UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA

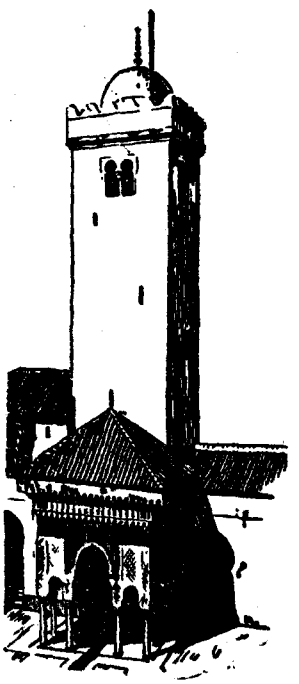

VOL. XVI. — Fascicule unique

ÉDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

22, RUE DU BÉARN, RABAT

1975

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams
Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France .. 45 dirhams
Autres pays ..... 50 dirhams ou $ 11

HESPÉRIS
TAMUDA

Vol. XVI. - Fasc. unique *1975*

SOMMAIRE - SUMARIO

NECROLOGICA. — Luis Seco de Lucena 5

ARTICLES — ARTÍCULOS

Bachir ATTIÉ ATTIÉ. — *La numération de « position » et l'arabe préislamique* 7

Paul PASCON. — *Description des mudd et ṣāᶜ maghribins* 25

Magali MORSY. — *Le tremblement de terre de 1755 d'après des témoignages d'époque* 89

Mariano ARRIBAS PALAU. — *El cautiverio de cinco españoles en Argel (1780-1782)* 99

Germain AYACHE. — *Les visées sahariennes de l'Espagne en 1900. La question de la Saquia el Ḥamra* 175

Odette DU PUIGAUDEAU. — *Arts et coutumes des Maures* (suite) ... 185

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

Institut Hispano-Arabe de Cultura, *Actas del II Coloquio Hispano-Tunecino de Estudios Históricos* (Mariano Arribas Palau), p. 225. — Aḥmad al-Qaštālī, *Milagros de Abū Marwān al-Yuḥānisī* (Mariano Arribas Palau), p. 229.

NECROLOGICA

LUIS SECO DE LUCENA

Nos ha llegado la noticia del fallecimiento de Don Luis Seco de Lucena Paredes, acaecido en Granada a finales de marzo de 1974.

Seco de Lucena era Catedrático por oposición de Lengua árabe en la Universidad de Granada desde 1942 y se había jubilado en 1971. También tuvo a su cargo la Dirección de la Escuela de Estudios Arabes de Granada desde 1943 hasta su jubilación.

Estos dos cargos le permitieron simultanear las tareas docentes con una profunda labor de investigación, cuyo objeto fundamental era el estudio de una serie de documentos árabes relativos a Granada. Estos documentos fueron publicados por Don Luis Seco de Lucena en varios trabajos, entre los que destaca por su amplitud el editado por el Instituto Egipcio de Estudios Islámicos, de Madrid, en 1961, bajo el título de « *Documentos arábigo-granadinos* ». La revista « Hespéris-Tamuda » (vol. II, 1961, pp. 381-383) dio cuenta de la aparición de esta obra, de su importancia y del contenido de la misma.

Esta colección de documentos le permitió arrojar nueva luz sobre la deficientemente conocida etapa final del reino naṣrī de Granada y estudiar en detalle diversos aspectos de esa época : personajes de la familia real ; familias más destacadas ; toponimia ; numismática ; economía.

Además de estos trabajos, Seco de Lucena publicó también una traducción y estudio del « Naqṭ al-ʿarūs » de Ibn Ḥazm ; un extracto del « Ṣubḥ al-aʿšā' » de al-Qalqašandī relativo a la España de principios del siglo XV y otro de la misma obra sobre Marruecos, titulado « Marruecos a comienzos del siglo XV, según Abū-l-ʿAbbās al-Qalqašandī », editado en Tetuán (1951).

Entre otras publicaciones muy diversas cabe mencionar dos en que se ocupa de algunos aspectos de la Almería musulmana y otra en que revisa y pone al día nuestros conocimientos sobre el reino ḥammudī de Málaga y Algeciras.

Para dotar a la Universidad de Granada de una revista científica en que se recogiera la labor de investigación en ella realizada en el campo de los estudios árabes, Seco de Lucena fundó con Don David Gonzalo Maeso, Catedrático de Lengua hebrea en la misma Universidad, la « Miscelánea de Estudios Arabes y Hebraicos », cuyo primer volumen apareció en 1952.

Colaboró también en diversas revistas especializadas : « Al-Andalus », « Revista del Instituto Egipcio de Estudios Islámicos » y « Tamuda », entre otras.

Había participado en varios Congresos internacionales y se había ocupado de organizar las « Sesiones de Cultura Hispano-Musulmana », celebradas en Granada, Córdoba, Madrid y Valencia y Murcia, de 1962 a 1965.

Paralelamente a esta labor había desplegado gran actividad divulgadora, por medio de conferencias y obras destinadas al público no especializado. Entre éstas hay que destacar la que lleva por título « Granada : Descripción de la ciudad », así como la que describe los « Cármenes de Granada ».

Desde su jubilación se había entregado por completo a la labor de investigación.

Descanse en paz.

LA NUMERATION DE « POSITION » ET L'ARABE PREISLAMIQUE

Par numération de position, nous entendons le concept de la numération décimale et son application par les deux jeux de chiffres : Ġubārī et Hindī ancien.

Et notre arabe préislamique comprend les écrits épigraphiques indiscutables de la langue du Ḍāḍ, depuis l'origine nabatéenne de l'écriture arabe, jusqu'à sa complète indépendance à la veille de son immortalisation coranique. Ils sont au nombre de trois : 1° L'inscription d'an-Namāra ; datée en chiffres nabatéens : *l'année 223* (de l'Eparchie = 328 J.-C.). 2° Le texte arabe de l'inscription trilingue de Zabad (arabe, araméen, grec). Le texte arabe est sans date. L'araméen est daté en toutes lettres : *l'année huit cent vingt-trois* (des Séleucides = 512 J.-C.).

3° L'inscription bilingue de Ḥarrān (arabe, grec). Son texte grec est daté avec les lettres chiffrées de l'alphabet gréco-phénicien de *l'indiction* α *l'année* υ ξ γ′ (de l'Eparchie = 568 J.-C.). Le texte arabe porte également une date tout à fait originale ! C'est pourquoi, elle n'a pas eu la chance d'être déchiffrée. Et pour comble, elle fut remplacée par la date grecque précédente. Est-ce l'image de tout ce qui se fait ailleurs ?

En somme, la première date arabe préislamique est donnée avec les chiffres nabatéens ; et la dernière, avec des chiffres inconnus.

Dans cet essai, nous nous proposons de situer la date arabe de Ḥarrān dans son contexte historique, de la lire, de démontrer qu'elle est donnée avec des chiffres arabes à proprement parler, selon la numération de position, de renvoyer le nombre grec à son texte, et de marquer à sa place la date arabe de notre lecture : *l'année 498 de Titus*.

LE CONTEXTE HISTORIQUE

Notre titre qui unit la numération de position et l'arabe préislamique n'aurait pas manqué de scandaliser les indianistes arabes des époques classiques, et ne manquerait pas de déplaire aux hellénistes modernes, qui se dépensent pour trouver à la numération décimale, concept comme signes, une origine grecque, afin de lui éviter, on ne sait pourquoi, le malheur d'une origine arabe ! (1).

Toutes les traditions et les historiens réunis pourraient-ils avoir raison contre une pierre d'ex-voto ghassanide ? ou finiraient-ils, comme l'antilope du poète, par se briser en vain, les cornes contre elle ?

La célèbre inscription bilingue de Ḥarrān, découverte dans le Ledja par Wetzstein, est la pierre susmentionnée ! Car, la date de son texte arabe n'est pas notée, et ne pouvait pas l'être, en système « abǧad » traditionnel. C'est pourquoi, elle n'a pas été déchiffrée par les savants qui, croyant que la notion de la numération de position n'existait nulle part à l'époque, ont camouflé l'affaire, quoique inconsciemment (2).

Les difficultés de lecture du texte arabe archaïque de Ḥarrān, qui sont nombreuses et de tout genre, jettent un voile épais sur l'ensemble de son message. Les données de son jumeau grec ont contribué à en dévoiler une partie, et en même temps, à induire les esprits en erreur dans la partie chronologique.

La date grecque est donnée avec le système « abǧad » gréco-phénicien : $\upsilon\xi\gamma'$ (463). Elle réfère, selon les savants, à l'Eparchie (La Province), qui fut l'ère courante dans la région depuis l'annexion du royaume arabe de

(1) Al-Ḫawārizmī, Ibn an-Nadīm et al-Bīrunī sont les plus célèbres indianistes arabes classiques. Leurs textes, sur le sujet, furent exploités à outrance par les indianistes modernes comme Woepcke, *Mémoire sur la propagation des chiffres indiens par les Arabes*, in « Journal Asiatique », série VI, I, 1863, pp. 27 ss.

Nos historiens arabes modernes, qui sont d'une inadvertance inimaginable, emboîtent le pas aux orientalistes. Ph. Hitti consacre une quinzaine de lignes et une note, à l'origine indienne (sic) des chiffres et du zéro indiens. (Cf. *Ta'rīḫ al-ᶜarab*, Beyrouth, 1955, p. 462.)

(2) A quelle époque place-t-on l'existence des chiffres décimaux dans l'Inde ou dans Burma ? Quand on n'a pas les documents appropriés, on est libre de pousser plus loin, toujours plus loin, chez l'Homme des neiges s'il le faut ! Les ailes du style poétique indien sont infatigables !

Nabatène à l'empire romain. Elle correspond à l'année 568 J.-C., et à l'année 54 avant l'Hégire. L'inscription fut donc exécutée un an ou deux avant (ou bien après) la naissance du Prophète.

Donc, l'écriture de la date grecque dénote l'ignorance de la numération de position. En effet, cette ignorance n'a pu être vaincue dans le monde grec qu'après l'action civilisatrice de Henri Dandolo (1105-1206 J.-C.), et grâce à elle (quatrième croisade) (3). Les pythagoristes, comme Colin, sont à la fois, des visionnaires platoniques et des amnésiques (4).

De leur côté, les indianistes arabes prétendent que la numération de position fut pacifiquement introduite dans le monde arabe, grâce aux traductions faites du temps des premiers Califes abbassides. Mais, ils ont oublié de nous dire comment il fut possible, humainement parlant, au lecteur arabe de comprendre si facilement, et d'adopter si vite un système de calcul qui n'était, selon eux, nullement le sien. Qu'était-il donc ce lecteur arabe abbasside ? Un phénomène ou une matière autographique ? Ne reprochons rien à nos indianistes anciens ; car, ils ne pouvaient pas se douter de ce qu'il en coûterait aux autres peuples d'adopter le nouveau système.

D'un autre point de vue, faut-il oublier que les relations directes, soit commerciales, soit culturelles, furent, tout au moins, surveillées, pour ne pas dire rompues, entre les autochtones de la Province arabe et ceux de la péninsule indienne ? C'est pourquoi, une trouvaille aussi intéressante que la numération de position aurait dû passer, si passage il y a eu, de l'Inde à Alexandrie, Palmyre, Rome ou Constantinople, avant de se répandre par la suite dans l'empire, atteindre le Ledja et se refléter dans le texte grec de Ḥarrān.

Malheureusement, c'est le contraire qu'on constate : d'une part, l'absence des vestiges dans le prétendu pays d'origine, et celle des étapes forcées du passage ; et d'autre part, la numération de position se profile dans le texte arabe de Ḥarrān, par des signes qui s'apparentent à ceux du

(3) P. Tannery, *Les chiffres arabes dans les manuscrits grecs*, Mém. sc. IV, (1920), pp. 109-205.

(4) Colin, « Journal Asiatique », 222, 1933, pp. 193 ss.

système Ġubārī, autrement dit, aux chiffres arabes. Cette parenté est tout particulièrement douloureuse ; car, elle restituerait aux arabes préislamiques et la forme et la matière de la numération de position.

Alors, dans quelle école indienne, romaine, grecque, araméenne ou autre, le rédacteur ghassanide pouvait-il s'initier à la numération de position ? Existait-elle dans l'Inde auparavant ? Quand aurait-elle débarqué dans la péninsule arabique, atteint la Province, livré une lutte multiséculaire nécessaire pour s'imposer et s'afficher, enfin, sur un monument public dans le Ledja ?

Tant qu'on a les yeux rivés sur l'Inde, les points d'interrogation tombent comme une pluie de mousson. Cela prouve qu'on est hors du sujet. En effectuant nos recherches dans la péninsule arabique, nous ne risquons pas d'essuyer une tempête analogue, et nous avons des abris !

Le premier abri et le meilleur, c'est le fait de l'extrême pauvreté de l'alphabet arabe préislamique en signes distincts. En effet, cet alphabet se composait, tout au plus, de quatorze signes ! Dans l'Islam, il en a fallu des points pour mettre sur les I afin d'y pouvoir distinguer les 28 consonnes (15 porteront des points diacritiques et deux autres, le Sin et le Kaf, des traits ([5]). Mais, notre arabe préislamique ignorait tout cela. Par conséquent, n'ayant pas le luxe d'un alphabet de 22-27 signes nécessaires, historiquement ([6]), pour la numération « abǧad », il était donc réduit, dans ses comptes écrits, à se débrouiller comme il pouvait avec le Ġubār (le reste) de l'alphabet nabatéen. Sa lucidité aurait dû faire le reste ([7]).

En effet, et c'est le second abri, nous constatons qu'il a marqué les chiffres de la date de Ḥarrān avec ses lettres alphabétiques. Pour ce faire, il a dû trouver un moyen de chiffrage mathématiquement sûr et sans

(5) L'ordre des lettres dans l'alphabet arabe fut créé du temps de ᶜAbd-al-Malik (685-705 C.), par Nasr bin ᶜAsim (Cf. Dr Jawwad ᶜAli, *Al-mufaṣṣel fī tārīḫ al-ᶜarab qabl al-Islām*, Beyrouth, vol. VIII, pp. 152 et 182. Il y en a deux principales variantes : l'ordre maghrébin et l'ordre oriental.

(6) L'alphabet syriaque se compose de 22 lettres. Les quatre dernières (q, r, s, t) représentent les quatre premières centaines. On cumulait celles-ci pour obtenir les autres centaines.

(7) Les dictionnaires consultés ne nous donnent pas l'origine de la nisba Ġubārī, et se taisent sur sa relation avec *Ġabir* qui a, selon az-Zaggag, deux acceptions contraires ou contradictoires (passé et durable). Nous prions ceux qui voient une relation avec le sable de se rappeler que *Ġubar* (poussière) n'est pas *Raml* (sable).

équivoque possible qui lui permettait d'utiliser son alphabet à ce propos, chose que les nabatéens n'ont pas pu faire avec un alphabet plus riche, si bien qu'ils ont eu recours aux chiffres numériques qui leur étaient propres, et que le rédacteur du texte d'an-Namāra avait utilisés (8).

Le troisième abri, c'est le fait que la numération de position a été adoptée sans heurt par l'islam (9).

Et ainsi de suite, nous pouvons allonger la liste des faits à l'appui de notre thèse, mais à quoi bon accumuler les données ici, quand nous comptons les évoquer au fur et à mesure du développement de notre exposé. Nous allons faire maintenant la connaissance du document.

Le document et les voiles scientifiques

Le texte arabe de l'inscription bilingue de Ḥarrān est notre document, et la date de ce texte est l'unique message préislamique chiffré d'une manière originale. Personnellement, nous le connaissons par l'œuvre de

(8) C'est un point capital ! En effet, nous n'avons rencontré aucune trace de Ḥisāb al-ǧummāl dans ce que nous connaissons des inscriptions nabatéennes. De son côté, Cantineau ne le mentionne pas dans son œuvre : *Le nabatéen*, Paris, Leroux, 1930, vol. I, pp. 35-36.

Certains propos des prof. K. Y. Namy et A. Frayha, rapportés par Jawwad ᶜAlī, sont erronés dans la mesure où ils affirment que les Arabes nabatéens et les Arabes préislamiques se servaient de Ḥisāb al-ǧummāl dans leurs écritures propres. (Cf. J. ᶜAlī, *loc. cit.*, pp. 169 et 173.)

(9) L'adoption des chiffres arabes par l'Europe a exigé un demi-millénaire. « Quand on songe aux difficultés qu'il fallut surmonter, dit Sigrid Hunke, et aux résistances qu'il fallut briser pour introduire l'usage de ces chiffres en Occident, on s'aperçoit qu'en passant de l'ancien système au nouveau, qu'en saisissant le sens de l'écriture de position et le rôle du zéro, les Arabes accomplirent un véritable exploit. Car il ne s'agissait pas simplement de remplacer les signes anciens (? !), par de nouveaux ; pour pouvoir, en effet, utiliser cette numération étrangère (!), les savants comme les marchands devaient s'adapter à un mode de pensée qui leur était complètement étranger (!) ».

Dans un paragraphe précédent, l'historienne avait dit : « Lorsque en 706 le calife Oualid Ier... avait interdit l'emploi de la langue grecque au profit de la langue arabe dans la rédaction des registres publics de son empire, il avait dû (!) néanmoins faire une exception pour les nombres (. ! !) ». Sigrid Hunke, *Le soleil d'Allah brille sur l'Occident*, Albin Michel, Paris, 1963, p. 45.

Quand on voit Ph. Hitti parler avec une logique *sui generis*, de la résistance des arabes contre l'adoption de ses chiffres indiens et du zéro, on ne peut pas demander à l'historienne allemande de reprendre la rédaction de son texte. C'est nous qui avons constellé son texte par des points d'interrogation et d'exclamation !

Cantineau : *Le nabatéen*, Paris, Leroux, 1932, vol. II, pp. 50-51 (première lecture) et p. 214 (correction de Littmann).

La première lecture, reproduite par Cantineau, de qui est-elle ? Peu importe ! L'important c'est qu'elle est inexacte et truquée ! En effet, la date donnée dans la transcription en arabe classique n'a pas été lue dans *l'originel arabe archaïque*. Pour être exact, scientifiquement parlant, il fallait donc déclarer dans la lecture, noir sur blanc, et en toutes lettres : *date indéchiffrable dans le texte arabe*, et mettre ainsi, la difficulté en lumière, au lieu de la voiler.

La traduction donnée de cette lecture est la suivante : *Moi, Sarahel, fils de Talemô, ai bâti ce monument, en l'année 463 ; après la corruption la prospérité* (10).

La correction de Littmann n'a rien changé au sujet qui nous intéresse. Mais elle a suggéré la présence d'une autre date basée sur un événement local, tout récent : *un an après la destruction de Ḫaybar*.

Maintenant, si l'on prend au sérieux le nombre 463 inscrit dans la lecture du texte arabe et de sa traduction, et qu'on essaie de le retrouver dans la somme des lettres des deux graphies qu'il a remplacées (la deuxième et la troisième de la ligne deuxième), en leur appliquant les conventions du système « abǧad » (Ḥisāb al-ǧummal), on se rend vite compte de ce que les signes des unités, des dizaines (et peut-être des centaines), sont donnés dans un désordre inexplicable. Voici comment, suivant notre lecture des deux graphies :

ملططس ححو

(60+9+9+30+40) + (6+8+8)

(10) Voici la traduction du texte grec : Sraelos Talemou le philarque a bâti le martyrion de saint Jean. L'indiction I, en l'année 463. Souviens-toi du graveur.

L'indiction romaine, période de quinze ans, qui à Rome, depuis Constantin, séparait deux levées extraordinaires d'impôt... La première indiction commença le premier janvier 313. (Larousse Universel en deux volume, Paris, 1922.)

L'indiction s'obtient donc par la division du nombre d'années à partir de 312, par 15. Le reste donne l'indiction ; par exemple :

568 J.-C. — 312 J.-C. = 17. Le reste, 17, est l'indiction.

La somme de notre déchiffrement, en système « abǧad », est égale à 170. Et si l'on applique aux lettres de notre lecture les conventions de tous les systèmes de numération, on n'aura jamais la somme exacte de 463 ! De même, si l'on lit autrement les lettres des deux graphies, comme nous allons le voir par la suite (11).

Bref, on a lu le nombre 463 dans le texte grec. Sans crier gare, on l'a collé sur les deux graphies arabes sans les déchiffrer. A tort ou à raison, le grec prime partout, chez la plupart des savants.

Les légendes

Avant de présenter notre essai de lecture de la date arabe, voici quelques-unes des idées courantes chez les savants, sur la numération, tirées de l'œuvre de James G. Février, *Histoire de l'écriture,* Paris, Payot, 1948, pp. 574-587.

A propos des numérations chez les Sémites occidentaux, et en parlant des chiffres non alphabétiques, nous relevons ces réflexions : « On est frappé, à première vue, dit J. Février, d'une hésitation que trahit ce système : il a frôlé la numération de position, sans y aboutir... mais ce pas définitif n'a pas été franchi et ne pouvait pas l'être, dans un système qui n'a pas de signes distincts pour chacun des 9 premiers nombres et se borne à répéter le signe de l'unité autant de fois qu'il est nécessaire » (p. 578).

A la suite, Février dit que les Juifs ont emprunté aux Grecs un procédé qui consiste à affecter une valeur numérique à chacune des lettres de l'alphabet.

Eh bien ! ce qui nous frappe, à notre tour, c'est l'absence de toute réflexion critique à propos de « l'hésitation » de ces deux peuples à franchir le pas définitif, puisque la condition requise était triplement satisfaite ! Un peu plus loin (p. 580), l'auteur dit que ce système est probablement araméen et plus ancien que les Grecs.

(11) Ce n'est pas la peine de tenir compte de l'ordre de l'alphabet maghrébin, ni d'autres variantes historiques que nous connaissons.

Enfin, en parlant des Arabes, Février ajoute : « L'écriture arabe proprement dite, dérivée, comme on sait de l'araméenne, a utilisé parfois des lettres comme chiffres avec une valeur en rapport avec leur place dans l'alphabet : c'est le système « abǧad » constitué vraisemblablement à l'imitation des Grecs » (p. 582).

Donc, l'école représentée par J. Février est pour l'impossibilité de l'emploi des lettres alphabétiques comme chiffres dans une numération de position. Sinon, les Grecs, n'est-ce pas ?, auraient créé, d'un seul coup, trois jeux de signes différents ! Le zéro ce n'est rien. Les indianistes arabes étaient d'un avis contraire. Mais ils avaient, carrément menti en affirmant que l'origine alphabétique des chiffres décimaux était indienne. Si ce que nous disons est faux, que les indianistes modernes les réhabilitent en nous mettant sous les yeux une ligne indienne, une seule, écrite avec l'alphabet, par exemple, de neuf chiffres *hindi* et leurs points diacritiques, imaginée par Ibn an-Nadīm, comme étant une écriture indienne.

Et le fameux système « abǧad » (Ḥisāb al-ǧummal) ignoré par les nabatéens, et à plus forte raison, par les héritiers de leur alphabet que sont les Arabes préislamiques, à cause de l'identité de la plupart de leurs lettres alphabétiques, n'aurait droit de cité, dans les lettres arabes qu'après l'Islam et après l'invention des points diacritiques, à une date relativement récente. Ce fut, plutôt, à l'imitation des lettres syriaques ([12]).

(12) Les systèmes abǧad de toutes les langues parlées dans l'empire arabe furent employés dans les lettres arabes : grec, copte, syriaque, hébreu, arménien etc. On en trouve, souvent, plusieurs dans un même manuscrit. Par exemple, le ms. Or. 8857 du British Museum, mutilé au début, au milieu et à la fin, il en reste 33 folio seulement. Il contient, entre autres textes chrétiens, une copie détériorée de « Kitab al-azmina » de Yuhanna Ibn Masawaih (œuvre éditée par le père Sbath, d'après une copie plus correcte et traduite en français par Prof. Troupeau, *Livres des temps*, in « Arabica », XV (1968), pp. 113-142).

Dans ce manuscrit, ḥisāb al-ǧummāl est employé dans un texte astrologique. Le foliotage est fait avec la minuscle copte. Les signatures des cahiers sont données avec la majuscule copte et encore, à l'intention du relieur, avec l'alphabet arménien. Un même chiffre arménien est marqué deux fois : la première, en haut du recto du premier folio du cahier et la deuxième, en bas du verso du dernier folio du même cahier, la majuscule copte se trouvant en haut de cette page. (Le foliotage du British Museum n'a pas tenu compte du foliotage ancien. Il fallait relier les folio du calendrier (qui est anonyme), dans l'ordre suivant . ...+ 30-33 + 11-16 + 17 + 1-2 etc.). Les signes ou chiffres arméniens se trouvent sur les pages qui suivent et qui précèdent notre signe d'addition.

Le souci d'orienter les générations de relieurs arméniens est plus clair dans un autre fameux manuscrit chrétien du British Museum, coté (Ar. Or. 3) ; ici, les signatures sont faites en arménien, de gauche à droite et les coptes de droite à gauche...

La date arabe de Ḥarrān : premier essai de déchiffrement

Rappelons d'abord quelques notions élémentaires : 1° Araméens et Arabes écrivent de droite à gauche et chiffrent de même. Une seule différence pourtant : les premiers commencent par les chiffres les plus élevés ; et les Arabes par les plus petits. L'ordre de grandeur est donc différent.

2° L'écriture arabe provient de la nabatéenne. En nabatéen, la date s'annonce par le mot SNT (année), et finit, quand on le juge nécessaire, par la préposition L (de), qui introduit, en même temps, la base historique. Le nombre des années se trouve donc entre deux bornes ou jalons (SNT... L + base), soit en toutes lettres, soit en chiffres. En voici respectivement 2 exemples nabatéens : SNT ʿISRIN WHDH IMLKW (l'année vingt et une de Malikou). SNT 33 LMRNA FLFS (l'année 33 de notre seigneur Philippus). Cantineau, *Le nabatéen,* II, pp. 35 et 15 respectivement.

Ceci dit, examinons la date du texte arabe de Ḥarrān : SNT est le premier mot de la deuxième ligne, il est suivi par les deux mots indéchiffrés et qui furent remplacés par le nombre 463 uniquement. Les trois mots se présentent comme suit : SNT ḤḤW MLṬṬS سنة ححو ملططس.

Le premier jalon SNT annonce le nombre suivant ححوم le deuxième jalon L lui met fin et introduit, en même temps, la base historique TTS (Titus, à l'instar de FLFS = Philippus). En plus du nombre des années, les deux mots indéchiffrés contiennent, donc, deux autres éléments ignorés par les lectures antérieures, ce sont : la préposition L et l'événement historique de base, Titus.

La première chose à faire, maintenant, c'est de chercher dans la biographie de l'empereur, l'événement remarquable auquel correspondraient les chiffres ainsi délimités : la naissance, la destruction du Temple, la prise du pouvoir impérial, le décès... ?

Pour ce faire, il faut d'abord déchiffrer le nombre ححوم. Mais, les difficultés se dressent nombreuses contre son déchiffrement. En voici quelques-unes : 1° Un nombre de trois chiffres se présente par quatre lettres. Faut-il les garder toutes, ou bien en éliminer une ? Laquelle ? 2° Le système de numération est-il l'abǧad ou un autre ? 3° L'ordre de gran-

deur est-il araméen ou arabe ? 4° Les lettres chiffres préislamiques s'écrivaient-elles liées entre elles ou séparées ? 5° La lecture est-elle à faire avec, ou sans points diacritiques ?...

Et une question : comment était-il possible à l'Arabe préislamique de chiffrer avec une dizaine de lettres alphabétiques seulement ? Certes, il écrivait et lisait au moyen d'une dizaine de signes, sa langue qui en exigeait 28 pour les consonnes seules. La difficulté de lecture n'est pas insurmontable quand on tient compte du contexte et de la place du signe dans la graphie. Mais pour reconnaître la valeur exacte d'un nombre marqué avec cette dizaine de signes de quoi devait-il tenir compte ?

Ḥisāb al-ǧummal (*l'abǧad*) *n'est pas le système employé par le rédacteur du texte arabe de Ḥarrān.* De préférence, nous allons démontrer ce propos ; car, à première vue, on a l'impression qu'on est devant une date chiffrée suivant ses conventions. Essayons donc de voir où nous conduit cette impression ?

Commençons par les données connues du problème : 1° Le nombre des années 463 du texte grec, chiffré avec l'abǧad gréco-phénicien, pourrait avoir pour base l'Eparchie. 2° L'indiction I de l'année confirme la possibilité du nombre et de la base précédente. 3° La base de l'ère du texte arabe c'est Titus. 4° Nous avons dans le texte arabe une autre base : la prise de Ḫaybar.

Les inconnues sont le nombre des années de la date arabe et le concept de numération.

Nous nous demandons maintenant : est-ce que le nombre 463 est lisible dans la date arabe, quitte à expliquer la présence de Titus comme base ?

Dans le système abǧad, le nombre 463 se chiffre suivant l'ordre de grandeur arabe جنت ; et suivant l'ordre araméen تنـــج . Ces chiffres n'ont aucune chance de lecture dans ححـــوم . Ces lettres chiffrées valent respectivement (40) + (6 + 8 + 8). La somme en est 62. On est loin de l'Eparchie, et à plus forte raison de Titus.

Prenons en compte une règle calligraphique arabe (al-faṣl wal-waṣl), la liaison et la séparation des lettres dans un même mot arabe. Nous avons deux graphies nettement séparées ححو ملططس ; les lettres de chaque

graphie sont nettement liées entre elles sur notre reproduction (13). Supposons que la première ـحـو à elle seule, représente le nombre. Du coup, nous évitons la première difficulté (trois chiffres représentés par quatre lettres). Cette supposition nous met devant un problème insoluble par les conventions traditionnelles du système abǧad. Tant mieux ! le problème est le suivant : le ـح du milieu est d'une lecture des plus sûres épigraphiquement. Malheureusement cette perfection est des plus douteuses et ne rimerait à rien tant qu'on tient au système abǧad comme procédé de chiffrage.

En effet, nous savons tous que l'angle aigu représente trois consonnes, et par suite, trois chiffres abǧad : le premier, avec un point diacritique au-dessous = 3 ; le deuxième, sans point = 8 ; le troisième, avec un point au-dessus = 600. Par conséquent, la figure angulaire représente deux unités et une centaine suivant la ponctuation ; mais, elle ne représente jamais une dizaine en système abǧad, et c'est ce qu'elle prétend faire, ici, *par sa position* comme deuxième dans un nombre de trois chiffres !

Alors, de deux choses l'une : ou notre deuxième ـح n'est qu'une illusion créée par la ligature des deux autres chiffres voisins, ou le système abǧad est à rejeter comme concept du chiffrage de cette date arabe. Sacrifions l'illusion pour sauver le système abǧad. Malgré notre geste héroïque, ce système reste condamné à être rejeté par les deux lettres chiffrées restantes ـو-ـح, car le Waw (= 6), qui est uniquement une unité, prend la relève et prétend représenter une dizaine, et rejette, à son tour, le système abǧad.

Si nous faisons appel à une lettre de la graphie suivante, nous arriverons à la même conclusion. De même, si nous lisons le nombre suivant l'ordre de grandeur araméen, avec ou sans points diacritiques, avec ou sans ligature. Le système abǧad est condamné, la présence des deux lettres ـو-ـح au milieu du nombre ne lui laisse aucune chance.

Sacrifions, sans regret, le système abǧad, et poursuivons nos tentatives en suivant d'autres pistes.

(13) Dans la reproduction du texte de Ḥarrān donnée par P. Schraeder, in « Z.D.M.G. », 38, 1884, p. 530 ; l'allure générale de l'écriture est différente...

Le nombre 63 est lisible dans la première graphie (laissons, maintenant, le chiffre des centaines), à condition de lire celle-ci selon le concept de la numération de position et ses signes. En effet, nous savons tous que le chiffre trois se représente dans les deux jeux de chiffres Ġubārī (chiffres arabes) et Hindi ancien ([14]), par deux angles. Les deux ⟩ sont donc le chiffre trois ([15]). Ensuite, il faut séparer cette figure bi-angulaire de la lettre Waw qui la suit. Et pour lire 60 dans le Waw ([16]), il faut le faire suivant le concept de la numération de position : un six en deuxième position est soixante. C'est ainsi, suivant l'ordre de grandeur arabe, que nous pouvons lire les deux premiers chiffres de la date grecque dans la date arabe : trois et soixante (63).

Ce Waw, qui se lit 60, serait le premier chiffre de position que nous connaissons dans la péninsule arabique. En connaît-on un autre antérieur ou contemporain dans les deux péninsules indienne et grecque ?

Donc, ayons l'obligeance d'accorder, l'espace d'une minute, à l'arabe préislamique, la faculté d'avoir eu recours à un nouveau concept de numération, poussé dans cette voie par la pauvreté de son alphabet, et accordons au rédacteur de la date arabe de Ḥarrān la possibilité d'avoir utilisé le nouveau concept dans la numération de cette date, dont nous connaissons déjà deux chiffres : celui des unités et celui des dizaines. Cherchons maintenant celui des centaines.

La lettre Waw ne se lie pas à gauche. Par suite, le chiffre qui représente la centaine aurait dû être marqué à l'état libre entre le Waw et la préposition L. Or, entre ces deux lettres, on ne trouve qu'un aberrant cercle,

(14) Nous ne sommes pas contre *la lettre* de la nisba Hindi. Car, en parlant de la fondation d'al-Basra (Bassora), al-Masᶜūdi dit ce qui suit : « Et que ᵒAtaba est arrivé à Bassora, qui s'appelait, alors, la terre de l'Inde, il s'y trouvait des pierres blanches, et il s'installa dans la place d'al-Hurayba ». (*At-Tanbīh wal-Išrāf*, Beyrouth, 1968, p. 309.)

Bassorah et Koufa étaient les deux premiers foyers de culture arabe. Hindi veut dire Basri.

(15) Dans la poésie didactique arabe, on fixait, dans la mémoire de l'apprenti, la forme du troisième chiffre par le mot ḥağ (pèlerinage). Procédé mnémotechnique.

irrégulièrement collé au jalon L. Ce cercle n'est pas la boucle archaïque du Lam nabatéen. Est-il, pour ainsi dire, une bavure ? Qu'on y regarde de près ! Pour le désigner, nous l'avions, faute de mieux, transcrit Mim. Mais les deux lectures LMTTS et MLTTS résultantes n'ont pas de sens, et elles sont contre les règles calligraphiques. Pour avoir un sens, notre pseudo-Mim doit être placé en deçà du L, libre entre lui et le Waw. Car, sa raison d'être est celle de représenter un chiffre des centaines. Il est donc à séparer de la deuxième graphie et à ramener à la première qui comprend le nombre entre les deux jalons (SNT...L), et à laisser libre.

Qu'on ne s'attende pas à obtenir un Mim après la séparation. Le sectionnement laisserait un arc, l'arc est plutôt un Dal د (= 4), qui est, lui aussi, un autre signe des unités en système abǧad. Mais, comme il représente ici 400, il rejette, à son tour, *le futur système !*

(Si l'on tient au Mim, n'empêche ! Comme il représente le chiffre 40 en abǧad, on lui aurait affecté le rôle du quatrième signe en numération de position, comme on avait affecté le rôle du septième signe au ʿAin ع (= 70 en abǧad) dans le jeu de signes appelé Hindī. Mais, dans le jeu Ġubārī, le Mīm, qui est un cercle, risquait d'être confondu avec un autre fameux chiffre-cercle : le Sad ص (0), première lettre de Ṣifr صفـر, zéro), qu'il représente suivant les normes de l'acrophonie).

Avec le Dal, nous obtenons les trois chiffres requis pour l'écriture du nombre de la date. Nous remarquons qu'ils ont tous la forme des lettres d'unités en abǧad. Le premier, 3, a la forme du troisième chiffre dans les deux jeux de signes Ġubārī et Hindī ancien. Le nombre obtenu est égal au nombre abǧad de la date grecque. Il y a pourtant une différence capitale : l'arabe n'est pas noté selon les conventions abǧad et pour cause ! Pour y lire la date grecque, le recours à un autre concept de numération serait indispensable !

En effet, il est plus que certain que l'alphabet arabe, à la veille de l'Hégire, était incapable de fournir les 27 signes distincts, et indispensables pour une numération abǧad ; autrement, *les musulmans n'avaient eu qu'à renverser la vapeur pour y lire leurs 27 + 1 consonnes*. Et, il est non moins certain, que la date de Ḥarrān fut écrite avec l'alphabet préislamique. Il ne nous reste, donc, qu'à rechercher comment on a réussi à le faire.

Si nous nous rappelons que la culture arabe fut la seule à ne pas opposer de veto à la numération de position, et que celle-ci s'était répandue grâce à celle-là et à son influence culturelle, tout cela prouve que les racines de la numération de position étaient bien profondes dans la péninsule arabique.

Quelle importance, dit-on, qu'un Waw se trouve, par hasard, en numération de position ? Pour le réaliser pleinement, qu'on s'imagine l'impossible : la présence d'un Fau (digamma = 6), dans des conditions identiques et qu'on mette le document impossible entre les mains des hellénistes !

L'important, ce n'est pas seulement la présence des Waw et Ḥa' au beau milieu du nombre ; mais, c'est surtout le simple fait d'avoir écrit cette date avec les lettres de l'alphabet préislamique, loin des chiffres nabatéens utilisés par le rédacteur de l'inscription d'an-Namāra.

...Et Titus ?

Titus, comme base historique de la date arabe, est d'une lecture certaine. Dorénavant, nous ne pouvons plus l'ignorer quand nous nous penchons sur les chiffres qui l'accompagnent pour les déchiffrer.

Est-il besoin de remarquer que le travail du graveur n'était pas parfait : le Ṭa' ط de *marṭoul* est dessiné comme un Kaf ك ; les NT نـة de SNT سنـة, comme un ʿAin ع archaïque ; la hampe de la préposition Lam ل est inclinée à droite, parallèlement aux hampes des deux Ṭa' طط de ṬṬS etc. Ceci est le cas des figures alphabétiques. A plus forte raison, les figures numériques couraient le danger d'être mal dessinées et très mal liées... De toute façon, les gaucheries du graveur avaient effacé la plupart des caractéristiques qui auraient pu nous renseigner plus clairement sur le système employé, sur l'étage de son évolution, sur ses rapports avec les lettres de l'alphabet préislamique etc.

Entre les chiffres nabatéens d'an-Namāra et les chiffres de Ḥarrān, la rupture est complète. De plus, tout le passé de ces derniers nous est complètement inconnu. L'inscription intermédiaire de Zabad est sans chiffres

et nous n'avons pas d'autres documents. Par contre, leur avenir est mieux connu. Mais, c'est un avenir qui dépasse de loin, en richesse et en complexité, l'évolution des alphabets de la péninsule arabique. Ceux qui pensent que l'avenir doit leur donner raison, feraient bien d'en rabattre ! De plein droit, nous avons eu recours aux systèmes Ġubārī et Hindī, et nous allons y recourir.

Entre la destruction du Temple par Titus et la construction du Martyrion par Šarāhīl, il y a 498 années. Ce nombre s'écrit en abǧad TṢḤ تصح (400 + 90 + 8). Le Ṣad ص (= 90) n'a, à son tour, aucune chance de lecture dans WḤḤ وحح ; sa valeur numérique pourrait l'avoir à condition de séparer le Waw و du Ḥa' ح . Le Waw libre est identique en forme et en valeur au chiffre 9 en deuxième position, dans les deux systèmes : Ġubārī et Hindī.

Le 8 est représenté par l'un des deux Ḥ de WḤḤ ; lequel ? peu importe ! La parenté de la forme angulaire du Ḥ et du 8 hindī et de leur valeur numérique est remarquable. Pour passer du premier au second, il suffit d'une nouvelle fonction qui se charge, avec le temps, de faire subir au premier un quart de tour pour obtenir le second. Ce qui a été dit du troisième chiffre est valable ici. Notre lecture est donc : DWḤ حوذ *498 de Titus*.

Lequel des deux nombres allons-nous retenir : 498 (ou 463) de Titus ? Pour en décider calligraphiquement, les gaucheries palpables du graveur nous laissent dans l'embarras (16).

Heureusement, nous sommes mieux placés historiquement : pour retenir 463, on doit présupposer que le rédacteur de la date avait cru que la base de l'ère courante dans la région, était la destruction du Temple par Titus, au lieu de la destruction du royaume arabe de Nabatène par Trajan. Mais, pourquoi ne pas voir dans notre lecture de la première date du texte arabe, une confirmation de celle de Littmann de la deuxième date, qui se

(16) Le nombre 468 lui aussi est à prendre en considération. En effet, si Titus avait trente ans à la prise de Jérusalem, sa naissance serait l'événement historique de base.

Les lettres chiffrées seraient, alors DWII, حوه ; toutes des lettres d'unités, donnant, par position respective, unité, dizaine et centaine !

réfère à la destruction d'une localité arabe, de religion juive, Ḫaybar, par un prince chrétien. L'analogie n'est-elle pas assez évidente ?

D'un autre côté, il vaut mieux reconnaître à Šarahīl le droit de liberté vis-à-vis du texte grec, dans l'adoption d'une ère piétiste, basée sur ses connaissances en histoire ecclésiastique et conforme aux convictions personnelles, qui l'ont poussé à délier sa bourse.

Il est temps qu'on ôte le masque grec, afin de voir le visage, autrement expressif, de l'acteur arabe. Donc, remettons le nombre abǧad, là où on l'avait trouvé, dans le texte grec. Marquons le nombre de la numération de position et sa base, dans le texte arabe : *en l'année 498 de Titus, un an après la destruction de Ḫaybar.*

Le philarque Šarāhīl b. Ẓālim et le Martyrion de saint Jean

Construit en quelques mois, al-marṭoul de saint Jean n'est ni une Pyramide, ni un Parthénon, ni une Pagode, ni un Temple, ni une Cathédrale, ni un Mesjid... Il serait le Haut-lieu des Mathématiciens.

Le philarque n'était pas un fastueux constructeur ; pourtant, son nom mériterait d'être le plus célèbre.

Gloire à Šarāhīl bin Ẓālim !

Conclusion

Ce n'est qu'un premier essai de déchiffrement. Le document est unique et mal reproduit. Le contexte historique est clair et précis ; malheureusement, il a été méconnu par les savants anciens mal informés, et par les savants modernes complexés. Mais, un message, comme celui de Ḥarrān, n'arrive jamais en retard pour remettre le tout en question et signaler la bonne voie à suivre.

Les deux graphies sont-elles le nombre 463 uniquement ? ou bien, un nombre à déchiffrer plus une particule et une base historique ?

Le nombre à déchiffrer est-il donné avec des signes numériques, ou avec des lettres chiffrées ? La valeur de ces lettres est-elle absolue ou de position ?

En réalité, la valeur ne peut être que celle de position. Car, elle est donnée avec l'écriture arabe préislamique, qui est un rejeton, plus évolué, de l'écriture nabatéenne. Quelle a été l'évolution de l'écriture nabatéenne ? « Au fur et à mesure qu'elle devenait plus cursive, dit Cantineau, la forme des lettres se modifiait et plusieurs devenaient semblables entre elles... Ce sera le gros défaut de l'écriture arabe » (*Le nabatéen*, vol. I, p. 35).

Maintenant, quel était le nombre des figures distinctes à la veille de l'Islam ? Nous ne savons pas exactement ! Mais, nous savons qu'un siècle environ, après l'Islam, on a eu besoin de dresser une liste didactique de leur alphabet de 28 consonnes. On l'a fait en groupant les figures semblables. Cette liste tenait compte de quelques formes terminales et de la séparation, que par la suite, on dota des points diacritiques et des traits. Ces consonnes ainsi distinguées sont au nombre de 17. Ajoutons-y deux lettres distinguées par séparation : le Waw et le 'Alif, cela nous donne 19 formes semblables aux formes présumées distinctes par elles-mêmes.

Dr Jawwad ʿAli consacre tout un chapitre d'une centaine de pages, (*Al-mufaṣṣal...*, VIII, pp. 595-624), aux interprétations d'un célèbre *ḥadiṯ* : « Le Coran a été révélé sur sept lettres. »

J'aimerais bien savoir quelle a été l'interprétation d'aẓ-ẓāhirī (du littéraliste) Ibn Ḥazm.

Bachir ATTIÉ ATTIÉ

DESCRIPTION
DES MUDD ET ṢĀ^{c} MAGHRIBINS

Nomenclature des mesures d'aumône

Le grand nombre des mesures d'aumône aujourd'hui connues — plus de trente, peut-être quarante — et leur dispersion dans divers musées à travers le monde créent l'obligation de fixer *ne varietur* une nomenclature et une classification précises.

La chaîne d'authentification — *isnād* — permet heureusement de dresser des stemmes de filiation. Les dates portées sur les vases, les fautes de copistes, aident à confirmer certains relais ou à prévoir hypothétiquement l'existence de vases non encore connus.

Le système de classification proposé ici est simple.

On donne au *mudd* initial de Zayd ibn Ṯābit la lettre *A*. Toute mesure calibrée directement sur celle de Zayd sera désignée par deux lettres *AX* ; à chaque copie de copie, on ajoute une lettre. L'antériorité dans l'alphabet est donnée à l'objet le premier décrit. Par des exposants, on peut simplifier l'écriture du code.

Par exemple, dans la chaîne des mesures connues, celle d'al-Biskrī est la 9^{e} en ligne directe depuis celle de Zayd ; on la désignera par le signe *AAAAAAAAA* et plus simplement A^{9} ; comme beaucoup de mesures décrites dans cette note dérivent de celle d'al-Biskrī, *pour simplifier* j'ai appelé celle d'al-Biskrī A (sous entendu $A^{8}A$).

Autre exemple : la 17. ABA^{2}B est la mesure n° 17 de notre nomenclature ; elle peut s'écrire ABAAB, c'est-à-dire qu'elle est la 4^{e} copie de copie de A, la 3^{e} copie de copie de AB, la 2^{e} copie de copie de ABA, la

copie de ABA[2]. Ceci permet à la fois de conserver toute l'information des copies précédentes et de pouvoir toujours coder une nouvelle trouvaille en la rattachant à une copie bien précise du stemme.

La 13. ABAI est une mesure qui dérive de ABA sans qu'on sache encore si c'est une copie directe de ABA ou une copie de copie de ABA.

Lecture du tableau de filiation

Le stemme fixant l'ordre de copie des mesures les unes sur les autres dispose les cartouches symbolisant les mesures le long d'un axe des coordonnées sur lequel sont portées les dates hégiriennes. L'interruption entre 0 et 400 signale que l'échelle des temps n'est pas respectée dans cet intervalle.

Les cartouches portent :

— à l'extérieur, en haut à gauche, un chiffre, n° de la nomenclature, si le vase est connu et décrit ;

— à l'extérieur, en haut (à droite du chiffre précédent), un groupe de lettres et de chiffres de la classification ;

— à l'intérieur : la date de fabrication de la mesure, *ou* le nom de l'ordonnateur ou de l'auteur de la mesure ou à défaut celui du dépôt (musée, collection privée), *ou* d'autres indications concernant la capacité des mesures, la disposition du texte, les fautes de copie et le vocabulaire.

Avertissement

Sur les vingt-trois mesures décrites dans cet article, dix sont inédites, quatre l'ont été il y a plus de cinquante ans dans des revues difficiles à consulter au Maroc, cinq méritaient d'être réétudiées en raison d'erreurs de lecture. Il a paru utile de réunir ici, en un seul article, toutes les études antérieures avec l'apport nouveau, pour permettre aux lecteurs une approche critique plus complète.

REMERCIEMENTS

En tout premier lieu, j'ai la plus grande dette à l'égard de Daniel Eustache qui a eu la patience de m'apprendre à lire, d'abord les pièces de monnaie, puis de m'initier à l'épigraphie arabe. Il a bien voulu relire le début de ce manuscrit et me conseiller dans sa présentation. N'étant pas arabisant de formation, les fautes qui ont pu être commises dans cet article, restent évidemment sous ma seule responsabilité.

Je dois remercier aussi Ahmed Sefrioui, alors Directeur des Beaux-Arts, qui m'a ouvert les musées nationaux et Mohammed Serghini Naji, conservateur du Musée du Batha à Fès, pour son amabilité. Abdallah Hammoudi a eu la gentillesse de recopier pour moi l'épigraphie de deux vases qui ne m'étaient pas accessibles.

Enfin les responsables du Musée des Arts Africains et Océaniens à Paris, Marguerite Olagnier-Riotto, Martha Guérard et Mustapha El Habib, lui-même auteur d'un article remarqué sur deux *mudd-s* de ce même Musée, m'ont considérablement facilité la tâche.

Paul PASCON

BIBLIOGRAPHIE

1. 1886. — SAUVAIRE (H.), *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmane,* article *mudd,* dans le *Journal Asiatique,* 8ᵉ série, t. VIII, 1886, pp. 135-149.

2. 1903. — BEL (Alfred), *Djazya, chanson arabe,* Paris, Leroux, 1903, pp. 78-79.

3. 1905. — BEL (Alfred), *Note sur un modd en-nbî de Tlemcen,* dans la *Revue Africaine,* Alger, 1905, nº 257, pp. 231-235.

4 1917. — BEL (Alfred), *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr,* dans le *Bull. Archéo.,* Paris, 1917, pp. 359 sq.

5. 1924. — BEL (Alfred), article *SAᶜ* de l'*Encyclopédie de l'Islam* E.I. IV, p. 1 a.

6. 1927. — AL-KATTANI (Sidi Muhammad b. ᶜAbd al-Hayy), *at-Taratib al-Idariya,* Rabat, 1336 H., pp. 428-439.

7. 1929. — DESSUS-LAMARE (A.), *Note sur un vase de cuivre gravé, employé comme mesure étalon,* dans la *Revue Africaine,* 1929, t. 70, 1ᵉʳ-2ᵉ trim., nᵒˢ 338-339, pp. 162-195, 3 pl.

8. 1932. — WIET (Gaston), *Catalogue général du Musée arabe du Caire, objets en cuivre,* Le Caire, 1932, pp. 22, 23, 26, 85, 86, appendices notices nᵒˢ : 29, 231, 492, 494, 497, 514, 524.

9. 1935. — BRUNSCHVIG (R.), *Mesures de capacité de la Tunisie médiévale,* dans la *Revue Africaine,* t. 77, 1935, pp. 86-96.

10. 1944. — VICAIRE (Marcel), *Note sur quatre mesures d'aumône inédites,* dans *Hespéris,* t. XXXI, 1944, fasc. unique, pp. 1-14, 4 pl.

11. 1945. — † BEL (Alfred), *A propos de « modd an-Nabi » magribins,* dans la *Revue Africaine,* t. LXXXIX, 1ᵉʳ-2ᵉ trim. 1945, Alger, pp. 120-125. (Article posthume publié par les soins de Georges Marçais.)

12. 1956. — IDRIS (Hady Roger), *Mesure de capacité de l'époque zîrîde,* dans les *Cahiers de Tunisie,* 1956, pp. 119-126.

13 1959. — IDRIS (Hady Roger), *La Berbérie orientale sous les Zirides,* Xᵉ-XIIᵉ *siècles,* Adrien Maisonneuve, Paris, 1959, vol. 2, pp. 650-651 & n. 325-328.

14. 1969. — EL HABIB (Mustapha), *Note sur deux mesures d'aumône,* dans *Hespéris-Tamuda,* vol. X, fasc. 3, 1969, pp. 263-272, 4 pl.

1. ABC (*mudd*) Pl. I.

— Musée du Batha, Fès (1944), n° 411.317.
— Musée des Oudaya, Rabat (1970) même n°.
— Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites* (dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, pp. 1-3), où il est désigné sous le nom de « mudd du Musée du Batha ».

TRADUCTION

a « Au nom de Dieu, Miséricordieux et Compatissant ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur sa famille et ses Compagnons, et qu'Il leur accorde le Salut éternel !

b A ordonné l'étalonnage de ce mudd béni notre Maître, le Prince des Musulmans ABŪ l-ḤASAN, fils de notre Maître, le Prince des Musulmans Abū Saᶜīd, fils de notre Maître, le Prince des Musulmans Abū Yūsuf ibn ᶜAbd el-Ḥaqq — Dieu le fortifie et l'assiste ! —,

c sur le mudd dont avait ordonné le calibrage notre Maître, le Prince des Musulmans ABŪ YAᶜQŪB — que Dieu, qu'Il soit exalté, lui fasse miséricorde et lui accorde le Paradis ! —

d sur le mudd qu'avait fait fabriquer el-Ḥusayn ibn Yaḥyà el-BISKRĪ (1) sur le modèle

e du mudd d'Ibrāhīm ibn ᶜAbd er-Raḥmān eš-ŠĀ'IŠĪ, qui l'avait lui-même fait copier sur le modèle

f du mudd du vénéré maître, à qui Dieu a fait miséricorde et a accordé le Paradis, Abū ᶜAlī Manṣūr ibn Yūsuf el-QAWWĀMĪ. Abū ᶜAlī avait fait étalonner son mudd

g sur celui du juriste Abū Žaᶜfar Aḥmad ibn ᶜAlī IBN ĠAZLŪN ; et Abū Žaᶜfar avait fait calibrer le sien

h sur celui du juriste et juge Abū Žaᶜfar Aḥmad IBN el-AḪṬAL. Abū Žaᶜfar avait fait reproduire son mudd sur le modèle

i du mudd de ḪĀLID ibn Ismāᶜīl, qui l'avait lui-même fait fabriquer sur le modèle

j du mudd d'Abū Bakr Aḥmad IBN ḤAMAD. Abū Bakr avait fait étalonner son mudd

k sur celui d'Abū Isḥāq Ibrāhīm IBN eš-ŠANẒĪR et sur celui d'Abū Žaᶜfar IBN MAYMŪN. Tous deux avaient fait calibrer leurs mudds

l sur celui de ZAYD ibn ṮĀBIT, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — que Dieu répande Ses bénédictions sur lui, sur sa famille, ses Compagnons et sa descendance, et qu'Il les élève et les honore !

A Son (2) étalonnage fut effectué le 15 Ražab l'Unique de l'année 509.

B Le calibrage du mudd que fit fabriquer el-Ḥusayn ibn Yaḥyà el-BISKRĪ fut effectué au mois de Ramaḍān le Respecté de l'année 607.

C Celui du mudd qui fut ordonné par notre Maître ABŪ YAᶜQŪB — Dieu, qu'Il soit exalté, lui fasse miséricorde et lui accorde le Paradis ! — fut effectué en Žumādà I de l'année 693.

D Et le présent mudd béni a été calibré, dans l'intention d'attirer la bénédiction du Prophète — que Dieu répande Ses bénédictions sur lui et lui accorde le Salut ! — et de revivifier la tradition qu'il nous a léguée, au mois de Ražab l'Unique de l'année 734, en la ville de Fās — que Dieu, qu'Il soit exalté, la garde !

m Louange répétée à Dieu, Maître des Mondes ! »

(1) Ce nom est vocalisé ici *el-Baskarī* de façon erronée : el-Biskrī, « originaire de Biskra ».

(2) S'agit-il du mudd d'Ibn Ġazlūn, de celui d'-el-Qawwāmī ou de celui d'eš-Šā'išī ? M. Vicaire propose de l'attribuer à el-Qawwāmī, identification qu'il tient de plusieurs lettrés marocains. Ajoutons à l'appui de cette thèse le détail que nous fournit le procédé qui a consisté à recopier l'*isnād* : el-Qawwāmī est qualifié d'*el-marḥūm*, épithète qui marque l'importance de ce personnage défunt au stade qui nous intéresse des copies du *mudd nabawī*. Noter également le changement de tournure du texte : *wa-kāna Abū ᶜAlī*, auquel répond *wa-kāna taᶜdīluh*.

1. ABC (*mudd*) — Calibré sur l'ordre d'ABŪ l-ḤASAN le Mérinide (731-749 / 1331-1348) — Ražab 734 (8 mars-6 avr. 1334) à Fās

— Laiton.
— Forme tronconique ; façonné en une seule feuille de métal.
Ouverture renforcée par des lèvres plus épaisses.
Aucun décor.
— Ouverture : ø 8,2 cm ; base plate : ø 11,3 cm ; hauteur : 10,5 cm ; capacité : 0,795 l.
— Inscription en spirale.
Style cursif magribin.
Texte diacrité et vocalisé.

TEXTE EN SPIRALE

a بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وعلى اله وصحبه وسلم تسليما b أمر بتعديل هذا المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابي سعيد ابن مولانا امير المسلمين ابي يوسف ابن عبد الحق ايده الله ونصره c على المد الذي امر بتعديله مولانا امير المسلمين ابو يعقوب رحمه الله تعالى d على المد الذي عدل (1) الحسين بن يحيى البَسكَري (2) e بمد ابراهيم بن عبد الرحمن الجايشي الذي عدله f بمد الشيخ المرحوم ابي على منصور بن يوسف القوامي وكان ابو علي عدل مده g بمد الفقيه ابي جعفر احمد بن علي بن غزلون وعدل ابو جعفر مده h بمد الفقيه القاضي ابي جعفر احمد بن الاخطل وعدل ابو جعفر مده بمد خالد بن اسماعيل وعدل خالد مده j بمد ابي بكر احمد بن حَمَد وعدل ابو بكر مده k بمد ابي اسحاق ابراهيم بن الشنظير وبمد ابي جعفر بن مُمّون (3) وكانا عدلا مديهما l بمد زيد بن ثابت صاحب رسول الله صلى الله عليه وعلى اله وصحبه وذريته وشوف وكرم A وكان تعديله في الخامس عشر من رجب الفرد الذى من سنة تسع وخمسمائة B وكان تعديل المد الذي عدله الحسين بن يحيى البَسْكَري (2) في شهر رمضان المعظم عام سبعة وستمائة C وكان تعديل المد الذي أمر بتعديله مولانا ابو يعقوب رحمه الله تعلى في جمدى الاولى عام ثلاثة وتسعين وستمائة D وعدّل (4) الآن هذا المد المبارك تبركا بالنبي صلى الله عليه وسلم وإخيا (5) لسنته في شهر رجب الفرد عام اربعة وثلاثين وسبع ماية بمدينة فاس حرسها الله تعلى m والحمد لله رب العالمين كثيرا.

ISNĀD

ابو الحسن المريني
Ražab 734
↑
ابو يعقوب المريني
Žum. I 693
↑
الحسين بن يحيى البسكري
Ram. 607
↑
ابراهيم الجايشي
ابو علي منصور القوامي
15 Raž. 509
↑
520
ابو جعفر ابن غزلون
454
↑
450
ابو جعفر ابن الاخطل
440
↑
خالد بن اسماعيل
455
↑
ابو بكر احمد بن حمد
m. 449
↑
ابن الشنظير وابن ميمون
m. 400 m. 402
↑
زيد ابن ثابت

(1) Pour عدله .
(2) Pour البسْكري .
(3) Pour مَيمون .
(4) Pour عُدّل .
(5) Pour احيـاء .

2. AB² (*mudd*) Pl. I.

— Propriété du chérif Sī ᶜAbd el-Ḥayy El-Kattānī, Fès (1944).

— Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites* (dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, pp. 3-5).

TRADUCTION *

Ce texte est, à très peu de chose près, identique au texte précédent.
Noter cependant:

l. 1 (a) « ... qu'Il répande Ses bénédictions sur notre Seigneur *et Maître* Muhammad...

l. 2 (c) manque le titre « Prince des Musulmans » devant le nom d'ABŪ YAᶜQŪB.

l. 3 (c) ... — que Dieu, *qu'Il soit exalté,* lui fasse miséricorde...

(f) manque « à qui Dieu a fait miséricorde et a accordé le Paradis », qui qualifie le vénéré maître Abū ᶜAlī Manṣūr ibn Yūsuf el-QAWWĀMĪ.

l. 9-10 (D) « Et le présent mudd... a été calibré... en Žumādà II de l'année 734 en la ville de Fās... »

* La note 2 de la précédente traduction est, bien entendu, valable pour ce texte-ci.

2. AB² (*mudd*) — Calibré sur l'ordre d'ABŪ l-ḤASAN le Mérinide (731-749 / 1331-1348) — Žumādà II 734 (7 févr.-7 mars 1334) à Fās

— Laiton.

— Forme tronconique ; façonné en une seule feuille de métal.
Aucun décor.

— Ouverture : ø 8,2 cm ; base : ø 11 cm ; hauteur : 10,9 cm ; capacité : 0,796 l.

— Inscription circulaire : 10 lignes de texte ; le décalage de chaque ligne est marqué par trois points en triangle.
Style cursif maghribin ; une influence orientale pour certaines lettres (?).
Lettres diacritées, mais non vocalisées. Les *mīm* sont ouverts.

TEXTE EN LIGNES CIRCULAIRES

1 ∴ بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا ومولانا (1) محمد وعلى آله a
وصحبه وسلم تسليما b امر بتعديل هذا المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو

2 ∴ الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابي سعيد ابن مولانا امير المسلمين ابي
يوسف ابن عبد الحق ايده الله ونصره c على المد الذي امر بتعديله مولانا (2) ابو

3 ∴ يعقوب رحمه الله تعلى d على المد الذي عدل (3) الحسين بن يحيى
البسكري e بمد ابراهيم بن عبد الرحمن الجايشي الذي عدل (4) f
بمد الشيخ(5) ابي علي منصور بن يوسف

4 ∴ القوامي وكان ابو علي عدل مده g بمد الفقيه ابي

5 ∴ جعفر احمد بن علي بن غزلون وعدل ابو جعفر مده h بمد الفقيه القاضي
ابي جعفر احمد بن الاخطل وعدل ابو جعفر مده i بمد خالد بن اسماعيل وعدل
خالد مده j بمد ابي بكر احمد بن حمد وعدل ابو

6 ∴ بكر مده k بمد ابي اسحاق ابراهيم بن الشنظير وبمد ابي جعفر بن ميمون
وكانا عدلا مديهما l بمد زيد بن ثابت صاحب رسول الله صلى الله

7 ∴ عليه وعلى آله وصحبه وشرف وكرم A وكان تعديله في الخامس عشر من
رجب الفرد الذي من سنة تسع وخمسمائة B وكان تعديل المد الذي عدله

8 ∴ الحسين بن يحيى البسكري في شهر رمضان المعظم عام سبع (6) وستمائة
وكان تعديل المد الذي امر بتعديله مولانا ابو يعقوب رحمه الله تعلى

9 ∴ في جمادى الاولى عام ثلاثة وتسعين وستمائة D وعدل الآن هذا المد المبارك
تبركا بالنبي صلى الله عليه وسلم وحيا (7) لسنته وذلك في جمادى

10 ∴ الاخير عام اربعة وثلاثين وسبع مائة بمدينة فاس حرسها الله تعلى m
والحمد لله رب العالمين كثيرا

MÊME ISNĀD QUE ABC

ابو الحسن المريني
Žum. II 734
↑
ابو يعقوب المريني
Žum. I 693
↑
الحسين بن يحيى البسكري
Ram. 607
↑
ابراهيم الجايشي
ابو علي منصور القوامي
15 raž. 509
↑
ابو جعفر ابن غزلون
454-520
↑
ابو جعفر ابن الاخطل
440-550
↑
خالد ابن اسماعيل
455
↑
ابو بكر احمد بن حمد
m. 449
↑
ابن الشنظير وان ميمون
m. 400 m. 402
↑
زيد ابن ثابت

(1) Manque dans le texte de ABC.
(2) Manque امير المسلمين qui figure dans ABC.
(3) Pour عدله .
(4) عدله dans ABC.
(5) Manque المرحوم qui figure dans ABC.
(6) Pour سبعة . (cf. ABC).
(7) Pour احياء .

3. ABA (*mudd*) Pl. II.

— Musée de Mustapha, Alger (1929).
Musée national des Antiquités d'Alger (1971).

— A. DESSUS-LAMARE, *Matériaux pour un catalogue du Musée de Mustapha : Note sur un vase en cuivre gravé employé comme mesure étalon* (dans « Revue africaine », 70e année, nos 338-339, 1929, 1er-2e tr.), pp. 162-95, 6 fig.

TRADUCTION

Ce texte est, à l'exception des dernières lignes (qui donnaient en ABC et AB² les dates de fabrication des principaux mudd de cette série), semblable aux textes précédents.

Noter :

a′ (au lieu de a) « Louange à Dieu ! »

b manque *in fine* : « que Dieu le fortifie et l'assiste ! »

c manque *in fine* : « qu'Il soit exalté ! »

f manque : « à qui Dieu a fait miséricorde et a accordé le Paradis » ... (comme AB²).

g/h manque *in fine* : « le sien / sur celui » ... (par omission).

i manque : «(qui) l'(avait lui-même fait fabriquer sur le modèle) »...

j ajoute « el-Īmām », dont la présence est exigée par la lecture erronée *Ibn Ḥanbal* (*sic* pour Ibn Ḥamad). Cette lecture est due à un texte où le *mīm* d'Ibn Ḥamad était ouvert dans sa partie supérieure.

l ... « Dieu répande Ses bénédictions sur lui et lui accorde le Salut ! »

Manque A, B, C.

D′ « Et ceci dans l'intention d'attirer la bénédiction de la Tradition qu'il nous a léguée. » (Abrégé de ABC et AB².) *Sans date.*

E « De la main de Sayyid el Ḥāžž Masᶜūd el-BIŽĀWĪ (de Bižāya = Bougie) — Dieu lui soit favorable ! » (*ou* « Dieu soit son Appui ! »)

3. ABA (*mudd*) — Calibré sur l'ordre d'ABŪ l-ḤASAN le Mérinide (731-749 / 1331-1348) — 731-749 (1331-1348)

— Laiton.

— Forme tronconique ; bandeau et plinthe. — 4 arcatures. — Décor de palmes mérinites doubles.

— Ouverture :ø 8,1 cm ; base : ø 11,5 cm ; hauteur : 10 cm ; capacité 0,733 l, *ou* 565 g de grains de blé.

— Inscription circulaire en une ligne sur le bandeau ; 8, 7 et 9 lignes dans les arcatures. Lettres cursives maghribines ; double trait sur le bandeau, simple trait dans les arcatures Lettres diacritées mais non vocalisées.

TEXTE

BANDEAU a الحمد لله b امر بتعديل هاذ المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو الحسن

ARCATURES

A 2

البسكري
e بمد ابراهيم ابن عبد
الرحمن الحايشي (3) الذي
عدله f بمد الشيخ (4) ابى علي
منصور ابن يوسف القواص (5)
وكان ابو علي عدل
مده g بمد الفقيه ابى جعفر احمد
ابن علي ابن غزلون وعدل ابى جعفر (6)

A 1

ابن مولانا ,
امير المسلمين
ابن سعيد ابن مولانا
امير المسلمين ابى يوسف
ابن عبد الحق (1) c على المد
الذي امر بتعديله مولانا
ابو يعقوب رحمه الله (2) d على
المد الذي عدل *(2) الحسين ابن يحيى

MÊME ISNĀD QUE ABC ET AE

ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب المريني
↑
الحسين بن يحتى البسكري
↑
ابراهيم *الحـايشي
ابو علي منصور *القوامي
↑
ابو جعفر ابن غزلون
↑
ابو جعفر ابن الاخطل
↑
خـالد ابن اسماعيل
↑
ابو بكر احمد بن *حنبل
↑
ابن *الشنظر وابن ميمون
↑
زيـد ابـن ثـابت

A 4

ابى اسحاق
ابراهيم ابن الشنظر (10)
وبمد ابى جعفر ابن
ميمون وكـانا عـدلا
مديهما l بمد زيـد ابن
ثابت صاحب رسول
الله صلى الله عليه وسلم D' وهاذا
تبركا بسنته (11) على يد سيدي الحاج
مسعود البجاو (12) وكان الله له (13)

A 3

h الفقيه
القاضي ابى جعفر
احمد ابن الاخطل وعدل
ابى جعفر مده i بمد خالد
ابن اسماعيل وعدل خالد (7)
بمد الامام (8) ابى بكر احمد ابن j
حنبل (9) وعدل ابو بكر مده k بمد

(1) Manque ايده الله ونصره , qui figure dans les deux textes précédents.

(2) Manque تعلى , même remarque.

(2*) Pour عدله .

(3) Les deux points du *yā'* d'*el-Ḥā'isī* (*sic* pour *eš-Šā'iši*) sont communs aux trois points du *šin* d'*eš-Šayḫ* à la ligne inférieure.

(4) Manque المرحوم , qui figure dans ABC.

(5) Lire القواص , pour القوامي . A. D.-L. a lu à tort القـواس .

(6) Manque مده بمد .

(7) Manque مـده .

(8) Complément automatique à cause du nom d'Ibn Ḥanbal.

(9) *Ḥanbal* pour *Ḥamad* avec *mīm* ouvert.

(10) Pour الشنظير , qu'a lu A. D.-L. à tort.

(11) Abrégé de تبركا بالنبي صلى الله عليه وسلم واحياء لسنته .

(12) A. D.-L. a rajouté un *yā'* à البجاو ي , lettre qui n'est pas gravée sur le vase.

(13) Je pense qu'il faut lire وكان الله له وليا , car il semble qu'il y ait un mot effacé à g.

4. A^{5}B (*mudd*)

— Citation par le chérif Sīdī Muḥammad ᶜAbd el-Ḥayy el-Kattānī, dans *et-Tarātīb el-idārīya*, I, Rabat, 1336 H., pp. 431-2.

TRADUCTION

« A indiqué l'intention religieuse de ces mudd celui qui a dit, dans les vers que j'ai trouvés dans le « Cahier » d'Abū l-ᶜAbbās Aḥmad IBN ᶜĀŠIR es-Salawī, le pèlerin au pieds nus (1) :

— Les mérites que réunit le mudd du Prophète,
ils n'échappent point à la pénétration de l'homme intelligent.

Un Prophète, dont le visage a l'éclat de l'Astre de la Nuit en son plein,
est apparu aux hommes dans un tohu-bohu ténébreux.

Il nous a conduits et nous a guidés sur un chemin,
celui de la grâce et de la religion de la satisfaction divine.

La première chose dont nous avons bénéficié de lui est une science
que nous avons transmise, issue du Guide mystérieux.

Et cela est que ce mudd — je veux désigner
le mudd du Prophète de Zamzam —,

Il en faut quatre pour satisfaire à la rupture du jeûne,
en vertu de la Loi exprimée par une sentence claire.

Et, en expiation des serments serments, il en faut dix fois autant,
lorsque tu as juré devant Dieu le Très-Haut (2).

Ceci est la science dont nous avons bénéficié de lui :
chose de grande importance que la mesure du Prophète !

— J'ai trouvé ces mêmes vers gravés sur un mudd. Il y était écrit également qu'il avait été fabriqué | pour en-NĀṢIR ibn ᶜABD el-KARĪM ibn ᶜAbd Allāh ibn eš-Šayḫ, en l'année 1001, et que celui-ci l'avait fait étalonner sur le mudd du Muftī de Marrākuš, Abū Muḥammad ᶜABD el-WĀḤID ibn AḤMAD eš-Šarīf, qui l'avait fait calibrer à Fās en l'année 990 ; de même ce dernier avait fait copier son mudd sur le modèle d'un mudd qui avait été étalonné en 710 pour le juriste ᶜABD ALLĀH ibn SĀLIM. »

(1) Abū l-ᶜAbbās Aḥmad ibn Muḥammad IBN ᶜĀŠIR ibn ᶜAbd er-Raḥmān es-Salawī el-Ḥāfī, saint patron de Salé, m. *ca* 1163 (1750). Son recueil de notes (*kunnāša*) est cité par Ibn Zaydān dans *Itḥāf aᶜlām en-nās*, t. V, p. 476. (Cf. ᶜAbd es-Salām Ibn Sūda, *Dalīl mu'arriḫ el-Maġrib el-Aqṣà*, 2ᵉ éd., I, 1960, nº 758 ; II, 1965, nº 2160.)

(2) Sur la *kaffāra*, « expiation d'un péché », ici une rupture de serment, voir *Sh. Enc. of Islam*, p. 205b. *Coran*, V, vt 89, fait obligation, en rachat du parjure, de nourrir dix pauvres.

4. A[5]B (*mudd*) — Calibré pour en-NASIR ibn °ABD el-KARIM — 1001 (1592-1593)

— Citation ... el-KATTĀNĪ, dans *et-Tarātīb el-idārīya*, I, Rabat, 1336 H., pp. 431-2.

COPIE DE LA CITATION

... وقد أشار الى القصد الديني من هذه الأمداد من قال في أبيات وجدتها في كناشة أبي العباس أحمد بن عاشر السلوي الحافي وهي :

فضائل ما حوى مد النبي ، فلا يخفى على فهم الذكي
نبي وجهه بدر منير ، بدا للناس في ظلم وغي
فأهدانا وأرشدنا سبيلا ، سبيل الفضل والدين الرضي
فأول ما استقدنا منه علما ، روياه عن الهادي السري
وذلك أن هذا المد أعني ، به مد النبي الزمزمي
فأربعة به في الفطر تجزي ، بحكم الشرع في نص جلي
وعن كفارة الأيمان عشرا ، إذا أقسمت بالله العلي
فهذا مستفاد العلم منه ، عظيم القدر مكيال النبي

ثم وجدت هذه الأبيات بعينها منقوشة على مد كتب عليه أنه صنع للناصر بن عبد الكريم بن عبد الله بن الشيخ عام واحد بعد الالف وأنه عدله على مد مفتي مراكش ابي محمد عبد الواحد بن احمد الشريف الذي عدل مده بفاس عـ٩٩٠ـام كما عدل مده هو بمد عدل سنة ٧١٠ للفقيه عبد الله بن سلام...

ISNĀD

ناصر بن عبد الكريم بن عبد الله بن الشيخ
1001
↑
المفتي مراكش ابن محمد عبد الواحد بن احمد الشريف
990
↑
الفقيه عبد الله بن سالم
710
↑

5. A^4BA^2 (*mudd*)

— Cité par le Chérif Sidi Muḥammad ᶜAbd al-Ḥayy al-Kattāni dans *at-Tarātīb al-Idārīya*, I, — Rabat, 1336 H., pp. 434-5.

TRADUCTION

(Abū ᶜAbd Allāh al-Ḥuḍaykī (1)) a dit : « J'ai fait fabriquer mon mudd sur celui de notre Šayḫ, l'Imām exemplaire Abū Zakaryā b. ᶜAbd Allāh b. Saᶜīd b. ᶜAbd el-Munᶜim (2) (qu') il avait fait calibrer sur le mudd du faqīh Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Yassītinī (3) à Fās, la bien gardée, en l'année 990. (ce dernier) avait calibré son mudd sur celui du faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd Allāh b. Sālim daté de l'année 710 ; (lequel) l'avait fait calibrer sur celui du faqīh et pieux Abū Muḥammad ᶜAbd ar-Razzāq de l'année 662 (4). (ce dernier) avait fait calibrer son mudd sur celui du faqīh Abū al-Ḥasan ᶜAlī b. al-Ḥažž daté de l'année 613 ,lequel) l'avait fait calibrer sur celui du Ḥažž al-Ḥusayn b. Yaḥyā al-Bakrī (5) qui l'avait lui-même fait calibrer sur celui d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Ḥāḥī (6). (ce dernier) l'avait calibré sur le mudd de feu le Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (7) qui avait fait calibrer le sien sur celui du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAzlūn (8) (lequel) l'avait fait calibrer sur le mudd du faqīh et qāḍī Žaᶜfar Aḥmad b. al-Aḫṭal qui avait fait calibrer le sien sur celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl qui l'avait calibré sur celui d'Abū Isḥāq b. Šanīḍir (9) et sur celui d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Maymūn ; tous deux ayant fait calibrer leurs deux mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯabit, compagnon du Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! »

(1) al-Ḥuḍayki ou plutôt *al-Ḥuḍaygi*, auteur d'un recueil de *Ṭabaqāt* des gens du Sous.
(2) ᶜAbd al-Munᶜim, grand saint des Ḥāḥa (début des Saadiens).
(3) Sur le 11 A^8 on lit 662.
(4) al-Yassītnī, des Banū Stītān sur l'Inawen.
(5) mis pour al-Biskrī (de Biskra), le *sin* a peut-être été écrit à l'orientale.
(6) mis pour al-Žayšī, le *šin* a peut-être été écrit à l'orientale.
(7) mis pour al-Qawwāmī.
(8) mis pour Ġazlūn.
(9) mis pour aš-Šanḍīr.

5 A⁴BA² (*mudd*) Calibré pour Abu ᶜAbd Allah al-Hudayki as-Susi.

— Citation ... al-Kattānī, dans *at-Tarātīb al-Idārīya*, I, Rabat, 1336 H., pp. 434-5.

COPIE

«فقال [ابو عبد الله الحضيكي السوسي] ضربت مدي على مد شيخنا الامام القدوة ابى زكريـاء يحيى بن عبد الله بن سعيد بن عبد المنعم وضرب مده على مد الفقيه ابى عبد الله محمد بن عبد الرحمان اليسيتى (1) بفاس المحروسة سنة ٩٩٠ وضرب مده على (مـد) (2) الفقيه ابى محمد عبد الله بن سالم سنة ٧١٠ وضرب مده على مد الفقيه الصالح ابى محمد عبد الرزاق سنة ٦٦٢ وضرب مده على مد الفقيه ابى الحسن على بن الحاج سنة ٦١٣ وضرب مده على مد الحاج الحسين بن يحيى البكري (3) الذي عدله بمد ابى اسحـا ابراهيم بن عبد الرحمان الحاحى (4) الذي عدله بمد بن عزلون (6) الذي عدله بمد الفقيه القاضي ابى جعفر احمد بن الاخطل الذي عدله بمد خالد بن اسماعيل الذي عدله بمد ابى اسحاق بن سنيظر (7) وبمد ابى جعفر احمد بن ميمون وكانا عدلا مديهما بمد زيد بن ثابت صاحب رسول الله صلى الله عليه وسلم.»

ISNĀD

الحضيكى السوسي
↑
زكرياء
↑
عبد الله محمد اليسيتي (1)
990
↑
ابو محمد عبد الله بن سالم
710
↑
ابو محمد عبد الرزاق
662
↑
ابو الحسن على بن الحاج
613
↑
الحسين البكري (3)
↑
الحاحي (4)
↑
الفواس (5)
↑
عزلون (6)
↑
الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابن الشنيظر آ7) بن ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour اليسيتني .
(2) restitué
(3) mis pour البسكري .
(4) mis pour الجايشي .
(5) mis pour القوامي .
(6) mis pour غزلون .
(7) mis pour الشنظير .

6 ABCA (*mudd*)

— Musée de Tlemcen (1905).

— Est-ce le n° 75 du Musée du Caire ? (Wiet, 1932).

— Décrit par Alfred Bel, *Trouvailles archéologiques à Tlemcen, 2, Un modd en-nbi*, dans « Revue africaine », 49e année, n° 257, 2e trim. 1905, pp. 231 à 235.

TRADUCTION

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur sa famille et ses compagnons, et qu'Il leur accorde le Salut !

Ce mudd est celui du Prophète élu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Son étalonnage a été exactement vérifié en forme et en poids sur le mudd constitué en bien de main-morte pour la ville de Fās et connu pour avoir été fait par le syndic des fabricants de seaux.

Son étalonnage est authentifié par une chaîne continue d'autorités qui remonte au mudd de Zayd b. Ṯābit — Que Dieu soit satisfait de lui ! Fabriqué pendant le mois de Ražab de l'année mille quarante neuf.

6. ABCA (*mudd*) — Ražab 1049 (28 oct. - 26 nov. 1639) à Fās ?

— Bronze, brisure rechargée à l'étain.

— Forme tronconique, façonnée en une seule feuille de métal.

— Aucun décor.

— ø de l'ouverture : 8,5 cm ; capacité : 0,8 litre.

— Inscription en spirale, style cursif *maghribin*.

TEXTE

بسم الله الرحمان الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وعلى الـه وصحبه وسلـم تسليم هذا من النبي المصطفى صلى الله عليه وسلم صح تعديله مقـابلة (1) و وزنا بالمد المحبس على مدينة فـاس المعروف بيد امين القبابين الذي التصل (2) سند تعديله الى مد زيد بن ثابت رضي الله عنه صنع في شهر رجب بتاريخ عام تسح (3) واربعين والف

(1) lire مقابلة .

(2) lire اتصل .

(3) mis pour تسعة .

7 ? (ṣāᶜ) Pl. V.

— Musée national des Arts africains et océaniens, Paris, nº MNAM, 1967, 5.5.
— Mustapha El Habib, *Note sur deux mesures d'aumône*, « Hespéris-Tamuda », vol. X, fasc. 3, 1969, p. 263 à 272, 4 pl.

TRADUCTION

1er BANDEAU. (ce ṣāᶜ) a été constitué en bien de main-morte à Miknāsat az-Zaytūna (1) pour l'usage public sous l'autorité du roi (2) Mawlāy Ismāᶜīl.

2e BANDEAU. Œuvre du maître Abū ᶜAnānī en date de l'an 909 (1503-1504) à Miknās.

ARCATURE 2. Œuvre du maître Dawūd, ceci est un grand ṣāᶜ prophétique contenant quatre ṣāᶜ ou petits mudd (3).

ARCATURE 4. Calibré sur (le ṣāᶜ d') Idrīs al-Ḥasani, Prince du Zarhūn (4), (lui-même) calibré d'après le ṣāᶜ du Prince Ṣalāḥ ad-Dayn al-Ayyūbī (5)

ARCATURE 5. qui l'avait établi d'après le mudd d'Abū Yazīd aṣ-Ṣ... lequel l'avait fait calibrer sur celui du très savant et bienheureux Ḫallūd (6)...

ARCATURE 7. comme l'avait fait calibrer le Commandeur des Croyants, le Magnifique, le Saint et Vertueux Idrīs (7) — (Dieu) nous fasse bénéficier de toutes leurs grâces ! Il (?) est décédé en l'an 909 (1503-1504) (8).

ARCATURE 9. La promotion royale (du ṣāᶜ) date de Rašid (9), compagnon du Magnifique, jusqu'à ce que vint le roi Ismāᶜīl (10) — (Dieu) lui accorde puissance et gloire ! Il (?) est décédé en l'an 1050 (1640-1641)...

(1) L'expression « Miknāsat az-Zaytūna » est fautive. A cette époque on devrait avoir Miknās az-Zaytūn ou, à la rigueur, Miknāsat az-Zaytūn. D'ailleurs dans le 2e bandeau on lit Miknās. Cf. Ibn al-Ḫatib, *Nifaḍat al-Žirab*...

(2) Le titre de *roi* pour Mawlāy Ismāᶜīl est surprenant à l'époque. Le ṣāᶜ aurait donc été constitué en bien de main-morte entre 1082 et 1139 (16721727).

(3) Au lieu de lire ṣāᶜ, on lit ṣāf, ce qui n'est pas la seule faute de copie ! Mais il y a surtout une grande confusion métrologique. Il semblerait que la terminologie ait un peu flotté et qu'il existât des ṣāᶜ *non prophétiques* plus petits que des mudd banaux et que l'on distinguait de ceux-ci des petits mudd de calibre canonique, puisque ces derniers ont une contenance quatre fois plus petite que le ṣāᶜ prophétique objet de cette étude. Nous ne sommes pas au terme de la confusion car en fait ce ṣāᶜ-ci est d'une contenance de 3,750 litres, soit l'équivalent de cinq mudd canoniques !

(4) Il ne peut s'agit ici des deux premiers rois idrissites, la titulature est minimum et il suffit de la comparer à celle donnée pour Idrīs II dans la 7e arcature (cf. n. 7). Il faudrait rechercher un émir indépendant dans l'inter-période mérinide-saadienne, sous le règne mouvementé des Banū Wattās. Il existe bien un Mawlāy Idrīs tour à tour désigné dans la correspondance portugaise sous le titre de Caïd du Chérif (saadien) puis sous le titre de « Seigneur de la Montagne » vers 1540 (S.I.H.M., 1er série, Port., t. II, p. 512, n. 2, t. III, p. 275, n. 2, et p. 490, n. 2), mais il s'agit d'un personnage ayant vécu un peu trop tard pour la période d'établissement du ṣāᶜ et trop au sud ; il n'a pas dû avoir de pouvoir sur le Zarhūn.

(5) Al-Malik an-Nasir Ṣalaḥaddīn Abū al-Mudaffar Yūsuf al-Ayyūbī a régné en Egypte de 564 au 27 ṣafar 589 (1168-69 au 4 mars 1193).

(6) Abū Yazid aṣ-Ṣ... et le savant docteur Ḫallūd semblent bien être dans la chaîne d'autorité directe et sans solution de continuité (*naqala ᶜan*...).
On peut douter que le ṣāᶜ de Ḫallūd ait été calibré sur celui d'Idrīs : le report est posé dans le vide : *kadalika naqaluhu al-amīr*... sans indication de mesure précédente authentifiée. Le prestige du personnage suffisait-il à garantir la contenance ?

(7) Idrīs (II) b. Idrīs (Ier) Ibn ᶜAbd Allāh portant le même nom que son père, « pour les distinguer on appela le premier al-Akbār et son fils al-Aṣġār, puis par hypocoristique, al-Azhar » (EUSTACHE D., *Corpus des dirhams idrissites et contemporains*, Rabat, 1970-71, p. 25). Né en rabīᶜ II 175 (août 791), Idrīs II régna de 192 à Žumada II 213 (808 à septembre 828).

(8) S'agit-il de la date du décès du Prince du Zarhūn ?

(9) Raṣid b. Manṣa ou b. Muršid) était l'affranchi et dévoué compagnon d'Idrīs Ier qui assura la régence lors de la minorité d'Idrīs II du début de l'année 175 (juillet-sept. 791) jusqu'à son assassinat que la plupart des auteurs (al-Bakrī, Ibn al-Aṯir, Ibn Ḫaldūn etc.) situent en 186 (802), sauf le *Qirṭās* qui donne 188 (803-804).

(10) Mawlāy Ismāᶜīl, souverain ᶜalawite sous l'autorité duquel le ṣāᶜ a été constitué en ḥabūs, règne du 15.10.1082 au 29.07.1139 (11.04.1672 au 22.03.1727).

7 ? (*ṣāʿ*) — Œuvre de maître Dāwud — 1050 (1640-1641)

— Forme tronconique.
— Bandeau à deux registres, B1 épigraphie cursive simple, B2 à double traits.
— Dix arcatures dont cinq épigraphiques : A2, A4, A5, A7 et A9.
— Les cinq autres arcatures, également polylobées portent des décors végétaux.
— Ecriture marocaine, un point sous le *fā*, un point sur le *qāf*.
— Ouverture : ø 13,7 cm ; base plate : ø 19 cm intér. ; hauteur : 18 cm intér.
— Capacité : 3,750 litres.

TEXTE

B 1 صنعة بى (1) مكناسة الزيتونه (2) حبوس على العموم تحت رياسة الملك

B 2 مولاي اسمعيل (3) صنعه المعلم البوعنانى (4) تريخ عـ909ـام بى مكناس

A 5
نقله
على المد
عن ابى يرد
.....
وكـلـالـكـ
عن العالم
العلمة الا
..... سعد
خلود هو
.....

A 4
نقلا
عن ادرس
الحسنى
الامير
بى زرهون
نقله الماد (6)
عل الصح (7)
الامير صلح
الدين الايوبى

A 2
صنعة
المعلم
داود
هاد صاف (5)
نبوى العظيم
فيه اربعة
صاف من
المد الصغير

A 9
تريخه
ازداد
ملكا فوقه
رسد (6)
صاحب الازهر
حتى جاء الملك
اسماعيل (3) اعزه
وانصره توفى
عـ1050ـام
هو .....

A 7
كدلك
نقله الامير
المومنين
ادريس
الازهر الولى
الصالح نقنا (6)
بى براكتهم
اجمعين
توفى عـ909ـام

ISNĀD

ابو عناني
909
↑
داود
↑
ادريس الحسنى
الامير الزرهون
↑
صلح الدين الايوبي
564-589
↑
ابو يزد
↑
خلود
↑
ادريس الازهر
192-213
↑
رشيد
175-186
↑
?

COMMENTAIRES

Comme l'avait bien vu et souligné Mustapha El Habib, le texte est particulièrement confus : « Il s'agit, pensons-nous, d'une sorte de réplique tardive, due à un artisan non familiarisé avec la grammaire, qui aurait cherché à rassembler sur le champ du récipient nombre de références illustres... » (*op. cit.*, p. 267). A travers la confusion qui en résulte, il est tout de même possible de retirer quelque chose. Il est probable en effet que les artisans dinandiers, maîtres Dawūd et Abū ʿAnānī n'ont pas recopié n'importe quoi. On veut bien admettre qu'ils aient fait des fautes de copie, sauté des mots, voire sauté des lignes, mais ils nous révèlent tout de même l'existence d'une chaîne de mudd tout à fait indépendante de la trentaine de mesures marocaines connues à ce jour. En particulier jusqu'ici, les mesures d'aumône marocaines dérivent toutes des mesures rapportées d'Orient par les juristes andalous et diffusées au Maghreb soit par al-Qawwāmi, soit par al-Baskāri, donc au VI^e^ siècle de l'Hégire. L'étalon marocain le plus ancien de ce ṣāʿ serait au contraire bien antérieur puisque datant de la régence de Rašid, 175-186 (791-802). La chaîne d'étalons de ce ṣāʿ a pourtant connu un épisode oriental avec les trois mentions de Ḫallūd, Abū Yazīd et Ṣalaḥaddīn, après quoi, curieusement, on revient dans le Zarhūn avec un saut de plus de quatre siècles peut-être et plus précisément à Meknès sous le règne de Mawlāy Ismāʿīl. On peut penser avec Mustapha El Habib que ces trois orientaux-là ont été introduits pour donner du prestige à la pièce, mais ce serait plus vrai pour Ṣalaḥddīn que pour les deux autres savants théologiens qui le précèdent, cela ne veut-il pas dire que les copistes ont lu quelque part, sur un autre mudd, l'existence de mesures ordonnées par les trois orientaux précités ? On peut penser qu'en fait la chaîne d'authenticité n'a probablement pas quitté la région de Meknès et du Zarhūn, mais qu'une autre chaîne, orientale celle-là, est parvenue à Meknès et a interféré avec la première, pour le calibrage du ṣāʿ du Prince Idrīs du Zarhūn.

8. ABA[3] (*mudd*)

— Propriété de la famille Aqasbi de Fès.

— Acheté par le capitaine G. Mellier en 1916.

— Donné au Musée du Batha de Fès en 1916.

— Introuvable en 1972.

— Est-ce le n° 65 du Musée islamique du Caire (Wiet, 1932) ?

— Décrit par Alfred Bel, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr*, dans « Bull. archéol. », Paris, 1917, pp. 359 et suiv.

TRADUCTION

« Louange à Dieu ! Nous avons vérifié (la contenance) de ce mudd béni sur celui de notre maître Aḥmad fils de notre maître ʿAlī al-Idrīsī, lequel l'avait fait copier sur celui du Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan (fils du) Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq... »

Suit la chaîne d'autorités déjà signalée en 3ABA sur lequel celle-ci est recopiée avec des différences mineures de syntaxe et un grand nombre de fautes dans la copie des noms propres. Systématiquement le créateur de ce mudd a substitué l'expression : nāqalan lahu ʿala muddi fulāni (*la copiant sur la mesure d'un Tel*), *à celle plus simple des mudd précédents :* ʿadalahu bi muddi fulāni (*il l'a calibré sur la mesure d'un Tel*). *Après l'*isnād *remontant jusqu'à Zayd b. Ṯābit, le texte continue :*

... « à la date de l'an 2 exactement. Il (le mudd copié) porte l'année 734 et celui-ci est daté de 1067. Son auteur est le maître artisan, le lettré et faqīh — Que Dieu l'ait en Sa compassion et lui soit clément jusqu'à l'Echéance ! — ʿAbd as-Sālam Žallūn b. al-Ġazzāni, — Que Dieu le couvre de Sa miséricorde et de Sa clémence et le fasse entrer dans Son Paradis, par Sa grâce et Sa générosité ! L'ordonnateur de ce mudd est le Qā'īd Manṣūr b. Zāhī al-Bāšā. Ce mudd béni a été fabriqué dans la Voie Parfaite montrée par Muḥammad — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le Salut ! Louange à Dieu !

8. ABA3 (*mudd*) — 1067 (1656-1657)

— Forme tronconique, bandeau et plinthe ; dix arcatures épigraphiques.
— Six arcatures épigraphiques.
— Ouverture : ø 8,4 cm ; base : ø 11 cm ; hauteur : 9,5 cm intér.
— Capacité : 0,73 litre.
— Cuivre.
— Ecriture maghrébine maladroite.

TEXTE

A 1

الحمد لله
حقق هذ المد
المبارك على مد مولانا
احمد بن مولانا على الا
دريسي ناقلا له على
مد امير المومنين ابى
الحسن (1) امير المؤ
منين ابى يوسف بن عبد
الحق ناقلا له على مد
مولانا ابى يعقوب ناقلا
له على مد الحسن (2) بن يحيى

A 2

يحيى (3) البسكري
على مد ابراهيم بن عبد
الرحمان (4) ناقلا له
على مد الشيخ ابى علي
منصور بن يوسف القو
اس (5) ناقلا له على مد
الفقيه ابى
جعفر احمد بن على
بن كزلون (6) ناقلا له على
مد الفقيه القاضى
ابى جعفر احمد بن الا
خطل ناقلا على (7)

A 3

بن
اسماعيل نقلا
له على مد ابى بكر
احمد بن حنبل (8) ونقل
ابن حنبل على مد ابى اسحاق
ابراهيم بن الشنظير وعلى
مد ابى جعفر بن ميمون
كلاهما نقلا
على مد سيدنا وبركتنا و و
سيلتنا الى ربنا صاحب
رسول الله صلى الله عليه
وسلم زيد بن ثابت رضي الله
عنه وكان تاريخ ٢ له خقق

A 4

حقق
عليه هذا
سنة اربع وثلاثين
وسبع مأية وهذه
سنة ١٠٦٧ وصانعه
المعلم الاديب الفقيه
الى رحمه ربه الراجي
عفوه عند
انقضاء اجله عبد
السلام جلو بن
الغزاني بمده اله
برحمته وادخله
جنته بفضله وكرمه

A 5

وعامله
القائد منصو
ر بن الزاهي
الباشا صنع
هذ المد
المبارك تبركا
على منهاج تبينا
محمد صلى الله عليه
وسلم

A 6

الحمد لله

ISNĀD

مولانا الادريسي
1067
ابو الحسن المريني
734
ابو يعقوب المريني
الحسن (2) البسكري
عبد الرحمن (4)
القواس (5)
كزلون (6)
الاخطل
اسماعيل (7)
حنبل (8)
الشنظير وميمون
زيد بن ثابت

(1) rajouter ابـن .
(2) mis pour الحسين .
(3) répétition de يحيى .
(4) manque الجايشي .
(5) mis pour القوامي .
(6) lire غزلون .
(7) manque مـد خالد .
(8) mis pour حمد .

9. ABDA (ṣāᶜ) Pl. III.

— Collection particulière (P.P.).
— Inédit.

TRADUCTION

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux ! Qu'il répande Ses bénédictions sur Muḥammad ! La capacité de ce mudd (1) a été calibrée d'après le mudd qu'avait calibré al-Ḥusayn b. Yaḥyā al-Baskarī, d'après celui de Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Žayši lequel avait calibré son mudd à partir de celui de feu le Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwāmī qui l'avait calibré d'après celui du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b. Ġazlūn. Abū Žaᶜfar avait fait calibrer son mudd sur celui du faqīh et qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. al-Aḫṭal, lequel Abū Žaᶜfar l'avait fait calibrer sur celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl. Ḫālid avait fait calibrer son mudd sur celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥammad. Abū Bakr l'avait fait calibrer sur celui d'Abū Iṣḥāq Ibrāhīm b. al-Šanẓbir et sur celui d'Abū Žaᶜfar Maymūn qui les avaient fait calibrer tous deux sur celui de Zayd b. Ṯābit, compagnon du Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions, sur sa famille, ses compagnons et sur sa descendance, qu'il soit annobli et honoré ! Il a été calibré le quinze Ražab unique de (l'an) cinq cent six (2), et ce mudd a été calibré au mois vénéré de Ramaḍān de l'année six cent neuf (3). Que Dieu le rende utile ! Louanges soient faites à Dieu, Maître des Mondes ! Maintenant ce mudd a été calibré dans le but d'attirer la bénédiction du Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses grâces, lui accorde le Salut et ravive la Tradition ! Calibré sur ordre de ᶜAbd Allāh Yūsuf, Prince des Musulmans, fils du Prince des Musulmans Yaᶜqūb b. ᶜAbd al-Ḥaqq — Que Dieu l'assiste et le rende glorieux ! né dans la ville de Fās — Que Dieu la garde ! au mois de Žumāda premier de l'année six cent quatre vingt treize — Que Dieu l'assiste et le fasse triompher ! a ordonné d'utiliser ce mudd dans tous les lieux — Que Dieu les embellisse ! à la ville comme à la campagne, et de s'en servir pour transmettre sa capacité (légale). Dieu tiendra compte (de la manière d'agir) de ceux qui en modifieraient le calibre. Dieu les interrogera et proche sera Sa vengeance ! Mesuré à la date de 699 (4) à Marrakech — Que Dieu la garde ! Ce mudd a été calibré par le maître artisan Muḥammad b. Mūsa b. al-Ḥasan b. Yaᶜzza pour mesurer l'aumône lui-même et pour qui Dieu voudra de sa descendance et pour les musulmans, durant sa vie et après sa mort. Il l'a institué en habous au profit de ses enfants et de ceux de son frère al-Ḥasan. Que ceux qui s'en serviront pour faire l'aumône, prient pour la miséricorde et la bénédiction de celui qui a fait ce mudd, ainsi que pour ses parents, et pour celui qui a gravé ceci, ainsi que pour ses parents. Terminé dans les premiers jours de Žumāda premier de l'année 1072 (5). Ce mudd a été calibré sur celui des fils de Yaᶜqūb b. Muḥammad b. Ḥusayn, transporté d'Orient et écrit en caractères anciens et gravé par Aḥmad b. ᶜAbd Allāh b. Muḥammad b. Yūsuf al-Tikīnī.

(1) Il s'agit en fait d'un ṣāᶜ mais le graveur a recopié le texte sur un mudd dérivant de celui de Abū Yaᶜqūb, AB.
(2) mis pour 509.
(3) mis pour 607.
(4) en abžad, avec les conseils de Georges S. Colin (15.12.1970).
(5) Le 2 est en ġubari de Fās.

9. ABDA (*ṣāᶜ*) — Muhammad b. Musa b. al-Hasan b. Yaᶜzza) — Début žumada I 1072 (fin décembre 1661)

— Forme cylindrique, fond convexe.
— Ni bandeau, ni plinthe, sans décor.
— Simple feuille de cuivre rouge.
— Ouverture : ø 18 cm ; base : ø 16,3 cm ; hauteur : 12 cm.
— Poids vide : 658,6 grammes.
— Capacité : 3,005 litres.
— Inscription spirale, écriture de style maghribin, négligée.

TEXTE

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على محمد عدل هذا المد بمد عدل للحسين بن يحيى البسكري بمد ابراهيم بن عبد الرحمن الجايشي (1) الذي عدلـه بمـد (2) الشيـخ المرحوم ابى على منصور بن يوسف الفـوامى (3) وكـان ابو على عدل مده بمـد الفقيه ابي جعفر احمد بن اعلى بن عزلون (4) وعدل ابو جعفر مده بمد الفقيه القاضي ابي جعفر احمد بن الاصطل (5) وعدل ابو جعفر مده بمد خـالد بن اسماعيل عدل خالد مده بمد ابي بكر احمد بن احمد (6) وعدل ابو بكـر مده بمد ابى الحق (7) ابراهيم بن الشنطبز (8) وبمد ابى جعفر ميمون وكـانا عدلا مديهما بمد زيد بن (9) تـابت صاحب رسول الله صلى الله عليه وعلى ءاله وصحبه وذريته وشرف وكـرم وكـان تعـديلـه > فى الخـامس عشر من رجب الفـرد الذي من ستـة وخمسمايـة (10) وكان تعديل هذا المد فى شهر رمضان المعظم عام تسعة وستمائة نفع الله به والحمد لله رب العلمين ﷺ فعدل الان هذا المد تبركـا بالنبي صلى الله عليه وسلم واحيـا السنة وذلك بامر عبد الله يوسف امير المسلمين ابو امير المسلمين بعرف من (11) ب بن عبد الحق ايده الله ونصره والد بمدينة فـاس حرس الله فى جمـادى الاولى عام ثلاثة وتسعين (12) وستمائة وامر ايده الله ونصره ان يمضىالعمـل بـه فى جميع بلاده ربنا (13) الله حاضره وبادية ويزكى مـا سواه من الامداد بمن صره او عمـره (14) فالله حسبا وسايله و ولي الانتقـام منه وز (15) فى التـاريـخ ام كسالح (16) من مراكش حرسها الله تم عدل هذا المـد المعلم محمد بن موسى بن الحسن بن يعزى لنفسه ولمن شاء الله من ذريته والمسلمين فى حياته وبعد مماته يزكى به وحبسه على اولاده واولاد اخيه الحسن ومن زكـا به ويدعوا لمن عمله ووالديه ومن كتبه و والديه بالرحمة والبركة وكـان الفراغ منه فى اوائل جمادى الاولى عـام ب 107 وعدل هـذ المد من مد ابنـاء يعقوب بن محمد بن حسين محمول من بـلاد الشرق بالحروف المنتقدمة وسكساه (17) منه احمد بـن عبـد الله بـن محمد ابن يوسف التنكنبي

(1) lire الجايشي .
(2) mis pour عدل بمد الشيخ .
(3) lire القـوامي .
(4) lire غزلون .
(5) lire الاخطل .
(6) mis pour احمد بن حمد .
(7) lire اسحق .
(8) mis pour الشنظير .
(9) lire زيد بن ثابت .
(10) mis pour سنة تسع وخمسماية .
(11) probablement يعقوب بن عبد الحق .
(12) on peut lire aussi bien تسعين que سبعين . mais c'est de 90 qu'il s'agit.
(13) peut-être زينـه الله ?
(14) peut-être بمن بدله أو غيـره فـالله حسيبه ?
(15) mis pour وزن .
(16) 699 en abjad ?
(17) peut-être سكتـه ou كتبـه ?

ISNĀD

محمد بن موسى بن الحسن
بن يعزى
1072
↑
إبناء يعقوب بن محمد
بن حسين ؟
699
↑
عبد الله يوسف المريني
↑
ابو يعقوب المريني
693
↑
الحسين بن يحيى البسكري
↑
ابراهيم الجايشي (1)
↑
ابو منصور القوامى (3)
509
↑
ابو جعفر عزلون (4)
↑
ابو جعفر الاصطل (5)
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابو بكر احمد بن (6) احمد
↑
الشنظبز (8) و ميمون
↑
زيد بن ثابت (9)

10. ABAD (*mudd*) Pl. IV.

— Musée des Oudayas à Rabat, nº 41 en 1944, Catalogue nº 419, nº 471-490 en 1970.

— Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites* (dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, fasc. unique, p. 13, § 14, où il est désigné sous le nom de « *Mudd du Musée des Oudaïa*, à Rabat (41)... ».

— Réétudié par Paul PASCON en 1970.

TRADUCTION

SUR LE BANDEAU ÉPIGRAPHIQUE : Louange à Dieu seul ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, l'Elu généreux, et sur Sa famille !

1re ARCATURE : Louange à Dieu seul ! Ce mudd béni a été calibré sur l'ordre de notre maître le Prince des Musulmans Abū al-Ḥasan, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Saʿīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq

2e ARCATURE : Que Dieu l'assiste et le fasse triompher !, d'après le mudd qu'avait ordonné de calibrer notre maître Abū Yaʿqūb — Que Dieu l'ait en sa miséricorde !, d'après le mudd calibré par al-Ḥusayn b. Yaḥyā al-Baskārī, d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ʿAbd ar-Raḥmān al-Žayši, qui avait calibré son mudd sur celui du Šayḫ

3e ARCATURE : Abū ʿAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (1). Abū ʿAlī avait calibré son mudd sur celui du faqīh Abū Žaʿfar Aḥmad b. ʿAlī Ġazlūn. Abū Žaʿfar avait calibré le sien sur le mudd du faqīh et qāḍī Abū Žaʿfar Aḥmad b. al-Aḫṭal

4e ARCATURE : Abū Žaʿfar avait calibré son mudd sur celui de Ḫālid b. Ismāʿīl qui avait lui-même fait calibrer le sien sur celui d'Abū Bakr Aḥmad b. al-Ḥanbal (2). Abū Bakr avait fait calibrer son mudd sur celui d'Abū Isḥāq b.

5e ARCATURE : aš-Šanẓīr et sur le mudd d'Abū Žaʿfar b. Maymūn, qui avaient calibré tous deux leurs deux mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯābit, Compagnon du Prophète — Que Dieu lui accorde Salut et Paix ! Qu'il soit anobli et grandi pour toujours !

6e ARCATURE : Quant à ce mudd béni que voici, il a été calibré par bénédiction du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! — en vue de vivifier Sa Tradition. Les derniers jours de Ramaḍān le vénéré de l'an mille et cent à Fās, la protégée par Dieu !

(1) mis pour al-Qawwāmi.

(2) mis pour Ḥammad.

10 ABAD (*mudd*) — Fin ramaḍān 1100 (juillet 1689) à Fās

— Forme tronconique, façonné en une seule feuille de laiton.

— Ouverture renforcée par un cercle de laiton.

— Bandeau épigraphique rajouté ainsi qu'une plinthe avec chevrons.

— Six arcatures (Vicaire en donne fautivement cinq). Décors végétaux entre les arcatures.

— Ouverture : ø 8 cm ; base plate : ø 11,2 cm ; hauteur : 10 cm ; capacité : 0,732 l.

— Inscription en double traits, avec hachures dans le bandeau.

— Vocalisation irrégulière.

TEXTE

BANDEAU الحمد لله وحده صلى الله على مولانا محمد المصطفى الكريم وعلى آله

A 1
الله
الحمد وحده
امر بتعديل هذا
المد المبارك مولانا
امير المسلمين ابو
الحسن ابن مولانا
امير المسلمين ابى سعيد
ابن مولانا امير المسلمين
ابى يوسف ابن عبد الحق

A 2
ايده الله
ونصره على المد الذي
امر بتعديله مولانا
ابو يعقوب رحمه الله
على المد الذي عدله
الحسين بن يحيى
البسكري بمد ابراهيم بن
عبد الرحمان الجايشي
الذي عدله بمد الشيخ

A 3
ابي علي
منصور بن يوسف
القواس (1) وكان ابو
علي عدل مده بمد
الفقيه ابى جعفر احمد
ابن علي بن غزلون وعدل
ابو جعفر مده بمد
الفقيه القاضي ابى
جعفر احمد بن الاخطل

A 4
وعدل ابو
جعفر مده بمد
خالد بن اسماعيل
وعدل خالد بن اسما
عيل مده بمد ابى
بكر احمد بن حنبل (2) و
عدل ابو بكر مده بمد
ابي اسحاق ابراهيم بن

A 5
الشنظير
وبمد ابى جعفر بن
ميمون وكانا عدلا
مديهما بمد زيد
ابن ثابت صاحب رسول الله صلى
الله عليه وسلم
وشرف وكرم عن دوام

A 6
وعدل
الان هذا المد
المبارك تبركا بالنبي
صلى الله عليه وسلم واحيا لسنته
وفي اواخر رمضان المعظم
عام مائة والف
بفاس المحروسة بالله

ISNĀD

?
1100
الحسن المريني
يعقوب المريني
حسين البسكري
الجايشي
القواس (1)
غزلون
الاخطل
خالد
حنبل (2)
لشنظير وميمون
زيد بن ثابت

(1) mis pour القوامي .

(2) mis pour حمد .

11. A[8] (*mudd*)

— Sidi Muḥammad b. Ḥājj Muḥammad Bennānī, Khalifa du Mohtasseb de Fās en 1914.

— Est-ce le mudd cité par Kettānī (cf. n° 12) ? — Est-ce le n° 66 du Musée du Caire cité par Wiet (1932) ? « n° 66 ... mesure de capacité (mudd) au nom d'Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad fils du Sultan Ismāᶜīl Ḥassani signée ᶜAbd ar-Raḥmāne b. Ibrāhīm Marrākuchī datée de 1130/1718 », WIET, *Catalogue du Musée national de l'Art arabe au Caire, Objets de cuivre*, Le Caire, 1932.

— Décrit par Alfred BEL, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr* (dans le « Bulletin archéologique », Paris, 1917, pp. 359 sq.).

TRADUCTION

1[er] MÉDAILLON : Ce mudd prophétique et béni a été calibré pour le prestigieux seigneur Abū Muḥammad notre Maître ᶜAbd Allāh fils du Commandeur des Croyants notre Maître Ismāᶜīl al-Ḥasānī, l'année 1130, sur le mudd calibré pour le fāqīh Sīdī Muḥammad ben Saᶜīd Al Marġiṭnī as-Sūsī l'année 1071, sur le mudd calibré pour ᶜAbd al-Mūman ben ᶜAbd al-Mūman l'année 998, sur le mudd calibré par le Fāqīh et Muftī ᶜAbd al-Wāḥad ben Aḥmad al-Ḥūsnī l'année 990, sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abū Muḥammad ᶜAbd Allāh ben Sālim l'année 710, sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abū Muḥammad ᶜAbd ar-Razzāq l'année 692 (1), sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abū al-Ḥasān ᶜAlī ben al-Ḥāžž l'année 613 (2), sur le mudd calibré pour le pèlerin Al-Ḥasān (3) ben Yaḥyā al-Baskārī

2[e] MÉDAILLON : sur le mudd (calibré pour) Abū Isḥāq Ibrāhīm ben ᶜAbd ar-Raḥmān al-Žakžakī (4), sur le mudd calibré pour le Šayḫ Mansūr ben Yūsuf al-Qawwās (5) sur le mudd (calibré pour Abī Žaᶜfar Aḥmad ben ᶜAlī) ben Ġazlūn, sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abī Žaᶜfar Aḥmad ben al-Aḫṭal, sur le mudd calibré pour Ḫālid ben Ismāᶜīl sur le mudd calibré pour Abū Bakr ben Žamīl (6), sur le mudd calibré pour Abū Isḥāq Ibrāhīm ben Žabṭīr (7) et sur le mudd d'Abū Žaᶜfar Aḥmad ben Maymūn, sur le mudd du Compagnon Zayd ben Ṯābit al-Anṣārī calibré sur le mudd du Prophète (8) — Sur Lui la Grâce et le Salut !

(Sa capacité) a été mesurée en dirhams (9) légaux et s'est révélée convenable.

Louanges et grâces soient rendues à Dieu !

3[e] MÉDAILLON : deux cent quarante pour égaler un de leurs wasq lequel vaut soixante sāᶜ d'après Al-Ḥasān. Il faut au moins un mudd pour faire les ablutions et quatre pour la lotion complète. Dix mudd est l'expiation suffisante pour les serments non tenus.

Que ce mudd t'aide à suivre la bonne voie ! Utilise-le toujours, en secret comme en public, afin d'en retirer bénédiction (10).

de Al Ḥāžž ᶜAbd ar-Raḥmān ben Ibrāhīm al-Marrākušī.

(1) Kettani (cf. 5) écrit 662.
(2) on lit 213 en chiffres orientaux.
(3) mis pour al-Ḥusayn.
(4) mis pour al-Žāyšī.
(5) mis pour al-Qawwāmi.
(6) mis pour Ḥammad.
(7) mis pour al-Šanẓīr.
(8) première mention qu'il ait existé un mudd du Prophète. (?)
(9) la capacité légale d'un mudd est de 853 1/3 DH, lequel dirham vaut 50 et 2/5 habba. Cf. EUSTACHE, « Hespéris », 1968, p. 92, n. 12, et 1969, p. 149, p. 17, et p. 161, n. 91.
(10) ceci n'est qu'une partie du poème (mètre basīt) que Dessus-Lamare cite p. 192.

11. A[8] (*mudd*) — Calibré sur l'ordre de Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī (1)
1130 (1717-1718)

— Forme tronconique, façonné en une seule feuille de cuivre.
— Ouverture et base renforcées par un bandeau et une plinthe cerclés d'argent.
— Un anneau est fixé au flanc par une palme d'acanthe.
— Décor d'influente persane.
— Ouverture : ø 9,1 cm ; base plate : ø 12 cm ; hauteur : ? ; capacité : 0,76 l. (2)
— Inscription dans trois médaillons, écriture très soignée.

TEXTE

M 1 هذا
المد النبوى المبرك
على صاحب الصلاة والسلام
عدل للسيد الاصيل ابي محمد مولانا عبد الله بن
امير المومنين مولانا اسماعيل الحسنى سنة ١١٣٠
بمد عدل للفقيه سيدي محمد بن سعيد المرغثني السوسي سنة
١٠٧١ بمد عدل لعبد المومن بن عبد المومن سنة ٩٩٨ بمد عدل
للفقيه المفنى عبد الواحد بن احمد الحسنى سنة ٩٩٠ بمد عدل
للفقيه ابى محمد عبد الله بن سالم سنة ٧١٠ بمد عدل للفقيه ابي
محمد عبد الرزاق سنة ٦٩٢ بمد عدل للفقيه ابى الحسن
على بن الحاج سنة ٦١٣ بمد
عدل الحاج الحسن (3) بن يحيى
البسكري

M 2 بمد
ابى اسحاق ابرا
هيم بن عبد الرحمن الجكجكى (4)
بمد عدل للشيخ منصور بن يوسف القواس (5) بمد (6) بن غزلون
بمد عدل للفقيه ابى جعفر احمد بن الاخطل بمد عدل
لخالد بن اسماعيل بمد عدل لابي بكر بن جميل (7) بمد عدل
لابي اسحاق ابراهيم بن شبطير (8) بمد ابي جعفر احمد
بن ميمون بمد الصحـاب (9) زيد بن ثابت الانصاري
بمد النبوي على صاحبه الصلاة والسلام
واقتبر بدرهم الكيل السنى فوافقه لله
الحمد وله المنة

M 3 مياتان
واربعون وسقهم وذلك ستون صاعا عند
كسان وفى آقل لوضوء مد و اربعة غسل
عشر به تكفين ايمان منه يفدل هذا
وكتل به ابدا (10) وتبركا فى سروا اعلان
من الحـاج عبد الرحمن بن ابراهيم المراكشي

ISNĀD

مولانا عبد الله بن مولانا اسماعيل
1130
↑
المرغثني السوسي
1071
↑
عبد المومن بن عبد المومن
998
↑
عبد الواحد بن احمد الحسني
990
↑
عبد الله بن سالم
710
↑
عبد الرزاق
692
↑
الحسن على بن الحاج
613
↑
الحسن (1) بن يحيى البسكري
↑
ابراهيم الجكجكي (2)
↑
ابو منصور القواس (3)
↑
ابو جعفر غزلون
↑
ابو جعفر الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابو بكر احمد بن جميل (5)
↑
شبطـير (6) و ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) Fils de Mawlāy Ismāᶜīl qui devait régner neuf ans plus tard.
(2) Avec la capacité donnée et les diamètres annoncés, la hauteur devrait être de... 2,17 cm ?).
(3) mis pour al-Ḥusayn.
(4) mis pour al-Žayšī.
(5) mis pour al-Qawwāmī.
(6) manque : Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī.
(7) mis pour Ḥammad.
(8) manque : *wa*.
(9) mis pour aṣ-ṣāḥib.
(10) manque : bihi.

12. A$^{8'}$ (*mudd*)

— Cité par Chérif Si ᶜAbd al-Ḥayy al-Kattānī dans *Tarātīb al-Idārīya*, t. I, Rabat, 1346 H., p. 430.

— Est-ce celui décrit par Bel (cf. nº 11) et celui cité par Wiet (nº 66 du Musée du Caire ? Dans ce cas al-Kattānī aurait fait de nombreuses fautes de lecture.

TRADUCTION DE LA CITATION

... « Comme on peut trouver maintenant sur un autre mudd, sur lequel est gravé qu'il a été calibré au nom du Prince Mawlāy ᶜAbd Allāh, fils du Sultan Mawlāy Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī. Ce dernier l'avait fait calibrer sur le mudd d'Ibn Saᶜīd al-Marġiṭī as-Sūsī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd calibré pour ᶜAbd al-Mū'mān b.ᶜAbd al-Mūmān l'année 990 (1), d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd Allāh b. Salīm l'année 610, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd ar-Razzāq l'année 692, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū al-Ḥasān b. al-Ḥāžž l'année 213 (2), d'après le mudd calibré pour al-Ḥažž al-Ḥasān b. Yaḥyā al-Baskārī, selon la chaîne d'autorités précitées. La date de sa fabrication est 135 (3).

(1) Il faut lire 998 (cf. 11).

(2) On lit 213 en chiffres orientaux au lieu de 613. Il faut lire ... « *al-Ḥasan* ᶜAlī *b. al-Ḥājj*... ».

(3) mis pour 1135, mais en fait il s'agit de 1130.

12. A8′ (*mudd*) — Calibré au nom du Prince Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī 1135 (?) (1722-1723)

— Al-Kattāni ne fait aucune description du mudd.

TEXTE DE LA CITATION

ص ٤٣٠

«... كما يوجد الآن مد آخر نقش عليه انه عدل باسم الامير مولاي عبد الله بن السلطان مولاي اسماعيل العلوي وهو عدله بمد ابن سعيد المرغثي السوسي بمد عدل لعبد المومن بن عبد المومن سنة ٩٩٠ بمد عدل للفقيه ابى محمد عبد الله بن سالم سنة ٧١٠ بمد عدل للفقيه ابى محمد عبد الرزاق سنة ٦٩٢ بمد عدل للفقيه ابي الحسن بن الحاج سنة ٢١٣ بمد عدل للحاج الحسن بن يحيى البسكري بالسند السابق وتاريخ صنعه سنة ١٣٥...»

ISNĀD

مولانا عبد الله العلوي
1135
المرغثى السوسي
1071
عبد المومن بن عبد المومن
990
عبد الله بن سالم
710
عبد الرزاق
692
الحسن على بن الحاج
613
البسكري
اسند السابق

13. ABAF (*mudd*) Pl. IV.

— Musée du Batha à Fès sous le nº 431-382 (1971).

— Inédit.

TRADUCTION

BANDEAU : Au nom de Dieu, le Clément et Miséricordieux ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad et sur Sa famille ! Louange à Dieu ! A ordonné le calibrage de ce mudd

1re ARCATURE : béni, mon maître, le Prince des Musulmans Abū al-Ḥasan, fils de notre maître le Prince Abū Sāʿīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq

2e ARCATURE : Que Dieu le rende glorieux ! (1) d'après le mudd qu'avait ordonné de calibrer notre maître Abū Yaʿqūb — Que Dieu le très haut l'ait en Sa miséricorde ! (1), d'après le mudd qu'avait fait calibrer al-Ḥusayn b. Yaḥya al-Baskarī, d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ʿAbd ar-Raḥmān al-Ḥābišī (2), qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du Šayḫ Abū ʿAlī Manṣūr b. Yūsuf

3e ARCATURE : al-Qawwāmī. Abū ʿAlī avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh Aḥmad b. ʿAlī Ġazlūn, et Abū Žaʿfar (3) avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh et qāḍī Abū Žaʿfar Aḥmed b. Aḫṭal. Ce dernier avait fait calibrer son mudd d'après celui de Ḫālid b. Ismāʿīl, qui l'avait fait calibrer lui-même sur celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (4). Celui-ci avait fait calibrer son mudd d'après celui d'Isḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓir (5) et sur celui d'Abū Žaʿfar b. Maymūn. Tous deux avaient fait calibrer leurs deux mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯābit (6)

4e ARCATURE : Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Ce mudd béni a été calibré dans le but d'attirer la bénédiction du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! et pour vivifier Sa Tradition. Il a été terminé le dix huit Žumāda second de l'an mille cent soixante sept. Œuvre de al-Ḥāžž Aḥmad b. Žallūn (7).

(1) Il s'agit là d'une invocation portée sur le mudd qu'avait fait calibrer Abū al-Ḥasan et recopiée ici sans réflexion par le graveur. On peut se demander en effet quelle signification peut avoir cette formule concernant un mérinide en ... 1167.

(2) mis pour al-Žāyši.

(3) preuve que la *kunya* Abū Žaʿafar a été omise précédemment.

(4) mis pour Ḥammad.

(5) mis pour aš-Šanẓīr.

(6) lire Tābit.

(7) Un Žallūn (ʿAbd as-Sālim b. al-Ġazzānī) avait fabriqué le mudd nº 8 en 1067 à Fās.

13. ABAF (*mudd*) — 18 žumāda II 1167 (v. 12 avril 1754)

— Forme tronconique, façonné d'une seule feuille de laiton.
— Bandeau épigraphique rapporté.
— Ouverture renforcée par un rebord.
— 4 arcatures sans décor intercalaire.
— Ouverture : ø 9,2 cm ; base plate : ø 11,5 cm ; hauteur : 11 cm.
La capacité n'a pu être mesurée, par calcul, elle donnerait 0,92 l.
— Inscription sur le bandeau et dans les arcatures.
Ecriture en simples traits, style maghrebin, les *mīm* sont très ouverts.

TEXTE

BANDEAU

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد واله الحمد لله امر بتعديل هذا المد

1

المبارك
مولاى امير المسلمين
ابو الحسن بن مولانا
امير المسلمين ابي سعيد
بن مولانا امير المسلمين
يوسف بن عبد الحق ايده

2

الله
ونصره على المد
الذي امر بتعديله
مولانا ابو يعقوب رحمه
الله تعالى على المد الذي
عدل الحسين بن يحيى البسكري
بمد ابراهيم بن عبد الرحمن
الخابشي (1) الذي عدله بمد الشيخ
ابى على منصور بن يوسف

3

القوام
وكان ابى على عدل
مده بمد الفقيه احمد بن على
غزلون وعدل ابو جعفر مده بمد
الفقيه القاضي ابي جعفر احمد بن الاخطل
وعدل ابو جعفر مده بمد خالد بن اسماعيل
وعدل خالد مده بمد ابى بكر احمد بن حنبل (3)
وعدل ابو بكر مده بمد اسحاق ابراهيم بن
الشنظر (4) وبمد ابى جعفر بن ميمون و
كانا عدلا مديهما بمد زيد بن ثابت (5)

4

صاحب
رسول الله صلى
الله عليه وسلم وعدل
الان هذا المد المبارك تبركا
بالنبي صلى الله عليه وسلم و
احياء السنته (6) وكان الفراغ منه
يوم ثمانية عشر من حماد (7) الثانية
عام سبع وستين ومايه ولف (8)
صانعه الحاج على بن الحاج احمد بن جلون

ISNĀD

1167
↑
ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب المريني
↑
البسكري
↑
الخابشي (1)
↑
القواص (2)
↑
غزلون
↑
الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
بكر احمد بن حنبل (3)
↑
شنظر (4) و ميمون
↑
يد بن ثـابت (5)

(1) mis pour الجايشي .
(2) lire القوامي .
(3) mis pour حمـد .
(4) mis pour الشنظير .
(5) lire زيد بن ثابت .
(6) soit لسنتـه soit السنة .
(7) mis pour جمادى .
(8) mis pour الف .

14. ABAG (*mudd*) Pl. V.

— Musée national des Arts africains et océaniens, Paris, sous n° MNAM. 1967.5.6.

— Décrit par Mustapha El Habib, *Note sur deux mesures d'aumône*, « Hespéris-Tamuda », vol. X, fasc. 3, 1969, pp. 263-272.

TRADUCTION (1)

Bandeau (texte recouvert par une feuille de cuivre rapportée)

1re arcature : ... le Prince des Musulmans Abū Sāʿīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq, d'après le mudd dont avait ordonné le calibrage notre maître Abū Yaʿqūb — Que Dieu lui fasse miséricorde ! — d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ʿAbd ar-Raḥmān

2e arcature : al-Ḥābisi (2), qui avait calibré son mudd d'après celui du Šayḫ Abū ʿAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Ġawwās (3). Abū ʿAlī avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh Abū Žaʿfar Aḥmad b. ʿAlī b. Ġazlūn. Abū Žaʿfar avait calibré

3e arcature : son mudd d'après celui du faqīh et qāḍī Abū Žaʿfar Aḥmad b. al-Aḫṭal, lequel Abū Žaʿfar avait calibré son mudd sur celui de Ḫālid b. Ismāʿīl. Celui-ci avait fait calibrer son mudd sur celui de l'Imām Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (4)

4e arcature : Abū Bakr avait calibré son mudd d'après celui d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. Šanẓir et d'après celui de Žaʿfar b. Maymūn. Ils avaient tous deux calibré leurs mudd-s d'après celui de Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Et cela afin d'attirer la vertu bénéfique de Sa Tradition. Ordonné par le faqīh ʿAbd Allāh (b.) Ḥammūd aš-Šayḫ en l'année 1177 (5).

(1) Je reprends ici, pour l'essentiel l'excellente traduction donnée par Mustapha El Habib.

(2) mis pour al-Žāyšī.

(3) mis pour al-Qawwāmī.

(4) mis pour Ḥammad.

(5) La dernière ligne est en partie cachée par une plinthe rapportée.

14. ABAG (*mudd*) — Ordonné par le faqīh ᵒAbd Allāh b. Ḥammūd aš-Šayḫ
1177 (1763-1764)

— Forme tronconique, feuille de laiton avec bandeau et plinthe rapportés, postérieurement semble-t-il.

— 4 arcatures avec des motifs végétaux et floraux inter-arcature.

— Le bandeau rapporté comporte, en bas, des festons, mais n'est pas décoré.

— La plinthe est ornée de chevrons.

— Ouverture : ø 8,9 cm ; base plate : ø 10,4 cm ; hauteur : 10,7 cm ; contenance : 0,75 l.

— Inscriptions dans les 4 arcatures, écriture double traits, diacritée mais non vocalisée, ponctuation du *fa* et du *qaf* orientale.

TEXTE

1

امير
المسلمين
ابى سعيد بن مولانا
امير المسلمين ابى يوسف
ابن عبد الحق على مد
الذي امر بتعديله مو
لانا ابو يعقوب رحمه الله
على المد الذي عدل الحسين ابن يحيى
البسكري بمد ابراهيم بن عبد الرحمان

2

الحابسى (1)
الذى عدله بمد
الشيخ ابى على منصور
ابن يوسف الغواص (2)
وكان ابو على عدل مده
بمد الفقيه ابى جعفر
احمد ابن على ابن
غرلون وعدل ابى جعفر

3

مده
بمد الفقيه
القاضى ابى جعفر
احمد ابن الاخطل
وعدل ابى جعفر مده
بمد خالد ابن اسماعيل
وعدل خالد ابن اسماعيل
مده بمد الامام ابى بكر احمد ابن حنبل (3)

4

وعـدل
ابى بكر مده
بمد ابى اسحاق ابرا
هيم ابن الشنظر (4) وبمد
ابى جعفر ابن ميمون وكـانا
عدلا مديهما بمد زيد
ابن ثابت صاحب رسول الله
صلى الله عليه وسلم وهذا تبركا
بسنته على يد الفقيه عبد الله حمود الشيخ
(بن) سـ١١٧٧نة

ISNĀD

به عبد الله بن حمود الشيخ
?
↑
[ابو الحسن المريني]
↑
ابو يعقوب المريني
↑
الحسين البسكري
↑
الحـابسي (1)
↑
الغواص (2)
↑
غزلـون
↑
الاخطـل
↑
خـالد
↑
حنبل (3)
↑
الشنظر وميمون (4)
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour الجايشي .
(2) mis pour القوامي .
(3) mis pour حمـد .
(4) mis pour الشنظير .

15. ABAC (ṣāᶜ)

— Chérif Si ᶜAbd al-Ḥayy al-Kettānī.

— Décrit par Alfred Bel, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr*, « Bulletin archéologique », Paris, 1917, pp. 359 sq.

— Modifié par un article posthume publié par les soins de Georges Marçais, † Alfred Bel, *A propos de « modd an-Nabī » magribins*, dans la « Revue africaine », t. LXXXIX, 1er et 2e trim. 1945, Alger, pp. 120-125.

TRADUCTION (1)

Bandeau : Louange à Dieu ! A ordonné le calibrage de ce mudd béni, notre maître le Prince des Musulmans Abū al-Ḥasan, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Saᶜīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Yūsuf

1re arcature : b. ᶜAbd al-Ḥaqq — Que Dieu l'assiste et le rende glorieux !, d'après le mudd qu'avait ordonné de calibrer notre maître Abū Yaᶜqūb b. .....

2e arcature : qui avait fait calibrer son mudd .....
.... Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Ž.... qui avait fait calibrer son mudd sur celui

3e arcature : d'Abū ᶜAlī b. .....

4e arcature : et Abū Žaᶜfar avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh et qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad .....

5e arcature : Žaᶜfar avait fait calibrer son mudd d'après celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl lequel avait fait calibrer le sien d'après celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (2), Abū Bakr l'avait lui-même fait calibrer d'après

6e arcature : le mudd d'Abū Isḥāq b. Ibrāhīm aš-Šanẓīr et d'après celui d'Abū Žaᶜfar b. Maymūn. Tous deux les avaient fait calibrer

7e arcature : d'après le mudd de Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Il a été calibré maintenant ce

8e arcature : mudd béni par la Grâce du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut !, pour raviver Sa Tradition

9e arcature : Ce ṣāᶜ prophétique, en bénédiction pour Lui — Que soit gratifiée du triomphe et de la puissance durable grâce à lui la Zakat al-Fiṭr

10e arcature : qu'a prescrit le Guide — Sur Lui le Salut !
Renouvelé par le Sultan notre Seigneur Muḥammad ..... (3).

(1) Je reprends pour l'essentiel les traductions données par Alfred Bel, en rectifiant les titulatures et en signalant les leçons incorrectes du graveur.

(2) mis pour Ḥammad.

(3) Il s'agit d'un souverain ᶜalāwīte, soit Muḥammad b. ᶜAbdallāh (1171-1204/1757-1790), soit de Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān (1276-1290/1859-1873).

15. ABAC (*ṣāᶜ*) — Calibré sur ordre de Muḥammad ... al-ᶜAlāwī

— Forme tronconique ; bandeau épigraphique et plinthe.
— Décors de palme, feuilles et fleurons.
— 10 arcatures épigraphiques.
— Hauteur : 10,1 cm ; capacité : 2,75 l.
— Inscription sur le bandeau et dans les dix arcatures.
— Ecriture maghrébine fassie, *mīm* ouvert, *ha* fermé.
— Lettres élégantes, robustes et décoratives.

TEXTE

BANDEAU

الحمد لله امر بتعديل هذا المدّ المبارك مولانا امير المسلمين ابو الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابن سعيد بن مولانا امير المسلمين ابن يوسف

1	2	3	4
بن	الذي	ابى	و
عبد الحق	عدل مده	على بن	عدل ا
ايده الله	.....	.....	بو جعفر
ونصره على	.....	.....	مده بمد الفقيه
المد الذي	ابراهيم بن عبد	.....	القاضى ابى
امر بتعديله مو	الرحمان الجـ	.....	جعفر احمد
لانا ابو يعقـوب	الذي عدل مده بمد		.....
بـ			

5	6	7	8
جعفر	بمد	بمد	المد
مده بمد	ابى اسحاق	زيد بن	المبارك
خالد بن اسما	بن ابراهيم	ثابت صا	تبركا بالنبى
عيل وعدل	الشنظير و بمد	حب رسول	صلى الله
خالد مده بمد	ابى جعفر بن	الله صلى	عليه
ابى بكر احمد بن	ميمون وكـانا	الله عليه	وسلم
حنبل (1) و عدل ا	عدلا مديهما	وسلم وعد	واحياء لسنته
بو بكر مده		ل الآن هذا (2)	

9	10
صاع	قدر
النبى هذا	هاجد
تبركا به	كم الهادي
ايدت بالنصر	عليه السلام
عز الدوام	جدده السلطان
به زكوة الفطر	سيدنا محمد
	.....

ISNĀD

لسلطان سيدنا محمد ....
↑
ابو الحسن المرينى
↑
ابو يعقوب المريني
↑
بم بن عبد الرحمان الجـ ....
↑
خالد بن اسماعيل
↑
بو بكر لحمد بن حنبل (1)
↑
الشنظـير و ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour حمد .
(2) mis pour بهذا .

16. ABA²B (*mudd*) Pl. VI.

— Musée du Batha à Fès sous le n° 411.319 (1944).
Musée des Oudaya à Rabat sous le même n° (1970).

— Cité par Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites*, dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, p. 6, n. 15, 18, 20, et p. 7, n. 22, mais non décrit par lui.

— Inédit.

TRADUCTION

BANDEAU Au nom de Dieu ! Plaise à Dieu ! Il n'y a pas de force sans le recours à Dieu ! Au nom de Dieu ! Plaise à Dieu ! Il n'y a pas de force sans le recours à Dieu ! (1)

ARCATURE 1. Au nom de Dieu ! Plaise à Dieu ! Il n'y a pas de force sans le recours à Dieu, le Très Haut, le Vénéré ! Louange à Dieu seul ! Ce mudd béni a été façonné pour plaire à Dieu et pour vénérer la Tradition léguée par l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut éternel ! Le serviteur de Dieu — Qu'Il soit exalté ! —, le morābiṭ al-ᶜArabī b. ᶜAbd al-Wahāb ad-Daᶜāwunī —

ARCATURE 2. Que Dieu lui accorde Sa miséricorde dans l'autre monde ! demande à Dieu que cette œuvre soit, sur la Terre comme au Ciel (2), pour l'amour de Sa Face et pour la miséricorde de tous les Musulmans ! Amen ! Ce mudd-ci a été copié d'après le mudd de Mawlāy aš-Šarīf Aḥmad, fils de notre maître ᶜAlī al-Idrīsī, copié lui-même sur le mudd du Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ᶜAbd

ARCATURE 3. al-Ḥaqq le mérinide (3), lui-même copié sur le mudd d'Abū Yaᶜqūb al-Manṣūr, copié sur le mudd d'al-Ḥasan b. Yaḥya al-Baskarī, copié sur le mudd d'Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Žayšī, copié sur le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (4), copié sur le mudd du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b. Ġazlūn, copié

ARCATURE 4. sur le mudd du faqīh et qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Aḫṭal, copié sur le mudd de Ḫālid Ismāᶜīl, copié sur le mudd d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (5), copié sur le mudd d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓīr (6), copié sur le mudd d'Abū Žaᶜfar b. Maymūn, tous deux copiés sur le mudd de notre seigneur et bénéfique guide sur le chemin de Dieu

ARCATURE 5. Zayd b. Ṯābit — Que Dieu l'agrée ! le Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut éternel, Qu'Il soit anobli, honoré, glorifié, magnifié et célébré, tout cela pour grandir la Tradition du Prophète — Sur Lui le Salut ! et pour suivre Ses actes — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut éternel ! comme les ablutions, la lotion

ARCATURE 6. l'aumône légale du Fiṭr et autres prescriptions légales. Et ce mudd, l'a fabriqué l'adorateur de son Dieu — Qu'Il soit exalté ! Que Dieu lui donne la Paix ! Mbārk az-Zayyāt (7) — Que Dieu lui remette ses péchés et couvre ses défauts ! Amen ! Le vingtième jour de Žumāda dernier de l'an 1209, copié en louant Dieu et avec la caution de Son aide.

(1) Coran 18^{39}, fin du verset.
(2) Rappel de Coran 5^{41}.
(3) Titulatures erronées pour des souverains mérinides.
(4) Mis pour al-Qawwāmī.
(5) Mis pour Ḥammad.
(6) Lire « *et* copié... » etc.
(7) Le sāᶜ 19. ABAE fabriqué en 1124/1712, l'avait été aussi par un az-Zayyāt (marchand d'huile) à Fès.

16. ABA²B (*mudd*) — Calibré pour al-Murābiṭ al-ᶜArbī b. ᶜAbd al-Wahāb ad-Daᶜāwunī — 20 ǧumāda II 1209 (l. 12 janvier 1795)

— Laiton.
— Forme tronconique avec bandeau épigraphique et plinthe décorée rapportés.
— Le bandeau porte un anneau de suspension.
— Six arcatures outrepassées épigraphiques, les écoinçons sont décorés de motifs floraux et de grecques.
— L'inscription sur le bandeau est à double traits avec des hachures sur le fond.
Dans les arcatures les lettres sont à traits simples, diacritées mais non vocalisées.
— Sous le fond du vase un *ẓadūl* a été rajouté, la gravure de ce grimoire n'est pas de la même facture que celle des flancs du vase.
— Ouverture : ø 8,4 cm ; base plate : ø 11,7 cm ; hauteur : 11,8 cm ; capacité : 0,815 l.

TEXTE

ISNĀD

BANDEAU

بسم الله ماشاء الله لا قوة الا بالله بسم الله ماشاء الله لا قوة الا بالله

1

بسم الله
ما شاء الله لا
قوة الا بالله العلى
العظيم الحمد لله
وحده صنع هذ المد
المبارك ابتغاء
وجه الله ومحبت
فى سنة رسول الله صلى
الله عليه وسلم تسليم
عبد لربه سبحانه ||||||||||
المرابط العربى بن
عبد الوهاب الدعاونى

2

اللهم
تغمده برحمتك
وارحمه بفضلك
واجعل عمله فيها ظهر
وما بطب لوجهك وارحم
جميع المسلمين
ءامين |||||||| ناقلا له على
مد مولانا الشريف
احمد بن مولانا على
الادريسى ناقلا على مد
امير المومنين ابى الحسن
بن امير المومنين ابى
سعيد بن امير المومنين
ابى يوسف بن عبد

3

الحق
المرينى ناقلا على
مد ابى يعقوب ||||||||
المنصور ناقلا على مد
الحسن (1) بن يحيى البسكرى
ناقلا على مد ابراهيم
ابن عبد الرحمان
الجايشي ||||||||
ناقلا على مد الشيخ
ابى على منصور بن يوسف
القواس (2) ناقلا على مد
الفقيه ابى جعفر احمد
بن على ابن غزلون ناقلا

4

على
الفقيه القاضى
ابى جعفر احمد بن
الاخطل ناقلا على مد
ابى خالد اسماعيل
ناقلا على مد ابى بكر
احمد ابن حنبل (3) ناقلا
على مد ابى اسحاق
ابراهيم بن ||||||||||
الشنظير ناقلا على مد (4)
ابى جعفر بن ميمون
كلاهما ناقلا على مد
سعيدنا وبركتنا
ووسيلتنا الى الله

5

زيد بن
ثابت رضى الله عنه
صاحب رسول
الله صلى الله عليه
وسلم تسليم وشرف
وكرم ومجد وعظم
وبرك وانعم اجلا لا
وتعظيما لسنة
للنبى عليه السلام
واتباع ماكان يفعله
صلى الله عليه وسلم
تسليم مثل
الوضوء والطهارة

6

وصدقة
الفطر وغير من
المقدرات الشرعية
وذلك |||||| صنعه عبد
ربه سبحانه الذي من
الله عليه بالسلام
مبارك الزيات
غفر الله ذنوبه وستر ||||||
عيوبه ءامين فى موفى (5)
عشرين من جماد الاخير
عـ1209ـا تسعة وماءتين
والف نقل لحمد لله وحسب
عونه

ISNĀD

المرابط العربي بن عبد الوهاب الدعاوني
↑
لانا الشريف احمد الادريسي
↑
ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب المنصور
↑
الحسن (1) البسكري
↑
الجايشي
↑
القواس (2)
↑
غزلون
↑
الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
حنبل (3)
↑
الشنظير
ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour الحسين .
(2) mis pour القوامي .
(3) mis pour حمد .
(4) lire وعلى au lieu de نافلا .
(5) lire في يوم .

17. ABA²C (*mudd*)

— Cité par le Chérif Sīdī Muḥammad ᶜAbd al-Ḥayy al-Kattānī dans *Tarātīb al-Idārīya*, t. I, Rabat, 1336 H., p. 430.

TRADUCTION

« Louange à Dieu ! (j'ai de même) un mudd portant gravée la date de sa fabrication, l'année 1211 à Fās. Ce mudd a été calibré d'après le mudd de Mawlāy Aḥmad b. Mawlāy ᶜAlī al-Idrīsī, d'après le mudd du Commandeur des Croyants al-Ḥasan, fils du Commandeur Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ᶜAbd al-Ḥaqq le mérinide (1), d'après le mudd d'Abū Yaᶜqūb al-Manṣūr, d'après le mudd de Ḥasan b. Yaḥya al-Baskarī, suit la chaîne précitée, avec quelques différences. »

(1) Les souverains mérinides ne portaient pas la titulature d'Amīr al-Mū'minīn (Commandeur des Croyants), mais celle d'Amīr al-Muslimīn (Prince des Musulmans).

17. ABA2C (*mudd*) — Pas d'indication d'ordonnateur — 1211 (1796-1797), Fās

— Pas de description.

— Citation ... al-Kattānī, dans *Tarātīb al-Idārīya*, I, Rabat, 1336 H., p. 430.

COPIE DE LA CITATION

ص ٤٣٠ .

«الحمد لله (كما عندي) ايضا مد نقش عليه تاريخ صنعه سنة ١٢١١ بفاس وانه عدل على مد مولاي احمد بن مولاي على الادريسى على مد امير المومنين الحسن بن امير المومنين ابى سعيد بن امير المومنين ابى يوسف بن عبد الحق المريني على مد ابى يعقوب المنصور على مد الحسن بن يحيى البسكري نحو السند السابق مع اختلاف يسير...»

ISNĀD

١٢١١
↑
مولاى احمد من مولاى الادريسي
↑
ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب المرينى
↑
البسكري
↑
الى آخ

18. ABAB (*mudd*) Pl. VI.

— Musée des Oudaya à Rabat, Catalogue n° 417 (1944).
Classé sous le n° 2088, gravé en 1971, Catalogue n° 417-489.

— Décrit par Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites*, dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, fasc. unique, pp. 11 et 12. (Dans la planche et dans le texte il faut rectifier le n° erroné donné à l'objet ; lire n° 417 et non 419.)

TRADUCTION (1)

BANDEAU : Louange à Dieu ! Ce mudd prophétique a été calibré sur l'ordre de notre maître Abū al-Ḥasan, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils de notre maître le Commandeur des Croyants Yūsuf b. ᶜAbd al-Ḥaqq le mérinide (2)

1re ARCATURE d'après le mudd qu'a ordonné de calibrer Abū Yaᶜqūb — Que Dieu lui fasse miséricorde ! d'après le mudd calibré par al-Ḥusayn b. Yaḥya al-Baskarī d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Ḥābašī (3) qui

2e ARCATURE a calibré le sien sur le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwāṣ (4). Abū ᶜAlī avait calibré son mudd sur celui du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b. Ġazlūn, lui-même a calibré le sien d'après le mudd du faqīh

3e ARCATURE qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Aḫṭal. Abū Žaᶜfar a calibré son mudd d'après celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl et Ḫālid a calibré le sien d'après celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (5). Abū Bakr a caibré

4e ARCATURE son mudd d'après celui d'Abū Iṣḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓīr et d'après celui d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Maymūn. Tous deux ont calibré leurs mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯābit, Compagnon du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut !

(1) Je reprends ici pour l'essentiel la traduction donnée par Marcel Vicaire en respectant le découpage du texte dans les différentes arcatures.

(2) Les souverains mérinides ne portaient pas la titulature de Amīr al-Mū'minīn.

(3) mis pour al-Žayšī.

(4) mis pour al-Qawwāmī.

(5) mis pour Ḥammad.

18. ABAB (*mudd*) — Sans nom d'ordonnateur — Sans date

— Laiton.

— Forme tronconique, feuille simple avec bandeau épigraphique et plinthe rapportés dans le même métal.

— Ecoinçons ornés de fleurons.

— Plinthe avec décor de style floral et rinceaux.

— Ouverture : ø 7 cm ; base plate : ø 12 cm ; hauteur : 11,5 cm ; capacité : 0,836 l.

— Inscription double trait sur fond de hachures sur le bandeau, lettres élégantes, diacritées et vocalisées.

Dans les arcatures, écriture à simple trait, lettres diacritées mais non vocalisées. Palmes, fleurons et rinceaux dans les écoinçons.

TEXTE

الحمد لله امر بتعديل هذا المد النبوى مولانا ابو الحسن بن مولانا امير المومنين ابي سعيد بن مولانا امير المومنين يوسف بن عبد الحق المرينى

1

على مد
الذي امر بتعديله
ابو يعقوب رحمه الله
على المد الذي عدل الحسين
بن يحيى البسكري بمد
ابراهيم بن عبد الرحمان الحابشي (1) الذي

2

عدله بمد
الشيخ ابى على منصور
بن يوسف القواص (2) وكان
ابو على عدل مده بمد الفقيه
ابى جعفر احمد ابن على
بن غزلون وعدل ابو جعفر مده بمد الفقيه

3

القاضى
ابى جعفر احمد
بن الاخطل وعدل ابو جعفر
مده بمد خالد بن اسماعيل
وعدل خالد مده بمد ابى
بكر احمد بن حنبل (3) وعدل ابو بكر

4

مده
بمد ابى اسحاق
ابراهيم بن الشنظر (4)
وبمد ابى جعفر بن ميمون
وكانا عدلا مديهما بمد
زيد بن ثابت صاحب رسول الله صلى الله
عليه وسلم

ISNĀD

?
ابو الحسن المرينى
ابو يعقوب المرينى
البسكري
الحابشي (1)
القواص (2)
غزلون
الاخطل
خالد
حنبل (3)
الشنظر (4) وميمون
زيد بن ثابت

(1) mis pour الجايشي .
(2) mis pour القوامي .
(3) mis pour حمد .
(4) mis pour الشنظير .

19. ABAE (*ṣāᶜ*) Pl. III.

— Musée du Batha à Fès sous le nº 451.442 (1971).
— Inédit.

TRADUCTION

BANDEAU. — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur et Maître Muḥammad, l'Elu généreux, et sur Sa famille et Ses Compagnons, les Grâces divines les plus excellentes et le Salut !

1re ARCATURE. — Louange à Dieu ! Ce ṣāᶜ prophétique et bénéfique a été ordonné par l'éminent, l'illustre, le glorieux, le noble, le savant, le très perspicace et intelligent Abū ᶜAbd Allāh Sīdī Muḥammad al-Hāšmī b. Mawlāna Muḥammad b. al-Fataḥ b. Mawlāna ᶜAbd Allāh b. Mawlāna ᶜAbd al-Malik al-ᶜAlawī al-Ḥasani as-Sižilmāsī — Que Dieu le protège, le secoure et agrée ses désirs !

2e ARCATURE. — Par ferveur envers la Tradition de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut !, après avoir réuni devant lui six mudd-s prophétiques portant des chaînes d'autorités, appartenant aux meilleurs hommes de Fās la sûre — Que Dieu la (ou les) protège (1), il appliqua son zèle à vérifier la véracité et l'exactitude des références, jusqu'à ce que — Dieu merci ! avec les mudd-s

3e ARCATURE. — (ainsi) comparés l'un à l'autre, fut compté quatre mudd-s dans ce ṣāᶜ-ci. Le bout de la chaîne d'authenticité concerne le mudd dont le calibrage avait été ordonné par le Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan le mérinide, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf, fils de ᶜAbd al-Ḥaqq le mérinide (2). Lequel mudd a été ordonné d'après le mudd du Commandeur des Croyants Abū Yaᶜqūb al-Manṣūr

4e ARCATURE. — l'Almohade (3) qui l'avait lui-même fait calibrer d'après le mudd d'al-Ḥusayn b. Yaḥya al-Baskarī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Žāyšī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwāmī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī Ġazlūn, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du qāḍī

5e ARCATURE. — Aḥmad b. al-Aḫṭal, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du faqīh Ḫālid b. Ismāᶜīl, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd de l'Imām magnifique Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (4), qui l'avait fait calibrer d'après le mudd d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓīr et d'Abū Žaᶜfar b. Maymūn, tous deux avaient fait calibrer leurs mudd-s d'après celui de notre seigneur Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Ce ṣāᶜ béni a été calibré par le maître artisan ᶜAbd as-Salām

6e ARCATURE. — b. Abū Saᶜīd az-Zayyāt de Fās, dont il est natif et habitant, le vingt-cinquième jour du sacré mois de Muḥaram, premier de l'année 124 (5). Que Dieu l'agrée parmi les bonnes œuvres dans ce bas monde comme dans l'au-delà car Il peut en toutes choses ce qu'Il veut, et Il est apte à toute réponse favorable ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons et Lui accorde le Salut éternel !

(1) L'affixe féminin peut se rapporter aussi bien à Fès (madīnat), qu'aux mudd-s, pluriel de choses inanimées.
(2) Modification de la titulature par rapport au mudd 3. ABA sur lequel a été copiée la chaîne d'authenticité. Le mudd précédent, ordonné par un souverain mérinide portait la vraie titulature de Prince des Musulmans et non Commandeur des Croyants.
(3) On lit parfaitement « al-Mūḫḥidī », ce qui est triplement une erreur : le troisième souverain almohade qui portait ce nom meurt en 595/1198-1199, donc avant qu'al-Baskarī fasse calibrer son mudd (607/1210-1211) ; ce souverain almohade portait la *kunya* d'Abū Yūsuf avant l'*ism* de Yaᶜqūb et le *laqab* d'al-Manṣūr ; enfin les almohades ne portaient pas la titulature de Commandeur des Croyants. Il faut donc, malgré les apparences, lire « le mérinide ». Les précautions de minutie annoncées à la fin de la deuxième arcature n'ont donc pas été respectées par le copiste ou par le graveur.
(4) Mis pour Ḥammad.
(5) Soit 1124/1712-1713.

19. ABAE (*ṣāᶜ*) — Calibré pour Abū ᶜAbd Allāh Sīdī Muḥammad al-Hāšmī
25 muḥaram 1124 (v. 4 avril 1712)

— Laiton.
— Forme tronconique avec bandeau épigraphique et plinthe décorée rajoutés.
— 6 arcatures épigraphiques, les écoinçons portent des décors en arabesques.
— Entre la 6e et la 1re arcature, un bouton devait porter un anneau de suspension.
— Ouverture : ø 15,7 cm ; base plate : ø 18,3 cm ; hauteur : 16,2 cm ; capacité : 3,00 l.
— Inscriptions en double traits, le fond entre les lettres étant hachuré, le texte ressort parfaitement. L'inscription circulaire sur le bandeau est en une seule ligne ; elle est sur 10 ou 11 lignes dans les arcatures.

Lettres diacritées pour la plupart et rarement vocalisées.

TEXTE

BANDEAU بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد المصطفى الكريم وعلى اله وصحبه افضل الصلاة والتسليم

1
لله
الحمد
امر بتعديل هذ الصاع
النبوى المبارك الشريف
الجليل الماجد الاصل العالم
العلامة الدارك الفهامة
ابو عبد الله سيد محمد الهاشمي
الله
ابن مولانا محمد بالفتح بن مولانا عبد
ابن مولانا عبد الملك العلوي
الحسنى السجلماسى كان الله له
وليا ونصيرا ابتغاء مرضات الله

2
ومحبة
فى سنة رسول الله
صلى الله عليه وسلم بعد ما
احضر لديه ستة امداد
نبوية من عند اناس افاضل
الناس من محروسة فاس
امنها الله مرسومة الاسانيد
وابدل الجهد فى تحقيق ذلك
وتدقيقه وتعديله والبحث فى
اسانيده حتى جاء والحمد لله مع الامداد

3
حذو
النعل بالنعل
بحسب اربعة امداد
فى الصاع المذكور
والكل آنتهى سنده الى تعديل
مد امير المومنين ابى الحسن المرينى
ابن امير المومنين ابى سعيد بن امير
المومنين ابى يوسف بن عبد الحق
المرينى وهو أمر بتعديله على
مد امير المومنين ابى يعقوب المنصور

4
الموحدى (*sic*)
وهو عدله على مد
الحسين بن يحيى البسكري
وهو عدله على مد ابراهيم
ابن عبد الرحمان الجايشى
وهو عدله على مد الشيخ ابى
على منصور بن يوسف القوامى
وهو عدله على مد الفقيه ابى
جعفر احمد بن على بن غزلون
وهو عدله على مد القاضى

5
احمد بن
الاخطل وهو
عدله على مد الفقيه
خالد بن اسماعيل وهو عدله
على مد امام المذهب ابى بكر
احمد بن حنبل وهو عدله على مد
ابى اسحاق ابراهيم بن الشنظر وابى جعفر
ابن ميمون وهما عدلا مديهما على مد
سيد زيد بن ثابت صاحب رسول الله
صلى الله عليه وسلم وعدل هذ [1]
الصاع المبارك على يد المعلم عبد السلام

6
ابن ابى
سعيد الزيات
الفاسى دارا ومنشئا
فى الخامس والعشرين
من محرم الحرام فاتح عام
124 جعله الله من
الاعمال المدخرة فى الدنيا
والاخرة انه على ما يشاء
قدير وبالاجابة جدير
وصلى الله على سيدنا محمد
وعلى اله وصحبه وسلم تسليما

ISNĀD

محمد الهاشمي
العلوي
↑
ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب الموحدي
↑
البسكري
↑
الجايشي
↑
القوامي
↑
غزلون
↑
الاخطل
↑
خالد
↑
حنبل [حمد]
↑
الشنظر وميمون
↑
زيد بن ثابت

20. ABEA[3] (*mudd*)

— Musée national de l'Art arabe au Caire. Objet n° 81 (1932) du Catalogue, classé sous le n° 3343, don de Sharif al-Mansour.

— Cité par Gaston Wiet, *Catalogue du Musée national de l'Art arabe du Caire, Objets en cuivre*, Le Caire, 1932, pp. 26 et 85.

TRADUCTION

L. 1 Au nom de Dieu et qu'Il répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons et qu'Il Lui accorde le Salut. Ce mudd bénéfique vient d'être fabriqué par le Šayḫ Ḥasan Ḥalwānī d'après le mudd du Šayḫ Aḥmad b. aṭ-Ṭāhir, d'après le mudd

L. 2 de notre maître Aḥmad b. Idrīs, d'après le mudd d'Abū Ḥusayn, d'après le mudd d'Abū Saʿīd (1), d'après le mudd d'Abū Yaʿqūb, d'après le mudd d'Abū ʿAlī al-Qawwās (2), d'après le mudd d'Abū Ǧaʿfar, d'après le mudd du Qāḍī Aḥmad, d'après le mudd de Ḫālid b. Ismāʿīl

L. 3. d'après le mudd d'Abū Bakr b. Aḥmad b. Ḥanbal (3), d'après le mudd de notre maître Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu, Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut. Dans l'espoir d'en attirer la bénédiction (divine) et dans l'imitation de la Tradition prophétique

L. 4 car Il mettait (dans Son mudd) sa nourriture, faisait Ses ablutions avec sa capacité d'eau, qui équivaut à un *raṭl* et un tiers. Il se lotionnait d'un *ṣāʿ* qui vaut quatre mudd-s et donnait une aumône à la rupture du jeûne, quatre mudd-s par tête.

L. 5 C'est la Tradition qu'Il a prescrite à son peuple et à laquelle se conforme l'homme pieux et ceux qui le suivent. Fabriqué en l'année 1285, d'après un mudd daté de l'année 1115.

(1) On ne connaît pas par ailleurs de mudd ordonné par Abū Saʿīd.

(2) Mis pour al-Qawwāmī.

(3) Mis pour Ḥammad.

20. ABEA[3] (*mudd*) — Calibré pour le Šayḫ al-Ḥasan Ḥalwānī — 1285 (1868-1869)

— Gaston Wiet n'a donné qu'une description sommaire.

— Diamètre : 9 cm ; hauteur : 10 cm.

— Inscription sur cinq lignes circulaires.

— Ecriture en *naskhi* cursif, petits caractères gravés à la pointe.

TEXTE

L 1 بسمله وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم قد صنع هذا المد المبارك للشيخ حسن حلوانى على مد الشيخ احمد ابن الطاهر على مد

L 2 مولانا احمد بن ادريس على مد ابى الحسين على مد ابى سعيد على مد ابى يعقوب على مد ابى على القواس (1) على مد ابى جعفر على مد القاضى احمد على مد خالد ابن اسماعيل

L 3 على مد ابى بكر بن احمد بن حنبل (2) على مد سيدنا زيد بن ثابت صاحب سيدنا رسول الله صلى الله عليه وعلى اله وصحبه وسلم راجيا به البركة والمتابعة للنبى

L 4 فى سنة لان به كان طعامه وكان يتوضاء بمقداره وهو قدر رطل وثلث ويطهر بصاع وهو اربعة امداد وبه كان يخرج صدقة الفطر عن كل راس اربعة امداد

L 5 وهى سنة أكدها على امة ومضى على ذلك الصالح والتابعون صنع سنة ١٢٨٥ على مد تاريخه سنة ١١١٥

ISNĀD

الشيخ الحسن حلواني
↑
احمد الطاهر
↑
احمد بن ادريس
↑
الحسين
↑
[ابو سعيد ؟]
↑
ابو يعقوب
↑
ابو على القواس (1)
↑
ابو جعفر
↑
[حنبل (2)
زيد بن ثابت

(1) mis pour القوامي .
manquent البسكري والجايشي .

(2) mis pour حمد .

21. A⁹ (*mudd*) Pl. II.

— Musée national des Oudaya à Rabat sous le n° 1967-2-1.
— Inédit.

TRADUCTION

MÉDAILLON 1. — Ce mudd prophétique et béni (a été calibré) pour le prestigieux Seigneur Abū Muḥammad notre maître ᶜAbd Allāh, fils du Commandeur des Croyants notre maître Ismāᶜīl al-Ḥasanī, l'année 1130, d'après le mudd calibré pour le faqīh Sīdī Muḥammad b. Saᶜīd al-Marġiṭinī as-Sūsī l'année 1071, d'après le mudd calibré pour ᶜAbd al-Mū'man b. ᶜAbd al-Mū'man l'année 998, d'après le mudd calibré pour le faqīh et muftī ᶜAbd al-Wāḥad b. Aḥmad al-Ḥusnī l'année 990, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd Allāh b. Sālim l'année 710, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd ar-Razzāq l'année 692 d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū al-Ḥasan ᶜAlī b. al-Ḥāžž l'année 613 (1), d'après le mudd calibré pour al-Ḥāžž al-Ḥasan (2) b. Yaḥya al-Baskarī, d'après le mudd calibré pour Abū Isḥāq Ibrāhīm b. ᶜAbd

MÉDAILLON 2. — ᶜAbd ar-Raḥmān až-Žakžakī (3), d'après le mudd calibré pour le Šayḫ Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (4), d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Aḫṭal, d'après le mudd calibré pour Ḫālid b. Ismāᶜīl, d'après le mudd calibré pour Abū Bakr b. Žamīl (Î), d'après le mudd calibré pour Abū Isḥāq Ibrāhīm b. Šabtīr (6), d'après le mudd d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Maymūn, calibrés tous deux (7), d'après le mudd du Compagnon Zayd b. Ṯābit al-Anṣārī, calibré d'après le mudd du Prophète (8) — Sur Lui la Grâce et le Salut ! Sa capacité a été mesurée en dirham-s légaux, et s'est révélée correcte (9). Louanges et Grâces soient rendues à Dieu !

MÉDAILLON 3. — De ce mudd prophétique, il en faut quatre pour égaler un ṣāᶜ, ce dont il faut s'acquitter pour chaque personne (à sa charge). Pour la redevance en grain, il est prescrit deux cents (mudd-s) ou couramment cinq wasq. Il faut deux cent quarante (mudd-s) pour égaler un de leurs wasq ou soixante ṣāᶜ-s d'après Ḥasān. Il faut au moins un mudd pour les ablutions et quatre pour la lotion complète. Dix mudd-s est l'expiation suffisante pour les serments non tenus. Que ce mudd t'aide à rester dans la Voie droite ! Mesure toujours avec, en secret comme en public pour en tirer bénédiction. Marqué du *bā* et *ḍād*. Fabriqué l'an, *ra* et *šin* (10). Renouvellement parfait du mudd.

Dans la marge du médaillon 2 (d'après) le mudd d'Abū Ġazlūn (11).

Dans le vide supérieur laissé entre les médaillons 2 et 3 Fait pour le faqīh et Ḥāžib sayyidi Mūsa Ibn al-Qā'yd Aḥmad — La puissance de Dieu est éternelle !

(1) on lit par erreur 213 (copie du mudd n° 11).
(2) mis pour Ḥusayn.
(3) mis pour al-Žayšī.
(4) mis pour al-Qawwāmī.
(5) mis pour Ḥammad.
(6) mis pour aš-Šanṭīr.
(7) Le deuxième mudd a été omis.
(8) La mention d'un mudd du Prophète est rarissime ; il s'agit probablement de sa jointée.
(9) donc 853,333 dirhams légaux.
(10) Il s'agit probablement de la date en abžad : *bā* = 2 ; *ḍād* = 90; *rā* = 200 ; *šīn* = 1000 ; au total 1292.
(11) Omission d'un chaînon à introduire entre Aḫṭal et Qawwāmī.

21′. A⁹′ (*mudd*)

— Collection personnelle de Mme Oustry Michèle ; acquis chez un antiquaire de Marrakech en 1975.
— Inédit.
— Ce mudd est une copie presque exacte du 21. A⁹, avec quelques variantes mineures mais qui montrent que l'original est bien 21. A⁹.
— Les motifs floraux dans le texte ont été supprimés et la distribution des mots dans les lignes et parfois dans les médaillons est un peu différente. Ainsi, le médaillon 1 a 14 lignes au lieu de 15 dans l'original, le médaillon 2 a 14 lignes au lieu de 13 dans l'original.
— Ouverture : ø 9,3 cm ; base plate : ø 12,1 cm ; hauteur : 9,4 cm ; capacité : 0,78 l.

21. A⁹ (*mudd*) — Ordonné par Mūsā b. Aḥmad, chambellan des souverains ᶜalawites de 1260 à 1296 — 1292 (1875-1876)

— Forme tronconique, en une seule feuille de laiton.
— Très dépouillé, absence totale de décor.
— Texte écrit dans trois médaillons quadrilobés, mention de l'ordonnateur et d'une omission entre les médaillons.
— Ouverture : ø 9,2 cm ; base plate : ø 12,3 cm ; hauteur : 9,2 cm ; *capacité* : 0,812 l.
— Ecriture de style cursif très simple mais très élégant et vigoureux.
L'objet frappe par son modernisme et son dépouillement.

ISNĀD

موسى بن احمد
1292
↑
نا عبد الله بن مولانا اسماعيل
1130
↑
المرغثني السوسي
1071
↑
عبد المومن بن عبد المومن
998
↑
بد الواحد بن احمد الحسني
990
↑
عبد الله بن سالم
710
↑
عبد الرزاق
692
↑
الحسن على بن الحاج
613
↑
حسن بن يحيى البسكري
↑
ابراهيم الجلجكي
↑
ابو منصور القواس
↑
ابو جعفر غزلون
↑
ابو جعفر الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
بو بكر احمد بن جميل
↑
شبطير و ميمون
↑
زيد بن ثابت

TEXTE

1

هذا
المد النبوى المبارك
على صاحب الصلاة والسلام
عدل للسيد الاصيل ابى محمد
مولانا عبد الله بن امير المومنين مولانا اسماعيل
الحسنى سنة ١١٣٥ بمد عدل للفقيه سيدى محمد بن
سعيد المرغثنى السوسى سنة ١٥٧١ بمد عبد المومن
ابن عبد المومن فى سنة ٩٩٨ بمد عدل للفقيه المفتى عبد
الواحد بن احمد الحسنى سنة ٩٩٥ بمد عدل للفقيه ابى محمد
عبد الله بن سالم سنة ٧١٥ بمد عدل للفقيه ابى محمد
عبد الرزاق سنة ٦٩٢ بمد عدل للفقيه ابى الحسن
على بن الحاج سنة ٦١٣ بمد عدل للحاج
الحسن بن يحيى البسكري بمد
ابى اسحاق وابراهيم
ابن عبد

صنع للفقيه الحاجب
سيدى موسى
ابن القائد
احمد
دام
عزه

2

عبد
الرحمان الجلجكى مد ابى
بمد عدل للشيخ منصور غزلون
ابن يوسف القواس بمد عدل
للفقيه ابى جعفر احمد بن الاخطل بمد
عدل لخالد بن اسماعيل بمد عدل لابي بكر بن جميل
بمد عدل لابى اسحاق وابراهيم بن شنظير بمد ابى
جعفر احمد بن ميمون المعدلين بمد الصحابى
زيد بن ثابت الانصارى المعدل بمد النبوى على
صاحب الصلاة والسلام واحتبر
بدراهم الكيل الشتى
فوافقه الله لحمد
وله المنة

3

مد
النبوى هذا المد
اربعة منها بصاع
لها عن كل انسان وفى يزكوة
الحبوب به والاف خمسة اوسق
بتبيان ميتان واربعون وسقهم وذاك ستون
صاعا عند حسان وفى اقل آله وضو مد واربعة
غسل وعشر به تكفيه ايمان منه يفدك هذى
واكتل به ابدا تبركا به فى سر واعلان وسيم بيا
وضاد عـام صنعته و را
وشين تجده مد

احسان

21′. A9′ (*mudd*)

VARIANTES PAR RAPPORT A L'ORIGINAL

MÉDAILLON 1 6ᵉ ligne : lire بمـد عدل العبـد au lieu de بمد لعبد المومن
7ᵉ ligne : lire ابن عبد المومن فى سنة au lieu de [عبد] المومن بن عبد الله المومن سنة

MÉDAILLON 2 7ᵉ ligne : lire ابى جعفر بن الاخطـل mis pour ابى جعفر احمد بن الاخطل
9ᵉ ligne : lire شبطـير au lieu de شطـير

MÉDAILLON 3 9ᵉ ligne : lire تبركا به فى سر واعلان au lieu de تبركا به واعلان

22. ABEA²B (*mudd*) Pl. VII.

— Collection personnelle de Jean-Louis Thau.

— Inédit.

TRADUCTION

ARCATURE 1. — Louange à Dieu ! Ce mudd béni a été façonné pour le faqīh vertueux al-Ḥāžž ᶜAbd al-Qādir Ismāᶜīl, d'après le mudd d'Aḥmad b. Ṭāhar, espérant attirer les Bénédictions, à l'instar des Disciples du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! — car il contenait Sa nourriture et Il faisait Ses ablutions

ARCATURE 2. — avec son volume d'eau à Ses moments (1). Il équivaut à un *riṭl* et un tiers ; on se lotionne avec un *ṣāᶜ* de quatre mudd-s, et il sert à mesurer l'aumône du Fiṭr : pour chaque personne (de sa famille) il faut (donner) quatre

ARCATURE 3. — mudd-s et ceci est Sa Tradition — sur Lui les Bénédictions et le Salut ! qu'Il a prescrite à Son peuple, et c'est pour cela qu'elle a été suivie par les vertueux aïeux

ARCATURE 4. — Aḥmad b. Mawlāna ᶜAlī al-Idrīsī, copié sur le mudd du Commandeur des Croyants Abū Ḫayr, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf, fils du Commandeur des Croyants b. ᶜAbd al-Ḥaqq, d'après le mudd du Commandeur des Croyants Abū

ARCATURE 5. — Yaᶜqūb, d'après le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī al-Qawwās (2), d'après le mudd d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī (b. Ġaz) lūn, d'après le mudd du faqīh et qāḍī Aḥmad b. Aḫṭal, d'après le mudd de Ḫālid b. Ismāᶜīl, d'après le mudd d'Abū Bakr (b.) al-Imām (Aḥmad b. Ḥammad)

ARCATURE 6. — d'après le mudd de notre seigneur et maître, le Compagnon de l'Envoyé de Dieu — qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Zayd b. Ṯābit — Que Dieu l'agrée ! à la date de 1285.

(1) C'est-à-dire avant Ses prières.

(2) Mis pour Qawwāmī. L'*isnād* ainsi recopié saute deux chaînons : celui d'al-Baskarī et celui d'al-Žayšī. Il en est de même pour 20. ABEA³ et 23. ABEA⁴. On peut faire l'hypothèse que ces omissions ont dû se produire dans l'un des trois mudd-s précédents : ABEA², ABEA ou ABE.

22. ABEA²B (*mudd*) — Calibré pour al-Ḥāžž ᶜAbd al-Qādir Ismāᶜīl — 1285 (1868-1869)

— Façonné avec une seule feuille de laiton à base renforcée, sans bandeau ni plinthe.

— Forme tronconique, évasée vers le bas.

— Six arcatures avec dans les piliers et les écoinçons un décor de palmes et de volutes.

— Un anneau de préhension est riveté en haut du flanc.

— Ouverture : ø 8 cm ; base bombée : ø 12 cm ; hauteur : 10,5 cm ; capacité : 0,71 l.

— Inscription dans les arcatures à double traits, très maladroite, souvent difficile à déchiffrer.

TEXTE

1

الحمد لله
صنع هذا المد المبارك
للفقيه
عبد القادر اسماعيل
على مد راجيا به البركة
احمد بن طاهر والمتابعة النبى
صلى الله عليه وسلم لان به
كان طعامه وكان يتوضى

2

بمقداره
ماء فى بعض اوقاته
وهو قدر رطل وثلث
ويتطهر بصاع وهو ار
بعة امداد وبه كان
يخرج صدقة الفطر
عن كل راس اربعة

3

[امداد]
وهى سنته عليه
الصلاة والسلام
اكدها على امته ومضى على ذا
لك السلف الصالح والتا
بعون
على مد مولانا

4

احمد بن
مولانا على الادريسى
ونقاله على مد امير
المومنين ابى خير بن امير
المومنين ابى سعيد ابن امير
المومنين ابى يوسف ابن امير
المومنين بن عبد الحق
على مد امير المومنين ابى

5

يعقوب
على مد شيخ ابى
على القواس (2) على مد
ابى جعفر احمد بن على [بن غز]
لون على مد الفقيه
القاضى احمد بن الاخطل
على مد خالد بن اسماعيل
على مد ابى بكر [بن] الامام [احمد بن حمد]

6

على مد
سيدنا ومولانا
صاحب رسول الله
صلى الله عليه وسلم
زيد بن ثابت رضى الله
عنه بتاريخ١٢٨٥هـ

ISNĀD

عبد القادر اسماعيل
↑
الطاهر
↑
احمد الادريسي
↑
ابو خير المريني
↑
ابو يعقوب المريني
↑
القواس (2)
↑
[غز]لون
↑
الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابى بكر [حمد]
↑
زيد بن ثابت

(1) manquent البسكرى والجايشى .

(2) mis pour القوامي .

(3) manquent ميمون والشنظير .

23. ABEA[4] (*mudd*) Pl. VII.

— Collection P. Pascon, acquis chez un antiquaire à Marrakech, 1975.

— Inédit.

TRADUCTION

COLONNE I. — « Au nom de Dieu, Miséricordieux et Compatissant ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons, et qu'Il leur accorde le Salut éternel ! Ce *mudd* béni vient d'être calibré dans la ville de Manuwara pour le sieur aš-Šarīf ᶜAbd al-Karīm

COLONNE II. — b. al-Ḥasan dit aṭ-Ṭitwānī al-ᶜAlāmī, d'après le *mudd* du Šayḫ Ḥasan Ḥalwānī al-Madanī daté de 1285, d'après le *mudd* du Šayḫ Aḥmad b. aṭ-Ṭāhar daté de 1115, d'après le *mudd*

COLONNE III. — de notre maître Aḥmad fils de notre maître ᶜAlī al-Idrīsī, d'après le *mudd* du Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ᶜAbd al-Ḥaqq, d'après le *mudd* du Commandeur des Croyants

COLONNE IV. — Abū Yaᶜqūb, d'après le *mudd* du Šayḫ Abū ᶜAlī al-Qawwās (Qawwāmī) (*suit l'*isnād *avec les noms de* :)

Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī (b. Ġazlūn)

Qāḍī Aḥmad b. Aḫṭal

COLONNE V. — Ḫālid b. Ismāᶜīl

Abū Bakr b. al-Imām Aḥmad b. Ḥanbal (Ḥammad)

Zayd b. Ṯābit

Taṣliya...

COLONNE VI. — ...espérant attirer par cela la bénédiction du Prophète Que Dieu répande Ses bénédictions sur Lui, sur Sa famille et Ses Compagnons ! car Il y mettait son grain et faisait ses ablutions avec son contenu. Il équivaut à un *riṭl* et un tiers et l'on peut se laver

COLONNE VII. — avec quatre mudd-s. Sa capacité est valable pour l'aumône du Fiṭr, avec quatre mesures par personne. C'est une prescription qu'Il a prescrite à Son peuple et c'est pour cela qu'elle a été suivie par les vertueux aïeux

COLONNE VIII. — et les Disciples. Que Dieu nous conduise sur leurs traces et nous rassemble avec eux. Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons et Leur accorde le Salut ! En l'année 1292. Šukrī.

23. ABEA[4] (*mudd*) — Calibré par ʿAbd al-Karīm aṭ-Ṭitwānī — 1292 (1875-1876)

— Forme tronconique, lèvre et plinthe renforcés.

— Laiton avec forte proportion de cuivre.

— Sans décor, inscription disposée dans huit registres séparés par huit traits verticaux formant ainsi huit colonnes avec cinq à six lignes par registre.

— Ouverture : ø 8,2 cm ; base convexe : ø 12,6 cm ; hauteur : 10 cm.
La capacité n'a pas été mesurée car le fond est largement défoncé. Par calcul on aurait 0,84 l.

— Belle écriture orientale, les *sīn*, *fā*, *qāf* et les chiffres sont orientaux.

TEXTE

I

بسم الله الرحمن الرحيم
وصلى الله على سيدنا محمد
وعلى اله وصحبه وسلم
قد صنع هذا المد
المبارك بالمدينة المنورة
للسيد الشريف عبد الكريم

II

بن الحسنى قلينا
الططوانى العلامى
على مد الشيخ حسن حلوانى
المدنى المـارخ سـ١٢٨٥ـنة
على مد الشيخ احمد بن
الطاهر المـارخ سـ١١١٥ـنة على مد

III

مولانا احمد بن مولانا
المومنين ابى الحسين (5) بن اميـر
المومنـين ابى سعيد بن امـير المـؤ
منين ابى يوسف بن عبد الحق
على مد امير المؤمنين

IV

ابى يعقوب على مد الشيخ
ابى على القواس (1) على مد
ابى جعفر احمد بن على مد
عز الدين (2) على مد القاضى
احمد بن اخطل (3) على مد خالد

V

بن اسماعيل على مد
ابو بكر بن الامـام احمد بن
حنبل (4) على مد سيدنا
ومولانا زيد بن ثابت
صاحب رسول الله
صلى الله عليه وعلى اله

VI

وصحبه وسلم راجيا بـه البركـة
والمتابعة النبى صلى الله
عليه وعلى اله وصحبه وسلم
لان بـه كـان طعامه وكـان
يتوضاء بمقداره وهو
رطل وثلث ويتطهر

VII

باربعة امداد وبه يخرج
صدقة الفطر عن كـل
راس اربعة امداد وهي
سنة اكـدها على أمته
وعلى ذالك مضى
السلف الصالح

VIII

والتابعون وفقنا الله
المتابعتهم وحشرنا
فى زمرتهم وصلى الله
على سيدنا محمد وعلى اله
وصحبه وسلم فى سـ١٢٩٢ـنة
شكري

ISNĀD

الططواني
↑
حلـوانى
↑
الطـاهر
↑
ى الادريسي
↑
الحسن المرينى
↑
يعقو المريني
↑
لقواس (1)
↑
غزلون (2)
↑
اخطل (3)
↑
. بن اسماعيل
↑
حنبل (4)
↑
:
د بن ثابت

(1) mis pour القوامي , manquent البسكري والجايشي .
(2) manque احمد بن على بن غزلون .
(3) mis pour الاخطل .
(4) mis pour حمد .
(5) mis pour ابو الحسن .
(6) manquent ميمون والشنظير .

Mesures d'aumône — Tableau synoptique

N°	Code génétique	Décrit par / Cité par	Dates	Dépôt Musée n° ...	Date création	Capacité (litres)	Disposition du texte	Métal	Ordonnateur
1	ABC	Vicaire !	1944	Oudaya, Rabat Fès-Batha 411.317	Ražab 734 Fès	0,795	spirale	laiton	Abū al-Ḥasan al-Marīnī
2	AB²	Vicaire / Kettani	1944 / 1927	Kettani ?	2 žum. II 734 - Fès	0,796	circulaire	laiton	Abū al-Ḥasan al-Marīnī
3	ABA	Dessus-Lamare / Pascon !	1929 / 1971	M.N.Antiquités Alger	731-749 Fès	0,733	bandeau 4 arcs	laiton	Abū al-Ḥasan al-Marīnī
4	A⁵B	Kettani	1927		1001				En-Nāṣir ibn ᶜAbd el-Karīm
5	A⁴BA²	Kettani	1927		après 990				Al-Ḥuḍaykī as-Sūsī
6	ABCA	Bel / Wiet	1905 / 1932	M. de Tlemcen Le Caire, n° 75 ?	Raž. 1049	0,800	spirale	bronze	
7	?	El Habib	1969	M.N.A.A.Oc., Paris 1967-5-5	1050	3,750	2 bandeaux 10 arcs	cuivre laiton	
8	ABA³	Bel / Wiet	1907 / 1932	Musée Fès, 1916 Le Caire, n° 65 ?	1067	0,730	6 arcs	cuivre	Qā'īd Manṣūr az-Zāhī
9	ABDA	Pascon !	1971	Pascon	Žum. I 1072 Marrakech	3,005	spirale	cuivre	Muḥammad b. Mūsa b. al-Ḥasan b. Yaᶜzza
10	ABAD	Vicaire / Pascon !	1944 / 1970	Oudaya, Rabat 471-490	Rmd. 1100 Fès	0,732	bandeau 6 arcs	laiton	
11	A⁸	Bel / Wiet	1917 / 1932	Si Mhd b. Haj Mhd Bennani en 1914. Le Caire	1130	0,760	3 médaillons	cuivre argent	Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī
12	A⁸'	Kettani	1927	cf. 11 ?	1135 ?				Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī
13	ABAF	Pascon	1971	Batha, Fès 431-382	18 žum. II 1167	0,765	bandeau 4 arcs	laiton	
14	ABAG	El Habib	1969	M.N.A.A.Oc., Paris M.N.A.M. 1967.5.6	1177	0,750	4 arcs	laiton	
15	ABAC	Bel	1917	Kettani ?		2,750	bandeau 10 arcs	laiton	Sulṭān Sīdī Muḥammad...
16	ABA³	Pascon / Vicaire	1971 / 1944	1970. Oudaya, Rabat Batha, Fès, 411.319	20 žum. II 1209	0,815	bandeau 6 arcs	laiton	Al-Murābiṭ al-ᶜArbī b. ᶜAbd al-Wahāb ad-Daᶜāwunī
17	ABA²B	Kettani	1927		1211 Fès				
18	ABAB	Vicaire	1944	Oudaya, Rabat n° 417 (1944) abs. en 1970		0,836	bandeau 4 arcs	laiton	
19	ABAE	Pascon	1971	Batha, Fès 451.442	25 muḥar. (1)124	3,004	bandeau 6 arcs	laiton	Abū ᶜAbd Allāh S. Mḥ. al-Hāšmī al-ᶜAlāwī
20	ABEA³	Wiet	1932	M.N.A.A., Le Caire n° 81/3343	1285		circulaire		Aš-Šayḫ al-Ḥasan Ḥalwānī
21	A⁹ (et A⁹')	Pascon	1976	M. Oudaya 1967.2.1 Coll. Oustry	124.	0,812 0,780	3 médaillons	laiton	Ba Ḥmad
22	ABEA²B	Pascon	1976	Coll. Thau	128[5]	0,710	6 arcatures	cuivre	Aš-Šayḫ ᶜAbd al-Qādir
23	ABEA⁴	Pascon	1975	Coll. Pascon	1292	[0,8] ?	8 colonnes	laiton	Aṭ-Ṭitwānī

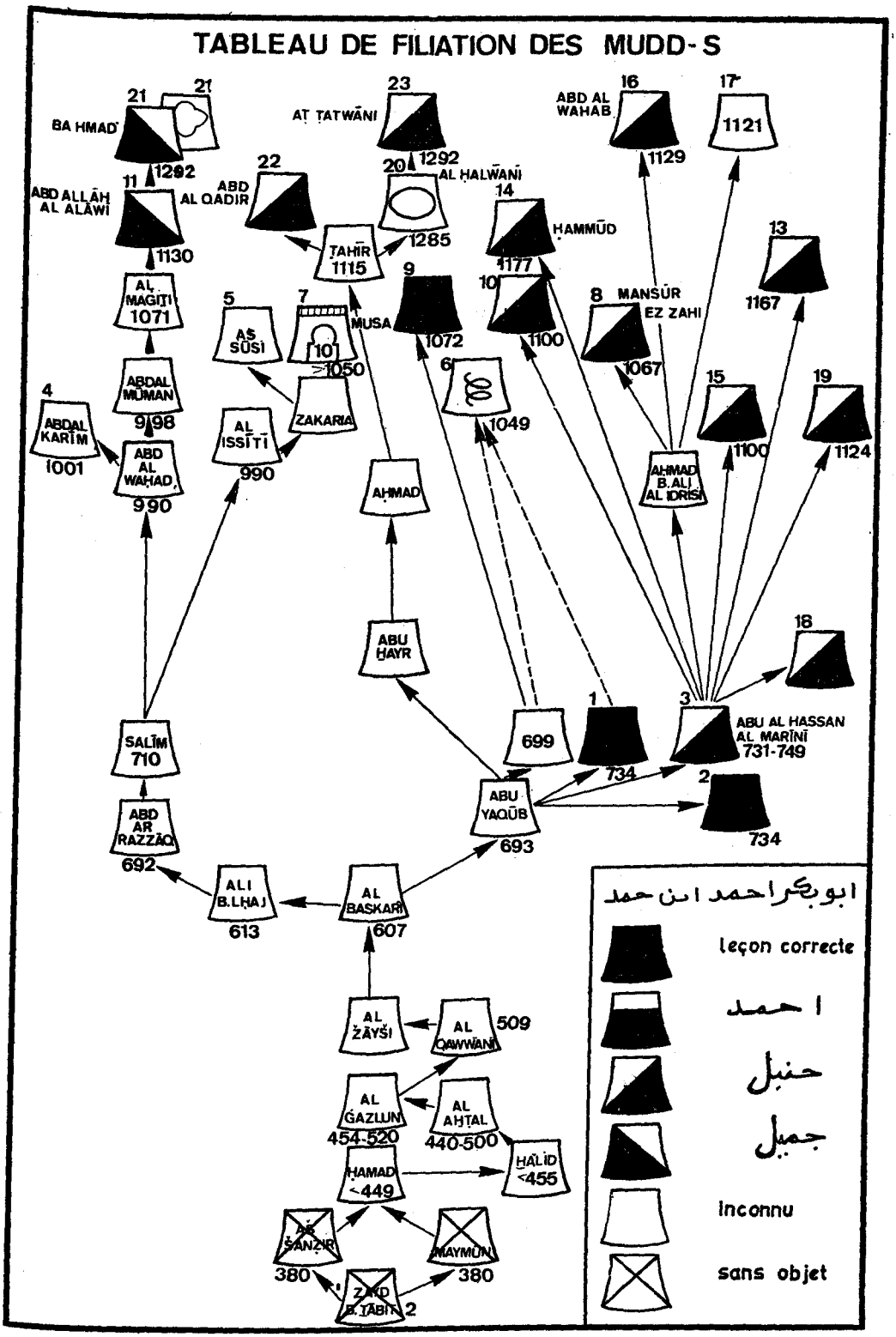
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
21
BA HMAD
21
1292
ABD ALLĀH AL ALAWI
11
1130
AL MAGIṬI
1071
ABDAL MUMAN
998
4
ABDAL KARIM
1001
ABD AL WAḤAD
990
SALIM
710
ABD AR RAZZAQ
692
ALI B.LḤAJ
613
AT ṬATWĀNI
23
ABD AL QADIR
22
ṬAHIR
1115
20
1292
AL ḤALWĀNI
1285
5
AS SUSI
7
101
1050
ZAKARIA
AL ISSITI
990
MUSA
9
1072
AḤMAD
ABU ḤAYR
AL BASKARI
607
AL ŻAYSI
AL QAWWĀNI
509
AL GAZLUN
454-520
AL AḤTAL
440-500
ḤAMAD
<449
ḤALID
<455
AS SANZIR
380
MAYMUN
380
ZAID B.ṬABIT
2
6
1049
10
1100
14
ḤAMMŪD
1177
ABU YAQŪB
693
699
1
734
ABD AL WAHAB
16
1129
17
1121
8
MANSUR
EZ ZAHI
1067
AḤMAD B.ALI AL IDRISI
13
1167
15
1100
19
1124
18
3
ABU AL ḤASSAN AL MARINI
731-749
2
734
ابو بكر احمد ابن حمد
leçon correcte
احمد
حنبل
جبل
inconnu
sans objet

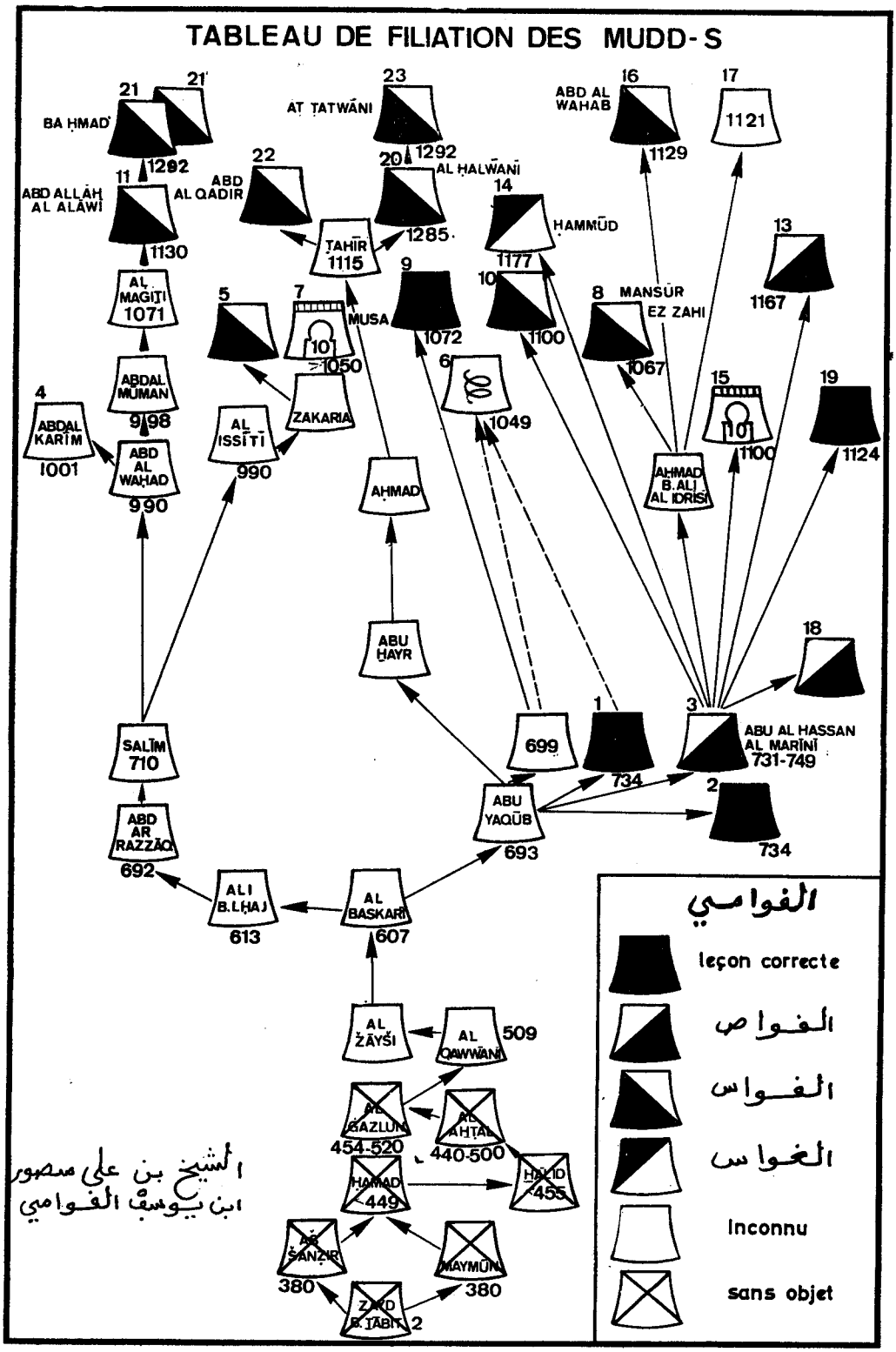
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
21
21'
BA ḤMAD
1292
11
ABD ALLAH AL ALAWI
1130
AL MAGIṬI 1071
ABDAL MUMAN 998
4
ABDAL KARIM 1001
ABD AL WAḤAD 990
SALIM 710
ABD AR RAZZAQ 692
ALI B.L.ḤAJ 613
AL BASKARI 607
AL ŽAYŠI
AL QAWWANI 509
AL GAZLUN 454-520
AL AḤTAL 440-500
ḤAMAD 449
ḤALID 455
AS SANZIR 380
MAYMUN 380
ZAYD B. ṬABIT 2
22
ABD AL QADIR
23
AT ṬATWANI
20
1292
AL ḤALWANI
ṬAHIR 1115
1285
5
7
101
1050
ZAKARIA
AL ISSITI 990
MUSA
9
1072
14
ḤAMMUD
1177
10
1100
6
1049
AḤMAD
ABU ḤAYR
699
ABU YAQUB 693
1
734
3
ABU AL ḤASSAN AL MARINI 731-749
2
734
16
ABD AL WAḤAB
1129
17
1121
8
MANSUR EZ ZAHI
1067
13
1167
15
101
1100
19
1124
AḤMAD B. ALI AL IDRISI
18
الفوامي
leçon correcte
الفواص
الفواس
الغواس
Inconnu
sans objet
الشيخ بن علي منصور
ابن يوسف الفوامي

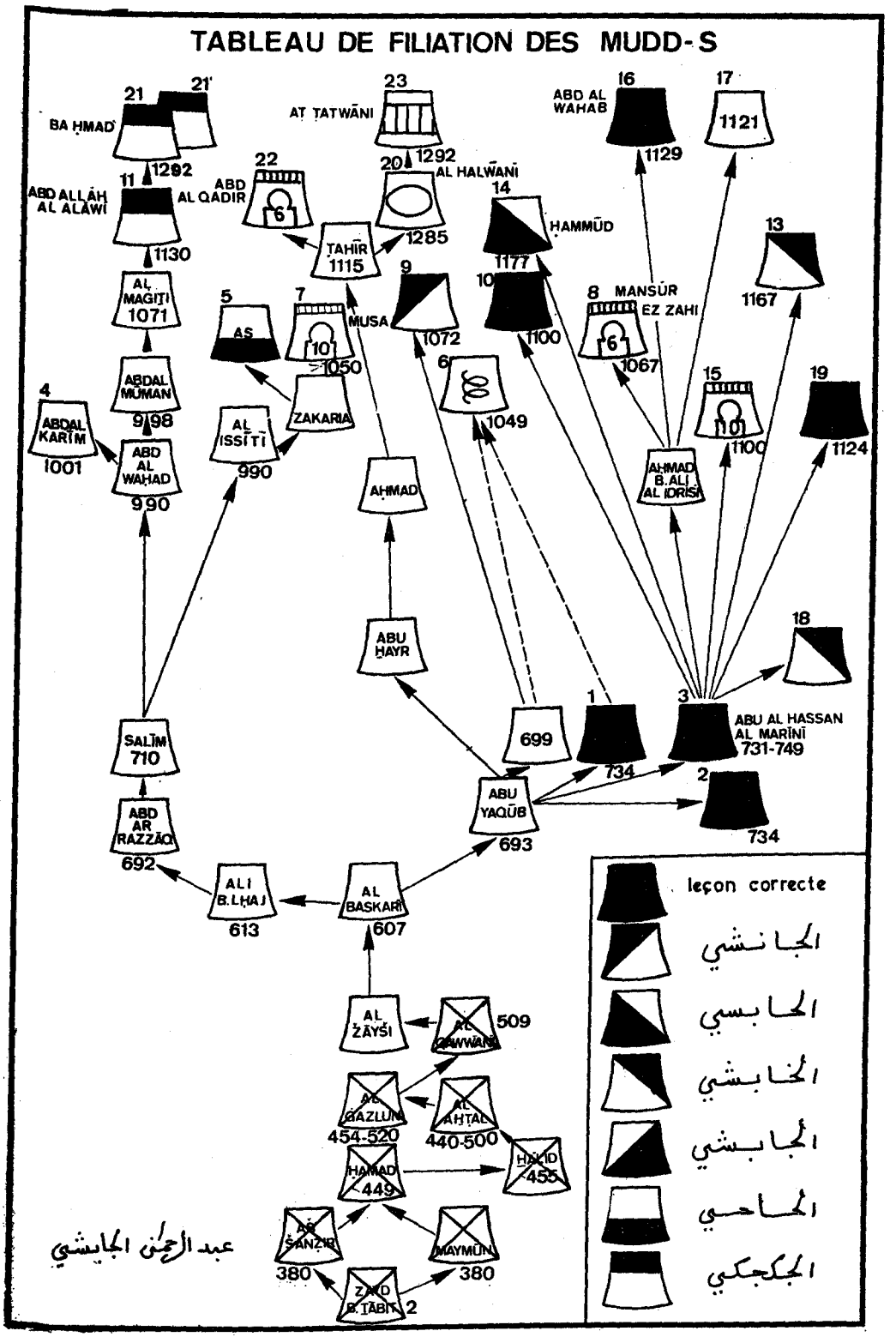
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
BA ḤMAD
AT ṬATWĀNI
ABD AL WAHAB
1129
1121
AL ḤALWĀNI
1292
ABD ALLĀH AL ALAWI
1130
ABD AL QADIR
TAHĪR 1115
1285
ḤAMMŪD
1177
AL MAGIṬI 1071
AS
MUSA
1072
MANSŪR
EZ ZAHI
1067
1100
1167
ABDAL MUMAN
998
ZAKARIA
1050
1049
ABDAL KARĪM
1001
AL ISSĪṬĪ
990
ABD AL WAḤAD
990
AḤMAD
AḤMAD B. ALĪ AL IDRĪSĪ
1100
1124
ABU ḤAYR
ABU AL ḤASSAN AL MARĪNĪ 731-749
699
734
734
SALĪM 710
ABU YAQŪB
693
ABD AR RAZZĀQ 692
ALI B. LḤAJ 613
AL BASKARĪ 607
AL ŻAYŚI
509
AL GAZLUN 454-520
AL AḤṬAL 440-500
ḤAMAD 449
ḤĀMID 455
AS SANZIR 380
MAYMŪN 380
ZAID B. ṬĀBIT 2
leçon correcte
الجانشي
الحابسي
الخابشي
الجابشي
الحاحي
الجكجكي
عبد الرحمن الجابشي

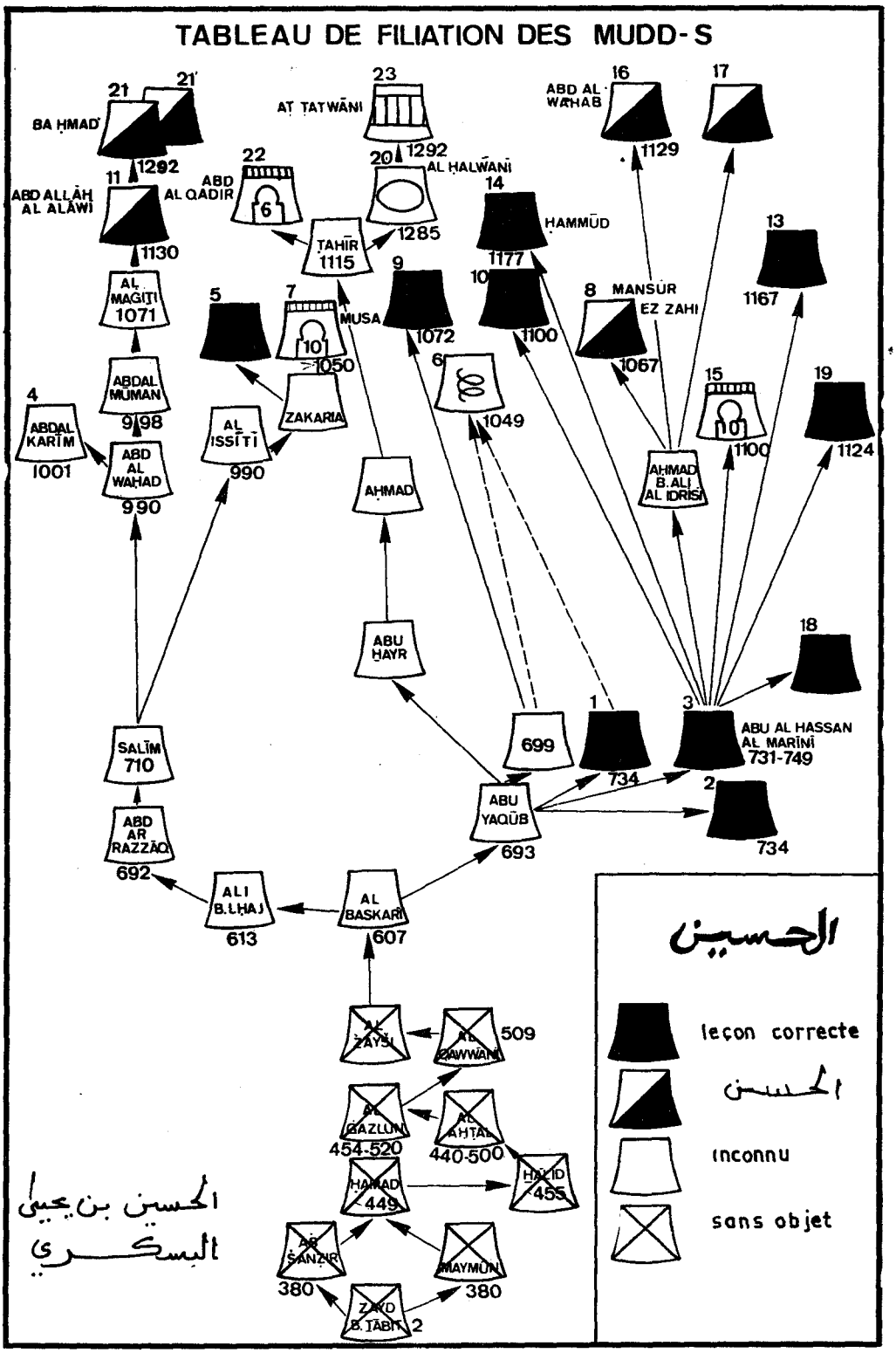
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
BA HMAD
1292
ABD ALLĀH AL ALAWI
1130
AL MAGIṬI
1071
ABDAL MUMAN
998
ABDAL KARĪM
1001
ABD AL WAHAD
990
SALĪM
710
ABD AR RAZZĀQ
692
ALI B.LHAJ
613
AT ṬATWĀNI
1292
ABD AL QADIR
6
ṬAHĪR
1115
1285
AL ḤALWĀNI
MUSA
1050
ZAKARIA
AL ISSĪTĪ
990
AḤMAD
ABU ḤAYR
AL BASKARI
607
ABU YAQŪB
693
699
ABD AL WAHAB
1129
ḤAMMŪD
1177
1100
MANSUR
EZ ZAHI
1067
1049
AḤMAD B. ALI AL IDRISI
1167
1124
1100
ABU AL HASSAN AL MARĪNI
731-749
734
734
AL ZAYSI
AL ZAWWĀNI
509
AL GAZLUNI
454-520
AL AḤTAL
440-500
ḤAMAD
449
ḤĀMID
455
AR SANZIR
380
MAYMŪN
380
ZAYD B. ṬĀBIT
2
الحسين بن يحيى البسكري
الحسين
leçon correcte
inconnu
sans objet

AUTEURS ET PERSONNAGES CITÉS

Les personnages cités, comme ordonnateurs ou dans les chaînes d'autorités, sont rangés dans cette nomenclature biographique selon le code de la plus ancienne mesure qui porte leurs noms. En se reportant au Tableau des Filiations, on peut savoir quels vases connus portent leur nom et par suite les retrouver dans le texte.

Pour la bibliographie biographique, les références renvoient à la liste *in fine* : le chiffre romain se rapporte au biographe ; le chiffre arabe à la page de l'ouvrage cité.

A. *Zayd b. Ṯābit* — Abū Abd ar-Raḥmān b. (—) b. ad-Daḥḥāk al-Ansārī al-Ḫazražī an-Naǧǧārī.

Médinois né vers 117 J.C., mort à Médine en 45/665-666.

Compagnon du Prophète, secrétaire notamment chargé de consigner les versets du Coran au fur et à mesure de leur Révélation.

A calibré son mudd en l'an 2 de l'Hégire (Cf. mudd 8 ABA²).

On peut se demander si ce calibrage a été fait directement sur les jointées du Prophète ou sur un mudd déjà calibré par le Prophète. L'inscription portée sur le mudd 11 A⁸ permettrait de soutenir la deuxième hypothèse, mais elle est trop tardive et trop isolée pour qu'on puisse lui accorder du poids.

IX, t. 13, p. 40 ; I, 40 ; III, 187-190 ; II, t. 3, pp. 74-96.

A². *aš-Šanẓīr* — Abū Isḥāq Ibrāhīm b. (—) b. Muḥammad b. Ḥusayn al-Amawī.

Andalou né en 352/963-964 à Tolède, mort dans la même ville en 401 ou 402/1010-1012. Etudie à Cordoue, historien et jurisconsulte, entreprend le pèlerinage vers 380 H. en compagnie de Maymūn (Cf. *A²'*) et à cette occasion calibra son mudd sur celui de Zayd b. Ṯābit (Cf. *A*), preuve qu'il existait encore à cette époque. C'est donc eux qui apportèrent en Occident, plus précisément en Andalousie, le mudd légal dont dérivent la plupart des mesures étudiées dans le présent article.

V, t. 1, n. 202 ; VII, n. 23 ; III, 184-185 ; XX.

A²'. *Maymūn* — Abū Ǯaᶜfar b (—) Aḥmad b. Muḥammad b. Muḥammad b. ᶜUbayda al-Awamī.

Andalou né à Tolède en 353/964-965, mort dans la même ville le lundi 24 ražab 400/13.03.1010. Etudie à Cordoue, littérateur, traditionniste et historien, compagnon et émule d'aš-Šanẓīr (Cf. *A²*), il visite les différentes villes d'Andalousie, puis fait le pèlerinage avec son compagnon. A Wadī al-Qurā (Syrie), ils suivent les séances du jurisconsulte et traditionniste Maydan et celles du Ṣūfī Abū Bakr as-Sūsī. Ils reviennent au Maghreb en passant par Ayla, Ġolzum, Misr, Tripoli, Qahrawān, Masilā, Tanas près de Damiette. Ils finissent par se fixer à Tolède pour y enseigner. Maymūn est enterré au quartier de la Porte Šāqirā (faubourg de Tolède).

V ; VII, n. 35 ; III, 185-186 ; XX.

A[3]. *Ḥamād* — Abū Bakr Aḥmad b. Yūsuf b. (—) *dit* Ibn al-ᶜAuwād al-Amawī.

Né avant 380, mort en 449/990, disciple de Maymūn (*A*[2']) et de Šanẓīr (*A*[2]), il fallait qu'il ait au moins vingt ans en 400 date du décès de Maymūn, ce qui le ferait mourir à 69 ans. Il y a lieu de croire que son *mudd* a été calibré vers la fin de la vie de Maymūn et Šanẓīr, peut-être même avant le décès de Maymūn (400) puisqu'il est précisé qu'il s'est servi des deux mesures pour établir la sienne. Bel et Dessus-Lamare l'identifient à tort à Ḥanbal, le célèbre théologien né à Baghdad en 164/780 (Cf. E. I. t. 1, pp. 280-286) ; bien excusables d'ailleurs, car ils ne connaissaient que des mesures portant des leçons incorrectes : soit Ḥanbal, soit Žamīl etc. (Cf. Pl. Fautes de copie). C'est Vicaire, avec les mesures 11 ABC et 2 AB[2], qui a découvert comment le *mim* ouvert de Ḥa*m*ad — comme celui de 2 AB[2] par exemple — a pu donner la leçon Ḥanbal, encouragée par le prestige du grand théologien de Baghdad. Dessus-Lamare cependant avait aussi manifesté le défaut chronologique et son doute.

VII, t. 1, n. 116 qui donne Ḥammād ; III, 186 (Ḥanbal) ; XX.

A[4]. *Abū Ḫālid* Ismāᶜīl b. Byātayr al-Amawī.

Andalou, était vivant en 455/1063.

VII, t. 1, n. 407 ; III, 184 ; XX.

A[5]. *al-Aḫṭal* — al-faqīh al-qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. (—) al-Amawī.

Vivant entre 440 et 500/1084-1107.

Juriste à Tolède, Ibn al-Maššāt rapporte ses paroles. Ce dernier meurt en 500 à Malaga, il est connu comme commentateur du Saḥiḥ de Bukharī.

VII, t. 1, n. 51 ; VIII, 45 ; III, 184 ; XX.

A[6]. *Ġazlūn* — al-faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b (—) al-Amawī.

Andalou né avant 454/1062-1063 à Tudela (180 km NO Saragosse), mort à ᶜAdwa (côte marocaine) en 520/1126-1127. Jurisconsulte, professeur, c'est l'un des meilleurs élèves du Qāḍī malekite Abū Wālid Sulayman b. Ḫalaf b. Ṣaᶜḍ b. ᶜAyyūb b. Wariṯ at-Tažībī al-Bažī (403 Badajos-474 Alméria). Ġazlūn devait avoir au moins vingt ans à la mort d'Abū Wālid (474). Vicaire pense que ce serait lui qui aurait introduit son *mudd* en Afrique, où il servit d'étalon. On peut se demander sur quoi Vicaire fait reposer son opinion puisqu'il savait bien que Baskarī (A) qui a copié son *mudd* sur celui de Žayžī qui est à la base de toutes les mesures connues au Maghreb (sauf n. 7 ?). Or on ne sait rien ni de Žayžī ni de Qawwāmī. Il faudrait donc penser que Ġazlūn serait venu au Maroc avant 506/1112 et que Qawwāmī et Žayžī sont maghrébins (?).

VII, n. 166 ; III, 183-184 ; XX.

A[7]. *al-Qawwāmī* — aš-Šayḫ b. ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf (—).

Bel et Dessus-Lamare ne lui donnent pas son vrai nom. Vicaire explique pourquoi : les *mim* et *ya* finaux sont lus par les copistes soit *ṣad*, soit *sīn* (Cf. Pl. Fautes de copie). Al-Qawwāmī meurt avant 509 puisque son successeur dans la chaîne d'autorité, al-Žayžī (*A*[8]) calibre son *mudd* sur le sien en 509/1115-1116 et le dit *marḥūm*. Petit-fils d'un intendant (? *al-qawwāmī*), il est dit *šayḫ*, ce qui à l'époque était davantage un titre religieux que d'autorité temporelle.

A[8]. *al-Žayžī* — Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān (—).

Son nom a été particulièrement déformé par les copistes successifs (Cf. Pl. Fautes de copie). Vicaire remet les choses en place : le *mudd* nº 3 ABA d'Alger permet d'expliquer comment le point du *žīm* et les deux points du *yā* ont pu passer inapperçus des copistes. Par contre les leçons Ḥāḥī, Žakžakī sont incompréhensibles. al-Žayžī a dû vivre au moins entre 485/1092 et 509/1116 date à laquelle il calibre son mudd. On ne sait rien de ce « fils de soldat » (al-žayžī).

A[9]. *ou* A. *al-Baskarī* — al-Ḥusayn b. Yaḥyạ (—).

Les mesures de la série A[2] (n. 4, 5, 11, 21) signalent qu'al-Baskarī a fait le pèlerinage (ḥāžž al-Baskarī), par contre la série AB ne le signale pas. Comme la série A[2] est ouverte par ᶜAlī b. Lḥāžž en 613/1216-1217, soit quatre ans seulement après qu'al-Baskarī a fait établir son mudd on peut penser que ᶜAlī b. Lḥāžž connaissait personnellement al-Baskarī, ou savait au moins qu'il s'était rendu en pèlerinage : il l'a porté sur son mudd. Par contre Abū Yaᶜqūb le Mérinide qui ouvre en 693/1293-94 la Série AB, devait ignorer le pèlerinage d'al-Baskarī ou bien considérait cela en soi comme négligeable et ne l'a pas porté sur le mudd AB, base de la série. Baskarī a pu aussi voyager entre 609 et 613.

Une faute de copie courante porte sur *Ḥusayn* transformé en *Ḥasan* par perte du *yā*. al-Baskarī calibre son mudd en 607/1208-1209, il a déjà fait le pèlerinage en 613, il n'a pu connaître de son vivant al-Žayžī qui avait calibré son mudd un siècle avant. Est-il allé en Andalousie où il a trouvé le mudd d'al-Žayžī ou bien celui-ci était-il maghrébin ?

A[2]. *ᶜAlī b. Ḥāžž* — al-faqīh Abū al-Ḥasan (—).

Appartient à la branche de la grande famille andalouse des Ben Lḥāžž qui vint s'installer à Fès fuyant la Reconquista espagnole. Ce devait être un juriste (al-faqīh) qui connaissait personnellement al-Baskarī. Son fils Muḥammad savait le latin et se révéla un hydraulicien réputé à Fès. Il calibra son mudd en 613/1216-1217 sur celui d'al-Baskarī.

XVIII.

A[3]. *ᶜAbd ar-Razzāq* — al-faqīh aṣ-ṣāliḥ Abū Muḥammad b. (—).

Calibre son mudd sur celui de ᶜAlī b. al-Ḥāžž en 692/1292-1293. (Fc. n. 11.) al-Kattānī écrit 662 en chiffres orientaux (cf. n. 5).

A[4]. *Sālim* — al-faqīh Abū Muḥammad ᶜAbdallāh b. (—).

Calibre son mudd en 710/1311-1312 sur celui de ᶜAbd ar-Razzāq.

A[4]B. *al-Yasītinī* — al-faqīh Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān (—) al-Fāsī.

On connaît bien Muḥammad b. Aḥmad b. ᶜAbd Allāh al-Yasītinī, né dans les Bnī Istīten de l'Inawen en 897/1491-1492 et mort le 1[er] Muḥarram 959/1551-1552, juriste à Fès à partir de 932/1526-1527, puis mūftī de la même ville dès 956/1549-1550 et qui a vérifié la qibla des mosquées de Fās et commenté Ḫalīl au sujet des ablutions. Celui qui calibre son mudd en 990/1582-1583 sur celui de Sālim,

si al-Kattānī a bien lu, ne peut être ce savant muftī de Fès, mort il y a plus de vingt ans. Pourtant on ne s'étonnerait pas que ce soit lui : ce ne serait pas la première erreur de lecture et de transcription d'al-Kattānī.

A⁴BA. *ᶜAbd al-Munᶜim al-Ḥāḥī* — aš-Šayḫ al-Imām Abū Zakaryā Yaḥya b. ᶜAbd Allāh b. Saᶜīd b (—) ad-Dawdī *alias* ᶜAbd an-Naᶜīm.

Ce grand personnage des Ḥaḥa, meurt le jeudi 6 Žumāda 2 1035/5.5.1626 dans la Qasba de Taroudant. Docteur de la Loi coranique (ᶜālim), prédicateur fougueux et révolté contre le pouvoir Saᶜadien, moîne-soldat de l'Atlas occidental, Abū Zakaryā à l'appel de Mawlāy Zidane le Saᶜadien bat le prétendant soussi Abū Maḥalli à Marrakech en 1020/1611-1612. Puis rompt avec le souverain refugié à Safi, l'y assiège en vain en janvier 1619/1028. Abū Zakaryā règne à Marrakech de 1021 à 1037/1613-1627, date à laquelle Mawlāy Zidane reprend la ville. Battu, Abū Zakaryā se retire à Taroudant entouré des siens et y meurt assiégé par les troupes makhzéniennes. Il fait copier son mudd sur celui d'al-Yasītinī vers 103./162., probablement durant son règne à Marrakech.

XVIII, t. 1, 155-156 ; XVI, 699 ; IV ; Sources Inédites de l'Hist. Maroc. Fr. III, 18-19 et n. 3, 20 n. 4, Pays-Bas, vol. IV, t. II, 124 n. 5, 197 n. 1, doc. xci, 214, 334, 339 ; El Oufrani, *Safwat man Itašar*, 339-346.

A⁴BA². *al-Ḥuḍaygī* — Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. Aḥmad (—) as-Sūsī.

Né vers 1118 et mort en 1189/1706 à 1775. Docteur de la Loi, prédicateur et écrivain très connu dans le Sous. Il étudie au Caire et en Orient. Auteur des *Tabaqat* des gens du Sous. Il établit son mudd sur celui de ᶜAbd al-Munᶜim al-Ḥāḥī probablement bien après 1140/1727.

XIX, vol. 5, p. 82 ; XIV, 193.

A⁵. *ᶜAbd al-Wāḥid* — Abū Muḥammad b. (—) b. Aḥmad b. Muḥammad al-Ḥasanī al-ᶜAlawī al-Ḥasanī as-Sižilmasī.

Né avant 940/1533, mort le jeudi 25 Ražab 1003/5.4.1595 et enterré près du mausolée du qāḍī ᶜAyyāḍ à Marrakech. Secrétaire du vizir saadien Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. ᶜAbd al-Qādir b. Muḥammad aš-Šayḫ (qui meurt en 976/1568), il se consacre après la mort de son vizir à l'enseignement à la mosquée des Chorfas de Marrakech où il devient prédicateur et mūftī. Grand traditionniste, il avait suivi les séances de Ridwān al-Žanwī, d'al-Manžūr et d'al-Fžī, jurisconsultes malékites du Caire. Il calibre son mudd sur celui de Sālim en 990.

XV, 238 ; X, 270 ; XVIII, t. *, 34-38 ; XVII, 2 v° ; XI, t. 1, 75 ; Ifrānī, *Safwat*, 41-42 ; al-Fāsī, *Mirat al-alMaḥasin*, 186 ; Ben Cheneb, *Idjaza*, 313 ; *Durrat al-Hižal*.

A⁵B. *ᶜAbd al-Karīm* — an-Naṣr b. (—) b. ᶜAbd Allāh b. Šayḫ.

Calibre son mudd en 1001/1592 sur celui de ᶜAbd al-Wāḥid.

A⁶. *ᶜAbd al-Mū'min* b. ᶜAbd al-Mū'min.

Calibre son mudd sur celui d'an-Naṣr (Cf. A⁵B).

A7. *al-Marġtnī* — Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. Saᶜīd (—) as-Sūsī.

Né en 1007/1598 dans le Sous, mort le mardi 16 Rabiᶜ 2 1089/7.6.1678 à Marrakech. Il étudie à Fès vers 1044/1634-1635. Savant astronome versé dans l'arithmétique et les sciences exactes, il est surtout connu par son poème didactique de 99 vers sur la détermination de l'heure : *al-Moqniᶜ fī ᶜilm abī moqrī* ; il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages réputés à son époque.

Il calibre son mudd sur celui de ᶜAbd al-Mū'min en 1071/1660 (Cf. A6).

XV, 260-262 ; XVIII, t. 1, pp. 274-282 ; voir aussi al-Yūsī, *Fahrasa*, son Iżaza

A8. *ᶜAbd Allāh* b. Ismāᶜīl al-ᶜAlawī.

Il s'agit du futur souverain alawite qui en 1130/1717-1718, alors qu'il était khalifa de son père à Marrakech, fait établir son mudd sur celui laissé par al-Maġīṭī.

A9. *Mūsa b. Aḥmad* — al-faqīh al-ḥāżib sīdī (—) b. Mbārk as-Sūsī.

Père de Aḥmad b. Mūsa, Régent durant la minorité de Mawlāy ᶜAbd al-ᶜAzīz, Mūsa appartient à la famille d'origine soussie depuis longtemps au service de la Cour. Son grand-père était qā'id, son père Aḥmad, ministre de la guerre sous Mawlāy Slīmane. Lui-même a été chambellan, autrement dit premier ministre à la fin du règne de Mawlāy ᶜAbd ar-Raḥmān (qui meurt en 1276-1859), durant le règne de son fils Muḥammad, et durant une bonne partie du règne de Ḥasan Ier. Devenu vieux, il fait accéder son frère ᶜAbd Allāh à la charge de ministre de la guerre de Ḥasan Ier et son fils à sa propre charge. Il meurt en 1296/1879, un an après le décès de Ḥasan Ier, sous la Régence de son fils mieux connu sous le nom de Bā Mūsā.

Il fait calibrer son mudd sur celui de Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl (A8), probablement après 1238/1822, date de l'avènement de Mawlāy ᶜAbd ar-Raḥmān.

XIV ; Naṣiri as-Slawi, *Istiqça*.

AB. *Abū Yaᶜqūb* al-Mrīnī — Yūsuf b. Yaᶜqūb b. ᶜAbd al-Ḥaqq.

Né en 641/1243, souverain à partir de 685/1286, meurt assassiné en 707/1307, enterré à Challa : « Il abolit l'usage de faire percevoir par le fisc l'aumône de la rupture du jeûne, impôt dont il laisse l'acquittement à la bonne foi de chacun. L'un de ses soucis semble avoir été l'unification des mesures de capacité ; en l'an de disette 693/1293-1294, il fit exécuter un nouveau *ṣāᶜ* officiel calibré d'après le mudd nabawī » (III, 181-182). L'exécution du *ṣāᶜ* officiel fut confiée aux soins d'un jurisconsulte le faqīh Abū Fāris al-Malzūzī al-Miknāsī ; il s'agit donc là d'une opération d'Etat.

XII, 65 ; VI, 292 ; III, 181-182 ; Ibn Khaldoun, *Hist. berb.*, t. IV, 120.

ABA, ABC, AB2. *Abū al-Ḥasan* al-Mrīnī — ᶜAlī b. ᶜUṯmān b. Yaᶜqūb b. ᶜAbd al-Ḥaqq.

Né en 692/1292, proclamé souverain en 731/1330, mort en 752/1351. Portait la *kuniya* d'Abū al-Ḥasan et le *laqab* d'al-Manṣūr bi-Allāh. Calibre son mudd en 734/1334 sur celui de son oncle Abū Yaᶜqūb (Cf. AB).

XII ; III, 180 ; Ibn Khaldoun.

ABA[3]. *Manṣūr b. az-Zāhī.*

Le qāid Manṣūr az-Zāhī est Pacha à Fās en 1067/1656. On ne trouve guère d'information à son sujet, mais l'histoire de cette période mérite d'être rapportée pour donner une idée du contexte politique qui entoure le personnage.

Depuis 1060/1650, la ville de Fès — et spécialement Fās al-Bālī — échappe à l'autorité saadienne, Muḥammad al-Ḥāžž al-Dilā'ī ayant nommé Abū Bakr at-Tāmlī gouverneur de Fès. Cette situation dura jusqu'en 1077/1666, date à laquelle Mawlāy ar-Rašīd entrera à Fès, hormis les quelques semaines de 1060 — de 7 Ražab au 28 Ramaḍān / du 6.8 au 24.9.1650 — durant lesquelles Mawlāy Maḥmad aš-Šarīf al-ᶜAlawī, frère de Mawlāy ar-Rašīd, occupera Fès jadid.

Tāmlī, emprisonné par Mawlāy Maḥmad, est remplacé au gouvernement de Fès par Aḥmad b. Muḥammad al-Ḥāžž ad-Dilā'ī le 29 Ramaḍān 1060/25.9.1650. Aḥmad conserve cette charge jusqu'en 1072/1661. C'est durant cette période, en 1067/1656, que Zāhī, Pacha de Fès, fait calibrer son mudd sur celui d'Aḥmad b. ᶜAlī al-Idrīsī. Zāhī devait probablement être sous les ordres d'Aḥmad ad-Dilā'ī. En l'année 1072/1661-1662, Zāhī est probablement en fuite ou mort, car Ibn Ṣāliḥ, gouverneur du quartier des Andalous alors sous le pouvoir ᶜalawite, tue quatre de ses enfants soupçonnés de soutenir la cause dilaïte.

XVIII, t. 1, 389, t. 2, 177 ; Ifrānī, pp. 395 sq. ; Naṣiri as-Slawi, *Istiqsa*.

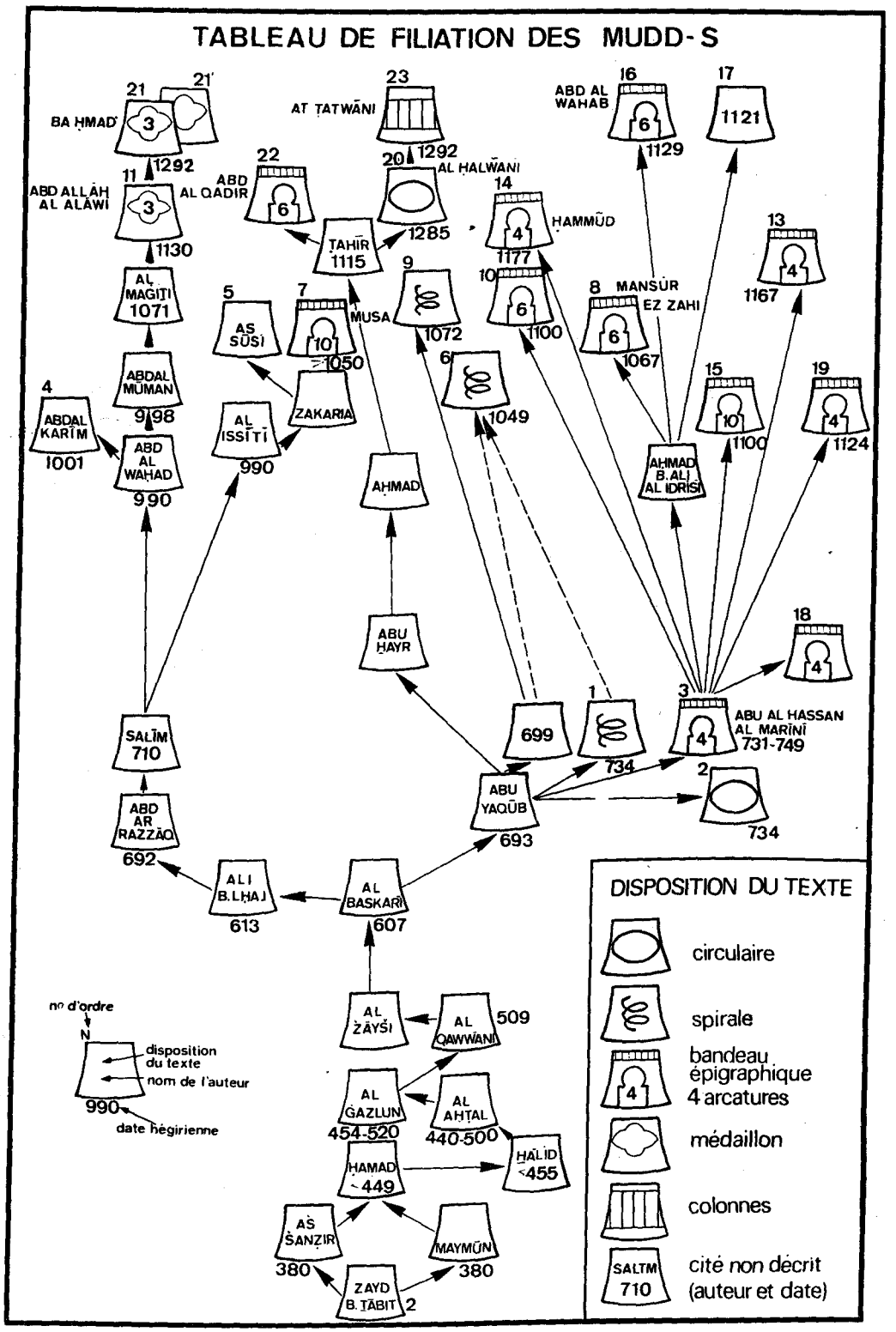
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
BA ḤMAD
AT ṬATWĀNI
ABD AL WAHAB
ABD ALLAH AL ALAWI
ABD AL QADIR
AL ḤALWĀNI
ḤAMMŪD
ṬAHIR 1115
1285
1292
1130
AL MAGITI 1071
AS SŪSI
MUSA
1072
MANSUR
EZ ZAHI
1067
1100
1167
1177
ABDAL MUMAN
9?98
ABDAL KARIM
1001
ABD AL WAḤAD
990
ZAKARIA
AL ISSITI
1050
1049
AḤMAD
AḤMAD B. ALI AL IDRISI
1121
1129
1124
ABU ḤAYR
ABU AL HASSAN AL MARĪNI 731-749
699
734
ABU YAQŪB
693
SALĪM 710
ABD AR RAZZĀQ
692
ALI B. LḤAJ
613
AL BASKARI
607
AL ZĀYŚI
AL QAWWĀNI
509
AL GAZLUN
454-520
AL AḤṬAL
440-500
ḤAMAD
~449
ḤALID
~455
AS ṢANZIR
380
MAYMŪN
380
ZAYD B. ṬĀBIT
2
DISPOSITION DU TEXTE
circulaire
spirale
bandeau épigraphique 4 arcatures
médaillon
colonnes
cité non décrit (auteur et date)
SALTM 710
n° d'ordre
N
disposition du texte
nom de l'auteur
990
date hégirienne

BIOGRAPHES

I. — Abū al-ᶜArab Muḥammad, *Ṭabaqāt ᶜUlamā' Ifrīqiya,* publ. et trad. Ben Cheneb : *Classes des Savants de l'Ifrīqiya,* Alger, 1915-1920.

II. — Caussin de Perceval, *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'Islam,* Paris, 1902.

III. — Dessus-Lamare (A.), *Note sur un vase de cuivre gravé employé comme mesure étalon,* in « Revue Afr. », 1929, t. 70, 1er-2e trim., nos 338-339, pp. 162-195.

IV. — Harrison, *Traveler relation,* London, 1627.

V. — Ibn al-ᶜAbbār, *Kitāb al-Takmila li Kitāb aṣ-Ṣila,* édit. Codera, Madrid, 1888.

VI. — Ibn Abī Zarᶜ, *Rawḍ al-Qirṭās,* litho., Fès, 1303/1885, trad. Beaumier, Paris, 1860.

VII. — Ibn Baškuwāl, *Kitāb aṣ-Ṣila fi ta'rīḫ a'immat al-Andalus,* édit. Codera, Madrid, 1883.

VIII. — Ibn Farḥūn, *ad-Dībāž al-muḏhab fī maᶜarifat aᶜyān ᶜulamā' al-maḏhab,* Le Caire, 1351/1932.

IX. — Ibn Ḥažar, *Kitāb al-iṣāba fī tamyīz aṣ-ṣaḥāba,* Calcutta, 1856.

X. — Ibn al-Qāḍī, *Žaḏwat al-iqtibās fī man ḥalla min al-ᶜalām madīnat Fās,* litho.,

XI. — Ibn al-Muwaqqīt, *as-Saᶜada al-abadiyya fī at-taᶜrīf bi mašāhīr al-ḥaḍra al-marrākūšiyya,* litho., Fès, 1918.

XII. — Ibn Zākūr, *Rawḍat al-nisrīn,* ms., Rabat, w. 498 (s.d.).

XIII. — al-Kattāni, *Salwat al-anfās,* litho., Fès, 1316/1898.

XIV. — Muḫtār as-Sūsī, *Sūs al-ᶜalima,* Fédala, 1380/1960.

XV. — Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfas,* Paris, 1932.

XVI. — Purchas, *His pilgrimage,* London, 1625.

XVII. — al-Qādirī, *Iltiqāt ad-durar,* ms., Rabat, (s.d.).

XVIII. — al-Qādirī, *Našr al-maṯānī,* litho., Fès, 1310/1892, trad. Graulle, Arch. Maroc., t. 21 et 24, Paris, 1913 et 1917.

XIX. — at-Taᶜaržī, *Ta'rīḫ Marrākūš.*

1. ABC

2. AB^2

Pl. II

3.ABA

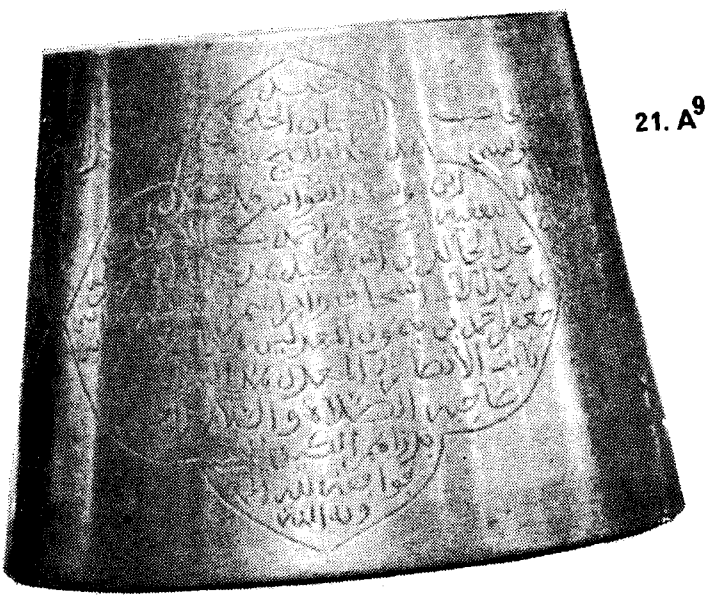

21. A^9

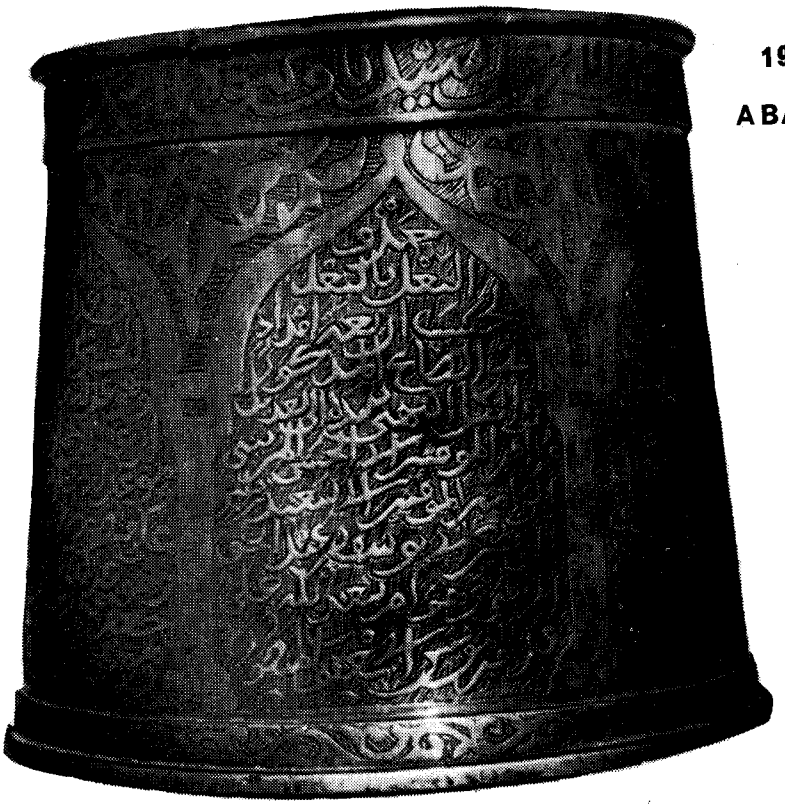

19.

ABAE

9. ABDA

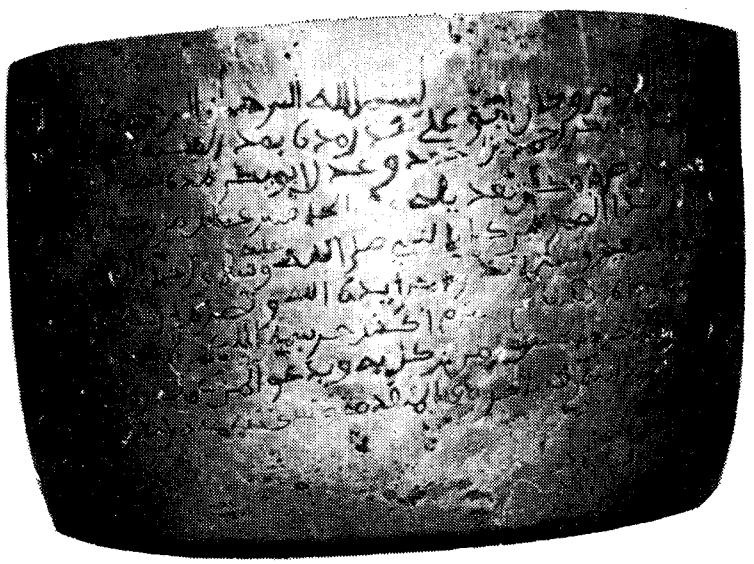

10. ABAD

13.
ABA F

7

14. ABAG

16. ABA[3]

18. ABAB

22. ABEA[3]

23. ABEA[4]

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1755 D'APRES DES TEMOIGNAGES D'EPOQUE

Les tremblement de terre, ces « perturbations de la nature » — le mot est de Mas'oudi — sont des catastrophes dont le souvenir collectif se détourne, tant pour les malheurs qui s'y rattachent que pour leur caractère inexpliqué et donc particulièrement redoutable. Rares sont les hommes qui face à celui-ci, ont l'impassibilité scientifique d'un Mas'oudi décrivant sa propre expérience lors du séisme de 344 H./955-956 au Caire et visitant ensuite « les lieux renommés pour la fréquence et l'intensité des tremblements de terre qui s'y font sentir » (1). L'historien à la recherche du passé, n'a souvent que peu de matière sur laquelle exercer sa réflexion, au mieux quelque témoignage trouble, alliage incertain de faits et d'imagination, de manifestations réelles et d'expression subjective. D'ailleurs ne faudra-t-il pas avoir recours à d'autres formes d'analyse, plus scientifique, pour rendre ces documents sous leurs deux aspects distincts, d'une part le phénomène et ses conséquences économiques et sociales, et d'autre part, l'expérience des sociétés qui ont vécu et subi celui-ci ? En attendant, et notamment en ce qui concerne les temps anciens, la tâche de l'historien ne saurait dépasser le stade de la recherche des rares témoignages sur des événements redoutés.

Or les séismes font partie de l'histoire du Maroc. Même occultés, ils transparaissent encore dans des mentions trop nombreuses pour être oubliées : tremblement de terre accompagné d'une chute de grêlons que

(1) Mas'oudi, *Le Livre de l'Avertissement et de la Révision*, tr. de B. Carra de Vaux, Paris, 1897, pp. 73-74.

décrit el-Qadiri dans *Nashr el-Mathani* (2) et qu'il situe en 1624, un autre le 9 et le 21 avril 1627 dont parle el-Ifrani (3) ; tremblement de terre encore le 7 sha'ban 1040 H./11 mars 1631 selon el-Qadiri de nouveau car ce savant semble fort attentif à ces manifestations violentes (4). Ne signale-t-il pas, en effet, aussi le séisme qui nous intéresse ici (5) et que les historiens européens nomment « de Lisbonne » alors que leurs confrères marocains disent « de Meknès » puisque, selon ez-Zayyani notamment, il détruisit l'ancienne capitale de Moulay Isma'īl ainsi que le Zerhoun (6) ?

Le cataclysme du 1er novembre 1755 qui fut, dans l'ordre des grandeurs un des plus importants des temps modernes (7), est connu par deux caractéristiques principales : les ravages qu'il causa dans la ville de Lisbonne dont la population fut décimée (tant d'ailleurs par un incendie qui dura six jours que par le tremblement de terre lui-même), et ses manifestations maritimes car il provoqua un immense raz de marée. On parle de vagues hautes de quinze à vingt mètres qui en dix heures atteignirent la Martinique (8). On sait également, mais d'une manière beaucoup plus imprécise, qu'il opéra de nombreuses destructions au Maroc et même en Algérie (9).

(2) El-Qadiri, *Nashr el-Mathani li-'ahl qarn el-ḥadi 'ashar wa'th-thani*, lithographié à Fès 1310 H./1893, 2 vol., vol. I, p. 148. Ce séisme est également décrit dans un texte en judéo-arabe publié par G. Vajda, *Un Recueil de textes historiques judéo-marocains*, Larose, Paris, 1951, p. 41.

(3) El-Ifrani, *Nozhat el-ḥadi bi-akhbar molouk el-qarn el-ḥadi*, texte arabe publié par O. Houdas, Paris 1888. Tr. fr. par le même, Paris 1889, pp. 245 du texte arabe et 407 de la traduction.

(4) El-Qadiri, *Nashr el-Mathani*, I, p. 345.

(5) *Id.*, II, p. 266.

(6) Ez-Zayyani, *Et-Torjomān el mo'rib 'an dowal el-Machriq wa'l-Maghrib*, texte arabe et tr. fr. de O. Houdas, « Le Maroc de 1631-1812 », Paris, 1886, p. 121. La date donnée dans le texte de Houdas 1167 H./1754, est sans doute une erreur de copiste. En-Naṣiri, *Kitab el-Istiqsa li-akhbar dowal el-Maghrib el-aqsa*, tr. E. Fumey, Archives Marocaines, tome IX, Paris, 1906, p. 264, donne la date 1169 H./1755 et signale entre autres faits qu'un « grand nombre de 'Abids (on en compte 5 000) périrent dans le tremblement de terre qui se produisit à Meknès en 1169 ».

(7) H. Woerle, *Der Erschünter ungsbezirk*, Munich.

(8) Article « Earthquake » in *Encyclopaedia britannica*, 1973, vol. 7.

(9) Cf. I de Montessus Ballore, *Bibliografia general de temblores y terremotos*, Santiago de Chili, 1915-1919.

A ce dossier du tremblement de terre de 1169 H./1755 nous voudrions verser deux pièces qui reflètent assez bien, nous semble-t-il, les deux visages du cataclysme : l'horreur qu'il suscite et qui se retourne sur son objet pour en remodeler la description et, à l'opposé, une tentative de description objective du phénomène. Le premier de ces documents est une plaquette de quatre feuilles publiées sans lieu ni date. Il se trouve à la Bibliothèque Nationale à Paris et porte la côte O^3312. Il nous a paru que ce document qui porte plus sur les sentiments qu'éprouvent les populations que sur le phénomène lui-même fut publié dans le sillage de la vague d'intérêt qu'avait suscité la catastrophe de Lisbonne. Il reproduirait alors un document authentique, quelque lettre de marchand établi à Rabat sans doute, d'où l'intérêt particulier porté à tout ce qui se passe dans cette ville et dans les autres ports commerçants. Le deuxième document est autrement intéressant : c'est un manuscrit anglais provenant des archives de Gibraltar conservées au Public Record Office sous la cote C.O.91/12. Il fut envoyé dans une des dépêches du gouverneur de la forteresse britannique, le Lieutenant-Général Fowke. Gibraltar disposait de nombreux agents au Maroc chargés de recueillir et transmettre les informations qui pouvaient intéresser la marine et le commerce. Certains de ces rapports tels qu'ils figurent dans les Archives britanniques sont extrêmement précis et bien informés. C'est le cas du texte que nous présentons ici où l'auteur ne se contente pas des informations côtières mais étend son enquête à tout le Maroc, tant les villes que les campagnes. Les localités mentionnées en témoignent, comme la référence au Zerhoun et au Zalagh, ou encore aux Oulad Bousseba (au pied de l'Atlas, non loin de Chichaoua). Le texte souligne ainsi l'ampleur, mais aussi l'étendue du séisme de 1755.

Nous versons donc ces pièces au dossier, pensant que si leur analyse est sans doute prématurée ils trouveront un jour leur place dans l'histoire des séismes qui ont marqué le Maroc. En attendant, ils apportent un témoignage contemporain qui nous permet d'entrevoir ce que furent les dévastations qui accompagnèrent le tremblement de terre de 1755.

Magali MORSY

RELATION

Des terribles ravages occasionnés en Afrique par le cruel tremblement de terre qui a détruit la plus grande partie du Royaume de Maroc : Avec un détail de tout ce qui est arrivé depuis le premier novembre jusqu'à présent.

Après le récit des affreux ravages que le tremblement de terre a faits en Europe, et en particulier dans Lisbonne, devait-on croire que ce terrible phénomène passât rapidement de notre Continent en Afrique, pour y faire sentir tout le poids de sa fureur ?

Le malheureux Africain perd la vie dans une terre, qui, jusqu'à ce jour abominable, avoit été par sa fécondité la source de son existence : cette même terre n'ouvre ses entrailles enflammées que pour y engloutir ses enfants dans des gouffres de soufre et de bithume : des Villes, des Camps et des Contrées entières sont précipités dans des abîmes, qui se referment à l'instant, sans laisser à l'œil errant le soupçon qu'il y ait jamais eu aucunes habitations dans ce vaste pays.

La Ville de Salé n'était pas remise des alarmes et de l'épouvante que le Prince de Maroc faisait marcher devant son armée, lorsqu'il s'en est rendu maître : on y pleurait encore la captivité des principaux habitants que le Vainqueur avait fait mettre aux fers (1) [f° 2] quand tout à coup les éléments déchaînés semblèrent annoncer que la Nature allait rentrer dans le chaos.

Le premier novembre, à la même heure que Lisbonne souffrait ces violentes secousses qui l'ont détruite, l'on sentit ici un tremblement si violent que les maisons et autres grands édifices furent renversés. Plus de la moitié des citoyens ont disparu. La poussière que causait l'écroulement des bâtiments, formait des tourbillons épais qui dérobaient aux tremblants humains les rayons du soleil ; cet astre lumineux parut obscurci

(1) Allusion aux troubles qui se produisirent à Rabat lorsque Moulay Ahmed en fut khalifa, cf. En-Naṣiri, *Kitab El-Istiqsa Li-Akhbari Dowal el Maġrib el Aqsa*, tr. Eugène Fumey, Archives Marocaines, tome IX, 1906, p. 266.

pendant trois minutes. Dans cet horrible moment l'on portait au hazard des pas mal assurés, à la triste lueur des flammes qu'un incendie général avait répandues dans la Ville. Le sifflement d'un vent impétueux, le bruit affreux des souterrains mugissants, les cris aigus de ceux qui allaient périr, faisaient un composé d'horreur qu'il n'est pas possible de décrire : l'œil a vu et l'oreille a entendu ce que la langue ne peut exprimer, et le pinceau le plus habile sera toujours trop faible pour esquisser cet horrible et affreux tableau.

A huit lieues d'ici, dans une grande étendue de pays, la terre s'ouvrit et forma un vaste gouffre dans lequel furent engloutis une multitude innombrable de chameaux, chevaux, bêtes à cornes et troupeaux de moutons ; cinq mille habitants y ont perdu la vie : un corps de six mille Cavaliers qui était campé dans ces quartiers, fut plongé dans l'abîme, avec les chevaux, tentes et autres équipages de guerre. Après ce cruel événement, la terre se referma ; et le lendemain il eût été difficile de connaître l'endroit où la veille existaient tant de Villages et de Hameaux, tant d'hommes et tant de bestiaux. Les gras pâturages de ces plaines si fertiles, ne présentaient qu'un vaste terrain couvert de sable, aride et mouvant.

Dans les Ports de Saffy et de Sainte-Croix (2) plusieurs maisons furent abattues, et beaucoup de personnes en furent écrasées. La mer plus violemment agitée que l'on ne l'a vue de mémoire d'homme, fracassa les vaisseaux, qui se heurtaient les uns contre les autres, sans qu'on ait pu lever les ancres qui les retenaient. Les bâtiments qui étaient au bord de la mer ont été renversés par la violence des flots ; et l'enceinte du Port fut couverte en un instant de débris, de cadavres et de poissons morts qui surnageaient sur les eaux.

Plusieurs caravanes de Voyageurs et de riches Marchands qui se trouvèrent sur les côtes, furent aussi les victimes de ce terrible [f° 3] tremblement : la terre qui s'entrouvrait sous leurs pas chancelants, les a enfin engloutis ; d'autres ont été emportés par les vagues de la mer. Ceux qui aux premières secousses crurent trouver leur salut sur le sommet des rochers les plus escarpés, que la frayeur, qui donne des ailes, leur avait

(2) Nom que donnaient les Européens à Agadir.

fait grimper malgré des obstacles presque insurmontables, ne jouirent pas longtemps de la sécurité de leur retraite : ces mêmes rochers se détachèrent, et roulant avec un bruit horrible, ensevelirent sous leurs ruines leurs nouveaux habitants.

A Tétuan et dans les pays circonvoisins, on sentit un second tremblement de terre aussi violent que celui dont on vient de parler. Il commença le 18 à dix heures du soir, et dura quatre minutes avec la même force, ensuite il continua lentement jusqu'au soir du jour suivant ; mais le surlendemain à deux heures, à cinq heures, à neuf du matin et à midi, les secousses furent réitérées avec autant de violence et de dur que le 18. Chacun se réfugia en pleine campagne, où la frayeur a fait accoucher beaucoup de femmes avant leur terme. Ces infortunées qui s'étoient sauvées presque nues, couchées sur la terre, exposées à toutes les injures de l'air, et privées de toute nourriture, demandaient la mort pour elles et pour les malheureux qu'elles venaient de mettre au monde. Aux horreurs de la famine se joignait l'ardeur brûlante de la soif. Tels que dans un champ de bataille, où plusieurs blessés, dépouillés par l'ennemi, demandent pour toute grâce que l'on leur donne la mort, on voyait épars ça et là des pelotons de blessés, de tout âge et de tout sexe affaiblis par le sang qui était sorti de leurs blessures, demander comme une faveur à leurs parents et à leurs amis de les assommer : quelques-uns de ces misérables ont eu cette cruelle pitié.

A Fez le tremblement de terre que l'on y essuya les 18 et 19, renversa les édifices et les maisons des trois Villes dont cette Capitale était composée, et ensevelit sous leurs ruines plus de trois mille personnes.

La Ville de Mequinez, pendant les deux mêmes jours, fut entièrement détruite, et elle est généralement inhabitable : le peu de maisons qui restent sur pied sont si fort endommagées, qu'il n'est pas possible de les réparer. Les habitants, qui ont eu le bonheur de s'échapper, sont, ainsi que ceux de Fez, répandus dans les campagnes et y souffrent les mêmes horreurs. On compte dans cette Ville quatre mille Maures écrasés ou enterrés sous les [f° 4] décombres. De seize mille Juifs dont la grande Synagogue était composée, plus de la moitié ont péri.

Dans tout le Royaume de Fez la terre est agitée par un mouvement lent et continuel. L'on entend dessous terre un bruit sourd, qui entretient ces malheureux Africains dans une épouvante qui se renouvelle de moment en moment. La nuit rend ce bruit encore plus terrible, et les infortunés qui l'entendent sont toujours dans l'attente d'un nouveau tremblement. La mort sans cesse présente à l'esprit, chasse loin de l'homme la douceur du sommeil ; et ceux qui y succombent par l'excessive fatigue, sont tout-à-coup réveillés par des songes aussi effrayants que le péril même.

Dans une situation aussi cruelle, le peuple consterné lève vers le Ciel ses mains faibles et tremblantes, et implore à grands cris sa miséricorde.

Le 18 novembre on a encore ressenti à Tanger et à Marrucos un second tremblement de terre qui a duré vingt-quatre heures. Pendant ce temps là toutes les sources ont tari.

A Arzila, la mer a inondé plus de la moitié de la Ville, et à porté au milieu de son enceinte une pinque Anglaise, qui y est restée à sec.

A Arache, Memoral, Jampel et Ceuta (3) les secousses ont causé des dommages inexprimables.

Le jour de ce tremblement de terre, le ciel était extrêmement serein, et la chaleur extraordinaire pour la saison. Le ciel se couvrit à l'entrée de la nuit, il y eut de fréquents éclairs, accompagnés d'un tonnerre effroyable, qui furent peu de temps après suivis d'une grosse pluie mêlée de grêle, qui ne cessa qu'avec le tremblement.

On compte qu'il a péri dans les différents endroits de l'Empire de Maroc plus de six cents mille personnes, et l'on assure que parmi ce grand nombre il ne se trouve pas un seul Chrétien.

(3) Il semble que nous ayons là une transcription maladroite des noms qui devaient figurer sur le document original. On reconnaît, en effet, les villes de Larache, Mamora (Mehdya), Tanger et Ceuta.

ACCOUNT OF THE EARTHQUAKE THAT HAPPENED IN BARBARY ON THE 1st, 15th, AND 19th NOVEMBER 1755.

Tetuan. — The Earthquake began the 1st November at 10 in the morning and lasted between 7 and 8 minutes, during which space the shock was repeated three different times with such violence that it was feared the whole city would fall down ; but the only damage that resulted was the opening or parting of some of the walls of sundry houses. It was likewise observed that the waters of the River Chico on the other side of the city, and those of a fountain appeared very red.

Tangier. — The Earthquake began about the same time, but lasted longer than at Tetuan ; the trembling of the houses, mosques etc. was very great ; and a large promontory of an old building near the city gate, after three shocks, fell down to the ground, by which five shops were domolished, the sea came up to the very walls, a thing never seen before and went down directly with the same rapidity as it came up, as far as the place where the large vessels anchor in the bay, leaving upon the mole a great quantity of sand and fish. These commotions of the sea were repeated 18 times and continued till six in the evening though not with such violence as at the first time. The fountains were dried up so that there was no water to be had till night and as to the shore side, the waters came up half a league inland. /2/.

Arzila. — It happened about the same time, but the damage was not so great at the coming up of the sea though Moors who were out of the town walls were drowned, and the waters came in through one of the city gates very far. The waters came up with such an impetuosity that it lifted up a vessel in the Bay which (at the waters falling down to its center again) fell down with such a force upon the land, that it was broke to pieces ; and a boat was found at the distance of two musket shots within land from the sea.

Sallee. — There happened a very great damage, several houses having fallen down, the waters came up with such a rapidity that they came into the city and at their falling down, great quantities of fish were found in

the streets, and many persons were drowned. Two ferry boats overset in the River and all the people on board were also drowned, and a large number of camels that were just then going out for Moracco (1) were carried away by the waters.

Fez. — Vast number of houses fell down, and great many people were buried under the ruins. At the Seloges (2) (a place where the Barbarians (3) live not far from Fez) a mountain broke open and a stream issued out as red as the blood.

Mequinez. — Vast numbers of houses fell down, and great many people of both sexes were buried under their ruins. The Convent of the Franciscan Friars fell down to the ground, but the Friars were saved.

Saffee. — Several houses fell down, and the sea came up as far as the great mosque which is within the city and at great distance /3/ from the sea.

Morroco. — By the falling down of great number of houses many people lost their lives ; and about eight leagues from this city, the earth opened and swallowed up a village with all the inhabitants (who were known by the name of the Sons of Busuba (4) to the number of about 8 to 10,000 persons, together with their cattle of all sorts, as camels, horses, horned cattle etc. : and soon after the earth was closed again in the same manner as before.

Fez and Mequinez. — On the 18th November there happened another Earthquake, which was more violent than the first, and lasted till break of day the 19th during which time great number of houses fell down at Fez, many people of both sexes were buried under their ruins, and as to Mequinez there are but few houses left standing, the people killed by the falling of the houses besides the wounded are numberless, and in the part of the town called the Jews' habitation only eight people were saved.

(1) Marrakech.
(2) Le Zalagh.
(3) Habitants des Etats barbaresques.
(4) Les Ouled Bousseba établis à mi-chemin entre Marrakech et Mogador.

Sarjon Hills(5). — One of the said hills was rent in two, one side of which fell upon a large town where there was a famous sanctuary of their Prophet known by name of Mulay Ieris (6), and the other side of the said hill fell down upon another large town, and both towne and the inhabitants were all buried under the said hill.

Fafso (?). — This famous city was wholly swallowed up no remains left.

This last Earthquake was likewise left (*sic* pour felt) at Tetuan and Tangier, buth without any other damage than that the fountains of Tangier were dried up for the space of 24 hours.

These are the truest and freshest advices that have been received to the lst of Jannuary 1756.

(5) Le Zerhoun.

(6) Moulay Idriss.

EL CAUTIVERIO DE CINCO ESPAÑOLES EN ARGEL (1780-1782)

En un artículo publicado en « Archivo Ibero-Americano » (1), titulado « *El P. José Boltas y el rescate de una supuesta princesa española* (s. XVIII) », mi buen amigo Fr. Ramón Lourido Díaz, O.F.M., demuestra el error en que incurren los historiadores marroquíes al tratar del « supuesto e imaginario cautiverio de una princesa española, perteneciente a la familia de Carlos III, en territorio argelino, durante el final cuarto del siglo XVIII » y, aportando abundante documentación procedente del Archivo Histórico Nacional de Madrid, viene a probar la identidad de la « princesa española » cautiva en Argel, que es en realidad doña María Hidalgo, esposa del gobernador de Mazalquivir (al-Marsà al-Kabīr), la cual había sido cautivada y llevada a Argel junto con su hija Vicenta Mayoli, el teniente Juan de Vila, del regimiento de Brabante, y los soldados José García y Joaquín Salda, todos ellos cautivados en la misma ocasión. El P. Lourido estudia las prolijas gestiones realizadas por el sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh hasta lograr la liberación de estos cautivos, subrayando el papel de intermediario que le cupo desempeñar en esta oportunidad, como en tantas otras, al misionero franciscano Fr. José Boltas entre la corte de España y la de Marruecos.

Dice el P. Lourido : « Esta investigación pudo haber sido todavía más exhaustiva, extendiéndola a los legajos numerosos del mismo Archivo [Histórico Nacional] de Madrid en que se almacena documentación sobre la plaza española de Orán, cosa que no hemos realizado por falta material de tiempo » (2).

(1) Núm. 129, Enero-Marzo 1973, pp. 49-59.
(2) Artículo citado, p. 51.

Buscando una carta de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh dirigida a Carlos III, relativa a otro asunto, he estado revisando en el citado Archivo Histórico Nacional los legajos de la sección de Estado relacionados no con Orán, sino con Argel. En ellos me ha salido al paso considerable número de documentos que tratan del cautiverio de esos cinco españoles y vienen a darnos una visión complementaria de la que nos presenta el P. Lourido por lo que me ha parecido oportuna su publicación.

El primero de estos documentos es una carta del negociante portugués Gerardo José de Souza Bitancourt (3), establecido en Argel, en la cual comunica al conde de Floridablanca, ministro de Estado español, entre otras cosas, que el día 29 de diciembre de 1779 habían llegado a la ciudad de Argel la mujer y la hija del gobernador de Mazalquivir, un oficial, un sargento y un granadero, que habían sido cautivados el día 3 del mismo mes de diciembre, cuando habían salido a pasear. El Dei mandó llamar a Souza y le dijo que se hiciera cargo de la madre, la hija y el oficial. Souza comunica que tiene a estas tres personas en su casa, junto a su familia ; que los cinco cautivos están heridos en mayor o menor grado ; que son personas de gran mérito y él hace todo lo que puede para aliviar su desgracia ; y que el oficial se llama Juan Lavile (4).

Por su parte, Fr. José Conde, administrador del Hospital de Argel, confirma las noticias comunicadas por Souza, añadiendo algunos detalles interesantes. Así, por ejemplo, puntualiza el nombre de los cautivos ; nos dice que el oficial, al que llama Juan la Vila, era teniente del regimiento de Brabante y que el sargento y el soldado eran granaderos del regimiento fijo [de Orán]. La forma en que fueron cautivados la relata el P. Conde

(3) En un certificado expedido en Argel el 1 de julio de 1777 por Fr. José Conde se dice que Souza es natural de la ciudad de Angra, en la isla Tercera, y que era « Escribano Grande De los Cautibos de esta regencia ». El certificado se conserva en A.H.N. [Archivo Histórico Nacional, Madrid], sección de Estado, legajo 3593.

(4) La carta está fechada el 4 de enero de 1780 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593. El texto original portugués relativo a estos cinco cautivos dice así :

« O dia 29 do mes pasado chegaraô a esta Mulher e filha do Governador del Marza quebir ; hum oficial hum sargento e hum Granadeiro que foraô prezos a 3 do dito mes sahindo a paceyo Logo que chegaraô o Dei me mandou chamar e me dice tomace aquellas tres Pesoas Mai e filha e oficial os tenho em minha Caza juntos com a minha famiglia todas estas cinco Pesoas estam feridas quem Mais / [pág. 2] quem Menos, poso asigurar a V Xª, que saô Pesoas de grande Merito, eu faço quanto poso para aliviar as suas Mizerias, este tal oficial chamace Joaô lavile ».

de este modo : « el día 3. del mismo [diciembre], haviendo [h]echo una salida con otras 20 personas de armas, y algunos sin ellas, hasta cerca de 30 personas, el Sargento y el Soldado haviendo vajado a descubrir un barranco, que es un poco mas abajo del Arruinado fuerte de San Miguel (5), les salieron 12 moros de guerra, los hirieron gravemente y los cautivaron. Custodiándolos cinco moros, los siete restantes subieron por la montaña, a cuio movimiento sobrecogidos los soldados y fusileros huieron precipitadamente, y los tres mencionados fueron apresados y conducidos a esta ». Importa mucho también la gestión que el P. Conde realiza cerca del ministro de la Guerra, conde de Ricla, dándole cuenta del cautiverio de los cinco españoles y rogándole que solicite de Carlos III algún socorro para ellos (6).

Estas cartas debieron llegar a manos del conde de Floridablanca a finales de enero. El 2 de febrero decía el ministro de Estado al embajador marroquí Muḥammad b. ʿUṯmān : « El Rey mi amo anhela que salga[n] del cautiverio que padecen en Argel la muger del Gobernador de Mazarquivir que es una pobre anciana, y una hija suya, como tambien algunos Cristianos soldados : Y espera S. M. que por recomendación del Rey de Marruecos logren todos el rescate que solicitan. Digo esto a V. E. para que se sirva insinuarlo así a S. M. Marroquí » (7).

(5) En la « *Histoire d'Oran avant, pendant et après la domination espagnole* » de Henri-Léon Fey, Oran, 1858, figura al final un plano titulado « Reconocimiento del territorio de Orán ». En este plano están indicados al oeste de la plaza de Mazalquivir, y a poco distancia de la misma, con el núm. 5, los restos del fuerte de San Miguel.

En un « *Plano de la Plaza y / Puerto de / Mazarquivir* », s.f., que se conserva en el Museo Naval de Madrid (signatura CI-6), se señala el fuerte de San Miguel, situado en el mismo lugar, al oeste de la plaza.

En un « *Plano de la Plaza de Orán y sus Castillos con la de Mazalquivir* », s.f., que se conserva en la Biblioteca Nacional de Madrid, se señala en el mismo emplazamiento, con el núm. 85, el « Fuerte arruinado de San Salvador ». Supongo que se trata de una confusión, pues no creo que el fuerte arruinado hubiera cambiado de nombre.

(6) He incluido en el apéndice documental al final del presente estudio, como documento núm. 1, esta carta de Fr. José Conde al conde de Floridablanca, fechada el 5 de enero de 1780.

(7) El párrafo transcrito figura al final de la pág. [2] y comienzo de la [3] de una carta del conde de Floridablanca a Muḥammad b. ʿUṯmān fechada en El Pardo el 2 de febrero de 1780, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310. El extracto de esta carta da la fecha equivocada de 1º de febrero.

El embajador marroquí contesta al día siguiente, diciendo al conde de Floridablanca : « Por lo que corresponde al anhelo de su M. C. a que salgan del Cautiberio, q*ue* padecen en Arxel la Muger del Gov*ernad*or de Mazarquibir por ser una pobre anciana, como su hija, y algunos christianos soldados ; En este Dia paso Carta a mi Amo de las muchas [h]onrras q*ue* he merecido de este Soberano y de V. E. [...] ; y a un mismo Tiempo le hago presente los deseos de su M. C. p*ara* q*ue* por medio de la recomendación de d*ich*o mi Amo logren los Esclabos christianos q*ue* se [h]allan en Argel el rescate q*ue* se solicita, cuyo asunto estoi mui cierto tomará con todo empeño a su cargo y no lo dejará hasta q*ue* en un todo quede cervido (*sic*) » (8).

La carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh fue cursada el 4 de febrero por el conde de Floridablanca, el cual la envió al gobernador de Ceuta para que la hiciera llegar a su destino (9).

Muḥammad b. ᶜUṯmān confirmaba al dia siguiente al ministro de Estado : « En la carta que anteriormente escriuí a V. E. (10) le Incluiya otra para mi Amo de quien estoi seguro tomará a su cargo el Rescate de christianos que están Cautibos en Arxel y en particular las Mujeres y sold*ad*os ; Yo tendré en ello muchísimo Gusto y más si logro darsele a su Mag*est*ad Católica » (11).

(8) Estos párrafos figuran en las págs. [2] a [4] de la carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 3 de febrero y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4310.

(9) En dicha fecha decía el ministro de Estado al embajador marroquí :

« Cuidaré de dirigir por el correo de esta noche la carta para S.M. Marroqui en la que le recomienda V. E. (según me expresa en su papel de ayer con que me la remite) la libertad de la viuda (*sic*) e hija del Gobernador de Mazarquivir y de alg*un*os Cristianos Soldados que el Rey desea ver efectuada por interposición de aquel Principe ».

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y en la [2] de la minuta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

Al margen lateral izquierdo de la pág. [2] de la minuta hay la siguiente « Nota. — Se embió esta carta al Gob*ernad*or de Ceuta ».

(10) Es la del 3 de febrero, a que nos hemos referido en la nota 8.

(11) Este párrafo figura en la pág. [2] y comienzo de la [3] de una carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 5 de febrero de 1780, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

Obsérvese que el embajador marroquí se muestra seguro de que el sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh tomará a su cargo el rescate de los cristianos cautivos en Argel de una manera general y hace mención particular de « las Mujeres y soldados ».

En esta misma carta pedía el embajador marroquí que se concediera la libertad a veintitrés cautivos que había en Ceuta, siete de los cuales eran turcos y once argelinos (12). El conde de Floridablanca presenta a Carlos III la carta de Ibn ʿUṯmān. El monarca español concede la libertad a los marroquíes « aunque han sido cogidos en buena guerra : pero en quanto a los demás [es decir, a los siete turcos y once argelinos] desea ver el Rey el modo como se proporcionan los Argelinos a los rescates que recomendó V. E. » (13).

El embajador marroquí se apresura a dar las gracias por la libertad concedida a éstos y a otros súbditos marroquíes « por cuyo fauor quedará mi Amo mui agradecido, Y espero en Dios que los dos Soberanos sucistirán (14) en adelante en una Constante Amistad. Y *para* [ar]raigarla mas, y mas, boi ha escribir a mi Soberano *para* Noticiarle los repetidos fabores q*ue* cada Dia estoi recibiendo de V. E. y no he escrito [h]oy por no hauer tenido Noticia del N*úmero* de los soldados que se [h]allan esclavos en Argel y saber por donde fueron apresados *para* que sirba de Gobierno a mi Amo, sin embargo de que en la Carta antetior (15) le tengo escrito sobre este particular » (16).

Unos días más tarde escribe de nuevo el embajador marroquí al ministro de Estado, diciéndole : « Me [h]ara V. E. el [h]onor de remitir la inclusa al Gobernador de Ceuta en primera ocación que se le presente *para* que la encamine al de Tetuán, a quien encargo que sin demora la haga pasar a mi Amo el Rey de Marruecos.

(12) Muḥammad b. ʿUṯmān formula esta petición al final de la pág. [3], en la [4] y al comienzo de la [5] de la carta citada en la nota anterior.

(13) Así lo dice el conde de Floridablanca a Muḥammad b. ʿUṯmān en carta del 7 de febrero, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310. El texto reproducido figura al final de la pág. [2] y comienzo de la [3] de la minuta.

(14) Así en el original, por « subsistirán ».

(15) Así en el original, por « anterior ».

(16) El párrafo transcrito figura al final de la pág. [2], en la [3] y al comienzo de la [4] de una carta de Muḥammad b. ʿUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 8 de febrero, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

[...]

Yo aguardadaba (*sic*) la razón del N*úmer*o de los esclauos soldados q*ue* hay en Alger, por cuya razón he tenido detenida la d*ic*ha Carta y como V. E. no me la ha remitido, he determinado remitirla, y siempre q*ue* benga d*ic*ha relación bolberé a escribir a mi Amo » (17).

El conde de Floridablanca responde el día 14 de febrero al embajador Ibn ᶜUṯmān en la forma siguiente : « La adjunta papeleta expresa los nombres de la muger e hija del Gob*ernad*or de Mazalquivir, de un Teniente y dos Soldados Españoles cautivos en Argel que recomendé a V. E. y para cuya libertad espera V. E. interponga Su mediación el Rey Su amo. Doy a V. E. gracias por los buenos oficios que hace por ellos (en la carta para S. M. Marroquí que me ha embiado V. E. /[pág. 2] y cuidaré de dirigir mañana) (18) y los que me ofrece hacer q*uan*do buelva a escribir a aquel Soberano ».

La papeleta adjunta a la carta, mencionada por el conde de Floridablanca, da los nombres de los cautivos en esta forma :

« Don Juan de Vila, Teniente del Regimiento de Bravante.

Doña María Hidalgo, muger del Gobernador de Mazalquivir, y su Hija doña Vicenta Mayoli.

Los Soldados Joseph García y Joaquín Salda (del Fixo de Orán) Todas estas Personas fueron cautivadas el día 3. de Diciembre y conducidas a Argel por los Moros de Mascara.

El Teniente y las dos Señoras estaban depositadas en Casa del Portugués Don Gerardo Joseph de Souza » (19).

(17) Los dos párrafos transcritos figuran en la pág. [1] y al final de la [2] y comienzo de la [3] respectivamente de una carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 12 de febrero de 1780, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

(18) Se trata de la carta que Ibn ᶜUṯmān había enviado al conde de Floridablanca con la suya del día 12, citada en la nota anterior, para que fuera enviada a Marruecos.

(19) La carta, fechada en El Pardo el 14 de febrero, y la papeleta adjunta se conservan en A.H.N., Estado, leg. 4310. Ambas habían sido utilizadas por el P. Lourido en su citado estudio « *El P. José Boltas y el rescate...* », p. 51.

Al mismo tiempo que se realizaban estas gestiones para que el Sultán de Marruecos tratara de conseguir la libertad de estos españoles, el conde de Floridablanca se interesaba con el Rey a fin de que los citados cautivos contaran con los auxilios económicos necesarios para atender a su subsistencia en Argel. Como consecuencia de ello, el mismo día 14 de febrero comunicaba al ministro de la Guerra, conde de Ricla : « Noticioso el Rei de que los Moros de Máscara cautivaroñ en el Campo de Orán a Don Juan de Vila, teniente del Regimiento de Bravante, a Doña Maria Hidalgo, y a Doña Vicenta Mayoly, muger e hija del Governador de Mazalquivir, y asimismo al Sargento Joseph Garcia, y al Soldado Joaquin Salda ; Ambos Granaderos del Fixo, ha resuelto que V. E. disponga se asista /[pág. 2] al Teniente y a las dos Señoras con lo necesario para su subsistencia mientras permanezcan en Cautiverio, y a los Soldados con sus prest.

Participolo a V. E. de orden del Rei » ([20]).

Un mes más tarde, el 17 de marzo, contestaba el conde de Floridablanca a Gerardo de Souza y a Fr. José Conde. Al comerciante portugués le decía : « Doi a Vm. muchas gracias por la caritativa y afectuosa acogida que le han debido el Oficial y dos Señoras Españolas cautivadas por los Moros de Máscara ; y para que no sean gravosos a Vm. les ha senalado S. M. lo necesario para su propia subsistencia mientras permanezcan en Cautiverio » ([21]). Y en una postdata a la misma carta añadía el ministro de Estado : « Encargo a Vm. apunte los gastos que supliere con motivo de las dos Señoras y del Oficial que tiene en su compañía, y ellos no puedan pagar por no alcanzarles su consignación, pues no es justo haga Vm. este dispendio ; y me envie la cuenta para su abono » ([22]).

La carta del conde de Floridablanca a Fr. José Conde dice así : « En una de las Cartas de 5. de Enero participa V R haber cautivado los Moros de Mascara y conducido a Argel al Teniente del Regimiento de Bravante Don Juan de Vila, a la Muger del Gobernador de Mazalquivir, y a su hija,

(20) La carta está fechada en El Pardo el 14 de febrero y de ella se conserva una minuta en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(21) La carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593. El párrafo transcrito figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2]. En el mismo legajo hay también una minuta de la carta.

(22) La postdata figura en la pág. [3] de la carta, citada en la nota anterior.

y a dos Soldados, y que el Dei habia entregado el Teniente y las dos Señoras a Don Gerardo Joseph de Souza que los tenia en su casa, dándoles su mesa y tratandolos muy cortes y caritativamente.

Es muy estimable este proceder de Souza, y convendrá le dé V R. las gracias por ello, y para que no le sea gravosa la manutencion de aquellas tres personas ha mandado S. M. se las señale la competente asistencia para su manutencion mientras permanecieren en cautiverio » (23).

A continuación de este texto hay una postdata, escrita de otra mano, que puntualiza : « Al oficial se le asigna su sueldo y a la[s] Señoras zinco reales de vellón diarios a cada una : pero a mayor abundamiento escribo a Don Gerardo Joseph Souza lleve cuenta de los gastos que supla en caso de no alcanzar dicha consignacion y sueldo. A los Soldados se les considerará su Sueldo » (24).

En el mes de junio siguiente, el teniente Juan Antonio de Laville escribe al conde de Ricla, ministro de la Guerra, confirmando una carta anterior, a la que no ha tenido respuesta (25) y exponiendo varias quejas por el comportamiento que Gerardo José de Souza ha tenido con él (26).

A primeros de julio contesta Souza a la carta en que el conde de Floridablanca le daba las gracias por la acogida que había dispensado en su casa al teniente Laville y a la esposa e hija del gobernador de Mazalquivir. Souza afirma que no ha hecho sino lo que debía y añade que el teniente Laville ha recibido varias recomendaciones de franceses de Cádiz y se ha trasladado a la casa de un negociante francés en Argel. Ello hace suponer a Souza que el citado Laville es hijo de francés. En cuanto a las dos señoras, esposa e hija del gobernador de Mazalquivir, Souza dice que siguen en su casa, como antes, con toda la decencia posible.

(23) La minuta de esta carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(24) La postdata figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la minuta citada en la nota anterior.

(25) No he encontrado la carta anterior a que se refiere La Ville, aunque es de suponer que su contenido sería similar al de las que escriben Gerardo Souza y Fr. José Conde al conde de Floridablanca los días 4 y 5 de enero de 1780 dando cuenta de la llegada de los cautivos a Argel, que antes hemos mencionado (notas 4 y 6).

(26) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 2, esta carta de Juan Antonio La Ville al conde de Ricla.

En lo que respecta a llevar nota de los gastos que hicieren Laville y las dos señoras, dice Souza que no había pensado nunca en hacer tal cuenta y, aunque es pobre, lo deja todo a la bondad del ministro español (27).

El P. Lourido nos relata las gestiones realizadas por el sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh para lograr la liberación de los cinco españoles cautivos en Argel, basándose fundamentalmente en la correspondencia de Fr. José Boltas, que actuaba como intermediario entre el sultán marroquí y la corte española (28).

Ahora bien, paralelamente a estas gestiones se realizan otras de carácter privado, con el propósito de rescatar a los cautivos. Así tenemos noticia de que el propio gobernador de Mazalquivir, Mateo Mayoli, pide permiso a Carlos III para rescatar a su esposa y a su hija, « redimiendolas de la Esclavitud en q*ue* se hallan » (29).

La petición, tan humana, de Mateo Mayoli es apoyada por la duquesa viuda de Béjar, la cual la dirige al conde de Floridablanca con un escrito (30) en que le informa de las dificultades con que tropieza la familia de las

(27) La carta de Souza al conde de Floridablanca está fechada en Argel el 7 de julio y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593.

Los dos párrafos que de ella nos interesan dicen así en lengua portuguesa :

« V Xª me honra em rengraciarme da afectuoza acolhida que fis ao fecial e as duas S*enho*ras, eu naô fis cenaô o que devia, e farei quando a ocaziaô ce prezentar o que D*eus* naô permita, o fecial tem tido varias recomendaçoês da Naçaô franceza de Cadis, o qual agora ce acha em Caza de hum Negociante frances, e cenaô me emgano o dito ofecial he filho de frances, as duas Senhoras estaô em minha Caza como de antes. Com toda a decencia posivel ».

« V Xª me ordena ajunte os gastos que o fecial e as duas Senhoras fizeraô, Exllmo *Senhor* nunca pencei a fazer tal conto. Bem que sô pobre, deixo tudo a bondade de V Xª ».

(28) Cf. R. Lourido, artículo citado, pp. 52 ss.

(29) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 3, la instancia de Mateo Mayoli a Carlos III, firmada en Madrid el 29 de octubre de 1780, en nombre del suplicante, por sus hijos Bernabé y Rafaela.

(30) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 4, este escrito de la duquesa viuda de Béjar al conde de Floridablanca, fechado en Madrid el 31 de octubre de 1780.

La duquesa viuda de Béjar era doña Escolástica de los Ríos y Rohan, hija del príncipe de Rohan. El duque, don Joaquín Alvaro de Zúñiga y Sotomayor, conde de Belalcázar, había fallecido el 10 de octubre de 1777, pasando el título a doña María Josefa Pimentel, decimaquinta condesa de Benavente. Cf. A. de Burgos, « *Blasón de España* », Parte primera, tomo II, Madrid, 1853, p. 68.

dos cautivas para la recaudación de dinero destinado al rescate de las mismas mientras no se cuente con el beneplácito del Rey, por lo que la duquesa pide al ministro de Estado que incline el ánimo de Carlos III a la concesión de dicho beneplácito.

El conde de Floridablanca contesta a Mateo Mayoli diciéndole que ya antes de recibir su memorial había concedido el Rey el permiso solicitado para el rescate de las cautivas y había cursado « varios oficios *para* conseguir su alivio, y el consuelo q*ue* Vm. y su familia desean ». Por ello « permite nuevam*en*te S. M. que se recojan, a este fin, quantas limosnas se pudieren » (31). De ello da cuenta el conde de Floridablanca a la duquesa viuda de Béjar, a la que envía abierta la carta dirigida a Mateo Mayoli (32).

Desde finales de 1780 se conocía en Madrid el fracaso de las primeras gestiones llevadas a cabo por el sultán marroquí para obtener la liberación de los cinco cautivos españoles (33). El propio sultán Sayyidī Muḥammad

(31) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 5, la respuesta del conde de Floridablanca a Mateo Mayoli, fechada el 3 de noviembre.

(32) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 6, la respuesta del conde de Floridablanca a la duquesa viuda de Béjar, fechada igualmente el 3 de noviembre.

(33) El 26 de agosto el embajador marroquí Muḥammad b. ʿUṯmān daba amplia cuenta al conde de Floridablanca de las dificultades que habían surgido en Argel, impidiendo que el sultán de Marruecos lograse el rescate de los cinco cautivos españoles. Cf. R. Lourido, artículo citado, p. 53.

El ministro de Estado español contestó al embajador marroquí en la forma siguiente :

> « Quedo agradecido al aviso q*ue* me da V.E. del mal exito q*ue* han tenido en Argel los buenos deseos del Rey y oficios de S.M. Marroqui en punto al rescate de la muger e hija del Gobernador de Mazalquibir, y el medio q*ue* me indica V. E. *para* eludir la malicia del Consul de Francia en aconsejar a los Argelinos pidan sumas exhorbitantes como lo han hecho ».

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta, fechada en San Ildefonso el 9 de septiembre, según minuta que de la misma se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315.

b. ᶜAbd Allāh informa de ello en los últimos días de febrero de 1781 (34).

Ahora bien, a pesar de este fracaso, el sultán marroquí prosiguió sus gestiones (35) y en junio de 1782 designó a Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī, argelino

(34) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 7, el capítulo segundo de la carta del sultán de Marruecos, que es el que guarda relación con los cautivos españoles.

El P. Lourido en el artículo citado, p. 54, nota 18, fecha esta carta el 3 de rabīᶜ II de 1195 h. / 29 marzo 1781. En realidad, la carta está fechada el 3 de rabīᶜ « al-nabawī » o « del Profeta », que es rabīᶜ I y se llama así porque en este mes nació el profeta Muḥammad. El 3 de rabīᶜ I de 1195 corresponde al 27 de febrero de 1781.

La negativa de los argelinos a la petición del sultán marroquí indignó a éste hasta tal punto, que transmitió al gobernador de Tánger, Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik, instrucciones en que le ordenaba que « no permitas que los Argelinos se desembarquen en nuestros Dominios ni se probean de comestibles o de otras cosas ; y solamente en caso [de que] necesitasen Agua podrás permitirles la entrada en el Puerto por una Noche sola y que pasada salgan incontinenti del Puerto ». Cf. Carta de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik del 12 de abril de 1781, cuya traducción se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. El párrafo recogido figura en la p. [2].

Al enviar esta traducción al conde de Floridablanca, Juan Manuel González Salmón comunicaba a éste que el gobernador de Tánger, después de haber leido las instrucciones del Sultán, le había dicho « que esta providencia contra los Argelinos [h]a sido dimanada de haverse indignado el Rey por haverle éstos negado el rescate de la Christiana Española que Captivaron en el campo de Orán ». Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 3 de mayo de 1781, en A.H.N., Estado, leg. 4314, citada también por el P. Lourido en su artículo mencionado, p. 54. El párrafo recogido figura al final de la p. [3] y comienzo de la [4].

(35) El P. Lourido recoge estas gestiones del monarca marroquí en su citado articulo, pp. 54-57.

Fr. José Boltas comunicaba el 15 de enero de 1782 al conde de Floridablanca, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 5803, que « S.M. Marruqui procura nuevos arbitrios, para sacar de su Cautiverio a la Señora, y demás Españoles, cuyo rescate se encomendó a Ben-Otman estando en Madrid ».

El sultán marroquí quiso asegurarse, antes de continuar sus gestiones, de que los cinco cautivos españoles seguían en Argel. De una parte consultó al P. Boltas, como indica el P. Lourido en su artículo, p. 56. Pero además encargó al gobernador de Tánger que preguntara sobre ello a las autoridades españolas, lo que se apresura a cumplir el referido gobernador.

En efecto, en una carta del 18 ŷumādà I 1196 / 1 mayo 1782, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314, decía al conde de Floridablanca :

« 19 [...] واعلم ان سيدنا نصره الله بعث /20 الى يسالني على النصرانية الوهرانية التى كانت اسيرة
في الجزائر هل وقع لها سراح /21 ام لا زالت في الجزائر فسالنا عنها خديمكم اخوان منويل سلمون
فلم نجدوا عنده /22 خبر فنريدك تعرفنا بخبرها لنعرف سيدنا »

que significa :

« Y sabe que nuestro Señor (Dios le asista) envió a preguntarme acerca de la cristiana oranesa que estaba cautiva en Argel, si acaso había conseguido la liberación o bien si seguía en Argel. Pregunté por ella a vuestro servidor Juan Manuel Salmón, pero no hallamos en él noticia alguna. Así, pues, queremos de ti que nos des noticia de ella a fin de informar a nuestro Señor ».

establecido en Marruecos, para que se trasladase a Argel y se ocupase del rescate de dichos cautivos ([36]).

Mientras tanto, los parientes de la esposa y la hija del gobernador de Mazalquivir han estado recogiendo donativos para rescatarlas por dinero

La consulta a Salmón la había efectuado Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik unos días antes, pues el 25 de abril comunicaba Salmón al conde de Floridablanca que el citado gobernador había recibido orden del Sultán de preguntarle « si se hallaba en livertad, o no, la Señora Española que captivaron los Moros en el Campo de Orán, por que quería S.M. en esta occasion volver a interceder por ella ; y en efecto se me hizo a noche la pregunta, a que satisfice no tenia mas noticia de este asunto que la que V.E. le da a él mismo en carta 2 de Noviembre de 81 ; y en esta fecha escrivo al Comandante General del Exercito de san Roque, para que si por casualidad sabe algo de él, me informe con la posible brevedad ».

Esta carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. Los párrafos recogidos figuran al final de la pág. [1] y en la [2] de dicha carta.

El ministro de Estado español contestó al gobernador de Tánger el día 14 del mismo mes de mayo, según minuta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316, diciendo respecto a los cinco cautivos que

« La muger e hija del Governador de Marzaquivir se mantiene aun en Argel con los Españoles que las acompañaban quando fueron Cautivadas : y si S.M.M. está en animo de emviar a aquella Regencia algunos Esclauos de los que el Rey mi Amo ha regalado a S.M. seria / [pág. 2] en efecto la mejor ocasion de obtener la Libertad de aquellos pocos Españoles : Espero que V.E. se lo hará presente, puesto que le ha preguntado si aun permanecian en el Cautiverio, y que los desgraciados salgan de él con tan justo motivo tan poderoso intercesor, y tan buenos oficios como son los de V.E. para con esse Principe ».

De esta carta se conserva otra minuta en A.H.N., Estado, leg. 4314.

El gobernador de Tánger respondió el 20 ŷumāda II 1196/2 junio 1782, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314, diciendo :

« /11 [...] وما عرفتني به من امر امراة حاكم المرص /12 الكبير وبنته ومن معهم انهم لا زالوا بالجزائر فعند وصول خبرك الينا عرفت سيدنا ولا يكون /13 في امرهم الا خير ان شاء الله»

que significa :

« Lo que me informas del asunto de la mujer del gobernador de Mazalquivir, de su hija y de los que estaban con ellas, diciéndome que siguen en Argel, al llegar a nosotros tu información di cuenta a nuestro Señor y en su asunto no habrá más que bien, si Dios quiere ».

Las cifras que aparecen en el texto árabe a la izquierda de las barras de separación sirven para indicar la línea de la carta original en que figura el texto correspondiente.

(36) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 8, la parte de la carta del gobernador de Tánger, Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik, al conde de Floridablanca en que le comunica la designación de Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī para ir a Argel a rescatar a los cinco cautivos españoles.

El ministro de Estado contesta el 9 de julio al gobernador de Tánger, diciéndole : « Don Juan Manuel Salmon me ha dirigido puntualmente las dos cartas de V.E. de 1° y 16 de Junio *próximo pasado* en las que contexta a otras dos mias. He agradecido las noticias que en ambas se sirve de darme V.E. singularmente la de haber destinado S.M.M. a Mostafa Jachinasy para el rescate de la muger del Gobernador de Marzaquivir y los Esp*añole*s que fueron cautivados con ella. [...] »

De esta respuesta se conserva una minuta en A.H.N., Estado leg. 4351.

y el 20 de junio de 1782 la suma reunida ascendía a 228.879 reales de vellón y 22 maravedís, a la vez que anuncian la próxima recepción de 300.000 reales de vellón más (37).

En una nota interior de la secretaría de Estado se consulta al conde de Floridablanca sobre lo que se ha de hacer en relación con el rescate de las dos mujeres. En la nota se resalta la suma reunida y se dice : « parece que seria de mui mal egemplo y una cosa escandalosa permitir a la Familia que diesen tales dineradas ; sino negociar en Argel con maña aparentando al mismo tiempo que no se quiere permitir aqui semejante rescate ».

El ministro de Estado responde a la consulta consignando al margen : « se encargó el Rey de Marr*ue*cos de este rescate ; preguntese a Anduaga ; y recuerdese a Boltas. Entretanto escrivase al P*adre* Conde en Argel q*ue* por medio de Gerardo Sousa trate de este mismo rescate y de ver si con la protecc*i*on del Marrueco, y la generosidad del Rey con los 100 esclav*o*s

En una carta de Carlos III al sultán Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh fechada en San Ildefonso el 21 de julio de 1782, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315, figura en la pág. [2] el siguiente párrafo :

« Os las damos tambien [las gracias] por los esfuerzos que haceis con la Regencia de Argel para el rescate de la muger del Gobernador de Marzaquivir y Españoles que la acompañaban ».

Al comienzo del párrafo hay una llamada, señalada con el número 2, que remite al margen lateral izquierdo, donde se dice :

« 2 S.M.M. nos ha hecho decir por Boltas q*ue* está muy ofendido de q*ue* la reg*encia* de Argel no ha querido convenir con su solicitud en este punto ; pero no es decoroso repetirselo al mismo Rey, y si manifestarle que aun esperamos algo de su mediacion ».

A finales del mismo mes de julio insistía Salmón en el firme propósito del Sultán de lograr la liberación de los cinco españoles cautivos en Argel. Así, decía al conde de Floridablanca que el sultán marroquí

« quiere dar a entender a esta Regencia [de Argel] lo que le ha desagradado el haverle negado tan solo vna Christiana Española que les ha pedido ; y los dos expresados Moro [Muḥammad b. ᶜAbd Allāh al-Zuwayn], y Ebreo [Eliaho Levi], me han asegurado, juntamente con el Governador de esta Plaza, que bien por este medio, o por otro, S.M. no dejará de la mano se ponga en livertad dicha Señora con los demás que en su compañia tubieron igual desgracia ».

Esta carta de Salmón está fechada en Tánger el 30 de julio de 1782 ; se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. El párrafo que he recogido de la misma figura al final de la pág. [4] y al comienzo de la [5], pliego 2.

(37) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 9, la relación del dinero recogido, enviada al conde de Floridablanca por Romualdo Mayoli y Juan Loarte anexa a una carta del 20 de junio de 1782, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

argelinos se puede obtener barato. Se trata de la muger, hija y Yerno (*sic*) Oficial del Govern*a*dor de la Plaza de Mazarquivir, y no se les puede ni debe abandonar. respond*a*se al Ynteres*a*do q*ue* se toma provid*en*cia » (38).

A la pregunta que se le hace contesta José de Anduaga, oficial de la Secretaría de Estado, lo siguiente : « El Rey de Marruecos ha preguntado ultimam*en*te si aun se hallaban cautivas en Argel estas gentes : se le ha respondido que si, y aun recomendado sus personas por si aq*ue*l Soberano puede hacer un esfuerzo con motivo del regalo que parece quiere hacer a los Argelinos de algunos vasallos de aquella Regencia que acaban de enviarse a Marruecos. S. M.M. mismo nos tiene encargado que no hablemos por ahora de rescatar a estos Españoles para contener la avaricia de los Argelinos, como unico medio de que con el tiempo puedan lograr su libertad por un medio indirecto » (39).

Esta respuesta de Anduaga viene a confundir al oficial de la Secretaría de Estado que estaba encargado de este asunto, pues el 27 de junio vuelve a consultar al conde de Floridablanca en la forma siguiente : « Mi Amo y Señor. Por el papelito del Señor Anduaga parece que el Mar[r]ueco debe hacer un regalo de alg*un*os Argelinos y por la resolucion de V Ex^{a} se entiende que el Rei cede o ha cedido 100. Esclavos. Están confusos estos anteced*en*tes por los q*ue* se espera hacer el rescate a menor costa, y no teniendo noticia cierta he puesto la carta al Padre Conde en terminos que creo podrán pasar. Si V S la hallase arreglada se servirá avisarmelo

(38) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 10, esta nota de secretaría, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. Anexa a la misma hay una hojita suelta, en la que se lee :

« Evacuese esto del rescate segun previene S.E. pero haciendo entender a unos y a otros q*ue* no debe aparecer orden ni encargo de la Corte sobre ello por los motivos tan justos q*ue* se indican y al contrario mostrar la repugn*ancia* del Rei ; pero q*ue* por bajo mano lo hagan ».

(39) La nota de José de Anduaga se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. No lleva fecha, pero debe ser del 24 ó 25 de junio.

Sobre la consulta del sultán marroquí acerca de si aún seguían en Argel los cinco cautivos, véase la documentación citada en la nota 35.

y haré las minutas según las apuntaciones o el borroncito que tengo para el expediente » (40).

El 30 de septiembre escribe el P. José Conde una carta interesantísima (41) en la que comunica haber sido puestos en libertad el día 25 del mismo mes los cinco cautivos españoles, que son regalados al sultán de Marruecos, siendo conducidos a Tetuán por Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī a bordo de una pequeña embarcación que había comprado Gerardo José de Souza.

Fr. José Conde explica con cierto detalle el comportamiento poco correcto del teniente Juan Laville y termina expresando la esperanza que tienen los de Argel de que Carlos III regalará a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh, a cambio de los cautivos liberados, los cautivos musulmanes que había en el arsenal de Cartagena y los arraeces del Alcázar de Segovia.

El 3 de octubre siguiente Gerardo José de Souza escribe dos cartas al conde de Floridablanca. En una de ellas se duele de que la esposa y la hija del gobernador de Mazalquivir, a las que ha tratado como compañeras de su esposa, en lugar de agradecer este trato, « ham uzado as Mayores dezatençones con nosotros » y les han causado sufrimientos, por lo que Souza ha resuelto no recibir en su casa a ningún cautivo más, salvo orden en contrario del ministro de Estado español (42).

(40) Esta consulta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. He incluido en el apéndice documental, con los núms. 11 y 12, las minutas de las cartas preparadas para Fr. José Conde y para Romualdo Mayoli y Juan Loarte, ambas del 28 de junio. Sin embargo, estas cartas no debieron llegar a cursarse, pues al margen superior de la consulta figura el texto siguiente :

« *1780. 81. y 82.* / En 21 de Nov*iembr*e / No llegó el caso de dar curso a los oficios adj*untos* por haberse hecho ya el rescate por influjo del Rei de Marruecos ».

(41) Que he incluido en el apéndice documental, con el núm. 13.

Al llegar a Madrid esta carta de Fr. José Conde ya se tenían noticias de la libertad de los cinco cautivos españoles por una carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 18 de septiembre de 1782, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. En ella dice lo siguiente :

« El Governador de esta Plaza Sid Mahamet Ben-Abdelmelek me comunicó ayer [h]aver devuelto vn Expreso de Argel que de aqui despachó al Moro Comisionado por S.M.M. en el rescate de la Muger y Familia del Governador de Marzaquivir, con la noticia de estar ya libres, y que solo aguarda Embarcacion que los conduzca a Tetuan, y me ha encargado se lo avise assi a V.E. ».

(42) He incluido esta carta en el apéndice documental con el núm. 14.

En la segunda carta expone la llegada a Argel el 30 de mayo anterior de un determinado número de turcos y argelinos procedentes de España, enviados por el sultán de Marruecos, el cual había pedido a cambio la libertad de los cinco cautivos españoles. Para facilitarla fue necesario ofrecer algunos regalos que el P. Conde no quiso tomar a su cargo. Entonces Souza le pidió 300 cequíes argelinos, que el P. Conde le entregó. Con ellos se hicieron los regalos adecuados y se consiguió la libertad de los cautivos, los cuales se dirigían a Tetuán en un barco adquirido por Souza con el fin de que pudieran salir cuanto antes de Argel, evitando así que surgiera cualquier contraorden por parte de los argelinos (43).

Los cinco cautivos liberados, acompañados por el comisionado del sultán marroquí, se embarcan el 5 de octubre rumbo a Tetuán, pero sufren grandes borrascas y van a parar a la isla de Ibiza, donde embarranca la nave. Desde Ibiza se trasladan a Alicante en un buque corsario ibicenco al mando de Rafael Prats, quien estaba convencido de que se le autorizaría para llevar a los cautivos a Tetuán. Pero, habiendo recibido en Alicante orden de ir a Cartagena a desarmar, dejó a los cautivos en Alicante, en espera de las órdenes del ministro de Estado.

De todo ello da cuenta el teniente Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca, confirmando que Gerardo José de Souza había gastado 300 cequíes en regalos para facilitar la liberación de los cinco cautivos y el propio La Ville había invertido por el mismo concepto 700 pesos de la rosa, rogando que el Rey tome a su cargo el pago en Argel de estas dos cantidades (44).

El conde de Floridablanca encarga a Fr. José Conde que se informe de lo ocurrido con estas sumas, preguntando al propio Souza, y se lo

(43) He incluido esta carta en el apéndice documental, con el núm. 15.

(44) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 16, esta carta de La Ville.

El « peso de la rosa » es una moneda local de Liorna, de plata, llamada en italiano « pezza della rosa ». Fue acuñada desde 1665. Su nombre es debido a que en el reverso de la moneda figuran dos rosales florecidos, entrecruzados. Cf. *Corpus nummorum italicorum*, vol. XI, Toscana (Zecche minori), Roma, 1929. Las monedas de Livorno [Liorna] se reseñan en las pp. 26 ss. El primer peso de la rosa fechado aparece en la p. 31, núm. 46 y está reproducido en la lám. II, núm. 6.

comunique para hacerlo presente a Carlos III y que el Rey pueda tomar la determinación que considere oportuna (45).

El P. Conde contesta el 12 de mayo especificando que él había prestado a Souza 300 cequíes para lograr la libertad de los cinco cautivos, debiendo Souza reembolsarle dicha cantidad. Además, el propio P. Conde había tomado a su cargo el pago de las deudas que había contraido el teniente La Ville. Por otra parte, La Ville había recibido de los judíos, contra una letra de cambio, 330 cequíes argelinos, equivalentes a 700 pesos de la rosa « tambien con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron », aunque en realidad eran para satisfacer deudas de La Ville, pues sin haberlas liquidado no podría salir de Argel. El P. Conde hubo de intervenir para que los judíos admitiesen la letra, quedando Souza obligado a abonar su importe en el caso de que fuera protestada. Y finalmente el P. Conde había gastado 130 cequíes argelinos en dos regalos que La Ville vio entregar « por atraer el animo de un grande opuesto a esta cesion » (46).

(45) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 18, esta carta del conde de Floridablanca a Fr. José Conde.

En la misma fecha, 4 de marzo de 1783, decía el conde de Floridablanca a Gerardo José de Souza, entre otras cosas :

« A ese Religioso [Fr. José Conde] encargo tambien se informe de Vm. en orden a ciertos debitos que ha dexado ahi Don Juan Laville quien dice haberle Vm facilitado algun dinero el que pide se pague por su Magestad y conviene que yo esté enterado de ello antes de hacer presente a S. M. estos gastos con el de los 300 zequines de que Vm. me da parte en una de d[ic]has cartas ».

(46) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 23, esta carta de Fr. José Conde al conde de Floridablanca.

Respecto de las cantidades gastadas por La Ville, véase la carta de Fr. José Conde del 30 de septiembre de 1782, núm. 13 del apéndice documental.

En A.H.N., Estado, leg. 3586, se conserva un recibo firmado por La Ville por un importe de 700 pesos de la rosa, que dice así :

« Don Juan Antonio de la Ville Theniente del Regimiento de Ynfantería Walona de Brabante —— ——

He receuido de los Hebreos José Mejayo, y José Coimbacri, la Cantidad de setecientos pesos de la rosa, por termino de Seis meses, quedando responsable al pago, el Comerciante Don Gerardo José de Souza, y para que conste lo firmamos, en Argel a dos de Setiembre, de 1782

Juan Antonio de la Ville.

Son, 700 pesos de la rosa ».

He incluido en el apéndice documental, con el núm. 17, el testimonio del protesto de la letra girada por La Ville contra Antonio Sopranis, de Cádiz, por el importe de los 700 pesos de la rosa.

Mientras tanto, Juan Manuel González Salmón, encargado de los negocios de España en Marruecos, comunicaba en los primeros días de enero de 1783 al conde de Floridablanca haber recibido noticias de Tetuán, según las cuales había llegado a la rada de dicha ciudad la embarcación que, procedente de Argel, llevaba a su bordo a Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī y a los cinco cautivos liberados, ninguno de los cuales venía en la citada embarcación, « por haverse passado a Bordo de un Corsario Español » (47).

En efecto, ya hemos visto por una carta del teniente Juan Antonio de La Ville (48) que la embarcación que los debía llevar a Tetuán había llegado a Ibiza, desde donde los había trasladado a Alicante un buque corsario ibicenco al mando de Rafael Prats. Según una nota que acompaña a la carta de La Ville, los cautivos liberados, junto con Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī, habían salido de Málaga hacia Tánger (49).

Sin embargo, debe haberse producido una confusión, al menos en la última parte de esta nota, porque lo cierto es que no fueron a Tánger, sino a Cádiz, de donde salieron el 20 de febrero con destino a Tetuán. Al día siguiente llegaron a dicha ciudad, donde fueron recibidos por el gobernador, quien despachó en el acto dos expresos al Sultán, dándole cuenta

Gerardo José de Souza decía el 15 de mayo de 1783 al conde de Floridablanca, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593 :

« O naô [h]aver dado parte a V Ellª. das dividas do Tenente Don Joaô Laville, foi porche elle me asigurou que Seu Pai, e Cunhado, pagariaô, os 700,, pezos da roza que montava a somma dadivida ; [h]avendo tirado huma letra de Cambio que seu Cunhado Don Antonio Sopranis, naô quis aceitar, e recorreraô a clemencia de S. M. »

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta citada.

(47) La carta de Salmón está fechada en Tánger el 3 de enero de 1783 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317. En realidad, Salmón no menciona a los cinco cautivos españoles, sino sólo a la esposa del gobernador de Mazalquivir.

El texto que nos interesa de dicha carta es el siguiente :

« Acavo de recivir Carta del confidente de Tetuan con fecha de 1°. del Corriente, en que me dice haver llegado a [a]quella Rada, la Embarcación procedente de Argel, que conducia a su Bordo al Moro Mostafá Ben-Elxahnachi, y la Muger del Governador de Mazarquivir, pero que tanto el Moro como la Señora no venian en ella, por haver se passado a Bordo de vn Corsario Español ».

(48) Que se recoge en el apéndice documental con el núm. 15.

(49) La nota aparece en una hojita suelta anexa a la carta de La Ville del 14 de diciembre de 1782, núm. 15 del apéndice documental. He recogido el texto de esta nota en el apéndice documental, a continuación del de la mencionada carta de La Ville.

de la llegada de los cautivos liberados, los cuales quedaron en Tetuán esperando las instrucciones de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh (50).

Estas instrucciones no debieron tardar mucho en llegar. El Sultán dispuso que los cinco españoles se reunieran en Tánger con un embajador de Suecia y que todos juntos se dirigieran a Mequinez, escoltados por un alcaide, a presentarse a Sayyidī Muḥammad (51).

El viaje de los cinco españoles a Mequinez no debió retrasarse demasiado. El 27 de marzo, « después de muchos trabajos », llegaron a Mequinez, siendo presentados el mismo día en público al sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh. Este hizo llamar al P. Boltas y se los entregó para que los presentara a Carlos III.

El 23 de abril entregó el P. Boltas al teniente Juan Antonio de La Ville una carta dirigida al gobernador de Cádiz, conde de O'Reilly, en la que le pedía atendiera al alojamiento y sustento de los cinco cautivos, que el sultán de Marruecos presentaba a Carlos III por mediación del propio P. Boltas, hasta tanto que el conde de Floridablanca resolviera lo que debía hacerse con ellos (52).

El 13 de mayo estaban los cinco cautivos en Tánger, de donde debían salir al día siguiente para Cádiz (53). El mismo día entrega Muḥammad

(50) De todo ello informa La Ville el 2 de marzo al gobernador de Málaga, conde de Xerena, el cual lo comunica al ministro de Estado el 7, en carta que he incluido en el apéndice documental con el núm. 19.

(51) El embajador de Suecia salió de Tánger el 25 de marzo y quedó acampado a una legua de distancia, esperando a los cautivos españoles, los cuales « no han llegado ya, por que el Alcayde que los Escolta deve conducir a Mequinez, Veinte mil Duros, y el Administrador que se los ha de entregar se halla en Larache, encargandose de Ciento veinte mil ». Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del 26 de marzo de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(52) La fecha de llegada a Mequinez y presentación al Sultán figuran en carta de Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca fechada en Cádiz el 20 de mayo, que he recogido en el apéndice documental con el núm. 25.

He incluido en el apéndice documental, con el núm. 22, la carta del P. Boltas, citada por el P. Lourido en su mencionado artículo, p. 59, nota 34.

(53) Juan Manuel González Salmón comunicaba al conde de Floridablanca en esa fecha : « En el día de mañana saldrán en derechura para Cadiz, en vn Falucho Español, los Cinco consavidos Cautivos de Argel, [...], escribiendo al Señor Conde de O-Reilly, los mantenga hasta que V.E. disponga de ellos lo que mejor combenga ». La carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

al-Zuwayn ([54]) a Vicenta Mayoli, en presencia de Juan Manuel González Salmón, una cajita cerrada que debía poner en manos del Rey. Al-Zuwayn advierte a Salmón que debe escribir al conde de Floridablanca diciéndole que la cajita « contiene vn papel, con los Nombres de Tres Harraeses, que se hallan en España, que pide S. M. Marroquí, se le embien ; y que dicho papel va firmado de puño del mismo Soberano ». Así lo hace Salmón el mismo día 13 de mayo, añadiendo : « Con esta fecha escribo al Señor Conde de O-Reilly, que si tal vez no huviere orden para que las Señoras passen a Essa Corte, recoja la expresada Caxita, y la remita a V. E. » ([55]).

Efectivamente, Juan Manuel González Salmón comunica al conde de O'Reilly que Muḥammad b. ʿAbd Allāh al-Zuwayn había entregado en su presencia « a Doña Vicenta Mayoli una Cajita que contiene Cartas para Nuestro Soberano, con orden de que la misma Señora la ha de llevar ; y en su virtud la recivio, y va [h]echa Cargo de ella ; pero en caso de que haya orden para que no pase a la Corte entregara a V. E. d[ic]ha Cajita para que disponga se le dé la Correspondiente direccion » ([56]).

El día 16 se embarcan los cinco españoles en el falucho « San Josef », de la matrícula de Cádiz, a cuyo patrón, Juan Domínguez, ha de entregar Salmón veinte pesos « por que dexase alguna parte de su Barco desocupada para la comodidad de las Señoras, pues no ha havido Buque del Rey en que pudieran hacer el Viage » ([57]).

Tan pronto como llegan a Cádiz, el gobernador, conde de O'Reilly, encarga a Vicenta Mayoli que entregue al administrador del Correo la

(54) Hijo de ʿAbd Allāh al-Raḥamānī y cuñado del Sultán. A él hago referencia en mi tesis doctoral « *Cartas árabes de Marruecos en tiempo de Mawlāy al-Yazīd (1790-1792)* », Tetuán, 1961, pp. 23, 30, 54-60, 98-100, 113-115 y 117-118.

(55) Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 13 de mayo de 1783 y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(56) La carta está fechada el 13 de mayo y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315.

(57) El nombre del falucho y el del patrón constan en una carta de Juan Manuel González Salmón al conde de O'Reilly del 13 de mayo de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315. La fecha de embarque, la cantidad entregada al patrón y la causa de esta entrega figuran en carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del día 17, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

carta del Sultán de que es portadora, a lo que ella se niega en redondo, a menos que reciba orden del Rey para hacerlo ([58]).

El gobernador de Cádiz envía el 20 de mayo al conde de Floridablanca la carta del P. Boltas del 23 abril anterior ([59]), la de Juan Manuel González Salmón del 13 de mayo ([60]) y la de Vicenta Mayoli ([61]).

En la misma fecha escribe al ministro de Estado el teniente Juan Antonio de La Ville, confirmando una carta anterior ([62]), participando su llegada a Mequinez, su presentación al Sultán y su entrega al P. Boltas para que los presentara al Rey. El P. Boltas los envió a Tánger, de donde Salmón los remitió al conde de O'Reilly, en Cádiz, y allí quedan esperando las órdenes del ministro, que confían habrán de consistir en pasar a Madrid la esposa y la hija del gobernador de Mazalquivir, así como el propio teniente La Ville ([63]).

La respuesta del conde de Floridablanca no se hace esperar. El 27 del mismo mes de mayo contesta al conde de O'Reilly ordenándole comunique a las dos señoras que eviten el ir a Madrid, « pues de nada las sirve hacer

(58) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 24, la carta en que Vicenta Mayoli expresa su negativa a las recomendaciones del conde de O'Reilly.

(59) Recogida en el apéndice documental con el núm. 22, como antes se indica (nota 52).

(60) A que antes (nota 53) hemos hecho referencia.

(61) Que he incluido en el apéndice documental, con el núm. 24, como antes queda indicado (nota 58).

La carta del conde de O'Reilly al de Floridablanca está fechada en Cádiz el 20 de mayo y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315. Los dos párrafos que de ella nos interesan son los siguientes :

« Por la adjunta carta, que he recivido del P. Boltas, verá V.E. que Don Antonio de la Ville, Teniente del Regimiento de Ynfanteria de Brabante, vn Sargento, y vn Granadero del fixo de Orán, fueron rescatados por la mediacion del Emperador de Marruecos con el Bey de Argel ; estos quedan aqui por si tuviese V. E. algo que prevenirme.

Por la adjunta carta original de Don Juan Manuel Salmon, su fecha 13. del corriente, reconocerá V. E. que Doña Vicenta Mayoli es portadora de vnas cartas del Emperador / [pág. 2] de Marruecos para nuestro Soberano ; y la insinue que entregase la Cagita, que trahía, al Administrador de Correos tomando su recivo, pero lo ha resistido dicha Señora, como reconocerá V. E. por su respuesta que acompaño ».

(62) Fechada en Alicante el 14 de diciembre de 1782, núm. 16 del apéndice documental.

(63) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 25, esta carta del teniente Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca.

este rodeo y gasto », que entreguen al propio gobernador de Cádiz la cajita que contiene una carta del sultán de Marruecos, que O'Reilly se encargará de transmitirle, y que da parte al ministro de la Guerra de hallarse en Cádiz el teniente La Ville, el sargento José García y el granadero Joaquín Salda, a fin de que dicho ministro de la Guerra les dé el destino correspondiente (64). Además, el conde de Floridablanca promete enviar en el correo siguiente las disposiciones que haya tomado Carlos III para socorrer a las dos señoras y el teniente La Ville, a la vez que autoriza al gobernador de Cádiz para dar un socorro al sargento y al granadero del regimiento fijo de Orán « y avisarmelo con el gasto que se haya hecho con todos a fin de q*ue* disponga su abono » (65).

Parece ser que las disposiciones tomadas por Carlos III para socorrer a la esposa y a la hija del gobernador de Mazalquivir consisten en concederles treinta mil reales « por via de limosna », mientras que al teniente La Ville se le conceden ocho mil, según se dice en una nota de secretaría para el conde de Floridablanca.

En otro párrafo de la misma nota se trata de que « Si el Rey quiere hacer la gracia a La Ville de pagarle sus gastos de Argel se puede decir a Conde que cargue los 700 pesos en qualquiera de las obras pias de redencion en la forma que se ha executado con los 30 *mil* r*eale*s de las

(64) En efecto, el mismo día 27 de mayo dirige el conde de Floridablanca al ministro de la Guerra, conde de Gausa, el siguiente escrito :

« El Conde de O-Reilly me avisa en carta de [20] de este mes haber llegado a aquella Ciudad desde Tanger Don Juan La Ville Teniente del Regim*ien*to de Bravante un granadero y un Sargento del Fixo de Oran los quales se hallaban cautivos en Argel y han sido puestos en libertad por intercesion del Rey /[pág. 2] de Marruecos a insinuacion del Rey n*uestr*o Señor junto con la muger e hija del Gobernador de Marzaquivir don Mateo Mayoli en cuya compañia habian sido cautivados. Y lo participo a V. E. a fin de que pueda disponer de estos tres sujetos en la forma que lo hallase conv*enient*e ».

La minuta de esta carta, fechada en Aranjuez, se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315.

(65) La carta del conde de Floridablanca al gobernador de Cádiz está fechada en Aranjuez el 27 de mayo de 1783. De ella se conserva una minuta en A.H.N., Estado, leg. 4315.

Mayolis, y los 8 *mil* de La Ville los quales le servirian a este de un socorro como parece ha sido la mente de S.M. » (66).

El 25 de junio es conminado el negociante portugués Gerardo José de Souza por el Dey de Argel para que abandone aquel territorio, con toda su familia, en un plazo de tres días. En cumplimiento de esta orden, Souza marcha de Argel el día 27.

La salida de Souza tiene como consecuencia que Fr. José Conde ha de hacerse cargo de los trescientos cequíes que había prestado a Souza para facilitar la libertad del teniente La Ville, así como de los setecientos pesos de la rosa que La Ville había girado contra su familia en Cádiz, habiendo sido protestada la letra (67).

En consecuencia de todo ello y para no perjudicar los intereses del Hospital de Argel, Fr. José Conde solicita del ministro de Estado que se le abonen las dos partidas, bien sea del fondo de redención de la obra pía de Burgos, bien de donde se tenga por conveniente (68).

Tres meses más tarde seguía sin resolverse la cuestión de estas dos cantidades, por lo que Fr. José Conde insiste de nuevo en que se le abonen

(66) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 26, el texto de esta nota de la Secretaría de Estado, que debe estar redactada en los primeros días de junio de 1783.

En A.H.N., Estado, leg. 3589, se conserva una carta de Miguel Antonio Speron, secretario de la Venerable Orden Tercera de San Francisco, al conde de Floridablanca, relativa al pago de una suma de cinco mil reales a María Hidalgo y Vicenta Mayoli, de una partida de quince mil que la Venerable Orden Tercera les había concedido el 13 de mayo de 1781.

Esta partida de quince mil reales concedida por la Venerable Orden Tercera consta en la relación de dinero recogido para el rescate de las dos cautivas, que figura en el apéndice documental con el núm. 9.

He incluido en el apéndice documental, con el núm. 27, la carta de Miguel Antonio Speron.

(67) El testimonio del protesto figura en el apéndice documental con el núm. 17, como se indica anteriormente (nota 46).

(68) Cf. Carta de Fr. José Conde al conde de Floridablanca fechada en Argel el 14 de julio de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

los trescientos cequíes y se ordene a La Ville que pague los setecientos pesos de la rosa, pues la letra girada ha sido protestada por dos veces (69).

Además, Fr. José Conde pregunta a Gerardo José de Souza, que por entonces está ya en Madrid, si ha hablado con el ministro de Estado acerca de las deudas contraidas por La Ville, pues los judíos que habían admitido la letra reclaman al P. Conde su importe y el de los gastos de dos protestos (70).

Carlos III tarda esta vez en tomar una decisión. Pero finalmente el 17 de febrero del año siguiente, 1784, el conde de Floridablanca puede comunicar a Fr. José Conde que el Rey ha dado su conformidad a que se le abonen, con cargo al fondo de la obra pía de redención de Agustinos de Burgos, las dos partidas : una constituida por « los 330 zequinos que suplió por don Juan La Ville de resultas de haberse protestado la letra que por d[ic]ha cantidad giró este Oficial sobre Cadiz » ; y la otra que forman « los 300 zequinos que tambien desembolso V. Rma para facilitar la libertad del mismo Don Juan Laville ». Y añadía el ministro de Estado : « he comunicado estas resoluciones de S. M. al Padre fray Juan Diego Ortega que es quien parece ha sucedido al Padre fray Antonio Moreno en la administracion General de los Hospitales » (71).

(69) El 20 de octubre decía Fr. José Conde al conde de Floridablanca :

« Tambien suplico a V. E. ordene que se satisfagan los trescientos Zequinos que preste a Don Gerardo Souza para negociar la libertad de Don Juan Laville Teniente de Brabante ; y que este oficial abone la letra que giro contra sus parientes de otros 330 Zequinos argelinos, o 700 pesos de la rosa, de cuia suma sali fiador pues a Don Gerardo no lo querian por fiador y no se podia relevar de otro modo a dicho oficial por los muchos devitos y quentas que tenia, y esto en ocasion que ya estaba franco, y consignado al Embiado de Marruecos adonde fue regalado, con las señoras Mayolis ; y dicha letra fue ya protestada dos veces, y me precisan a pagar no solo el principal sino tambien los daños. me persuado que Don Gerardo habra enterado a V. E. bien de este negocio, que el fue el motor ».

El párrafo figura al final de la pág. [1] y en la [2] de la carta citada, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(70) Cf. Carta de Fr. José Conde a Gerardo José de Souza del 20 de octubre de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 3593.

(71) Cf. Carta del conde de Floridablanca a Fr. José Conde fechada en El Pardo el 17 de febrero de 1784, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. El párrafo que guarda relación con el abono de estas dos cantidades figura en la pág. [2]. Fr. José Conde acusa recibo de esta carta el 9 de junio, comunicando al conde de Floridablanca que el propio Fr. Juan Diego Ortega se lo había participado. Esta carta se conserva igualmente en A.H.N., Estado, leg. 3586.

La primera consecuencia de la liberación de los cinco cautivos españoles por el Dey de Argel fue que éste no quería después tratar de rescates de españoles, en espera del resultado que produjera el haber regalado aquellos cinco cautivos al sultán de Marruecos, pues se decía que el Dey había pedido al Sultán que se interesara por lograr la redención total y el canje de cautivos españoles y argelinos (72).

No parece que fuera ésta la petición del Dey. El Sultán había ofrecido al P. Boltas entregarle un pliego relativo al rescate de los cinco cautivos españoles. El religioso español se entera de que en dicho pliego Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh pedía a Carlos III tres arraeces cautivos en el Alcázar de Segovia. Al final, el Sultán suspende la demanda, porque tiene la intención de hacerla « con mayor fineza, ô mas concertada politica, menos indecorosa a su Soberania » (73).

A los pocos días llama el Sultán al P. Boltas para decirle : « Que mañana saldrâ de su Corte para Tanger uno de sus Talbes, que conducirâ en un caxoncito pequeño dos pliegos que embia a N. C. Soberano, por medio de Nuestro Consul en aquel puerto : Que en el uno representa â S. M. C. la libertad concedida â la Muger, ê hija del Governador de Marza Quiver, y su comitiva : Que los Argelinos le piden en compensacion de este Presente tres Arraeces, que se hallan cautivos en España en el Alcazar de Segovia ; â saber : el Reis Hamet Ben Mustafâ, el Reis Otman Ben Hamet, y el Reis Brahim Ben Soliman : Que S. M. desea se le embien estos tres Sugetos : Y que al efecto debo yo escribir â su nombre â V. Exâ, coôpere en quanto pueda al logro de esta gracia » (74).

A primeros de junio escribía el conde de Floridablanca a Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, gobernador de Tánger, diciéndole : « El Rey ha tenido especial complacencia en ver la generosidad con *que* S. M. M. ha enviado

(72) Así lo decía Fr. José Conde al conde de Floridablanca en carta fechada en Argel el 10 de febrero de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(73) Cf. Carta Nº. 4º. de Fr. José Boltas al conde de Floridablanca, fechada en Mequinez el 23 de abril de 1783 y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4313.

(74) Este párrafo figura en la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta Nº. 8. de Fr. José Boltas al conde de Floridablanca, fechada en Mequinez el 27 de abril de 1783 y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4313.

Ya hemos indicado que el portador del cajoncito con las dos cartas del Sultán fue el cuñado de éste, Muḥammad al-Zuwayn, el cual lo entregó a Vicenta Mayoli en presencia de Juan Manuel González Salmón.

a España los Cinco Cautivos Españoles *que* ha sacado de Argel, entre ellos la muger, e hija del Gobernador de Marzaquivir » ; a lo cual añadía : « Su Mag*estad* ha vnido a esta satisfacción la gratitud q*ue* es genial en su noble Corazón ; y ha determinado desde luego que se pongan en libertad los tres Arraezes que S. M. M. desea regalar a los Argelinos en cambio de los mencionados Cautivos Espanoles » (75).

En la misma fecha decía el conde de Floridablanca al P. Boltas que el Rey contestaría a la carta del Sultán de que era portadora Vicenta Mayoli y que Juan Manuel González Salmón le enviaría una copia de la carta que el ministro le adjuntaba para el gobernador de Tánger, a que antes nos hemos referido, para que, una vez enterado de su contenido, pudiera « hablar oportunamente de las especies que comprehende » (76).

A finales de junio comunicaba Salmón al conde de Floridablanca haber hablado « de las especies que comprehende la Carta que V. E. ha escrito a Abdelmeleck, que sin duda dexarán mui satisfecho al Soberano, particularmente el embio de los Tres Arraeses Moros que tanto dessea » (77).

El P. Boltas tardó más en acusar recibo de la copia de la carta que el conde de Floridablanca había dirigido a Muḥammad b. ʿAbd al-Malik. A finales de julio comunicaba al ministro de Estado que Salmón le había enviado dicha copia, en la que se decía que Carlos III enviaría a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh los tres arraeces cautivos en Segovia a título de regalo. El P. Boltas se propone hacer uso de esta noticia « como mejor convenga, ô el ritual, y manejo de esta Corte me lo permitan » (78).

La carta del sultán de Marruecos a Carlos III que estaba contenida en el cajoncito entregado por Muḥammad al-Zuwayn a Vicenta Mayoli está fechada el 20 ŷumādà I 1197 / 23 abril 1783. En ella dice Sayyidī Mu-

(75) De esta carta, fechada en Aranjuez el 6 de junio, se conserva una copia en A.H.N., Estado, leg. 4316. Los dos párrafos que he reproducido de la misma figuran al final de la pág. [1] y en la [2] de la copia citada.

(76) Esta carta del conde de Floridablanca a Fr. José Boltas está fechada también en Aranjuez el 6 de junio de 1783 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4313.

(77) La carta de Salmón al conde de Floridablanca está fechada en Tánger el 27 de junio de 1783 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317. El párrafo reproducido figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2].

(78) Cf. Carta Nº. 28. de Fr. José Boltas al oonde de Floridablanca, fechada en Mequinez el 27 de julio y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4313.

ḥammad b. ʿAbd Allāh al monarca español que le envía a « la cristiana que estaba en Argel », así como « a su hija y a tres de los oficiales que estaban con ella », es decir, el teniente Juan Antonio de La Ville, el sargento José García y el soldado Joaquín Salda. Con ellos envía el Sultán a otros tres españoles que había en Marruecos. Añade el soberano marroquí que los argelinos le han escrito pidiéndole tres de los arraeces cautivos en Segovia, cuyos nombres constan en una relación adjunta a su carta. Sayyidī Muḥammad solicita, en consecuencia de esta petición, que Carlos III conceda la libertad a los tres arraeces y se los envíe para mandarlos él a su vez a Argel (79).

La relación a que alude el sultán de Marruecos en su carta comprende a los tres arraeces llamados Aḥmad b. Muṣṭafà, ʿUṯmān b. Muḥammad e Ibrāhīm b. Sulaymān (80).

Carlos III contestó a la carta de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh el 18 de julio. En su respuesta, el monarca español daba las gracias al sultán marroquí por haber logrado liberar de su cautiverio a nuestros cinco españoles y accediendo por su parte a enviarle libres los tres arraeces argelinos que el Sultán quería regalar al Dey de Argel. Estos arraeces « son los mismos cuyos nombres me habéis remitido, y ellos os llevarán esta Carta » (81).

De acuerdo con lo resuelto por Carlos III, el conde de Floridablanca comunica al teniente de alcaide del Alcázar de Segovia, Francisco Torija, que el Rey ha concedido la libertad a los tres arraeces mencionados ; que iría a Segovia un oficial con un coche y se encargaría de llevar a dichos arraeces a Madrid, donde se reunirían con un cadete y dos soldados del regimiento fijo de Ceuta y con « un Sujeto destinado a ir en su compañía ». Todos ellos debían dirigirse a Cartagena, desde donde serían enviados los

(79) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 20, esta carta del sultán de Marruecos a Carlos III.

(80) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 21, esta lista de tres arraeces argelinos.

(81) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 28, la parte de la carta de Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh que se refiere a los cinco cautivos españoles y a los tres arraeces argelinos, según la copia que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316. De la carta hay también una minuta en A.H.N., Estado, leg. 5836.

arraeces a Tánger para que de allí fueran llevados a donde estuviera el Sultán.

El conde de Floridablanca encarga a Francisco Torija que tenga a los tres arraeces preparados para ponerse en camino tan pronto como se le presente el oficial encargado de conducirlos a Madrid ([82]).

El oficial elegido por el conde de Floridablanca para desempeñar la misión de recoger en Segovia a los tres arraeces y llevarlos a Madrid es el subteniente José Dávila, del regimiento de infantería de Lisboa, a quien el ministro de Estado entrega una carta de presentación dirigida a Francisco Torija ([83]).

Provisto de esta carta, José Dávila se presenta al teniente de alcaide del Alcázar de Segovia el 22 de julio por la tarde, haciéndose cargo de los tres arraeces argelinos ([84]).

La persona elegida por el conde de Floridablanca para acompañar en su viaje a los tres arraeces es el propio subteniente José Dávila, que se había hecho cargo de ellos en Segovia. Así, el día 1 de agosto le ordena que los acompañe, junto con el cadete Tomás Durán y dos soldados del regimiento fijo de Ceuta, hasta Tánger. Allí debe presentarlos al encargado de los negocios de España, Juan Manuel González Salmón, el cual se encargará de ellos.

El ministro envía a José Dávila, junto con esta orden, la carta de Carlos III a Sayyidī Muḥammad a que antes hemos hecho referencia. Dávila debe entregar esta carta a los arraeces para que éstos la pongan en manos del Sultán ([85]).

(82) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 29, esta carta del conde de Floridablanca al teniente de alcaide del Alcázar de Segovia.

(83) La carta de presentación está fechada en Madrid el 20 de julio de 1783. De ella se conserva en A.H.N., Estado, leg. 5836, una minuta que dice así :

« El dador de esta es Don José Davila Sub-Teniente del Regimiento de Infanteria de Lisboa que pasa a encargarse de la condu[c]cion de los tres arraezes detenidos en ese Alcazar a los que el Rey ha concedido su libertad en la forma que expresé a V.S. en mi carta de ayer por el correo ordinario. Si V. S. hallare que falta algo para la pronta salida de esas gentes, podrá disponerlo, y lo avisará *para* mi gobierno ».

(84) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 30, la carta en que Francisco Torija de cuenta de ello al conde de Floridablanca.

(85) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 32, la carta en que el conde de Floridablanca transmite estas órdenes a José Dávila.

Como hemos visto, el viaje debe efectuarse por Cartagena, y de allí a Tánger. El conde de Floridablanca informa de ello al ministro de Marina, Antonio Valdés, y le encarga que pase instrucciones a Cartagena para el embarque de los tres arraeces y el personal que los acompaña (86).

Antonio Valdés cursa las órdenes correspondientes al comandante general de Marina en Cartagena para que al llegar allí los tres arraeces y sus acompañantes se embarquen para Tánger en el primer buque de guerra que se proporcione (87).

Por otra parte, el 1 de agosto informaba el conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón de que ya habían salido de Segovia hacia Cartagena los tres arraeces. De allí debían pasar a Tánger, conducidos por el subteniente José Dávila. A su llegada, Dávila entregaría los tres arraeces a Salmón para que éste los pusiera en poder del gobernador de la ciudad, « diciéndole llevan una carta del Rey para ponerla en manos de S.M.M. en respuesta a la que traxeron las mencionadas cautivas, y que disponga como guste de ellos ». Y para que Salmón pudiera tener debidamente enterados al citado gobernador y al P. Boltas, le enviaba una copia de la carta que el Rey dirigía con este motivo al Sultán (88).

Precisamente por aquellos días, antes de que hubiera podido recibir Salmón la carta del conde de Floridablanca que acabamos de mencionar, habían llegado a Tánger unos musulmanes procedentes del arsenal de Cartagena. En tal oportunidad, el gobernador, Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, preguntó a Salmón por los tres arraeces que el Rey había mandado poner en libertad, a lo que Salmón le respondió que « como no se hallan en

(86) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 31, esta carta del conde de Floridablanca al ministro de Marina.

(87) De ello da cuenta al conde de Floridablanca en escrito fechado en San Ildefonso el 28 de julio de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 5836, y dice :

« Con esta fecha doy la orden correspondiente al Comandante General de Marina de Cartagena para que quando lleguen â aquella Plaza los tres Arraeces, y demas Yndividuos que expresa el oficio de V. E. de ayer, disponga su embarco para Tanger en el primer Buque de Guerra que se proporcione ».

(88) Esta carta es la citada en la nota 81. He incluido en el apéndice documental, con el núm. 33, la parte de la carta del conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón relacionada con este asunto. De ella se conserva también una minuta en A.H.N., Estado, leg. 5836.

aquel Arsenal no han podido benir en esta occasión, pero que podía estar seguro no se demorará su remesa » (89).

El 13 de agosto recibe Salmón la carta del conde de Floridablanca del día 1 a que antes hemos aludido (90) y en el acto informa de cuanto en ella se le dice al gobernador de Tánger, enviando también copia al P. Boltas.

Los tres arraeces llegan a Tánger el 17 de agosto por la mañana, al cuidado del subteniente José Dávila, el cual los presentó a Salmón y éste se los llevó al gobernador de la ciudad (91).

El 13 de noviembre da cuenta el P. Boltas a Salmón de haber regresado el día 9 a Marrākuš el Sultán, después de haber hecho un viaje a Tāfīlālt. Y el 26 del mismo mes de noviembre recibe orden el gobernador de Tánger de dirigirse a Marrākuš acompañando a dos cónsules extranjeros y llevando consigo a los tres arraeces argelinos, otros cautivos liberados y diversos regalos. Decía Salmón que el gobernador estaba « dando sus disposiciones para aprontarse, y poder empreender el Viage quando el tiempo serene vn poco, pues han sido y son mui continuas, y copiosas las lluvias » (92).

El 20 de febrero del año siguiente ordena el Sultán al P. Boltas que dé las gracias en su nombre a Carlos III por el regalo que le ha hecho de los tres arraeces argelinos (93). El mismo Sultán escribe dos días más tarde a Carlos III en el mismo sentido (94).

(89) Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del 5 de agosto de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(90) Recogida en parte en el apéndice documental, con el núm. 33, como se indica en la nota 88.

(91) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 34, la parte de una carta de Salmón al conde de Floridablanca del 20 de agosto y, con el núm. 35, otra del subteniente José Dávila de la misma fecha, en las cuales se da cuenta de la llegada a Tánger de los tres arraeces argelinos y de su entrega al gobernador Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik.

(92) Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del 27 de noviembre de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(93) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 36, la carta en que el P. Boltas da cumplimiento a la orden del Sultán.

(94) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 37, esta carta de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III.

Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh envió los tres arraeces al Dey de Argel, con una carta « en que le exponia las ventajas que le produciria la amistad con España, y las continuas hostilidades a que de lo contrario se exponia ». El Dey le contestó : « Hemos estimado, como es justo los tres Arraeces, que nos has embiado Tenemos fundamento para no esperar jamas las utilidades, que nos prometes en la amistad con los Españoles. No tememos sus armas ; y nuestro interes espiritual, y temporal, consiste en hacerles la guerra : pues porque haremos la paz con España ? ».

Al P. Boltas le aseguran « que luego que S.M. oyó leer esta Carta llenó de Maldiciones a los Argelinos » (95).

Esto es todo lo que he podido encontrar en relación con el cautiverio en Argel de los cinco españoles apresados en las proximidades de Mazalquivir, su liberación posterior a instancias del sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh, su regreso a Marruecos y luego a España y la liberación de los tres arraeces argelinos pedidos a cambio por el sultán de Marruecos.

(95) Cf. Carta de Fr. José Boltas al conde de Floridablanca del 27 de mayo de 1784, Nº. 76, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

APENDICE DOCUMENTAL

Núm. 1

Fr. José Conde al conde de Floridablanca

Argel, 5 enero 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[EXTRACTO :]

Argel En*e*ro 5 de 1780

El P*adr*e Fr*ay* Joseph Conde

Que los Moros de Máscara habian conducido allí al Ten*ien*te del Regi*mien*to de Bravante Don Juan de Vila a la muger del Gob*ernad*or de Mazalquivir y a su hija, y a dos Soldados. Que el Dei habia entregado el Ten*ien*te y las dos Se*ñ*oras a Don Gerardo Joseph de Souza con quien comian.

[TEXTO :]

Exmo. Señor.

Mui Senor mio : participo a V.E. como el 29 de dic*iembr*e proximo pasado, condujeron a esta los Moros de Mascara A Don Juan la Vila Then*ien*te del Regim*ien*to de Brabante, a D*oña* Maria hidalgo Muger del Governad[or] de Mazalquivir, a su hija D*oña* Vicenta Mayoly, y a los soldados Josef Garcia sargento, y Joaquin Salda ambos granaderos del Fijo, que en el dia 3. del mismo haviendo [h]echo una salida con otras 20. personas de armas, y algunos sin ellas hasta cerca de 30 personas. el Sarg*en*to y el Soldado haviendo vajado a descubrir un barranco, q*ue* es un poco mas abajo del Arruinado fuerte de S*a*n Miguel les salieron 12 moros de guerra, los hirieron gravemente y los cautivaron. Custodiandolos cinco moros los siete restantes subieron por la montaña, a cuio movimiento Sobrecogidos los Soldados y fusileros /[pág. 2] huieron precipitadamente, y los tres mencionados fueron apresados, y conducidos a esta.

En el mismo dia de su arrivo el Dey llamo a Don Gerardo Souza, y le consigno al theniente y las dos señoras, en cuia compania disfrutan el

tratamiento de comensales, y que se merecen por su caracter, con las demostraciones mas caritativas.

Es quanto puedo exponer a V.E. haviendo dado parte al Exmo. Señor Conde de Ricla, para que alcanze de S.M. algun socorro a estos desgraciados.

Dios nuestro Señor gu[ard]e la importante vida de V.E. muchos anos.

Argel y enero 5. de 1780.

Exmo Senor.
B.L.M. de V.E. Su mas atento Serv*id*or
Fray Joseph Conde [Rubricado]

Exmo. Señor Conde de Florida-Blanca

Núm. 2

Juan Antonio de Laville al conde de Ricla

Argel, 9 junio 1780

A.H.N., Estado, leg. 3589

Exmo. S*eñor*

Muy Señor mio : a mi llegada a Esta, tome la Livertad de participarla a V.S. ; y aunque no [h]e tenido el [H]Onor de la respuesta, repito haora (*sic*) para noticiarle lo siguiente.

Nos pusieron, (como dije a V.E. en mi antecedente,) en Casa de Don Gerardo Sousa, Este empeso a hacernos vestir con grande fausto, sin [h]aver Nunca permitido que me pusiese, el vestido de Esclavo que todos llevamos, y el Padre Administrador me havia hecho.

En esta dispocision segui, [h]asta que teniendo mas trato, con el Bicario Apostolico, y S*eñor*es Consules ; me avisaron estos lo dañoso que era para el Rescate, el que yo fuese con ese trage. Ynformandome algunos al mismo tiempo, del Ynteres particular que *dicho* Sousa llevava en eso, como en todo lo demas que estava [h]asiendo. pues aunque a la apariencia, parese que no busca, sino el bien de N*ues*tra Nacion, todo es con su segunda intencion : como se experimento en el [e]sorvitante precio, del rescate de Don Joaquin de Casaviella ; pues

[h]aviendo enviado despues el Consul de Francia, un recado por su Ynterprete al Dey, mostrandose sentido de [h]aver conde[s]cendido a dicho rescate, por medio de Don Gerardo Sousa, y no por el ; [h]aviendole [h]ablado antes : le respon (96) /[pág. 2] dio el Dey riendose : = dile al Consul que no se enfade por eso, y preguntale si el ni ningun otro huviera pagado lo que [h]a dado el que lo [h]a rescatado ».

Ynformado yo de lo referido, empese a no querer ir puesto como antes, manifestando el motivo a dicho Sousa. Este quiso persuadirme, que eso solo heran henrredos, y que lo mismo [h]avia de costar de un modo, como de otro ; pero conociendo por mis respuestas, el que ya estava instruido del fin con que lo [h]asia, y saviendo que el Consul de Francia, y otros tenian cartas en que me recomendavan : Enpesaron a disgustarse de mi, el, y su Muger, y por consiguiente a despreciarme continuamente [h]asta que un dia sovre una friolera, se levanto ella de la Messa, y me trato de sugeto indigno de comer en ella, diciendome de hirme luego de su Casa ; con otras mil ignominias.

Exmo. Señor a todo callé acordandome de mi triste Estado, y solo le dije que tenía muy mala Lengua : me fuy a mi cuarto, y aunque el Consul de Francia, y el Negociante Don Juan Gourdan (en cuya Casa estoy) me la tenian ofrecida. no podia salir de la que estava [h]asta que el dueño [h]ablase al Dey, que alli me [h]avia colocado : sinco dias despues me envio un recado Don Gerardo Sousa, para repetirme lo que su Muger me havia dicho. Yo fuy a havlarle, y desirle [h]avia recivido su recado, pero que respecto a que el Dey me tenia entregado a El, que el devia hir a (97) /[pág. 3] havlarle : enpeso este hombre a disculparse diciendome : que hiciera lo que quisiera, pero que si el desia eso, era porque savia que ya tenia donde hir ; que El me queria como hermano, y que su Muger sentia lo que havia hecho, con estas falzas Expreciones, me quede quieto. y de alli a dos dias, llaman a la punta del dia, a la Puerta de mi Cuarto, y me [h]allo con un Guardian, y otro, que de Orden del Wikalache, me llevan a la Marina al Trabajo de las Velas, y luego al Baño donde estan los demas. por lo que puede V.E. jusgar, la injusta quexa que [h]avia dado, el que me [h]avia demostrado tanta Amistad.

(96) Hay un reclamo que dice « dio » y remite a la página siguiente.
(97) Hay un reclamo que dice « ha » y remite a la página siguiente.

En vista de lo sucedido, [h]ablo a dicho Sousa el Padre Administrador ; y pensando que este, y los de la Nascion francesa, no dejarian de buscar medio, para sacarme de tan miserable situacion ; quiso entonces [h]aser ver que el sentía lo que [h]avia pasado. y fue a havlar para mi Livertad. la que en efecto logro. [h]asiendo ver por este medio, el poder que tiene en esta Regencia. aunque ninguno lo duda, pero es porque ademas de [h]averse criado aqui, y saver la Lengua turca, dizen se entiende con ellos.

Me [h]a parecido regular, el no omitir dar parte a V.E. del contenido de esta ; y para entererarse (*sic*) de todo lo dicho, como tambien de la General fama, que por sus acciones tiene adquirida, dicha casa de Sousa, en particular despues de la Redemcion /[pág. 4] de Portugal, que le fue confiada. Estimare que V.E. procure instruirse por sus Emvaxadores de los Consules de Francia, y Venecia, que aquí se [h]allan : los que no dudo Certificaran lo referido.

Doy a V.E. rendidas gracias, por la de la Paga en este destino, que por su intercecion, S.M. me ha concedido ; y Suplico a V.E. continue en favorecerme, y no me Olvide en mi desgraciada suerte.

Nuestro Señor guarde a V.E. muchos años. Argel. y Junio 9. de 1780 :

Exmo. Señor

B.L.M. de V.E.
su apacionado Subdito
Juan Antonio de Laville [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Ricla.

Núm. 3

Mateo Mayoli a Carlos III

Madrid, 29 octubre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

Señor

Don Mateo Mayoli Governador de la Plaza de Mazarquivir puesto a L.R.P. de V.M. con su maior veneracion Expone = Que despues de

haver tenido la honrra de servir a V.M. por mas de cinquenta, y siete años en la carrera Militar, hasta el Grado de Teniente Coronel, ultimamente en el año pasado de 1779. se dignó V M. confiarle el Govierno de dicha Plaza de Mazarquivir ; y sin envargo de haver procurado desde su ingreso desempeñar esta confianza con el celo que es notorio, en las continuas Ocasiones que ofrece la situacion de aquel pais contra los Enemigos de la Corona, no pudo evitar el funesto accidente ocurrido en el dia tres de Diziembre del año pasado de 1779. en cuya tarde hallandose su Muger Doña Maria Hidalgo, en compania de su Hixa Doña Vicenta Mayoli en el paseo regular, y contiguo a la Plaza, fueron ambas apresadas por los Enemigos Argelinos, y conducidas inmediatamente a la Ciudad de Argel, donde se hallan cautivas desde aquel dia : cuio inopinado suseso dexó al exponente en la situacion mas dolorosa viendose con seis Hijos, y a los setenta, y siete años de edad separado de una Muger e Hixa a quienes tiernamente amaba, considerandolas al mismo tiempo en el estado lastimoso de su Esclavitud, no menos sensible por la diversidad de Religion que abraza aquel pais quanto por la natural delicadesa de su [pág. 2] sexo, no obstante su firme, y solida virtud que han acreditado una, y otra en todos tiempos con los testimonios de maior satisfaccion, cuyas consideraciones aumentan en el Exponente la indispensable obligacion de procurar su livertad, y rescate para consuelo de su afligida familia : pero no deviendo proceder a ello sin la correspondiente condescendencia de V M. y su Real permiso : en esta atencion.

Supplica rendidamente a V.M. que en consideracion al constante celo con que el suplicante ha procurado desempeñar el Real servicio de V M. en los dilatados años de su carrera, y demas expuesto en esta humilde representacion se digne por un efecto de su soverana clemencia concederle su Real permiso, y licencia para proceder al rescatte de las expresadas Doña Maria Hidalgo, y Doña Vicenta Mayoli su Muger e hija redimiendolas de la Esclavitud en que se hallan : con cuia gracia aumentará V.R.M vna nueva obligacion a las muchas que el suplicante tiene, de sacrificar su Persona, y vida en servicio de V M. como lo desea.

Madrid 29 de Octubre de 1780

Señor

A.L.R.P. de V M.
en virtud de or*den* de Don Mateo Mayoli.
Sus Hijos.

Bernavé Mayoli [Rubricado]
Rafaela Mayoli [Rubricado]

Núm. 4

La duquesa viuda de Béjar al conde de Floridablanca

Madrid, 31 octubre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[EXTRACTO :]

Madrid 31. de Oct*ubre* de 1780

La Duq*ue*sa viuda de Bejar.

[TEXTO :]

Exmo. Se*ñ*or

Mui Se*ñ*or mio. Me tiene mui compadecida la desgracia que sabe V.E. sucedio a la Muger e hixa de don Matheo Mayoli, Governador de la Plaza de Mazarquivir, de Oran ; y aunque para facilitar su rescate han podido juntar algunas Cantidades de dinero, los mas se niegan a aplicar otras a este fin, mientras no se les pre-/[pág. 2] sente la licencia de S.M. para hacer la redempcion : En este concepto, no puedo dexar de interesarme con V.E. por lo q*ue* deseo el consuelo de estas pobres gentes, y pedirle, con todas veras, se sirba inclinar el Real animo de S.M. a que conceda su beneplacito para ello, a fin de que en estos terminos puedan adquirir sus Parientes, las demas porciones de dinero que sin esta /[pág. 3] circunstancia rehusan entregarles, y las pobres Cautivas su deseada livertad.

Disimule V.E. mi confianza y molestia, por el piadoso motibo que la produce, y mandeme V.E. seguro de mi reconocim*ien*to quanto sea de su satisf*acci*ón.

Nuestro Señor guarde a V.E. muchos años. Madrid 31. de Octubre de 1780.

Exmo. Señor
B L M de V E. su
mas atenta servidora
La Duquesa Viuda de Bejar

Al margen lateral izquierdo : Espero contribuya V.E. en quanto pueda al Consuelo de estas infelizes gentes que se hallan con la afliccion que corresponde a su desgracia.

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida blanca.

Al margen lateral izquierdo de la pág. [1] *de puño del conde de Floridablanca* : Que esta no solo concedida esta licencia sino pasados varios oficios para conseguir el rescate ; a cuyo fin permite S.M. que se recojan quantas limosnas se pudieren.

Pongase una carta apertoria a Mayoli en que se le diga lo antecedente y se le puede incluir a la de Bejar por el parte de esta noche.

A continuación, de otra mano : fecho en 3 de Noviembre.

Núm. 5

El conde de Floridablanca a Mateo Mayoli

San Lorenzo, 3 noviembre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

San Lorenzo el Real 3. de *Noviembre* de 1780

A Don Mateo Mayoli

Antes de recibir el Memorial que por mi medio han dirigido al Rey a nombre de Vm. sus hijos Don Bernavé y Doña Rafaela Mayoli solicitando su Real beneplacito para proceder al rescate de Doña María Hidalgo y Doña Vizenta Mayoli muger e hija de Vm. que se hallan esclavas en Argel, habia venido S.M. no solo en conceder lo que se pretende, sino tambien

en hacer pasar varios oficios para conseguir su alivio, y el consuelo que Vm. y su familia desean. Con ánimo de que tan beneficas intenciones surtan el efecto que Vm. apetece, permite nuevamente S.M. que se recojan, a este fin, quantas limosnas se pudieren. Lo participo a Vm. para su noticia y gobierno, y &

Núm. 6

El conde de Floridablanca a la duquesa viuda de Béjar

San Lorenzo, 3 noviembre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

San Lorenzo 3. de *Noviembre* de 1780

A la Duquesa viuda de Bejar

Exª. Señora

Mui Señora mia. Por la carta adjunta abertoria que escribo a Don Mateo Mayoli en respuesta al Memorial que en su nombre me ha remitido y recomendado V.E. verá que el Rey tenia concedido benignamente lo que se pide, y ademas hecho pasar varios oficios en alivio de Doña María Hidalgo y Doña Vizenta Mayoli muger e hija de dicho Don Mateo esclavas en Argel. A fin de que todo se logre como V.E. apetece, permite de nuevo S.M. el que se recojan quantas limosnas se pudieren.

Agradezco a V.E. las expresiones que la merezco, con este motivo y deseo me mande quanto fuere de su agrado. Dios

Núm. 7

Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

3 rabīᶜ I 1195 / 27 febrero 1781

A.H.N., Estado, leg. 4315

[...] /5 الفصل الثانى النصرانية الاسيرة /6 بالجزاير مع النصارى الذين معها التى تكلم معنا عليها كاتبنا السيد /7 محمد بن عثمان وتكلمنا مع اهل الجزاير في فديتها وقد نويت ان بعثوها الينا /8 نبعث لهم في فدائها خمسين الف دينار ثم إنهم لم يبعثوها

الينـا ظنـا منهم اننـا لا نبعث لهم /9 المـال في فديتهـا ونبعثها لصبانية ولو بعثوهـا
الينا لبعثت لهم المـال المذكور أو مـائة /10 ألف دينـار ان طلبوها والان فنوكـد عليك
أن لا تتكلـم فى فدايها أبدا وتكتب /11 للفرايلية الذين بالجزاير بانهم لا يتكلمـون
فى فدائهـا ابدا حيث لم يفدونهـا على /12 أيدينا فان فعلتم ذلك فانهـم يوجهونهـا
الينـا وتصلكم فى قريب ان شاء الله

Traducción

Capítulo segundo : La cristiana cautiva en Argel junto con los cristianos que están con ella, acerca de la cual habló con Nos nuestro secretario el sayyid Muḥammad b. ʿUṯmān, hemos tratado con la gente de Argel, acerca de su rescate y propuse, si ellos nos la enviaban, enviarles por su rescate cincuenta mil dinares. Pero luego no nos la enviaron, bajo la suposición por parte de ellos de que no les enviaríamos el dinero por su rescate y a ella la enviaríamos a España. Pero, si nos la hubieran enviado, en verdad les hubiese mandado el dinero citado o cien mil dinares, si los hubieran pedido. Por lo tanto, ahora te insisto en que no trates de su rescate nunca y escribas a los frailes que están en Argel diciéndoles que no traten de su rescate nunca, ya que no la han rescatado por mediación nuestra. Si hacéis eso, en verdad ellos nos la enviarán y os llegará en breve plazo, si Dios quiere.

Núm. 8

Muḥammad b. ʿAbd al-Malik al conde de Floridablanca

3 raŷab 1196 / 14 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 4314

[...] /4 اما بعد فالذى اعرفك به انى تحققت من جنـاب سيدى انه عندما وصله من
عندنـا كما خبرتنـا انت /5 ان زوجة حـاكم المرسى الكبـير ومن معهـا لا زالـوا
بالجزاير ففى تلك الساعة بعث رجل جزيرى /6 كـان بحضرته يقـال لـه مصطفى
ابن الخزناجى وكتب لهم على شانها ونطلب الله يكون خروجهـا /7 فى مدة قريبـة

Traducción

Y después : Lo que he de hacerte saber es que yo me he certificado respecto de Su Majestad mi Señor que éste, tan pronto como le llegó aquél que le enviamos de nuestra parte informándole como tú nos habías comunicado que la esposa del gobernador de Mazalquivir y los que estaban con

ella seguían en Argel, en aquel momento envió a un hombre argelino que estaba con él, llamado Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī, y les escribió [a los argelinos] acerca del asunto de ella. Y pedimos a Dios que su salida [de Argel] se produzca en breve plazo.

Núm. 9

Relación del dinero recogido para rescatar a María Hidalgo y Vicenta Mayoli, cautivas en Argel

Madrid, 20 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

Noticia que Don Juan Loarte, y Don Romualdo Mayoli, dan al Exmo. Señor Conde de Floridablanca de lo recojido para el Rescate de su Madre, y hermana, segun consta por los Libramientos existentes, con especificacion de en donde se concedió cada uno de ellos.

	Reales de Vellón mrs
Vn libramiento dado por la Exma. Señora Marquesa de Villena. de	30000
Otro dado por los Señores del Consejo de Ordenes. de	25000
Otro dado en Sevilla, por el oydor de aquella Audiencia Don Juan Luis de Novela. de	20000
Otros concedidos por el Cavildo Eclesiástico de Toledo : de	30000
de una memoria de que es Patrono el Abad de San Martín de esta Corte ; de	12000
Otro por esta Venerable Orden Tercera de	15000
Otro de el Cavildo de la Santa Catedral de Cadiz. de	16000
dos de la Casa Hospital de Misericordia, de la Ciudad de Sevilla. de	20000
diferentes Libramientos en Sevilla por Don Ysidoro Villapor, casa grande de San Francisco	12000

Otro dado por los señores de la Audiencia de Sevilla. de .....8780....18

En otros dados por el Cavildo de la Santa Catedral de Cordova. de .....22294....04

Otros dos dados por los Canonigos de la Colegiata de San Salvador de Sevilla. de .....4400.....

Otro dado por la Congregacion de Nuestra Señora de la Piedad, Natural del Señorio de Vizcaya. de .....4400.....

Otro dado por los hermanos de la Cofradia de la Caridad, Combento de San Francisco en Cordoba. de ....2200.....

Otro dado por el Cavildo Eclesiástico de Sevilla. de .....1245.....

Otros dados en Sevilla por el Cura de San Miguel. de ....1100.....

Otro dado por el Administrador del Hospital de Amor de Dios de Sevilla. de .....1000.....

Otros dados en Cadiz por el Prior de San Agustin, y el Doctor don Domingo de Villanueva. de .....2860.....

Otro dado por el Prior de San Geronimo, extramuros de Sevilla. de .....600.....

Total ..... 228879....22..

Nota

Que en todo el Mes presente (segun avisan los Administradores de Burgos) remitiran una Letra de Trescientos Mill rreales vellón y esperan quanto antes que V E. pida lo necesario, para el Rescate.

Núm. 10

Nota interior de la Secretaría de Estado para el conde de Floridablanca

San Ildefonso, 21 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

Sirvase V.E. decir que se ha de hacer en punto al rescate de estas dos Señoras.

El Rei declaró y hizo intimar años ha a la Regencia de Argel que nunca se haria rescate ; a fin de que faltando el aliciente cesase o se disminuyese el Corso como en realidad se ha verificado.

Se ha tolerado sin embargo una o otra vez el rescate de alguna Persona por medio de sujetos estraños como Consules estranjeros o otros semejantes.

Segun aqui veo tienen prontos al pie de /[pág. 2] doscientos treinta mil Reales en especie y otros trescientos mil Reales en Letras ; pero parece que seria de mui mal egemplo y una cosa escandalosa permitir a la Familia que diesen tales dineradas ; sino negociar en Argel con maña aparentando al mismo tiempo que no se quiere permitir aqui semejante rescate.

Junio 21

Al margen lateral izquierdo, de puño del conde de Floridablanca : [pág. 1] se encargó el Rey de Marruecos de este rescate ; preguntese a Anduaga ; y recuerdese a Boltas. Entretanto escrivase al Padre Conde en Argel que por medio de Gerardo Sousa trate de este mismo rescate y de ver, si con la proteccion del Marrueco, y la generosidad del Rey con los 100 esclavos argelinos se puede obtener barato. Se trata de la muger, hija y Yerno Oficial del Governador de la Plaza de Mazarquivir, y no se les puede ni debe abandonar. respondase al Ynteresado que se toma providencia.

Núm. 11

El conde de Floridablanca a Fr. José Conde

San Ildefonso, 28 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

San Ildefonso 28. de Junio de 1782.

A Fr. José Conde

sobre

Rescate de la Muger, hija y Yerno del Governador de la Plaza de Mazarquivir.

[TEXTO :] Reverendo Padre

En consecuencia del apresamiento que hicieron los Argelinos de la mujer, hija y Yerno del Governador de la Plaza de Mazarquivir dirijieron sus Parientes y amigos repetidas instancias al Rei sobre que se dignase de permitir que procediesen a su rescate. S.M. se apiadó y aunque no dio su beneplacito, tampoco se opuso a que se dedicasen a recojer algunos caudales. Juntaron cierta porcion de dinero y han renovado sus solicitudes para que se diesen las ordenes conducentes a la verificacion del mismo Rescate. Por decontado me ha mandado responderles que se toma providencia y que se procuraria negociar el asunto ahi con maña. Teniendo presente la intimacion hecha a esa Regencia de que nunca se haria rescate por los recomendables fines que V Rª. no ignora, es la voluntad del Rei, que entiendan todos esos Individuos no se interesa en ello de modo alguno y que mui a lo contrario lo repugna y prohibe. Por otro lado el Rei de Ma[r]ruecos está noticioso de que se desea sacar aquellas Personas del Cautiverio /[pág. 2] y se le insinuó que contribuyese al mejor exito mediante la intencion que llevaba de hacer a aquel Dei un regalo de algunos Vasallos suyos. Considera pues S.M. que respecto al generoso don de cien esclavos Argelinos y la proteccion del mismo Rei Marrueco podrá proporcionarse el Rescate a menos coste, y en este supuesto me manda prevenir a V Rª. trate de ello con Don Gerardo Souza, persuadiendose a que este sujeto sabrá evacuar el asunto con destreza, usando en atencion a lo arriba expresado de la mayor cautela y disimulo. De quanto dispusieren en el particular me dará V Rª. aviso para mi gobierno y ruego a Dios guarde su vida muchos años. San Ildefonso 28. de Junio de 1782.

Al pie : Reverendo Padre Fray José Conde

Núm. 12

El conde de Floridablanca a Romualdo Mayoli y Juan Loarte

San Ildefonso, 28 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

He recibido el papel de Vms. de 20. del corriente en que incluyen una relacion de los caudales que habian reunido con el objeto de rescatar a la

mujer, hija y Yerno del Governador de la Plaza de Mazarquivir. Lo he puesto en noticia del Rei y es su voluntad que consiguientemente a la intimacion hecha de su Real orden a aquel Dei de que nunca /[pág. 2] se haria rescate por las mui poderosas razones que tenia para ello, no se dé alli con el motivo referido paso alguno mostrando la condescendencia de S M ; sino que se efectue por algun medio neutral como ha sucedido con otros Sujetos rescatados, acreditando una constante repugnancia del Rei. Se ha dignado finalmente inclinarse a que se negocie el asunto con reserva y mañas /[pág. 3] y asi doi la providencia que corresponde, no quedando a Vms. por ahora diligencia ulterior que practicar. Es quanto ocurre advertir rogando a Dios guarde a Vms. muchos años. San Ildefonso 28. de Junio de 1782.

Al pie : Señores Don Romualdo Mayoli y Don Juan Loarte.

Núm. 13

Fr. José Conde al conde de Floridablanca

Argel, 30 septiembre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

[Extracto :]

Argel 30 de Septiembre 1783

Fr. Jose Conde

Que aquella Regencia ha puesto en libertad y envia regalados al Rey de Marruecos, que la ha solicitado, la muger e hija del Gobernador de Marzaquivir Don Mateo Mayoli, Don Juan La Ville Teniente del Regimiento de Brabante, y al sargento y Granadero del Regimiento fixo de Oran que fueron cautivados en las inmediaciones de esta plaza el 3. de Diziembre de 79.

Refiere algunos disgustos que ha causado Don Juan Laville con su conducta.

Que los de la Regencia esperan que el Rey en cambio de estos esclavos regalará al de Marruecos los moros de Cartagena, y los Arraezes de Segovia.

[Al margen lateral izquierdo, parte superior, de puño del conde de Floridablanca :] enterado.

[A continuación del extracto y de otra mano :] fecho en 4. de Marzo.

[Texto :] Exmo. Señor.

Mui Señor mio : en el dia 25. del Corriente puso esta Regencia en libertad a Doña Maria, y Doña Vicenta Mayoli, muger e hija del Governador que ha sido de Mazalquivir Don Matheo Mayoli ; a Don Juan La ville Theniente de Infanteria de Brabante, y al sargento y granadero del regimiento Fijo de oran, que todos Juntos fueron apresados a las i[n]mediaciones de aquella plaza el dia 3. de Diciembre de 1779. y los manda regalados al Emperedor de Marruecos, Conducidos desde aqui a Tetuan por un moro Argelino que esta establecido en Marruecos y hace de procurador, o Agente de Argel alli ; a cuio fin fleto un pequeño bastimento que Don Gerardo Souza compro en esta, para mandarlo a Lisboa.

No nos han faltado disgustos con estos señores ; y en especial el Oficial Don Juan Laville, que establecido en casa de Don Gerardo salio de allí /[pág. 2] con poca satisfa[c]cion, y fue llevado a la Marina : Despues se establecio en casa de un negociante Frances, a quien estaba recomendado ; pero faltando este en septiembre del año pasado, ni el Consul de Francia ni otro negociante, que tenian recomendacion para hospedarlo en sus Casas no lo quisieron admitir.

En medio que estuvo siempre en casa en donde no tenia que gastar cosa alguna, ni en comer ni la demas asistencia, y teniendo su sueldo de 305. reales y 5 maravedís por mes estaba tan carg[a]do de debitos que pasaban de 4300 reales vellón lo que debia a varias personas. Viendole en tanta affli[c]cion, y que si iba al Baño con los demas esclavos, los acreedores interceptarian su paga ; se vería afrentado ; no podria comparecer, ni mantenerse con el honor que compete a un oficial ; lo he traido al Hospital, y tome a mi cargo satisfacer sus debitos, de los que no pudo salir enteramente.

Pero a[h]ora con pretesto de hacer algunos regalos a los que cooperaron para facilitar su libertad, se compuso, o convino con Don Gerardo Souza /[pág. 3] Este me pidio prestados trescientos Zequinos argelinos

que le di por su recivo : y creo los habran distribuido a su modo. Ad[e]-mas de estos tomo el mismo Don Juan Laville, por cambeal que dio a los Judios trescientos treinta Zequinos argelinos, tambien con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron.

Yo no he querido intervenir en estos asuntos ni fui savedor de lo que han tratado, ni si hicieron ofertas en otras materias. Los de la regencia esperan que S.M. por ellos dara al Emperador, los moros del Arsenal, y los Arraeces de Segovia.

Es quanto puedo decir a V.E. y ruego a Dios guarde la importante vida de V.E. *muchos años* como deseo

Argel y Septiembre 30. de 1782.

Exmo. Señor.

B.L.M. de V.E. su mas atento
servidor, y Capellan
Fray Joseph Conde [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca

Núm. 14

Gerardo José de Souza al conde de Floridablanca

Argel, 3 octubre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3593

[EXTRACTO :]

Argel 3. de Octubre de 1782

Don Gerardo José de Souza

Que la muger, e hija de Don Mateo Mayoli a quienes ha tenido en su casa desde que llegaron alli viviendo como unas compañeras de su muger, han correspondido con desatenciones a este buen trato ; y que escarmentado de ello ha resuelto no volver a recibir cautivo alguno en su casa a menos que V.E. se lo mande.

[De mano del conde de Floridablanca :] No se respo*n*da.

[Texto :] Illmo. Exllmo. Senhor

Munto Senhor meu : me pareise comveniente o participar a V. Exlla. que Dona Maria hidalgo e Dona Vicenta Mayoli, Mulher e filha de Don Matheo ; desde o dia que chegaram a esta as recolhi em minha Caza aonde ham permanecido athe o da sua Liberdade : em este tempo as tive com a venerasam que mereciam as suas circunstancias, as tratei como companheiras da minha Mulher ; e sem emtherece algum ham disfrutado do mesmo que ella.

porem estas Senhoras muito ao contrario de agredecer todas as nosas expreçones, ham uzado as Mayores dezatençones con nosotros, /[pág. 2] athe o ultimo instante nos ham feito padeser o que naô he creyble em pesoas do seu carater ; por cujo motivo escarmentado do seu modo de proseder hei determinado naô receber em minha caza captivo algum em o susesivo a menos que V. Exllª. mo mande pois he couza dura o pasar tres annos de martirio por procurar a fazer bem.

Deus Guarde a V. Exllª. muitos annos. Argel 3 outobro 1782

De V. Exllª.

O Mais humilde Criado

Illmo. Exllmo. Senhor

Conde de Florida Branca

Gerardo Jozé de Souza

Núm. 15

Gerardo José de Souza al conde de Floridablanca

Argel, 3 octubre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3593

[Extracto :]

Argel, 30 de Octubre de 1782.

Don Gerardo José de Souza

Que el 30 de Mayo llegaron a aquella Ciudad diferentes moros y Turcos de los que el Rey habia regalado al de Marruecos, quien en cambio pedia

la libertad de la muger e hija de Mayoli el Gob*ernad*or de Marzaquivir, de un oficial, un sargento y un granadero. Que el moro comisionado para esto por S.M.M. como natural del mismo Argel insinuó al P*adr*e Conde era preciso hacer algunos regalos en el Divan para facilitar q*ue* los deseos de S.M.M. se verificasen ; pero no hallando el P*adr*e Conde por conveniente executarlo por si, le ha dado el dinero que le ha pedido que son 300 zequines argelinos, y con ellos ha hecho Souza todos los regalos por cuyo medio ha obtenido la libertad de aquellos sujetos que ha dirigido a Tetuan con el mismo comisionado Marroqui en un bastimento que tambien ha comprado con el fin de que saliesen q*uan*to antes de alli, y no dar lugar a q*ue* los moros se arrepintiesen de lo hecho.

[De mano del conde de Floridablanca :] Enter*a*do y vease ya pa-g*an*do lo que dice la Ville.

fecho al P*adr*e Conde en 4 de Marzo segun la minuta que está aqui.

[Texto :]

Illmo. Exllmo. S*enhor*

Munto meu S*enhor*. o dia 30 de Mayo chegaram a esta hum N°. de Turcos, e Mouros, dos que se achavam em Espanha, que o Imperador de Marrocos ha mandado a esta Regencia Solicitando em agradicemento da sua Expreçam, a Liberdade de Don Joaô Antonio de Laville thenente do Regim*en*to de Brabante, e das duas S*enho*ras Mayolis, e a do Sarg*en*to e Granadeiro do Regim*en*to ficho de Ôram

O Mouro emcargado da comiçam que he nativo daqui, e por conseguinte instruido dos costumes do Pais, fes falar ao P*adr*e Ademenistrador Fr. Jozé Conde, fazendolhe prezente que saria neceçario prometer algums regalos aos membros do Divan, pois sem esto naô via modo de poder /[pág. 2] de poder lograr a sua pretemçam ; e que elle naô tinha meyos nem faculdades do Imperador para gastar.

O Dito Adem*enistrad*or naô Julgou Conveniente condesender a pretemçam do Mouro, por cujo motivo naô dovidando Don Joaô de Laville, que se hia a perder huma negociaçam de donde pendia nada menos que a liberdade de sinco desgraciados, veyo a buscarme immediatem*en*te fazendome relaçam do Expreçado, e rogandome o ajudace.

Vendo eu o estado das couzas, e conhecendo que hera m*ui*to deficil o logro desta empreza, senaô hia o asumpto bem deregido, determinei pasar com o dito D*o*n Joaô de Laville a ver o P*adr*e Adem*enistrad*or quem depois de aver escutado as deferentes refleçoens que lhe faziamos ; Respondeu : que naô podia nem entrometerce em asumptos de Soberanos, nem gastar em regalos, sem ordem para hiso. porem que thomase eu da minha conta que elle me emtregaria o denheiro que necisitace :

/[pág. 3] Considerando eu que vale mais gastar quatro agora que cento se ce houvecem de resgatar, e persuadido que S.M.C. como tam piadozo se dignara pagar os gastos que se ham feito para a liberdade dos seus vasallos. prencipiei desde logo a trabalhar com ancia procurando grangear a vontade dos Grandes a fim de que persuadicem ao Dei. e por fim depois de tantas deficuldades ajudado do Exllmo. Sid Asam Vicalarge de esta Marinha, hei tido a satisfaçam de sahir com o honor que dezejava avendo logrado a Liberdade dos sinco ja nomiados.

em o que me ha sido precizo regalar e gastado sam tres centos sequinos Argelinos, que o P*adr*e Adm*enistrad*or me ha entregado como emprestados, e espero que emtheirado S.M. por V. Exlla. das circunstancias do cazo, os mandara satisfazer.

Vendo que o tempo se hía pasando sem proporcionarce ocaziaô, e temendo que algum acidente fizece mudar o Dei de ydea ficando o meu trabalho sem lograr o dezejado fruto, /[pág. 4] hei thomado a determenaçam de comprar hum Bastimento que mandado pello patram Sebastiaô Andrade vai a tetuam, donde deichara aos ditos Senhores, athe que o Imperador determeni a continuaçam da sua Marcha.

em todo o referido pode V. Ell^{a}. sensiorarce do meu particular afecto e dezejo de servir a Naçam Espanhola.

D*eu*s Gu*ard*e a V. Exll^{a}. m*uit*os an*n*os. Argel 3 outobro 1782

De V. Exll^{a}.

O Mais humilde Criado

Illmo. Exllmo. S*enhor*

Conde de Florida Branca

Gerardo José de Souza

Núm. 16

Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca

Alicante, 14 diciembre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3593

[Extracto :]

Alicante 14. de Diciembre de 1782

Don Juan Laville

Que ha entrado en aquel puerto con la muger e hija de Don Mateo Mayoli despues de haberlos echado un temporal a Iviza. Que debiendo pasar a Tetuan con el encargado de Marruecos que ha solicitado su rescate, y no pudiendo conducirlos el buque que los ha llevado desde Iviza esperan las ordenes de V.E.

Que a este Encargado (que dize no tiene ordenes de su amo para gastar) ha dado algun dinero.

Que Don Gerardo Souza ha gastado 300 zequinos en regalos que ha hecho para facilitar la libertad de las dos damas, del mismo Laville, y el sargento y Granadero que fueron cautivados en su compañía.

Que por consejo de Souza ha gastado el mismo Laville al propio efecto 700 pesos de la Rosa y se los prestó tambien Souza, a quien ruega a V.E. disponga se satisfagan.

[Al margen superior derecho, entre las líneas 1ª y 3ª del extracto, de puño del conde de Floridablanca :] este la Ville es sospechoso de ligereza : todo resultara de la quenta del Padre Conde y de lo que represente Rosa.

[Texto :]

Exmo. Señor

Muy Señor mio : remito a V.E. la Adjunta carta que me entrego Don Gerardo Jose de Souza ; con algunos encargos de palabra que tendre el [H]Onor de desir a V.E. quando se me proporsione la satisfaccion de hir ha verle, y darle Gracias por lo mucho que ha contribuido a mi Livertad.

Ya Vera V.E. por la adjunta los travajos que ha costado el lograrla ; pero con la ayuda de don Gerardo la optuvimos el dia .24. de Septiembre

las dos Señoras Mayolis, Yo, y el Sargento y Granadero que con nosotros fueron apresados. nos emvarcamos en un Pinco Portugues El .5. de Octubre ; con el emviado del emperador de Marruecos ; y las grandes Borrascas que padesimos nos echaron a la Ysla de Yviza ; que por fortuna cojimos, y despues de fondeados emvarranco el Bastimento ; cuya desgrasia sovrevenida por la falta de Marineros, obligo al Señor Governador, y demas de la /[pág. 2] Ysla ha haser presente a dicho emviado lo expuestos que Yvamos si con estos tiempos seguiamos el biage sin otros Marineros, y conociendo el la razon se determino de dejar el Pinco, y de emvarcarse con nosotros en el corsario evisenco al mando de Rafael Prats que venia a esta consentido que se podria componer el que nos llevase hasta Tetuan ; pero [h]aviendo [h]allado aqui dicho comandante, la Orden para hir ha desarmar a Cartagena, nos hallamos sin saver que partido tomar hasta que V.E. disponga lo que se deve executar ; pues el Moro aunque un hombre muy Racional no tiene Orden de su emperador para gastar, yo hasta haora le [he] dado lo que ha nesesitado, y espero que V.E. me de sus Ordenes para la continuacion de nuestra marcha. Don Gerardo Jose de Souza ha gastado tres cientos sequinos en los regalos que ha jusgado Yndispensables, y Yo por consejo suyo, (pues de ningun modo querian dejarme livre) gaste setecientos pesos de la Rosa, que el mismo me hizo prestar quedando Responsable al pago ; por lo que suplico a V.E. interponga /[pág. 3] su poderoso Influxo a serca de S.M. para que se digne [h]aser satisfaser en Argel dichas dos cantidades.

Nuestro Señor guarde a V.E. muchos años. Alicante y diziembre .14. de 1782.

Exmo. Señor

B.L.M. de V.E.
su apasionado Servidor
Juan Antonio de La Ville [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida Blanca.

[En una hojita suelta, anexa a esta carta :] Se sabe ya que estas gentes pasaron de Alicante en una embarcacion Sueca a Malaga de donde salieron para Tanjer el 2. del presente Febrero.

Núm. 17

Protesto de una letra de cambio librada por Juan Antonio de La Ville a cargo de Antonio Sopranis

Cádiz, 14 febrero 1783

A.H.N., Estado, leg. 3586

[El testimonio de protesto está expedido en papel sellado con el sello de Carlos III y el siguiente texto impreso: « + / Sesenta y ocho maravedis. / SELLO TERCERO, SESENTA Y / OCHO MARAVEDIS, AÑO DE / MIL SETECIENTOS OCHENTA Y TRES »]

[TEXTO :]

En la Ciudad de Cadiz a catorze dias del mes de Febrero de mil setecientos ochenta y tres años : Ante mi el Ess*cribano* publico y de Guerra en ella, y testigos Ynfrascriptos, pareció Don Antonio Guillet vecino y del Comercio de esta dicha Ciudad a quien doy feé conozco, y por si y su Cassa de Negocios titulada en la misma Sahuc, Guillet, y C^{a}. me exhivió *para* efecto de Protexto vna Letra primera de Cambio cuio thenor es el siguiente Primera Letra de Cambio = Se pagará por esta a la orden de Salomon Coimbacri de Liorna, por mano de Don Antonio Sopranis Sargento mayor de las Milicias Vrbanas de Cadiz la Cantidad de Setecientos *pesos* de la rosa que tengo yo recibidos de Joseph Mejayo, y Joseph coimbacri hermanos. Argel tres de Octubre de mil setezientos ochenta y dos = Juan Antonio de La Ville ———————————————

Y assi copiada la referida Letra, el dicho Don Antonio Guillet por la enunciada su Compañia, me pidió la presente original a Don Antonio Sopranis, y Laredo, Sargento mayor de las Milicias vrbanas de esta Plaza a quien viene domiciliada, y le requiera la acepte, y pague luego al punto, y en su defecto se la protexte, con sus costos y gastos, Cambios, y recamb[i]os e Yntereses para su repeticion de quien combenga, en cuia virtud, Yo el Ess*cribano* passé a la Cassa morada del enunciado Don Antonio Sopranis, y estando este presente, haviendo precedido el Competente Oficio politico, le presente la dicha Letra Original en su persona, y por el mismo vista, oido, y entendido del efecto de este Protexto, dixo, q*ue* no la acepta, ni paga por no tener fondos del Librador, pero está entendido q*ue* este luego

que se presente a los Reales pies de Su Magestad el Rey nuestro Señor (que Dios guarde) como ha ido a practicarlo le suplicará que Su Real benignidad se digne ordenar se pague la Cantidad, importe de la explicada Letra bien sea de las Arcas de redempcion de Captivos Christianos, o de donde tenga Su Magestad por mas combeniente /[pág. 2] sin que para ello dexe de practicar las diligenzias oportunas esto dio por su respuesta y sin embargo de lo qual, le dexé hechas las Protextas que quedan mencionadas, en las que ratificandose dicho Don Antonio Guillet por su Compañía me pidió se lo diesse por testimonio como assi lo executo por el presente en la mejor forma que puedo y por derecho me es permitido y lo firmó en mi rexistro siendo testigos Don Josef Antonio Cazorla Don Josef Ferrero, y Don Melchor Truxillo vezinos de Cadiz = Sahuc, Guillet y C^{a}. = Ante mi Joseph Cazorla ———————————

Concuerda con su original en mi rexistro a que me remito. Y de pedimento del dicho Don Antonio Guillet doy la presente en Cadiz dia de su fecha =

Joseph Cazorla [Signado y rubricado]

Los Ynfrascriptos Esscribanos damos fée que Don Josef Cazorla de quien pareze Authorizado este Ynstrumento lo es de S.M. publico del Numero y mayor de Guerra de esta Ciudad fiel y Legal y a sus Despachos y Diligencias siempre se les ha dado y da fée y Credito en Juicio y fuera de el. Y para que conste firmamos la presente en Cadiz f[ec]ho vt supra =

Josef Gomez De Thornos [Rubricado] | Juan Antonio Salgado [Rubricado] | Joseph Pisson [Rubricado]

Los Hombres de Negocios del Comercio de esta Ciudad que abajo firmamos certificamos que Don Josef Cazorla y los que le comprueban son tales Esscribanos como se titulan fieles y Legales y a sus respectivos Ynstrumentos siempre se les ha dado y da feé y Credito en todos Juicios fecho vt Supra =

= Prudencio Delaville [Rubricado] | Juan Polier [Rubricado] | Domingo Behie [Rubricado]

Núm. 18

El conde de Floridablanca a Fr. José Conde

El Pardo, 4 marzo 1783

A.H.N., Estado, leg. 3580

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

El Pardo a 4 de Marzo de 1783.

Al P*adr*e Conde

Contextando a una de sus cartas de 30 de Septiembre en que habla de la libertad de la muger e hija del Gobern*ad*or de Marzaquivir de Don Juan La Ville, ten*ien*te del Regim*ien*to de Bravante y de un Sarg*en*to y un granadero del Regim*ien*to fixo de oran

Se le pide informe s*obr*e ciertos gastos de La Ville, y si estan pagados como otros hechos por Don Gerardo Souza.

[TEXTO :]

Don Gerardo Souza me ha escrito con f[ec]ha de 30 de Octubre haber gastado 300 zequinos argelinos en regalos para facilitar la libertad de la muger e hija de Don Mateo Mayoli, como de Don Juan Laville, y el sargento y Granadero en cuya compañia fueron aquellas cautivadas. V.R. me dice tambien en una de las suyas de 30 de Sept*iembr*e haber prestado al Don Gerardo d[ic]hos 300 zequines. Don Juan La ville mé ha escrito lo mismo, y ademas dice que « por consejo de Souza, pues (añade) de ningun modo le querian dexar libre, gasto (La ville) 700 pesos de la Rosa que el mismo Souza le hizo prestar quedando responsable al pago, por lo que pide se digne el Rey mandar satisfacer en Argel estas dos cantidades. » Veo que V.R. en d[ic]ha carta de 30 de Sept*iembr*e expresa que Don Juan Laville tomó por cambial que dió a los Judios 330 zequinos argelinos tambien /[pág. 2] con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron, sin contar V.R. en esto los debitos que habia contrahido La ville y cuya satisfaccion tomo V.R. a su cargo. Nada me han escrito ni Souza ni Laville de estos debitos, ni el primero hace mencion de los 700 pesos de la Rosa, o 330 zeq*uino*s argelinos que facilitó a La ville y que este pretende se pa-

guen en Argel de q*uen*ta del Rey sin decir a quien. En este supuesto encargo a V.R. que informandose de todo lo ocurrido en este particular del mismo Souza (a quien digo q*ue* V.R. le preguntara s*obr*e ello), me lo comunique para que yo pueda hacerlo presente al Rey, y saber, en caso que S.M. resuelve q*ue* se paguen d[ic]has partidas en que terminos debera executarse con especificacion de cada una.

Núm. 19

El conde de Xerena al conde de Floridablanca

Málaga, 7 marzo 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

Exmo. S*eñ*or

Mui S*eñ*or mio : Por el Patron de vn falucho Portugués, que llegó ayer â este Puerto, procedente de Tetuan, de donde salio el dia antes con carga de Naranjas he recivido vna carta de f[ec]ha de 2. de este mes del Ten*ien*te del Regimiento de Bravante D*o*n Juan Antonio de La Ville en que me noticia, que haviendo salido de Cadiz el dia 20. del pasado con D^{a}. Maria Hidalgo, su Hija, y demas Yndividuos procedentes de Argel, llegaron â d*i*cho Puerto de Tetuan al subsequente 21., donde salio â recibirlos su Governador, y comitiva, acompañandoles hasta la Casa, que les tenian preparada ; Que luego que arribaron, despachó el enunciado Governador dos Expresos â Mequines noticiando â su Rey este incidente, cuyas resultas quedaban aguardando, sin saber si se transferirian â aquella Corte, ô regresarian â Cadiz : De todo lo qual me ha /[pág. 2] parecido correspon*dien*te instruir â V.E. para que haga de estas noticias el vso que estimare conveniente.

Dios gu*ard*e â V.E. m*ucho*s a*ño*s. Malaga 7. de Marzo de 1783.

Exmo Señor /

BlM de V E^{a} su Mayor Y Mas
Atento Servidor /
El Conde de Xerena [Rubricado]

Al pie : Exmo. S*eñ*or Conde de Floridablanca.

Núm. 20

Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh a Carlos III

20 ǧumādà I 1197 / 23 abril 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[Extracto :]

10 de Abril de 1783

El Rey de Marruecos al Rey n*uestr*o Se*ñ*or

Enviando a S.M. la Muger e hija del Goberna*d*or de Mazarquivir con otros Esp*añole*s cautivos en Argel, y pidiendo 3. arraezes argelinos detenidos en Segovia.

[Texto :]

بسم الله الرحمان الرحيم ولا حول ولا قوة الا بالله العلى العظيم /2 من عبد الله محمد بن عبد الله كان الله له ءامين

[Sello del sultán Sayyidī
Muḥammad b. ʿAbd Allāh]

/3 الى عظيم اصبانيه وسيدها كارلوص طرصير دى لاص اصبانيص ذى لاص ضوص /4 سسلياس ادى لاص انديـاس السلام على من اتبع الهدى اما بعد /5 فها النصرانية التى كانت بالجزاير واردة عليكم وقد وجهناها /6 لكم هى وبنتها وثلاثة من الفسيانس الذين كانوا معها /7 وثلاثة من النصارى ءاخرين كانوا عندنا هنا فالكل ها هو يصلكم /8 وقد كتبوا لنا أهل الجزاير وطلبوا منا ثلاثة من اخوانهم رؤساء /9 ماسورين عندكم في اشغوبيه فها زمامهم واسماؤهم يصلك /10 في كاغيد داخل كتابنا هذا وما كتبوا لنا عليهم اهل الجزآير الا /11 لعلمهم ان كلمتنا عندك نافدة وكل ما كتبنا لك عليه /12 يقضى وكذالك نحن كل ما كتبت لنا عليه يقضى لك ان شاء الله /13 والان ها نحن كتبنا لك عليهم فسرحهم ووجههم الينا لنوجهوهم لهم /14 والنصرانية المذكورة ها هى واردة عليكم هى ومن كان معها من النصارى /15 وقد وجهنا لك كتابين قبل هذا في صندوق فطالعهم وكذلك المالطيه /16 فان هم رجعوا عن بيعهم حقيقة ابو المال تحت يدك واكتب لنا واعلمنا /17 وان هم لم يرجعوا عن بيعهم اكتب لنا واعلمنا والسلام صدر الامر بهذا /18 في العشرين من جمادى الاولى عام سبعة وتسعين ومماية والف (1197)

Traducción

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico.

Del siervo de Dios Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, séale Dios propicio ; amén.

[Sello del sultán
Sayyidī Muḥammad
b. ᶜAbd Allāh]

Al Soberano de España y señor de ella, Carlos Tercero de las Españaṣ, de las Dos Sicilias y de las Indias : La paz sea con quien sigue el camino recto.

Y después : He aquí que la cristiana que estaba en Argel os llegará. Os la enviamos a ella, a su hija y a tres de los oficiales que estaban con ella y otros tres de los cristianos que estaban con nosotros aquí. Ahora bien, la totalidad es lo que os llegará.

La gente de Argel nos han escrito y nos piden tres de nuestros hermanos, arraeces cautivos en vuestro poder, en Segovia. Pues bien, la relación de los mismos y sus nombres te llegará en un papel dentro de este nuestro escrito.

La gente de Argel no nos han escrito acerca de ellos sino porque saben que nuestra palabra es eficaz contigo y todo aquello de que te escribimos se cumple e igualmente nosotros todo aquello de que nos escribes se te cumple, si Dios quiere.

Ahora, pues, nosotros te escribimos acerca de ellos. Ponlos en libertad y envíanoslos para que se los enviemos a ellos [a los de Argel].

En cuanto a la cristiana referida, os llegará ella y los cristianos que estaban con ella.

Te hemos enviado dos cartas antes de ésta, en una caja. Léelas. E igualmente los malteses. Y si ellos se han vuelto atrás de su venta, está bien ; haz volver el dinero a tu poder, escríbenos e infórmanos ; pero si ellos no se hubieren vuelto atrás de su venta, escríbenos e infórmanos.

Y la paz.

Se dio la orden de [expedir] ésta a veinte de ŷumādà primera del año mil ciento noventa y siete.

Núm. 21

Lista de tres arraeces argelinos pedidos por Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

20 ǧumādà I 1197 / 23 abril 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

الحمد لله

[De puño de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh :] 1197 ·:· 20 2 /

3/ الرايس احمد بن مصطفى من دار الاقشايريه بباب عزون

4/ الرايس عثمان بن محمد من قارة باغلى من بيت خير الدين

5/ الرايس ابراهيم بن سليمن من دار الاقشايريه بباب عزون من بيت شعبان غرناوط

[Otra lista igual en el mismo legajo]

Traducción

Loor a Dios.

[De puño de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh :] 20 ·:· 1197 El arraez Aḥmad b. Muṣṭafà de la casa de al-Agšāyriya, en la puerta de ᶜAzzūn.

El arraez ᶜUṯmān b. Muḥammad, de Qāra Bāglī, de la mansión de Jayr al-Dīn.

El arraez Ibrāhīm b. Sulaymān de la casa de al-Agšāyriya, en la puerta de ᶜAzzūn, de la mansión de Šaᶜbān Garnāwaṭ.

Núm. 22

Fr. José Boltas al conde de O'Reilly

Mequinez, 23 abril 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

Exmo. Señor Governador de Cadiz Conde de O-Reilly :

Con esta se presentarâ â V. Exâ Don Antonio de la Ville, Teniente del Regimiento de Brabante, con la Muger, ê hija del Governador de Marza

Quiver, un Sargento, y un Granadero de la Guarnicion de Oran, que â instancia de nuestra Corte hâ rescatado S.M. Marruqui del poder de los Argelinos, y â ora presenta por mi conducto â Nuestro Catholico Soberano. Hê escrito al Exmo. Señor Primer Ministro de Estado los embio â Cadiz, hasta recivir sus ordenes sobre el destino, que hâ de darseles ; en cuya virtud, tengo el honor de suplicar â V. Exâ : Que mientras dicho Señor Exmo. no se lo previene, los provea de alojamiento, y sustento /[pág. 2] diario ; pues no hallo otro medio mas conforme, y menos costoso al Real Servicio.

Dios guarde la importante vida de V. Exâ, y felicite â su deseo todas sus cosas. Mequinez, y Abril 23. de 1783.

Exmo. Señor
B.L.M. â V. Exâ

su mas atento servidor
Fr. Joseph Boltas [Rubricado]

Núm. 23

Fr. José Conde al conde de Floridablanca

Argel, 12 mayo 1783

A.H.N., Estado, leg. 3586

[Extracto :]

Argel 12. de Mayo de 1783.

El P*adr*e Conde

Informa acerca de los gastos y deudas de don Juan La Ville en aquella Ciudad.

[Texto :] Exmo. Señor

Mui Señor mio : en Carta de 4. de marzo me participa V.E. que Don Gerardo Souza en Carta de 30. de octubre da parte a V.E. de haver gastado trescientos Zequinos Argelinos en regalos, para facilitar la libertad de la Meger (*sic*), e hija de Don Matheo Mayoli ; de Don Juan Laville, y el Sargento y granadero ; sobre cuio asunto escriví a V.E. que yo preste a Souza dichos 300. Zequinos.

« Don Juan Laville expone a V.E. lo mismo, y ad[e]mas dice que por consejo de Souza, pues de ningun modo le querían dar libertad gasto el mismo Laville setecientos pesos de la rosa, que Souza le hizo prestar, quedando responsable al pago, por lo que pide se digne el Rey mandar satisfacer en Argel estas dos Cantidades ».

Yo en Carta de 30. de septiembre decia a V.E. que Don Juan Laville tomo por Cambeal que dio a los Judios trescientos treinta Zequinos argelinos tambien con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron : sin contar en estos los devitos que havia contrahido Laville, y cuia satisfa[c]cion tome yo a mi cargo : sin que de esto [h]ayan [h]echo mencion a V.E. ni Laville ni Souza ; /[pág. 2] ni este de los 700. pesos de la rosa, o 330. Zequinos que facilito a Laville, y que este pretende se paguen en Argel de quenta del Rey sin decir a quien. Me encarga V.E. que me informe de todo lo ocurrido del mismo Souza, para hacerlo V.E. presente al Rey, y saber, en caso que S.M. resuelva que se paguen dichas cantidades en que terminos debera ejecutarse con expecificacion de cada una.

Este asunto es un poco embarazoso, por que el Señor Souza y Laville no hablaron con claridad Suponiendome, que los 330. Zequinos eran para hacer regalos, siendo como dice a[h]ora Souza para pagar los debitos de Laviville (*sic*), quien suponia que los pagaria su cuñado en Cadiz, por el valor de los 700 pesos de la rosa, cuio negocio fue de esta manera.

Con motivo que un moro Argelino residente en Marruecos en mayo del año pasado, hizo segunda vez instancias a este Dey para que diese libres al Emperador de Marruecos los cinco indibiduos, que ya havia pedido otras veces, por dos embiados : El Dey dio esperanzas que daria a las dos Señoras pero ponia dificultades para ceder a los hombres. Don Juan Laville acompañado de Don Gerardo Souza recurrieron a mi, para que prometiese regalos a los grandes para este logro. El moro Agente me pedia otros 400. u 500. Zequinos para promover /[pág. 3] la misma pretension. Yo desde luego les dije que esta era empresa del Emperador, que a mi no me correspondia meterme en este negocio. Don Gerardo me pidio que yo le facilitase hasta trescientos Zequinos argelinos para esta empresa.

Yo que savia los debitos que tenia en esta Don Juan Laville ; que el dar el dinero al moro era arriesgado ; el prometer yo a los Grandes podria

suscitar alguna sospecha de negociacion, o que creiense (*sic*) tenia yo algun orden especial, para tranquilizar el sentimiento en que veia a Don Juan Lavilla ofreci a Don Gerardo Souza que le prestaria 300. Zequinos si se lograba la libertad de dicho Don Juan ; pero que seria de su quenta el reembolsarmelos, cuio proyecto se efectuo.

Separadamente, y a instancias del mismo Don Juan Laville gaste ciento treinta Zequinos Argelinos en dos regalos, que el mismo vio entregar, aunque no hace mencion de ellos, ni dio satisfa[c]cion ; esto fue por atraer el animo de un grande opuesto a esta cesion, como V.E. puede informarse del mismo Laville.

En seguida de todo esto se obtuvo del Dey la libertad de todos cinco, y en estas circu[n]stancias entregue a Souza los trescientos Zequinos argelinos que son los que se mencionan, y espera que S.M. los mande pagar.

/[pág. 4] Puesto Don Juan en Libertad, resulto, que tenia debitos fuertes sobre varios particulares : era imposible el poder irse de aqui si no pagaba primero ; busco por si, acompañado de Don Gerardo Souza los trescientos treinta Zequinos para girar letra de su valor en 700. pesos de la rosa contra su casa : pero ni el uno ni el otro hallaron quien reciviese la letra (que suponian para gratificar a los que havian mediado para su libertad) en este estado a los que recurrian a mi a presentarme debitos, les ofreci que si acaso el no pagaba buscaria medio de satisfacer : Viendo los dos que no halla[ba]n el dinero, que algunos acreedores pedian con instancias, y que protestaban no se embarcaria sino pagaba : al fin vinieron a suplicarme, que yo abonase la letra de los 700. pesos de la rosa que son los 330 Zequinos mancionados ; viendo yo que este era un nuevo empeño, y que Don Gerardo Souza era el motor, y medianero de esto le dije que yo haria que los Judios reciviesen la letra, pero que la obligacion quedaba sobre el en caso, que no se aceptase, como en efecto ha sucedido que Don Antonio Soprani y Laredo sargento mayor de las milicias urbanas de Cadiz contra qui[e]n se giro la letra la protesto como consta de la adjunta copia ; y recivo de abono.

/[pág. 5] De modo que los 300. Zequinos son los que gasto Don Gerardo Souza y se deben abonar al Hospital por la via, o modo que V.E. disponga. Los 330 Zequinos por letra de 700. pesos de la rosa los recivio

Don Juan Laville para pagar sus devitos, como a[h]ora me dice Don Gerardo Souza ; que son los que ellos suponian gastados en regalos como a[h]ora me espresa el mismo Don Gerardo, quien dice no hizo mencion de ellos a V.E. por que suponia que la letra seria pagada sin dilacion. Con estas dos partidas esttan salvos todos los gastos, y debitos de Don Juan Laville. Seria bueno que este oficial reflesionase en que gasto no solos los 700 pesos que ascenderan a 15 *mil reales* sino tambien mas de otros 9 *mil reales* que percivio de sus sueldos en el tiempo que estuvo esclavo, estando siempre mantenido y surtido de lo necesario en casa y aun en parte del Vestido. es quanto debo participar a V E. en seguida de quanto me ha ordenado

Dios nuestro Senor guarde la importante vida de V.E. muchos años como deseo. /[pág. 6] Argel 12. de Mayo de 1783.

Exmo. Señor.

B.L.M. de V.E. su mas
atento servidor y Capellan
Fray Joseph Conde [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca.

Al margen lateral izquierdo de la pág. [5] : *Nota*
[H]ay tambien 130. Zequinos que yo gaste en regalos como sabe Don Juan Laville ————————

Núm. 24

Vicenta Claudia Mayoli al conde de O'Reilly

Cádiz, 17 mayo 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

Exmo. Señor

Mui Señor mio : al segundo recado que hé rezivido de V.E. en que me dize, que la Carta que el Emperador de Marruecos, me dirigió, para que forzosamente la pusiese en Manos del Rey Nuestro Señor se la entregase á el Administrador del Correo, recogiendo el Competente resguardo, Con el fin de que por este medio llegase Con mas prontitud ; devo exponer á V.E. que Solo de mi se hizo esta Confianza, y á menos que no obtenga Real Orden, por ningun acontezimiento asentiré á ello.

Nuestro Señor Guarde /[pág. 2] a V.E. muchos años. Cadiz 17,, de Mayo de 1783 ./.

B l M De V.E. su más atenta servidora

Vicenta Claudia Ma
yoli [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de O-Reylli ./.

Núm. 25

Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca

Cádiz, 20 mayo 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

[Extracto :]

Cadiz 20 de Mayo de 1783.

Don Juan La Ville

Su llegada a Cadiz refiriendo el viage a Mequinez y vuelta a Tanger en compañía de las Mayolis : y que aguardan las ordenes de V.E. esperando sean las de que pasen a Madrid, y él en su compañía.

[Texto :]

Exmo. Señor

Muy Señor mio : Sin emvargo que V.E. no me honrro con su respuesta ; â las que le escriví desde Alicante, noticiandole nuestra salida del Captiverio, y principio del prolongado Biage que [h]emos [h]echo. Tomo la Livertad de participarle, como despues de Muchos Travajos, llegamos â Mequinez el dia Veinte y siete de Marzo, y en el mismo dia fuimos presentados en Publico, â S.M.M. el que Y[n]mediatamente hizo compareser al .M.R.P.F. Josef Boltas, y le dijo : *aquí tienes las Personas que .S.M.C. me ha pedido : procura presentarselos.*

Para este fin nos remitio dicho Padre, â Don Juan Manuel Salmon en Tanger ; y este Consul, al Exmo. Señor Conde de O-Reylli en esta ; donde esperamos las apreciables Ordenes de V.E., que comfiamos seran para pasar â esa Corte las Señoras Mayolis, y Yo ; quedando Senciorados, que Protejidos /[pág. 2] del Poderoso Ynfluxo De V.E. ; no dejara .S.M., De apiadarse, de nuestra desgraciada suerte.

Nuestro Señor guarde â V.E. muchos años. Cadiz y Mayo .20. De 1783.

Exmo. Señor

B.L.M. De V.E.
su mas affecto Servidor
Juan Antonio De La Ville [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida Blanca

Núm. 26

Nota de la secretaría de Estado para el conde de Floridablanca

Sin fecha [aprox. junio 1783]

A.H.N., Estado, leg. 3593

Exmo. Señor

Señor

Don Juan La Ville Teniente del Regimiento de Bravante que ha sido rescatado con la muger e hija del Gobernador de Mazarquivir ha solicitado que el Rey se dignase de mandar satisfacer al Padre Conde la cantidad de 700 pesos de la Rosa que le facilitó para pagar las deudas que habia contrahido durante su cautiverio en Argel por no poder de otro modo verificarse su salida de aquel pais. El Padre Conde a quien se ha pedido informe sobre el particular dice ser esto cierto como tambien que antes habia pagado por su parte el mismo Conde algunas deudas de La Ville : añadiendo que el haber prestado a este los 700 pesos fué /[pág. 2] porque aunque La Ville habia girado a Cadiz una letra del mismo valor contra un cuñado suyo, habia sido protestada, y no habia en Argel quien le diese un quarto. El Padre Conde no habla bien de La Ville en quanto a sus gastos pues se admira de como haya podido consumir estos 700 pesos que seran unos 15 *mil reales* y ademas otros 9 *mil* que percibió de sus sueldos en el tiempo que estubo esclavo hallandose siempre mantenido y surtido de lo necesario en su casa.

Habiendo llegado Don Juan La Ville a Cadiz con las Mayolis se ha concedido a estas por via de limosna 30 *mil reales* y 8 *mil* a La Ville. Estos

8 *mil* de La Ville se habian de cobrar en virtud de un libramiento de 16 *mil* reales dado a favor de /[pág. 3] las dos Mayolis 8 *mil* para cada una contra una obra pia de redencion en el mismo Cadiz.

Si el Rey quiere hacer la gracia a La Ville de pagarle sus gastos de Argel se puede decir a Conde que cargue los 700 pesos en qualquiera de las obras pias de redencion en la forma que se ha executado con los 30 *mil* reales de las Mayolis, y los 8 *mil* de La Ville los quales le servirian a este de un socorro como parece ha sido la mente de S.M. De lo contrario será menester decir a La Ville que debe reembolsar a Conde de aquella suma.

Núm. 27

Miguel Antonio Sperón al conde de Floridablanca

Madrid, 14 junio 1783

A.H.N., Estado, leg. 3589

[EXTRACTO :]

Madrid 14 de Junio de 1783.

Don Miguel Antonio Speron.

Argel.

[TEXTO :] Exmo. Señor

Señor : Como actual Secretario que soy de la Venerable Orden Terzera de Nuestro Padre San Francisco, por fallecimiento de mi antecesor Don Francisco de Salcedo, he rezivido, y la he hecho presente la orden de S.M. de fecha de 11. del corriente que V. Exª. se /[pág. 2] sirve comunicarla, por la que se manda, que para parte de los gastos causados con el rescate que por cuenta de S.M. y mediazión del Rey de Marruecos, han obtenido Doña Maria Hidalgo, y Doña Vizenta Mayoli, que estaban cautibas en Argel, se las entreguen, cinco mil reales vellón de los quinze mil, que /[pág. 3] la Venerable Orden Tercera las concedio en 13 de Mayo de 1781. Y [h] aviendose entregado desde luego, por esta, los cinco mil reales vellón a las dos interesadas, y recojido su rezivo, cumpliendo con la real resoluzion ; espera la Venerable Orden Tercera se sirva V.E. prevenirme,

que destino, se ha de dar a los diez mil *reales* que restan /[pág. 4] hasta el total de los quinze mil, *que* señaló a estas dos Personas, del Caudal destinado *para* rescates, para poder, o, no, cancelar la Certificaz*ión* libra*mien*to de esta Suma, que V. Ex^{a}. incluyó en la zitada or*den* de 11, y queda en mi poder por a[h]ora, y hasta entender lo q*ue* V. E. se sirva prevenir.

/[pág. 5] Con este motibo ofrezco a V. Ex^{a}. mi antiguo y afectuoso respeto, y ruego a Dios *guarde* su vida m*uchos* a*ños*. Madrid 14. de Junio de 1783.

Exmo Se*ñor*

Blm. de V.E. su
mas rendido ser*vidor*
Mig*uel* Ant*onio* Sperón [Rubricado]

Exmo. Se*ñor* Conde de Floridablanca.

Núm. 28

Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh

Madrid, 18 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 4316

[Copia]

Don Carlos por la gracia de Dios Rey de las Españas, de las Dos Sicilias, y de las Indias, Archiduque de Austria ; Duque de Borgoña, de Brabante, y de Milan ; Conde de Abspurg, de Flandes, y el Tyrol &. A Vos el honrado y alabado entre los moros Mohamet Rey de Marruecos, de Fez, y de Suz, a quien todo bien y honra deseamos, Salud y acrecentamiento de buenos deseos. La muger e hija del Gobernador de Marzaquivir que por vuestra mediacion e influxo han logrado salir del cautiverio de Argel, con un Oficial, un Sarjento, y un Soldado han puesto en mis manos la carta con que Vos despues de haber colmado a todos de honras y favores los habeis dirigido a España. Por ella veo confirmadas la generosidad y eficacia con que habeis cumplido los deseos que Yo tenia de conseguir la libertad de estos mis Vasallos ; y aunque desde el momento que llegó a mi noticia encargué os manifestasen el placer que en ello tube y mi gra-

titud, lo repito ahora dandoos /[pág. 2] por todo las gracias mas sinceras y expresivas. Correspondiendo a este acto de vuestra grandeza resolví tambien inmediatamente enviaros libres (sin embargo de ser tan perjudiciales a mis subditos) tres arraezes Argelinos que supe tendríais gusto en regalar a aquella Regencia en cambio de los Españoles rescatados. Son los mismos cuyos nombres me habeis remitido, y ellos os llevarán Esta Carta. [...]

Núm. 29

El conde de Floridablanca a Francisco Torija

Madrid, 19 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

Madrid 19. de Julio de 1783

A Don Francisco Torija

[TEXTO :]

Correspondiendo el Rey a la generosidad y eficacia con que el Rey le Marruecos ha obtenido de la Regencia de Argel la libertad de la muger e hija del Gobernador de Mazarquivir, de un oficial, un sargento y un soldado que fueron cautivados en la inmediacion de Oran ; ha condescendido en enviar a S.M.M. a los tres Arraezes detenidos en ese Real Alcazar Amet Ben Mustafa de la familia Hacsairia, Osman Ben Mohamat de la familia de Gacreldin, y Abrahin Ben Salaiman de la familia de Jabahan Garnaut, a los quales concede el Rey su libertad. En consecuencia de esto pasará un oficial dentro de pocos dias a Segovia con un coche, y conducirá en él a Madrid a esos tres arraezes. En esta Corte se juntaran /[pág. 2] con un Cadete y dos soldados del Regimiento fixo de Ceuta, y un sujeto destinado a ir en su compañia, y todos passarán inmediatamente a Cartagena desde donde se conducirá a los Arraezes a Tanjer a fin de que desde alli sean encaminados al parage en donde a la sazon se encuentre S.M.M. Lo participo todo a V.S. de orden del Rey para su inteligencia, y para que disponga que esten prontos a partir los tres arraezes asi que llegue

a esa el Oficial que ha de ir a buscarlos. Dios guarde a V.S. muchos años. Madrid a 19. de Julio de 1783.

Al pie : Señor Don Francisco Torija.

Núm. 30

Francisco Torija al conde de Floridablanca

Alcázar de Segovia, 25 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[EXTRACTO :]

Alcazar de Segovia 25. de Julio 1783

El Teniente de Alcayde

[TEXTO :] Exmo. Señor.

Muy Señor mio : En complimiento de la Real Orden de S.M. que V.E. fue servido comunicarme su fecha en Madrid â 19 del que sigue, relativa a la livertad que S.M. havia concedido a los tres Moros Arraezes detenidos en este Real Alcazar Amet Ben Mostafà, de la familia Acsaria, Osman Ben Mohamat, de la familia de Gaereldin, y Abrahin Ben Salaiman, de la familia de Jaboan Garnaut ; fueron estos tres entregados por mi a Don Josef Davila, Subteniente de el regimiento de Infanteria de Lisboa, quien con otra orden de V.E. fecha en Madrid, a 20 del citado mes. se me presentó para su recibo segun V.E. me prevenia en su primera ; el que me dejó el correspondiente resguardo expresando haverse entregado de dichos tres Moros a su entera satisfa[c]cion, la tarde del 22.del corriente ; y ban pagados de sus diarias asignaciones de quatro Reales cada uno, por todo el dia 31 del mismo inclusive ; no haviendo ocurrido cosa alguna que pudiese /[pág. 2] detener la pronta execucion de la Real Orden.

Dios guarde la Vida de V.E. los muchos años que deceo. Real Alcazar de Segovia 25 de Julio de 1783.

Exmo. Señor
B L M de V E
Su mas afecto Servidor
Francisco Torija [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida-Blanca.

Núm. 31

El conde de Floridablanca a Antonio Valdés

Madrid, 27 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[MINUTA]

Al Señor Don Antonio Valdés

Palacio a 27. de Julio 1783

Exmo. Señor

Correspondiendo el Rey a la generosidad y eficacia con que el Rey de Marruecos ha obtenido de la Regencia de Argel la libertad de la muger e hija del Gobernador de Mazarquivir, de un oficial, un sargento, y un soldado que fueron cautivados en la inmediacion de Oran ; ha condescendido en enviar a S.M.M. a los tres arraezes detenidos en el Real Alcazar de Segovia Amet Ben Mustafa de la /[pág. 2] familia Hacsairia, Osman Ben Mohamat de la familia de Gacreldin, y Brahin Ben Salaiman de la familia de Jabahan Garnaut a los quales concede el Rey su libertad. En su consecuencia ha dispuesto S.M. se conduzca a estos arraezes a Cartagena para que desde alli se pasen a Tanjer desde donde se encaminarán a la Corte de S.M. Marroqui. /[pág. 3] Van con ellos el subteniente del Regimiento de Lisboa Don José Davila, el Cadete del fixo de Oran Don Tomas Duran con dos soldados del mismo cuerpo y los acompañarán hasta Tanjer, Todo lo qual participo a V.E. de orden del Rey para su noticia, y para que pueda disponer el embarco de todas estas personas en Cartagena quando lleguen a aquella Ciudad.

Núm. 32

El conde de Floridablanca a José Dávila

San Ildefonso, 1 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

San Ildefonso a 1°. de Agosto de 1783.

A Don José Davila

[Texto :]

Remito a Vm la carta que el Rey escribe al de Marruecos enviandole los tres arraezes argelinos que ha pedido. Los mismos arraezes a quienes debe Vm entregarla, la han de poner en manos de aquel Soberano. Vm. los acompañará, como tambien el Cadete Don Tomas Duran y los dos soldados de su cuerpo, hasta Tanjer, desde donde cuydará ya de ellos Don Juan Manuel Salmon, a quien Vm los presentará. Vm se mantendrá en el mismo Tanjer hasta nueva orden, y Salmon dispondrá de que Duran y los dos Soldados sean transferidos a su destino de Ceuta.

Dios *guarde* &c.

Núm. 33

El conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón

San Ildefonso, 1 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 4316

Han salido de Segovia para Cartagena los tres Arraezes Argelinos que el Rey envia a ese Soberano, para que pueda dirigirlos, como desea, a Argel en cambio de las cautivas Españolas que ultimamente han obtenido su libertad por medio de S.M.M. Desde Cartagena serán transferidos a Tanjer en compañia del Subteniente del Regimiento de Lisboa Don José Davila, del Cadete del fixo de Ceuta Don Tomas Duran, y de dos soldados de este cuerpo. Asi que lleguen presentará a Vm Davila los Arraezes, y Vm los presentará a ese Gobernador, diciendole llevan una carta del Rey para ponerla en manos de S.M.M. en respuesta a la que traxeron las mencionadas cautivas, y que disponga como guste de ellos. Para que desde luego pueda Vm instruir al Gobernador, y principalmente al P*adr*e Boltas de los terminos en que el /[pág. 2] Rey se explica con ese Soberano, incluyo a Vm copia de d[ic]ha carta.

[...]

Núm. 34

Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca

Tánger, 20 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 4317

[EXTRACTO :]

Tanjer 20 de Agosto de 1783

Don Juan Manuel Salmon

Que han llegado los tres arraezes de Segovia los que ha presentado a aquel Gobernador entregandoles Davila la carta q*ue* han de poner en manos de S.M.M. a q*uie*n los dirigirá el mismo Gobernador : y de todo ha instruido al P*adr*e Boltas.

[...]

[TEXTO :] Exmo. S*eñ*or

Mui Señor mio : Los Tres Arraezes de quienes me habla V.E. en vno de sus oficios de 1°. del corriente llegaron a Esta Plaza la mañana del 17,, en vn Javeque Yvisenco Armado por cuenta de la Real Hacienda, y al mando del Alferez de Fragata Don Bartolomé Cabanillas, en compañia del Subteniente del Regimiento de Lisboa Don Jose Davila, del Cadete del Fixo de Ceuta Don Tomás Durán, y de dos Soldados de este Cuerpo, y haviendome presentado Davila, a d*i*chos Tres Arraezes, los llevé, y entregué i[n]mediatamente /[pág. 2] a Este Governador para que disponga de ellos como guste segun V.E. me previene, y el 13. que fue quando me llegó el citado Pliego de V.E. le di esta noticia, como assimismo de la Carta que trahen del Rey Nuestro Señor, d*i*chos Tres Moros, para entregar a S.M.M. y le instrui de su contenido como lo he hecho al P*adr*e Boltas, dirigiendole copia de todo.

[...]

Núm. 35

José Dávila al conde de Floridablanca

Tánger, 20 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 4317

[EXTRACTO :]

Tanjer 20 de Agosto de 1783.

Don José Davila

Da cuenta de su llegada a aquel puerto y de haber evacuado la comision de entregar a Salmon los Arraezes de Segovia.

[Texto :] Exmo. Señor.

Señor

Participo a V.E. Nuestro arribo a esta Plaza donde pase inmediatamente a presentarme al Consul don Juan Manuel Salmon y entregarle los tres Arraeses Como V.E. me tenia mandado por su orden de Vno del corriente el que paso en nuestra compañia a presentarnos al Gobernador y entregarle los dichos Arraeses el que se hizo cargo de ellos y en su presensia les entregue la Carta que el Rey de España escribe al de Marruecos la misma que V.E. me remitio. yo igualmente que el Cadete don Thomas Duran y los dos soldados permanesemos en Casa de dicho don Juan Manuel Salmon donde espero las ordenes de V.E. Dios guarde la importante Vida de V.E. Dilatados años /[pág. 2] Tanjer y Agosto veinte de 1783 =

Exmo. Señor

B l M. de V.E. su mas aten
to subdito y servidor
Josef Davila [Rubricado]

Al pie : Exmo. señor Conde de Florida Blanca.

Núm. 36

Fr. José Boltas al conde de Floridablanca

Mequinez, 20 febrero 1784 - Nº 53

A.H.N., Estado, leg. 4313

[Extracto :]

Mequinez, 20 de febrero 1784

El *Padre* Boltas

Gratitud del Rey de Marruecos por el envio de los tres Arraezes de Segovia, y expresiones con que demuestra lo que abomina las piraterias de los Argelinos.

[Texto :]

Exmo. Señor Conde de Florida Blanca

S. M. Marruqui me ordena haga presente al Rey N. S. : Le hâ sido de la mayor satisfa[c]cion, y aprecio, el Presente, que S. M. se ha dignado hacerle, de los tres Arraeces Mahometanos, recien llegados de Segovia a Marruecos ; pues aûn [que] su exercicio los haga indignos de esta gracia, se complace mucho en verlos libres de la desesperacion, â que los podia inducir el abandono de su Regencia, acostumbrada solo â la pirateria, ingratitud, y toda suerte de impiedad abominable en los ojos de Dios. Assi se explica dicho Soberano siempre que habla de los Argelinos.

Dios guarde la importante vida de V. Exâ â su deseo. Mequinez, y Febrero 20. de 1784.

Exmo. Señor
B.L.M. â V. Exâ
su mas rendido servidor, y Capellan
Fr. Joseph Boltas [Rubricado]

Núm. 37

Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

30 rabīᶜ I 1198 / 22 febrero 1784

A.H.N., Estado, leg. 4317

بسم الله الرحمن الرحيم ولا حول ولا قوة الا بالله العلى العظيم

/2 من عبد الله تعلى محمد بن عبد الله كان الله له آمين

[Sello de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh]

/3 الى عظيم اصبانية وغيرها الراى كارلوس سلام على من اتبع الهدى اما بعد فقد /4 وصلنى الرؤساء الثلاثة وهم احمد بن مصطفى وعثمان بن محمد وابراهيم بن سليمان /5 الذين كانوا عند اسارى بشغوبية وسرحتهم لما كتبنا لك على شانهم فقد /6 أدخلت علينا بذالك سرورا كثيرا وذلك هو ظننا فيك بل نعلم اننا لو /7 كتبنا لك على ما هو اكثر من ذلك لقضيته لنا وانت فرح بذلك لان محبتك /8 فينا مشهورة يعلمها كل احد ومن اجل ذلك انت مستوجب عندنا من الحقوق /9 والتمييز ما لا يستحقه غيرك من عظماء الروم وكل ما تريد من الاغراض فى /10 بلادنا يقضى لك كما تحب ان شاء الله والسلام فى متم ربيع الاول من سنة ثمانية /11 وتسعين ومايـة والف

Traducción

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico

Del siervo de Dios (ensalzado sea) Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, séale Dios propicio, amén.

[Sello de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh]

Al soberano de España, etc., el rey Carlos :

Paz a quien sigue el camino recto.

Y después :

Nos han llegado los tres arraeces, que son : Aḥmad b. Muṣṭafà, ᶜUṯmān b. Muḥammad e Ibrāhīm b. Sulaymān, los cuales estaban entre los cautivos que hay en Segovia, a los que liberaste cuando te escribimos acerca de su asunto.

En verdad que hemos experimentado con esto mucha alegría y éste es nuestro pensamiento acerca de ti, aunque sabemos que, si te hubiéramos escrito sobre lo que fuera mayor que esto, en verdad nos lo hubieras concedido y tú estarías contento de ello, porque tu amistad por nosotros es renombrada y todos la conocen.

Y por causa de esto tú eres digno ante nosotros de las prerrogativas y la distinción que no merecerá ningún otro soberano cristiano ; y todas las cosas que desees en nuestro país te serán concedidas como quieras, si Dios quiere.

A fin de rabīᶜ primero del año mil ciento noventa y ocho.

LES VISEES SAHARIENNES DE L'ESPAGNE EN 1900

LA QUESTION DE LA SAQUIA EL HAMRA

Le Sahara Occidental que les cartes ont nommé jusqu'ici « Sahara Espagnol », est fait de deux régions de caractère géographique distinct, encore qu'elles soient d'un seul tenant. Du nord au sud, on a d'abord la Saquia el Ḥamra dans le prolongement direct de la province sud marocaine de Tarfaya, et qui s'étend le long de l'Océan, jusqu'à un cap nommé Bou Jdour, ou Bojador si l'on prononce à l'espagnole. Puis vient Oued ed Dahab dont le nom ne figure sur les cartes qu'en sa traduction espagnole de Rio de Oro, et qui s'étend jusqu'au Cap Blanc, limite de l'actuelle Mauritanie, lors de la fondation de cet Etat. C'est une région bien plus aride et moins pourvue à tous égards.

Contrairement à la situation de Melilla et de Ceuta, les Espagnols n'étaient installés là que depuis peu de temps. Ce n'est qu'en 1900, 1904, enfin 1912, qu'ils obtinrent de la France son accord pour le faire. Quant à l'occupation réelle, bien qu'amorcée antérieurement en quelques points, elle ne fut effective et totale qu'après les années 30.

Quand le Maroc, voilà vingt ans, fut de nouveau indépendant, l'Espagne évacua les territoires qu'elle occupait dans le nord du pays — à l'exception de Melilla et de Ceuta — mais elle garda les territoires qu'elle occupait au Sahara, y compris Tarfaya et, un peu plus au nord, Ifni et son enclave côtière. Rappelant cependant que ces terres avaient été conquises à leurs dépens, les Marocains reprirent d'abord Ifni, puis ils récupérèrent, beaucoup plus tard, au prix de concessions, le territoire de Tarfaya. La partie espagnole fut par contre intraitable tant pour Oued

ed Dahab que pour la Saquia el Ḥamra. Ces régions désertiques se révélant déjà très riches par leur sous-sol, et recélant sans doute beaucoup d'autres richesses encore à découvrir, elle s'accrocha à elles. Or, pour le faire, elle ne pouvait évidemment arguer, à notre époque, du droit de l'occupant ni des accords passés entre la France et elle au début de ce siècle. Aujourd'hui les notions ont changé et le droit de conquête est répudié presqu'unanimement. Aussi, en renversant les termes de la question, la partie espagnole prétendit qu'en ce cas, il n'y avait pas eu conquête. Avant qu'elle n'y prît pied, les territoires en cause étaient abandonnés. Ils n'étaient à personne, autrement dit « terra nullius » dans la langue des juristes. Or, occuper une terre à l'abandon et la faire fructifier, ce n'est léser personne. Même le droit musulman admet que c'est en fait le fondement de la première propriété. Si bien qu'à présenter ainsi les choses, c'est le Maroc qui désormais, en convoitant ces terres, avait des appétits qui ne sont plus de mise. Et contre lui, l'Espagne qui, par ailleurs se disait prête à décoloniser — on peut s'en étonner si sa thèse était juste — en appelait à l'opinion mondiale.

Elle soulevait ainsi un problème historique qui peut paraître étrange. Le Sahara Occidental était-il marocain avant 1912 comme Rabat le soutient, ou bien, comme Madrid l'affirmait, n'était-il à personne ? Comment peut-il se faire que, s'agissant d'une époque si récente, et d'un point aussi gros, soient soutenues deux positions à ce point exclusives l'une de l'autre ? Strasbourg, Dantzig, Trieste ont par exemple été l'objet de litiges analogues sans pour autant que les parties adverses aient fourni de l'histoire même ancienne de ces villes des versions opposées. Mais l'histoire de l'Europe est une histoire écrite, et le monde entier la connaît. Tandis que le Maroc de cette époque pré-coloniale n'a qu'une histoire orale que l'univers ignore et à laquelle il n'a d'ailleurs jamais pris intérêt. Pour être exact, les éléments écrits de cette histoire existent bien dans les archives des conquérants français et espagnols. Mais on conçoit le peu d'empressement des détenteurs soit à les exploiter, soit à les publier. Ces éléments se trouveraient aussi et surtout à Rabat, mais le Maroc, et on le conçoit moins, a négligé depuis l'indépendance, d'avoir des archivistes et de former ses historiens. Faute d'avoir, depuis vingt ans déjà, prouvé publiquement l'appartenance à son domaine des provinces sahariennes, il donna

à l'Espagne latitude de la nier tout simplement, semant au moins le doute et emportant assez souvent la conviction. Le résultat s'en fit sentir dans l'arrêt de la Cour de Justice de La Haye curieusement chargée de démêler ce point d'histoire. Un arrêt nègre-blanc, car tout en admettant que les tribus du Sahara faisaient bien allégeance au Sultan, il ne voit pas où est la souveraineté du même Sultan sur le territoire de ses gens.

Les Marocains ont bousculé ces « distinguos » subtils. Trois cent cinquante milliers d'entre eux en qui se ranimait la mémoire collective de leur peuple, s'ébranlèrent vers le sud et, pénétrant sans armes sur la terre saharienne, ils dirent « qu'ils revenaient chez eux ». En face de cette marée humaine, les Espagnols cédèrent et le 14 novembre 1975, ils renonçaient au Sahara au profit du Maroc et de la République Mauritanienne. Mais quand l'Espagne, se déjugeant ouvertement, eut ainsi quitté la partie, c'est l'Algérie, un autre Etat de la région, qui reprit à son compte l'idée abandonnée de l'autonomie saharienne, comme il reprit le plan, lui aussi délaissé par Madrid, de fabriquer au Sahara un simulacre d'Etat indépendant. Par conséquent, malgré le changement dans l'origine de la contestation, pour l'opinion mondiale, le même problème demeure toujours posé. Est-ce que le Sahara Occidental était, avant 1912, un territoire sans maître ou était-il soumis à l'autorité des Sultans ?

Il n'y a pas d'autre moyen, pour vider la question, que de considérer les documents et témoignages datant d'avant 1912. Nous ne prétendons pas dans cette brève étude, effectuer cet examen. Mais nous nous bornerons à révéler le contenu de négociations intervenues entre l'Espagne et le Maroc en 1900, à une époque par conséquent, où l'actuel débat ne pouvait pas être prévu. Bien que portant à l'origine sur l'annexion d'Ifni, ces négociations fournissent comme on verra, un témoignage selon lequel la Saquia el Ḥamra au moins, était terre marocaine. Témoignage important tout autant qu'imprévu puisqu'il émane des Espagnols eux-mêmes.

***

Quarante années plus tôt, en 1860, au terme d'une guerre de conquête entreprise par l'Espagne dans le nord du Maroc, le Sultan avait dû, entre autres conditions, s'engager à céder au vainqueur une enclave près d'Ifni, sur la côte atlantique, en face des Iles Canaries. Le prétexte à cela était

qu'au XV[e] siècle, les Espagnols y avaient eu une pêcherie. Longtemps pourtant, cette clause du traité resta inappliquée car, d'une part le Sultan, et cela se comprend, n'y mettait guère d'empressement, et les Espagnols d'autre part, au bout de quatre siècles, ne savaient plus où retrouver l'endroit. A diverses reprises, et notamment en 1878, des négociations avaient eu lieu sur ce sujet, des commissions avaient cherché sur le terrain, des accords de principe avaient été conclus. Mais l'affaire n'avait pas abouti et, quarante ans après, elle demeurait toujours pendante.

A ce moment, avec Cuba et les îles Philippines, l'Espagne venait de perdre les derniers restes de son glorieux Empire. Elle cherchait des compensations en Afrique, quitte à se contenter des restes des Français. C'est ainsi qu'en juillet 1900, la France s'adjugeant toute l'actuelle Mauritanie, laissa aux Espagnols les rivages désolés de Guerguer et Tiris dont est constitué Oued ed Dahab jusqu'à proximité au nord, du Cap Bou Jdour. Les observateurs remarquèrent à l'époque, que l'Espagne aurait voulu se voir attribuer aussi, au nord du Cap Bou Jdour, la Saquia el Ḥamra. Mais la partie française se serait dérobée « sans doute, à cause du voisinage du Maroc » (1). Ce qui était une façon de reconnaître que le Sultan y avait droit de regard.

C'était d'ailleurs l'avis des Espagnols puisqu'au moment précis où ils traitaient de ce problème, ils essayaient de le soumettre, nous allons voir comment, aux Marocains. L'heure était favorable. Le vizir Ben Moussa, le fameux « Ba Ahmed », venait juste de mourir. Avec le jeune Sultan, Moulay Abdelaziz, inexpérimenté et privé de conseil, il serait plus facile de jouer.

La mission en revint au ministre d'Espagne à Tanger, Ojeda. Celui-ci prit bien soin de ne laisser rien voir de ses réels desseins. Il les noya parmi d'autres affaires au règlement desquelles il se montra étonnamment accommodant. Voilà qu'ensuite, il ressortit le problème en suspens depuis quarante années de la cession d'Ifni. Et là, il se montra plus ferme : outre les termes du traité, l'Espagne se prévalait de la promesse renouvelée de Moulay al Hassan dont faisait foi une lettre de son ministre Bargach, et que Bricha, en mission à Madrid, avait une fois de plus réitérée. Elle avait

(1) Bulletin du Comité de l'Afrique Française, août 1900, p. 280.

fait preuve de patience mais demandait une bonne fois, que le Maroc honore sa signature, ou bien on en viendrait à exiger des compensations financières.

Le Maroc, à l'époque, se débattait déjà dans des besoins d'argent qui le mettraient bientôt à la merci des créanciers européens. La seule idée d'une indemnité à verser fit fléchir le Sultan. D'accord, on cèderait aux Espagnols un territoire aux environs d'Ifni, suivant des formes et des modalités que l'on mit au point aussitôt (2).

En témoignage de vive reconnaissance, le ministre Ojeda eut le geste de pardonner à ceux des Marocains que son Gouvernement tenait pour responsables des incidents de 1893, auprès de Melilla, et dont il réclamait, jusqu'à ce jour, le châtiment. Bien plus, puisqu'on était redevenu amis il se permettait un conseil. Se penchant à l'oreille du Sultan, il tint au préalable, à l'aviser sous le sceau du secret, que certains — il ne disait pas qui — convoitaient ses rivages sahariens. Or, le procès-verbal des entretiens qui s'achevaient, était une occasion et un moyen de mise en garde contre de telles convoitises. On pourrait par exemple, avant de le signer, y intégrer un élément d'où il résulterait à l'évidence, que les rivages du Sahara sont marocains. Ainsi, la phrase où il est dit, dans le procès-verbal : « La commission d'experts désignera, pour l'édification d'une pêcherie, un territoire aux environs d'Ifni », serait à compléter de la façon suivante : « ... aux environs d'Ifni, ou en un autre point situé entre Ifni et le Cap de Bou Jdour, si les deux parties en conviennent ». Cela rappellerait à point que le Sultan est maître du rivage jusqu'aux limites extrêmes, et nul ne pourrait donc se prévaloir de l'opinion que ce pays n'est à personne pour tenter de s'y installer. Comme l'addition, à première vue, était avantageuse sans comporter d'engagement, le Sultan l'accepta.

Pourtant, lorsqu'à Tanger, où il était rentré, le ministre espagnol fut mis en possession, par Torrès, délégué du Sultan, du document à fin de signature, il s'aperçut que la formule avait changé. Au lieu d'y retrouver : « ... aux environs d'Ifni, ou en un autre point situé entre Ifni et le Cap

(2) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, son délégué auprès des Puissances étrangères, à Tanger, en date du 4 rabia-I 1318, correspondant au 2 juillet 1900, Tétouan, XVIII-45. Ce document et les suivants, sont conservés aux Archives de la Niaba de Tanger, à Tétouan.

de Bou Jdour », il lisait maintenant : « ... aux environs d'Ifni, en direction du Cap Bou Jdour ». Par le canal de son adjoint demeuré à la Cour après lui, il se hâta de réclamer la rectification. Moulay Abdelaziz s'exécuta, un peu comme pris en faute. Le 7 juillet, écrivant à Torrès, il exposait l'affaire de point en point, et terminait en demandant de satisfaire à la réclamation de l'Espagnol : « Après tout, disait-il, les deux formules sont identiques ou presque, outre que la première a l'avantage de réserver implicitement nos droits » (3). Explication embarrassée et par laquelle le Souverain essaie sans doute, sans trop y parvenir, de se convaincre lui-même. Car il est clair que le passage d'un texte à l'autre ne s'était pas produit par simple inadvertance. Les rédacteurs, dans les Services du Makhzen, connaissaient bien le sens des mots. On sent qu'après avoir souscrit à la formule des Espagnols, la partie marocaine avait flairé un piège et essayé, bien gauchement, de se reprendre. Mais en vain. Car c'était bien un piège. La possibilité de choix entre deux territoires où situer l'enclave, pourrait, si l'on savait y faire, se transformer en droit. Et le droit de choisir dissimulait lui-même des desseins plus lointains qui n'allaient pas d'ailleurs, tarder à se faire jour.

Quand on lui eut remis le texte revu et corrigé comme il le souhaitait, le ministre espagnol voulut, avant de le signer, un autre délai de réflexion. Une quinzaine plus tard, se rencontrant avec Torrès sur ce problème, il observa qu'à son avis, le document manquait encore de précision. Il parlait bien d'un choix entre Ifni même et un autre territoire, en direction du Cap Bou Jdour, mais il ne disait pas où devrait commencer cet autre territoire, en laissant Ifni derrière soi. Torrès ne comprit rien à cette observation qui, effectivement, et réduite à elle-même, était incohérente. Ou bien, il espéra ne pas comprendre ce que cachait encore une telle incohérence. L'enclave dont la cession était prévue aux environs d'Ifni n'excédait pas 70 km². Si d'aventure, on en venait à l'autre solution, il ne pourrait s'agir que d'une enclave équivalente, en un point à déterminer entre Ifni et Bou Jdour séparés l'un de l'autre par cinq cents kilomètres. Ce point n'étant même pas choisi, comment en fixer d'avance les limites ? Etait-ce à dire que, dans l'esprit des Espagnols, l'autre limite, vers le Cap de Bou Jdour,

(3) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, en date du 9 rabia-II, 1318/7 juillet 1900, Tétouan, XVIII-69.

était déjà fixée ? Torrès pria son interlocuteur de se montrer un peu plus clair. Et les choses en effet, s'éclairèrent. On pourrait, expliqua l'Espagnol, préciser que l'autre territoire commencerait à l'Oued Draâ, un peu au sud d'Ifni. — Pour finir où ? — Au Cap Bou Jdour, naturellement. Voilà donc où l'Espagne voulait en arriver. Elle désirait qu'on lui donnât le choix entre une enclave de quelques kilomètres et un pays entier réunissant à la province de Tarfaya, la Sâquia el Ḥamra dans sa totalité, soit, au bas mot, deux mille fois plus.

On conçoit l'épouvante de Torrès qui se garda, bien sûr, de signer en ce sens. Il restait d'ailleurs au dessous de la vérité lorsque, rendant compte au Sultan, il lui disait qu'à son avis, les Espagnols essayaient par degrés, de s'emparer de presque tous les territoires en cause. C'est le tout qu'ils voulaient, en brûlant les étapes. Tel fut le sentiment que l'on eut semble-t-il, au Makhzen, à en juger par la réponse que, le 24 septembre, le Sultan adressa à Torrès. L'Espagne, disait-il en substance, allait vite en besogne. Elle choisissait déjà, et seule, la seconde solution, alors qu'on ne l'avait envisagée que comme une hypothèse un peu en l'air et soumise, en tous cas, à la décision marocaine. Défense par conséquent de rien signer du tout en attendant d'autres explications des Espagnols (4).

Il n'y eut point besoin de les attendre. La réponse du Sultan n'était pas encore là que Torrès recevait d'Ojeda une lettre qui mettait tout au point. Le ministre y disait que son Gouvernement, conformément aux termes du précédent accord, avait choisi de renoncer au territoire voisin d'Ifni, pour demander aux Marocains de lui substituer tout le rivage allant de l'embouchure de l'Oued Draâ jusqu'au Cap de Bou Jdour. Ainsi, ce qu'Ojeda, sur les instances de Torrès, s'était borné à prononcer du bout des lèvres, était réitéré, deux ou trois jours plus tard, mais alors, couché noir sur blanc (5).

(4) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, en date du 29 joumada-I, 1318/24 septembre 1900. Nous n'avons eu à notre disposition que les lettres du Sultan à son délégué Torrès, sans la correspondance adressée dans l'autre sans par Torrès au Sultan. Mais il était de règle, dans l'usage administratif marocain, d'analyser par le menu la lettre à laquelle on faisait réponse. De sorte qu'avec les seules lettres du Sultan, nous savons aussi ce que Torrès lui écrivait. C'est ainsi que la lettre à laquelle nous nous référons ici est aussi celle qui nous renseigne sur les entretiens au cours desquels Ojeda avait soumis à Torrès les nouvelles demandes de précisions espagnoles.

(5) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, le 3 joumada-II 1318/28 septembre 1900.

Le 28 septembre, le Sultan répondait à nouveau à Torrès. Il exprimait sa préoccupation face à de telles demandes. Mais elles étaient trop graves pour ne pas exiger, avant toute réponse, un examen approfondi, une mûre réflexion et la consultation de tiers. C'était une façon de la renvoyer aux calendes (6).

Les documents en notre possession ne nous font pas savoir si, par la suite, les Espagnols revinrent à la charge, avant 1904. A cette date, ils n'auront plus besoin de s'adresser aux Marocains. C'est de la France alors que, selon le langage de l'époque, ils obtiendront le « droit » de s'emparer de tous ces territoires, avec en sus, celui d'Ifni.

***

Il est d'usage, pour ne pas dire de règle, quand on évoque les relations d'antan entre le Maroc et l'Europe, de dauber sur les « atermoiements », la « rouerie », la « duplicité » du Makhzen. Les négociations que nous venons de suivre sont de nature, on l'admettra, à ébranler ce lieu commun, autorisant plutôt, à diriger ailleurs l'accusation. Mais on pourrait citer tant d'autres cas où, tour à tour, les représentants des Puissances se sont évertués au nom de leurs Gouvernements, comme ici Ojeda, à gruger le Sultan, sous le couvert d'une feinte sollicitude, que là n'est pas sans doute, l'intérêt essentiel de la relation qui précède.

Par contre, il est piquant d'y découvrir comment l'Espagne pressait alors les Marocains de faire valoir, en l'affirmant, une situation dont elle s'est, par la suite, employée à démontrer qu'elle n'exista jamais. Et à l'en croire, elle ne les y poussait qu'en vue de prévenir une occupation étrangère. Rappelez, conseillait Ojeda au Sultan, que tout le territoire, d'Ifni au Cap Bou Jdour, fait partie du Royaume. Nul ne se prévaudra ainsi de l'opinion que ce pays n'est à personne, en vue d'y prendre pied. Or, c'est l'Espagne qui s'est depuis trouvée installée là. Le jour où le Maroc lui demanda des comptes, elle le pria de se mêler de ses affaires car le pays dont il s'agit étant à l'abandon, n'était bien de personne.

On peut se demander pourquoi, dès 1900, l'Espagne n'affichait pas déjà la même façon de voir, puisqu'elle convoitait le pays concerné. Ce

(6) *Ibid.*

n'était pas chez elle inconséquence si l'on s'avise qu'alors, Madrid était en concurrence avec la France. Depuis le Sénégal et le Soudan, cette dernière progressait déjà vers le nord. Elle venait bien de concéder aux Espagnols tout le rivage au sud du Cap Bou Jdour, autrement dit, Oued ed Dahab, mais non pas la Saquia el Ḥamra qui le prolonge au nord. Quel que fût le prétexte invoqué, la vraie raison était sans doute qu'elle la voulait pour elle. L'Espagne savâit qu'elle n'était pas de taille à contrecarrer seule les intentions françaises. D'où sa tactique en deux moments consistant tout d'abord, à pousser le Sultan à disputer son bien contre la France, quitte à lui demander ensuite d'en faire gracieusement cession aux Espagnols, sous le prétexte d'un troc avec l'enclave d'Ifni. Lorsqu'au contraire, quatre ans plus tard, la France pressée par l'Angleterre, concéda la Saquia el Ḥamra à l'Espagne, celle-ci s'empressa d'oublier tous les droits du Sultan puisque la France et l'Angleterre lui permettaient d'en faire litière. Plus de troc désormais. Elle garderait Ifni. Quant à la Saquia el Ḥamra, elle en faisait sa propre affaire. Avis donc au Sultan de ne plus s'en mêler.

Mais alors, dira-t-on, quelle valeur accorder à un tel témoignage si l'Espagne à l'époque, ne le portait que dans un but intéressé, et si elle l'a de plus, par la suite récusé ? Objection pertinente si la rétractation n'était elle-même intervenue pour le service des mêmes intérêts. Puisqu'au contraire, c'est justement le cas, il peut en résulter que le témoin soit seul disqualifié sans que le témoignage initialement porté soit lui-même infirmé. Notons d'ailleurs qu'en 1900, l'Espagne ne s'était pas bornée à proférer sans plus, son témoignage. Elle avait fait la preuve qu'elle y croyait puisque effectivement, c'est au Sultan qu'elle demandait de lui céder les territoires en cause.

C'est là d'ailleurs, à quoi se borne pour l'historien, la signification des pourparlers dont nous avons restitué le cours. Ce qui ne veut pas dire qu'elle en soit pour autant négligeable. Si les documents employés ne peuvent établir à eux seuls, et de façon directe, que les territoires en litige relevaient du Sultan, ils prouvent du moins, les trois choses que voici : d'abord, l'Espagne disait alors qu'ils relevaient de lui, ensuite, elle le croyait, enfin, de son côté, le Maroc lui aussi, le croyait. Sinon, pourquoi, sollicité, le Sultan n'aurait-il répondu que cette affaire ne le concernait

pas ? Et tout cela ne peut manquer de situer tout le débat dans une lumière particulière. Car le Maroc croyait alors ce qu'il dit aujourd'hui, mais l'Espagne n'a plus dit par la suite, ce qu'alors elle croyait et disait. La volte-face de l'une des deux parties est susceptible de retrancher à sa parole tout le crédit qu'ajoute à la parole de l'autre une position constante.

Que d'autres aient pris dans ce litige, la relève de l'Espagne ne peut en rien changer cet éclairage.

Germain AYACHE

ARTS ET COUTUMES DES MAURES

(*Suite*)

CHAPITRE IV

LA VIE CULTURELLE

1. L'ENSEIGNEMENT

Pour le Saharien, « faire l'aumône, enseigner et apprendre sont les plus courts chemins vers Dieu ». Si l'enseignement vit principalement d'aumônes, il est en lui-même l'aumône du savant à l'ignorant. L'instruction est une obligation religieuse. C'est pourquoi le grand écrivain écossais R.B. Cunningham Grahame, parcourant le Sud marocain du Sous au Tafilelt, en 1897, put écrire, avec étonnement : « Pas un douar de six tentes, perdu dans quelque lointaine oasis saharienne, qui n'ait son maître d'école. » (259)

Nous-mêmes, bien des fois, traversant les pâturages d'une tribu religieuse, nous avons rencontré quelque vieux pasteur instruisant des enfants tout en gardant ses chameaux (ph. 98). Dans la plupart des campements où nous avons fait halte, une tente-école, la « tente de science », en laine plus claire que les autres, beige ou même blanche, était dressée, un peu à l'écart.

En 1951, à Coppolani, de son vrai nom Marsa-Jreïda, sur la côte, à 12 km de Nouakchot, qui n'existait pas encore, j'ai vu l'exemple le plus émouvant du zèle des Beïḍān à instruire leurs enfants. Quelques familles de manœuvres et de mécaniciens africains vivaient là, près de la Chefferie et des ateliers de la piste Maroc-Sénégal. Deux vieilles femmes des Ba-

(259) R.B. CUNNINGHAME GRAHAM, *Moghreb-el-Aksa*. Londres, Heinman, éd., 1898, p. 136.

rekallah, quittant leur tribu, vinrent, un beau matin, dresser une tente misérable ; elles venaient instruire trois gosses de 5 à 7 ans, deux Maures et un Noir, dans ce lieu perdu sur une côte désertique, à peu près dépourvue d'eau douce, de pâturage et de troupeaux, où il n'y avait pas de village, ni de campement, ni de passages caravaniers, ni, par conséquent, la moindre chance de recruter d'autres élèves.

Parmi les gens simples qui nous accompagnaient, goumiers, serviteurs et bergers, rares étaient ceux qui n'étaient pas capables, au moins, d'écrire leur nom suivi d'un bout de généalogie, et de déchiffrer quelque bref ordre de service.

Maḥaḍra, محضرة, est le terme ordinaire pour désigner l'école nomade en général, quel que soit son degré : petite école coranique ou collège de l'enseignement secondaire. Le même mot désigne les élèves : celui qui « assiste » et ceux qui sont assistés !

Dans les *qṣūr* (Chengīṭī, Walāta, etc.) et dans les établissements isolés des *Zawāya* (comme la Smara de Mā-el-ᶜAïnīn, ou l'ermitage de Cheikh Moḥammed-Fāḍel-ū.-ᶜAbeïd, ou tout au Nord, la Tamgrūt de la Naseriya), l'école est une *Medersa,* ou, s'il existe une mosquée, un *msīd,* parce que les classes se font dans la cour de cette mosquée ou *msīd.*

Et, pour finir, on emploie plus volontiers le terme général de *Bled L'-qrāya,* بلد القراية : « le lieu où on lit » qui désigne indifféremment l'école, la tribu enseignante et le pays !

Quant à l'élève, petit écolier ou étudiant, c'est un *maḥadri.* On lui donne aussi le titre plus flatteur de *telmīḏ,* تلميذ, bien que les *talāmīḏ* soient plus exactement des « disciples » attachés à un savant ou à une confrérie... Ce nom de *talāmīḏ* englobe des étudiants vrais et une foule de réfugiés et de tributaires venus s'abriter sous la protection d'un saint personnage, respecté même par les tribus pillardes. Entre Tindouf et Chengīṭī, le plus humble berger, le caravanier le plus ignorant vous répondront, la main sur le cœur : « Moi, *telmīḏ Cheikh Moḥammed-Fāḍel ū. ᶜAbeïd* ».

Les professeurs sont des *Mudarrès,* même s'ils n'exercent pas dans une *Medersa* ; mais les enfants les appellent familièrement *El-Mrabet,* le ma-

rabout. Les grands lettrés, maîtres des centres de haute culture islamique ainsi que les savants étrangers venus travailler auprès d'eux sont appelés *Cheikh*, pl. *'Achiākh* ; ils sont des *Ṭōlba* dans le Nord et l'Est, des *Zāwa* dans la *Ġebla* du Sud-Ouest.

Evidemment, ces similitudes et ces imprécisions de termes peuvent créer une certaine confusion chez l'étranger non initié ! En revanche il s'en dégage l'impression que l'étude, ainsi que tout ce qui la concerne, n'est pas cernée par une terminologie rigide et peut s'infiltrer librement dans la vie saharienne.

Au sommet de la pyramide estudiantine, les *Achiākh* des tribus les plus spécialement vouées à la recherche, à l'étude et à l'enseignement forment une Académie héritière de l'Assemblée de Savants, *Mejliss-Al-°Ilm*, مجلس العلم, fondée au IX^e^ siècle par l'Almoravide Abū-Bekr ben-Amar. Les Ahel Moḥammed-Salem d'Akjūjt, les Idajūāllah, Idū Amar, Ahel Aḥmed-Moḥand de Nouakchot, les Awlad Deïman du Trārza comptent parmi ces *Mejliss-Al-°Ilm* d'où sont sortis des théologiens, philosophes, mathématiciens et poètes dont s'enorgueillit la culture maure (260).

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Trois cents écoles enfantines étaient recensées en Mauritanie vers 1950. En réalité, il en existait bien davantage ; à leur nombre variable, il fallait ajouter toutes celles qui fonctionnaient dans ce qu'on appelait alors les Confins, dans les régions de l'Ouest encore sous contrôle espagnol, (en particulier chez les R'Gaïbat) dans les groupes beïḍān implantés au Sénégal, au Soudan (Mali), et au Niger par les Kunta de Tombouctou, de Bourem, de Gao et du Hoggar.

La mortelle sécheresse de ces dernières années, avec la disette de vivres et d'eau qui s'en est suivie, ont considérablement diminué le nombre de ces écoles. Il était impossible de rassembler des *mḥāḍra* dans des campements qui avaient perdu 95 % de leur cheptel et dont les cultures n'étaient plus que champs de paille sèche autour de puits taris. D'ailleurs, les en-

(260) Rens. oraux de l'interprète En-Nāji ; campt de Nouakchot, 1951.

fants eux-mêmes étaient partis, soit que les parents, poussés par la misère croissante, aient été obligés de se faire ouvriers dans les mines et les chantiers de construction, ou qu'ils se soient réfugiés, en quête de travail, dans les villes de la périphérie, moins éprouvées. Sous l'effet de cette paupérisation, la population de Nouakchot est passée, en deux ans, de 5 000 à 70 000 habitants. Un grand bouleversement matériel et moral est fatalement résulté de cette destruction de l'armature tribale, créant d'insolubles problèmes sociaux, sans que personne y ait gagné plus de paix, de bonheur et de fierté.

Les enfants ont certainement trouvé dans ces grandes villes une instruction plus moderne, plus étendue, mais non l'esprit de leurs anciennes écoles. Beaucoup d'observateurs voient des facteurs de progrès dans ces transformations. Elles sont hors de notre sujet, et nous nous tiendrons ici aux formes caractéristiques de la civilisation saharienne.

A tous les degrés, l'enseignement est l'apanage des Zawāya ou Ṭōlba. C'est également cette caste religieuse et intellectuelle qui fournit la majorité des élèves, et les plus zélés, les ʿArbi ou les Ḥasan ne faisant instruire leurs enfants que par convenance et vanité : les plus courtes *Surat,* quelques notions d'écriture et de calcul leur suffisent. Il y a, bien entendu, des exceptions, et de fort brillantes.

Les premières leçons se prennent sur les genoux des grands-mères et des mères : prières et litanies enfantines, quelques lettres, une dizaine de chiffres comptés sur les doigts, la naïve sagesse des proverbes rimés. Des récits poétiques introduisent peu à peu l'enfant dans la familiarité du Prophète. La place de nos contes de fées est tenue par les aventures miraculeuses de ses ancêtres, premier pas dans la science des généalogies, si nécessaire chez les nomades dont la mémoire tient lieu de registre d'état civil.

Les enfants commencent à fréquenter l'école à 5 ou 6 ans, selon le développement de leur intelligence que l'on apprécie par des tests faciles. Les enfants des maîtres et ceux des serviteurs, des seigneurs et des artisans, des poètes, des bergers, des ḥarātīn, filles et garçons, tous sont instruits ensemble jusqu'à environ 10 ans.

Les maîtres des écoles enfantines, ou coraniques sont en général des marabouts de rang modeste qui, en dehors du Qoran, ne savent pas grand'chose. Tantôt ils professent dans leur propre clan ; tantôt ils sont détachés dans les campements d'autres marabouts, de Ḥasan ou de vassaux Zénaga. Parfois, ils créent une école indépendante, comme celle de Jūeria-mint-Bah, une vieille femme des Smācid, que j'ai connue à Aṭār où elle dirigeait depuis de longues années une classe d'une trentaine d'élèves.

Comme la plupart des coutumes de l'éducation maure, familiales ou scolaires, et même celles qui peuvent paraître dénuées de sens à l'observateur étranger, l'école tend à éduquer les enfants autant qu'à les instruire et à développer chez eux l'habitude de la patience, du respect, de la maîtrise de soi-même. La classe commence vers 4 ou 5 heures du matin et se termine vers 7 h du soir, avec des arrêts pour les prières et 3 heures de repos au milieu du jour. Le congé hebdomadaire comprend le mercredi matin, la journée du jeudi et la matinée du vendredi jusqu'à la prière de Ḍohr, sauf dans les écoles des Ahel Cheikh Sidiya du Trārza où ce congé est réduit aux matinées du jeudi et du vendredi.

Ces premières années scolaires sont essentiellement consacrées à l'étude du Qoran. L'enfant a donc pour abécédaire et pour manuel de lecture et d'écriture un gros livre sacré qu'il doit apprendre par cœur sans en comprendre le sens ni la langue ancienne, l'arabe classique le plus pur, comme le petit chrétien apprend ses prières en latin.

Une mince planchette en bois dur d'*Aġilal,* le *lūḥ,* étroite, arrondie au sommet, de dimensions variables, tient lieu d'ardoise et de cahiers. Les élèves fabriquent eux-mêmes leur encre avec du charbon de bois et de la gomme pulvérisés, délayés dans de l'eau préalablement noircie par la macération de débris de fer. Pour obtenir de l'encre rouge, on remplace le charbon par de la poudre d'ocre. Ces encres ne tachent pas le bois et se lavent aisément. Les sédentaires du Nord enduisent la planchette de plâtre ou de craie pour rendre ce lavage plus facile. La plume, *qalam,* est faite d'un éclis de roseau ou de palme taillé en bec, ou d'une tige creuse et dure de la graminée *morkba* (*Panicum turgidum*).

On ne met pas un Qoran entre les mains de jeunes enfants. Tant qu'ils ne savent pas écrire, le maître trace lui-même sur chaque *lūḥ* la leçon

quotidienne que l'enfant épèle, recopie, apprend, jusqu'au jour où il est capable d'écrire lui-même, sous la dictée, les versets qu'il devra réciter le lendemain. Le maître a une si parfaite connaissance du Qoran qu'il peut mener de front les dictées de versets différents à plusieurs élèves réunis, selon le degré d'avancement de chacun de ses élèves.

Un livre de classe considéré comme révélation divine confère naturellement aux études un caractère religieux. Côte à côte, les enfants se tiennent agenouillés sur une natte, les fesses aux talons, le *lūḥ* dans leurs mains ou fiché dans le sable devant eux, et ils balancent régulièrement leurs bustes d'avant en arrière à la cadence de leur récitation chantée en cette sorte de psalmodie à laquelle ont recours tous les écoliers du monde qui ont à se mettre dans la tête, mot à mot, un texte long et incompréhensible (ph. 99).

Dans l'usage scolaire, le Livre est partagé en 60 chapitres, *ḥezeb*, chacun est subdivisé en 8 sections, *ṯemen*. Seuls, des élèves très bien doués parviennent à apprendre un *ṯemen* par jour.

En outre, le marabout enseigne aussi aux enfants les généalogies, l'histoire, plus ou moins parée de légendes, de leurs tribus, un peu de calcul et de grammaire, selon son propre degré d'instruction...

Les punitions infligées sont d'usage universel : gifles, fessées, oreilles pincées ou tirées, coups de baguette, retenues. L'enfant reste chez le maître jusqu'à ce qu'il lui récite correctement sa leçon. Un châtiment plus spécialement saharien consiste à suspendre un enfilage de crottes de chameau au cou de l'enfant puni et de le faire promener avec cet ornement par ses camarades à travers le *qṣar* ou le campement. Le maître connaît toutes les ressources de la honte et de l'émulation. Mais le recours à la délation d'un élève par un autre et les châtiments collectifs frappant toute une classe pour la faute d'un seul sont absolument inconnus ; leur caractère d'injustice répugnerait aux Maures.

Le maître d'école n'est pas rétribué de la façon dont nous l'entendons. Chaque famille l'indemnise selon ses moyens, à mesure des progrès de l'enfant. Les parents riches donnent au *ṭāleb* un salaire annuel, régulier, qui peut atteindre jusqu'à une jeune brebis pleine (Tagant, Adrār, Assaba), ou un chameau *baïr* de 5 ans (Trārza), par enfant. En outre, une

redevance est due chaque mercredi : viande, grain, thé vert, sucre, tabac, métrage de cotonnade. Chaque fois que leur enfant sait une nouvelle sourate, il est d'usage de faire un cadeau à son professeur. Ce cadeau est naturellement beaucoup plus important le jour du grand examen final après lequel un jury de deux ou trois *ṭōlba* déclare que l'élève entendu est capable de réciter, de lire et de copier correctement le Qoran tout entier.

Ses camarades félicitent alors bruyamment le lauréat. Puis, l'aîné en tête, avec un grand *lūḥ* portant son nom et des paroles pieuses, ils s'en vont tous en procession, réclamant à chaque tente ou à chaque maison, le cadeau de *khatma*. Le produit de cette quête est remis au marabout.

Habituellement, si le chef de campement a lui-même des enfants en âge de fréquenter l'école, c'est lui qui prend à sa charge l'entretien de l'instituteur et qui lui fournit une monture pendant ses voyages. Cela n'empêche pas les parents des autres élèves de faire les cadeaux habituels. De toutes façons, le marabout ne manque jamais de rien !

Enseigner étant une œuvre pie, il va sans dire que les enfants pauvres reçoivent la même instruction que ceux dont les parents ont les moyens d'être généreux.

L'élève doit respecter son maître, lui obéir et lui rendre de menus services : commissions, corvées d'eau, préparation du thé ; il l'aide à garder son troupeau tout en apprenant sa leçon ; il va ramasser du bois mort pour la flambée qui éclairera l'étude du soir. Le rang social de l'écolier, si élevé soit-il, ne lui épargne pas ces travaux.

On raconte que le célèbre poète des Ahel Barikāllah, Cheïkh Moḥamd-el-Māmy, qui naquit vers la fin du XVIII[e] siècle et dont la biographie est devenue un chapelet de légendes et de miracles, participait à la corvée de bois comme ses plus humbles petits camarades. Mais il lui suffisait de lier les branchages, d'y étendre une peau de mouton et de l'enfourcher pour que le fagot, devenant monture, le ramenât au trot jusqu'à la tente-école.

Une autre légende nous montre qu'il servait aussi de berger à son professeur. Un jour, ce maître l'envoie à la recherche de chameaux égarés. Le petit Moḥamd-el-Māmy, qui a 12 ans, marche toute une journée sans

apercevoir les traces. Le lendemain, pendant qu'il fait la prière de midi, sa monture s'enfuit et disparaît, le laissant tout seul dans un désert aride, inconnu et inhabité. La décision de l'enfant est vite prise : « O Dieu, par Ton nom sacré, je ne bougerai pas d'ici ! Tu as voulu que je perde ma monture après tous les autres chameaux de mon maître et Tu m'as abandonné seul, sans eau et sans nourriture. Si Ta volonté est maintenant de me faire mourir, je mourrai tranquillement mais, puisque Tu m'as conduit jusqu'ici, j'y resterai ! » Et il s'endort. Pendant son sommeil, les 313 combattants de la bataille de Badr se réunissent autour de lui. Les quatre khalifes orthodoxes lui expliquent les quatre grands rites sunnites tour à tour, chacun des autres combattants lui donne un enseignement. Le trois-cent-treizième lui ramène ses chameaux. Quand il se réveille, les visiteurs ont disparu, mais Moḥamd-el-Māmy est un saint, un savant, et tous ses chameaux paissent près de lui dans un pâturage verdoyant (261).

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE — *Medārrès* et *Maḥāḍra*

Si le miracle embellit fréquemment les histoires maures, il intervient aussi rarement qu'ailleurs dans la réalité. Les jeunes gens qui veulent poursuivre leurs études après l'école coranique, n'ont à compter que sur un travail assidu dans des centres scolaires sédentaires ou nomades. C'est au cours de ces études secondaires que l'enseignement maure prend son originalité spécifiquement saharienne.

Depuis des siècles, certaines grandes tribus *ṭolba* ou *zawāiy*a se sont acquis une brillante réputation dans cet enseignement : 'Awlād 'Abieri, Tagūnānt et 'Ida-bel-Ḥacen du Trārza, Subak et Tagat du Brakna, 'Ida-ū-ᶜAlī de Chengīṭī et de Tijikja; l'Aġlāl de Chengīṭī et de Walāta, Chorfa de l'Adrār et de Tichīṭ, Ahel Mā-el-ᶜAïnīn de la Saqiāt-El-Ḥamra, Tajākānt de Tindouf, Tachomcha de l'Ouest, Kunta de l'Est, pour ne citer que les plus importantes. Les unes exercent leur profession dans des villages ou dans des campements à peu près fixes ; d'autres, demeurées nomades, ont formé des *maḥāḍra,* sorte de collèges errants.

(261) Rens. oraux de l'interprète principal Bazeid, des Ideïkūb, à Aṭār, 1934, 1937 et 1950.

Parmi ces dernières, je prendrai comme exemple les tribus du groupe Tachomcha, remarquables à la fois par leur vocation pédagogique, le nombre et la réputation de leurs *Mudarrès*, ou professeurs, l'étendue de leurs aires de nomadisation et leurs activités pastorales.

Le groupe des Tachomcha (du berbère *Choumouch*, cinq) est la réunion de cinq tribus qui émigrèrent du Sous au Tiris, pendant le XIV[e] siècle. La plupart des tribus maures se sont forgé — souvent à partir d'un incident réel — une légende mettant en relief leur origine, l'orientation de leur histoire ou quelque trait de caractère flatteur. Voici comment en 1936 un des descendants des Tachomcha, interprète à Chengīṭī, Aḥmed-ould-Miské, des Ahel Barikāllah, me raconta leur émigration.

Une grande sécheresse sévissant à Taroudant, dans le Sous, un saint local révéla au gouverneur de cette ville que c'était le châtiment d'une injustice commise à l'égard d'honnêtes Musulmans.

— Comment reconnaîtrai-je ces bons Musulmans lésés ? demanda le gouverneur.

— Etends sur le sol un tapis et que chaque habitant y dépose une datte ; ensuite que chacun reprenne sa datte.

L'expérience faite, il resta 5 hommes accroupis devant 5 dattes.

— Pourquoi ne reprenez-vous pas vos dattes ? questionna le gouverneur, surpris.

— Nous n'avons pu reconnaître les nôtres et nous ne voulons pas risquer de prendre ce qui ne nous appartient pas.

Ces hommes étaient « les Musulmans lésés par leurs concitoyens ». Le gouverneur les félicita et les combla de cadeaux mais, cependant, il les pria de quitter la ville, « alléguant qu'il lui serait bien difficile d'être toujours en règle avec des gens aussi scrupuleux ».

Peut-être fuirent-ils tout simplement devant l'invasion des Arabes Maâq'il comme beaucoup d'autres tribus du Nord. Mais au lieu d'aller à Aboër, (l'ancienne Chengīṭī), but de tous ces *ṭōlba*, ils descendirent droit vers le Sud, au Tiris, où ils s'allièrent avec d'autres *ṭōlba* détachés de différentes tribus de « l'Assemblée des Savants », continuateurs du *Mejlis* almoravide.

Les cinq chefs des Tachomcha étaient, eux aussi, d'origines diverses. Moḥand-Ansar le Qoreïchite, ancêtre des 'Awlad-Deïmān, descendait du premier Khalife, 'Iddaj-Agda était Ḥimyarite ou Qoreïchite ; on ignore l'ascendance paternelle de son frère utérin 'Id-Mūssa qui fonda les 'Īdag-bū-Hennīn. Les 'Id-Abial-Yukūb furent les ancêtres des 'Idag-Chagha qui se prétendent Chorfa ᶜAlides. Et le cinquième, Abendham, se disait Cherif Zenabiyn, c'est-à-dire descendant de Zeïnabo, fille d'ᶜAli et petite-fille du Prophète ; on le surnomme habituellement El-Jmaᶜa parce qu'il est l'ancêtre des tribus 'Ideïkūb et Barikāllah réunies sous le nom de la Yakūba.

Un saint médinois, Sidi Aḥmed Dmeïssi, révéla à un pèlerin Barikāllah que le pays assigné à sa famille et à ses alliés s'étendait « entre les deux palmiers », c'est-à-dire entre les dattiers de la Seqiāt El Ḥamra et les rôniers du Sénégal. Les Tachomcha s'éparpillèrent donc et sont maintenant recensés à Port-Etienne, Akjoujt, Mederdra et, pour une petite fraction des 'Ideïkūb, à Idjil. Leurs terrains de parcours, de pâturage et de cultures couvrent le Tiris, l'Adrār Suttuf, le Tasiast, l'Azeffal, le Tijirit, l'Akchar, l'Agneïtir, l'Inchiri, l'Amlil et l'Aouker du Trārza. Les plus avancés dans le Sud sont les 'Awlād-Deïmān qui vivent au Trārza. A eux seuls, les Barikāllah possèdent plus de 50 puits qu'ils ont forés, des puits dont certains atteignent jusqu'à 80 m de profondeur, où ils abreuvaient, il y a quelques années, des troupeaux prospères, environ 3 000 chameaux, 25 000 moutons et chèvres, 1 500 ânes et, dans le Sahel, plusieurs centaines de zébus.

Les premiers émigrés Tachomcha ont essaimé en un grand nombre de tribus et fractions riches et actives qui doivent surtout leur prestige à leur renom de science et de piété. Aux époques d'anarchie, ce prestige soutenu par une politique habile et des alliances *debiḥa* (262) loyalement conclues avec des tribus guerrières ('Awlād-Lab, 'Awlād-ᶜAmmonī) et des marabouts combattants (R'gaïbat Souaâd et Ahel Bellao) leur permirent généralement de tenir les pillards en respect. De nombreux vassaux Ze-

(262) Assurance mutuelle conclue entre une tribu guerrière et des tributaires, pasteurs et cultivateurs dépourvus d'armes, incapables de se défendre eux-mêmes. Les guerriers les protégeront contre les pillards ; en échange les tributaires fourniront animaux, lait, dattes, céréales et divers autres services que nous étudierons au chapitre « Justice ».

naga étaient attirés par ce prestige et par des avantages matériels appréciables ; ils se sentaient fortement protégés ; leurs enfants étaient instruits ; les Tachomcha, fils des « bons Musulmans » de Tarudānt, se montraient généreux ; ils prêtaient facilement aux Zenaga pauvres des troupeaux en biens *arrig*, c'est-à-dire que les bénéficiaires pouvaient en disposer à leur guise et même les léguer à leurs héritiers. C'étaient aussi les Tachomcha qui payaient aux guerriers les impôts *Moudara* et *Tamajart* des tributaires, les frais de *sorba* ou délégation pour obtenir la restitution de l'*Alaï* (les biens volés), et même l'impôt spécial dû par les ma°allemīn à la tribu ḥasaniya alliée. Ainsi se créa autour des Tachomcha un équilibre d'aisance, de dignité et de sécurité indispensable au bon fonctionnement des *Maḥaḍra*.

Les tribus et fractions enseignantes les plus renommées sont les Ahel Moḥammed-Salem, les 'A.-Deïmān, les 'A.-Mūbarek, les Barikāllah, et enfin les 'Ideïkūb dont on vante la modestie autant que l'érudition. Les femmes de ces tribus sont assez instruites pour être capables de seconder les professeurs et même de les remplacer lorsqu'ils sont absents.

Certains de ces *Mūdarrès* possèdent huit ou dix charges de chameaux, de livres scolaires, soit 1 200 à 1 500 kilos. Chaque livre est enfermé dans un étui de peau souple, le *tilwichet* (pl. LII, LIII, LIV) orné de découpes finement dessinées et coloriées, doublé de fourrure d'agneau noir, afin que les reliures ne soient point élimées par le sable. Pendant les longs transports sur les animaux de bât, les livres sont rangés dans des coffres de fer ou de bois renforcés par des traverses, des appliques et des clous de fer et de cuivre ciselés. On emploie aussi de grands sacs-bibliothèques en cuir, richement décorés, garnis intérieurement de fourrure noire ; le dos du sac se prolonge en large rabat tenu fermé par un cadenas.

Les élèves — *tlāmīḍ*, disciples, *telmīḍ* — sont des membres de la tribu ou des pensionnaires étrangers venus pour la plupart de régions lointaines. Beaucoup de familles maures préfèrent le régime du pensionnat, l'élève travaillant de façon plus régulière lorsqu'il n'est pas distrait par la vie familiale et par la perturbation qu'apportent dans le campement les réceptions fréquentes et inévitables d'hôtes de passage. Il en va autrement lorsqu'il s'agit d'envoyer l'enfant dans une école étrangère,

certains parents, et surtout les mères, répugnant, par un sentiment bien naturel, à confier leurs fils à des éducateurs de religion, de langue et de mœurs étrangères.

En principe et à tous les degrés, l'instruction et l'entretien de l'élève sont gratuits, mais ses parents tiennent à honneur de l'envoyer en pension avec des présents qui varient de l'outre de dattes ou de grain jusqu'à la chamelle laitière. Les tribus enseignantes vivent de ces cadeaux, des aumônes pieuses, des redevances des tributaires, du rapport des troupeaux, des caravanes et de la culture des céréales et des dattiers.

Les collèges nomades sont soumis au rythme ordinaire de la vie pastorale, de la recherche de l'eau et des pâturages, selon les saisons. Lorsque la tribu est campée, les études ont lieu sous les « tentes de science ». Pendant les transhumances, les *tlāmīḍ* écoutent leurs professeurs tout en cheminant au milieu des troupeaux. Les campements et caravanes rencontrés profitent au passage de cet enseignement.

En période de sécheresse, vers juin-juillet, quand les bêtes sont amaigries et que le lait diminue, les pensionnaires sont renvoyés dans leurs familles jusqu'à ce que les pluies aient fait reverdir les pâturages.

C'est un collège des 'Awlad-Filālī, une fraction des Barikāllah, que le jeune explorateur Camille Douls rencontra au cours d'un voyage au Tiris avec une famille d'Awlad-Delīm dont il partagea l'existence pendant 5 mois, en 1887 : « Chez les Maures nomades, l'instruction et l'intelligence atteignent un développement qui forme un contraste frappant avec le caractère des Musulmans sédentaires de l'Afrique septentrionale. Cette intelligence, continuellement tenue en éveil par leur vie d'aventure, se développe rapidement et l'on est tout étonné de voir les enfants prendre part sous la tente aux discussions les plus graves. [...] Certaines fractions de tribus se vouent à l'éducation des enfants ; les Filālī, par exemple, émigrés autrefois du Tafilelt et qui résident ordinairement dans la région du Cap Bojador, ont pour principale occupation de réunir autour d'eux des élèves, et ils font de leurs tentes de véritables Académies. Quand un de ces Ṭolba se trouve dans un campement, le soir, aussitôt les tentes dressées, les enfants des deux sexes, maîtres et esclaves, se réunissent autour de l'instituteur nomade et apprennent les caractères arabes et les

versets du Qoran... Il se passe parfois plusieurs mois avant la rencontre du Ṭāleb ; l'éducation se poursuit tout de même ; les aînés instruisent les plus jeunes. Du reste l'école est une distraction pour les enfants maures, et c'est de leur plein gré qu'ils suivent les cours des lettrés nomades. » (263)

Ces études du 2e degré durent en principe huit ans.

Les quatre premières années sont consacrées à la religion. Elles commencent par le grand *Tawḥīd* (264), somme des preuves de l'existence de Dieu unique, et elles se poursuivent par les « modes de lecture » (*Tājuīd*), le *Tefsīr* (265), commentaires du Qoran, les Maximes et la *Rissalat* d'Ibn Abi Zeid ; la grammaire étudiée dans le traité d'Ibn Malek appelé *Alfiya* (266), le « Millier », parce que l'auteur y a énoncé toutes les règles grammaticales dans un poème de mille vers. Pendant la quatrième année, l'élève se perfectionne en arabe classique, et en règles de versification.

Quatre années de sciences succèdent aux études littéraires : mathématiques, algèbre, géographie. L'histoire est quelque peu négligée, les légendes miraculeuses se mêlant volontiers aux réalités.

Les diverses matières ne sont pas enseignées simultanément, mais successivement, année par année, de telle sorte que l'élève est libre de choisir exclusivement celles qui lui plaisent et d'interrompre ses études à la fin de chaque année scolaire. Avant son départ, il peut passer un examen et obtenir un diplôme partiel. Les meilleurs parmi les élèves qui ont fait des études complètes sont autorisés à soutenir une thèse devant un jury de professeurs. Ensuite, le lauréat peut encore approfondir les questions qui l'intéressent particulièrement dans des centres culturels de niveau plus élevé. Ou bien il entre tout de suite dans une fonction en rapport avec

(263) Camille Douls, *Cinq mois chez les nomades du Sahara occidental.* « Le Tour du Monde », T. I, 1888, pp. 177-224.

Marion Senones, *Camille Douls ou l'appel de Tombouctou.* Rodez, Revue du Rouergue, 1972, nos 102, 103, 104.

(264) *Risālat et-Tawḥīd* d'Ibn-Abi-Zeïd al-Qairawānī. Le Monothéisme — Exposé de la Religion musulmane. Trad. B. Michel et ᶜAbd-Er-Razik, 1925.

(265) Abou Jaᶜfar Moḥammed ben Jarīr et-Tabarī (839-923 J.-C.), auteur du grand *Tefsīr* ou Commentaire du Qoran.

(266) Ibn Malik, *Alfiya,* vaste traité de grammaire d'un millier de vers dont l'étude et les commentaires pouvaient occuper de 2 à 5 ans de travail assidu.

son grade : précepteur privé dans une famille, professeur de Medersa ou de Maḥāḍra, qādi, imām, etc.

Dans tout l'Ouest, on rencontre des Moudarrès Tachomcha ou leurs élèves. Les R'Gueïbat de la Seqiat et de l'Oued Draâ prennent souvent leurs juges chez les 'Ahel ᶜAbdāllahi (Barikāllah) et leur précepteurs chez les 'Idaw-ᶜAli et les Tajākānt. Les guerriers 'A.-Jaffriya et 'A.-Hāmmoni de l'Aḍrār ont des aumôniers, imām et instituteurs 'Ahel Ḥājj. Des 'A.-Moḥammed-Salem professent dans beaucoup de Medersa et de confréries. Des savants 'A.-Mūbarek enseignent à Boutilimit à la grande Zawiya de la confrérie Qadiriya.

Au début du siècle dernier, la Zāwiya de Cheikh Mā-el-ᶜAïnīn, le célèbre Chérif de la Seqiat-el-Ḥamra, était le lieu de réunion de ṭōlba et de tlāmīḏ intellectuels et manuels. Mā-el-ᶜAïnīn était lui-même un savant. Après sa mort, à Tiznit, en 1910, après l'échec de la Guerre Sainte, les revers de ses fils, l'abandon de la Zāwiya de Smara en 1934 et la construction d'un poste militaire espagnol, les tlāmīḏ se dispersèrent. Les livres les plus précieux du Cheikh sont maintenant à la Bibliothèque générale de Rabat ; on a pu voir lors de l'Exposition du Sahara, au Musée de l'Homme de Paris, les sacoches de cuir ouvragé qui servaient à leur transport. Selon l'expression maure, les 'Ahel Cheikh Mā-el-ᶜAïnīn se sont « assombris ».

Le grand avantage de cette forme d'enseignement intimement liée à la transhumance pastorale, c'est de cultiver à la fois l'âme, l'esprit et le corps du jeune nomade, sans le retrancher de son existence normale, de le laisser au contact de la nature, dans la grave poésie du désert où il recueille, en même temps que les paroles des savants, les leçons de liberté, de solidarité, de patience et de courage que la vie nomade, chaque jour, lui impose en silence.

Enseignement supérieur — Les Villes universitaires

Nous avons déjà vu (II, 2) comment les *qṣūr* maures, du fait de leur appartenance à de grandes tribus maraboutiques et de leur situation sur des routes caravanières, sont devenus des centres intellectuels qui, par

rapport aux écoles et collèges nomades, font figure d'universités sahariennes. Ils doivent ce caractère et leur éclat de phares de l'esprit dressés de loin en loin sur l'océan des sables à des cercles d'étude de diverses disciplines qui tiennent de la conférence, de la prédication, de l'académie, du salon littéraire.

Les professeurs sont des notables de tribus religieuses et de confréries, des *imām*, des juristes, des mathématiciens, philosophes, écrivains, poètes, qui poursuivent leurs propres recherches tout en guidant celles de leurs *tlāmiḍ*. Ce titre de « disciple », sans doute excessif ailleurs, convient mieux ici à des auditeurs qui sont eux-mêmes des lauréats d'autres écoles, souvent des hommes d'âge, d'autres savants, des *'Achiākh*, venus s'entretenir avec un érudit célèbre, ou avec l'héritier spirituel de quelque saint, et consulter les livres de leurs bibliothèques.

Un Maure peut voyager des semaines vers un livre rare ou un savant réputé. Venu pour quelques jours, il peut lui arriver de rester toute sa vie au lieu d'élection de ses travaux. On rencontre beaucoup d'étrangers dans les villes universitaires. Ils sont logés dans les mosquées, dans des maisons du village ou chez les professeurs, parfois sous leurs propres tentes. Ils vivent selon les coutumes habituelles de générosité et de gratuité qui équilibrent courtoisement l'hospitalité, les aumônes et les cadeaux, tout en ménageant la fierté des tlāmiḍ pauvres.

Chaque vendredi, après la prière solennelle, le *muezzin* annonce le nombre d'étudiants étrangers dont la présence honore le qṣar et que les habitants auront à nourrir et habiller.

Les Chroniques (*Tarikh*) de Walāta nous renseignent sur le rayonnement de ces vieilles universités perdues dans les solitudes du désert et lentement ruinées par quelque cause naturelle (ensablement, dessèchement), par le déplacement des routes caravanières, ou la concurrence inexorable d'une voisine plus jeune, mieux située ou mieux favorisée par l'Administration. Ces Chroniques nous apprennent que les fils du Caïd marocain Allal-ar-Rāmi arrivèrent à Walāta en 1720 pour y faire leurs études ; qu'en 1735, mourut le professeur Abou-l-Abbas du Touāt ; en 1758, le savant Ṭalebna-ben-Igād, d'Arawān et, en 1908, un Cherif originaire de Baghdad.

***

De même que j'ai choisi les Tachomcha pour exemple des tribus enseignantes nomades, je prendrai Chengīṭī comme type de ville universitaire.

Elle n'est plus aujourd'hui la Ville Sainte des Maures, le lieu de réunion des caravanes en partance pour la Mecque. Mais lorsque je l'ai visitée en 1934 et 1937, elle était toujours leur capitale intellectuelle ; même en 1951, j'y ai retrouvé, vieillis et mélancoliques, plusieurs des savants et des tlāmīd qui m'y avaient accueillie autrefois.

D'ailleurs, la Walāta des Chorfa et des L-Aġlāl si brillante jusqu'au XVIII[e] siècle, la Tichīt des Chorfa et des Masna, Wadān, Rachid et Qasr-el-Barka où les Kunta ont leurs mosquées, leurs écoles et leurs palmeraies, toutes ces villes anciennes, à l'écart des nouveaux courants de la vie, sont tombées en décadence autant que Chengīṭī.

Son prestige fut si grand du XVII[e] aux premières années du XX[e] siècle, que beaucoup de ses savants, voyageant au Maghreb et en Orient, prirent le nom d'Ech-Chengīṭī. Quelques-uns y étaient véritablement nés. La plupart y étaient venus faire leurs études. Les uns y restaient, comme Cheikh Moḥammed-Fāḍel-ū-ᶜAbeïd ; les autres s'en allaient à travers le monde. Ce fut le cas du célèbre Aḥmed-ū.-L'Amin-ech-Chengīṭī, né au Trārza, qui, après ses premières études, alla se fixer en Egypte où il devint *qadi* malékite, et professeur à l'Université Al Azhar ; c'est alors qu'à la demande de ses collègues, il composa le *Wasīṭ*, imprimé au Caire en 1911, ouvrage important sur le pays, l'histoire, la langue, la littérature et les coutumes des Maures (267). D'autres étaient originaires de diverses régions du Sahara occidental ; c'était suffisant pour justifier ce surnom puisque le Trab-el-Beïḍān entier s'appelle dans tout l'Islam le Pays-de-Chengīṭī. Un certain Moḥammed-ech-Chengīṭī, après avoir occupé plusieurs postes

(267) *El Wasīṭ*, par Sidaḥmed ū. Alamīn, né vers 1863 près de Mederdrā (Trārza), mort en 1914 au Caire où il était Qadi malékite et professeur à El Azhar. Son ouvrage *El Wasīṭ* est une description de Trab-el-Beïdān et un vaste tableau de la société, des mœurs, de toutes les activités culturelles de ce pays dans la première moitié du XIX[e] siècle. Imprimé au Caire en 1911. Gouverneur J. Beyries, trad. des *Proverbes du Wasīṭ*. (Rev. des Etudes I.S.L., Cahier I, 1930.) El Teffahi, professeur en Mauritanie, trad. partielle. (Et. mauritaniennes, n° 5, Centrifan, Saint-Louis, 1953.) — Aḥmed-Bāba Miske, *Commentaires du Wasīṭ*. Mémoire de D.E.S., soutenu à la Fac. des Lettres de l'Université de Dakar, en juin 1967. Publié dans le Bull. I.F.A.N., T. XXX, sér. B., n° 1, 1968, pp. 117-164.

importants, devint Pacha de Taroudānt où il mourut en 1948 ; on le confond parfois avec l'auteur du *Wasīṭ* ; mais il était, lui, Jakani de Kiffa. J'ai connu à Agerd du Tamanart, dans le Bāni, en 1950, un jeune instituteur qu'on appelait Dī-ech-Chengīṭī, bien qu'il fut né au Tagānt et cousin de l'Emir ʿAbd-er-Raḥmān.

Enfin, des savants étrangers, après avoir fait leurs études à Chengīṭī, portent parfois le même surnom comme une référence flatteuse, de la même façon que des érudits européens se flattent d'être sortis d'Oxford ou de la Sorbonne.

Chengīṭī appartient aux 'Idaw ʿAlī, ses fondateurs, une des tribus alliées aux Tachomcha. Ils donnèrent à leur ville de nombreux professeurs, des juristes dont le qādi Moḥammed-Maḥmud-ū.ʿAbd-el-Ḥamid et le théologien tijāni Aḥmed-ū.Khalifat qui exerça une grande influence politique ; tous deux moururent entre 1880 et 1890. Les 'Idaw ʿAlī, absorbés par leur vocation commerciale, laissèrent peu à peu la prédominance intellectuelle. Parmi ces L-Aġlal brillèrent tout particulièrement Sidi-Moḥammed-uld-Ḥabot et Aḥmed-ū.Béchir, pères d'une dynastie de juges, et dont le principal titre de gloire est d'avoir été les professeurs du grand saint thaumaturge, patron de l'Adrār et directeur de la Fadeliya du Nord, Cheikh Moḥammed-Fāḍel-ū.-ʿAbeïd qui vint du Ḥōḍh vers 1830, âgé d'une dizaine d'années, pour faire ses études à Chengīṭī.

Un peu plus jeune que ces trois savants, Cheikh ū.-Ḥāmmoni, mort vers 1900, fut vénéré dans tout l'Ouest saharien comme un saint homme et un maître de grande culture générale qui enseignait la théologie, l'exégèse, l'arabe, le droit, l'histoire et la rhétorique.

En 1937, les personnalités les plus éminentes étaient encore des L'Aġlal : Moḥammed-'Aḥmed-ū.-'Aḥmed-Maḥmoud, professeur de mathématiques et d'astronomie, disparu à présent ; le qādī Menna-ū.-Ḥāmmoni (le fils du Cheikh) et son adjoint Moḥammed-ū.-Béchir, et deux chefs de fraction L'Aġlal, Moḥammeddou-ū.-Moḥammed-Maḥmūd et Moḥammed-L-'Amīn-ū.-Ġūlām ; ces quatre vieillards vivaient encore en 1950.

Pour me faire honneur pendant mon séjour de 1937, ils avaient sorti de leurs coffres leurs livres les plus précieux (ph. 100). Autant que le

savoir de leurs propriétaires, les bibliothèques de Chengīṭī attiraient les tlāmīḏ. La plus importante, celle de la famille Ḥabot, des L'-Aġlal, compte 1 300 livres, manuscrits originaux, copies et imprimés, quelques-uns enluminés. Les plus anciens datent du IIIe au VIIIe siècle de l'hégire. Comme toutes les bibliothèques maures, celle-ci contient une forte majorité d'ouvrages de droit, de théologie et de grammaire. L'ancêtre Sidi-Moḥammed-ū.-Ḥabot les rapporta lui-même de ses voyages au Maghreb, en Egypte, en Arabie et en Syrie, ou se les procura par des pèlerins et par ses tlāmīḏ. A sa mort, il légua sa bibliothèque à la communauté, en bien *habous* c'est-à-dire inaliénable. Des scribes étaient continuellement occupés à en faire des copies que les Ṭolba donnaient à leurs élèves. C'est là une forme d'aumône particulièrement méritoire. On ne saurait, sans honte, refuser un livre à celui qui en a besoin pour s'instruire. On cite un savant des Ouled-Daoud de Walāta qui fit distribuer quatre fois les copies de toute sa bibliothèque.

Les programmes des études sont variables. D'après l'auteur du *Wasīt*, en Adrār et au Tagānt, on enseigne successivement le droit et le dogme dans El Akhdarī, Ibnou-Achir, la Rissalāt et les textes de Sidi Khalil, tandis que certaines tribus du Trārza commencent par les poètes arabes et poursuivent leurs études avec le Livre des Croyances d'El Ach'arī (268), les traités de Senoussī, puis les terminent par la grammaire et le droit. A ces matières essentielles pour les Maures il faut ajouter les mathématiques, la géographie, l'astronomie, etc.

Quelle que soit la voie adoptée, la culture intellectuelle est fondée sur le goût de la liberté, des accommodements sans rigueur et des échanges courtois qui sont à la base de toutes les activités de la vie maure. Il n'y a point de *médersa* proprement dite à Chengīṭī, non plus que dans les autres villes, ni de classes à heures fixes. Les cours ont lieu à la mosquée ou chez les professeurs, sur les terrasses, dans les chambres hautes ou les cours intérieures, selon les saisons, en causeries studieuses autour du plateau à thé ; ou bien en pèlerinant à travers la brousse, le chameau du ṭāleb et ceux des tlāmīḏ pressés flanc contre flanc. Aux heures fraîches,

(268) El-Achāri, Aboud-Ḥasān-Alī, né à Bassora vers 873 J.-C., mort à Baghdad en 941. Introduisit l'argumentation logique dans la défense de l'orthodoxie.

on peut voir sous les colonnades des dattiers, des groupes de disciples attentifs entourant leurs maîtres, et ces hommes graves, en longues tuniques blanches et bleues, évoquent un collège de la Grèce antique.

Les enfants interrompent leurs jeux, un paysan noir, debout au bord du puits, arrête le balancement régulier du chadouf pour écouter un instant ce discours qu'ils ne comprennent pas mais dont ils sentent obscurément la sagesse et la poésie cachée. Discours de morale, de philosophie ou de sciences traditionnelles et précises ; souvent aussi, dissertations méticuleuses sur quelque infime point de grammaire ou d'exégèse, ressassé de génération en génération, sur la prononciation d'une lettre, une inflexion de voix, sur mille arguties byzantines desquelles peuvent dépendre l'efficacité d'une prière ou la légalité d'une récitation du Qoran. Car les sciences des Ṭōlba ont arrêté leur marche il y a très longtemps et, gardiennes vigilantes de l'héritage de Baghdad, de Damas, du Caire, de Fès, ou de Cordoue, elles se tiennent aussi immobiles que l'horizon vaste et nu des sables qui enserrent Chengīṭī et l'étouffent, l'horizon le plus pur, le mieux fait qui soit pour la méditation et les constructions métaphysiques de l'esprit.

***

Mais la vie ne s'arrête pas et abandonne ce qui ne marche pas avec elle.

En 1937, un Gouverneur de la Mauritanie, voulant favoriser le développement d'Aṭār, ville d'avenir économique, bien située sur la route commerciale Maroc-Sénégal, décida d'y transporter la bibliothèque Ḥabot afin d'attirer les tribus intellectuelles qui se trouvent être également les tribus riches et commerçantes de l'Adrār.

On offrit aux L-'Aġlal 20 000 frs, puis 15 000, puis 6 000. Surpris par ces enchères à rebours et craignant qu'elles ne se réduisent à une simple réquisition, les Ṭōlba se résignaient à céder ; mais le capitaine chef de subdivision, dévoué à ses administrés, s'y opposa, arguant du caractère *habous*, incessible, de cette bibliothèque dont le départ porterait un coup mortel à la vieille université musulmane. Il ajoutait que « Chingueti, isolée en haut du plateau, jouissait de la paix et du recueillement nécessaires à l'étude tandis qu'Aṭār, artificielle et cosmopolite, ville de garnison, de plaisir et de trafic, avait d'autres buts et d'autres ressources ».

Cette opposition ne prolongea que de quelques années la vie de Chengīṭī. Finalement, toutes les bibliothèques importantes, y compris celle des Ḥabot, sont maintenant à Aṭār et, comme on pouvait le prévoir, la plupart des savants et des tlāmīḏ ont émigré avec elles. Le bibliothécaire est un membre de la famille Ḥabot, Moḥammed-°Abdāllah-ould-Ghūlam.

Aṭār possède une Medersa Beïdaniyat, dirigée aussi par un transfuge de Chengīṭī, Moḥammed-L-'Amīn-ū.-'Aḥmed-Béchir ; ancien élève des Mūderrès Moḥammed-Salem et des Tagounānt du Trārza, il fait tous les cours lui-même : théologie, lettres, histoire, droit et géographie à une trentaine de tlāmīḏ destinés aux fonctions de qādī et d'imām (ph. 101).

Considérant qu'Aṭār est un lieu de passage peuplé d'éléments d'origines très diverses, l'école française avait choisi ses professeurs d'arabe dans plusieurs tribus : un Ḥabot de Chengīṭī, un R'Gaïbat du Nord et un Gūnanī du Trārza.

A une centaine de kilomètres au nord d'Aṭār et de Chengīṭī, entre la falaise de l''Adrār et les premières dunes de l'Erg Makteïr, la palmeraie de Jraïf est le siège de la Zāwiya Fāḍeliya de l'Adrār, fondée par le grand Cheikh Moḥammed-Fāḍel-uld-°Abeïd. Actuellement, son fils Cheikh Saâd-Bou, héritier de la *baraka* paternelle, exerce son influence politique et religieuse jusqu'au Sahara atlantique et la Saquia al-Ḥamra, chez les tribus de la confédération des R'Gaïbat. Des enfants sont instruits à la Zāwiya. Au niveau supérieur, c'est le Cheikh et ses fils qui dispensent l'enseignement traditionnel à quelques élèves et aux tlāmīḏ venus en pèlerinage au tombeau du vieux Cheikh. C'est là une forme de *médersa*, sédentaire mais fonctionnant pourtant sous les tentes d'un grand campement de savants-pasteurs, une école d'un caractère particulier que nous allons examiner à présent.

Campements universitaires

Il est bien évident qu'à certains égards, une relative stabilité convient mieux aux études supérieures que le grand nomadisme. Elle favorise la constitution de bibliothèques lourdes à transporter, le recrutement de

pensionnaires étrangers accoutumés à la vie sédentaire et la régularité d'un travail qui ne risque pas d'être périodiquement troublé par les transhumances.

Il n'existe pas de qṣar dans les bas pays du Sud. Mais, à proximité de points d'eau abondants, de pâturages variés convenant aux divers animaux domestiques, et de terrains propices à l'agriculture, de vastes campements, véritables villages de tentes, de paillotes et de cases de torchis, se sont immobilisés. Ainsi, par exemple, la Zāwiya de la Ghūdfiya qui réunit des centaines de tlāmīḏ intellectuels et manuels à Aguerche Gassama, au pied de la falaise méridionale du Tagānt ; le campement du qādī des 'Awled-Daïmān, près de Méderdra, qui est une pépinière de juges et de jurisconsultes ; et la Zāwiya de la Qadiriya Bekkāiya, à Boutilimit, à laquelle il faut bien toujours revenir, que l'on ait à décrire des activités religieuses, politiques ou pédagogiques.

Pour de nombreuses raisons, on peut la considérer comme l'exemple le plus complet de cette catégorie de foyers culturels. La confrérie Qadiriya, une des plus importantes de l'Islam, est prépondérante en pays maure sous sa forme Bekkāiya, et les chefs qui la dirigeant depuis 150 ans, les 'Ahel Cheikh Sidiya, de la fraction N'Tachaït des 'Awled-°Abierī, l'emportent en réputation et en influence sur les autres Ṭōlba du Sud-Ouest. De plus, cette famille a toujours rempli un rôle d'arbitre dans les litiges entre les tribus et elle compte parmi ses membres des savants de toutes disciplines : théologiens, juristes, grammairiens, historiens, poètes, etc., auxquels sont venus se joindre des professeurs Tachomcha, Tagounānt et 'Awled-Daïmān. Un des maîtres actuels de la Médersa Bekkāiya est Moḥammed-°Ali-ū.-Addoud, des 'Ahel Mūbarek.

L'enseignement est donné à tous les degrés : écoles coraniques de petits enfants, collèges secondaires, *meḥaḍra* dans la brousse, chez des parents du Cheikh, études supérieures dont le caractère est celui des recherches d'un Institut ou d'une Académie. Les étudiants, érudits et chercheurs qui fréquentent cet Institut ne sont pas tous des Maures ; beaucoup sont des Noirs du Sénégal, de Casamance, des Guinées, de Gambie, de Gold Coast et de Nigéria, pays que visitent chaque hiver les *Ziāra* ou tournées de prédication des 'Achiākh de la Qadiriya Bekkāiya. Cette confrérie est ainsi, depuis très longtemps l'introductrice de l'Islam dans

les pays noirs du Sud-Ouest africain, par son esprit de tolérance imprégné de soufisme, par l'orthodoxie de son enseignement, le prestige de chefs considérés comme des saints, et jusque par la situation géographique de Boutilimit aux confins du Sahara et du Sénégal.

Boutilimit, chef-lieu du Trārza, se compose de deux hautes dunes roses, massives, allongées parallèlement N.E.-S.O. et séparées par une vallée d'argile grise où se trouvent un petit village de paillotes, de cases et de tentes, la maison où le professeur d'arabe Haroun-ū.-Cheikh-Sidiya me donna l'hospitalité en 1951 et en 1960, les écoles marocanisées et les puits. La dune de l'Ouest porte le vieux fort, tous les bâtiments administratifs et la grande tente de réception des 'Ahel Cheikh Sidiya. Seule, la dune de l'Est, réservée à la *Médersa,* nous intéresse ici.

Elle s'appelle ᶜAouach et on l'a surnommée la « Dune sacrée ». Le sable y est plus pur, les arbustes et les graminées y sont plus verts et plus touffus que sur la dune de l'Ouest parce que les gens y montent avec respect, dans l'état d'esprit de pèlerins ; ils n'oseraient pas y couper le bois de leurs feux, y laisser paître leurs animaux, ni même s'y promener sans raison. Le silence enveloppe cette dune, un silence que rendent plus sensible, sans parvenir à le rompre, les rumeurs des récitations et des prières. A l'ombre de chaque mimosée, une petite tente d'étudiant. Les cours ont lieu dans quelques grandes *tikaten,* des huttes rondes en branchages entrelacés et recouverts de paille, en forme de ruches.

Le directeur religieux de cette Médersa est toujours Cheikh ᶜAbdāllah-ūld-Cheikh Sidiya, mais comme ses devoirs de chef de confrérie, ses longues tournées de prédication, ses rapports avec l'Administration et ses charges politiques le retiennent souvent au loin, les études quotidiennes sont dirigées par son neveu Moḥammed-ū.-Bou-Mediāna, un des poètes modernes les plus estimés des érudits maures, en même temps qu'un savant aux connaissances étendues en tous les domaines : exégèse, grammaire, littérature, droit, histoire et mathématiques. Il est par surcroît le plus habile calligraphe de tout l'Ouest, ce qui peut nous paraître négligeable mais qui a une valeur certaine dans la culture islamique puisqu'on ne saurait apporter trop de soins à la copie de textes sacrés.

Moḥammed-ū.-Bou-Mediāna habite une vaste *tikit* posée sur une aire de terrain durci au milieu du campement, tout en haut de la dune d'Awach. Le vent l'a entourée d'un haut croissant de sable rose. L'arbre décapité, ébranché, axe vertical vivant de la *tikit,* pointe au centre du toit conique et l'ombrage d'un dôme de feuillage léger comme si la piété et la poésie qu'il abrite l'avaient fait revivre.

C'est dans cette *tikit* que j'ai découvert l'atmosphère de sérénité, de liberté, de souple discipline basée sur le respect d'autrui et des œuvres de science, qui règne dans une grande école saharienne. Des coffres pleins de livres étaient rangés en cercle. Une dizaine de jeunes gens, Maures et Noirs, en longues toges blanches ou bleues, assis à l'orientale sur des nattes (ph. 102), étaient occupés à lire ou écrire sur leurs *ālouaḥ* des commentaires de L-Amiyāt-L-'Afāl, traité rimé d'analyse grammaticale. Lorsque nous entrâmes, ils s'interrompirent pour nous saluer. Un feu brûlait au seuil de la porte. Un des garçons se leva, remplit de braises un réchaud qu'il apporta avec la bouilloire et disposa devant Bou-Mediāna le plateau de cuivre, portant la théière, les verres, la boîte de thé, le pain de sucre. Il fit tout cela avec grâce et précision, avec empressement : servir un savant qui vous instruit est un honneur. « Considère comme ton maître et seigneur celui qui t'a enseigné ne fût-ce qu'un seul mot ! » Mais le *Ḥadīt* qui recommande le respect de l'élève n'a pas interdit la bonté fraternelle du maître ! Pendant notre entretien, un autre étudiant vint demander une explication ; il l'écouta les yeux baissés, assis un peu en retrait auprès de Bou-Mediāna qui, tout en lui parlant à mi-voix, lui tendit un verre de thé « au nom de Dieu ».

A la Zāwiya comme partout ailleurs, la durée des études supérieures et leur programme sont essentiellement variables, selon les facultés des élèves, le temps dont ils disposent et la spécialisation qu'ils ont choisie. Les étudiants de niveau différent travaillent tous ensemble ; ainsi les moins avancés se trouvent entraînés par les autres.

Il existe beaucoup d'autres écoles d'obédience Qadiriya. Les étudiants préfèrent la Zāwiya-mère non seulement à cause de la supériorité de ses directeurs et professeurs mais aussi parce qu'ils s'y sentent dans le rayonnement d'une puissante *baraka* dont ils espèrent bénéficier. Transmis par

les grands mystiques Ḳunta Cheikh Sid-El-Mokhtar et son fils Cheikh Sidi-Moḥammed, et par Cheikh Sidiya El Kebir initié par eux et demeuré leur disciple pendant 15 ans, de 1810 à 1826, la Voie Qadiriya et son enseignement leur parviennent en ligne directe par une *salsalat* ou chaîne spirituelle ininterrompue, de père en fils, de Cheikh en Telmīḏ. Les Maures attachent une grande valeur à ces filiations puisque la *baraka*, l'étincelle divine du « fondateur », est héréditaire et transmissible aux disciples.

La bibliothèque des 'Ahel Cheikh Sidiya est un autre pôle d'attraction (ph. 103). A tort ou à raison, les Maures la considèrent comme la plus importante du Sahara occidental ; peut-être à cause des 24 ouvrages de Cheikh Sid-El-Mokhtar et de Cheikh Sidi-Moḥammed qu'elle contient.

C'est Cheikh Sidiya El Kebir lui-même, fondateur de la dynastie et de la Zāwiya, qui réunit le noyau initial de cette bibliothèque avec des livres rapportés par lui et par ses tlāmīḏ d'Afrique du Nord, d'Egypte, de Damas, de Baghdad, à l'occasion du pèlerinage. Un dahir du sultan Moulay ʿAbd-Er-Raḥmān l'autorisa à en acheter 300 à Fès, à Tétouan et à Tanger. Après lui, ses héritiers, Cheikh Sidi-Moḥammed, Cheikh Sidiya-Bāba et Cheikh ʿAbdāllah continuèrent à accroître cette bibliothèque.

Autrefois, elle voyageait dans des coffres de fer et de bois recouverts de cuir, amarrés aux flancs des chameaux de bât. Même pendant les guerres, elle n'avait rien à craindre des pillards et sa présence ajoutait au caractère sacré des caravanes des 'Ahel Cheikh Sidiya. A présent, tous ces coffres à livres sont rangés dans les trois pièces d'une petite case que l'Administration fit construire sur la dune d'Awach pour les abriter, il y a une trentaine d'années, lorsque la Zāwiya se fixa définitivement à Boutilimit.

J'y étais entrée en 1934 ; rien n'y avait changé quand j'y revins en 1951. Des tlāmīḏ ouvrirent des coffres ; Moḥammed-ū.-Bou-Mediāna (ph. 104) en tira lui-même, dévotement, la pièce la plus précieuse, un magnifique Qoran égyptien daté de l'an 679 de l'hégire, l'ouvrit, nous en fit admirer les enluminures et, l'ayant refermé, l'appuya contre sa poitrine, puis sur son front, avant de le replacer dans son étui de peau enrichi d'appliques ouvragées.

En 1909, le professeur Louis Massignon fit l'analyse de cette bibliothèque (269) d'après un catalogue que le Commandant Gaden avait obtenu de Cheikh Sidiya-Bāba. A cette époque, elle comptait déjà 512 manuscrits et 683 ouvrages imprimés. Ayant constaté que 862 numéros sur 1 195 sont des livres de théologie orthodoxe, de droit et de grammaire, L. Massignon en conclut que c'est là « une bibliothèque essentiellement maghrébine », révélant chez ses propriétaires « un tempérament de légistes malékites et d'administrateurs rigides ». De plus, il fait remarquer avec quelle rapidité la révolution commencée à la fin du XVIII[e] siècle par les imprimeurs de Stamboul a porté ses fruits jusqu'au fond du Sahara dans la bibliothèque d'un Cheikh traditionnaliste.

Cette bibliothèque contient en outre 54 livres d'histoire, 30 récits de voyage, des traités de médecine, de mathématiques et d'astrologie, 27 recueils de recettes magiques et 6 manuels de courtoisie.

En 1953, le Cheikh ʿAbdāllahi-ould-Cheikh-Sidiya et le gouverneur de la Mauritanie transformèrent la Médersa Bekkaiya en Centre d'Etudes islamiques, dit « Institut musulman de Boutilimit ». Les buts de cette mesure étaient la modernisation de la culture traditionnelle maure et la réaction contre l'attirance qu'exercent les célèbres universités du Maghreb, du Caire et de Damas sur les Sahariens et les Noirs d'Afrique occidentale.

Le nouvel Institut est doté des bâtiments spacieux de l'ancien Cours Normal français, d'une organisation administrative et d'un budget subventionné. Un enseignement exclusivement arabe, orthodoxe mais modernisé par des méthodes pédagogiques nouvelles, est dispensé à 150 étudiants par 6 professeurs maures. Le programme comprend un premier cycle de 5 années consacrées à la culture générale, terminé par un examen et suivi d'un second cycle de 3 années de spécialisation : théologie, droit, professorat. Des aperçus d'histoire, de géographie et de sciences modernes sont ajoutés aux disciplines traditionnelles.

(269) Louis MASSIGNON, *Une bibliothèque saharienne*. (Rev. du Monde musulman, 1909, VIII, p. 408.)

L'orientation générale restant dirigée par Moḥammed-ᶜAli-ū.-Addoud et ūld-Bū-Mediāna, le poète Moḥammed ū.-Yaddali et leurs collègues, on peut espérer que la vieille *Médersa,* en quittant ses tentes de la haute dune d'Awach pour descendre dans les bâtiments de la vallée, conservera l'atmosphère habituelle des écoles sahariennes : recueillement de l'âme et dignité extérieure, sentiment inné de respect en même temps que de liberté, et la gratuité morale d'un travail considéré comme une grâce, d'un effort accompli pour le plaisir de connaître, pour l'enrichissement de l'intelligence, sans calcul de profit matériel. Ce sont là des mobiles surannés.

Mais le climat créé par cette culture spécifiquement saharienne, ce respect séculaire pour les savants, les livres, l'étude, ont grandement facilité l'introduction de l'enseignement moderne et son rapide développement. Les nouveaux enseignants trouvèrent des élèves, garçons et filles, à l'esprit vif et curieux, à l'intelligence assouplie, habitués à l'effort et à la discipline scolaires. Ce sont des Sūfī, des Qādiria. Imprégnés de la philosophie pacifique et tolérante d'ᶜAbd-el-Qāder ej-Jilāni, ils ont échappé à une xénophobie appauvrissante. Nomades, ils sont toujours prêts à découvrir, à apprendre ce qu'apporte l'inconnu, sans rien perdre de leurs biens propres. Leurs coutumes, sont si solides, leur foi religieuse si profondément enracinée, qu'ils ne risquent rien !

Il y a 25 ans, à Aïn-Salama, au campement familial du Cheikh, j'ai vu une des premières écoles primaires « de brousse », pourvue d'un matériel classique et de meubles pliants où le maître beïḍān appliquait les méthodes pédagogiques modernes.

Des écoles fixes s'ouvraient dans les principaux *qṣūr*. Le Lycée Faidherbe de Saint-Louis-du-Sénégal (ph. 105), le Lycée Van Vollenhoven et l'Ecole normale William Ponty de Dakar préparaient les futurs moniteurs, instituteurs, professeurs, directeurs de Groupes Scolaires dont leur pays avait grand besoin — en attendant d'y recruter ses ministres ! Dès 1950, les deux premiers étudiants maures étaient à Paris, dont l'un allait devenir célèbre : le président Mokhtar ū.-Daddah, bientôt rejoint par sa future équipe à la Cité Universitaire.

A Boutilimit, la première Ecole de Filles comptait déjà 40 élèves. En 1950, le Centre-IFAN de Saint-Louis avait une remarquable secrétaire de

Direction, jeune fille du Trārza d'autant plus charmante qu'elle n'avait pas abandonné ses voiles bleu-nuit et son diadème de tresses. Plusieurs femmes étaient professeurs aux écoles modernes de Boutilimit et c'est la Directrice de l'Ecole de Filles qui, au volant d'une camionnette, me ramena au Gîte-d'Etape.

Les nomades ont une étonnante faculté d'adaptation !

La vieille culture traditionnelle vit toujours néanmoins ; elle a toujours ses Zawāya, ses ṭōlba, ses érudits, ses poètes... Il est émouvant d'observer la lutte sans espoir de cette culture spiritualiste, toute imprégnée, de religion et de poésie, contre la civilisation du minerai et du pétrole qui la cerne de plus en plus près.

On peut bien dédaigner ces formes d'enseignement archaïques ; il faut pourtant admettre qu'elles ont réussi, après plus de mille ans, à tenir les Maures, ces bergers nomades, dans la lumière et la chaleur de lointains foyers islamiques et que, grâce à elles, les grands classiques de la pensée musulmane, méditerranéenne et orientale ont pénétré jusqu'au fond du désert pour aider ces nomades à être meilleurs, plus sages et plus heureux.

Odette DU PUIGAUDEAU

285. Sacoche à livre : *tilwichet*, berb., fém.

Boutilimit, Trarza.

Artisane, *maᶜallemat*, des Awlad Abierī. 1951.

En peau d'agneau très souple et veloutée comme du daim, de teinte beige naturelle qui met en valeur les motifs en peau très mince brillante. Ces motifs sont collés puis cousus par de très fines lanières blanches. La grande applique rectangulaire est coloriée en rouge, vert, jaune, selon la technique dite *rafī*. Les appliques triangulaires sous le rabat et sous la boucle de fermeture sont traitées en *ankīch* : stries de lignes noires et d'incisions blanches faites à la pointe du couteau.

L'envers de la sacoche est orné de quatre ronds *ankīch* et d'un losange central colorié en *rafī*.

Dim. : 34×27 cm.

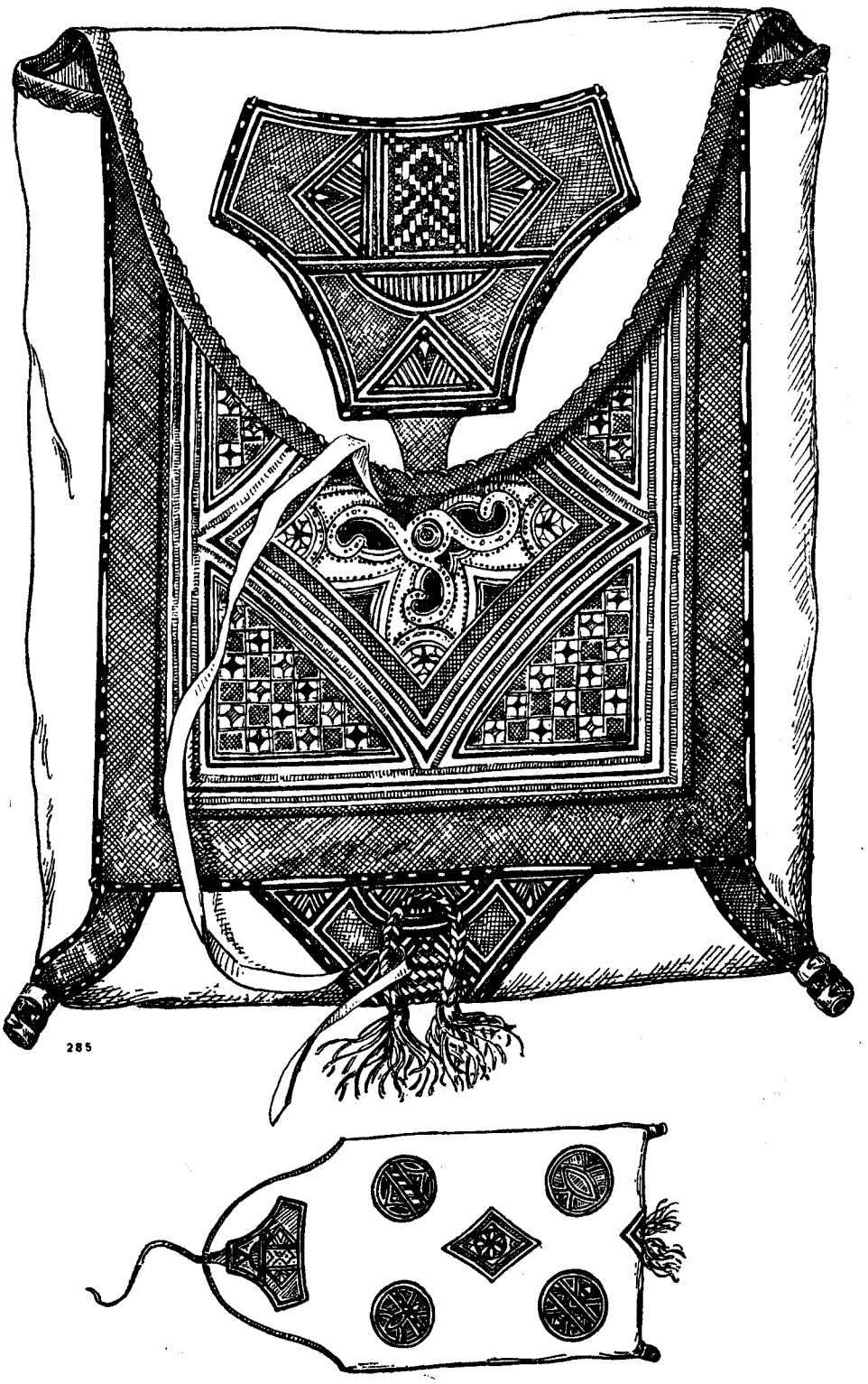

285

286. Sacoche à livre : *tilwichet*.

Maᶜallemat de l'atelier du Maᶜallem Aḥmed ūld-Mūalid.

Boutilimit, Trārza.

Peau d'agneau travaillée sur l'endroit et teinte en jaune vif. Les appliques sont décorées très finement, en technique *rafī*, de lignes rouges et vertes, de quelques motifs noirs et de dessins à la plume.

L'ouverture est bordée d'un feston de lanières naturelles.

Toutes les sacoches à livre sont doublées de fourrure d'agneau noir pour protéger la reliure contre le frottement du sable.

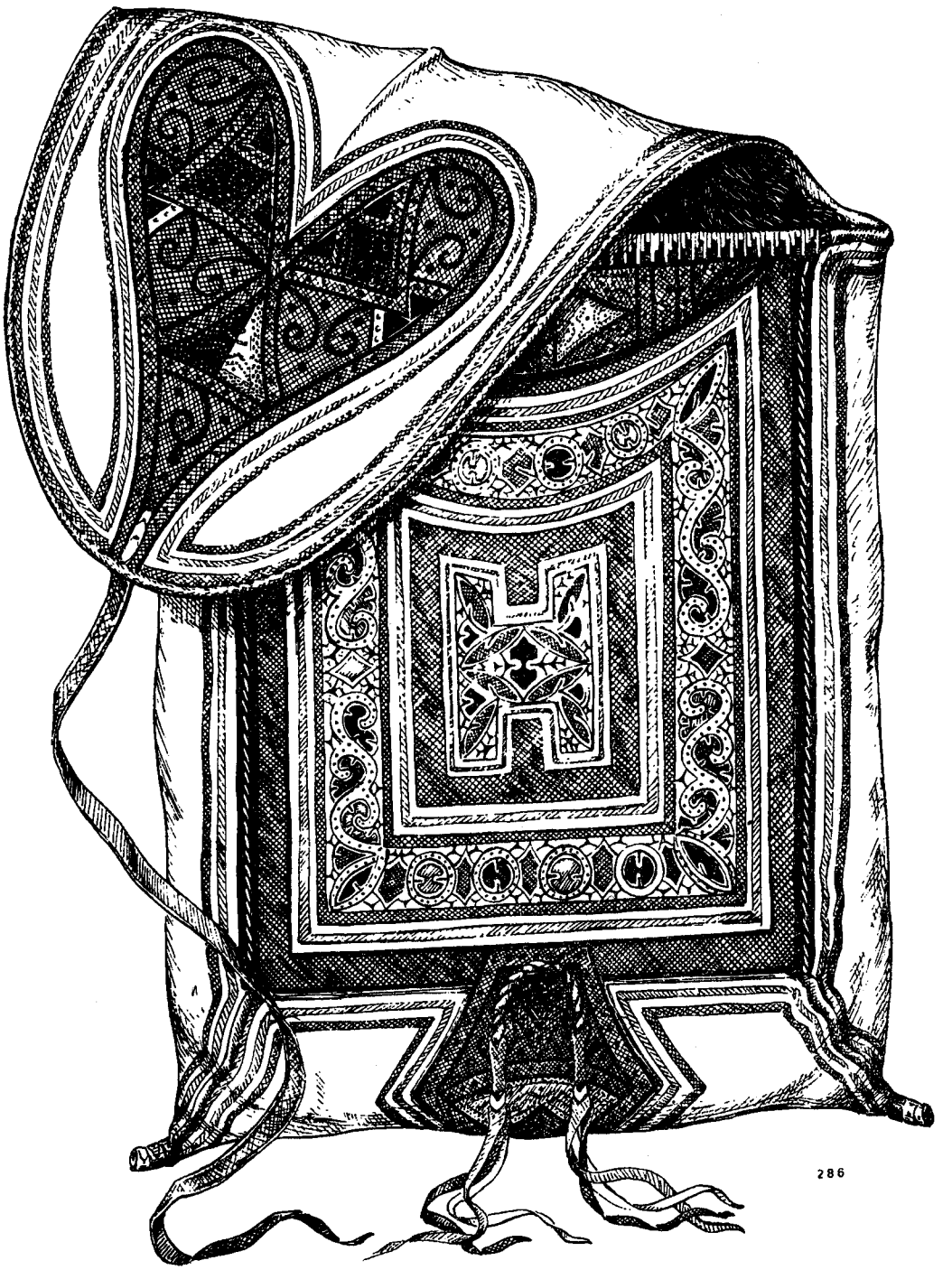

286

287. Dos de la *tilwichet* n° 286.

Le décor est directement peint en *rafi* sur le fond jaune. Il est d'abord tracé par estampage, *rachem*, par dessus lequel sont passés les colorants rouges et verts rehaussés de quelques détails noirs.

Dim. : 30×35 cm.

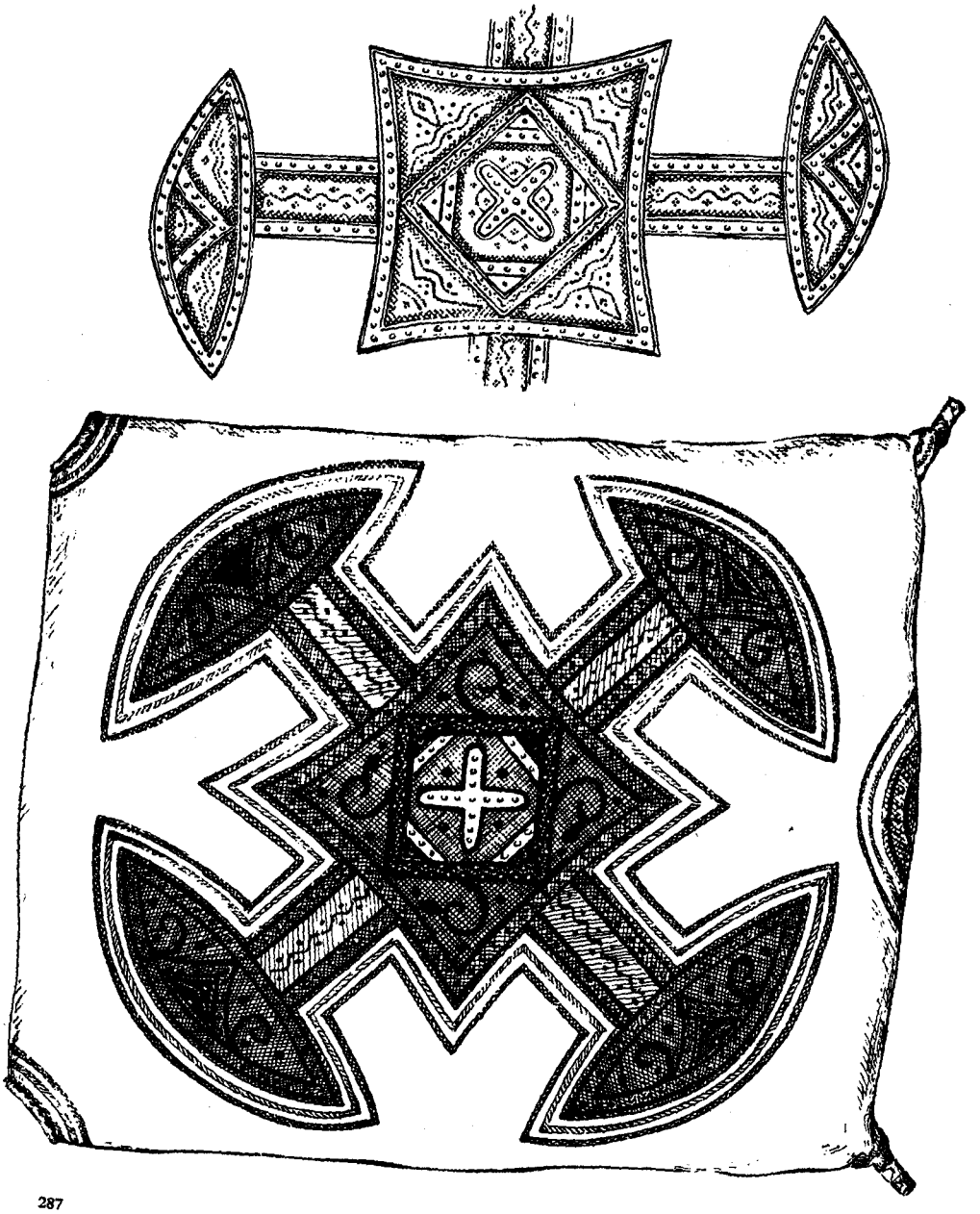

287

288. Plats de reliure ou de portefeuille : berb. *'ajāfīr*.

Femme du Maᶜallem Mūalid.

Boutilimit, 1934.

Ce travail, particulièrement soigné, a employé les trois procédés de décor : sur peau d'agneau naturelle très mince :

1° *Rachm*, dessins pointillés et semis de petits ronds martelés en creux.

2° *Rafī*, coloriage rouge, vert et noir, rehaussé d'un peu de jaune. Au centre du motif ovale, un « svastika » aux branches coudées puis tournées vers la gauche. Dans le motif carré, les branches du « svastika » tournent nettement vers la droite.

3° *Rdam*. Un fil de peau blanche souligne à points de piqûre très serrée le contour des « svastikas » et des crosses.

Dim. : 18,5×13,5 cm.

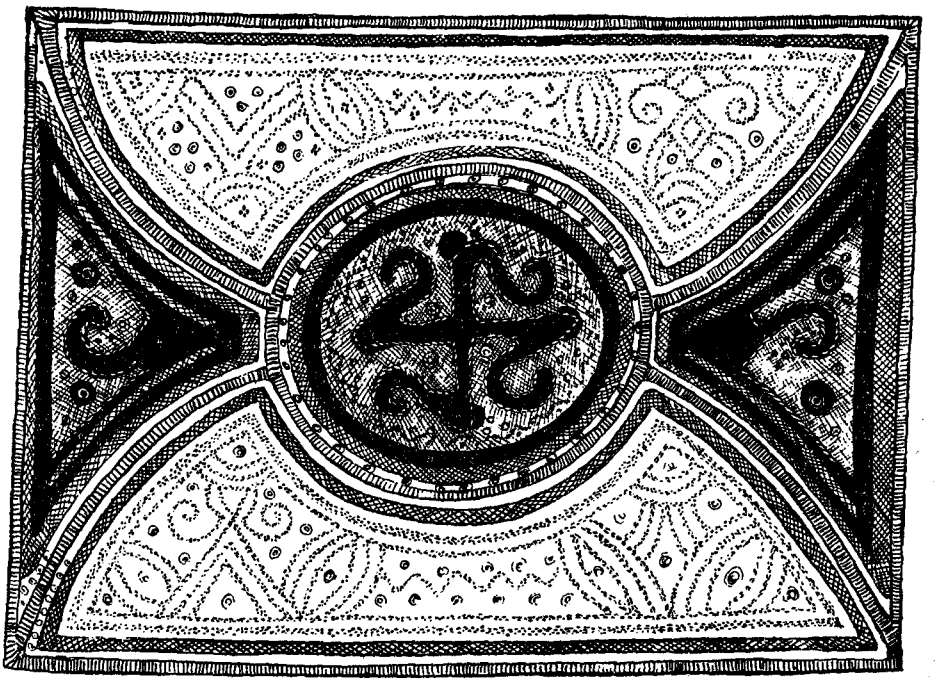

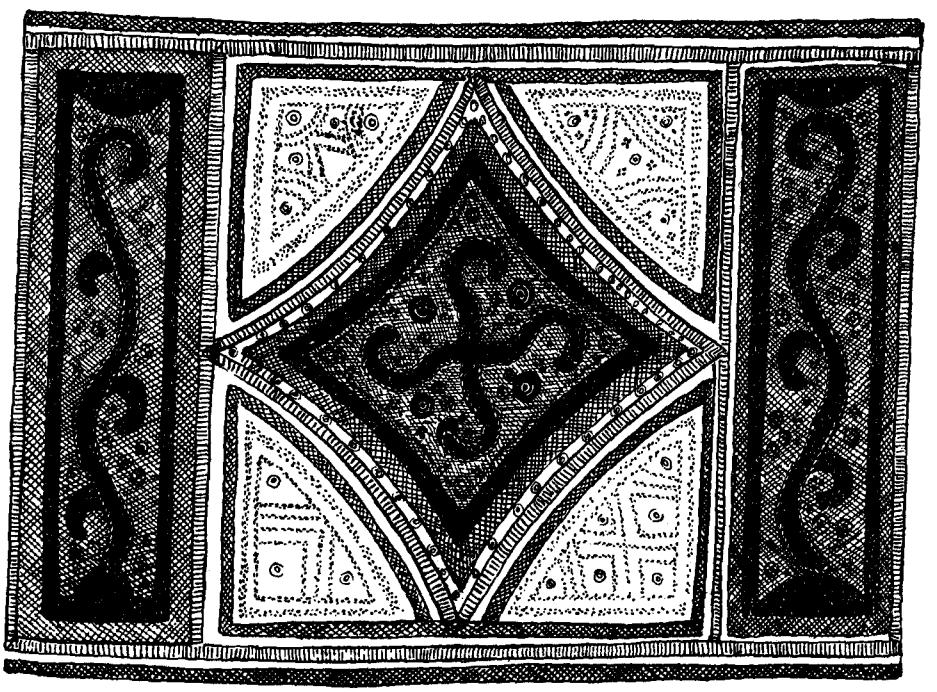

288

289 à 291. Détails de portefeuilles de mêmes styles, de mêmes techniques et employant les mêmes matériaux que le modèle n° 288.

Ils furent exécutés par la même artisane à Boutilimit en 1934.

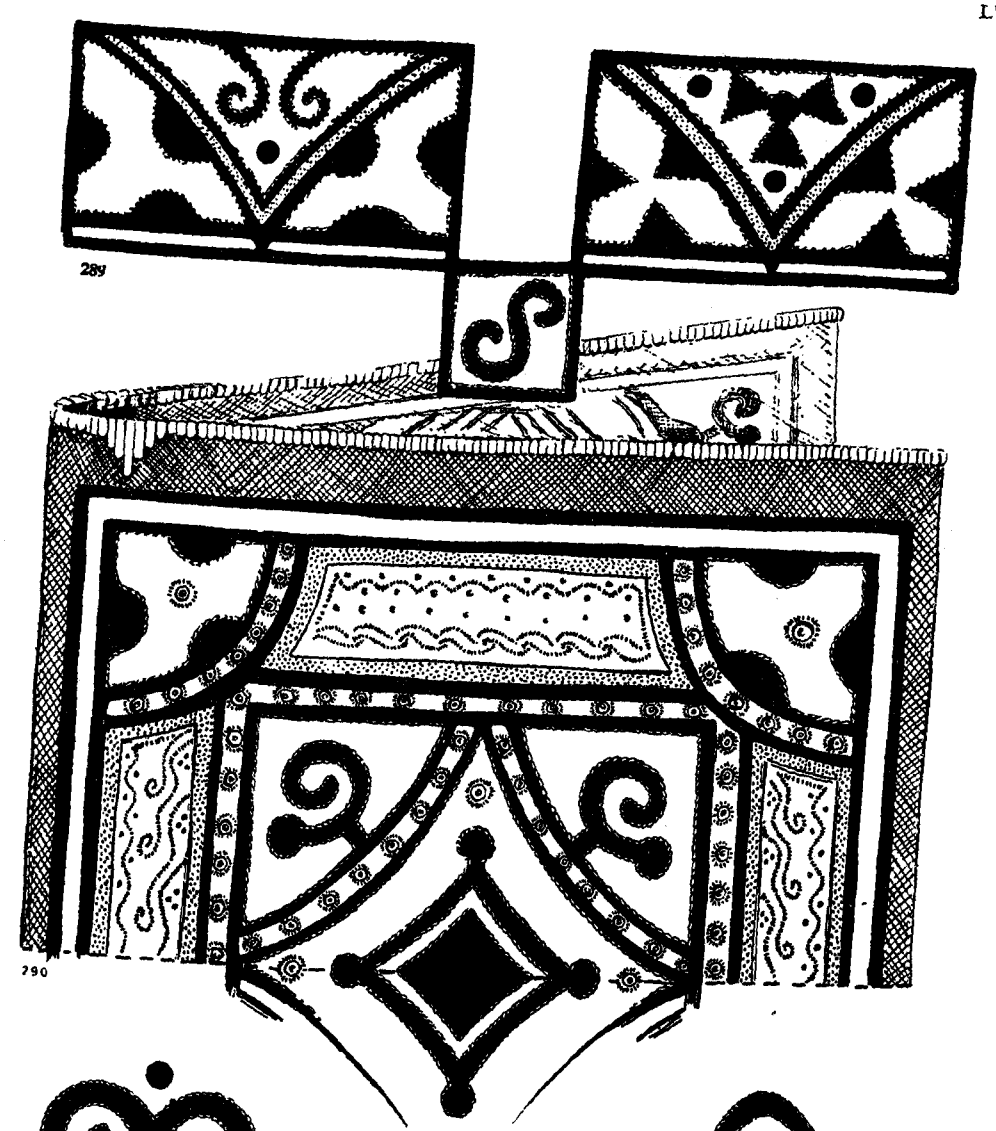

289

290

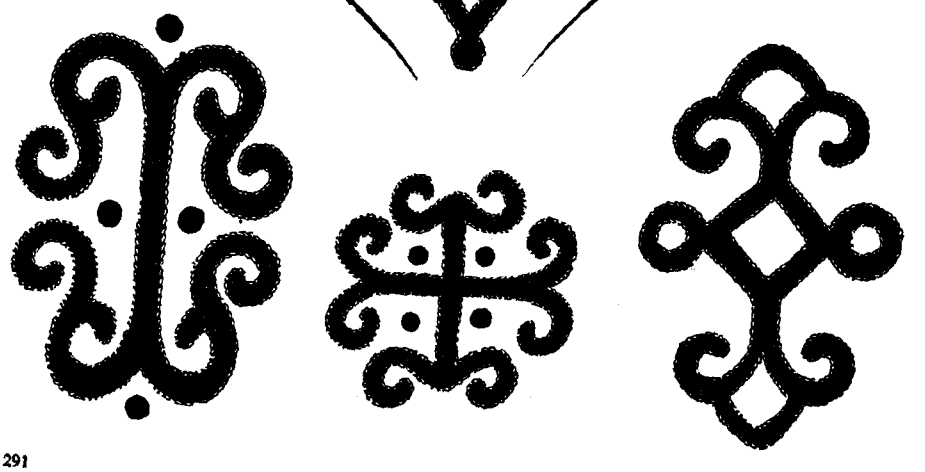

291

292. Couvre-livre ou portefeuille : *ajāfīr*.

Maᶜallemat des Awlād Abieri - Boutilimit (Trārza), 1951.

La peau d'agneau, naturelle, mouillée, est tendue sur une feuille de carton épais, également mouillée et enduite de colle. Le décor est profondément estampé dans la peau et le carton ramolli par l'eau. En séchant l'ensemble prend la dureté du bois sculpté.

292

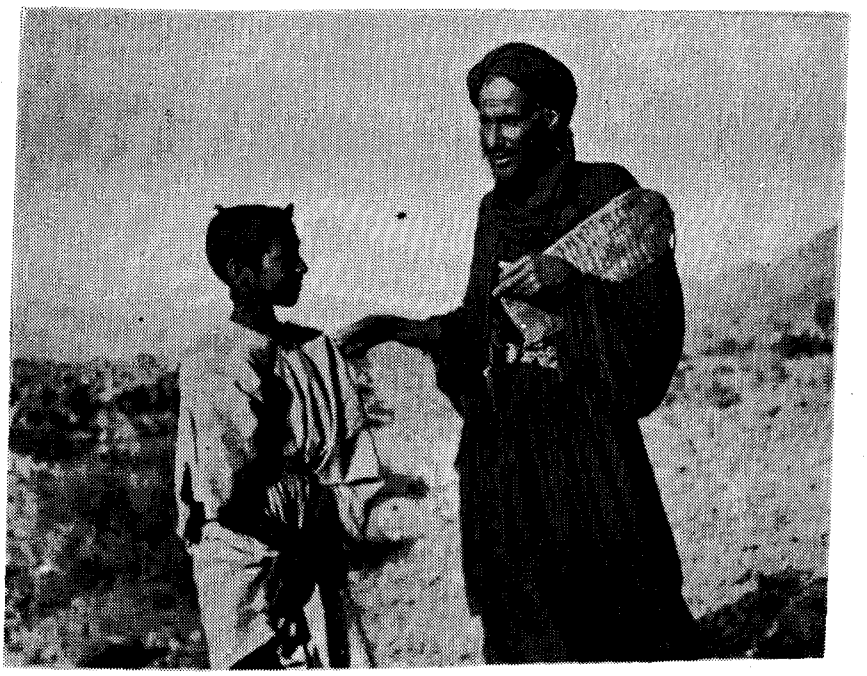

98. Un vieux *tāleb* r'gaïbi instruisant le jeune berger d'un troupeau de chameaux. Wad Dra'a, au sud d'Assa. 1951.

99. Sous la tente-école, signalée par une bande blanche. Trarza, 1934.

100. La bibliothèque des Abboṭ à Chengīṭī. 1937.

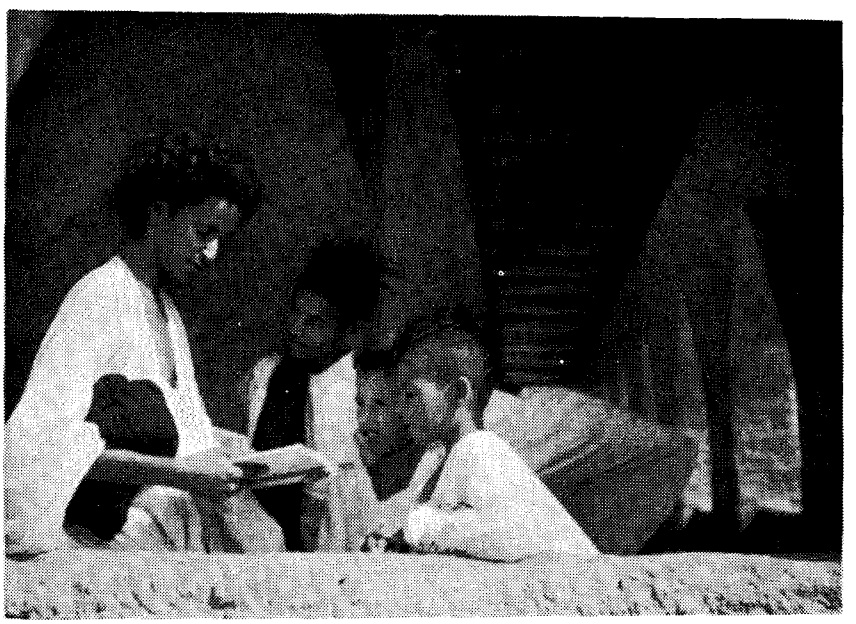

101. Medersa d'Aṭār. Un moniteur et ses jeunes élèves. 1950.

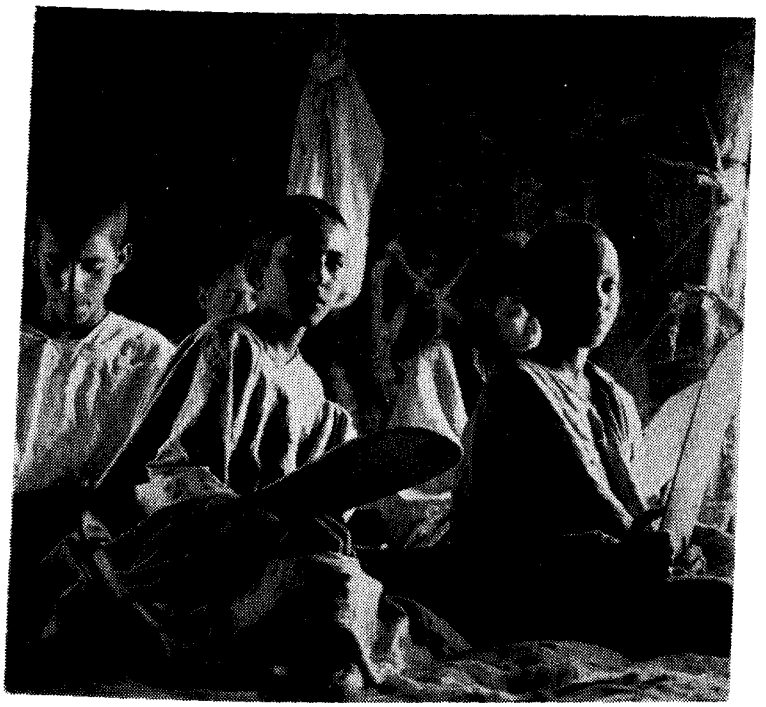

102. La classe de littérature dans la *tikit* de Mohammed ū.-Bou-Mediāna. Boutilimit, 1951.

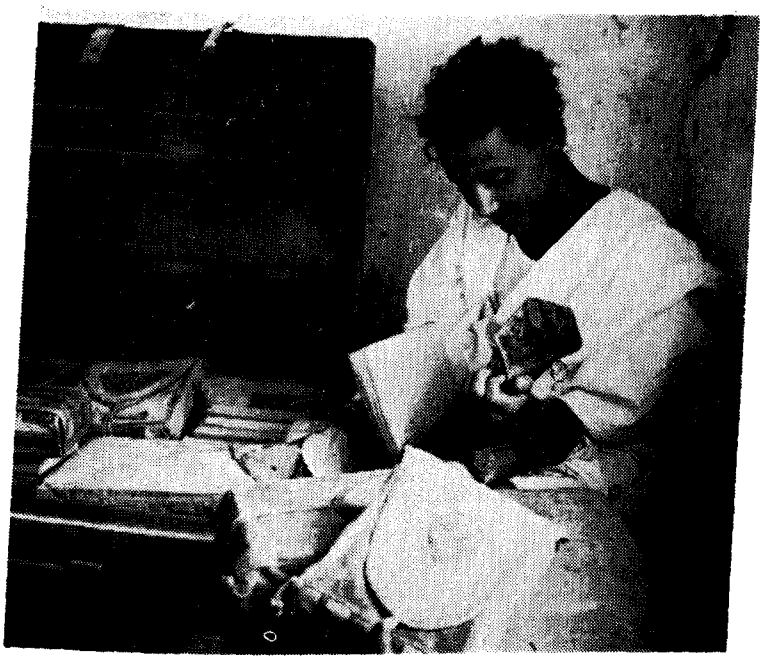

103. Un étudiant dans la bibliothèque des 'Ahel Cheikh Sidiya. Boutilimit, 1951.

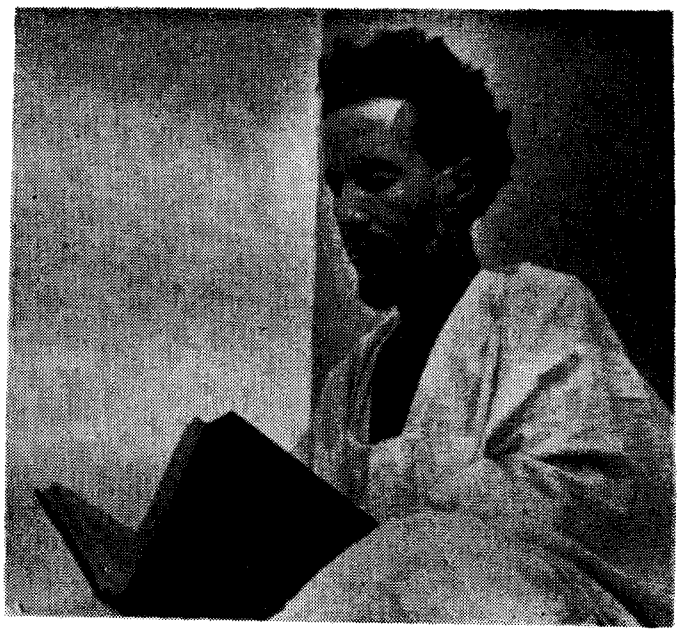

Moḥammed ū.-Bou-Mediāna, théologien et poète, professeur à l'Institut islamique des Ahel Cheikh Sidiya. Boutilimit, 1951.

105. Au lycée Faidherbe de Saint-Louis du Sénégal, Si Mokhtar ū.-Hamidoun, archiviste au Centrifan-Mauritanie, avec trois jeunes lycéens dont deux, Bazeïd ū.-Miské (à gauche) et Hamdi ū.-Mouknas (à droite) deviendront ministres de la R.I.M.

Cl. Missions Puigaudeau-Sénones
Reproduction interdite

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Instituto Hispano-Arabe de Cultura. — *Actas del II Coloquio Hispano-Tunecino de Estudios Históricos (Madrid-Barcelona, mayo de 1972).* — Madrid, 1973. —, 308 págs. con 3 grabs. + 1 hoja. — 235 mm.

El Instituto Hispano-Arabe de Cultura publica ahora las Actas del II Coloquio Hispano-Tunecino de Estudios Históricos, celebrado en Madrid y Barcelona en mayo del año pasado.

La obra se inicia recogiendo unas palabras del entonces Ministro español de Asuntos Exteriores, Don Gregorio López Bravo, en las que subraya la importancia de la labor de investigación realizada y la conveniencia de situarla en el marco de una organización internacional.

Los trabajos publicados corresponden casi en su totalidad a la época medieval. Los temas tratados van desde la Geografía a las Matemáticas, pasando por la Historia, la Filosofía, la Lexicografía, la Literatura y la Astronomía.

La mayor parte de las comunicaciones están presentadas en lengua francesa ; dos están redactadas en castellano y otras dos en árabe.

JOAQUÍN VALLVÉ BERMEJO se ocupa de *Carthage et Carthagène au* VIII^e^ *siècle,* señalando las frecuentes confusiones que se han producido en los geógrafos árabes al describir estas dos ciudades, a causa sin duda de la similitud de sus nombres.

M. YALAOUI estudia *Les relations entre Fāṭimides d'Ifrīqiya et Ommeyades d'Espagne à travers le dīwān d'Ibn Hānī,* poeta nacido en España a mediados del siglo X, y que a los 27 años había pasado al servicio del califa fāṭimí al-Muʿizz, el cual lo considera el más grande poeta šiʿí de Occidente, en cuyo dīwān se manifiesta claramente su aversión a los omeyas.

SLIMANE-MOSTAFA ZBISS nos ofrece unas *Considérations sur la tentative de restauration du pouvoir almoravide en Maghreb central et oriental* por

parte de los Banū-Gāniya de Mallorca, basadas en los trabajos aparecidos después de que Alfred Bel publicara en 1903 su estudio sobre « les Banou-Ghânia ».

M. AL-HABIB HILA da cuenta de haber hallado *Quelques lettres de la chancellerie de Ceuta au temps des ᶜAzafides* escritas por Jalaf b. ᶜAbd al-ᶜAzīz al-Gāfiqī al-Qabtawrī entre 1250 y 1284, que corresponden a la época en que Ceuta estaba sometida a los almohades, a una corta época de independencia y a los años en que estuvo bajo el poder de los benimerines.

La comunicación de F. UDINA MARTORELL versa *Sur les rapports entre la Tunisie et l'Aragon entre 1360-1379*, tomando como punto de partida el tratado de 1360 y estudiando las consecuencias del mismo en la política de Aragón, a base de la documentación conservada en el volumen 1389 del registro de cancillería del Archivo de la Corona de Aragón.

MOHAMED TALBI examina *Les contacts culturels entre l'Ifrīqiya ḥafṣide (1230-1569) et le sultanat naṣride d'Espagne (1232-1492)*, especialmente de tipo literario y profano, estudiando la profunda huella que dejaron en Ifrīqiya los emigrantes o viajeros granadinos y señalando que estos granadinos se beneficiaron a su vez de las enseñanzas de los maestros tunecinos.

PEDRO CHALMETA se plantea *Le problème de la féodalité hors de l'Europe chrétienne : le cas de l'Espagne musulmane*, para tratar de averiguar si se puede hablar de estructuras feudales, y hasta qué punto, en la España musulmana. Su estudio se propone más bien señalar los diversos aspectos de la cuestión que tratar de resolverla, siquiera provisionalmente, pero en líneas generales parece imponerse la conclusión de que en la España musulmana no ha habido feudalismo.

MARÍA JESÚS RUBIERA trata *Sur un possible auteur de la chronique intitulée* « al-Ḥulal al-mawšiyya fī ḏikr al-ajbār al-marrākušiyya » que cree poder atribuir a Muḥammad b. Abī-l-ᶜUlà b. Simmāk.

Entre estos estudios podemos incluir también el de M. DE EPALZA, quien se plantea el problema de *L'histoire d'Al-Andalus dans les livres de textes de l'enseignement secondaire*. Para ello ofrece un resumen de la historia de España en los manuales árabes, en los cuales se destaca la época musulmana. Examina luego lo que representa a nivel antropológico esta visión de la historia de España y finalmente sugiere varias normas para la reforma de los textos españoles de Bachillerato al tratar de la historia de la España musulmana.

ABDELMAJID EL-GHANNOUCHI estudia *Les dimensions de notre liberté chez Ibn Rušd et ses prédécesseurs.* Los teólogos y filósofos del Islam, al tratar de la voluntad humana adoptan una de dos posiciones extremas : voluntarismo exclusivo o fatalismo quietista. Ibn Rušd sitúa entre estas dos posiciones nuestra libertad esencial.

A. BOUHDIDA se interesa por la *Place et fonction de l'imaginaire dans la civilisation musulmane d'Occident,* señalando la importancia de lo imaginario como revelación interna de los componentes esenciales de lo social, en la medida en que es onirismo dinámico y colectivo, aparte las dimensiones inconscientes o semi-inconscientes que puede revestir. Se puede elaborar un vasto proyecto analítico de lo imaginario en la poesía, en el arte, en la religión, en los comportamientos cotidianos, en la vida económica. En su simbolismo se aprecian tres funciones, que el autor califica de lúdica, expresiva y terapéutica.

R. HAMZAOUI nos expone la *Importance du* Muḫaṣṣaṣ *d'Ibn Sīda dans la lexicographie arabe moderne.* Se trata de plantear el problema del valor de la contribución de la lexicografía árabe clásica en el renacimiento de la *ʿArabiyya,* especialmente en los campos técnicos y científicos, y de juzgar la importancia del procedimiento lingüístico llamado « *Istinbāṭ* » (actualización), que consiste en exhumar términos antiguos para expresar nociones modernas. El interés del problema se hace patente en la controversia que opone a los partidarios y a los detractores del procedimiento, aunque hay también una fórmula intermedia más de acuerdo con la realidad. El autor analiza los términos del *Mujaṣṣaṣ* de Ibn Sīda que han sido utilizados en tres diccionarios modernos especializados : el « *Muʿŷam asmāʾ al-nabāt* » de Aḥmad ʿĪsà, el « *Muʿŷam al-ḥayawān* » de Amīn al-Maʿlūf y el « *Muʿŷam al-alfāẓ al-zirāʿiyya* » de Muṣṭafà al-Šihābī, incluyendo al final de su comunicación los correspondientes cuadros.

Pedro MARTÍNEZ MONTÁVEZ llama la atención sobre *Un poeta* morisco *contemporáneo : ʿAbd al-Razzāq Karabāka (1901-1945),* del cual nos da una amplia biografía, seguida de lo que el autor denomina « primer intento de caracterización de una obra », que, en su opinión, es, ante todo, la de un poeta lírico.

ŶAʿFAR MĀŶID se ocupa de *Abū-l-Baqāʾ al-Rundī (601-684/1204-1285),* dividiendo su estudio en cuatro partes, que tratan respectivamente de la biografía de Abū-l-Baqāʾ, en la que nos da las fechas de su nacimiento en muḥarram del año 601 / agosto-septiembre de 1204 y de su muerte en 684 / 1285 ; la qaṣīda elegíaca en « nūn » ; su obra « *al-Wāfī fī naẓm*

al-qawāfī », de la que menciona las partes en que está dividida y la fecha de su composición (671 / julio 1272 - julio 1273) ; para terminar con la valoración de al-Rundī como crítico y como poeta.

AḤMAD BĀKĪR nos ofrece una bio-bibliografía de « *al-qāḍī ʿIyāḍ* » de Ceuta, deteniéndose en el examen de su obra « al-Madārik », de la que afirma que no sólo considera a un grupo de seguidores de Mālik, sino que es uno de los libros más importantes de la civilización islámica.

JULIO SAMSÓ titula su comunicación *À propos de quelques manuscrits astronomiques des Bibliothèques de Tunis : Contribution à une étude de l'astrolabe dans l'Espagne musulmane*. En ella señala la importancia que tienen para el estudio de la astronomía árabe varios manuscritos de las bibliotecas tunecinas Ṣādiqiyya y Aḥmadiyya. En efecto, estos manuscritos contienen traducciones de obras griegas de astronomía, tratados sobre los primeros astrolabios, sobre el astrolabio universal de Ibn Bās al-Islāmī, sobre la « azafea » de Azarquiel y sobre el cuadrante *šakkāzī*. El profesor Samsó termina su estudio señalando que la « azafea » y el cuadrante *šakkāzī* fueron conocidos y empleados en el Oriente islámico, lo que constituye una aportación al movimiento de las ideas cientificas durante la Edad Media en sentido Oeste-Este.

J. VERNET se ocupa de *Copérnico y los árabes*, dándonos las distintas opiniones de los pensadores árabes (Rāzī, al-Birūnī, Avicena, etc.) acerca del sistema del Universo. En general los astrónomes árabes no aceptaron el sistema heliocéntrico. Pero « a partir del siglo XII, la revisión del [sistema] geocéntrico tolemaico les llevó a idear una serie de modelos cinemáticos para el movimiento de los planetas, que presentan sorprendentes analogías con los desarrollados por Copérnico en su *De revolutionibus*, hasta el punto de hacer pensar que éste tuvo conocimiento — excepto para la genial intuición de instalar el Sol en el centro del Universo — de los trabajos de aquéllos », entre los cuales hay que citar a Nāṣir al-Dīn Ṭūsī, Quṭb al-Dīn Širāzī, y sobre todo a Ibn al-Šatīr.

Y finalmente M. SOUÏSSI destaca la importancia de *Un mathématicien tuniso-andalou : al-Qalaṣādī*, nacido en Baza a comienzos del siglo IX/XV, del cual nos da unas notas biográficas y nos menciona su producción, en la que destacan las obras de aritmética y de álgebra y las de partición de herencias. El autor analiza el contenido del « *Kašf al-astār ʿan ʿilm ḫurūf al-ŷubār* » y el comentario de « *Ḏawat al-asmā'* », exponiendo los métodos de al-Qalaṣādī traducidos a la notación moderna, pero conser-

vando sus propios ejemplos numéricos, de acuerdo con los seis modelos en que los clasifica al-Qalaṣādī, para terminar señalando la aportación personal de este autor en el campo de las matemáticas.

Esta larga relación nos permite apreciar el valor de la obra que reseñamos. Es una verdadera lástima que la edición quede afeada por haberse deslizado en ella un número excesivo de erratas.

Mariano ARRIBAS PALAU

AḤMAD AL-QAŠTĀLĪ. — *Milagros de Abū Marwān al-Yuḥānisī* (Tuḥfat al-mugtarib bi-bilād al-Magrib fī karāmāt al-šayj Abī Marwān). Editados, con prólogo, notas e índices, por FERNANDO DE LA GRANJA. — Madrid, 1974. — 2 hojas + 8 + 203 págs. — 244 mm.

El Prof. Fernando de la Granja, Catedrático de la Universidad Complutense, ha tomado a su cargo la edición del texto árabe de la obra *Tuḥfat al-mugtarib bi-bilād al-Magrib fī karāmāt al-šayj Abī Marwān* de Aḥmad b. Ibrāhīm b. Yaḥyà l-Azdī al-Qaštālī, que se conserva en un manuscrito único, incluido en el códice núm. 3486 de la Biblioteca Nacional de París.

La obra, cuya importancia había pasado inadvertida hasta ahora, recoge los prodigios realizados por el šayj Abū Marwān ʿAbd al-Malik b. Ibrāhīm b. Bišr al-Qaysī al-Yuḥānisī (de Yuḥānis, actual Ohanes, en Almería).

En la edición, el Prof. Fernando de la Granja incluye la parte realmente interesante de la obra, comenzando con un largo capítulo que el autor dedica a las confidencias de su maestro el šayj Abū Marwān relativas a su arrepentimiento y vuelta a Dios en edad temprana, así como a su iniciación en la vía piadosa, y siguiendo con la relación de una serie de hechos, de algunos de los cuales había sido al-Qaštālī testigo presencial, mientras que otros le habían sido relatados por el propio Abú Marwān o por discípulos y amigos suyos. En estos hechos se plasma de una parte su vida espiritual y de otra su actitud bélica frente a los enemigos del Islam en la frontera de Granada. El total de capítulos es de III.

Como puede apreciarse, la obra está dedicada a un solo personaje, lo cual la distingue de otras obras similares que se ocupan de vidas de santos, siempre con carácter colectivo, como, por ejemplo, la titulada *al-Maqṣad,*

de ʿAbd al-Ḥaqq al-Bādisī, traducida por Georges S. Colin con el subtítulo de « Vies des saints du Rîf », en la que se da una amplia noticia biográfica de Abū Marwān.

Sin embargo, el objeto perseguido al escribir esta obra era similar al que se proponía el autor de *al-Maqṣad* y los de otras semejantes, pues tendía, como ellas, a exaltar el misticismo, el ideal religioso, con el consiguiente desprecio por la vida del mundo.

Si tenemos en cuenta que esta obra se nos presenta como el único ejemplar de este tipo en al-Andalus, se comprenderá la extraordinaria importancia que posee para poder estudiar el movimiento religioso en el Occidente musulmán a mediados del siglo XIII.

La edición va provista de los correspondientes índices onomástico, toponímico y general, imprescindibles para su fácil manejo. Ha sido realizada con su habitual pulcritud por el Instituto Egipcio de Estudios Islámicos, de Madrid. A dicho Instituto y al Prof. Fernando de la Granja debemos agradecerles que hayan puesto a disposición de los estudiosos esta obra tan interesante, mientras esperamos la publicación de su traducción castellana, que el Prof. Fernando de la Granja nos advierte tener ya preparada para su aparición inmediata.

Mariano ARRIBAS PALAU

IMPRIMERIE AGDAL-MAGHREB - RABAT

UNIVERSITÉ MOHAMMED V

FACULTÉ DES LETTRES ET DES SCIENCES HUMAINES

HESPÉRIS TAMUDA

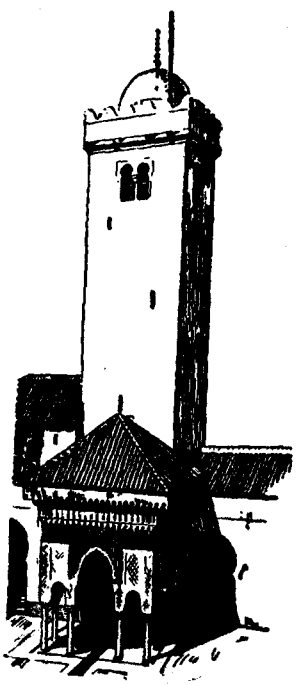

VOL. XVI. — Fascicule unique

ÉDITIONS TECHNIQUES NORD-AFRICAINES

22, RUE DU BÉARN, RABAT

1975

HESPÉRIS
TAMUDA

La revue HESPERIS-TAMUDA est consacrée à l'étude du Maroc, de son sol, de ses populations, de sa civilisation, de son histoire, de ses langues et, d'une manière générale, à l'histoire de la civilisation de l'Afrique et de l'Occident musulman. Elle continue, en les rassemblant en une seule publication, HESPERIS, qui était le Bulletin de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, et TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, qui paraissait à Tétouan.

Elle paraît, en principe, en trois fascicules simples par année. Chaque fascicule comprend des articles originaux, des communications, des comptes rendus bibliographiques, principalement en français et en espagnol, et, éventuellement, en d'autres langues.

Pour tout ce qui concerne la RÉDACTION DE LA REVUE (insertions, publication de manuscrits, épreuves d'impression, tirages à part, demandes de comptes rendus) ainsi que pour les demandes d'abonnements et d'achats, s'adresser au **Service des Publications, des Echanges et de la Diffusion de la Faculté des Lettres et des Sciences humaines - B.P. 1040 - Rabat.**

La Bibliothèque de la Faculté des Lettres de Rabat est chargée des échanges.

•

Le système de translittération des mots arabes utilisé dans cette revue est celui de l'ancien Institut des Hautes Etudes Marocaines et des Ecoles d'Etudes Arabes de Madrid et de Grenade.

La revista HESPERIS-TAMUDA está dedicada al estudio de Marruecos, de su suelo, de su población, de su civilización, de su historia, de sus lenguas y de modo general a la historia de la civilización de Africa y del Occidente musulmán. Esta revista continúa, reuniéndolas en una sola publicación, a HESPERIS, que era el Boletin del Institut des Hautes Etudes Marocaines, y TAMUDA, Revista de Investigaciones Marroquíes, que aparecia en Tetuán.

HESPERIS-TAMUDA aparece en principio en tres fascículos. Cada fascículo comprende articulos originales, varia, reseñas bibliográficas, principalmente en francés y en español, y eventualmente en otras lenguas.

Para todo lo que concierne a la REDACCIÓN DE LA REVISTA (inserciones, publicación de originales, pruebas de imprenta, separatas, peticiones de reseñas), y para los pedidos de suscripción y compra, la correspondencia deberá dirigirse al **Servicio de las Publicaciones, Intercambios y Difusión de la Facultad de Letras y de Ciencias humanas - B.P. 1040 - Rabat.**

La Biblioteca de la Facultad de Letras en Rabat tiene a su cargo los intercambios.

•

El sistema de transcripción de palabras árabes utilizado en esta revista es el del antiguo Instituto de Altos Estudios Marroquíes y el de las Escuelas des Estudios Arabes de Madrid y Granada.

Abonnement annuel :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France ..	45 dirhams
Autres pays	50 dirhams ou $ 11

Prix du présent volume (fascicule unique) :

Maroc, Algérie, Tunisie, Espagne, France ..	45 dirhams
Autres pays	50 dirhams ou $ 11

HESPÉRIS
TAMUDA

Vol. XVI. - Fasc. unique *1975*

SOMMAIRE - SUMARIO

NECROLOGICA. — Luis Seco de Lucena 5

ARTICLES — ARTÍCULOS

Bachir ATTIÉ ATTIÉ. — *La numération de « position » et l'arabe préislamique* 7

Paul PASCON. — *Description des mudd et ṣāʿ maghribins* 25

Magali MORSY. — *Le tremblement de terre de 1755 d'après des témoignages d'époque* 89

Mariano ARRIBAS PALAU. — *El cautiverio de cinco españoles en Argel (1780-1782)* 99

Germain AYACHE. — *Les visées sahariennes de l'Espagne en 1900. La question de la Saquia el Ḥamra* 175

Odette DU PUIGAUDEAU. — *Arts et coutumes des Maures* (suite) ... 185

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES — RESEÑAS BIBLIOGRÁFICAS

Institut Hispano-Arabe de Cultura, *Actas del II Coloquio Hispano-Tunecino de Estudios Históricos* (Mariano Arribas Palau), p. 225. — Aḥmad al-Qaštālī, *Milagros de Abū Marwān al-Yuḥānisī* (Mariano Arribas Palau), p. 229.

NECROLOGICA

LUIS SECO DE LUCENA

Nos ha llegado la noticia del fallecimiento de Don Luis Seco de Lucena Paredes, acaecido en Granada a finales de marzo de 1974.

Seco de Lucena era Catedrático por oposición de Lengua árabe en la Universidad de Granada desde 1942 y se había jubilado en 1971. También tuvo a su cargo la Dirección de la Escuela de Estudios Arabes de Granada desde 1943 hasta su jubilación.

Estos dos cargos le permitieron simultanear las tareas docentes con una profunda labor de investigación, cuyo objeto fundamental era el estudio de una serie de documentos árabes relativos a Granada. Estos documentos fueron publicados por Don Luis Seco de Lucena en varios trabajos, entre los que destaca por su amplitud el editado por el Instituto Egipcio de Estudios Islámicos, de Madrid, en 1961, bajo el título de « *Documentos arábigo-granadinos* ». La revista « Hespéris-Tamuda » (vol. II, 1961, pp. 381-383) dio cuenta de la aparición de esta obra, de su importancia y del contenido de la misma.

Esta colección de documentos le permitió arrojar nueva luz sobre la deficientemente conocida etapa final del reino naṣrī de Granada y estudiar en detalle diversos aspectos de esa época : personajes de la familia real ; familias más destacadas ; toponimia ; numismática ; economía.

Además de estos trabajos, Seco de Lucena publicó también una traducción y estudio del « Naqṭ al-ᶜarūs » de Ibn Ḥazm ; un extracto del « Ṣubḥ al-aᶜšā' » de al-Qalqašandī relativo a la España de principios del siglo XV y otro de la misma obra sobre Marruecos, titulado « Marruecos a comienzos del siglo XV, según Abū-l-ᶜAbbās al-Qalqašandī », editado en Tetuán (1951).

Entre otras publicaciones muy diversas cabe mencionar dos en que se ocupa de algunos aspectos de la Almería musulmana y otra en que revisa y pone al día nuestros conocimientos sobre el reino ḥammudī de Málaga y Algeciras.

Para dotar a la Universidad de Granada de una revista científica en que se recogiera la labor de investigación en ella realizada en el campo de los estudios árabes, Seco de Lucena fundó con Don David Gonzalo Maeso, Catedrático de Lengua hebrea en la misma Universidad, la « Miscelánea de Estudios Arabes y Hebraicos », cuyo primer volumen apareció en 1952.

Colaboró también en diversas revistas especializadas : « Al-Andalus », « Revista del Instituto Egipcio de Estudios Islámicos » y « Tamuda », entre otras.

Había participado en varios Congresos internacionales y se había ocupado de organizar las « Sesiones de Cultura Hispano-Musulmana », celebradas en Granada, Córdoba, Madrid y Valencia y Murcia, de 1962 a 1965.

Paralelamente a esta labor había desplegado gran actividad divulgadora, por medio de conferencias y obras destinadas al público no especializado. Entre éstas hay que destacar la que lleva por título « Granada : Descripción de la ciudad », así como la que describe los « Cármenes de Granada ».

Desde su jubilación se había entregado por completo a la labor de investigación.

Descanse en paz.

LA NUMERATION DE « POSITION » ET L'ARABE PREISLAMIQUE

Par numération de position, nous entendons le concept de la numération décimale et son application par les deux jeux de chiffres : Ġubārī et Hindī ancien.

Et notre arabe préislamique comprend les écrits épigraphiques indiscutables de la langue du Ḍāḍ, depuis l'origine nabatéenne de l'écriture arabe, jusqu'à sa complète indépendance à la veille de son immortalisation coranique. Ils sont au nombre de trois : 1° L'inscription d'an-Namāra ; datée en chiffres nabatéens : *l'année 223* (de l'Eparchie = 328 J.-C.). 2° Le texte arabe de l'inscription trilingue de Zabad (arabe, araméen, grec). Le texte arabe est sans date. L'araméen est daté en toutes lettres : *l'année huit cent vingt-trois* (des Séleucides = 512 J.-C.).

3° L'inscription bilingue de Ḥarrān (arabe, grec). Son texte grec est daté avec les lettres chiffrées de l'alphabet gréco-phénicien de *l'indiction* α *l'année* υξγ′ (de l'Eparchie = 568 J.-C.). Le texte arabe porte également une date tout à fait originale ! C'est pourquoi, elle n'a pas eu la chance d'être déchiffrée. Et pour comble, elle fut remplacée par la date grecque précédente. Est-ce l'image de tout ce qui se fait ailleurs ?

En somme, la première date arabe préislamique est donnée avec les chiffres nabatéens ; et la dernière, avec des chiffres inconnus.

Dans cet essai, nous nous proposons de situer la date arabe de Ḥarrān dans son contexte historique, de la lire, de démontrer qu'elle est donnée avec des chiffres arabes à proprement parler, selon la numération de position, de renvoyer le nombre grec à son texte, et de marquer à sa place la date arabe de notre lecture : *l'année 498 de Titus*.

Le contexte historique

Notre titre qui unit la numération de position et l'arabe préislamique n'aurait pas manqué de scandaliser les indianistes arabes des époques classiques, et ne manquerait pas de déplaire aux hellénistes modernes, qui se dépensent pour trouver à la numération décimale, concept comme signes, une origine grecque, afin de lui éviter, on ne sait pourquoi, le malheur d'une origine arabe ! (1).

Toutes les traditions et les historiens réunis pourraient-ils avoir raison contre une pierre d'ex-voto ghassanide ? ou finiraient-ils, comme l'antilope du poète, par se briser en vain, les cornes contre elle ?

La célèbre inscription bilingue de Ḥarrān, découverte dans le Ledja par Wetzstein, est la pierre susmentionnée ! Car, la date de son texte arabe n'est pas notée, et ne pouvait pas l'être, en système « abǧad » traditionnel. C'est pourquoi, elle n'a pas été déchiffrée par les savants qui, croyant que la notion de la numération de position n'existait nulle part à l'époque, ont camouflé l'affaire, quoique inconsciemment (2).

Les difficultés de lecture du texte arabe archaïque de Ḥarrān, qui sont nombreuses et de tout genre, jettent un voile épais sur l'ensemble de son message. Les données de son jumeau grec ont contribué à en dévoiler une partie, et en même temps, à induire les esprits en erreur dans la partie chronologique.

La date grecque est donnée avec le système « abǧad » gréco-phénicien : υξγ′ (463). Elle réfère, selon les savants, à l'Eparchie (La Province), qui fut l'ère courante dans la région depuis l'annexion du royaume arabe de

(1) Al-Ḫawārizmī, Ibn an-Nadīm et al-Bīrunī sont les plus célèbres indianistes arabes classiques. Leurs textes, sur le sujet, furent exploités à outrance par les indianistes modernes comme Woepcke, *Mémoire sur la propagation des chiffres indiens par les Arabes,* in « Journal Asiatique », série VI, I, 1863, pp. 27 ss.

Nos historiens arabes modernes, qui sont d'une inadvertance inimaginable, emboîtent le pas aux orientalistes. Ph. Hitti consacre une quinzaine de lignes et une note, à l'origine indienne (sic) des chiffres et du zéro indiens. (Cf. *Ta'rīḫ al-ᶜarab,* Beyrouth, 1955, p. 462.)

(2) A quelle époque place-t-on l'existence des chiffres décimaux dans l'Inde ou dans Burma ? Quand on n'a pas les documents appropriés, on est libre de pousser plus loin, toujours plus loin, chez l'Homme des neiges s'il le faut ! Les ailes du style poétique indien sont infatigables !

Nabatène à l'empire romain. Elle correspond à l'année 568 J.-C., et à l'année 54 avant l'Hégire. L'inscription fut donc exécutée un an ou deux avant (ou bien après) la naissance du Prophète.

Donc, l'écriture de la date grecque dénote l'ignorance de la numération de position. En effet, cette ignorance n'a pu être vaincue dans le monde grec qu'après l'action civilisatrice de Henri Dandolo (1105-1206 J.-C.), et grâce à elle (quatrième croisade) (3). Les pythagoristes, comme Colin, sont à la fois, des visionnaires platoniques et des amnésiques (4).

De leur côté, les indianistes arabes prétendent que la numération de position fut pacifiquement introduite dans le monde arabe, grâce aux traductions faites du temps des premiers Califes abbassides. Mais, ils ont oublié de nous dire comment il fut possible, humainement parlant, au lecteur arabe de comprendre si facilement, et d'adopter si vite un système de calcul qui n'était, selon eux, nullement le sien. Qu'était-il donc ce lecteur arabe abbasside ? Un phénomène ou une matière autographique ? Ne reprochons rien à nos indianistes anciens ; car, ils ne pouvaient pas se douter de ce qu'il en coûterait aux autres peuples d'adopter le nouveau système.

D'un autre point de vue, faut-il oublier que les relations directes, soit commerciales, soit culturelles, furent, tout au moins, surveillées, pour ne pas dire rompues, entre les autochtones de la Province arabe et ceux de la péninsule indienne ? C'est pourquoi, une trouvaille aussi intéressante que la numération de position aurait dû passer, si passage il y a eu, de l'Inde à Alexandrie, Palmyre, Rome ou Constantinople, avant de se répandre par la suite dans l'empire, atteindre le Ledja et se refléter dans le texte grec de Ḥarrān.

Malheureusement, c'est le contraire qu'on constate : d'une part, l'absence des vestiges dans le prétendu pays d'origine, et celle des étapes forcées du passage ; et d'autre part, la numération de position se profile dans le texte arabe de Ḥarrān, par des signes qui s'apparentent à ceux du

(3) P. Tannery, *Les chiffres arabes dans les manuscrits grecs*, Mém. sc. IV, (1920), pp. 109-205.

(4) Colin, « Journal Asiatique », 222, 1933, pp. 193 ss.

système Ġubārī, autrement dit, aux chiffres arabes. Cette parenté est tout particulièrement douloureuse ; car, elle restituerait aux arabes préislamiques et la forme et la matière de la numération de position.

Alors, dans quelle école indienne, romaine, grecque, araméenne ou autre, le rédacteur ghassanide pouvait-il s'initier à la numération de position ? Existait-elle dans l'Inde auparavant ? Quand aurait-elle débarqué dans la péninsule arabique, atteint la Province, livré une lutte multiséculaire nécessaire pour s'imposer et s'afficher, enfin, sur un monument public dans le Ledja ?

Tant qu'on a les yeux rivés sur l'Inde, les points d'interrogation tombent comme une pluie de mousson. Cela prouve qu'on est hors du sujet. En effectuant nos recherches dans la péninsule arabique, nous ne risquons pas d'essuyer une tempête analogue, et nous avons des abris !

Le premier abri et le meilleur, c'est le fait de l'extrême pauvreté de l'alphabet arabe préislamique en signes distincts. En effet, cet alphabet se composait, tout au plus, de quatorze signes ! Dans l'Islam, il en a fallu des points pour mettre sur les I afin d'y pouvoir distinguer les 28 consonnes (15 porteront des points diacritiques et deux autres, le Sin et le Kaf, des traits (5). Mais, notre arabe préislamique ignorait tout cela. Par conséquent, n'ayant pas le luxe d'un alphabet de 22-27 signes nécessaires, historiquement (6), pour la numération « abǧad », il était donc réduit, dans ses comptes écrits, à se débrouiller comme il pouvait avec le Ġubār (le reste) de l'alphabet nabatéen. Sa lucidité aurait dû faire le reste (7).

En effet, et c'est le second abri, nous constatons qu'il a marqué les chiffres de la date de Ḥarrān avec ses lettres alphabétiques. Pour ce faire, il a dû trouver un moyen de chiffrage mathématiquement sûr et sans

(5) L'ordre des lettres dans l'alphabet arabe fut créé du temps de ᶜAbd-al-Malik (685-705 C.), par Nasr bin ᶜAsim (Cf. Dr Jawwad ᶜAli, *Al-mufaṣṣel fī tārīḫ al-ᶜarab qabl al-Islām*, Beyrouth, vol. VIII, pp. 152 et 182. Il y en a deux principales variantes : l'ordre maghrébin et l'ordre oriental.

(6) L'alphabet syriaque se compose de 22 lettres. Les quatre dernières (q, r, s, t) représentent les quatre premières centaines. On cumulait celles-ci pour obtenir les autres centaines.

(7) Les dictionnaires consultés ne nous donnent pas l'origine de la nisba Ġubārī, et se taisent sur sa relation avec *Ġabir* qui a, selon az-Zaggag, deux acceptions contraires ou contradictoires (passé et durable). Nous prions ceux qui voient une relation avec le sable de se rappeler que *Ġubar* (poussière) n'est pas *Raml* (sable).

équivoque possible qui lui permettait d'utiliser son alphabet à ce propos, chose que les nabatéens n'ont pas pu faire avec un alphabet plus riche, si bien qu'ils ont eu recours aux chiffres numériques qui leur étaient propres, et que le rédacteur du texte d'an-Namāra avait utilisés (8).

Le troisième abri, c'est le fait que la numération de position a été adoptée sans heurt par l'islam (9).

Et ainsi de suite, nous pouvons allonger la liste des faits à l'appui de notre thèse, mais à quoi bon accumuler les données ici, quand nous comptons les évoquer au fur et à mesure du développement de notre exposé. Nous allons faire maintenant la connaissance du document.

Le document et les voiles scientifiques

Le texte arabe de l'inscription bilingue de Ḥarrān est notre document, et la date de ce texte est l'unique message préislamique chiffré d'une manière originale. Personnellement, nous le connaissons par l'œuvre de

(8) C'est un point capital ! En effet, nous n'avons rencontré aucune trace de Ḥisāb al-ǧummāl dans ce que nous connaissons des inscriptions nabatéennes. De son côté, Cantineau ne le mentionne pas dans son œuvre : *Le nabatéen*, Paris, Leroux, 1930, vol. I, pp. 35-36.

Certains propos des prof. K. Y. Namy et A. Frayha, rapportés par Jawwad ᶜAli, sont erronés dans la mesure où ils affirment que les Arabes nabatéens et les Arabes préislamiques se servaient de Ḥisāb al-ǧummāl dans leurs écritures propres. (Cf. J. ᶜAli, *loc. cit.*, pp. 169 et 173.)

(9) L'adoption des chiffres arabes par l'Europe a exigé un demi-millénaire. « Quand on songe aux difficultés qu'il fallut surmonter, dit Sigrid Hunke, et aux résistances qu'il fallut briser pour introduire l'usage de ces chiffres en Occident, on s'aperçoit qu'en passant de l'ancien système au nouveau, qu'en saisissant le sens de l'écriture de position et le rôle du zéro, les Arabes accomplirent un véritable exploit. Car il ne s'agissait pas simplement de remplacer les signes anciens (? !), par de nouveaux ; pour pouvoir, en effet, utiliser cette numération étrangère (!), les savants comme les marchands devaient s'adapter à un mode de pensée qui leur était complètement étranger (!) ».

Dans un paragraphe précédent, l'historienne avait dit : « Lorsque en 706 le calife Oualid Ier... avait interdit l'emploi de la langue grecque au profit de la langue arabe dans la rédaction des registres publics de son empire, il avait dû (!) néanmoins faire une exception pour les nombres (. ! !) ». Sigrid Hunke, *Le soleil d'Allah brille sur l'Occident*, Albin Michel, Paris, 1963, p. 45.

Quand on voit Ph. Hitti parler avec une logique *sui generis*, de la résistance des arabes contre l'adoption de ses chiffres indiens et du zéro, on ne peut pas demander à l'historienne allemande de reprendre la rédaction de son texte. C'est nous qui avons constellé son texte par des points d'interrogation et d'exclamation !

Cantineau : *Le nabatéen,* Paris, Leroux, 1932, vol. II, pp. 50-51 (première lecture) et p. 214 (correction de Littmann).

La première lecture, reproduite par Cantineau, de qui est-elle ? Peu importe ! L'important c'est qu'elle est inexacte et truquée ! En effet, la date donnée dans la transcription en arabe classique n'a pas été lue dans *l'originel arabe archaïque.* Pour être exact, scientifiquement parlant, il fallait donc déclarer dans la lecture, noir sur blanc, et en toutes lettres : *date indéchiffrable dans le texte arabe,* et mettre ainsi, la difficulté en lumière, au lieu de la voiler.

La traduction donnée de cette lecture est la suivante : *Moi, Sarahel, fils de Talemô, ai bâti ce monument, en l'année 463 ; après la corruption la prospérité* ([10]).

La correction de Littmann n'a rien changé au sujet qui nous intéresse. Mais elle a suggéré la présence d'une autre date basée sur un événement local, tout récent : *un an après la destruction de Ḫaybar.*

Maintenant, si l'on prend au sérieux le nombre 463 inscrit dans la lecture du texte arabe et de sa traduction, et qu'on essaie de le retrouver dans la somme des lettres des deux graphies qu'il a remplacées (la deuxième et la troisième de la ligne deuxième), en leur appliquant les conventions du système « abǧad » (Ḥisāb al-ǧummal), on se rend vite compte de ce que les signes des unités, des dizaines (et peut-être des centaines), sont donnés dans un désordre inexplicable. Voici comment, suivant notre lecture des deux graphies :

ملطلس ححو

(60+9+9+30+40) + (6+8+8)

(10) Voici la traduction du texte grec : Sraelos Talemou le philarque a bâti le martyrion de saint Jean. L'indiction I, en l'année 463. Souviens-toi du graveur.

L'indiction romaine, période de quinze ans, qui à Rome, depuis Constantin, séparait deux levées extraordinaires d'impôt... La première indiction commença le premier janvier 313. (Larousse Universel en deux volume, Paris, 1922.)

L'indiction s'obtient donc par la division du nombre d'années à partir de 312, par 15. Le reste donne l'indiction ; par exemple :

568 J.-C. − 312 J.-C. = 17. Le reste, 17, est l'indiction.

15

La somme de notre déchiffrement, en système « abǧad », est égale à 170. Et si l'on applique aux lettres de notre lecture les conventions de tous les systèmes de numération, on n'aura jamais la somme exacte de 463 ! De même, si l'on lit autrement les lettres des deux graphies, comme nous allons le voir par la suite (11).

Bref, on a lu le nombre 463 dans le texte grec. Sans crier gare, on l'a collé sur les deux graphies arabes sans les déchiffrer. A tort ou à raison, le grec prime partout, chez la plupart des savants.

Les légendes

Avant de présenter notre essai de lecture de la date arabe, voici quelques-unes des idées courantes chez les savants, sur la numération, tirées de l'œuvre de James G. Février, *Histoire de l'écriture*, Paris, Payot, 1948, pp. 574-587.

A propos des numérations chez les Sémites occidentaux, et en parlant des chiffres non alphabétiques, nous relevons ces réflexions : « On est frappé, à première vue, dit J. Février, d'une hésitation que trahit ce système : il a frôlé la numération de position, sans y aboutir... mais ce pas définitif n'a pas été franchi et ne pouvait pas l'être, dans un système qui n'a pas de signes distincts pour chacun des 9 premiers nombres et se borne à répéter le signe de l'unité autant de fois qu'il est nécessaire » (p. 578).

A la suite, Février dit que les Juifs ont emprunté aux Grecs un procédé qui consiste à affecter une valeur numérique à chacune des lettres de l'alphabet.

Eh bien ! ce qui nous frappe, à notre tour, c'est l'absence de toute réflexion critique à propos de « l'hésitation » de ces deux peuples à franchir le pas définitif, puisque la condition requise était triplement satisfaite ! Un peu plus loin (p. 580), l'auteur dit que ce système est probablement araméen et plus ancien que les Grecs.

(11) Ce n'est pas la peine de tenir compte de l'ordre de l'alphabet maghrébin, ni d'autres variantes historiques que nous connaissons.

Enfin, en parlant des Arabes, Février ajoute : « L'écriture arabe proprement dite, dérivée, comme on sait de l'araméenne, a utilisé parfois des lettres comme chiffres avec une valeur en rapport avec leur place dans l'alphabet : c'est le système « abǧad » constitué vraisemblablement à l'imitation des Grecs » (p. 582).

Donc, l'école représentée par J. Février est pour l'impossibilité de l'emploi des lettres alphabétiques comme chiffres dans une numération de position. Sinon, les Grecs, n'est-ce pas ?, auraient créé, d'un seul coup, trois jeux de signes différents ! Le zéro ce n'est rien. Les indianistes arabes étaient d'un avis contraire. Mais ils avaient, carrément menti en affirmant que l'origine alphabétique des chiffres décimaux était indienne. Si ce que nous disons est faux, que les indianistes modernes les réhabilitent en nous mettant sous les yeux une ligne indienne, une seule, écrite avec l'alphabet, par exemple, de neuf chiffres *hindi* et leurs points diacritiques, imaginée par Ibn an-Nadīm, comme étant une écriture indienne.

Et le fameux système « abǧad » (Ḥisāb al-ǧummal) ignoré par les nabatéens, et à plus forte raison, par les héritiers de leur alphabet que sont les Arabes préislamiques, à cause de l'identité de la plupart de leurs lettres alphabétiques, n'aurait droit de cité, dans les lettres arabes qu'après l'Islam et après l'invention des points diacritiques, à une date relativement récente. Ce fut, plutôt, à l'imitation des lettres syriaques ([12]).

(12) Les systèmes abǧad de toutes les langues parlées dans l'empire arabe furent employés dans les lettres arabes : grec, copte, syriaque, hébreu, arménien etc. On en trouve, souvent, plusieurs dans un même manuscrit. Par exemple, le ms. Or. 8857 du British Museum, mutilé au début, au milieu et à la fin, il en reste 33 folio seulement. Il contient, entre autres textes chrétiens, une copie détériorée de « Kitab al-azmina » de Yuhanna Ibn Masawaih (œuvre éditée par le père Sbath, d'après une copie plus correcte et traduite en français par Prof. Troupeau, *Livres des temps*, in « Arabica », XV (1968), pp. 113-142).

Dans ce manuscrit, ḥisāb al-ǧummāl est employé dans un texte astrologique. Le foliotage est fait avec la minuscle copte. Les signatures des cahiers sont données avec la majuscule copte et encore, à l'intention du relieur, avec l'alphabet arménien. Un même chiffre arménien est marqué deux fois : la première, en haut du recto du premier folio du cahier et la deuxième, en bas du verso du dernier folio du même cahier, la majuscule copte se trouvant en haut de cette page. (Le foliotage du British Museum n'a pas tenu compte du foliotage ancien. Il fallait relier les folio du calendrier (qui est anonyme), dans l'ordre suivant . ...+ 30-33 + 11-16 + 17 + 1-2 etc.). Les signes ou chiffres arméniens se trouvent sur les pages qui suivent et qui précèdent notre signe d'addition.

Le souci d'orienter les générations de relieurs arméniens est plus clair dans un autre fameux manuscrit chrétien du British Museum, coté (Ar. Or. 3) ; ici, les signatures sont faites en arménien, de gauche à droite et les coptes de droite à gauche...

La date arabe de Ḥarrān : premier essai de déchiffrement

Rappelons d'abord quelques notions élémentaires : 1° Araméens et Arabes écrivent de droite à gauche et chiffrent de même. Une seule différence pourtant : les premiers commencent par les chiffres les plus élevés ; et les Arabes par les plus petits. L'ordre de grandeur est donc différent.

2° L'écriture arabe provient de la nabatéenne. En nabatéen, la date s'annonce par le mot SNT (année), et finit, quand on le juge nécessaire, par la préposition L (de), qui introduit, en même temps, la base historique. Le nombre des années se trouve donc entre deux bornes ou jalons (SNT... L + base), soit en toutes lettres, soit en chiffres. En voici respectivement 2 exemples nabatéens : SNT ʿISRIN WHDH IMLKW (l'année vingt et une de Malikou). SNT 33 LMRNA FLFS (l'année 33 de notre seigneur Philippus). Cantineau, *Le nabatéen*, II, pp. 35 et 15 respectivement.

Ceci dit, examinons la date du texte arabe de Ḥarrān : SNT est le premier mot de la deuxième ligne, il est suivi par les deux mots indéchiffrés et qui furent remplacés par le nombre 463 uniquement. Les trois mots se présentent comme suit : SNT ḤḤW MLṬṬS سنة ححو ملططس.

Le premier jalon SNT annonce le nombre suivant ححوم le deuxième jalon L lui met fin et introduit, en même temps, la base historique TTS (Titus, à l'instar de FLFS = Philippus). En plus du nombre des années, les deux mots indéchiffrés contiennent, donc, deux autres éléments ignorés par les lectures antérieures, ce sont : la préposition L et l'événement historique de base, Titus.

La première chose à faire, maintenant, c'est de chercher dans la biographie de l'empereur, l'événement remarquable auquel correspondraient les chiffres ainsi délimités : la naissance, la destruction du Temple, la prise du pouvoir impérial, le décès... ?

Pour ce faire, il faut d'abord déchiffrer le nombre ححوم. Mais, les difficultés se dressent nombreuses contre son déchiffrement. En voici quelques-unes : 1° Un nombre de trois chiffres se présente par quatre lettres. Faut-il les garder toutes, ou bien en éliminer une ? Laquelle ? 2° Le système de numération est-il l'abǧad ou un autre ? 3° L'ordre de gran-

deur est-il araméen ou arabe ? 4° Les lettres chiffres préislamiques s'écrivaient-elles liées entre elles ou séparées ? 5° La lecture est-elle à faire avec, ou sans points diacritiques ?...

Et une question : comment était-il possible à l'Arabe préislamique de chiffrer avec une dizaine de lettres alphabétiques seulement ? Certes, il écrivait et lisait au moyen d'une dizaine de signes, sa langue qui en exigeait 28 pour les consonnes seules. La difficulté de lecture n'est pas insurmontable quand on tient compte du contexte et de la place du signe dans la graphie. Mais pour reconnaître la valeur exacte d'un nombre marqué avec cette dizaine de signes de quoi devait-il tenir compte ?

Ḥisāb al-ǧummal (l'abǧad) n'est pas le système employé par le rédacteur du texte arabe de Ḥarrān. De préférence, nous allons démontrer ce propos ; car, à première vue, on a l'impression qu'on est devant une date chiffrée suivant ses conventions. Essayons donc de voir où nous conduit cette impression ?

Commençons par les données connues du problème : 1° Le nombre des années 463 du texte grec, chiffré avec l'abǧad gréco-phénicien, pourrait avoir pour base l'Eparchie. 2° L'indiction I de l'année confirme la possibilité du nombre et de la base précédente. 3° La base de l'ère du texte arabe c'est Titus. 4° Nous avons dans le texte arabe une autre base : la prise de Ḫaybar.

Les inconnues sont le nombre des années de la date arabe et le concept de numération.

Nous nous demandons maintenant : est-ce que le nombre 463 est lisible dans la date arabe, quitte à expliquer la présence de Titus comme base ?

Dans le système abǧad, le nombre 463 se chiffre suivant l'ordre de grandeur arabe جنت ; et suivant l'ordre araméen تنسج . Ces chiffres n'ont aucune chance de lecture dans حجوم . Ces lettres chiffrées valent respectivement (40) + (6 + 8 + 8). La somme en est 62. On est loin de l'Eparchie, et à plus forte raison de Titus.

Prenons en compte une règle calligraphique arabe (al-faṣl wal-waṣl), la liaison et la séparation des lettres dans un même mot arabe. Nous avons deux graphies nettement séparées حجو ملططس ; les lettres de chaque

graphie sont nettement liées entre elles sur notre reproduction (13). Supposons que la première حـــو à elle seule, représente le nombre. Du coup, nous évitons la première difficulté (trois chiffres représentés par quatre lettres). Cette supposition nous met devant un problème insoluble par les conventions traditionnelles du système abǧad. Tant mieux ! le problème est le suivant : le ـح du milieu est d'une lecture des plus sûres épigraphiquement. Malheureusement cette perfection est des plus douteuses et ne rimerait à rien tant qu'on tient au système abǧad comme procédé de chiffrage.

En effet, nous savons tous que l'angle aigu représente trois consonnes, et par suite, trois chiffres abǧad : le premier, avec un point diacritique au-dessous = 3 ; le deuxième, sans point = 8 ; le troisième, avec un point au-dessus = 600. Par conséquent, la figure angulaire représente deux unités et une centaine suivant la ponctuation ; mais, elle ne représente jamais une dizaine en système abǧad, et c'est ce qu'elle prétend faire, ici, *par sa position* comme deuxième dans un nombre de trois chiffres !

Alors, de deux choses l'une : ou notre deuxième ـح n'est qu'une illusion créée par la ligature des deux autres chiffres voisins, ou le système abǧad est à rejeter comme concept du chiffrage de cette date arabe. Sacrifions l'illusion pour sauver le système abǧad. Malgré notre geste héroïque, ce système reste condamné à être rejeté par les deux lettres chiffrées restantes ـح-و, car le Waw (= 6), qui est uniquement une unité, prend la relève et prétend représenter une dizaine, et rejette, à son tour, le système abǧad.

Si nous faisons appel à une lettre de la graphie suivante, nous arriverons à la même conclusion. De même, si nous lisons le nombre suivant l'ordre de grandeur araméen, avec ou sans points diacritiques, avec ou sans ligature. Le système abǧad est condamné, la présence des deux lettres ـح-و au milieu du nombre ne lui laisse aucune chance.

Sacrifions, sans regret, le système abǧad, et poursuivons nos tentatives en suivant d'autres pistes.

(13) Dans la reproduction du texte de Ḥarrān donnée par P. Schraeder, in « Z.D.M.G. », 38, 1884, p. 530 ; l'allure générale de l'écriture est différente...

Le nombre 63 est lisible dans la première graphie (laissons, maintenant, le chiffre des centaines), à condition de lire celle-ci selon le concept de la numération de position et ses signes. En effet, nous savons tous que le chiffre trois se représente dans les deux jeux de chiffres Ġubārī (chiffres arabes) et Hindi ancien ([14]), par deux angles. Les deux ⟩ sont donc le chiffre trois ([15]). Ensuite, il faut séparer cette figure bi-angulaire de la lettre Waw qui la suit. Et pour lire 60 dans le Waw ([16]), il faut le faire suivant le concept de la numération de position : un six en deuxième position est soixante. C'est ainsi, suivant l'ordre de grandeur arabe, que nous pouvons lire les deux premiers chiffres de la date grecque dans la date arabe : trois et soixante (63).

Ce Waw, qui se lit 60, serait le premier chiffre de position que nous connaissons dans la péninsule arabique. En connaît-on un autre antérieur ou contemporain dans les deux péninsules indienne et grecque ?

Donc, ayons l'obligeance d'accorder, l'espace d'une minute, à l'arabe préislamique, la faculté d'avoir eu recours à un nouveau concept de numération, poussé dans cette voie par la pauvreté de son alphabet, et accordons au rédacteur de la date arabe de Ḥarrān la possibilité d'avoir utilisé le nouveau concept dans la numération de cette date, dont nous connaissons déjà deux chiffres : celui des unités et celui des dizaines. Cherchons maintenant celui des centaines.

La lettre Waw ne se lie pas à gauche. Par suite, le chiffre qui représente la centaine aurait dû être marqué à l'état libre entre le Waw et la préposition L. Or, entre ces deux lettres, on ne trouve qu'un aberrant cercle,

(14) Nous ne sommes pas contre *la lettre* de la nisba Hindi. Car, en parlant de la fondation d'al-Basra (Bassora), al-Masᶜūdi dit ce qui suit : « Et que ᵒAtaba est arrivé à Bassora, qui s'appelait, alors, la terre de l'Inde, il s'y trouvait des pierres blanches, et il s'installa dans la place d'al-Hurayba ». (*At-Tanbīh wal-Išrāf*, Beyrouth, 1968, p. 309.)

Bassorah et Koufa étaient les deux premiers foyers de culture arabe. Hindi veut dire Basri.

(15) Dans la poésie didactique arabe, on fixait, dans la mémoire de l'apprenti, la forme du troisième chiffre par le mot ḥağ (pèlerinage). Procédé mnémotechnique.

irrégulièrement collé au jalon L. Ce cercle n'est pas la boucle archaïque du Lam nabatéen. Est-il, pour ainsi dire, une bavure ? Qu'on y regarde de près ! Pour le désigner, nous l'avions, faute de mieux, transcrit Mim. Mais les deux lectures LMTTS et MLTTS résultantes n'ont pas de sens, et elles sont contre les règles calligraphiques. Pour avoir un sens, notre pseudo-Mim doit être placé en deçà du L, libre entre lui et le Waw. Car, sa raison d'être est celle de représenter un chiffre des centaines. Il est donc à séparer de la deuxième graphie et à ramener à la première qui comprend le nombre entre les deux jalons (SNT...L), et à laisser libre.

Qu'on ne s'attende pas à obtenir un Mim après la séparation. Le sectionnement laisserait un arc, l'arc est plutôt un Dal د (= 4), qui est, lui aussi, un autre signe des unités en système abǧad. Mais, comme il représente ici 400, il rejette, à son tour, *le futur système !*

(Si l'on tient au Mim, n'empêche ! Comme il représente le chiffre 40 en abǧad, on lui aurait affecté le rôle du quatrième signe en numération de position, comme on avait affecté le rôle du septième signe au ʿAin ع (= 70 en abǧad) dans le jeu de signes appelé Hindī. Mais, dans le jeu Ġubārī, le Mīm, qui est un cercle, risquait d'être confondu avec un autre fameux chiffre-cercle : le Sad ص (0), première lettre de Ṣifr صفر, zéro), qu'il représente suivant les normes de l'acrophonie).

Avec le Dal, nous obtenons les trois chiffres requis pour l'écriture du nombre de la date. Nous remarquons qu'ils ont tous la forme des lettres d'unités en abǧad. Le premier, 3, a la forme du troisième chiffre dans les deux jeux de signes Ġubārī et Hindī ancien. Le nombre obtenu est égal au nombre abǧad de la date grecque. Il y a pourtant une différence capitale : l'arabe n'est pas noté selon les conventions abǧad et pour cause ! Pour y lire la date grecque, le recours à un autre concept de numération serait indispensable !

En effet, il est plus que certain que l'alphabet arabe, à la veille de l'Hégire, était incapable de fournir les 27 signes distincts, et indispensables pour une numération abǧad ; autrement, *les musulmans n'avaient eu qu'à renverser la vapeur pour y lire leurs 27 + 1 consonnes*. Et, il est non moins certain, que la date de Ḥarrān fut écrite avec l'alphabet préislamique. Il ne nous reste, donc, qu'à rechercher comment on a réussi à le faire.

Si nous nous rappelons que la culture arabe fut la seule à ne pas opposer de veto à la numération de position, et que celle-ci s'était répandue grâce à celle-là et à son influence culturelle, tout cela prouve que les racines de la numération de position étaient bien profondes dans la péninsule arabique.

Quelle importance, dit-on, qu'un Waw se trouve, par hasard, en numération de position ? Pour le réaliser pleinement, qu'on s'imagine l'impossible : la présence d'un Fau (digamma = 6), dans des conditions identiques et qu'on mette le document impossible entre les mains des hellénistes !

L'important, ce n'est pas seulement la présence des Waw et Ḥa' au beau milieu du nombre ; mais, c'est surtout le simple fait d'avoir écrit cette date avec les lettres de l'alphabet préislamique, loin des chiffres nabatéens utilisés par le rédacteur de l'inscription d'an-Namāra.

...Et Titus ?

Titus, comme base historique de la date arabe, est d'une lecture certaine. Dorénavant, nous ne pouvons plus l'ignorer quand nous nous penchons sur les chiffres qui l'accompagnent pour les déchiffrer.

Est-il besoin de remarquer que le travail du graveur n'était pas parfait : le Ṭa' ط de *marṭoul* est dessiné comme un Kaf ك ; les NT نـة de SNT سنـة, comme un ʿAin ع archaïque ; la hampe de la préposition Lam ل est inclinée à droite, parallèlement aux hampes des deux Ṭa' طط de ṬṬS etc. Ceci est le cas des figures alphabétiques. A plus forte raison, les figures numériques couraient le danger d'être mal dessinées et très mal liées... De toute façon, les gaucheries du graveur avaient effacé la plupart des caractéristiques qui auraient pu nous renseigner plus clairement sur le système employé, sur l'étage de son évolution, sur ses rapports avec les lettres de l'alphabet préislamique etc.

Entre les chiffres nabatéens d'an-Namāra et les chiffres de Ḥarrān, la rupture est complète. De plus, tout le passé de ces derniers nous est complètement inconnu. L'inscription intermédiaire de Zabad est sans chiffres

et nous n'avons pas d'autres documents. Par contre, leur avenir est mieux connu. Mais, c'est un avenir qui dépasse de loin, en richesse et en complexité, l'évolution des alphabets de la péninsule arabique. Ceux qui pensent que l'avenir doit leur donner raison, feraient bien d'en rabattre ! De plein droit, nous avons eu recours aux systèmes Ġubārī et Hindī, et nous allons y recourir.

Entre la destruction du Temple par Titus et la construction du Martyrion par Šarāhīl, il y a 498 années. Ce nombre s'écrit en abǧad TṢḤ تصح (400 + 90 + 8). Le Ṣad ص (= 90) n'a, à son tour, aucune chance de lecture dans WḤḤ وحح ; sa valeur numérique pourrait l'avoir à condition de séparer le Waw و du Ḥa' ح. Le Waw libre est identique en forme et en valeur au chiffre 9 en deuxième position, dans les deux systèmes : Ġubārī et Hindī.

Le 8 est représenté par l'un des deux Ḥ de WḤḤ ; lequel ? peu importe ! La parenté de la forme angulaire du Ḥ et du 8 hindī et de leur valeur numérique est remarquable. Pour passer du premier au second, il suffit d'une nouvelle fonction qui se charge, avec le temps, de faire subir au premier un quart de tour pour obtenir le second. Ce qui a été dit du troisième chiffre est valable ici. Notre lecture est donc : DWḤ حوذ *498 de Titus*.

Lequel des deux nombres allons-nous retenir : 498 (ou 463) de Titus ? Pour en décider calligraphiquement, les gaucheries palpables du graveur nous laissent dans l'embarras (16).

Heureusement, nous sommes mieux placés historiquement : pour retenir 463, on doit présupposer que le rédacteur de la date avait cru que la base de l'ère courante dans la région, était la destruction du Temple par Titus, au lieu de la destruction du royaume arabe de Nabatène par Trajan. Mais, pourquoi ne pas voir dans notre lecture de la première date du texte arabe, une confirmation de celle de Littmann de la deuxième date, qui se

(16) Le nombre 468 lui aussi est à prendre en considération. En effet, si Titus avait trente ans à la prise de Jérusalem, sa naissance serait l'événement historique de base.

Les lettres chiffrées seraient, alors DWḤḤ, حوذ ; toutes des lettres d'unités, donnant, par position respective, unité, dizaine et centaine !

réfère à la destruction d'une localité arabe, de religion juive, Ḫaybar, par un prince chrétien. L'analogie n'est-elle pas assez évidente ?

D'un autre côté, il vaut mieux reconnaître à Šarahīl le droit de liberté vis-à-vis du texte grec, dans l'adoption d'une ère piétiste, basée sur ses connaissances en histoire ecclésiastique et conforme aux convictions personnelles, qui l'ont poussé à délier sa bourse.

Il est temps qu'on ôte le masque grec, afin de voir le visage, autrement expressif, de l'acteur arabe. Donc, remettons le nombre abǧad, là où on l'avait trouvé, dans le texte grec. Marquons le nombre de la numération de position et sa base, dans le texte arabe : *en l'année 498 de Titus, un an après la destruction de Ḫaybar.*

Le philarque Šarāhīl b. Ẓālim et le Martyrion de saint Jean

Construit en quelques mois, al-marṭoul de saint Jean n'est ni une Pyramide, ni un Parthénon, ni une Pagode, ni un Temple, ni une Cathédrale, ni un Mesjid... Il serait le Haut-lieu des Mathématiciens.

Le philarque n'était pas un fastueux constructeur ; pourtant, son nom mériterait d'être le plus célèbre.

Gloire à Šarāhīl bin Ẓālim !

Conclusion

Ce n'est qu'un premier essai de déchiffrement. Le document est unique et mal reproduit. Le contexte historique est clair et précis ; malheureusement, il a été méconnu par les savants anciens mal informés, et par les savants modernes complexés. Mais, un message, comme celui de Ḥarrān, n'arrive jamais en retard pour remettre le tout en question et signaler la bonne voie à suivre.

Les deux graphies sont-elles le nombre 463 uniquement ? ou bien, un nombre à déchiffrer plus une particule et une base historique ?

Le nombre à déchiffrer est-il donné avec des signes numériques, ou avec des lettres chiffrées ? La valeur de ces lettres est-elle absolue ou de position ?

En réalité, la valeur ne peut être que celle de position. Car, elle est donnée avec l'écriture arabe préislamique, qui est un rejeton, plus évolué, de l'écriture nabatéenne. Quelle a été l'évolution de l'écriture nabatéenne ? « Au fur et à mesure qu'elle devenait plus cursive, dit Cantineau, la forme des lettres se modifiait et plusieurs devenaient semblables entre elles... Ce sera le gros défaut de l'écriture arabe » (*Le nabatéen*, vol. I, p. 35).

Maintenant, quel était le nombre des figures distinctes à la veille de l'Islam ? Nous ne savons pas exactement ! Mais, nous savons qu'un siècle environ, après l'Islam, on a eu besoin de dresser une liste didactique de leur alphabet de 28 consonnes. On l'a fait en groupant les figures semblables. Cette liste tenait compte de quelques formes terminales et de la séparation, que par la suite, on dota des points diacritiques et des traits. Ces consonnes ainsi distinguées sont au nombre de 17. Ajoutons-y deux lettres distinguées par séparation : le Waw et le 'Alif, cela nous donne 19 formes semblables aux formes présumées distinctes par elles-mêmes.

Dr Jawwad ᶜAli consacre tout un chapitre d'une centaine de pages, (*Al-mufaṣṣal...*, VIII, pp. 595-624), aux interprétations d'un célèbre *ḥadiṯ* : « Le Coran a été révélé sur sept lettres. »

J'aimerais bien savoir quelle a été l'interprétation d'aẓ-ẓāhirī (du littéraliste) Ibn Ḥazm.

Bachir ATTIÉ ATTIÉ

DESCRIPTION
DES MUDD ET ṢĀ^{c} MAGHRIBINS

Nomenclature des mesures d'aumône

Le grand nombre des mesures d'aumône aujourd'hui connues — plus de trente, peut-être quarante — et leur dispersion dans divers musées à travers le monde créent l'obligation de fixer *ne varietur* une nomenclature et une classification précises.

La chaîne d'authentification — *isnād* — permet heureusement de dresser des stemmes de filiation. Les dates portées sur les vases, les fautes de copistes, aident à confirmer certains relais ou à prévoir hypothétiquement l'existence de vases non encore connus.

Le système de classification proposé ici est simple.

On donne au *mudd* initial de Zayd ibn Ṯābit la lettre *A*. Toute mesure calibrée directement sur celle de Zayd sera désignée par deux lettres *AX* ; à chaque copie de copie, on ajoute une lettre. L'antériorité dans l'alphabet est donnée à l'objet le premier décrit. Par des exposants, on peut simplifier l'écriture du code.

Par exemple, dans la chaîne des mesures connues, celle d'al-Biskrī est la 9^{e} en ligne directe depuis celle de Zayd ; on la désignera par le signe *AAAAAAAAA* et plus simplement A^{9} ; comme beaucoup de mesures décrites dans cette note dérivent de celle d'al-Biskrī, *pour simplifier* j'ai appelé celle d'al-Biskrī A (sous entendu $A^{8}A$).

Autre exemple : la 17. ABA^{2}B est la mesure n° 17 de notre nomenclature ; elle peut s'écrire ABAAB, c'est-à-dire qu'elle est la 4^{e} copie de copie de A, la 3^{e} copie de copie de AB, la 2^{e} copie de copie de ABA, la

copie de ABA[2]. Ceci permet à la fois de conserver toute l'information des copies précédentes et de pouvoir toujours coder une nouvelle trouvaille en la rattachant à une copie bien précise du stemme.

La 13. ABAI est une mesure qui dérive de ABA sans qu'on sache encore si c'est une copie directe de ABA ou une copie de copie de ABA.

Lecture du tableau de filiation

Le stemme fixant l'ordre de copie des mesures les unes sur les autres dispose les cartouches symbolisant les mesures le long d'un axe des coordonnées sur lequel sont portées les dates hégiriennes. L'interruption entre 0 et 400 signale que l'échelle des temps n'est pas respectée dans cet intervalle.

Les cartouches portent :

— à l'extérieur, en haut à gauche, un chiffre, n° de la nomenclature, si le vase est connu et décrit ;

— à l'extérieur, en haut (à droite du chiffre précédent), un groupe de lettres et de chiffres de la classification ;

— à l'intérieur : la date de fabrication de la mesure, *ou* le nom de l'ordonnateur ou de l'auteur de la mesure ou à défaut celui du dépôt (musée, collection privée), *ou* d'autres indications concernant la capacité des mesures, la disposition du texte, les fautes de copie et le vocabulaire.

Avertissement

Sur les vingt-trois mesures décrites dans cet article, dix sont inédites, quatre l'ont été il y a plus de cinquante ans dans des revues difficiles à consulter au Maroc, cinq méritaient d'être réétudiées en raison d'erreurs de lecture. Il a paru utile de réunir ici, en un seul article, toutes les études antérieures avec l'apport nouveau, pour permettre aux lecteurs une approche critique plus complète.

REMERCIEMENTS

En tout premier lieu, j'ai la plus grande dette à l'égard de Daniel Eustache qui a eu la patience de m'apprendre à lire, d'abord les pièces de monnaie, puis de m'initier à l'épigraphie arabe. Il a bien voulu relire le début de ce manuscrit et me conseiller dans sa présentation. N'étant pas arabisant de formation, les fautes qui ont pu être commises dans cet article, restent évidemment sous ma seule responsabilité.

Je dois remercier aussi Ahmed Sefrioui, alors Directeur des Beaux-Arts, qui m'a ouvert les musées nationaux et Mohammed Serghini Naji, conservateur du Musée du Batha à Fès, pour son amabilité. Abdallah Hammoudi a eu la gentillesse de recopier pour moi l'épigraphie de deux vases qui ne m'étaient pas accessibles.

Enfin les responsables du Musée des Arts Africains et Océaniens à Paris, Marguerite Olagnier-Riotto, Martha Guérard et Mustapha El Habib, lui-même auteur d'un article remarqué sur deux *mudd-s* de ce même Musée, m'ont considérablement facilité la tâche.

Paul PASCON

BIBLIOGRAPHIE

1. 1886. — SAUVAIRE (H.), *Matériaux pour servir à l'histoire de la numismatique et de la métrologie musulmane,* article *mudd,* dans le *Journal Asiatique,* 8ᵉ série, t. VIII, 1886, pp. 135-149.

2. 1903. — BEL (Alfred), *Djazya, chanson arabe,* Paris, Leroux, 1903, pp. 78-79.

3. 1905. — BEL (Alfred), *Note sur un modd en-nbî de Tlemcen,* dans la *Revue Africaine,* Alger, 1905, nº 257, pp. 231-235.

4 1917. — BEL (Alfred), *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr,* dans le *Bull. Archéo.,* Paris, 1917, pp. 359 sq.

5. 1924. — BEL (Alfred), article *SAᶜ* de l'*Encyclopédie de l'Islam* E.I. IV, p. 1 a.

6. 1927. — AL-KATTANI (Sidi Muhammad b. ᶜAbd al-Hayy), *at-Taratib al-Idariya,* Rabat, 1336 H., pp. 428-439.

7. 1929. — DESSUS-LAMARE (A.), *Note sur un vase de cuivre gravé, employé comme mesure étalon,* dans la *Revue Africaine,* 1929, t. 70, 1ᵉʳ-2ᵉ trim., nᵒˢ 338-339, pp. 162-195, 3 pl.

8. 1932. — WIET (Gaston), *Catalogue général du Musée arabe du Caire, objets en cuivre,* Le Caire, 1932, pp. 22, 23, 26, 85, 86, appendices notices nᵒˢ : 29, 231, 492, 494, 497, 514, 524.

9. 1935. — BRUNSCHVIG (R.), *Mesures de capacité de la Tunisie médiévale,* dans la *Revue Africaine,* t. 77, 1935, pp. 86-96.

10. 1944. — VICAIRE (Marcel), *Note sur quatre mesures d'aumône inédites,* dans *Hespéris,* t. XXXI, 1944, fasc. unique, pp. 1-14, 4 pl.

11. 1945. — † BEL (Alfred), *A propos de « modd an-Nabi » magribins,* dans la *Revue Africaine,* t. LXXXIX, 1ᵉʳ-2ᵉ trim. 1945, Alger, pp. 120-125. (Article posthume publié par les soins de Georges Marçais.)

12. 1956. — IDRIS (Hady Roger), *Mesure de capacité de l'époque zîrîde,* dans les *Cahiers de Tunisie,* 1956, pp. 119-126.

13 1959. — IDRIS (Hady Roger), *La Berbérie orientale sous les Zirides, Xᵉ-XIIᵉ siècles,* Adrien Maisonneuve, Paris, 1959, vol. 2, pp. 650-651 & n. 325-328.

14. 1969. — EL HABIB (Mustapha), *Note sur deux mesures d'aumône,* dans *Hespéris-Tamuda,* vol. X, fasc. 3, 1969, pp. 263-272, 4 pl.

1. ABC (*mudd*) Pl. I.

— Musée du Batha, Fès (1944), n° 411.317.
— Musée des Oudaya, Rabat (1970) même n°.
— Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites* (dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, pp. 1-3), où il est désigné sous le nom de « mudd du Musée du Batha ».

TRADUCTION

a « Au nom de Dieu, Miséricordieux et Compatissant ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur sa famille et ses Compagnons, et qu'Il leur accorde le Salut éternel !

b A ordonné l'étalonnage de ce mudd béni notre Maître, le Prince des Musulmans ABŪ l-ḤASAN, fils de notre Maître, le Prince des Musulmans Abū Saʿīd, fils de notre Maître, le Prince des Musulmans Abū Yūsuf ibn ʿAbd el-Ḥaqq — Dieu le fortifie et l'assiste ! —,

c sur le mudd dont avait ordonné le calibrage notre Maître, le Prince des Musulmans ABŪ YAʿQŪB — que Dieu, qu'Il soit exalté, lui fasse miséricorde et lui accorde le Paradis ! —

d sur le mudd qu'avait fait fabriquer el-Ḥusayn ibn Yaḥyà el-BISKRĪ (1) sur le modèle

e du mudd d'Ibrāhīm ibn ʿAbd er-Raḥmān eẓ-ẒĀ'IŠĪ, qui l'avait lui-même fait copier sur le modèle

f du mudd du vénéré maître, à qui Dieu a fait miséricorde et a accordé le Paradis, Abū ʿAlī Manṣūr ibn Yūsuf el-QAWWĀMĪ. Abū ʿAlī avait fait étalonner son mudd

g sur celui du juriste Abū Ẓaʿfar Aḥmad ibn ʿAlī IBN ĠAZLŪN ; et Abū Ẓaʿfar avait fait calibrer le sien

h sur celui du juriste et juge Abū Ẓaʿfar Aḥmad IBN el-AḤṬAL. Abū Ẓaʿfar avait fait reproduire son mudd sur le modèle

i du mudd de ḤĀLID ibn Ismāʿīl, qui l'avait lui-même fait fabriquer sur le modèle

j du mudd d'Abū Bakr Aḥmad IBN ḤAMAD. Abū Bakr avait fait étalonner son mudd

k sur celui d'Abū Isḥāq Ibrāhīm IBN eš-ŠANẒĪR et sur celui d'Abū Ẓaʿfar IBN MAYMŪN. Tous deux avaient fait calibrer leurs mudds

l sur celui de ZAYD ibn ṮĀBIT, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — que Dieu répande Ses bénédictions sur lui, sur sa famille, ses Compagnons et sa descendance, et qu'Il les élève et les honore !

A Son (2) étalonnage fut effectué le 15 Ražab l'Unique de l'année 509.

B Le calibrage du mudd que fit fabriquer el-Ḥusayn ibn Yaḥyà el-BISKRĪ fut effectué au mois de Ramaḍān le Respecté de l'année 607.

C Celui du mudd qui fut ordonné par notre Maître ABŪ YAʿQŪB — Dieu, qu'Il soit exalté, lui fasse miséricorde et lui accorde le Paradis ! — fut effectué en Žumādà I de l'année 693.

D Et le présent mudd béni a été calibré, dans l'intention d'attirer la bénédiction du Prophète — que Dieu répande Ses bénédictions sur lui et lui accorde le Salut ! — et de revivifier la tradition qu'il nous a léguée, au mois de Ražab l'Unique de l'année 734, en la ville de Fās — que Dieu, qu'Il soit exalté, la garde !

m Louange répétée à Dieu, Maître des Mondes ! »

(1) Ce nom est vocalisé ici *el-Baskarī* de façon erronée : el-Biskrī, « originaire de Biskra ».

(2) S'agit-il du mudd d'Ibn Ġazlūn, de celui d'-el-Qawwāmī ou de celui d'eẓ-Ẓā'išī ? M. Vicaire propose de l'attribuer à el-Qawwāmī, identification qu'il tient de plusieurs lettrés marocains. Ajoutons à l'appui de cette thèse le détail que nous fournit le procédé qui a consisté à recopier l'*isnād* : el-Qawwāmī est qualifié d'*el-marḥūm*, épithète qui marque l'importance de ce personnage défunt au stade qui nous intéresse des copies du *mudd nabawī*. Noter également le changement de tournure du texte : *wa-kāna Abū ʿAlī*, auquel répond *wa-kāna taʿdīluh*.

1. ABC (*mudd*) — Calibré sur l'ordre d'ABŪ l-ḤASAN le Mérinide (731-749 / 1331-1348) — Ražab 734 (8 mars-6 avr. 1334) à Fās

— Laiton.

— Forme tronconique ; façonné en une seule feuille de métal.
Ouverture renforcée par des lèvres plus épaisses.
Aucun décor.

— Ouverture : ø 8,2 cm ; base plate : ø 11,3 cm ; hauteur : 10,5 cm ; capacité : 0,795 l.

— Inscription en spirale.
Style cursif magribin.
Texte diacrité et vocalisé.

TEXTE EN SPIRALE

a بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد وعلى اله وصحبه وسلم تسليما b أمر بتعديل هذا المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابي سعيد ابن مولانا امير المسلمين ابي يوسف ابن عبد الحق ايده الله ونصره c على المد الذي امر بتعديله مولانا امير المسلمين ابو يعقوب رحمه الله تعالى d على المد الذي عدل (1) الحسين بن يحيى البَسكَري (2) e بمد ابراهيم بن عبد الرحمن الجايشي الذي عدله f بمد الشيخ المرحوم ابي علي منصور بن يوسف القوامي وكان ابو علي عدل مده g بمد الفقيه ابي جعفر احمد بن علي بن غزلون وعدل ابو جعفر مده h بمد الفقيه القاضي ابي جعفر احمد بن الاخطل وعدل ابو جعفر مده بمد خالد بن اسماعيل وعدل خالد مده j بمد ابي بكر احمد بن حَمَد وعدل ابو بكر مده k بمد ابي اسحاق ابراهيم بن الشنظير وبمد ابي جعفر بن مُمّون (3) وكانا عدلا مديهما l بمد زيد بن ثابت صاحب رسول الله صلى الله عليه وعلى اله وصحبه وذريته وشوف وكرم A وكان تعديله في الخامس عشر من رجب الفرد الذى من سنة تسع وخمسمائة B وكان تعديل المد الذي عدله الحسين بن يحيى البَسْكَري (2) في شهر رمضان المعظم عام سبعة وستمائة C وكان تعديل المد الذي أمر بتعديله مولانا ابو يعقوب رحمه الله تعلى في جمدى الاولى عام ثلاثة وتسعين وستمائة D وعدّل (4) الآن هذا المد المبارك تبركا بالنبي صلى الله عليه وسلم وإخيا (5) لسنته في شهر رجب الفرد عام اربعة وثلاثين وسبع ماية بمدينة فاس حرسها الله تعلى m والحمد لله رب العالمين كثيرا.

ISNĀD

ابو الحسن المريني
Ražab 734
↑
ابو يعقوب المريني
Žum. I 693
↑
الحسين بن يحيى البسكري
Ram. 607
↑
ابراهيم الجايشي
ابو علي منصور القوامي
15 Raž. 509
↑
520
ابو جعفر ابن غزلون
454
↑
450
ابو جعفر ابن الاخطل
440
↑
خالد بن اسماعيل
455
↑
ابو بكر احمد بن حمد
m. 449
↑
ابن الشنظير وابن ميمون
m. 400 m. 402
↑
زيد ابن ثابت

(1) Pour عدله .
(2) Pour البسْكري .
(3) Pour مَيمون .
(4) Pour عُدّل .
(5) Pour احياء .

2. AB² (*mudd*) Pl. I.

— Propriété du chérif Sī ᶜAbd el-Ḥayy El-Kattānī, Fès (1944).

— Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites* (dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, pp. 3-5).

TRADUCTION *

Ce texte est, à très peu de chose près, identique au texte précédent.
Noter cependant:

l. 1 (a) « ... qu'Il répande Ses bénédictions sur notre Seigneur *et Maître* Muhammad...

l. 2 (c) manque le titre « Prince des Musulmans » devant le nom d'ABŪ YAᶜQŪB.

l. 3 (c) ... — que Dieu, *qu'Il soit exalté,* lui fasse miséricorde...

(f) manque « à qui Dieu a fait miséricorde et a accordé le Paradis », qui qualifie le vénéré maître Abū ᶜAlī Manṣūr ibn Yūsuf el-QAWWĀMĪ.

l. 9-10 (D) « Et le présent mudd... a été calibré... en Žumādà II de l'année 734 en la ville de Fās... »

* La note 2 de la précédente traduction est, bien entendu, valable pour ce texte-ci.

2. AB² (*mudd*) — Calibré sur l'ordre d'ABŪ l-ḤASAN le Mérinide (731-749 / 1331-1348) — Žumādà II 734 (7 févr.-7 mars 1334) à Fās

— Laiton.

— Forme tronconique ; façonné en une seule feuille de métal.
Aucun décor.

— Ouverture : ø 8,2 cm ; base : ø 11 cm ; hauteur : 10,9 cm ; capacité : 0,796 l.

— Inscription circulaire : 10 lignes de texte ; le décalage de chaque ligne est marqué par trois points en triangle.
Style cursif maghribin ; une influence orientale pour certaines lettres (?).
Lettres diacritées, mais non vocalisées. Les *mīm* sont ouverts.

TEXTE EN LIGNES CIRCULAIRES

1 a ∴ بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على سيدنا ومولانا (1) محمد وعلى آله
وصحبه وسلم تسليما b امر بتعديل هذا المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو

2 ∴ الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابي سعيد ابن مولانا امير المسلمين ابي
يوسف ابن عبد الحق ايده الله ونصره c على المد الذي امر بتعديله مولانا (2) ابو

3 ∴ يعقوب رحمه الله تعلى d على المد الذي عدل (3) الحسين بن يحيى
البسكري e بمد ابراهيم بن عبد الرحمن الجايشي الذي عدل (4) f
بمد الشيخ(5) ابي علي منصور بن يوسف

4 ∴ القوامي وكان ابو علي عدل مده g بمد الفقيه ابي

5 ∴ جعفر احمد بن علي بن غزلون وعدل ابو جعفر مده h بمد الفقيه القاضي
ابي جعفر احمد بن الاخطل وعدل ابو جعفر مده i بمد خالد بن اسماعيل وعدل
خالد مده j بمد ابي بكر احمد بن حمد وعدل ابو

6 ∴ بكر مده k بمد ابي اسحاق ابراهيم بن الشنظير وبمد ابي جعفر بن ميمون
وكانا عدلا مديهما l بمد زيد بن ثابت صاحب رسول الله صلى الله

7 ∴ عليه وعلى آله وصحبه وشرف وكرم A وكان تعديله في الخامس عشر من
رجب الفرد الذي من سنة تسع وخمسمائة B وكان تعديل المد الذي عدله

8 ∴ الحسين بن يحيى البسكري في شهر رمضان المعظم عام سبع (6) وستمائة
وكان تعديل المد الذي امر بتعديله مولانا ابو يعقوب رحمه الله تعلى

9 ∴ في جمادى الاولى عام ثلاثة وتسعين وستمائة D وعدل الآن هذا المد المبارك
تبركا بالنبي صلى الله عليه وسلم وحيا (7) لسنته وذلك في جمادى

10 ∴ الاخير عام اربعة وثلاثين وسبع مائة بمدينة فاس حرسها الله تعلى m
والحمد لله رب العالمين كثيرا

MÊME ISNĀD QUE ABC

ابو الحسن المريني
Žum. II 734
↑
ابو يعقوب المريني
Žum. I 693
↑
الحسين بن يحيى البسكري
Ram. 607
↑
ابراهيم الجايشي
ابو علي منصور القوامي
15 raž. 509
↑
ابو جعفر ابن غزلون
454-520
↑
ابو جعفر ابن الاخطل
440-550
↑
خالد ابن اسماعيل
455
↑
ابو بكر احمد بن حمد
m. 449
↑
ابن الشنظير وان ميمون
m. 400 m. 402
↑
زيد ابن ثابت

(1) Manque dans le texte de ABC.
(2) Manque امير المسلمين qui figure dans ABC.
(3) Pour عدله .
(4) عدله dans ABC.
(5) Manque المرحوم qui figure dans ABC.
(6) Pour سبعة . (cf. ABC).
(7) Pour احياء .

3 ABA (*mudd*) Pl. II.

— Musée de Mustapha, Alger (1929).
Musée national des Antiquités d'Alger (1971).

— A. DESSUS-LAMARE, *Matériaux pour un catalogue du Musée de Mustapha : Note sur un vase en cuivre gravé employé comme mesure étalon* (dans « Revue africaine », 70e année, nos 338-339, 1929, 1er-2e tr.), pp. 162-95, 6 fig.

TRADUCTION

Ce texte est, à l'exception des dernières lignes (qui donnaient en ABC et AB² les dates de fabrication des principaux mudd de cette série), semblable aux textes précédents.

Noter :

a′ (au lieu de a) « Louange à Dieu ! »

b manque *in fine* : « que Dieu le fortifie et l'assiste ! »

c manque *in fine* : « qu'Il soit exalté ! »

f manque : « à qui Dieu a fait miséricorde et a accordé le Paradis » ... (comme AB²).

g/h manque *in fine* : « le sien / sur celui » ... (par omission).

i manque : «(qui) l'(avait lui-même fait fabriquer sur le modèle) »...

j ajoute « el-Īmām », dont la présence est exigée par la lecture erronée *Ibn Ḥanbal* (*sic* pour Ibn Ḥamad). Cette lecture est due à un texte où le *mīm* d'Ibn Ḥamad était ouvert dans sa partie supérieure.

l ... « Dieu répande Ses bénédictions sur lui et lui accorde le Salut ! »

Manque A, B, C.

D′ « Et ceci dans l'intention d'attirer la bénédiction de la Tradition qu'il nous a léguée. » (Abrégé de ABC et AB².) *Sans date.*

E « De la main de Sayyid el Ḥāžž Masʿūd el-BIŽĀWĪ (de Bižāya = Bougie) — Dieu lui soit favorable ! » (*ou* « Dieu soit son Appui ! »)

3. ABA (*mudd*) — Calibré sur l'ordre d'ABŪ l-ḤASAN le Mérinide (731-749 / 1331-1348) — 731-749 (1331-1348)

— Laiton.

— Forme tronconique ; bandeau et plinthe. — 4 arcatures. — Décor de palmes mérinites doubles.

— Ouverture :ø 8,1 cm ; base : ø 11,5 cm ; hauteur : 10 cm ; capacité *0,733 l, ou* 565 g de grains de blé.

— Inscription circulaire en une ligne sur le bandeau ; 8, 7 et 9 lignes dans les arcatures. Lettres cursives maghribines ; double trait sur le bandeau, simple trait dans les arcatures Lettres diacritées mais non vocalisées.

TEXTE

BANDEAU a الحمد لله b امر بتعديل هاذ المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو الحسن

ARCATURES

A 2

البسكري
e بمد ابراهيم ابن عبد
الرحمن الحايشي (3) الذي
عدله f بمد الشيخ (4) ابى علي
منصور ابن يوسف القواص (5)
وكان ابو علي عدل
مده g بمد الفقيه ابى جعفر احمد
ابن علي ابن غزلون وعدل ابى جعفر (6)

A 1

ابن مولانا
امير المسلمين
ابن سعيد ابن مولانا
امير المسلمين ابى يوسف
ابن عبد الحق (1) c على المد
الذي امر بتعديله مولانا
ابو يعقوب رحمه الله (2) d على
المد الذي عدل *(2) الحسين ابن يحيى

MÊME ISNĀD QUE ABC ET AB:

ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب المريني
↑
الحسين بن يحتى البسكري
↑
ابراهيم *الحـايشي
ابو علي منصور *القوامي
↑
ابو جعفر ابن غزلون
↑
ابو جعفر ابن الاخطل
↑
خـالد ابن اسماعيل
↑
ابو بكر احمد بن *حنبل
↑
ابن *الشنظر وابن ميمون
↑
زيـد ابـن ثـابت

A 4

ابى اسحاق
ابراهيم ابن الشنظر (10)
وبمد ابى جعفر ابن
ميمون وكـانا عـدلا
مديهما l بمد زيـد ابن
ثابت صاحب رسول
الله صلى الله عليه وسلم D' وهاذا
تبركا بسنته (11) على يد سيدي الحاج
مسعود البجاو (12) وكان الله له (13)

A 3

h الفقيه
القاضي ابى جعفر
احمد ابن الاخطل وعدل
ابى جعفر مده i بمد خالد
ابن اسماعيل وعدل خالد (7)
j بمد الامام (8) ابى بكر احمد ابن
حنبل (9) وعدل ابو بكر مده k بمد

(1) Manque ايده الله ونصره , qui figure dans les deux textes précédents.

(2) Manque تعلى , même remarque.

(2*) Pour عدله .

(3) Les deux points du *yā'* d'*el-Ḥā'isī* (*sic* pour *eš-Šayḫ*) sont communs aux trois points du *šīn* d'*eš-Šayḫ* à la ligne inférieure.

(4) Manque المرحوم , qui figure dans ABC.

(5) Lire القواص , pour القوامي . A. D.-L. a lu à tort القـواس .

(6) Manque مده بمد .

(7) Manque مـده .

(8) Complément automatique à cause du nom d'Ibn Ḥanbal.

(9) *Ḥanbal* pour *Ḥamad* avec *mīm* ouvert.

(10) Pour الشنظير , qu'a lu A. D.-L. à *tort*.

(11) Abrégé de تبركا بالنبي صلى الله عليه وسلم واحياء لسنته .

(12) A. D.-L. a rajouté un *yā'* à البجاو ي , lettre qui n'est pas gravée sur le vase.

(13) Je pense qu'il faut lire وكان الله له وليا , car il semble qu'il y ait un mot effacé à g.

4. A^{5}B (*mudd*)

— Citation par le chérif Sīdī Muḥammad ᶜAbd el-Ḥayy el-Kattānī, dans *et-Tarātīb el-idārīya*, I, Rabat, 1336 H., pp. 431-2.

TRADUCTION

« A indiqué l'intention religieuse de ces mudd celui qui a dit, dans les vers que j'ai trouvés dans le « Cahier » d'Abū l-ᶜAbbās Aḥmad IBN ᶜĀŠIR es-Salawī, le pèlerin au pieds nus (1) :

— Les mérites que réunit le mudd du Prophète,
ils n'échappent point à la pénétration de l'homme intelligent.

Un Prophète, dont le visage a l'éclat de l'Astre de la Nuit en son plein,
est apparu aux hommes dans un tohu-bohu ténébreux.

Il nous a conduits et nous a guidés sur un chemin,
celui de la grâce et de la religion de la satisfaction divine.

La première chose dont nous avons bénéficié de lui est une science
que nous avons transmise, issue du Guide mystérieux.

Et cela est que ce mudd — je veux désigner
le mudd du Prophète de Zamzam —,

Il en faut quatre pour satisfaire à la rupture du jeûne,
en vertu de la Loi exprimée par une sentence claire.

Et, en expiation des serments serments, il en faut dix fois autant,
lorsque tu as juré devant Dieu le Très-Haut (2).

Ceci est la science dont nous avons bénéficié de lui :
chose de grande importance que la mesure du Prophète !

— J'ai trouvé ces mêmes vers gravés sur un mudd. Il y était écrit également qu'il avait été fabriqué | pour en-NĀṢIR ibn ᶜABD el-KARĪM ibn ᶜAbd Allāh ibn eš-Šayḫ, en l'année 1001, et que celui-ci l'avait fait étalonner sur le mudd du Muftī de Marrākuš, Abū Muḥammad ᶜABD el-WĀḤID ibn AḤMAD eš-Šarīf, qui l'avait fait calibrer à Fās en l'année 990 ; de même ce dernier avait fait copier son mudd sur le modèle d'un mudd qui avait été étalonné en 710 pour le juriste ᶜABD ALLĀH ibn SĀLIM. »

(1) Abū l-ᶜAbbās Aḥmad ibn Muḥammad IBN ᶜĀŠIR ibn ᶜAbd er-Raḥmān es-Salawī el-Ḥāfī, saint patron de Salé, m. *ca* 1163 (1750). Son recueil de notes (*kunnāša*) est cité par IBN ZAYDĀN dans *Itḥāf aᶜlām en-nās*, t. V, p. 476. (Cf. ᶜABD ES-SALĀM IBN SŪDA, *Dalīl mu'arriḫ el-Maġrib el-Aqṣà*, 2ᵉ éd., I, 1960, nº 758 ; II, 1965, nº 2160.)

(2) Sur la *kaffāra*, « expiation d'un péché », ici une rupture de serment, voir *Sh. Enc. of Islam*, p. 205b. *Coran*, V, vt 89, fait obligation, en rachat du parjure, de nourrir dix pauvres.

4. A⁵B (*mudd*) — Calibré pour en-NASIR ibn ᶜABD el-KARIM — 1001 (1592-1593)

— Citation ... el-Kattānī, dans *et-Tarātīb el-idārīya*, I, Rabat, 1336 H., pp. 431-2.

COPIE DE LA CITATION

... وقد أشار الى القصد الديني من هذه الأمداد من قال في أبيات وجدتها في كناشة أبي العباس أحمد بن عاشر السلوي الحافي وهي :

فضائل ما حوى مد النبي ، فلا يخفى على فهم الذكي
نبي وجهه بدر منير ، بدا للناس في ظلم وغي
فأهدانا وأرشدنا سبيلا ، سبيل الفضل والدين الرضي
فأول ما استقدنا منه علما ، روياه عن الهادي السري
وذلك أن هذا المد أعني ، به مد النبي الزمزمي
فأربعة به في الفطر تجزي ، بحكم الشرع في نص جلي
وعن كفارة الأيمان عشرا ، إذا أقسمت بالله العلي
فهذا مستفاد العلم منه ، عظيم القدر مكيال النبي

ثم وجدت هذه الأبيات بعينها منقوشة على مد كتب عليه أنه صنع للناصر بن عبد الكريم بن عبد الله بن الشيخ عام واحد بعد الالف وأنه عدله على مد مفتي مراكش ابي محمد عبد الواحد بن احمد الشريف الذي عدل مده بفاس عـ٩٩٠ـام كما عدل مده هو بمد عدل سنة ٧١٠ للفقيه عبد الله بن سلام...

ISNĀD

ناصر بن عبد الكريم بن عبد الله بن الشيخ
1001
↑
المفتى مراكش ابن محمد عبد الواحد بن احمد الشريف
990
↑
الفقيه عبد الله بن سالم
710
↑

5. A^4BA^2 (*mudd*)

— Cité par le Chérif Sidi Muḥammad ᶜAbd al-Ḥayy al-Kattāni dans *at-Tarātīb al-Idārīya*, I, — Rabat, 1336 H., pp. 434-5.

TRADUCTION

(Abū ᶜAbd Allāh al-Ḥuḍaykī (1)) a dit : « J'ai fait fabriquer mon mudd sur celui de notre Šayḫ, l'Imām exemplaire Abū Zakaryā b. ᶜAbd Allāh b. Saᶜīd b. ᶜAbd el-Munᶜim (2) (qu') il avait fait calibrer sur le mudd du faqīh Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Yassītinī (3) à Fās, la bien gardée, en l'année 990. (ce dernier) avait calibré son mudd sur celui du faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd Allāh b. Sālim daté de l'année 710 ; (lequel) l'avait fait calibrer sur celui du faqīh et pieux Abū Muḥammad ᶜAbd ar-Razzāq de l'année 662 (4). (ce dernier) avait fait calibrer son mudd sur celui du faqīh Abū al-Ḥasan ᶜAlī b. al-Ḥažž daté de l'année 613 ,lequel) l'avait fait calibrer sur celui du Ḥažž al-Ḥusayn b. Yaḥyā al-Bakrī (5) qui l'avait lui-même fait calibrer sur celui d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Ḥāḥī (6). (ce dernier) l'avait calibré sur le mudd de feu le Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (7) qui avait fait calibrer le sien sur celui du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAzlūn (8) (lequel) l'avait fait calibrer sur le mudd du faqīh et qāḍī Žaᶜfar Aḥmad b. al-Aḫṭal qui avait fait calibrer le sien sur celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl qui l'avait calibré sur celui d'Abū Isḥāq b. Šanīḍir (9) et sur celui d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Maymūn ; tous deux ayant fait calibrer leurs deux mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯabit, compagnon du Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! »

(1) al-Ḥuḍayki ou plutôt *al-Ḥuḍaygi*, auteur d'un recueil de *Ṭabaqāt* des gens du Sous.
(2) ᶜAbd al-Munᶜim, grand saint des Ḥāḥa (début des Saadiens).
(3) Sur le 11 A^8 on lit 662.
(4) al-Yassītnī, des Banū Stītān sur l'Inawen.
(5) mis pour al-Biskrī (de Biskra), le *sin* a peut-être été écrit à l'orientale.
(6) mis pour al-Žayšī, le *šin* a peut-être été écrit à l'orientale.
(7) mis pour al-Qawwāmī.
(8) mis pour Ġazlūn.
(9) mis pour aš-Šanḍīr.

5 A^4BA^2 (*mudd*) Calibré pour Abu ᶜAbd Allah al-Hudayki as-Susi.

— Citation ... al-Kattānī, dans *at-Tarātīb al-Idārīya*, I, Rabat, 1336 H., pp. 434-5.

COPIE

«فقال [ابو عبد الله الحضيكي السوسي] ضربت مدي على مد شيخنا الامام القدوة ابى زكريـاء يحيى بن عبد الله بن سعيد بن عبد المنعم وضرب مـده على مد الفقيه ابى عبد الله محمد بن عبد الرحمان اليسيتى (1) بفاس المحروسة سنة ٩٩٠ وضرب مده على (مـد) (2) الفقيه ابى محمد عبد الله بن سـالـم سنة ٧١٠ وضرب مده على مـد الفقيـه الصـالـح ابى محمـد عبد الـرزاق سنة ٦٦٢ وضرب مده على مد الفقيه ابى الحسن على بن الحـاج سنة ٦١٣ وضرب مده على مد الحاج الحسين بن يحيى البكري (3) الذي عدلـه بمـد ابى اسحـا ابراهيم بن عبد الرحمان الحاحى (4) الذي عدله بمد بن عزلون (6) الذي عدله بمد الفقيه القـاضي ابى جعفر احمد بن الاخطـل الذي عدله بمـد خـالد بن اسماعيل الذي عدله بمد ابى اسحـاق بن سنيظر (7) وبمد ابى جعفر احمد بن ميمون وكانا عدلا مديهما بمد زيـد بن ثـابت صاحب رسول الله صلى الله عليه وسلـم.»

ISNĀD

الحضيكى السوسي
↑
زكرياء
↑
عبد الله محمد اليسيتي (1)
990
↑
ابو محمد عبد الله بن سالم
710
↑
ابو محمد عبد الرزاق
662
↑
ابو الحسن على بن الحاج
613
↑
الحسين البكري (3)
↑
الحـاحي (4)
↑
الفواس (5)
↑
عزلون (6)
↑
الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابن الشنيظر آ7) بن ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour اليسيتني .
(2) restitué
(3) mis pour البسكري .
(4) mis pour الجايشي .
(5) mis pour القوامي .
(6) mis pour غزلون .
(7) mis pour الشنظير .

6 ABCA (*mudd*)

— Musée de Tlemcen (1905).

— Est-ce le n° 75 du Musée du Caire ? (Wiet, 1932).

— Décrit par Alfred BEL, *Trouvailles archéologiques à Tlemcen, 2, Un modd en-nbi,* dans « Revue africaine », 49e année, n° 257, 2e trim. 1905, pp. 231 à 235.

TRADUCTION

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur sa famille et ses compagnons, et qu'Il leur accorde le Salut !

Ce mudd est celui du Prophète élu — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Son étalonnage a été exactement vérifié en forme et en poids sur le mudd constitué en bien de main-morte pour la ville de Fās et connu pour avoir été fait par le syndic des fabricants de seaux.

Son étalonnage est authentifié par une chaîne continue d'autorités qui remonte au mudd de Zayd b. Ṯābit — Que Dieu soit satisfait de lui ! Fabriqué pendant le mois de Ražab de l'année mille quarante neuf.

6. ABCA (*mudd*) — Ražab 1049 (28 oct. - 26 nov. 1639) à Fās ?

— Bronze, brisure rechargée à l'étain.

— Forme tronconique, façonnée en une seule feuille de métal.

— Aucun décor.

— ø de l'ouverture : 8,5 cm ; capacité : 0,8 litre.

— Inscription en spirale, style cursif maghribin.

TEXTE

بسم الله الرحمان الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد وعلى الـه وصحبه وسلـم
تسليم هذا من النبي المصطفى صلى الله عليه وسلم صح تعديله مقـابلة (1) و وزنا
بالمد المحبس على مدينة فـاس المعروف بيد امين القبابين الذي التصل (2) سند تعديله
الى مد زيد بن ثابت رضي الله عنه صنع في شهر رجب بتاريخ عام تسح (3) واربعين والف

(1) lire مقابلة .

(2) lire اتصل .

(3) mis pour تسعة .

7 ? (*ṣāᶜ*) Pl. V.

— Musée national des Arts africains et océaniens, Paris, nº MNAM, 1967, 5.5.
— Mustapha El Habib, *Note sur deux mesures d'aumône*, « Hespéris-Tamuda », vol. X, fasc. 3, 1969, p. 263 à 272, 4 pl.

TRADUCTION

1er BANDEAU. (ce ṣāᶜ) a été constitué en bien de main-morte à Miknāsat az-Zaytūna (1) pour l'usage public sous l'autorité du roi (2) Mawlāy Ismāᶜīl.

2e BANDEAU. Œuvre du maître Abū ᶜAnānī en date de l'an 909 (1503-1504) à Miknās.

ARCATURE 2. Œuvre du maître Dawūd, ceci est un grand ṣāᶜ prophétique contenant quatre ṣāᶜ ou petits mudd (3).

ARCATURE 4. Calibré sur (le ṣāᶜ d') Idrīs al-Ḥasani, Prince du Zarhūn (4), (lui-même) calibré d'après le ṣāᶜ du Prince Ṣalāḥ ad-Dayn al-Ayyūbī (5)

ARCATURE 5. qui l'avait établi d'après le mudd d'Abū Yazīd aṣ-Ṣ... lequel l'avait fait calibrer sur celui du très savant et bienheureux Ḫallūd (6)...

ARCATURE 7. comme l'avait fait calibrer le Commandeur des Croyants, le Magnifique, le Saint et Vertueux Idrīs (7) — (Dieu) nous fasse bénéficier de toutes leurs grâces ! Il (?) est décédé en l'an 909 (1503-1504) (8).

ARCATURE 9. La promotion royale (du ṣāᶜ) date de Rašid (9), compagnon du Magnifique, jusqu'à ce que vint le roi Ismāᶜīl (10) — (Dieu) lui accorde puissance et gloire ! Il (?) est décédé en l'an 1050 (1640-1641)...

(1) L'expression « Miknāsat az-Zaytūna » est fautive. A cette époque on devrait avoir Miknās az-Zaytūn ou, à la rigueur, Miknāsat az-Zaytūn. D'ailleurs dans le 2e bandeau on lit Miknās. Cf. Ibn al-Ḫatib, *Nifaḍat al-Žirab*...

(2) Le titre de *roi* pour Mawlāy Ismāᶜīl est surprenant à l'époque. Le ṣāᶜ aurait donc été constitué en bien de main-morte entre 1082 et 1139 (16721727).

(3) Au lieu de lire ṣāᶜ, on lit ṣāf, ce qui n'est pas la seule faute de copie ! Mais il y a surtout une grande confusion métrologique. Il semblerait que la terminologie ait un peu flotté et qu'il existât des ṣāᶜ *non prophétiques* plus petits que des mudd banaux et que l'on distinguait de ceux-ci des petits mudd de calibre canonique, puisque ces derniers ont une contenance quatre fois plus petite que le ṣāᶜ prophétique objet de cette étude. Nous ne sommes pas au terme de la confusion car en fait ce ṣāᶜ-ci est d'une contenance de 3,750 litres, soit l'équivalent de cinq mudd canoniques !

(4) Il ne peut s'agit ici des deux premiers rois idrissites, la titulature est minimum et il suffit de la comparer à celle donnée pour Idrīs II dans la 7e arcature (cf. n. 7). Il faudrait rechercher un émir indépendant dans l'inter-période mérinide-saadienne, sous le règne mouvementé des Banū Wattās. Il existe bien un Mawlāy Idrīs tour à tour désigné dans la correspondance portugaise sous le titre de Caïd du Chérif (saadien) puis sous le titre de « Seigneur de la Montagne » vers 1540 (S.I.H.M., 1er série, Port., t. II, p. 512, n. 2, t. III, p. 275, n. 2, et p. 490, n. 2), mais il s'agit d'un personnage ayant vécu un peu trop tard pour la période d'établissement du ṣāᶜ et trop au sud ; il n'a pas dû avoir de pouvoir sur le Zarhūn.

(5) Al-Malik an-Nasir Ṣalaḥaddīn Abū al-Mudaffar Yūsuf al-Ayyūbī a régné en Egypte de 564 au 27 ṣafar 589 (1168-69 au 4 mars 1193).

(6) Abū Yazid aṣ-Ṣ... et le savant docteur Ḫallūd semblent bien être dans la chaîne d'autorité directe et sans solution de continuité (*naqala ᶜan...*).
On peut douter que le ṣāᶜ de Ḫallūd ait été calibré sur celui d'Idrīs : le report est posé dans le vide : *kadalika naqaluhu al-amīr...* sans indication de mesure précédente authentifiée. Le prestige du personnage suffisait-il à garantir la contenance ?

(7) Idrīs (II) b. Idrīs (Ier) Ibn ᶜAbd Allāh portant le même nom que son père, « pour les distinguer on appela le premier al-Akbār et son fils al-Aṣġār, puis par hypocoristique, al-Azhar » (EUSTACHE D., *Corpus des dirhams idrissites et contemporains*, Rabat, 1970-71, p. 25). Né en rabīᶜ II 175 (août 791), Idrīs II régna de 192 à žumada II 213 (808 à septembre 828).

(8) S'agit-il de la date du décès du Prince du Zarhūn ?

(9) Raṣid b. Manṣa ou b. Muršid) était l'affranchi et dévoué compagnon d'Idrīs Ier qui assura la régence lors de la minorité d'Idrīs II du début de l'année 175 (juillet-sept. 791) jusqu'à son assassinat que la plupart des auteurs (al-Bakrī, Ibn al-Aṯir, Ibn Ḫaldūn etc.) situent en 186 (802), sauf le *Qirṭās* qui donne 188 (803-804).

(10) Mawlāy Ismāᶜīl, souverain ᶜalawite sous l'autorité duquel le ṣāᶜ a été constitué en ḥabūs, règne du 15.10.1082 au 29.07.1139 (11.04.1672 au 22.03.1727).

7 ? (*ṣāᶜ*) — Œuvre de maître Dāwud — 1050 (1640-1641)

— Forme tronconique.
— Bandeau à deux registres, B1 épigraphie cursive simple, B2 à double traits.
— Dix arcatures dont cinq épigraphiques : A2, A4, A5, A7 et A9.
— Les cinq autres arcatures, également polylobées portent des décors végétaux.
— Ecriture marocaine, un point sous le *fā*, un point sur le *qāf*.
— Ouverture : ø 13,7 cm ; base plate : ø 19 cm intér. ; hauteur : 18 cm intér.
— Capacité : 3,750 litres.

TEXTE

B 1 صنعة بى (1) مكناسة الزيتونه (2) حبوس على العموم تحت رياسة الملك

B 2 مولاي اسمعيل (3) صنعه المعلم البوعنانى (4) تريخ عـ909ـام بى مكناس

A 5
نقله
على المد
عن ابى يرد
.....
وكـذالـك
عن العالم
العلمة الا
..... سعد
خلود هو
.....

A 4
نقلا
عن ادرس
الحسنى
الامير
بى زرهون
نقله المـاد (6)
عل الصع (7)
الامـير صلح
الدين الايوبى

A 2
صنعة
المعلم
داود
هاد صاف (5)
نبوى العظيم
فيه اربعة
صاف من
المد الصغير

A 9
تريخه
ازداد
ملكا فوقه
رسد (6)
صاحب الازهر
حتى جاء الملك
اسماعيل (3) اعزه
وانصره توفى
عـ1050ـام
..... هو

A 7
كدلك
نقله الامير
المومنين
ادريس
الازهر الولى
الصالح نفنا (6)
بى براكتهم
اجمعين
توفى عـ909ـام

ISNĀD

ابو عناني
909
↑
داود
↑
ادريس الحسنى
الامير الزرهون
↑
صلح الدين الايوبي
564-589
↑
ابو يزد
↑
خلود
↑
ادريس الازهر
192-213
↑
رشيد
175-186
↑
?

COMMENTAIRES

Comme l'avait bien vu et souligné Mustapha El Habib, le texte est particulièrement confus : « Il s'agit, pensons-nous, d'une sorte de réplique tardive, due à un artisan non familiarisé avec la grammaire, qui aurait cherché à rassembler sur le champ du récipient nombre de références illustres... » (*op. cit.*, p. 267). A travers la confusion qui en résulte, il est tout de même possible de retirer quelque chose. Il est probable en effet que les artisans dinandiers, maîtres Dawūd et Abū ᶜAnānī n'ont pas recopié n'importe quoi. On veut bien admettre qu'ils aient fait des fautes de copie, sauté des mots, voire sauté des lignes, mais ils nous révèlent tout de même l'existence d'une chaîne de mudd tout à fait indépendante de la trentaine de mesures marocaines connues à ce jour. En particulier jusqu'ici, les mesures d'aumône marocaines dérivent toutes des mesures rapportées d'Orient par les juristes andalous et diffusées au Maghreb soit par al-Qawwāmi, soit par al-Baskāri, donc au VIe siècle de l'Hégire. L'étalon marocain le plus ancien de ce ṣāᶜ serait au contraire bien antérieur puisque datant de la régence de Rašid, 175-186 (791-802). La chaîne d'étalons de ce ṣāᶜ a pourtant connu un épisode oriental avec les trois mentions de Ḫallūd, Abū Yazīd et Ṣalaḥaddīn, après quoi, curieusement, on revient dans le Zarhūn avec un saut de plus de quatre siècles peut-être et plus précisément à Meknès sous le règne de Mawlāy Ismāᶜīl. On peut penser avec Mustapha El Habib que ces trois orientaux-là ont été introduits pour donner du prestige à la pièce, mais ce serait plus vrai pour Ṣalaḥddīn que pour les deux autres savants théologiens qui le précèdent, cela ne veut-il pas dire que les copistes ont lu quelque part, sur un autre mudd, l'existence de mesures ordonnées par les trois orientaux précités ? On peut penser qu'en fait la chaîne d'authenticité n'a probablement pas quitté la région de Meknès et du Zarhūn, mais qu'une autre chaîne, orientale celle-là, est parvenue à Meknès et a interféré avec la première, pour le calibrage du ṣāᶜ du Prince Idrīs du Zarhūn.

8. ABA3 (*mudd*)

— Propriété de la famille Aqasbi de Fès.

— Acheté par le capitaine G. Mellier en 1916.

— Donné au Musée du Batha de Fès en 1916.

— Introuvable en 1972.

— Est-ce le n° 65 du Musée islamique du Caire (Wiet, 1932) ?

— Décrit par Alfred Bel, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr*, dans « Bull. archéol. », Paris, 1917, pp. 359 et suiv.

TRADUCTION

« Louange à Dieu ! Nous avons vérifié (la contenance) de ce mudd béni sur celui de notre maître Aḥmad fils de notre maître ʿAlī al-Idrīsī, lequel l'avait fait copier sur celui du Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan (fils du) Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq... »

Suit la chaîne d'autorités déjà signalée en 3ABA sur lequel celle-ci est recopiée avec des différences mineures de syntaxe et un grand nombre de fautes dans la copie des noms propres. Systématiquement le créateur de ce mudd a substitué l'expression : nāqalan lahu ʿala muddi fulāni (*la copiant sur la mesure d'un Tel*), *à celle plus simple des mudd précédents :* ʿadalahu bi muddi fulāni (*il l'a calibré sur la mesure d'un Tel*). *Après l'*isnād *remontant jusqu'à Zayd b. Ṯābit, le texte continue :*

... « à la date de l'an 2 exactement. Il (le mudd copié) porte l'année 734 et celui-ci est daté de 1067. Son auteur est le maître artisan, le lettré et faqīh — Que Dieu l'ait en Sa compassion et lui soit clément jusqu'à l'Echéance ! — ʿAbd as-Sālam Žallūn b. al-Ġazzāni, — Que Dieu le couvre de Sa miséricorde et de Sa clémence et le fasse entrer dans Son Paradis, par Sa grâce et Sa générosité ! L'ordonnateur de ce mudd est le Qā'īd Manṣūr b. Zāhī al-Bāšā. Ce mudd béni a été fabriqué dans la Voie Parfaite montrée par Muḥammad — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions et lui accorde le Salut ! Louange à Dieu !

8. ABA3 (*mudd*) — 1067 (1656-1657)

— Forme tronconique, bandeau et plinthe ; dix arcatures épigraphiques.
— Six arcatures épigraphiques.
— Ouverture : ø 8,4 cm ; base : ø 11 cm ; hauteur : 9,5 cm intér.
— Capacité : 0,73 litre.
— Cuivre.
— Ecriture maghrébine maladroite.

TEXTE

A 1

الحمد لله
حقق هذ المـد
المبارك على مد مولانا
احمد بن مولانا على الا
دريسي ناقلا له على
مد امير المومنين ابى
الحسن (1) امير المؤ
منين ابى يوسف بن عبد
الحق ناقلا له على مد
مولانا ابى يعقوب ناقلا
له على مد الحسن (2) بن يحيى

A 2

يحيى (3) البسكري
على مد ابراهيم بن عبد
الرحمان (4) ناقلا له
على مد الشيخ ابى علي
منصور بن يوسف القو
اس (5) ناقلا له على مد
الفقيه ابى
جعفر احمد بن على
بن كزلون (6) ناقلا له على
مد الفقيه القاضى
ابى جعفر احمد بن الا
خطل ناقلا على (7)

A 3

بن
اسماعيل نقلا
له على مد ابى بكر
احمد بن حنبل (8) ونقل
ابن حنبل على مد ابى اسحاق
ابراهيم بن الشنظير وعلى
مد ابى جعفر بن ميمون
كـلاهما نقلا
على مد سيدنا وبركتنا و و
سيلتنا الى ربنا صاحب
رسول الله صلى الله عليه
وسلم زيد بن ثابت رضي الله
عنه وكان تاريخ ٢ له خقق

A 4

حقق
عليه هذا
سنة اربع وثلاثين
وسبع مأية وهذه
سنة ١٠٦٧ وصانعه
المعلم الاديب الفقيه
الى رحمه ربه الراجي
عفوه عند
انقضاء اجله عبد
السلام جلو بن
الغزاني بمده اله
برحمته وادخله
جنته بفضله وكرمه

A 5

وعامله
القائد منصو
ر بن الزاهي
الباشا صنع
هذ المـد
المبارك تبركا
على منهاج تبينا
محمد صلى الله عليه
وسلم

A 6

الحمد لله

ISNĀD

مولانا الادريسي
1067
ابو الحسن المريني
734
ابو يعقوب المريني
الحسن (2) البسكري
عبد الرحمن (4)
القواس (5)
كزلون (6)
الاخطل
اسماعيل (7)
حنبل (8)
الشنظير وميمون
زيد بن ثابت

(1) rajouter ابـن .
(2) mis pour الحسين .
(3) répétition de يحيى .
(4) manque الجايشي .
(5) mis pour القوامي .
(6) lire غزلون .
(7) manque مـد خالد .
(8) mis pour حمد .

9. ABDA (ṣāᶜ) Pl. III.

— Collection particulière (P.P.).
— Inédit.

TRADUCTION

Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux ! Qu'il répande Ses bénédictions sur Muḥammad ! La capacité de ce mudd (1) a été calibrée d'après le mudd qu'avait calibré al-Ḥusayn b. Yaḥyā al-Baskarī, d'après celui de Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Žayši lequel avait calibré son mudd à partir de celui de feu le Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwāmī qui l'avait calibré d'après celui du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b. Ġazlūn. Abū Žaᶜfar avait fait calibrer son mudd sur celui du faqīh et qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. al-Aḫṭal, lequel Abū Žaᶜfar l'avait fait calibrer sur celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl. Ḫālid avait fait calibrer son mudd sur celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥammad. Abū Bakr l'avait fait calibrer sur celui d'Abū Iṣḥāq Ibrāhīm b. al-Šanẓbir et sur celui d'Abū Žaᶜfar Maymūn qui les avaient fait calibrer tous deux sur celui de Zayd b. Ṯābit, compagnon du Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses bénédictions, sur sa famille, ses compagnons et sur sa descendance, qu'il soit annobli et honoré ! Il a été calibré le quinze Ražab unique de (l'an) cinq cent six (2), et ce mudd a été calibré au mois vénéré de Ramaḍān de l'année six cent neuf (3). Que Dieu le rende utile ! Louanges soient faites à Dieu, Maître des Mondes ! Maintenant ce mudd a été calibré dans le but d'attirer la bénédiction du Prophète — Que Dieu répande sur lui Ses grâces, lui accorde le Salut et ravive la Tradition ! Calibré sur ordre de ᶜAbd Allāh Yūsuf, Prince des Musulmans, fils du Prince des Musulmans Yaᶜqūb b. ᶜAbd al-Ḥaqq — Que Dieu l'assiste et le rende glorieux ! né dans la ville de Fās — Que Dieu la garde ! au mois de Žumāda premier de l'année six cent quatre vingt treize — Que Dieu l'assiste et le fasse triompher ! a ordonné d'utiliser ce mudd dans tous les lieux — Que Dieu les embellisse ! à la ville comme à la campagne, et de s'en servir pour transmettre sa capacité (légale). Dieu tiendra compte (de la manière d'agir) de ceux qui en modifieraient le calibre. Dieu les interrogera et proche sera Sa vengeance ! Mesuré à la date de 699 (4) à Marrakech — Que Dieu la garde ! Ce mudd a été calibré par le maître artisan Muḥammad b. Mūsa b. al-Ḥasan b. Yaᶜzza pour mesurer l'aumône lui-même et pour qui Dieu voudra de sa descendance et pour les musulmans, durant sa vie et après sa mort. Il l'a institué en habous au profit de ses enfants et de ceux de son frère al-Ḥasan. Que ceux qui s'en serviront pour faire l'aumône, prient pour la miséricorde et la bénédiction de celui qui a fait ce mudd, ainsi que pour ses parents, et pour celui qui a gravé ceci, ainsi que pour ses parents. Terminé dans les premiers jours de Žumāda premier de l'année 1072 (5). Ce mudd a été calibré sur celui des fils de Yaᶜqūb b. Muḥammad b. Ḥusayn, transporté d'Orient et écrit en caractères anciens et gravé par Aḥmad b. ᶜAbd Allāh b. Muḥammad b. Yūsuf al-Tikīnī.

(1) Il s'agit en fait d'un ṣāᶜ mais le graveur a recopié le texte sur un mudd dérivant de celui de Abū Yaᶜqūb, AB.
(2) mis pour 509.
(3) mis pour 607.
(4) en abžad, avec les conseils de Georges S. Colin (15.12.1970).
(5) Le 2 est en ġubari de Fās.

9. ABDA (*ṣā*ᶜ) — Muhammad b. Musa b. al-Hasan b. Yaᶜzza) — Début žumada I 1072 (fin décembre 1661)

— Forme cylindrique, fond convexe.
— Ni bandeau, ni plinthe, sans décor.
— Simple feuille de cuivre rouge.
— Ouverture : ø 18 cm ; base : ø 16,3 cm ; hauteur : 12 cm.
— Poids vide : 658,6 grammes.
— Capacité : 3,005 litres.
— Inscription spirale, écriture de style maghribin, négligée.

TEXTE

بسم الله الرحمن الرحيم صلى الله على محمد عدل هذا المد بمد عدل للحسين بن يحيى البسكري بمد ابراهيم بن عبد الرحمن الجايشي (1) الذي عدلـه بمـد (2) الشيـخ المرحوم ابى على منصور بن يوسف الفـوامى (3) وكـان ابو على عدل مده بمـد الفقيه ابي جعفر احمد بن اعلى بن عزلون (4) وعدل ابو جعفر مده بمد الفقيه القاضي ابي جعفر احمد بن الاصطل (5) وعدل ابو جعفر مده بمد خـالد بن اسماعيل عدل خالد مده بمد ابي بكر احمد بن احمد (6) وعدل ابو بكـر مده بمد ابى الحق (7) ابراهيم بن الشنظبز (8) وبمد ابى جعفر ميمون وكـانا عدلا مديهما بمد زيد بن (9) تـابت صاحب رسول الله صلى الله عليه وعلى ءاله وصحبه وذريته وشرف وكـرم وكـان تعـديلـه ≺ فى الخـامس عشر من رجب الفـرد الذي من ستـة وخمسمايـة (10) وكان تعديل هذا المد فى شهر رمضان المعظم عام تسعة وستمائة نفع الله به والحمد لله رب العلمين ﷺ فعدل الان هذا المد تبركـا بالنبي صلى الله عليه وسلم واحيـا السنة وذلك بامر عبد الله يوسف امير المسلمين ابو امير المسلمين بعرف من (11) ب بن عبد الحق ايده الله ونصره والد بمدينة فـاس حرس الله فى جمـادى الاولى عام ثلاثة وتسعين (12) وستمائة وامر ايده الله ونصره ان يمضىالعمـل بـه فى جميع بلاده ربنا (13) الله حاضره وبادية ويزكى مـا سواه من الامداد بمن صره او عمـره (14) فالله حسبا وسايله و ولي الانتقـام منه وز (15) فى التـاريـخ ام كسالح (16) من مراكش حرسها الله تم عدل هذا المـد المعلم محمد بن موسى بن الحسن بن يعزى لنفسه ولمن شاء الله من ذريته والمسلمين فى حياته وبعد مماته يزكى به وحبسه على اولاده واولاد اخيه الحسن ومن زكـا به ويدعوا لمن عمله ووالديه ومن كتبه و والديه بالرحمة والبركة وكـان الفراغ منه فى اوائل جمادى الاولى عـام ب 107 وعدل هـذ المد من مد ابنـاء يعقوب بن محمد بن حسين محمول من بـلاد الشرق بالحروف المتقدمة وسكساه (17) منه احمد بـن عبـد الله بـن محمد ابن يوسف التنكنبي

(1) lire الجايشي .
(2) mis pour عدل بمد الشيخ .
(3) lire القـوامي .
(4) lire غزلون .
(5) lire الاخطل .
(6) mis pour احمد بن حمد .
(7) lire اسحق .
(8) mis pour الشنظير .
(9) lire زيد بن ثابت .
(10) mis pour سنة تسع وخمسماية .
(11) probablement يعقوب بن عبد الحق .
(12) on peut lire aussi bien تسعين que سبعين . mais c'est de 90 qu'il s'agit.
(13) peut-être زينـه الله ?
(14) peut-être بمن بدله أو غيـره فـالله حسيبه ?
(15) mis pour وزن .
(16) 699 en abjad ?
(17) peut-être سكتـه ou كتبـه ?

ISNĀD

محمد بن موسى بن الحسن بن يعزى
1072
↑
إبناء يعقوب بن محمد بن حسين ؟
699
↑
عبد الله يوسف المريني
↑
ابو يعقوب المريني
693
↑
الحسين بن يحيى البسكري
↑
ابراهيم الجايشي (1)
↑
ابو منصور القوامى (3)
509
↑
ابو جعفر عزلون (4)
↑
ابو جعفر الاصطل (5)
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابو بكر احمد بن (6) احمد
↑
الشنظبز (8) و ميمون
↑
زيد بن ثابت (9)

10. ABAD (*mudd*) Pl. IV.

— Musée des Oudayas à Rabat, n° 41 en 1944, Catalogue n° 419, n° 471-490 en 1970.

— Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites* (dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, fasc. unique, p. 13, § 14, où il est désigné sous le nom de « *Mudd du Musée des Oudaïa*, à Rabat (41)... ».

— Réétudié par Paul PASCON en 1970.

TRADUCTION

SUR LE BANDEAU ÉPIGRAPHIQUE : Louange à Dieu seul ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, l'Elu généreux, et sur Sa famille !

1re ARCATURE : Louange à Dieu seul ! Ce mudd béni a été calibré sur l'ordre de notre maître le Prince des Musulmans Abū al-Ḥasan, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Saʿīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq

2e ARCATURE : Que Dieu l'assiste et le fasse triompher !, d'après le mudd qu'avait ordonné de calibrer notre maître Abū Yaʿqūb — Que Dieu l'ait en sa miséricorde !, d'après le mudd calibré par al-Ḥusayn b. Yaḥyā al-Baskārī, d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ʿAbd ar-Raḥmān al-Žayši, qui avait calibré son mudd sur celui du Šayḫ

3e ARCATURE : Abū ʿAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (1). Abū ʿAlī avait calibré son mudd sur celui du faqīh Abū Žaʿfar Aḥmad b. ʿAlī Ġazlūn. Abū Žaʿfar avait calibré le sien sur le mudd du faqīh et qāḍī Abū Žaʿfar Aḥmad b. al-Aḫṭal

4e ARCATURE : Abū Žaʿfar avait calibré son mudd sur celui de Ḫālid b. Ismāʿīl qui avait lui-même fait calibrer le sien sur celui d'Abū Bakr Aḥmad b. al-Ḥanbal (2). Abū Bakr avait fait calibrer son mudd sur celui d'Abū Isḥāq b.

5e ARCATURE : aš-Šanẓīr et sur le mudd d'Abū Žaʿfar b. Maymūn, qui avaient calibré tous deux leurs deux mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯābit, Compagnon du Prophète — Que Dieu lui accorde Salut et Paix ! Qu'il soit anobli et grandi pour toujours !

6e ARCATURE : Quant à ce mudd béni que voici, il a été calibré par bénédiction du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! — en vue de vivifier Sa Tradition. Les derniers jours de Ramaḍān le vénéré de l'an mille et cent à Fās, la protégée par Dieu !

(1) mis pour al-Qawwāmi.

(2) mis pour Ḥammad.

10 ABAD (*mudd*) — Fin ramaḍān 1100 (juillet 1689) à Fās

— Forme tronconique, façonné en une seule feuille de laiton.

— Ouverture renforcée par un cercle de laiton.

— Bandeau épigraphique rajouté ainsi qu'une plinthe avec chevrons.

— Six arcatures (Vicaire en donne fautivement cinq). Décors végétaux entre les arcatures.

— Ouverture : ø 8 cm ; base plate : ø 11,2 cm ; hauteur : 10 cm ; capacité : 0,732 l.

— Inscription en double traits, avec hachures dans le bandeau.

— Vocalisation irrégulière.

TEXTE

BANDEAU الحمد لله وحده صلى الله على مولانا محمد المصطفى الكريم وعلى آله

A 1
الله
الحمد وحده
امر بتعديل هذا
المد المبارك مولانا
امير المسلمين ابو
الحسن ابن مولانا
امير المسلمين ابى سعيد
ابن مولانا امير المسلمين
ابى يوسف ابن عبد الحق

A 2
ايده الله
ونصره على المد الذي
امر بتعديله مولانا
ابو يعقوب رحمه الله
على المد الذي عدله
الحسين بن يحيى
البسكري بمد ابراهيم بن
عبد الرحمان الجايشي
الذي عدله بمد الشيخ

A 3
ابي علي
منصور بن يوسف
القواس (1) وكان ابو
علي عدل مده بمد
الفقيه ابى جعفر احمد
ابن علي بن غزلون وعدل
ابو جعفر مده بمد
الفقيه القاضي ابى
جعفر احمد بن الاخطل

A 4
وعدل ابو
جعفر مده بمد
خالد بن اسماعيل
وعدل خالد بن اسما
عيل مده بمد ابى
بكر احمد بن حنبل (2) و
عدل ابو بكر مده بمد
ابي اسحاق ابراهيم بن

A 5
الشنظير
وبمد ابى جعفر بن
ميمون وكانا عدلا
مديهما بمد زيد
ابن ثابت صاحب رسول الله صلى
الله عليه وسلم
وشرف وكرم عن دوام

A 6
وعدل
الان هذا المد
المبارك تبركا بالنبي
صلى الله عليه وسلم واحيا لسنته
وفي اواخر رمضان المعظم
عام مائة والف
بفاس المحروسة بالله

ISNĀD

?
1100
بو الحسن المريني
بو يعقوب المريني
الحسين البسكري
الجايشي
القواس (1)
غزلون
الاخطل
خالد
حنبل (2)
الشنظير وميمون
زيد بن ثابت

(1) mis pour القوامي .

(2) mis pour حمد .

11. A[8] (*mudd*)

— Sidi Muḥammad b. Ḥājj Muḥammad Bennānī, Khalifa du Mohtasseb de Fās en 1914.

— Est-ce le mudd cité par Kettānī (cf. n° 12) ? — Est-ce le n° 66 du Musée du Caire cité par Wiet (1932) ? « n° 66 ... mesure de capacité (mudd) au nom d'Abū ʿAbd Allāh Muḥammad fils du Sultan Ismāʿīl Ḥassani signée ʿAbd ar-Raḥmāne b. Ibrāhīm Marrākuchī datée de 1130/1718 », WIET, *Catalogue du Musée national de l'Art arabe au Caire, Objets de cuivre*, Le Caire, 1932.

— Décrit par Alfred BEL, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr* (dans le « Bulletin archéologique », Paris, 1917, pp. 359 sq.).

TRADUCTION

1[er] MÉDAILLON : Ce mudd prophétique et béni a été calibré pour le prestigieux seigneur Abū Muḥammad notre Maître ʿAbd Allāh fils du Commandeur des Croyants notre Maître Ismāʿīl al-Ḥasānī, l'année 1130, sur le mudd calibré pour le fāqīh Sīdī Muḥammad ben Saʿīd Al Marġiṯnī as-Sūsī l'année 1071, sur le mudd calibré pour ʿAbd al-Mūman ben ʿAbd al-Mūman l'année 998, sur le mudd calibré par le Fāqīh et Muftī ʿAbd al-Wāḥad ben Aḥmad al-Ḥūsnī l'année 990, sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abū Muḥammad ʿAbd Allāh ben Sālim l'année 710, sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abū Muḥammad ʿAbd ar-Razzāq l'année 692 (1), sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abū al-Ḥasān ʿAlī ben al-Ḥāžž l'année 613 (2), sur le mudd calibré pour le pèlerin Al-Ḥasān (3) ben Yaḥyā al-Baskārī

2[e] MÉDAILLON : sur le mudd (calibré pour) Abū Isḥāq Ibrāhīm ben ʿAbd ar-Raḥmān al-Žakžakī (4), sur le mudd calibré pour le Šayḫ Mansūr ben Yūsuf al-Qawwās (5) sur le mudd (calibré pour Abī Žaʿfar Aḥmad ben ʿAlī) ben Ġazlūn, sur le mudd calibré pour le Fāqīh Abī Žaʿfar Aḥmad ben al-Aḫṭal, sur le mudd calibré pour Ḫālid ben Ismāʿīl sur le mudd calibré pour Abū Bakr ben Žamīl (6), sur le mudd calibré pour Abū Isḥāq Ibrāhīm ben Žabṭīr (7) et sur le mudd d'Abū Žaʿfar Aḥmad ben Maymūn, sur le mudd du Compagnon Zayd ben Ṯābit al-Anṣārī calibré sur le mudd du Prophète (8) — Sur Lui la Grâce et le Salut !

(Sa capacité) a été mesurée en dirhams (9) légaux et s'est révélée convenable.

Louanges et grâces soient rendues à Dieu !

3[e] MÉDAILLON : deux cent quarante pour égaler un de leurs wasq lequel vaut soixante sāʿ d'après Al-Ḥasān. Il faut au moins un mudd pour faire les ablutions et quatre pour la lotion complète. Dix mudd est l'expiation suffisante pour les serments non tenus.

Que ce mudd t'aide à suivre la bonne voie ! Utilise-le toujours, en secret comme en public, afin d'en retirer bénédiction (10).

de Al Ḥāžž ʿAbd ar-Raḥmān ben Ibrāhīm al-Marrākušī.

(1) Kettani (cf. 5) écrit 662.
(2) on lit 213 en chiffres orientaux.
(3) mis pour al-Ḥusayn.
(4) mis pour al-Žāyšī.
(5) mis pour al-Qawwāmi.
(6) mis pour Ḥammad.
(7) mis pour al-Šanẓīr.
(8) première mention qu'il ait existé un mudd du Prophète. (?)
(9) la capacité légale d'un mudd est de 853 1/3 DH, lequel dirham vaut 50 et 2/5 habba. Cf. EL-TACHE, « Hespéris », 1968, p. 92, n. 12, et 1969, p. 149, p. 17, et p. 161, n. 91.
(10) ceci n'est qu'une partie du poème (mètre basīt) que Dessus-Lamare cite p. 192.

11. A[8] (*mudd*) — Calibré sur l'ordre de Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī (1)
1130 (1717-1718)

— Forme tronconique, façonné en une seule feuille de cuivre.
— Ouverture et base renforcées par un bandeau et une plinthe cerclés d'argent.
— Un anneau est fixé au flanc par une palme d'acanthe.
— Décor d'influente persane.
— Ouverture : ø 9,1 cm ; base plate : ø 12 cm ; hauteur : ? ; capacité : 0,76 l. (2)
— Inscription dans trois médaillons, écriture très soignée.

TEXTE

M 1 هذا
المد النبوى المبرك
على صاحب الصلاة والسلام
عدل للسيد الاصيل ابي محمد مولانا عبد الله بن
امير المومنين مولانا اسماعيل الحسنى سنة ١١٣٠
بمد عدل للفقيه سيدي محمد بن سعيد المرغثني السوسي سنة
١٠٧١ بمد عدل لعبد المومن بن عبد المومن سنة ٩٩٨ بمد عدل
للفقيه المفنى عبد الواحد بن احمد الحسنى سنة ٩٩٠ بمد عدل
للفقيه ابى محمد عبد الله بن سالم سنة ٧١٠ بمد عدل للفقيه ابي
محمد عبد الرزاق سنة ٦٩٢ بمد عدل للفقيه ابى الحسن
على بن الحاج سنة ٦١٣ بمد
عدل الحاج الحسن (3) بن يحيى
البسكري

M 2 بمد
ابى اسحاق ابرا
هيم بن عبد الرحمن الجكجكى (4)
بمد عدل للشيخ منصور بن يوسف القواس (5) بمد (6) بن غزلون
بمد عدل للفقيه ابى جعفر احمد بن الاخطل بمد عدل
لخالد بن اسماعيل بمد عدل لابي بكر بن جميل (7) بمد عدل
لابي اسحاق ابراهيم بن شبطير (8) بمد ابي جعفر احمد
بن ميمون بمد الصحاب (9) زيد بن ثابت الانصاري
بمد النبوي على صاحبه الصلاة والسلام
واقتبر بدرهم الكيل السنى فوافقه لله
الحمد وله المنة

M 3 مياتان
واربعون وسقهم وذلك ستون صاعا عند
كسان وفى آقل لوضوء مد و اربعة غسل
عشر به تكفين ايمان منه يفدل هذا
وكتل به ابدا (10) وتبركا فى سروا اعلان
من الحاج عبد الرحمن بن ابراهيم المراكشي

ISNĀD

مولانا عبد الله بن مولانا اسماعيل
1130
↑
المرغثني السوسي
1071
↑
عبد المومن بن عبد المومن
998
↑
عبد الواحد بن احمد الحسني
990
↑
عبد الله بن سالم
710
↑
عبد الرزاق
692
↑
الحسن على بن الحاج
613
↑
الحسن (1) بن يحيى البسكري
↑
ابراهيم الجكجكي (2)
↑
ابو منصور القواس (3)
↑
ابو جعفر غزلون
↑
ابو جعفر الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابو بكر احمد بن جميل (5)
↑
شبطير (6) و ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) Fils de Mawlāy Ismāᶜīl qui devait régner neuf ans plus tard.
(2) Avec la capacité donnée et les diamètres annoncés, la hauteur devrait être de... 2,17 cm ?).
(3) mis pour al-Ḥusayn.
(4) mis pour al-Žayšī.
(5) mis pour al-Qawwāmī.
(6) manque : Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī.
(7) mis pour Ḥammad.
(8) manque : *wa*.
(9) mis pour aṣ-ṣāḥib.
(10) manque : bihi.

12. A$^{8'}$ (*mudd*)

— Cité par Chérif Si ᶜAbd al-Ḥayy al-Kattānī dans *Tarātīb al-Idārīya*, t. I, Rabat, 1346 H., p. 430.

— Est-ce celui décrit par Bel (cf. nº 11) et celui cité par Wiet (nº 66 du Musée du Caire ? Dans ce cas al-Kattānī aurait fait de nombreuses fautes de lecture.

TRADUCTION DE LA CITATION

... « Comme on peut trouver maintenant sur un autre mudd, sur lequel est gravé qu'il a été calibré au nom du Prince Mawlāy ᶜAbd Allāh, fils du Sultan Mawlāy Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī. Ce dernier l'avait fait calibrer sur le mudd d'Ibn Saᶜīd al-Marġiṯī as-Sūsī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd calibré pour ᶜAbd al-Mū'mān b.ᶜAbd al-Mūmān l'année 990 (1), d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd Allāh b. Salīm l'année 610, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd ar-Razzāq l'année 692, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū al-Ḥasān b. al-Ḥāžž l'année 213 (2), d'après le mudd calibré pour al-Ḥažž al-Ḥasān b. Yaḥyā al-Baskārī, selon la chaîne d'autorités précitées. La date de sa fabrication est 135 (3).

(1) Il faut lire 998 (cf. 11).

(2) On lit 213 en chiffres orientaux au lieu de 613. Il faut lire ... « *al-Ḥasan* ᶜAlī *b. al-Ḥājj*... ».

(3) mis pour 1135, mais en fait il s'agit de 1130.

12. A8′ (*mudd*) — Calibré au nom du Prince Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī 1135 (?) (1722-1723)

— Al-Kattāni ne fait aucune description du mudd.

TEXTE DE LA CITATION

ص ٤٣٠

«... كما يوجد الآن مد آخر نقش عليه انه عدل باسم الامير مولاي عبد الله بن السلطان مولاي اسماعيل العلوي وهو عدله بمد ابن سعيد المرغثي السوسي بمد عدل لعبد المومن بن عبد المومن سنة ٩٩٠ بمد عدل للفقيه ابى محمد عبد الله بن سالم سنة ٧١٠ بمد عدل للفقيه ابى محمد عبد الرزاق سنة ٦٩٢ بمد عدل للفقيه ابي الحسن بن الحاج سنة ٢١٣ بمد عدل للحاج الحسن بن يحيى البسكري بالسند السابق وتاريخ صنعه سنة ١٣٥...»

ISNĀD

مولانا عبد الله العلوي
1135
↑
المرغثى السوسي
1071
↑
عبد المومن بن عبد المومن
990
↑
عبد الله بن سالم
710
↑
عبد الرزاق
692
↑
الحسن على بن الحاج
613
↑
البسكري
↑
اسند السابق

13. ABAF (*mudd*) Pl. IV.

— Musée du Batha à Fès sous le nº 431-382 (1971).

— Inédit.

TRADUCTION

BANDEAU : Au nom de Dieu, le Clément et Miséricordieux ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad et sur Sa famille ! Louange à Dieu ! A ordonné le calibrage de ce mudd

1re ARCATURE : béni, mon maître, le Prince des Musulmans Abū al-Ḥasan, fils de notre maître le Prince Abū Sāʿīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq

2e ARCATURE : Que Dieu le rende glorieux ! (1) d'après le mudd qu'avait ordonné de calibrer notre maître Abū Yaʿqūb — Que Dieu le très haut l'ait en Sa miséricorde ! (1), d'après le mudd qu'avait fait calibrer al-Ḥusayn b. Yaḥya al-Baskarī, d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ʿAbd ar-Raḥmān al-Ḥābišī (2), qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du Šayḫ Abū ʿAlī Manṣūr b. Yūsuf

3e ARCATURE : al-Qawwāmī. Abū ʿAlī avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh Aḥmad b. ʿAlī Ġazlūn, et Abū Žaʿfar (3) avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh et qāḍī Abū Žaʿfar Aḥmed b. Aḫṭal. Ce dernier avait fait calibrer son mudd d'après celui de Ḫālid b. Ismāʿīl, qui l'avait fait calibrer lui-même sur celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (4). Celui-ci avait fait calibrer son mudd d'après celui d'Isḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓir (5) et sur celui d'Abū Žaʿfar b. Maymūn. Tous deux avaient fait calibrer leurs deux mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯābit (6)

4e ARCATURE : Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Ce mudd béni a été calibré dans le but d'attirer la bénédiction du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! et pour vivifier Sa Tradition. Il a été terminé le dix huit Žumāda second de l'an mille cent soixante sept. Œuvre de al-Ḥāžž Aḥmad b. Žallūn (7).

(1) Il s'agit là d'une invocation portée sur le mudd qu'avait fait calibrer Abū al-Ḥasan et recopiée ici sans réflexion par le graveur. On peut se demander en effet quelle signification peut avoir cette formule concernant un mérinide en ... 1167.

(2) mis pour al-Žāyši.

(3) preuve que la *kunya* Abū Žaʿafar a été omise précédemment.

(4) mis pour Ḥammad.

(5) mis pour aš-Šanẓīr.

(6) lire Ṯābit.

(7) Un Žallūn (ʿAbd as-Sālim b. al-Ġazzānī) avait fabriqué le mudd nº 8 en 1067 à Fās.

13. ABAF (*mudd*) — 18 žumāda II 1167 (v. 12 avril 1754)

— Forme tronconique, façonné d'une seule feuille de laiton.
— Bandeau épigraphique rapporté.
— Ouverture renforcée par un rebord.
— 4 arcatures sans décor intercalaire.
— Ouverture : ø 9,2 cm ; base plate : ø 11,5 cm ; hauteur : 11 cm.
La capacité n'a pu être mesurée, par calcul, elle donnerait 0,92 l.
— Inscription sur le bandeau et dans les arcatures.
Ecriture en simples traits, style maghrebin, les *mīm* sont très ouverts.

TEXTE

BANDEAU

بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا محمد واله الحمد لله امر بتعديل هذا المد

1

المبارك
مولاى امير المسلمين
ابو الحسن بن مولانا
امير المسلمين ابي سعيد
بن مولانا امير المسلمين
يوسف بن عبد الحق ايده

2

الله
ونصره على المد
الذي امر بتعديله
مولانا ابو يعقوب رحمه
الله تعالى على المد الذي
عدل الحسين بن يحيى البسكري
بمد ابراهيم بن عبد الرحمن
الخابشي (1) الذي عدله بمد الشيخ
ابى على منصور بن يوسف

3

القوام
وكان ابى على عدل
مده بمد الفقيه احمد بن على
غزلون وعدل ابو جعفر مده بمد
الفقيه القاضي ابي جعفر احمد بن الاخطل
وعدل ابو جعفر مده بمد خالد بن اسماعيل
وعدل خالد مده بمد ابى بكر احمد بن حنبل (3)
وعدل ابو بكر مده بمد اسحاق ابراهيم بن
الشنظر (4) وبمد ابى جعفر بن ميمون و
كانا عدلا مديهما بمد زيد بن ثابت (5)

4

صاحب
رسول الله صلى
الله عليه وسلم وعدل
الان هذا المد المبارك تبركا
بالنبي صلى الله عليه وسلم و
احياء السنته (6) وكان الفراغ منه
يوم ثمانية عشر من حماد (7) الثانية
عام سبع وستين ومايه ولف (8)
صانعه الحاج على بن الحاج احمد بن جلون

ISNĀD

1167
ابو الحسن المريني
ابو يعقوب المريني
البسكري
الخابشي (1)
القواص (2)
غزلون
الاخطل
خالد بن اسماعيل
بكر احمد بن حنبل (3)
لشنظر (4) و ميمون
زيد بن ثابت (5)

(1) mis pour الجايشي .
(2) lire القوامي .
(3) mis pour حمد .
(4) mis pour الشنظير .
(5) lire زيد بن ثابت .
(6) soit لسنته soit السنة .
(7) mis pour جمادى .
(8) mis pour الف .

14. ABAG (*mudd*) Pl. V.

— Musée national des Arts africains et océaniens, Paris, sous n° MNAM. 1967.5.6.

— Décrit par Mustapha El Habib, *Note sur deux mesures d'aumône*, « Hespéris-Tamuda », vol. X, fasc. 3, 1969, pp. 263-272.

TRADUCTION (1)

Bandeau (texte recouvert par une feuille de cuivre rapportée)

1re arcature : ... le Prince des Musulmans Abū Sāʿīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Yūsuf b. ʿAbd al-Ḥaqq, d'après le mudd dont avait ordonné le calibrage notre maître Abū Yaʿqūb — Que Dieu lui fasse miséricorde ! — d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ʿAbd ar-Raḥmān

2e arcature : al-Ḥābisi (2), qui avait calibré son mudd d'après celui du Šayḫ Abū ʿAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Ġawwās (3). Abū ʿAlī avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh Abū Žaʿfar Aḥmad b. ʿAlī b. Ġazlūn. Abū Žaʿfar avait calibré

3e arcature : son mudd d'après celui du faqīh et qāḍī Abū Žaʿfar Aḥmad b. al-Aḫṭal, lequel Abū Žaʿfar avait calibré son mudd sur celui de Ḫālid b. Ismāʿīl. Celui-ci avait fait calibrer son mudd sur celui de l'Imām Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (4)

4e arcature : Abū Bakr avait calibré son mudd d'après celui d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. Šanẓir et d'après celui de Žaʿfar b. Maymūn. Ils avaient tous deux calibré leurs mudd-s d'après celui de Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Et cela afin d'attirer la vertu bénéfique de Sa Tradition. Ordonné par le faqīh ʿAbd Allāh (b.) Ḥammūd aš-Šayḫ en l'année 1177 (5).

(1) Je reprends ici, pour l'essentiel l'excellente traduction donnée par Mustapha El Habib.

(2) mis pour al-Žāyšī.

(3) mis pour al-Qawwāmī.

(4) mis pour Ḥammad.

(5) La dernière ligne est en partie cachée par une plinthe rapportée.

14. ABAG (*mudd*) — Ordonné par le faqīh ᶜAbd Allāh b. Ḥammūd aš-Šayḫ
1177 (1763-1764)

— Forme tronconique, feuille de laiton avec bandeau et plinthe rapportés, postérieurement semble-t-il.

— 4 arcatures avec des motifs végétaux et floraux inter-arcature.

— Le bandeau rapporté comporte, en bas, des festons, mais n'est pas décoré.

— La plinthe est ornée de chevrons.

— Ouverture : ø 8,9 cm ; base plate : ø 10,4 cm ; hauteur : 10,7 cm ; contenance : 0,75 l.

— Inscriptions dans les 4 arcatures, écriture double traits, diacritée mais non vocalisée, ponctuation du *fa* et du *qaf* orientale.

TEXTE

1

امير
المسلمين
ابى سعيد بن مولانا
امير المسلمين ابى يوسف
ابن عبد الحق على مد
الذي امر بتعديله مو
لانا ابو يعقوب رحمه الله
على المد الذي عدل الحسين ابن يحيى
البسكري بمد ابراهيم بن عبد الرحمان

2

الحابسى (1)
الذى عدله بمد
الشيخ ابى على منصور
ابن يوسف الغواص (2)
وكان ابو على عدل مده
بمد الفقيه ابى جعفر
احمد ابن على ابن
غزلون وعدل ابى جعفر

3

مده
بمد الفقيه
القاضى ابى جعفر
احمد ابن الاخطل
وعدل ابى جعفر مده
بمد خالد ابن اسماعيل
وعدل خالد ابن اسماعيل
مده بمد الامام ابى بكر احمد ابن حنبل (3)

4

وعـدل
ابى بكر مده
بمد ابى اسحاق ابرا
هيم ابن الشنظر (4) وبمد
ابى جعفر ابن ميمون وكـانا
عدلا مديهما بمد زيد
ابن ثابت صاحب رسول الله
صلى الله عليه وسلم وهذا تبركا
بسنته على يد الفقيه عبد الله حمود الشيخ
(بن) سـ١١٧٧ـنة

ISNĀD

نيه عبد الله بن حمود الشيخ
؟
↑
[ابو الحسن المريني]
↑
ابو يعقوب المريني
↑
الحسين البسكري
↑
الحـابسي (1)
↑
الغواص (2)
↑
غزلـون
↑
الاخطـل
↑
خـالد
↑
حنبل (3)
↑
الشنظر وميمون (4)
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour الجايشي .
(2) mis pour القوامي .
(3) mis pour حمـد .
(4) mis pour الشنظير .

15. ABAC (*ṣāᶜ*)

— Chérif Si ᶜAbd al-Ḥayy al-Kettānī.

— Décrit par Alfred Bel, *Note sur trois anciens vases de cuivre gravés trouvés à Fès et servant à mesurer l'aumône légale du Fitr*, « Bulletin archéologique », Paris, 1917, pp. 359 sq.

— Modifié par un article posthume publié par les soins de Georges Marçais, † Alfred Bel, *A propos de « modd an-Nabi » magribins*, dans la « Revue africaine », t. LXXXIX, 1er et 2e trim. 1945, Alger, pp. 120-125.

TRADUCTION (1)

Bandeau : Louange à Dieu ! A ordonné le calibrage de ce mudd béni, notre maître le Prince des Musulmans Abū al-Ḥasan, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Saᶜīd, fils de notre maître le Prince des Musulmans Abū Yūsuf

1re arcature : b. ᶜAbd al-Ḥaqq — Que Dieu l'assiste et le rende glorieux !, d'après le mudd qu'avait ordonné de calibrer notre maître Abū Yaᶜqūb b. .....

2e arcature : qui avait fait calibrer son mudd .....
.... Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Ž.... qui avait fait calibrer son mudd sur celui

3e arcature : d'Abū ᶜAlī b. .....

4e arcature : et Abū Žaᶜfar avait fait calibrer son mudd d'après celui du faqīh et qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad .....

5e arcature : Žaᶜfar avait fait calibrer son mudd d'après celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl lequel avait fait calibrer le sien d'après celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (2), Abū Bakr l'avait lui-même fait calibrer d'après

6e arcature : le mudd d'Abū Isḥāq b. Ibrāhīm aš-Šanẓīr et d'après celui d'Abū Žaᶜfar b. Maymūn. Tous deux les avaient fait calibrer

7e arcature : d'après le mudd de Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Il a été calibré maintenant ce

8e arcature : mudd béni par la Grâce du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut !, pour raviver Sa Tradition

9e arcature : Ce ṣāᶜ prophétique, en bénédiction pour Lui — Que soit gratifiée du triomphe et de la puissance durable grâce à lui la Zakat al-Fiṭr

10e arcature : qu'a prescrit le Guide — Sur Lui le Salut !
Renouvelé par le Sultan notre Seigneur Muḥammad ..... (3).

(1) Je reprends pour l'essentiel les traductions données par Alfred Bel, en rectifiant les titulatures et en signalant les leçons incorrectes du graveur.

(2) mis pour Ḥammad.

(3) Il s'agit d'un souverain ᶜalāwīte, soit Muḥammad b. ᶜAbdallāh (1171-1204/1757-1790), soit de Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān (1276-1290/1859-1873).

15. ABAC (*ṣāᶜ*) — Calibré sur ordre de Muḥammad ... al-ᶜAlāwī

— Forme tronconique ; bandeau épigraphique et plinthe.
— Décors de palme, feuilles et fleurons.
— 10 arcatures épigraphiques.
— Hauteur : 10,1 cm ; capacité : 2,75 l.
— Inscription sur le bandeau et dans les dix arcatures.
— Ecriture maghrébine fassie, *mīm* ouvert, *ha* fermé.
— Lettres élégantes, robustes et décoratives.

TEXTE

BANDEAU

الحمد لله امر بتعديل هذا المد المبارك مولانا امير المسلمين ابو الحسن ابن مولانا امير المسلمين ابن سعيد بن مولانا امير المسلمين ابن يوسف

1	2	3	4
بن	الذي	ابى	و
عبد الحق	عدل مده	على بن	عدل ا
ايده الله	.....	.....	بو جعفر
ونصره على	.....	.....	مده بمد الفقيه
المد الذي	ابراهيم بن عبد	.....	القاضى ابى
امر بتعديله مو	الرحمان الجـ	.....	جعفر احمد
لانا ابو يعقـوب	الذي عدل مده بمد		.....
بـ			

5	6	7	8
جعفر	بمد	بمد	المد
مده بمد	ابى اسحاق	زيد بن	المبارك
خالد بن اسما	بن ابراهيم	ثابت صا	تبركا بالنبى
عيل وعدل	الشنظير و بمد	حب رسول	صلى الله
خالد مده بمد	ابى جعفر بن	الله صلى	عليه
ابى بكر احمد بن	ميمون وكـانا	الله عليه	وسلم
حنبل (1) و عدل ا	عدلا مديهما	وسلم وعد	واحياء لسنته
بو بكر مده		ل الآن هذا (2)	

9	10
صاع	قدر
النبى هذا	هاجد
تبركا به	كم الهادي
ايدت بالنصر	عليه السلام
عز الدوام	جدده السلطان
به زكوة الفطر	سيدنا محمد
	.....

ISNĀD

السلطان سيدنا محمد ....
↑
ابو الحسن المرينى
↑
ابو يعقوب المريني
↑
اهيم بن عبد الرحمان الجـ ....
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابو بكر لحمد بن حنبل (1)
↑
الشنظـير و ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour حمد .
(2) mis pour بهذا .

16. ABA²B (*mudd*) Pl. VI.

— Musée du Batha à Fès sous le n° 411.319 (1944).
Musée des Oudaya à Rabat sous le même n° (1970).

— Cité par Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites*, dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, p. 6, n. 15, 18, 20, et p. 7, n. 22, mais non décrit par lui.

— Inédit.

TRADUCTION

BANDEAU Au nom de Dieu ! Plaise à Dieu ! Il n'y a pas de force sans le recours à Dieu ! Au nom de Dieu ! Plaise à Dieu ! Il n'y a pas de force sans le recours à Dieu ! (1)

ARCATURE 1. Au nom de Dieu ! Plaise à Dieu ! Il n'y a pas de force sans le recours à Dieu, le Très Haut, le Vénéré ! Louange à Dieu seul ! Ce mudd béni a été façonné pour plaire à Dieu et pour vénérer la Tradition léguée par l'Envoyé de Dieu — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut éternel ! Le serviteur de Dieu — Qu'Il soit exalté ! —, le morābiṭ al-ᶜArabī b. ᶜAbd al-Wahāb ad-Daᶜāwunī —

ARCATURE 2. Que Dieu lui accorde Sa miséricorde dans l'autre monde ! demande à Dieu que cette œuvre soit, sur la Terre comme au Ciel (2), pour l'amour de Sa Face et pour la miséricorde de tous les Musulmans ! Amen ! Ce mudd-ci a été copié d'après le mudd de Mawlāy aš-Šarīf Aḥmad, fils de notre maître ᶜAlī al-Idrīsī, copié lui-même sur le mudd du Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ᶜAbd

ARCATURE 3. al-Ḥaqq le mérinide (3), lui-même copié sur le mudd d'Abū Yaᶜqūb al-Manṣūr, copié sur le mudd d'al-Ḥasan b. Yaḥya al-Baskarī, copié sur le mudd d'Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Žayšī, copié sur le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (4), copié sur le mudd du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b. Ġazlūn, copié

ARCATURE 4. sur le mudd du faqīh et qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Aḫṭal, copié sur le mudd de Ḫālid Ismāᶜīl, copié sur le mudd d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (5), copié sur le mudd d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓīr (6), copié sur le mudd d'Abū Žaᶜfar b. Maymūn, tous deux copiés sur le mudd de notre seigneur et bénéfique guide sur le chemin de Dieu

ARCATURE 5. Zayd b. Ṯābit — Que Dieu l'agrée ! le Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut éternel, Qu'Il soit anobli, honoré, glorifié, magnifié et célébré, tout cela pour grandir la Tradition du Prophète — Sur Lui le Salut ! et pour suivre Ses actes — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut éternel ! comme les ablutions, la lotion

ARCATURE 6. l'aumône légale du Fiṭr et autres prescriptions légales. Et ce mudd, l'a fabriqué l'adorateur de son Dieu — Qu'Il soit exalté ! Que Dieu lui donne la Paix ! Mbārk az-Zayyāt (7) — Que Dieu lui remette ses péchés et couvre ses défauts ! Amen ! Le vingtième jour de Žumāda dernier de l'an 1209, copié en louant Dieu et avec la caution de Son aide.

(1) Coran 18^{39}, fin du verset.
(2) Rappel de Coran 5^{41}.
(3) Titulatures erronées pour des souverains mérinides.
(4) Mis pour al-Qawwāmī.
(5) Mis pour Ḥammad.
(6) Lire « *et* copié... » etc.
(7) Le sāᶜ 19. ABAE fabriqué en 1124/1712, l'avait été aussi par un az-Zayyāt (marchand d'huile) à Fès.

16. ABA²B (*mudd*) — Calibré pour al-Murābiṭ al-ᶜArbī b. ᶜAbd al-Wahāb ad-Daᶜāwunī — 20 žumāda II 1209 (l. 12 janvier 1795)

— Laiton.
— Forme tronconique avec bandeau épigraphique et plinthe décorée rapportés.
— Le bandeau porte un anneau de suspension.
— Six arcatures outrepassées épigraphiques, les écoinçons sont décorés de motifs floraux et de grecques.
— L'inscription sur le bandeau est à double traits avec des hachures sur le fond. Dans les arcatures les lettres sont à traits simples, diacritées mais non vocalisées.
— Sous le fond du vase un *žadūl* a été rajouté, la gravure de ce grimoire n'est pas de la même facture que celle des flancs du vase.
— Ouverture : ø 8,4 cm ; base plate : ø 11,7 cm ; hauteur : 11,8 cm ; capacité : 0,815 l.

TEXTE

BANDEAU بسم الله ماشاء الله لا قوة الا بالله بسم الله ماشاء الله لا قوة الا بالله

1
بسم الله
ما شاء الله لا
قوة الا بالله العلي
العظيم الحمد لله
وحده صنع هذ المد
المبارك ابتغاء
وجه الله ومحبت
في سنة رسول الله صلى
الله عليه وسلم تسليم
عبد لربه سبحانه ||||||||||
المرابط العربى بن
عبد الوهاب الدعاونى

2
اللهم
تغمده برحمتك
وارحمه بفضلك
واجعل عمله فيها ظهر
وما بطب لوجهك وارحم
جميع المسلمين
ءامين |||||||| ناقلا له على
مد مولانا الشريف
احمد بن مولانا على
الادريسى ناقلا على مد
امير المومنين ابى الحسن
بن امير المومنين ابى
سعيد بن امير المومنين
ابى يوسف بن عبد

3
الحق
المرينى ناقلا على
مد ابى يعقوب ||||||||
المنصور ناقلا على مد
الحسن (1) بن يحيى البسكرى
ناقلا على مد ابراهيم
ابن عبد الرحمان
الجايشي ||||||||
ناقلا على مد الشيخ
ابى على منصور بن يوسف
القواس (2) ناقلا على مد
الفقيه ابى جعفر احمد
بن على ابن غزلون ناقلا

4
على
الفقيه القاضى
ابى جعفر احمد بن
الاخطل ناقلا على مد
ابى خالد اسماعيل
ناقلا على مد ابى بكر
احمد ابن حنبل (3) ناقلا
على مد ابى اسحاق
ابراهيم بن ||||||||||
الشنظير ناقلا على مد (4)
ابى جعفر بن ميمون
كلاهما ناقلا على مد
سعيدنا وبركتنا
ووسيلتنا الى الله

5
زيد بن
ثابت رضى الله عنه
صاحب رسول
الله صلى الله عليه
وسلم تسليم وشرف
وكرم ومجد وعظم
وبرك وانعم اجلا لا
وتعظيما لسنة
للنبى عليه السلام
واتباع ماكان يفعله
صلى الله عليه وسلم
تسليم مثل
الوضوء والطهارة

6
وصدقة
الفطر وغير من
المقدرات الشرعية
وذلك |||||| صنعه عبد
ربه سبحانه الذي من
الله عليه بالسلام
مبارك الزيات
غفر الله ذنوبه وستر ||||||
عيوبه ءامين فى موفى (5)
عشرين من جماد الاخير
عـ1209ـا تسعة وماءتين
والف نقل لحمد لله وحسب
عونه

ISNĀD

المرابط العربي بن عبد الوهاب الدعاوني
↑
مولانا الشريف احمد الادريسي
↑
ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب المنصور
↑
الحسن (1) البسكري
↑
الجايشي
↑
القواس (2)
↑
غزلون
↑
الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
حنبل (3)
↑
الشنظير
ميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour الحسين .
(2) mis pour القوامي .
(3) mis pour حمد .
(4) lire وعلى au lieu de ناقلا .
(5) lire في يوم .

17. ABA²C (*mudd*)

— Cité par le Chérif Sīdī Muḥammad ᶜAbd al-Ḥayy al-Kattānī dans *Tarātīb al-Idārīya*, t. I, Rabat, 1336 H., p. 430.

TRADUCTION

« Louange à Dieu ! (j'ai de même) un mudd portant gravée la date de sa fabrication, l'année 1211 à Fās. Ce mudd a été calibré d'après le mudd de Mawlāy Aḥmad b. Mawlāy ᶜAlī al-Idrīsī, d'après le mudd du Commandeur des Croyants al-Ḥasan, fils du Commandeur Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ᶜAbd al-Ḥaqq le mérinide (1), d'après le mudd d'Abū Yaᶜqūb al-Manṣūr, d'après le mudd de Ḥasan b. Yaḥya al-Baskarī, suit la chaîne précitée, avec quelques différences. »

(1) Les souverains mérinides ne portaient pas la titulature d'Amīr al-Mū'minīn (Commandeur des Croyants), mais celle d'Amīr al-Muslimīn (Prince des Musulmans).

17. ABA²C (*mudd*) — Pas d'indication d'ordonnateur — 1211 (1796-1797), Fās

— Pas de description.

— Citation ... al-Kattānī, dans *Tarātīb al-Idārīya*, I, Rabat, 1336 H., p. 430.

ISNĀD

١٢١١
↑
مولاى احمد من مولاى الادريسي
↑
ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب المرينى
↑
البسكري
↑
الى آخ

COPIE DE LA CITATION

ص ٤٣٠

«الحمد لله (كما عندي) ايضا مد نقش عليه تاريخ صنعه سنة ١٢١١ بفاس وانه عدل على مد مولاي احمد بن مولاي على الادريسى على مد امير المومنين الحسن بن امير المومنين ابى سعيد بن امير المومنين ابى يوسف بن عبد الحق المريني على مد ابى يعقوب المنصور على مد الحسن بن يحيى البسكري نحو السند السابق مع اختلاف يسير...»

18. ABAB (*mudd*) Pl. VI.

— Musée des Oudaya à Rabat, Catalogue n° 417 (1944).
Classé sous le n° 2088, gravé en 1971, Catalogue n° 417-489.

— Décrit par Marcel VICAIRE, *Note sur quatre mesures d'aumône inédites*, dans « Hespéris », t. XXXI, 1944, fasc. unique, pp. 11 et 12. (Dans la planche et dans le texte il faut rectifier le n° erroné donné à l'objet ; lire n° 417 et non 419.)

TRADUCTION (1)

BANDEAU : Louange à Dieu ! Ce mudd prophétique a été calibré sur l'ordre de notre maître Abū al-Ḥasan, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils de notre maître le Commandeur des Croyants Yūsuf b. ᶜAbd al-Ḥaqq le mérinide (2)

1re ARCATURE d'après le mudd qu'a ordonné de calibrer Abū Yaᶜqūb — Que Dieu lui fasse miséricorde ! d'après le mudd calibré par al-Ḥusayn b. Yaḥya al-Baskarī d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Ḥābašī (3) qui

2e ARCATURE a calibré le sien sur le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwāṣ (4). Abū ᶜAlī avait calibré son mudd sur celui du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b. Ġazlūn, lui-même a calibré le sien d'après le mudd du faqīh

3e ARCATURE qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Aḫṭal. Abū Žaᶜfar a calibré son mudd d'après celui de Ḫālid b. Ismāᶜīl et Ḫālid a calibré le sien d'après celui d'Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (5). Abū Bakr a caibré

4e ARCATURE son mudd d'après celui d'Abū Iṣḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓīr et d'après celui d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Maymūn. Tous deux ont calibré leurs mudd-s sur celui de Zayd b. Ṯābit, Compagnon du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut !

(1) Je reprends ici pour l'essentiel la traduction donnée par Marcel Vicaire en respectant le découpage du texte dans les différentes arcatures.

(2) Les souverains mérinides ne portaient pas la titulature de Amīr al-Mū'minīn.

(3) mis pour al-Žayšī.

(4) mis pour al-Qawwāmī.

(5) mis pour Ḥammad.

18. ABAB (*mudd*) — Sans nom d'ordonnateur — Sans date

— Laiton.

— Forme tronconique, feuille simple avec bandeau épigraphique et plinthe *rapportés* dans le même métal.

— Ecoinçons ornés de fleurons.

— Plinthe avec décor de style floral et rinceaux.

— Ouverture : ø 7 cm ; base plate : ø 12 cm ; hauteur : 11,5 cm ; capacité : 0,836 l.

— Inscription double trait sur fond de hachures sur le bandeau, lettres élégantes, diacritées et vocalisées.

Dans les arcatures, écriture à simple trait, lettres diacritées mais non vocalisées. Palmes, fleurons et rinceaux dans les écoinçons.

TEXTE

الحمد لله امر بتعديل هذا المد النبوى مولانا ابو الحسن بن مولانا امير المومنين ابي سعيد بن مولانا امير المومنين يوسف بن عبد الحق المرينى

1

على مد
الذي امر بتعديله
ابو يعقوب رحمه الله
على المد الذي عدل الحسين
بن يحيى البسكري بمد
ابراهيم بن عبد الرحمان الحابشي (1) الذي

2

عدله بمد
الشيخ ابى على منصور
بن يوسف القواص (2) وكان
ابو على عدل مده بمد الفقيه
ابى جعفر احمد ابن على
بن غزلون وعدل ابو جعفر مده بمد الفقيه

3

القاضى
ابى جعفر احمد
بن الاخطل وعدل ابو جعفر
مده بمد خالد بن اسماعيل
وعدل خالد مده بمد ابى
بكر احمد بن حنبل (3) وعدل ابو بكر

4

مده
بمد ابى اسحاق
ابراهيم بن الشنظر (4)
وبمد ابى جعفر بن ميمون
وكانا عدلا مديهما بمد
زيد بن ثابت صاحب رسول الله صلى الله
عليه وسلم

ISNĀD

?
↑
ابو الحسن المرينى
↑
ابو يعقوب المرينى
↑
البسكري
↑
الحابشى (1)
↑
القواص (2)
↑
غزلون
↑
الاخطل
↑
خـالد
↑
حنبل (3)
↑
الشنظر (4) وميمون
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour الجايشي .
(2) mis pour القواسي .
(3) mis pour حمد .
(4) mis pour الشنظير .

19. ABAE (*ṣāᶜ*) Pl. III.

— Musée du Batha à Fès sous le nº 451.442 (1971).
— Inédit.

TRADUCTION

BANDEAU. — Au nom de Dieu, Clément et Miséricordieux ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur et Maître Muḥammad, l'Elu généreux, et sur Sa famille et Ses Compagnons, les Grâces divines les plus excellentes et le Salut !

1re ARCATURE. — Louange à Dieu ! Ce ṣāᶜ prophétique et bénéfique a été ordonné par l'éminent, l'illustre, le glorieux, le noble, le savant, le très perspicace et intelligent Abū ᶜAbd Allāh Sīdī Muḥammad al-Hāšmī b. Mawlāna Muḥammad b. al-Fataḥ b. Mawlāna ᶜAbd Allāh b. Mawlāna ᶜAbd al-Malik al-ᶜAlawī al-Ḥasani as-Sižilmāsī — Que Dieu le protège, le secoure et agrée ses désirs !

2e ARCATURE. — Par ferveur envers la Tradition de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut !, après avoir réuni devant lui six mudd-s prophétiques portant des chaînes d'autorités, appartenant aux meilleurs hommes de Fās la sûre — Que Dieu la (ou les) protège (1), il appliqua son zèle à vérifier la véracité et l'exactitude des références, jusqu'à ce que — Dieu merci ! avec les mudd-s

3e ARCATURE. — (ainsi) comparés l'un à l'autre, fut compté quatre mudd-s dans ce ṣāᶜ-ci. Le bout de la chaîne d'authenticité concerne le mudd dont le calibrage avait été ordonné par le Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan le mérinide, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf, fils de ᶜAbd al-Ḥaqq le mérinide (2). Lequel mudd a été ordonné d'après le mudd du Commandeur des Croyants Abū Yaᶜqūb al-Manṣūr

4e ARCATURE. — l'Almohade (3) qui l'avait lui-même fait calibrer d'après le mudd d'al-Ḥusayn b. Yaḥya al-Baskarī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd d'Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān al-Žāyšī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwāmī, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī Ġazlūn, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du qāḍī

5e ARCATURE. — Aḥmad b. al-Aḫṭal, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd du faqīh Ḫālid b. Ismāᶜīl, qui l'avait fait calibrer d'après le mudd de l'Imām magnifique Abū Bakr Aḥmad b. Ḥanbal (4), qui l'avait fait calibrer d'après le mudd d'Abū Isḥāq Ibrāhīm b. aš-Šanẓīr et d'Abū Žaᶜfar b. Maymūn, tous deux avaient fait calibrer leurs mudd-s d'après celui de notre seigneur Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu — Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Ce ṣāᶜ béni a été calibré par le maître artisan ᶜAbd as-Salām

6e ARCATURE. — b. Abū Saᶜīd az-Zayyāt de Fās, dont il est natif et habitant, le vingt-cinquième jour du sacré mois de Muḥaram, premier de l'année 124 (5). Que Dieu l'agrée parmi les bonnes œuvres dans ce bas monde comme dans l'au-delà car Il peut en toutes choses ce qu'Il veut, et Il est apte à toute réponse favorable ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons et Lui accorde le Salut éternel !

(1) L'affixe féminin peut se rapporter aussi bien à Fès (madīnat), qu'aux mudd-s, pluriel de choses inanimées.

(2) Modification de la titulature par rapport au mudd 3. ABA sur lequel a été copiée la chaîne d'authenticité. Le mudd précédent, ordonné par un souverain mérinide portait la vraie titulature de Prince des Musulmans et non Commandeur des Croyants.

(3) On lit parfaitement « al-Mūḫḫidī », ce qui est triplement une erreur : le troisième souverain almohade qui portait ce nom meurt en 595/1198-1199, donc avant qu'al-Baskarī fasse calibrer son mudd (607/1210-1211) ; ce souverain almohade portait la *kunya* d'Abū Yūsuf avant l'*ism* de Yaᶜqūb et le *laqab* d'al-Manṣūr ; enfin les almohades ne portaient pas la titulature de Commandeur des Croyants. Il faut donc, malgré les apparences, lire « le mérinide ». Les précautions de minutie annoncées à la fin de la deuxième arcature n'ont donc pas été respectées par le copiste ou par le graveur.

(4) Mis pour Ḥammad.

(5) Soit 1124/1712-1713.

19. ABAE (*ṣāᶜ*) — Calibré pour Abū ᶜAbd Allāh Sīdī Muḥammad al-Hāšmī
25 muḥaram 1124 (v. 4 avril 1712)

— Laiton.
— Forme tronconique avec bandeau épigraphique et plinthe décorée rajoutés.
— 6 arcatures épigraphiques, les écoinçons portent des décors en arabesques.
— Entre la 6ᵉ et la 1ʳᵉ arcature, un bouton devait porter un anneau de suspension.
— Ouverture : ø 15,7 cm ; base plate : ø 18,3 cm ; hauteur : 16,2 cm ; capacité : 3,00 l.
— Inscriptions en double traits, le fond entre les lettres étant hachuré, le texte ressort parfaitement. L'inscription circulaire sur le bandeau est en une seule ligne ; elle est sur 10 ou 11 lignes dans les arcatures.
Lettres diacritées pour la plupart et rarement vocalisées.

TEXTE

BANDEAU بسم الله الرحمن الرحيم وصلى الله على سيدنا ومولانا محمد المصطفى الكريم وعلى اله وصحبه افضل الصلاة والتسليم

1
لله
الحمد
امر بتعديل هذ الصاع
النبوى المبارك الشريف
الجليل الماجد الاصل العالم
العلامة الدارك الفهامة
ابو عبد الله سيد محمد الهاشمي
الله
ابن مولانا محمد بالفتح بن مولانا عبد
ابن مولانا عبد الملك العلوي
الحسنى السجلماسى كان الله له
وليا ونصيرا ابتغاء مرضات الله

2
ومحبة
فى سنة رسول الله
صلى الله عليه وسلم بعد ما
احضر لديه ستة امداد
نبوية من عند اناس افاضل
الناس من محروسة فاس
امنها الله مرسومة الاسانيد
وابدل الجهد فى تحقيق ذلك
وتدقيقه وتعديله والبحث فى
اسانيده حتى جاء والحمد لله مع الامداد

3
حذو
النعل بالنعل
بحسب اربعة امداد
فى الصاع المذكور
والكل آنتهى سنده الى تعديل
مد امير المومنين ابى الحسن المرينى
ابن امير المومنين ابى سعيد بن امير
المومنين ابى يوسف بن عبد الحق
المرينى وهو أمر بتعديله على
مد امير المومنين ابى يعقوب المنصور

4
الموحدى (*sic*)
وهو عدله على مد
الحسين بن يحيى البسكري
وهو عدله على مد ابراهيم
ابن عبد الرحمان الجايشى
وهو عدله على مد الشيخ ابى
على منصور بن يوسف القوامى
وهو عدله على مد الفقيه ابى
جعفر احمد بن على بن غزلون
وهو عدله على مد القاضى

5
احمد بن
الاخطل وهو
عدله على مد الفقيه
خالد بن اسماعيل وهو عدله
على مد امام المذهب ابى بكر
احمد بن حنبل وهو عدله على مد
ابى اسحاق ابراهيم بن الشنظر وابى جعفر
ابن ميمون وهما عدلا مديهما على مد
سيد زيد بن ثابت صاحب رسول الله
صلى الله عليه وسلم وعدل هذ [1]
الصاع المبارك على يد المعلم عبد السلام

6
ابن ابى
سعيد الزيات
الفاسي دارا ومنشئا
فى الخامس والعشرين
من محرم الحرام فاتح عام
124 جعله الله من
الاعمال المدخرة فى الدنيا
والاخرة انه على ما يشاء
قدير وبالاجابة جدير
وصلى الله على سيدنا محمد
وعلى اله وصحبه وسلم تسليما

ISNĀD

محمد الهاشمي العلوي
↑
ابو الحسن المريني
↑
ابو يعقوب الموحدي
↑
البسكري
↑
الجايشي
↑
القوامي
↑
غزلون
↑
الاخطل
↑
خالد
↑
حنبل [حمد]
↑
الشنظر وميمون
↑
زيد بن ثابت

20. ABEA[3] (*mudd*)

— Musée national de l'Art arabe au Caire. Objet n° 81 (1932) du Catalogue, classé sous le n° 3343, don de Sharif al-Mansour.

— Cité par Gaston Wiet, *Catalogue du Musée national de l'Art arabe du Caire, Objets en cuivre*, Le Caire, 1932, pp. 26 et 85.

TRADUCTION

L. 1 Au nom de Dieu et qu'Il répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons et qu'Il Lui accorde le Salut. Ce mudd bénéfique vient d'être fabriqué par le Šayḫ Ḥasan Ḥalwānī d'après le mudd du Šayḫ Aḥmad b. aṭ-Ṭāhir, d'après le mudd

L. 2 de notre maître Aḥmad b. Idrīs, d'après le mudd d'Abū Ḥusayn, d'après le mudd d'Abū Saʿīd (1), d'après le mudd d'Abū Yaʿqūb, d'après le mudd d'Abū ʿAlī al-Qawwās (2), d'après le mudd d'Abū Žaʿfar, d'après le mudd du Qāḍī Aḥmad, d'après le mudd de Ḫālid b. Ismāʿīl

L. 3. d'après le mudd d'Abū Bakr b. Aḥmad b. Ḥanbal (3), d'après le mudd de notre maître Zayd b. Ṯābit, Compagnon de l'Envoyé de Dieu, Qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut. Dans l'espoir d'en attirer la bénédiction (divine) et dans l'imitation de la Tradition prophétique

L. 4 car Il mettait (dans Son mudd) sa nourriture, faisait Ses ablutions avec sa capacité d'eau, qui équivaut à un *raṭl* et un tiers. Il se lotionnait d'un *ṣāʿ* qui vaut quatre mudd-s et donnait une aumône à la rupture du jeûne, quatre mudd-s par tête.

L. 5 C'est la Tradition qu'Il a prescrite à son peuple et à laquelle se conforme l'homme pieux et ceux qui le suivent. Fabriqué en l'année 1285, d'après un mudd daté de l'année 1115.

(1) On ne connaît pas par ailleurs de mudd ordonné par Abū Saʿīd.

(2) Mis pour al-Qawwāmī.

(3) Mis pour Ḥammad.

20. ABEA[3] (*mudd*) — Calibré pour le Šayḫ al-Ḥasan Ḥalwānī — 1285 (1868-1869)

— Gaston Wiet n'a donné qu'une description sommaire.

— Diamètre : 9 cm ; hauteur : 10 cm.

— Inscription sur cinq lignes circulaires.

— Ecriture *en naskhi* cursif, petits caractères gravés à la pointe.

TEXTE

L 1 بسمله وصلى الله على سيدنا محمد وعلى آله وصحبه وسلم قد صنع هذا المد المبارك للشيخ حسن حلوانى على مد الشيخ احمد ابن الطاهر على مد

L 2 مولانا احمد بن ادريس على مد ابى الحسين على مد ابى سعيد على مد ابى يعقوب على مد ابى على القواس (1) على مد ابى جعفر على مد القاضى احمد على مد خالد ابن اسماعيل

L 3 على مد ابى بكر بن احمد بن حنبل (2) على مد سيدنا زيد بن ثابت صاحب سيدنا رسول الله صلى الله عليه وعلى اله وصحبه وسلم راجيا به البركة والمتابعة للنبى

L 4 فى سنة لان به كان طعامه وكان يتوضاء بمقداره وهو قدر رطل وثلث ويطهر بصاع وهو اربعة امداد وبه كان يخرج صدقة الفطر عن كل راس اربعة امداد

L 5 وهى سنة أكدها على امة ومضى على ذلك الصالح والتابعون صنع سنة ١٢٨٥ على مد تاريخه سنة ١١١٥

ISNĀD

الشيخ الحسن حلواني
↑
احمد الطاهر
↑
احمد بن ادريس
↑
الحسين
↑
[ابو سعيد ؟]
↑
ابو يعقوب
↑
ابو على القواس (1)
↑
ابو جعفر
↑
[حنبل (2)
زيد بن ثابت

(1) mis pour القوامي .
manquent البسكري والجايشي .

(2) mis pour حمد .

21. A^9 (*mudd*) Pl. II.

— Musée national des Oudaya à Rabat sous le n° 1967-2-1.
— Inédit.

TRADUCTION

MÉDAILLON 1. — Ce mudd prophétique et béni (a été calibré) pour le prestigieux Seigneur Abū Muḥammad notre maître ᶜAbd Allāh, fils du Commandeur des Croyants notre maître Ismāᶜīl al-Ḥasanī, l'année 1130, d'après le mudd calibré pour le faqīh Sīdī Muḥammad b. Saᶜīd al-Marġiṭīnī as-Sūsī l'année 1071, d'après le mudd calibré pour ᶜAbd al-Mū'man b. ᶜAbd al-Mū'man l'année 998, d'après le mudd calibré pour le faqīh et muftī ᶜAbd al-Wāḥad b. Aḥmad al-Ḥusnī l'année 990, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd Allāh b. Sālim l'année 710, d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Muḥammad ᶜAbd ar-Razzāq l'année 692 d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū al-Ḥasan ᶜAlī b. al-Ḥāžž l'année 613 (1), d'après le mudd calibré pour al-Ḥāžž al-Ḥasan (2) b. Yaḥya al-Baskarī, d'après le mudd calibré pour Abū Isḥāq Ibrāhīm b. ᶜAbd

MÉDAILLON 2. — ᶜAbd ar-Raḥmān až-Žakžakī (3), d'après le mudd calibré pour le Šayḫ Manṣūr b. Yūsuf al-Qawwās (4), d'après le mudd calibré pour le faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Aḫṭal, d'après le mudd calibré pour Ḫālid b. Ismāᶜīl, d'après le mudd calibré pour Abū Bakr b. Žamīl (Î), d'après le mudd calibré pour Abū Isḥāq Ibrāhīm b. Šabtīr (6), d'après le mudd d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. Maymūn, calibrés tous deux (7), d'après le mudd du Compagnon Zayd b. Ṯābit al-Anṣārī, calibré d'après le mudd du Prophète (8) — Sur Lui la Grâce et le Salut ! Sa capacité a été mesurée en dirham-s légaux, et s'est révélée correcte (9). Louanges et Grâces soient rendues à Dieu !

MÉDAILLON 3. — De ce mudd prophétique, il en faut quatre pour égaler un ṣāᶜ, ce dont il faut s'acquitter pour chaque personne (à sa charge). Pour la redevance en grain, il est prescrit deux cents (mudd-s) ou couramment cinq wasq. Il faut deux cent quarante (mudd-s) pour égaler un de leurs wasq ou soixante ṣāᶜ-s d'après Ḥasān. Il faut au moins un mudd pour les ablutions et quatre pour la lotion complète. Dix mudd-s est l'expiation suffisante pour les serments non tenus. Que ce mudd t'aide à rester dans la Voie droite ! Mesure toujours avec, en secret comme en public pour en tirer bénédiction. Marqué du *bā* et *ḍād*. Fabriqué l'an, *ra* et *šin* (10). Renouvellement parfait du mudd.

Dans la marge du médaillon 2 (d'après) le mudd d'Abū Ġazlūn (11).

Dans le vide supérieur laissé entre les médaillons 2 et 3 Fait pour le faqīh et Ḥāžib sayyidi Mūsa Ibn al-Qā'yd Aḥmad — La puissance de Dieu est éternelle !

(1) on lit par erreur 213 (copie du mudd n° 11).
(2) mis pour Ḥusayn.
(3) mis pour al-Žayšī.
(4) mis pour al-Qawwāmī.
(5) mis pour Ḥammad.
(6) mis pour aš-Šanẓīr.
(7) Le deuxième mudd a été omis.
(8) La mention d'un mudd du Prophète est rarissime ; il s'agit probablement de sa jointée.
(9) donc 853,333 dirhams légaux.
(10) Il s'agit probablement de la date en abžad : *bā* = 2 ; *ḍād* = 90; *rā* = 200 ; *šin* = 1000 ; au total 1292.
(11) Omission d'un chaînon à introduire entre Aḫṭal et Qawwāmī.

21′. A$^{9'}$ (*mudd*)

— Collection personnelle de Mme Oustry Michèle ; acquis chez un antiquaire de Marrakech en 1975.
— Inédit.
— Ce mudd est une copie presque exacte du 21. A^9, avec quelques variantes mineures mais qui montrent que l'original est bien 21. A^9.
— Les motifs floraux dans le texte ont été supprimés et la distribution des mots dans les lignes et parfois dans les médaillons est un peu différente. Ainsi, le médaillon 1 a 14 lignes au lieu de 15 dans l'original, le médaillon 2 a 14 lignes au lieu de 13 dans l'original.
— Ouverture : ø 9,3 cm ; base plate : ø 12,1 cm ; hauteur : 9,4 cm ; capacité : 0,78 l.

21. A⁹ (*mudd*) — Ordonné par Mūsā b. Aḥmad, chambellan des souverains ᶜalawites de 1260 à 1296 — 1292 (1875-1876)

— Forme tronconique, en une seule feuille de laiton.
— Très dépouillé, absence totale de décor.
— Texte écrit dans trois médaillons quadrilobés, mention de l'ordonnateur et d'une omission entre les médaillons.
— Ouverture : ø 9,2 cm ; base plate : ø 12,3 cm ; hauteur : 9,2 cm ; capacité : 0,812 l.
— Ecriture de style cursif très simple mais très élégant et vigoureux.
L'objet frappe par son modernisme et son dépouillement.

TEXTE

1

هذا
المد النبوى المبارك
على صاحب الصلاة والسلام
عدل للسيد الاصيل ابى محمد
مولانا عبد الله بن امير المومنين مولانا اسماعيل
الحسنى سنة ١١٣٥ بمد عدل للفقيه سيدى محمد بن
سعيد المرغشنى السوسى سنة ١٥٧١ بمد عبد المومن
ابن عبد المومن فى سنة ٩٩٨ بمد عدل للفقيه المقتى عبد
الواحد بن احمد الحسنى سنة ٩٩٥ بمد عدل للفقيه ابى محمد
عبد الله بن سالم سنة ٧١٥ بمد عدل للفقيه ابى محمد
عبد الرزاق سنة ٦٩٢ بمد عدل للفقيه ابى الحسن
على بن الحاج سنة ٦١٣ بمد عدل للحاج
الحسن بن يحيى البسكري بمد
ابى اسحاق وابراهيم
ابن عبد

صنع للفقيه الحاجب
سيدى موسى
ابن القائد
احمد
دام
عزه

2

عبد
الرحمان الجلجكى مد ابى
بمد عدل للشيخ منصور غزلون
ابن يوسف القواس بمد عدل
للفقيه ابى جعفر احمد بن الاخطل بمد
عدل لخالد بن اسماعيل بمد عدل لابي بكر بن جميل
بمد عدل لابى اسحاق وابراهيم بن شنظير بمد ابى
جعفر احمد بن ميمون المعدلين بمد الصحابى
زيد بن ثابت الانصارى المعدل بمد النبوى على
صاحب الصلاة والسلام واحتبر
بدراهم الكيل الشتى
فوافقه الله لحمد
وله المنة

3

مد
النبوى هذا المد
اربعة منها بصاع
لها عن كل انسان وفى يزكوة
الحبوب به والاف خمسة اوسق
بتبيان ميتان واربعون وسقهم وذاك ستون
صاعا عند حسان وفى اقل آله وضو مد واربعة
غسل وعشر به تكفيه ايمان منه يفدك هذى
واكتل به ابدا تبركا به فى سر واعلان وسيم ببا
وضاد عام صنعته و را
وشين تجده مد

احسان

ISNĀD

موسى بن احمد
1292
↑
انا عبد الله بن مولانا اسماعيل
1130
↑
المرغشني السوسي
1071
↑
عبد المومن بن عبد المومن
998
↑
عبد الواحد بن احمد الحسني
990
↑
عبد الله بن سالم
710
↑
عبد الرزاق
692
↑
الحسن على بن الحاج
613
↑
الحسن بن يحيى البسكري
↑
ابراهيم الجلجكي
↑
ابو منصور القواس
↑
ابو جعفر غزلون
↑
ابو جعفر الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابو بكر احمد بن جميل
↑
شبطير و ميمون
↑
زيد بن ثابت

21′. A⁹′ (*mudd*)

VARIANTES PAR RAPPORT A L'ORIGINAL

MÉDAILLON 1 6ᵉ ligne : lire بمـد عدل العبـد au lieu de بمد لعبد المومن
7ᵉ ligne : lire ابن عبد المومن فى سنة au lieu de [عبد] المومن بن عبد الله المومن سنة

MÉDAILLON 2 7ᵉ ligne : lire ابى جعفر بن الاخطـل mis pour ابى جعفر احمد بن الاخطل
9ᵉ ligne : lire شبطـير au lieu de شطـير

MÉDAILLON 3 9ᵉ ligne : lire تبركا به فى سر واعلان au lieu de تبركا به واعلان

22. ABEA²B (*mudd*) Pl. VII.

— Collection personnelle de Jean-Louis Thau.

— Inédit.

TRADUCTION

ARCATURE 1. — Louange à Dieu ! Ce mudd béni a été façonné pour le faqīh vertueux al-Ḥāžž ᶜAbd al-Qādir Ismāᶜīl, d'après le mudd d'Aḥmad b. Ṭāhar, espérant attirer les Bénédictions, à l'instar des Disciples du Prophète — Que Dieu répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! — car il contenait Sa nourriture et Il faisait Ses ablutions

ARCATURE 2. — avec son volume d'eau à Ses moments (1). Il équivaut à un *riṭl* et un tiers ; on se lotionne avec un *ṣāᶜ* de quatre mudd-s, et il sert à mesurer l'aumône du Fiṭr : pour chaque personne (de sa famille) il faut (donner) quatre

ARCATURE 3. — mudd-s et ceci est Sa Tradition — sur Lui les Bénédictions et le Salut ! qu'Il a prescrite à Son peuple, et c'est pour cela qu'elle a été suivie par les vertueux aïeux

ARCATURE 4. — Aḥmad b. Mawlāna ᶜAlī al-Idrīsī, copié sur le mudd du Commandeur des Croyants Abū Ḫayr, fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd, fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf, fils du Commandeur des Croyants b. ᶜAbd al-Ḥaqq, d'après le mudd du Commandeur des Croyants Abū

ARCATURE 5. — Yaᶜqūb, d'après le mudd du Šayḫ Abū ᶜAlī al-Qawwās (2), d'après le mudd d'Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī (b. Ġaz) lūn, d'après le mudd du faqīh et qāḍī Aḥmad b. Aḫṭal, d'après le mudd de Ḫālid b. Ismāᶜīl, d'après le mudd d'Abū Bakr (b.) al-Imām (Aḥmad b. Ḥammad)

ARCATURE 6. — d'après le mudd de notre seigneur et maître, le Compagnon de l'Envoyé de Dieu — qu'Il répande sur Lui Ses bénédictions et Lui accorde le Salut ! Zayd b. Ṯābit — Que Dieu l'agrée ! à la date de 1285.

(1) C'est-à-dire avant Ses prières.

(2) Mis pour Qawwāmī. L'*isnād* ainsi recopié saute deux chaînons : celui d'al-Baskarī et celui d'al-Žayšī. Il en est de même pour 20. ABEA³ et 23. ABEA⁴. On peut faire l'hypothèse que ces omissions ont dû se produire dans l'un des trois mudd-s précédents : ABEA², ABEA ou ABE.

22. ABEA²B (*mudd*) — Calibré pour al-Ḥāžž ᶜAbd al-Qādir Ismāᶜīl — 1285 (1868-1869)

— Façonné avec une seule feuille de laiton à base renforcée, sans bandeau ni plinthe.

— Forme tronconique, évasée vers le bas.

— Six arcatures avec dans les piliers et les écoinçons un décor de palmes et de volutes.

— Un anneau de préhension est riveté en haut du flanc.

— Ouverture : ø 8 cm ; base bombée : ø 12 cm ; hauteur : 10,5 cm ; capacité : 0,71 l.

— Inscription dans les arcatures à double traits, très maladroite, souvent difficile à déchiffrer.

TEXTE

1

الحمد لله
صنع هذا المد المبارك
للفقيه
عبد القادر اسماعيل
على مد راجيا به البركة
احمد بن طاهر والمتابعة النبى
صلى الله عليه وسلم لان به
كان طعامه وكان يتوضى

2

بمقداره
ماء فى بعض اوقاته
وهو قدر رطل وثلث
ويتطهر بصاع وهو ار
بعة امداد وبه كان
يخرج صدقة الفطر
عن كل راس اربعة

3

[امداد]
وهى سنته عليه
الصلاة والسلام
اكدها على امته ومضى على ذا
لك السلف الصالح والتا
بعون
على مد مولانا

4

احمد بن
مولانا على الادريسى
ونقاله على مد امير
المومنين ابى خير بن امير
المومنين ابى سعيد ابن امير
المومنين ابى يوسف ابن امير
المومنين بن عبد الحق
على مد امير المومنين ابى

5

يعقوب
على مد شيخ ابى
على القواس (2) على مد
ابى جعفر احمد بن على [بن غز]
لون على مد الفقيه
القاضى احمد بن الاخطل
على مد خالد بن اسماعيل
على مد ابى بكر [بن] الامام [احمد بن حمد]

6

على مد
سيدنا ومولانا
صاحب رسول الله
صلى الله عليه وسلم
زيد بن ثابت رضى الله
عنه بتاريخ ١٢٨٥هـ

ISNĀD

عبد القادر اسماعيل
↑
الطاهر
↑
احمد الادريسي
↑
ابو خير المريني
↑
ابو يعقوب المريني
↑
القواس (2)
↑
[غز]لون
↑
الاخطل
↑
خالد بن اسماعيل
↑
ابى بكر [حمد]
↑
زيد بن ثابت

(1) manquent البسكرى والجايشى .

(2) mis pour القوامي .

(3) manquent ميمون والشنظير .

23. ABEA[4] (*mudd*) Pl. VII.

— Collection P. Pascon, acquis chez un antiquaire à Marrakech, 1975.

— Inédit.

TRADUCTION

COLONNE I. — « Au nom de Dieu, Miséricordieux et Compatissant ! Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons, et qu'Il leur accorde le Salut éternel ! Ce *mudd* béni vient d'être calibré dans la ville de Manuwara pour le sieur aš-Šarīf ᶜAbd al-Karīm

COLONNE II. — b. al-Ḥasan dit aṭ-Ṭitwānī al-ᶜAlāmī, d'après le *mudd* du Šayḫ Ḥasan Ḥalwānī al-Madanī daté de 1285, d'après le *mudd* du Šayḫ Aḥmad b. aṭ-Ṭāhar daté de 1115, d'après le *mudd*

COLONNE III. — de notre maître Aḥmad fils de notre maître ᶜAlī al-Idrīsī, d'après le *mudd* du Commandeur des Croyants Abū al-Ḥasan fils du Commandeur des Croyants Abū Saᶜīd fils du Commandeur des Croyants Abū Yūsuf b. ᶜAbd al-Ḥaqq, d'après le *mudd* du Commandeur des Croyants

COLONNE IV. — Abū Yaᶜqūb, d'après le *mudd* du Šayḫ Abū ᶜAlī al-Qawwās (Qawwāmī) (*suit l'*isnād *avec les noms de* :)

Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī (b. Ġazlūn)

Qāḍī Aḥmad b. Aḫṭal

COLONNE V. — Ḫālid b. Ismāᶜīl

Abū Bakr b. al-Imām Aḥmad b. Ḥanbal (Ḥammad)

Zayd b. Ṯābit

Taṣliya...

COLONNE VI. — ...espérant attirer par cela la bénédiction du Prophète Que Dieu répande Ses bénédictions sur Lui, sur Sa famille et Ses Compagnons ! car Il y mettait son grain et faisait ses ablutions avec son contenu. Il équivaut à un *riṭl* et un tiers et l'on peut se laver

COLONNE VII. — avec quatre mudd-s. Sa capacité est valable pour l'aumône du Fiṭr, avec quatre mesures par personne. C'est une prescription qu'Il a prescrite à Son peuple et c'est pour cela qu'elle a été suivie par les vertueux aïeux

COLONNE VIII. — et les Disciples. Que Dieu nous conduise sur leurs traces et nous rassemble avec eux. Que Dieu répande Ses bénédictions sur notre Seigneur Muḥammad, sur Sa famille et Ses Compagnons et Leur accorde le Salut ! En l'année 1292. Šukrī.

23. ABEA[4] (*mudd*) — Calibré par ᶜAbd al-Karīm aṭ-Ṭitwānī — 1292 (1875-1876)

— Forme tronconique, lèvre et plinthe renforcés.

— Laiton avec forte proportion de cuivre.

— Sans décor, inscription disposée dans huit registres séparés par huit traits verticaux formant ainsi huit colonnes avec cinq à six lignes par registre.

— Ouverture : ø 8,2 cm ; base convexe : ø 12,6 cm ; hauteur : 10 cm.
La capacité n'a pas été mesurée car le fond est largement défoncé. Par calcul on aurait 0,84 l.

— Belle écriture orientale, les *sīn*, *fā*, *qāf* et les chiffres sont orientaux.

TEXTE

I

بسم الله الرحمن الرحيم
وصلى الله على سيدنا محمد
وعلى اله وصحبه وسلم
قد صنع هذا المد
المبارك بالمدينة المنورة
للسيد الشريف عبد الكريم

II

بن الحسنى قلينا
الططوانى العلامى
على مد الشيخ حسن حلوانى
المدنى المـارخ سـ١٢٨٥ـنة
على مد الشيخ احمد بن
الطاهر المـأرخ سـ١١١٥ـنة على مد

III

مولانا احمد بن مولانا

المومنين ابى الحسين (5) بن امير
المومنـين ابى سعيد بن امـير المـؤ
منين ابى يوسف بن عبد الحق
على مد امير المؤمنين

IV

ابى يعقوب على مد الشيخ
ابى على القواس (1) على مد
ابى جعفر احمد بن على مد
عز الدين (2) على مد القاضى
احمد بن اخطل (3) على مد خالد

V

بن اسماعيل على مد
ابو بكر بن الامـام احمد بن
حنبل (4) على مد سيدنا
ومولانا زيد بن ثابت
صاحب رسول الله
صلى الله عليه وعلى اله

VI

وصحبه وسلم راجيا بـه البركـة
والمتابعة النبى صلى الله
عليه وعلى اله وصحبه وسلم
لان بـه كـان طعامه وكـان
يثوضاء بمقداره وهو
رطل وثلث ويتطهر

VII

باربعة امداد وبه يخرج
صدقة الفطر عن كـل
راس اربعة امداد وهي
سنة اكـدها على أمته
وعلى ذالك مضى
السلف الصالح

VIII

والتابعون وفقنا الله
المتابعتهم وحشرنا
فى زمرتهم وصلى الله
على سيدنا محمد وعلى اله
وصحبه وسلم فى سـ١٢٩٢ـنة
شكري

ISNĀD

الططواني
↑
حلـوانى
↑
الطـاهر
↑
على الادريسي
↑
بو الحسن المرينى
↑
بو يعقو المريني
↑
اللقواس (1)
↑
غزلون (2)
↑
اخطل (3)
↑
خالد بن اسماعيل
↑
حنبل (4)
↑
زيد بن ثابت

(1) mis pour القوامي , manquent البسكري والجايشي .
(2) manque احمد بن على بن غزلون .
(3) mis pour الاخطل .
(4) mis pour حمد .
(5) mis pour ابو الحسن .
(6) manquent ميمون والشنظير .

Mesures d'aumône — Tableau synoptique

N°	Code génétique	Décrit par / Cité par	Dates	Dépôt Musée n° ...	Date création	Capacité (litres)	Disposition du texte	Métal	Ordonnateur
1	ABC	Vicaire !	1944	Oudaya, Rabat Fès-Batha 411.317	Raǧab 734 Fès	0,795	spirale	laiton	Abū al-Ḥasan al-Marīnī
2	AB²	Vicaire / Kettani	1944 / 1927	Kettani ?	2 ǧum. II 734 - Fès	0,796	circulaire	laiton	Abū al-Ḥasan al-Marīnī
3	ABA	Dessus-Lamare 1929 / Pascon ! 1971		M.N.Antiquités Alger	731-749 Fès	0,733	bandeau 4 arcs	laiton	Abū al-Ḥasan al-Marīnī
4	A⁵B	/ Kettani	/ 1927		1001				En-Nāṣir ibn ᶜAbd el-Karīm
5	A⁴BA²	/ Kettani	/ 1927		après 990				Al-Ḥuḍaykī as-Sūsī
6	ABCA	Bel / Wiet	1905 / 1932	M. de Tlemcen Le Caire, n° 75 ?	Raž. 1049	0,800	spirale	bronze	
7	?	El Habib	1969	M.N.A.A.Oc., Paris 1967-5-5	1050	3,750	2 bandeaux 10 arcs	cuivre laiton	
8	ABA³	Bel / Wiet	1907 / 1932	Musée Fès, 1916 Le Caire, n° 65?	1067	0,730	6 arcs	cuivre	Qā'īd Manṣūr az-Zāhī
9	ABDA	Pascon !	1971	Pascon	Žum. I 1072 Marrakech	3,005	spirale	cuivre	Muḥammad b. Mūsa b. al-Ḥasan b. Yaᶜzza
10	ABAD	Vicaire / Pascon !	1944 / 1970	Oudaya, Rabat 471-490	Rmd. 1100 Fès	0,732	bandeau 6 arcs	laiton	
11	A⁸	Bel / Wiet	1917 / 1932	Si Mhd b. Haj Mhd Bennani en 1914. Le Caire	1130	0,760	3 médaillons	cuivre argent	Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī
12	A⁸'	/ Kettani	/ 1927	cf. 11 ?	1135 ?				Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl al-ᶜAlāwī
13	ABAF	Pascon	1971	Batha, Fès 431-382	18 ǧum. II 1167	0,765	bandeau 4 arcs	laiton	
14	ABAG	El Habib	1969	M.N.A.A.Oc., Paris M.N.A.M. 1967.5.6	1177	0,750	4 arcs	laiton	
15	ABAC	Bel /	1917 /	Kettani ?		2,750	bandeau 10 arcs	laiton	Sulṭān Sīdī Muḥammad...
16	ABA³	Pascon / Vicaire	1971 / 1944	1970. Oudaya, Rabat Batha, Fès, 411.319	20 ǧum. II 1209	0,815	bandeau 6 arcs	laiton	Al-Murābiṭ al-ᶜArbī b. ᶜAbd al-Wahāb ad-Daᶜāwunī
17	ABA²B	/ Kettani	/ 1927		1211 Fès				
18	ABAB	Vicaire	1944	Oudaya, Rabat n° 417 (1944) abs. en 1970		0,836	bandeau 4 arcs	laiton	
19	ABAE	Pascon	1971	Batha, Fès 451.442	25 muḥar. (1)124	3,004	bandeau 6 arcs	laiton	Abū ᶜAbd Allāh S. Mḥ. al-Hāšmī al-ᶜAlāwī
20	ABEA³	/ Wiet	/ 1932	M.N.A.A., Le Caire n° 81/3343	1285		circulaire		Aš-Šayḫ al-Ḥasan Ḥalwānī
21	A⁹ (et A⁹')	Pascon	1976	M. Oudaya 1967.2.1 Coll. Oustry	124.	0,812 0,780	3 médaillons	laiton	Ba Ḥmad
22	ABEA²B	Pascon	1976	Coll. Thau	128[5]	0,710	6 arcatures	cuivre	Aš-Šayḫ ᶜAbd al-Qādir
23	ABEA⁴	Pascon	1975	Coll. Pascon	1292	[0,8] ?	8 colonnes	laiton	Aṭ-Ṭitwānī

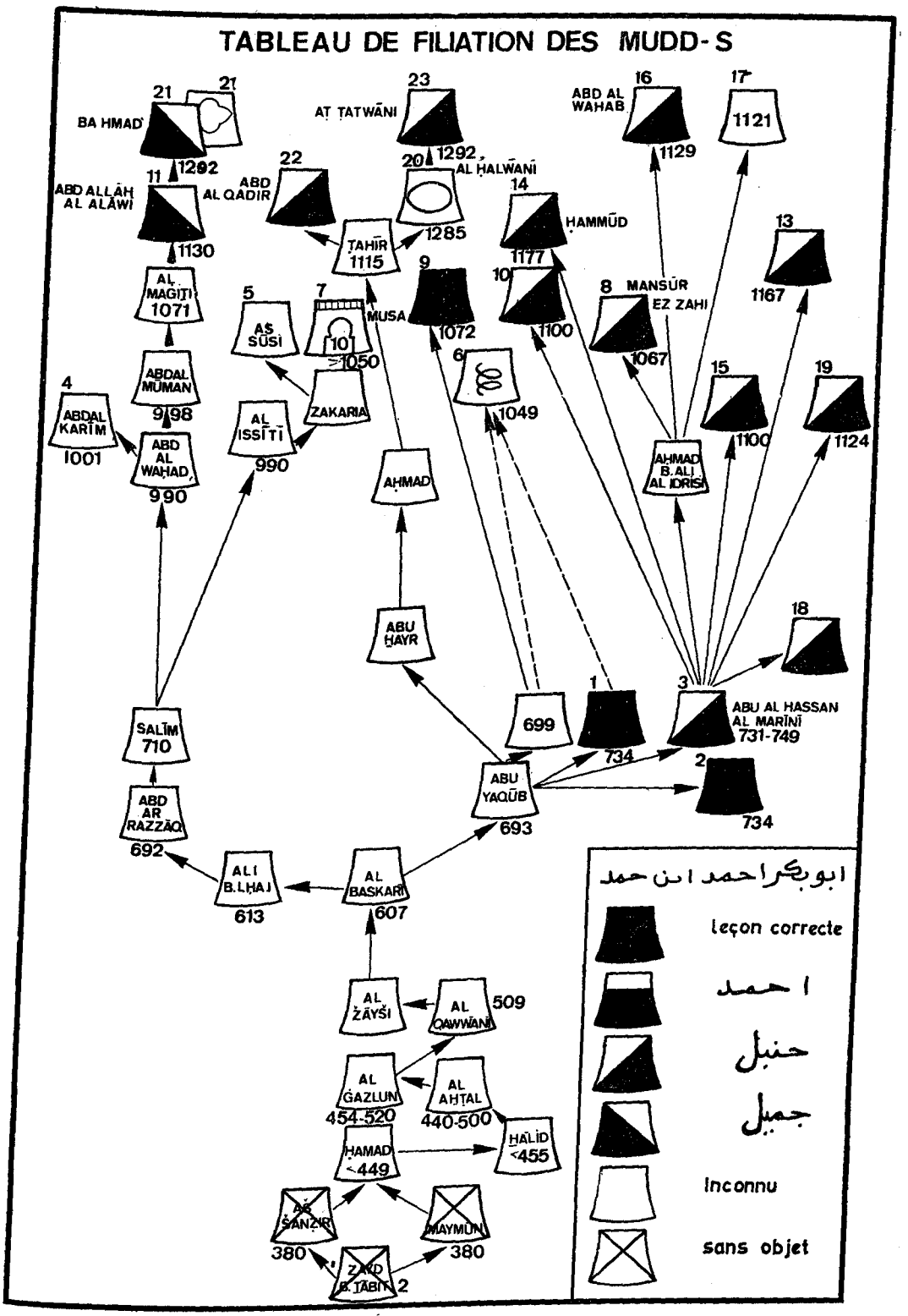
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
21
21
BA HMAD
1292
11
ABD ALLĀH AL ALAWI
1130
AL MAGIṬI 1071
ABDAL MUMAN 998
4
ABDAL KARĪM 1001
ABD AL WAḤAD 990
SALĪM 710
ABD AR RAZZĀQ 692
ALI B.LḤAJ 613
23
AṬ ṬATWĀNI
22
ABD AL QADIR
20
1292
AL ḤALWĀNI
ṬAHĪR 1115
1285
5
AS SŪSI
7
10
≥1050
MUSA
ZAKARIA
AL ISSĪTĪ 990
AḤMAD
ABU ḤAYR
9
1072
6
1049
AL BASKARI 607
AL ŻĀYŠI
AL QAWWĀNI 509
AL GAZLUN 454-520
AL AḤṬAL 440-500
ḤAMAD <449
ḤĀLID <455
AS SANZIR 380
MAYMŪN 380
ZAYD B. ṬĀBIT 2
SALĪM 710
ABD AR RAZZĀQ 692
ALI B.LḤAJ 613
ABU YAQŪB 693
699
1
734
2
734
3
ABU AL ḤASSAN AL MARĪNĪ 731-749
16
ABD AL WAHAB
1129
17
1121
14
ḤAMMŪD
1177
10
1100
8
MANSŪR
EZ ZAHI
1067
13
1167
15
1100
19
1124
AḤMAD B. ALI AL IDRĪSĪ
18
ابو بكر احمد ابن حمد
leçon correcte
احمد
حنبل
جميل
Inconnu
sans objet

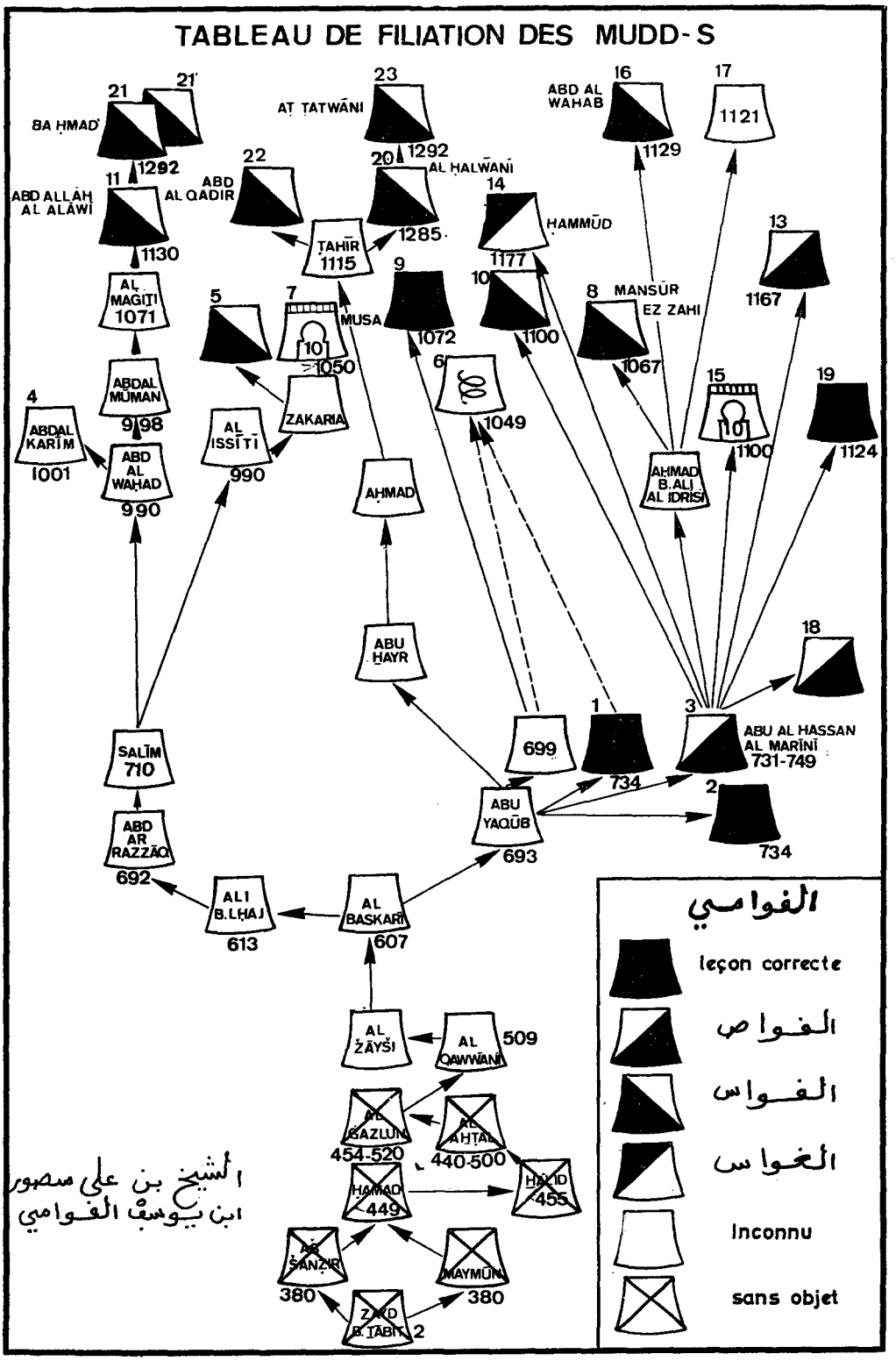
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
21
21'
8A ḤMAD
1292
ABD ALLAH AL ALAWI
11
1130
AL MAGIṬI 1071
ABDAL MUMAN
998
4
ABDAL KARIM
1001
ABD AL WAḤAD
990
22
ABD AL QADIR
23
AṬ ṬATWĀNI
20
1292
AL ḤALWĀNI
1285
ṬAHIR 1115
5
7
10
1050
MUSA
ZAKARIA
AL ISSIṬI
990
9
1072
AḤMAD
ABU ḤAYR
SALIM 710
ABD AR RAZZAQ
692
ALI B.LḤAJ
613
AL BASKARI
607
AL ŻAYSI
AL QAWWANI
509
AL GAZLUN
454-520
AL AḤTAL
440-500
ḤAMAD
449
ḤALID
455
AS SANZIR
380
MAYMUN
380
ZAYD B.ṬABIT
2
ABU YAQUB
693
699
1
734
2
734
3
ABU AL ḤASSAN AL MARINI
731-749
6
1049
14
ḤAMMUD
1177
10
1100
16
ABD AL WAHAB
1129
8
MANSUR
EZ ZAHI
1067
AḤMAD B.ALI AL IDRISI
17
1121
13
1167
15
101
1100
19
1124
18
الشيخ بن علي منصور
ابن يوسف الفوامي
الفوامي
leçon correcte
الفواص
الفواس
الغواس
Inconnu
sans objet

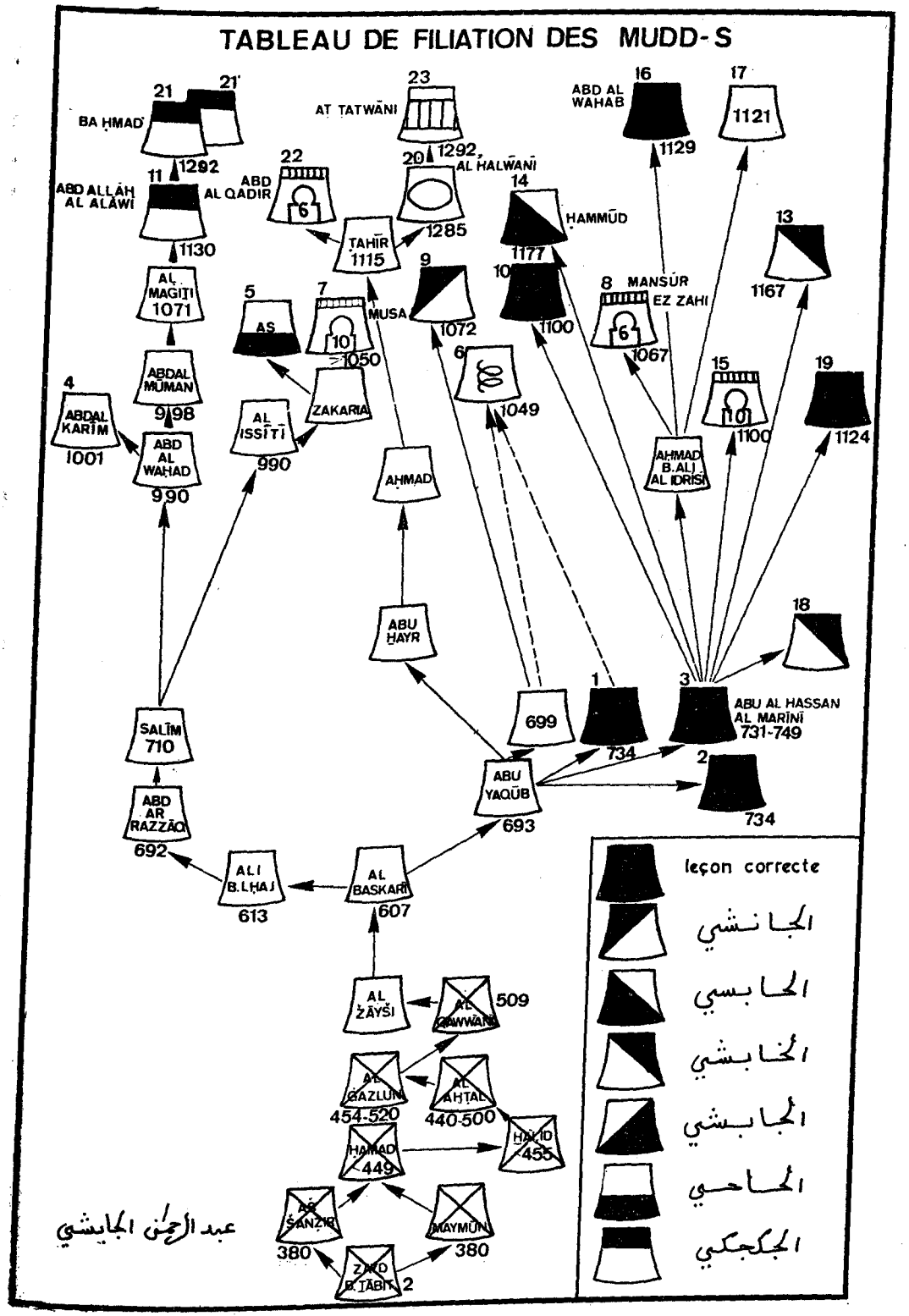
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
21
21'
BA ḤMAD
1292
23
AT ṬATWĀNI
1292,
AL ḤALWĀNI
20
22
ABD AL QADIR
6
11
ABD ALLĀH AL AʿWĀR
1130
TAHĪR
1115
1285
16
ABD AL WAHAB
1129
17
1121
14
ḤAMMŪD
1177
13
1167
10
1100
8
MANSŪR EZ ZAHI
6
1067
9
1072
5
AS
7
10
1050
MUSA
AL MAGIṬI
1071
ABDAL MUMAN
998
4
ABDAL KARĪM
1001
ABD AL WAḤAD
990
ZAKARIA
AL ISSĪṬĪ
990
6
1049
AḤMAD
15
10
1100
19
1124
AḤMAD B. ʿALĪ AL IDRĪSĪ
ABU ḤAYR
18
SALĪM
710
ABD AR RAZZĀQ
692
699
1
734
3
ABU AL ḤASSAN AL MARĪNĪ
731-749
2
734
ABU YAQŪB
693
ALI B. LḤAJ
613
AL BASKARĪ
607
AL ŽĀYSI
AL ZAWWĀWĪ
509
AL GAZLŪN
454-520
AL AḤṬAL
440-500
ḤĀMID
455
ḤAMAD
449
AS ṢANZĪR
380
MAYMŪN
380
ZAYD B. ṬĀBIT
2
leçon correcte
الجانشي
الحابسي
الخابشي
الجابشي
الحاحي
الجكجكي
عبد الرحمن الجايشي

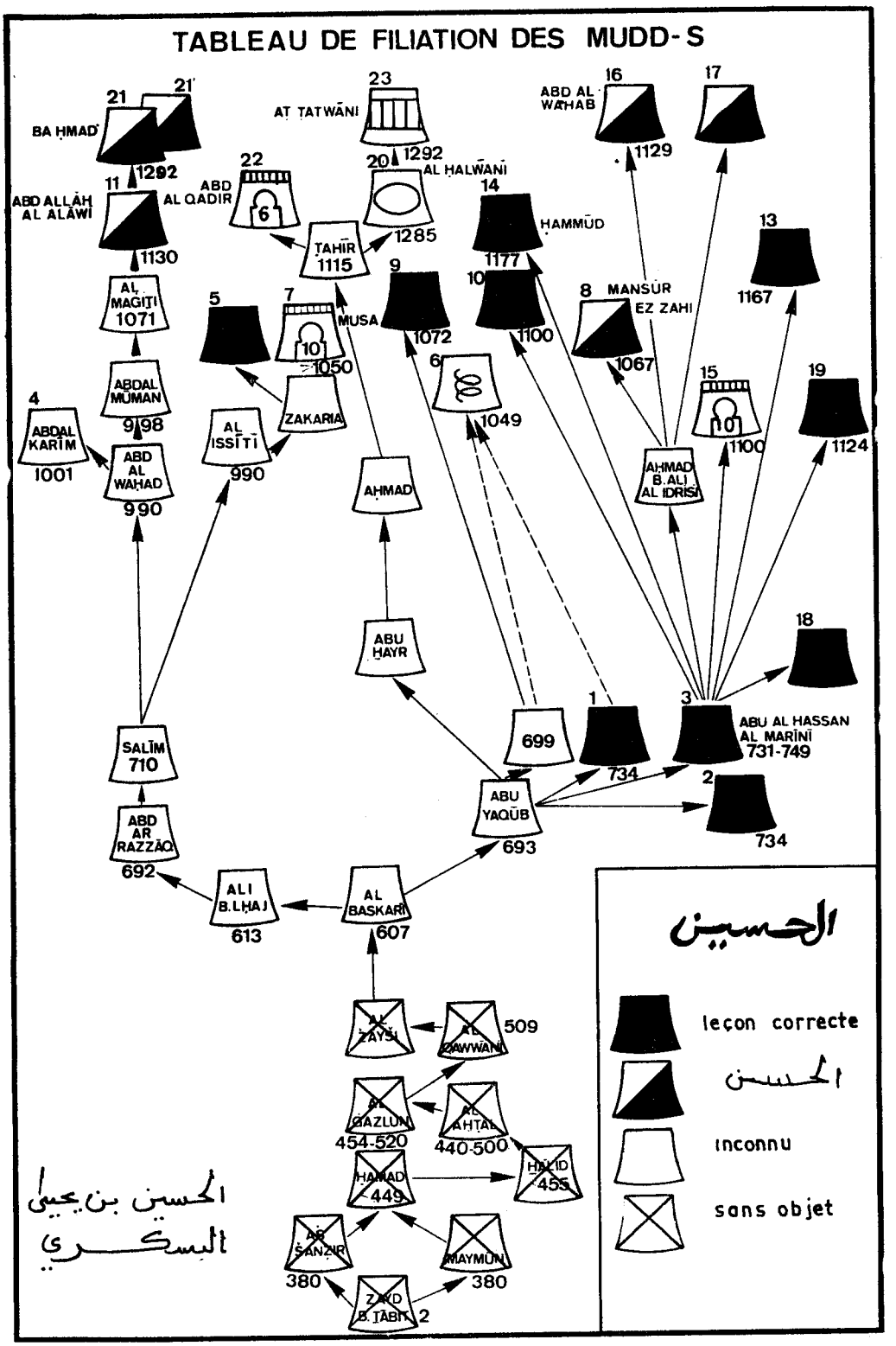
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
BA ḤMAD
1292
ABD ALLĀH AL ALAWI
1130
AL MAGIṬI
1071
ABDAL MUMAN
998
ABDAL KARIM
1001
ABD AL WAḤAD
990
SALĪM
710
ABD AR RAZZĀQ
692
ALI B. LḤAJ
613
AL BASKARI
607
AT ṬATWĀNI
1292
AL ḤALWĀNI
ABD AL QADIR
TAHIR
1115
1285
MUSA
1072
1050
ZAKARIA
AL ISSIṬI
990
AḤMAD
ABU ḤAYR
ABD AL WAHAB
1129
HAMMŪD
1177
MANSUR EZ ZAHI
1067
1100
1167
AḤMAD B. ALI AL IDRISI
1049
1100
1124
ABU AL HASSAN AL MARĪNĪ
731-749
734
734
699
ABU YAQŪB
693
AL ZAYSI
AL ZAWWĀNI
509
AL GAZLUN
454-520
AL AḤTAL
440-500
ḤAMAD
449
ḤAMID
455
AB SANZIR
380
MAYMŪN
380
ZAID B. ṬABIT
2
الحسين
leçon correcte
الحسين
inconnu
sans objet
الحسين بن يحيى البسكري

AUTEURS ET PERSONNAGES CITÉS

Les personnages cités, comme ordonnateurs ou dans les chaînes d'autorités, sont rangés dans cette nomenclature biographique selon le code de la plus ancienne mesure qui porte leurs noms. En se reportant au Tableau des Filiations, on peut savoir quels vases connus portent leur nom et par suite les retrouver dans le texte.

Pour la bibliographie biographique, les références renvoient à la liste *in fine* : le chiffre romain se rapporte au biographe ; le chiffre arabe à la page de l'ouvrage cité.

A. *Zayd b. Ṯābit* — Abū Abd ar-Raḥmān b. (—) b. ad-Daḥḥāk al-Ansārī al-Ḫazražī an-Naǧǧārī.

Médinois né vers 117 J.C., mort à Médine en 45/665-666.

Compagnon du Prophète, secrétaire notamment chargé de consigner les versets du Coran au fur et à mesure de leur Révélation.

A calibré son mudd en l'an 2 de l'Hégire (Cf. mudd 8 ABA²).

On peut se demander si ce calibrage a été fait directement sur les jointées du Prophète ou sur un mudd déjà calibré par le Prophète. L'inscription portée sur le mudd 11 A⁸ permettrait de soutenir la deuxième hypothèse, mais elle est trop tardive et trop isolée pour qu'on puisse lui accorder du poids.

IX, t. 13, p. 40 ; I, 40 ; III, 187-190 ; II, t. 3, pp. 74-96.

*A*². *aš-Šanẓīr* — Abū Isḥāq Ibrāhīm b. (—) b. Muḥammad b. Ḥusayn al-Amawī.

Andalou né en 352/963-964 à Tolède, mort dans la même ville en 401 ou 402/1010-1012. Etudie à Cordoue, historien et jurisconsulte, entreprend le pèlerinage vers 380 H. en compagnie de Maymūn (Cf. *A*²′) et à cette occasion calibra son mudd sur celui de Zayd b. Ṯābit (Cf. *A*), preuve qu'il existait encore à cette époque. C'est donc eux qui apportèrent en Occident, plus précisément en Andalousie, le mudd légal dont dérivent la plupart des mesures étudiées dans le présent article.

V, t. 1, n. 202 ; VII, n. 23 ; III, 184-185 ; XX.

*A*²′. *Maymūn* — Abū Žaᶜfar b (—) Aḥmad b. Muḥammad b. Muḥammad b. ᶜUbayda al-Awamī.

Andalou né à Tolède en 353/964-965, mort dans la même ville le lundi 24 ražab 400/13.03.1010. Etudie à Cordoue, littérateur, traditionniste et historien, compagnon et émule d'aš-Šanẓīr (*Cf. A*²), il visite les différentes villes d'Andalousie, puis fait le pèlerinage avec son compagnon. A Wadī al-Qurā (Syrie), ils suivent les séances du jurisconsulte et traditionniste Maydan et celles du Ṣūfī Abū Bakr as-Sūsī. Ils reviennent au Maghreb en passant par Ayla, Ġolzum, Misr, Tripoli, Qahrawān, Masilā, Tanas près de Damiette. Ils finissent par se fixer à Tolède pour y enseigner. Maymūn est enterré au quartier de la Porte Šāqirā (faubourg de Tolède).

V ; VII, n. 35 ; III, 185-186 ; XX.

A^3. *Ḥamād* — Abū Bakr Aḥmad b. Yūsuf b. (—) *dit* Ibn al-ᶜAuwād al-Amawī.

Né avant 380, mort en 449/990, disciple de Maymūn ($A^{2'}$) et de Šanẓīr (A^2), il fallait qu'il ait au moins vingt ans en 400 date du décès de Maymūn, ce qui le ferait mourir à 69 ans. Il y a lieu de croire que son *mudd* a été calibré vers la fin de la vie de Maymūn et Šanẓīr, peut-être même avant le décès de Maymūn (400) puisqu'il est précisé qu'il s'est servi des deux mesures pour établir la sienne. Bel et Dessus-Lamare l'identifient à tort à Ḥanbal, le célèbre théologien né à Baghdad en 164/780 (Cf. E. I. t. 1, pp. 280-286) ; bien excusables d'ailleurs, car ils ne connaissaient que des mesures portant des leçons incorrectes : soit Ḥanbal, soit Žamīl etc. (Cf. Pl. Fautes de copie). C'est Vicaire, avec les mesures 11 ABC et 2 AB^2, qui a découvert comment le *mim* ouvert de Ḥa*m*ad — comme celui de 2 AB^2 par exemple — a pu donner la leçon Ḥanbal, encouragée par le prestige du grand théologien de Baghdad. Dessus-Lamare cependant avait aussi manifesté le défaut chronologique et son doute.

VII, t. 1, n. 116 qui donne Ḥammād ; III, 186 (Ḥanbal) ; XX.

A^4. *Abū Ḫālid* Ismāᶜīl b. Byātayr al-Amawī.

Andalou, était vivant en 455/1063.

VII, t. 1, n. 407 ; III, 184 ; XX.

A^5. *al-Aḫṭal* — al-faqīh al-qāḍī Abū Žaᶜfar Aḥmad b. (—) al-Amawī.

Vivant entre 440 et 500/1084-1107.

Juriste à Tolède, Ibn al-Maššāt rapporte ses paroles. Ce dernier meurt en 500 à Malaga, il est connu comme commentateur du Saḥiḥ de Bukharī.

VII, t. 1, n. 51 ; VIII, 45 ; III, 184 ; XX.

A^6. *Ġazlūn* — al-faqīh Abū Žaᶜfar Aḥmad b. ᶜAlī b (—) al-Amawī.

Andalou né avant 454/1062-1063 à Tudela (180 km NO Saragosse), mort à ᶜAdwa (côte marocaine) en 520/1126-1127. Jurisconsulte, professeur, c'est l'un des meilleurs élèves du Qāḍī malekite Abū Wālid Sulayman b. Ḫalaf b. Ṣaᶜḍ b. ᶜAyyūb b. Wariṯ at-Tažībī al-Bažī (403 Badajos-474 Alméria). Ġazlūn devait avoir au moins vingt ans à la mort d'Abū Wālid (474). Vicaire pense que ce serait lui qui aurait introduit son *mudd* en Afrique, où il servit d'étalon. On peut se demander sur quoi Vicaire fait reposer son opinion puisqu'il savait bien que Baskarī (A) qui a copié son *mudd* sur celui de Žayžī qui est à la base de toutes les mesures connues au Maghreb (sauf n. 7 ?). Or on ne sait rien ni de Žayžī ni de Qawwāmī. Il faudrait donc penser que Ġazlūn serait venu au Maroc avant 506/1112 et que Qawwāmī et Žayžī sont maghrébins (?).

VII, n. 166 ; III, 183-184 ; XX.

A^7. *al-Qawwāmī* — aš-Šayḫ b. ᶜAlī Manṣūr b. Yūsuf (—).

Bel et Dessus-Lamare ne lui donnent pas son vrai nom. Vicaire explique pourquoi : les *mim* et *ya* finaux sont lus par les copistes soit *ṣad*, soit *sīn* (Cf. Pl. Fautes de copie). Al-Qawwāmī meurt avant 509 puisque son successeur dans la chaîne d'autorité, al-Žayžī (A^8) calibre son *mudd* sur le sien en 509/1115-1116 et le dit *marḥūm*. Petit-fils d'un intendant (? *al-qawwāmī*), il est dit *šayḫ*, ce qui à l'époque était davantage un titre religieux que d'autorité temporelle.

A[8]. *al-Žayžī* — Ibrāhīm b. ᶜAbd ar-Raḥmān (—).

Son nom a été particulièrement déformé par les copistes successifs (Cf. Pl. Fautes de copie). Vicaire remet les choses en place : le *mudd* n° 3 ABA d'Alger permet d'expliquer comment le point du *žīm* et les deux points du *yā* ont pu passer inapperçus des copistes. Par contre les leçons Ḥāḥī, Žakžakī sont incompréhensibles. al-Žayžī a dû vivre au moins entre 485/1092 et 509/1116 date à laquelle il calibre son mudd. On ne sait rien de ce « fils de soldat » (al-žayžī).

A[9]. *ou* A. *al-Baskarī* — al-Ḥusayn b. Yaḥya (—).

Les mesures de la série A[2] (n. 4, 5, 11, 21) signalent qu'al-Baskarī a fait le pèlerinage (ḥāžž al-Baskarī), par contre la série AB ne le signale pas. Comme la série A[2] est ouverte par ᶜAlī b. Lḥāžž en 613/1216-1217, soit quatre ans seulement après qu'al-Baskarī a fait établir son mudd on peut penser que ᶜAlī b. Lḥāžž connaissait personnellement al-Baskarī, ou savait au moins qu'il s'était rendu en pèlerinage : il l'a porté sur son mudd. Par contre Abū Yaᶜqūb le Mérinide qui ouvre en 693/1293-94 la Série AB, devait ignorer le pèlerinage d'al-Baskarī ou bien considérait cela en soi comme négligeable et ne l'a pas porté sur le mudd AB, base de la série. Baskarī a pu aussi voyager entre 609 et 613.

Une faute de copie courante porte sur *Ḥusayn* transformé en *Ḥasan* par perte du *yā*. al-Baskarī calibre son mudd en 607/1208-1209, il a déjà fait le pèlerinage en 613, il n'a pu connaître de son vivant al-Žayžī qui avait calibré son mudd un siècle avant. Est-il allé en Andalousie où il a trouvé le mudd d'al-Žayžī ou bien celui-ci était-il maghrébin ?

A[2]. *ᶜAlī b. Ḥāžž* — al-faqīh Abū al-Ḥasan (—).

Appartient à la branche de la grande famille andalouse des Ben Lḥāžž qui vint s'installer à Fès fuyant la Reconquista espagnole. Ce devait être un juriste (al-faqīh) qui connaissait personnellement al-Baskarī. Son fils Muḥammad savait le latin et se révéla un hydraulicien réputé à Fès. Il calibra son mudd en 613/1216-1217 sur celui d'al-Baskarī.

XVIII.

A[3]. *ᶜAbd ar-Razzāq* — al-faqīh aṣ-ṣāliḥ Abū Muḥammad b. (—).

Calibre son mudd sur celui de ᶜAlī b. al-Ḥāžž en 692/1292-1293. (Fc. n. 11.) al-Kattānī écrit 662 en chiffres orientaux (cf. n. 5).

A[4]. *Sālim* — al-faqīh Abū Muḥammad ᶜAbdallāh b. (—).

Calibre son mudd en 710/1311-1312 sur celui de ᶜAbd ar-Razzāq.

A[4]B. *al-Yasītinī* — al-faqīh Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. ᶜAbd ar-Raḥmān (—) al-Fāsī.

On connaît bien Muḥammad b. Aḥmad b. ᶜAbd Allāh al-Yasītinī, né dans les Bnī Istīten de l'Inawen en 897/1491-1492 et mort le 1[er] Muḥarram 959/1551-1552, juriste à Fès à partir de 932/1526-1527, puis mūftī de la même ville dès 956/1549-1550 et qui a vérifié la qibla des mosquées de Fās et commenté Ḫalīl au sujet des ablutions. Celui qui calibre son mudd en 990/1582-1583 sur celui de Sālim,

si al-Kattānī a bien lu, ne peut être ce savant muftī de Fès, mort il y a plus de vingt ans. Pourtant on ne s'étonnerait pas que ce soit lui : ce ne serait pas la première erreur de lecture et de transcription d'al-Kattānī.

A⁴BA. *ᶜAbd al-Munᶜim al-Ḥāḥī* — aš-Šayḫ al-Imām Abū Zakaryā Yaḥya b. ᶜAbd Allāh b. Saᶜīd b (—) ad-Dawdī *alias* ᶜAbd an-Naᶜīm.

Ce grand personnage des Ḥaḥa, meurt le jeudi 6 Žumāda 2 1035/5.5.1626 dans la Qasba de Taroudant. Docteur de la Loi coranique (ᶜālim), prédicateur fougueux et révolté contre le pouvoir Saᶜadien, moîne-soldat de l'Atlas occidental, Abū Zakaryā à l'appel de Mawlāy Zidane le Saᶜadien bat le prétendant soussi Abū Maḥalli à Marrakech en 1020/1611-1612. Puis rompt avec le souverain refugié à Safi, l'y assiège en vain en janvier 1619/1028. Abū Zakaryā règne à Marrakech de 1021 à 1037/1613-1627, date à laquelle Mawlāy Zidane reprend la ville. Battu, Abū Zakaryā se retire à Taroudant entouré des siens et y meurt assiégé par les troupes makhzéniennes. Il fait copier son mudd sur celui d'al-Yasītinī vers 103./162., probablement durant son règne à Marrakech.

XVIII, t. 1, 155-156 ; XVI, 699 ; IV ; Sources Inédites de l'Hist. Maroc. Fr. III, 18-19 et n. 3, 20 n. 4, Pays-Bas, vol. IV, t. II, 124 n. 5, 197 n. 1, doc. xci, 214, 334, 339 ; El Oufrani, *Safwat man Itašar*, 339-346.

A⁴BA². *al-Ḥuḍaygī* — Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. Aḥmad (—) as-Sūsī.

Né vers 1118 et mort en 1189/1706 à 1775. Docteur de la Loi, prédicateur et écrivain très connu dans le Sous. Il étudie au Caire et en Orient. Auteur des *Tabaqat* des gens du Sous. Il établit son mudd sur celui de ᶜAbd al-Munᶜim al-Ḥāḥī probablement bien après 1140/1727.

XIX, vol. 5, p. 82 ; XIV, 193.

A⁵. *ᶜAbd al-Wāḥid* — Abū Muḥammad b. (—) b. Aḥmad b. Muḥammad al-Ḥasanī al-ᶜAlawī al-Ḥasanī as-Sižilmasī.

Né avant 940/1533, mort le jeudi 25 Ražab 1003/5.4.1595 et enterré près du mausolée du qāḍī ᶜAyyāḍ à Marrakech. Secrétaire du vizir saadien Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. ᶜAbd al-Qādir b. Muḥammad aš-Šayḫ (qui meurt en 976/1568), il se consacre après la mort de son vizir à l'enseignement à la mosquée des Chorfas de Marrakech où il devient prédicateur et mūftī. Grand traditionniste, il avait suivi les séances de Ridwān al-Žanwī, d'al-Manžūr et d'al-Fžī, jurisconsultes malékites du Caire. Il calibre son mudd sur celui de Sālim en 990.

XV, 238 ; X, 270 ; XVIII, t. *, 34-38 ; XVII, 2 v° ; XI, t. 1, 75 ; Ifrānī, *Safwat*, 41-42 ; al-Fāsī, *Mirat al-alMaḥasin*, 186 ; Ben Cheneb, *Idjaza*, 313 ; *Durrat al-Hižal*.

A⁵B. *ᶜAbd al-Karīm* — an-Naṣr b. (—) b. ᶜAbd Allāh b. Šayḫ.

Calibre son mudd en 1001/1592 sur celui de ᶜAbd al-Wāḥid.

A⁶. *ᶜAbd al-Mū'min* b. ᶜAbd al-Mū'min.

Calibre son mudd sur celui d'an-Naṣr (Cf. A⁵B).

A⁷. *al-Marġtnī* — Abū ᶜAbd Allāh Muḥammad b. Saᶜīd (—) as-Sūsī.

Né en 1007/1598 dans le Sous, mort le mardi 16 Rabiᶜ 2 1089/7.6.1678 à Marrakech. Il étudie à Fès vers 1044/1634-1635. Savant astronome versé dans l'arithmétique et les sciences exactes, il est surtout connu par son poème didactique de 99 vers sur la détermination de l'heure : *al-Moqniᶜ fī ᶜilm abī moqrī* ; il est l'auteur d'une dizaine d'ouvrages réputés à son époque.

Il calibre son mudd sur celui de ᶜAbd al-Mū'min en 1071/1660 (Cf. A⁶).

XV, 260-262 ; XVIII, t. 1, pp. 274-282 ; voir aussi al-Yūsī, *Fahrasa,* son Iżaza

A⁸. *ᶜAbd Allāh* b. Ismāᶜīl al-ᶜAlawī.

Il s'agit du futur souverain alawite qui en 1130/1717-1718, alors qu'il était khalifa de son père à Marrakech, fait établir son mudd sur celui laissé par al-Maġīṭī.

A⁹. *Mūsa b. Aḥmad* — al-faqīh al-ḥāżib sīdī (—) b. Mbārk as-Sūsī.

Père de Aḥmad b. Mūsa, Régent durant la minorité de Mawlāy ᶜAbd al-ᶜAzīz, Mūsa appartient à la famille d'origine soussie depuis longtemps au service de la Cour. Son grand-père était qā'id, son père Aḥmad, ministre de la guerre sous Mawlāy Slīmane. Lui-même a été chambellan, autrement dit premier ministre à la fin du règne de Mawlāy ᶜAbd ar-Raḥmān (qui meurt en 1276-1859), durant le règne de son fils Muḥammad, et durant une bonne partie du règne de Ḥasan Iᵉʳ. Devenu vieux, il fait accéder son frère ᶜAbd Allāh à la charge de ministre de la guerre de Ḥasan Iᵉʳ et son fils à sa propre charge. Il meurt en 1296/1879, un an après le décès de Ḥasan Iᵉʳ, sous la Régence de son fils mieux connu sous le nom de Bā Mūsā.

Il fait calibrer son mudd sur celui de Mawlāy ᶜAbd Allāh b. Ismāᶜīl (A⁸), probablement après 1238/1822, date de l'avènement de Mawlāy ᶜAbd ar-Raḥmān.

XIV ; Naṣiri as-Slawi, *Istiqça.*

AB. *Abū Yaᶜqūb* al-Mrīnī — Yūsuf b. Yaᶜqūb b. ᶜAbd al-Ḥaqq.

Né en 641/1243, souverain à partir de 685/1286, meurt assassiné en 707/1307, enterré à Challa : « Il abolit l'usage de faire percevoir par le fisc l'aumône de la rupture du jeûne, impôt dont il laisse l'acquittement à la bonne foi de chacun. L'un de ses soucis semble avoir été l'unification des mesures de capacité ; en l'an de disette 693/1293-1294, il fit exécuter un nouveau *ṣāᶜ* officiel calibré d'après le mudd nabawī » (III, 181-182). L'exécution du *ṣāᶜ* officiel fut confiée aux soins d'un jurisconsulte le faqīh Abū Fāris al-Malzūzī al-Miknāsī ; il s'agit donc là d'une opération d'Etat.

XII, 65 ; VI, 292 ; III, 181-182 ; Ibn Khaldoun, *Hist. berb.*, t. IV, 120.

ABA, ABC, AB². *Abū al-Ḥasan* al-Mrīnī — ᶜAlī b. ᶜUṯmān b. Yaᶜqūb b. ᶜAbd al-Ḥaqq.

Né en 692/1292, proclamé souverain en 731/1330, mort en 752/1351. Portait la *kuniya* d'Abū al-Ḥasan et le *laqab* d'al-Manṣūr bi-Allāh. Calibre son mudd en 734/1334 sur celui de son oncle Abū Yaᶜqūb (Cf. AB).

XII ; III, 180 ; Ibn Khaldoun.

ABA[3]. *Manṣūr b. az-Zāhī.*

Le qāid Manṣūr az-Zāhī est Pacha à Fās en 1067/1656. On ne trouve guère d'information à son sujet, mais l'histoire de cette période mérite d'être rapportée pour donner une idée du contexte politique qui entoure le personnage.

Depuis 1060/1650, la ville de Fès — et spécialement Fās al-Bālī — échappe à l'autorité saadienne, Muḥammad al-Ḥāžž al-Dilā'ī ayant nommé Abū Bakr at-Tāmlī gouverneur de Fès. Cette situation dura jusqu'en 1077/1666, date à laquelle Mawlāy ar-Rašīd entrera à Fès, hormis les quelques semaines de 1060 — de 7 Ražab au 28 Ramaḍān / du 6.8 au 24.9.1650 — durant lesquelles Mawlāy Maḥmad aš-Šarīf al-ᶜAlawī, frère de Mawlāy ar-Rašīd, occupera Fès jadid.

Tāmlī, emprisonné par Mawlāy Maḥmad, est remplacé au gouvernement de Fès par Aḥmad b. Muḥammad al-Ḥāžž ad-Dilā'ī le 29 Ramaḍān 1060/25.9.1650. Aḥmad conserve cette charge jusqu'en 1072/1661. C'est durant cette période, en 1067/1656, que Zāhī, Pacha de Fès, fait calibrer son mudd sur celui d'Aḥmad b. ᶜAlī al-Idrīsī. Zāhī devait probablement être sous les ordres d'Aḥmad ad-Dilā'ī. En l'année 1072/1661-1662, Zāhī est probablement en fuite ou mort, car Ibn Ṣāliḥ, gouverneur du quartier des Andalous alors sous le pouvoir ᶜalawite, tue quatre de ses enfants soupçonnés de soutenir la cause dilaïte.

XVIII, t. 1, 389, t. 2, 177 ; Ifrānī, pp. 395 sq. ; Naṣiri as-Slawi, *Istiqsa.*

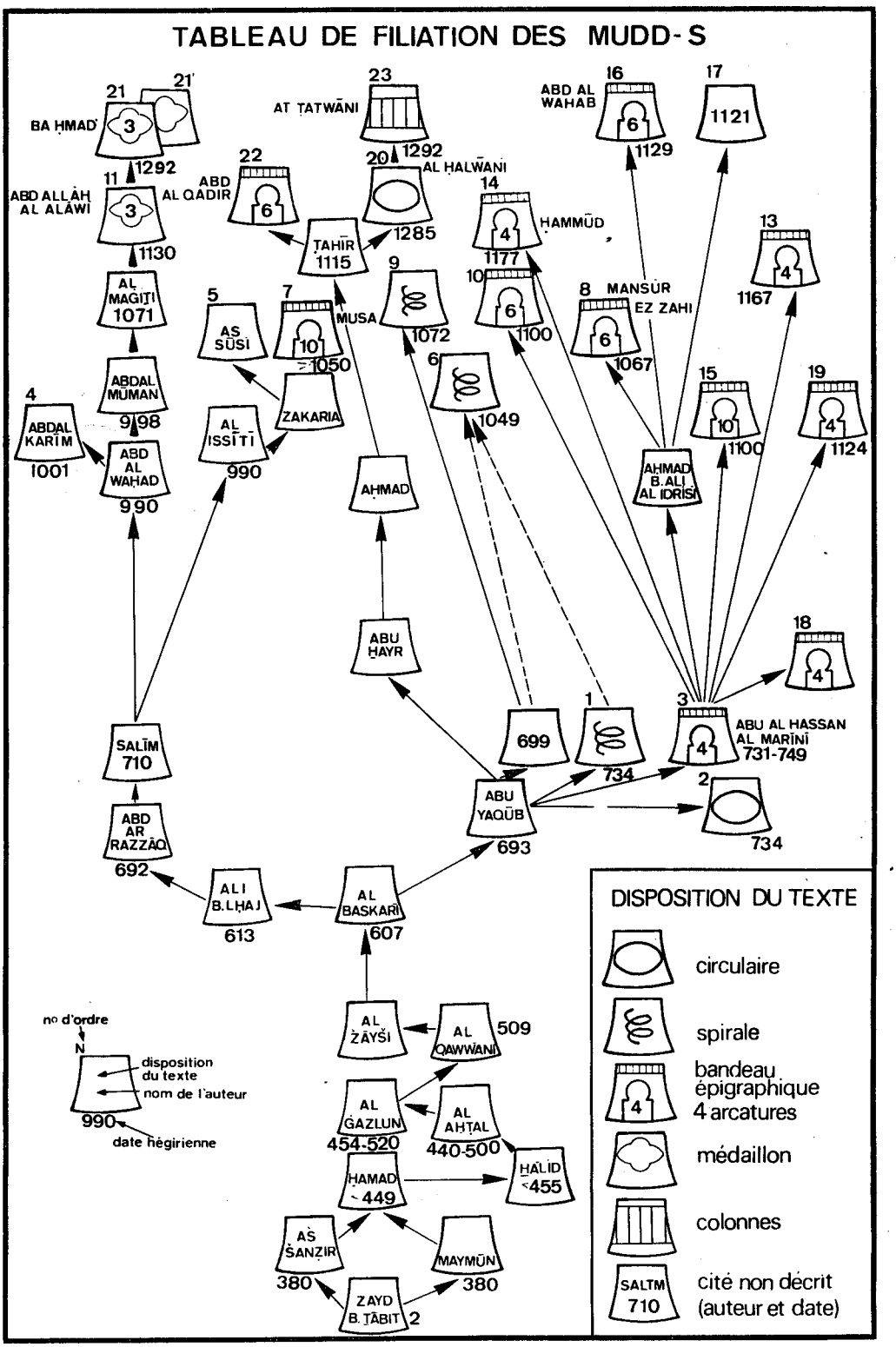
TABLEAU DE FILIATION DES MUDD-S
21
21'
BA ḤMAD
3
1292
11
ABD ALLĀH AL ALAWI
3
1130
AL MAGIṬI
1071
ABDAL MUMAN
998
4
ABDAL KARĪM
1001
ABD AL WAḤAD
990
SALĪM
710
ABD AR RAZZĀQ
692
ALI B.LḤAJ
613
22
ABD AL QADIR
6
TAḤIR
1115
23
AT ṬATWĀNI
20
1292
AL ḤALWĀNI
1285
5
AS SŪSI
7
10
1050
ZAKARIA
AL ISSĪṬĪ
990
MUSA
9
1072
AḤMAD
ABU ḤAYR
AL BASKARI
607
AL ŻĀYŠI
AL QAWWĀNI
509
AL ĠAZLUN
454-520
AL AḤṬAL
440-500
ḤAMAD
449
ḤĀLID
455
AS SANZIR
380
MAYMŪN
380
ZAYD B. ṬĀBIT
2
14
4
1177
HAMMŪD
10
6
1100
6
1049
ABU YAQŪB
693
699
1
734
16
ABD AL WAHAB
6
1129
17
1121
8
MANSUR
EZ ZAHI
6
1067
13
4
1167
15
10
1100
19
4
1124
AḤMAD B. ALI AL IDRISI
18
4
3
4
ABU AL HASSAN AL MARĪNĪ
731-749
2
734
no d'ordre
N
disposition du texte
nom de l'auteur
990
date hégirienne
DISPOSITION DU TEXTE
circulaire
spirale
bandeau épigraphique 4 arcatures
médaillon
colonnes
SALTM
710
cité non décrit (auteur et date)

BIOGRAPHES

I. — Abū al-ᶜArab Muḥammad, *Ṭabaqāt ᶜUlamā' Ifrīqiya,* publ. et trad. Ben Cheneb : *Classes des Savants de l'Ifrīqiya,* Alger, 1915-1920.

II. — Caussin de Perceval, *Essai sur l'Histoire des Arabes avant l'Islam,* Paris, 1902.

III. — Dessus-Lamare (A.), *Note sur un vase de cuivre gravé employé comme mesure étalon,* in « Revue Afr. », 1929, t. 70, 1ᵉʳ-2ᵉ trim., nᵒˢ 338-339, pp. 162-195.

IV. — Harrison, *Traveler relation,* London, 1627.

V. — Ibn al-ᶜAbbār, *Kitāb al-Takmila li Kitāb aṣ-Ṣila,* édit. Codera, Madrid, 1888.

VI. — Ibn Abī Zarᶜ, *Rawḍ al-Qirṭās,* litho., Fès, 1303/1885, trad. Beaumier, Paris, 1860.

VII. — Ibn Baškuwāl, *Kitāb aṣ-Ṣila fi ta'rīḫ a'immat al-Andalus,* édit. Codera, Madrid, 1883.

VIII. — Ibn Farḥūn, *ad-Dībāž al-muḏhab fī maᶜarifat aᶜyān ᶜulamā' al-maḏhab,* Le Caire, 1351/1932.

IX. — Ibn Ḥažar, *Kitāb al-iṣāba fī tamyīz aṣ-ṣaḥāba,* Calcutta, 1856.

X. — Ibn al-Qāḍī, *Žaḏwat al-iqtibās fī man ḥalla min al-ᶜalām madīnat Fās,* litho.,

XI. — Ibn al-Muwaqqīt, *as-Saᶜada al-abadiyya fī at-taᶜrīf bi mašāhīr al-ḥaḍra al-marrākūšiyya,* litho., Fès, 1918.

XII. — Ibn Zākūr, *Rawḍat al-nisrīn,* ms., Rabat, w. 498 (s.d.).

XIII. — al-Kattāni, *Salwat al-anfās,* litho., Fès, 1316/1898.

XIV. — Muḫtār as-Sūsī, *Sūs al-ᶜalima,* Fédala, 1380/1960.

XV. — Lévi-Provençal, *Historiens des Chorfas,* Paris, 1932.

XVI. — Purchas, *His pilgrimage,* London, 1625.

XVII. — al-Qādirī, *Iltiqāt ad-durar,* ms., Rabat, (s.d.).

XVIII. — al-Qādirī, *Našr al-maṯānī,* litho., Fès, 1310/1892, trad. Graulle, Arch. Maroc., t. 21 et 24, Paris, 1913 et 1917.

XIX. — at-Taᶜarǧī, *Ta'rīḫ Marrākūš.*

1. ABC

2. AB^2

3.ABA

21. A^9

19.

ABAE

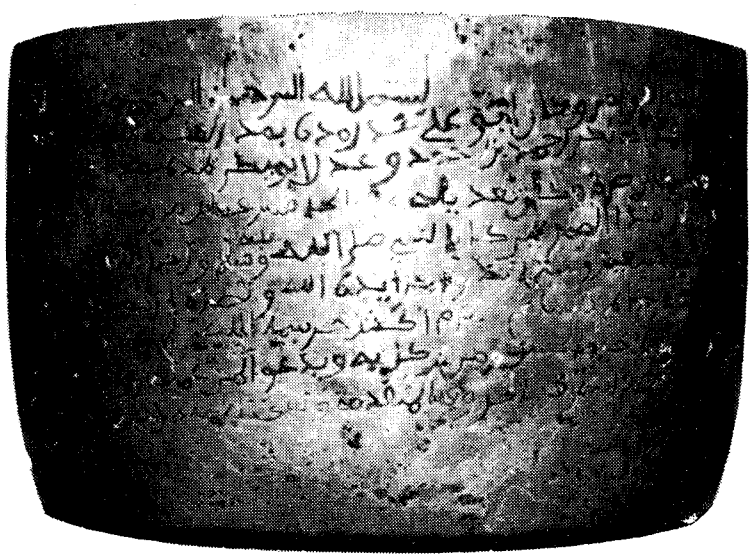

9. ABDA

10. ABAD

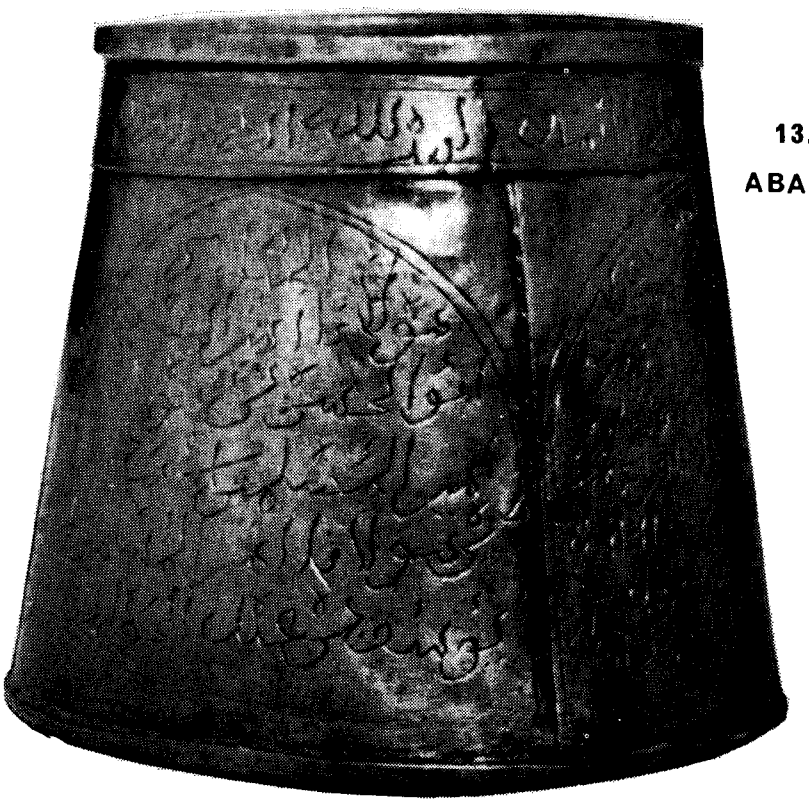

13.
ABA F

7

14. ABAG

16. ABA[3]

18. ABAB

22. ABEA[3]

23. ABEA[4]

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE 1755 D'APRES DES TEMOIGNAGES D'EPOQUE

Les tremblement de terre, ces « perturbations de la nature » — le mot est de Mas°oudi — sont des catastrophes dont le souvenir collectif se détourne, tant pour les malheurs qui s'y rattachent que pour leur caractère inexpliqué et donc particulièrement redoutable. Rares sont les hommes qui face à celui-ci, ont l'impassibilité scientifique d'un Mas°oudi décrivant sa propre expérience lors du séisme de 344 H./955-956 au Caire et visitant ensuite « les lieux renommés pour la fréquence et l'intensité des tremblements de terre qui s'y font sentir » (1). L'historien à la recherche du passé, n'a souvent que peu de matière sur laquelle exercer sa réflexion, au mieux quelque témoignage trouble, alliage incertain de faits et d'imagination, de manifestations réelles et d'expression subjective. D'ailleurs ne faudra-t-il pas avoir recours à d'autres formes d'analyse, plus scientifique, pour rendre ces documents sous leurs deux aspects distincts, d'une part le phénomène et ses conséquences économiques et sociales, et d'autre part, l'expérience des sociétés qui ont vécu et subi celui-ci ? En attendant, et notamment en ce qui concerne les temps anciens, la tâche de l'historien ne saurait dépasser le stade de la recherche des rares témoignages sur des événements redoutés.

Or les séismes font partie de l'histoire du Maroc. Même occultés, ils transparaissent encore dans des mentions trop nombreuses pour être oubliées : tremblement de terre accompagné d'une chute de grêlons que

(1) Mas°oudi, *Le Livre de l'Avertissement et de la Révision,* tr. de B. Carra de Vaux, Paris, 1897, pp. 73-74.

décrit el-Qadiri dans *Nashr el-Mathani* (2) et qu'il situe en 1624, un autre le 9 et le 21 avril 1627 dont parle el-Ifrani (3) ; tremblement de terre encore le 7 sha'ban 1040 H./11 mars 1631 selon el-Qadiri de nouveau car ce savant semble fort attentif à ces manifestations violentes (4). Ne signale-t-il pas, en effet, aussi le séisme qui nous intéresse ici (5) et que les historiens européens nomment « de Lisbonne » alors que leurs confrères marocains disent « de Meknès » puisque, selon ez-Zayyani notamment, il détruisit l'ancienne capitale de Moulay Isma'īl ainsi que le Zerhoun (6) ?

Le cataclysme du 1er novembre 1755 qui fut, dans l'ordre des grandeurs un des plus importants des temps modernes (7), est connu par deux caractéristiques principales : les ravages qu'il causa dans la ville de Lisbonne dont la population fut décimée (tant d'ailleurs par un incendie qui dura six jours que par le tremblement de terre lui-même), et ses manifestations maritimes car il provoqua un immense raz de marée. On parle de vagues hautes de quinze à vingt mètres qui en dix heures atteignirent la Martinique (8). On sait également, mais d'une manière beaucoup plus imprécise, qu'il opéra de nombreuses destructions au Maroc et même en Algérie (9).

(2) El-Qadiri, *Nashr el-Mathani li-'ahl qarn el-ḥadi 'ashar wa'th-thani,* lithographié à Fès 1310 H./1893, 2 vol., vol. I, p. 148. Ce séisme est également décrit dans un texte en judéo-arabe publié par G. Vajda, *Un Recueil de textes historiques judéo-marocains,* Larose, Paris, 1951, p. 41.

(3) El-Ifrani, *Nozhat el-ḥadi bi-akhbar molouk el-qarn el-ḥadi,* texte arabe publié par O. Houdas, Paris 1888. Tr. fr. par le même, Paris 1889, pp. 245 du texte arabe et 407 de la traduction.

(4) El-Qadiri, *Nashr el-Mathani,* I, p. 345.

(5) *Id.,* II, p. 266.

(6) Ez-Zayyani, *Et-Torjomān el mo'rib 'an dowal el-Machriq wa'l-Maghrib,* texte arabe et tr. fr. de O. Houdas, « Le Maroc de 1631-1812 », Paris, 1886, p. 121. La date donnée dans le texte de Houdas 1167 H./1754, est sans doute une erreur de copiste. En-Naṣiri, *Kitab el-Istiqsa li-akhbar dowal el-Maghrib el-aqsa,* tr. E. Fumey, Archives Marocaines, tome IX, Paris, 1906, p. 264, donne la date 1169 H./1755 et signale entre autres faits qu'un « grand nombre de 'Abids (on en compte 5 000) périrent dans le tremblement de terre qui se produisit à Meknès en 1169 ».

(7) H. Woerle, *Der Erschünter ungsbezirk,* Munich.

(8) Article « Earthquake » in *Encyclopaedia britannica,* 1973, vol. 7.

(9) Cf. I de Montessus Ballore, *Bibliografia general de temblores y terremotcs,* Santiago de Chili, 1915-1919.

A ce dossier du tremblement de terre de 1169 H./1755 nous voudrions verser deux pièces qui reflètent assez bien, nous semble-t-il, les deux visages du cataclysme : l'horreur qu'il suscite et qui se retourne sur son objet pour en remodeler la description et, à l'opposé, une tentative de description objective du phénomène. Le premier de ces documents est une plaquette de quatre feuilles publiées sans lieu ni date. Il se trouve à la Bibliothèque Nationale à Paris et porte la cote o^3312. Il nous a paru que ce document qui porte plus sur les sentiments qu'éprouvent les populations que sur le phénomène lui-même fut publié dans le sillage de la vague d'intérêt qu'avait suscité la catastrophe de Lisbonne. Il reproduirait alors un document authentique, quelque lettre de marchand établi à Rabat sans doute, d'où l'intérêt particulier porté à tout ce qui se passe dans cette ville et dans les autres ports commerçants. Le deuxième document est autrement intéressant : c'est un manuscrit anglais provenant des archives de Gibraltar conservées au Public Record Office sous la cote C.o.91/12. Il fut envoyé dans une des dépêches du gouverneur de la forteresse britannique, le Lieutenant-Général Fowke. Gibraltar disposait de nombreux agents au Maroc chargés de recueillir et transmettre les informations qui pouvaient intéresser la marine et le commerce. Certains de ces rapports tels qu'ils figurent dans les Archives britanniques sont extrêmement précis et bien informés. C'est le cas du texte que nous présentons ici où l'auteur ne se contente pas des informations côtières mais étend son enquête à tout le Maroc, tant les villes que les campagnes. Les localités mentionnées en témoignent, comme la référence au Zerhoun et au Zalagh, ou encore aux Oulad Bousseba (au pied de l'Atlas, non loin de Chichaoua). Le texte souligne ainsi l'ampleur, mais aussi l'étendue du séisme de 1755.

Nous versons donc ces pièces au dossier, pensant que si leur analyse est sans doute prématurée ils trouveront un jour leur place dans l'histoire des séismes qui ont marqué le Maroc. En attendant, ils apportent un témoignage contemporain qui nous permet d'entrevoir ce que furent les dévastations qui accompagnèrent le tremblement de terre de 1755.

Magali MORSY

RELATION

Des terribles ravages occasionnés en Afrique par le cruel tremblement de terre qui a détruit la plus grande partie du Royaume de Maroc : Avec un détail de tout ce qui est arrivé depuis le premier novembre jusqu'à présent.

Après le récit des affreux ravages que le tremblement de terre a faits en Europe, et en particulier dans Lisbonne, devait-on croire que ce terrible phénomène passât rapidement de notre Continent en Afrique, pour y faire sentir tout le poids de sa fureur ?

Le malheureux Africain perd la vie dans une terre, qui, jusqu'à ce jour abominable, avoit été par sa fécondité la source de son existence : cette même terre n'ouvre ses entrailles enflammées que pour y engloutir ses enfants dans des gouffres de soufre et de bithume : des Villes, des Camps et des Contrées entières sont précipités dans des abîmes, qui se referment à l'instant, sans laisser à l'œil errant le soupçon qu'il y ait jamais eu aucunes habitations dans ce vaste pays.

La Ville de Salé n'était pas remise des alarmes et de l'épouvante que le Prince de Maroc faisait marcher devant son armée, lorsqu'il s'en est rendu maître : on y pleurait encore la captivité des principaux habitants que le Vainqueur avait fait mettre aux fers (1) [f° 2] quand tout à coup les éléments déchaînés semblèrent annoncer que la Nature allait rentrer dans le chaos.

Le premier novembre, à la même heure que Lisbonne souffrait ces violentes secousses qui l'ont détruite, l'on sentit ici un tremblement si violent que les maisons et autres grands édifices furent renversés. Plus de la moitié des citoyens ont disparu. La poussière que causait l'écroulement des bâtiments, formait des tourbillons épais qui dérobaient aux tremblants humains les rayons du soleil ; cet astre lumineux parut obscurci

(1) Allusion aux troubles qui se produisirent à Rabat lorsque Moulay Ahmed en fut khalifa, cf. En-Naṣiri, *Kitab El-Istiqsa Li-Akhbari Dowal el Maġrib el Aqsa*, tr. Eugène Fumey, Archives Marocaines, tome IX, 1906, p. 266.

pendant trois minutes. Dans cet horrible moment l'on portait au hazard des pas mal assurés, à la triste lueur des flammes qu'un incendie général avait répandues dans la Ville. Le sifflement d'un vent impétueux, le bruit affreux des souterrains mugissants, les cris aigus de ceux qui allaient périr, faisaient un composé d'horreur qu'il n'est pas possible de décrire : l'œil a vu et l'oreille a entendu ce que la langue ne peut exprimer, et le pinceau le plus habile sera toujours trop faible pour esquisser cet horrible et affreux tableau.

A huit lieues d'ici, dans une grande étendue de pays, la terre s'ouvrit et forma un vaste gouffre dans lequel furent engloutis une multitude innombrable de chameaux, chevaux, bêtes à cornes et troupeaux de moutons ; cinq mille habitants y ont perdu la vie : un corps de six mille Cavaliers qui était campé dans ces quartiers, fut plongé dans l'abîme, avec les chevaux, tentes et autres équipages de guerre. Après ce cruel événement, la terre se referma ; et le lendemain il eût été difficile de connaître l'endroit où la veille existaient tant de Villages et de Hameaux, tant d'hommes et tant de bestiaux. Les gras pâturages de ces plaines si fertiles, ne présentaient qu'un vaste terrain couvert de sable, aride et mouvant.

Dans les Ports de Saffy et de Sainte-Croix (2) plusieurs maisons furent abattues, et beaucoup de personnes en furent écrasées. La mer plus violemment agitée que l'on ne l'a vue de mémoire d'homme, fracassa les vaisseaux, qui se heurtaient les uns contre les autres, sans qu'on ait pu lever les ancres qui les retenaient. Les bâtiments qui étaient au bord de la mer ont été renversés par la violence des flots ; et l'enceinte du Port fut couverte en un instant de débris, de cadavres et de poissons morts qui surnageaient sur les eaux.

Plusieurs caravanes de Voyageurs et de riches Marchands qui se trouvèrent sur les côtes, furent aussi les victimes de ce terrible [f° 3] tremblement : la terre qui s'entrouvrait sous leurs pas chancelants, les a enfin engloutis ; d'autres ont été emportés par les vagues de la mer. Ceux qui aux premières secousses crurent trouver leur salut sur le sommet des rochers les plus escarpés, que la frayeur, qui donne des ailes, leur avait

(2) Nom que donnaient les Européens à Agadir.

fait grimper malgré des obstacles presque insurmontables, ne jouirent pas longtemps de la sécurité de leur retraite : ces mêmes rochers se détachèrent, et roulant avec un bruit horrible, ensevelirent sous leurs ruines leurs nouveaux habitants.

A Tétuan et dans les pays circonvoisins, on sentit un second tremblement de terre aussi violent que celui dont on vient de parler. Il commença le 18 à dix heures du soir, et dura quatre minutes avec la même force, ensuite il continua lentement jusqu'au soir du jour suivant ; mais le surlendemain à deux heures, à cinq heures, à neuf du matin et à midi, les secousses furent réitérées avec autant de violence et de dur que le 18. Chacun se réfugia en pleine campagne, où la frayeur a fait accoucher beaucoup de femmes avant leur terme. Ces infortunées qui s'étoient sauvées presque nues, couchées sur la terre, exposées à toutes les injures de l'air, et privées de toute nourriture, demandaient la mort pour elles et pour les malheureux qu'elles venaient de mettre au monde. Aux horreurs de la famine se joignait l'ardeur brûlante de la soif. Tels que dans un champ de bataille, où plusieurs blessés, dépouillés par l'ennemi, demandent pour toute grâce que l'on leur donne la mort, on voyait épars ça et là des pelotons de blessés, de tout âge et de tout sexe affaiblis par le sang qui était sorti de leurs blessures, demander comme une faveur à leurs parents et à leurs amis de les assommer : quelques-uns de ces misérables ont eu cette cruelle pitié.

A Fez le tremblement de terre que l'on y essuya les 18 et 19, renversa les édifices et les maisons des trois Villes dont cette Capitale était composée, et ensevelit sous leurs ruines plus de trois mille personnes.

La Ville de Mequinez, pendant les deux mêmes jours, fut entièrement détruite, et elle est généralement inhabitable : le peu de maisons qui restent sur pied sont si fort endommagées, qu'il n'est pas possible de les réparer. Les habitants, qui ont eu le bonheur de s'échapper, sont, ainsi que ceux de Fez, répandus dans les campagnes et y souffrent les mêmes horreurs. On compte dans cette Ville quatre mille Maures écrasés ou enterrés sous les [f° 4] décombres. De seize mille Juifs dont la grande Synagogue était composée, plus de la moitié ont péri.

Dans tout le Royaume de Fez la terre est agitée par un mouvement lent et continuel. L'on entend dessous terre un bruit sourd, qui entretient ces malheureux Africains dans une épouvante qui se renouvelle de moment en moment. La nuit rend ce bruit encore plus terrible, et les infortunés qui l'entendent sont toujours dans l'attente d'un nouveau tremblement. La mort sans cesse présente à l'esprit, chasse loin de l'homme la douceur du sommeil ; et ceux qui y succombent par l'excessive fatigue, sont tout-à-coup réveillés par des songes aussi effrayants que le péril même.

Dans une situation aussi cruelle, le peuple consterné lève vers le Ciel ses mains faibles et tremblantes, et implore à grands cris sa miséricorde.

Le 18 novembre on a encore ressenti à Tanger et à Marrucos un second tremblement de terre qui a duré vingt-quatre heures. Pendant ce temps là toutes les sources ont tari.

A Arzila, la mer a inondé plus de la moitié de la Ville, et à porté au milieu de son enceinte une pinque Anglaise, qui y est restée à sec.

A Arache, Memoral, Jampel et Ceuta (3) les secousses ont causé des dommages inexprimables.

Le jour de ce tremblement de terre, le ciel était extrêmement serein, et la chaleur extraordinaire pour la saison. Le ciel se couvrit à l'entrée de la nuit, il y eut de fréquents éclairs, accompagnés d'un tonnerre effroyable, qui furent peu de temps après suivis d'une grosse pluie mêlée de grêle, qui ne cessa qu'avec le tremblement.

On compte qu'il a péri dans les différents endroits de l'Empire de Maroc plus de six cents mille personnes, et l'on assure que parmi ce grand nombre il ne se trouve pas un seul Chrétien.

(3) Il semble que nous ayons là une transcription maladroite des noms qui devaient figurer sur le document original. On reconnaît, en effet, les villes de Larache, Mamora (Mehdya), Tanger et Ceuta.

ACCOUNT OF THE EARTHQUAKE THAT HAPPENED IN BARBARY ON THE 1st, 15th, AND 19th NOVEMBER 1755.

Tetuan. — The Earthquake began the 1st November at 10 in the morning and lasted between 7 and 8 minutes, during which space the shock was repeated three different times with such violence that it was feared the whole city would fall down ; but the only damage that resulted was the opening or parting of some of the walls of sundry houses. It was likewise observed that the waters of the River Chico on the other side of the city, and those of a fountain appeared very red.

Tangier. — The Earthquake began about the same time, but lasted longer than at Tetuan ; the trembling of the houses, mosques etc. was very great ; and a large promontory of an old building near the city gate, after three shocks, fell down to the ground, by which five shops were domolished, the sea came up to the very walls, a thing never seen before and went down directly with the same rapidity as it came up, as far as the place where the large vessels anchor in the bay, leaving upon the mole a great quantity of sand and fish. These commotions of the sea were repeated 18 times and continued till six in the evening though not with such violence as at the first time. The fountains were dried up so that there was no water to be had till night and as to the shore side, the waters came up half a league inland. /2/.

Arzila. — It happened about the same time, but the damage was not so great at the coming up of the sea though Moors who were out of the town walls were drowned, and the waters came in through one of the city gates very far. The waters came up with such an impetuosity that it lifted up a vessel in the Bay which (at the waters falling down to its center again) fell down with such a force upon the land, that it was broke to pieces ; and a boat was found at the distance of two musket shots within land from the sea.

Sallee. — There happened a very great damage, several houses having fallen down, the waters came up with such a rapidity that they came into the city and at their falling down, great quantities of fish were found in

the streets, and many persons were drowned. Two ferry boats overset in the River and all the people on board were also drowned, and a large number of camels that were just then going out for Moracco (1) were carried away by the waters.

Fez. — Vast number of houses fell down, and great many people were buried under the ruins. At the Seloges (2) (a place where the Barbarians (3) live not far from Fez) a mountain broke open and a stream issued out as red as the blood.

Mequinez. — Vast numbers of houses fell down, and great many people of both sexes were buried under their ruins. The Convent of the Franciscan Friars fell down to the ground, but the Friars were saved.

Saffee. — Several houses fell down, and the sea came up as far as the great mosque which is within the city and at great distance /3/ from the sea.

Morroco. — By the falling down of great number of houses many people lost their lives ; and about eight leagues from this city, the earth opened and swallowed up a village with all the inhabitants (who were known by the name of the Sons of Busuba (4) to the number of about 8 to 10,000 persons, together with their cattle of all sorts, as camels, horses, horned cattle etc. : and soon after the earth was closed again in the same manner as before.

Fez and Mequinez. — On the 18th November there happened another Earthquake, which was more violent than the first, and lasted till break of day the 19th during which time great number of houses fell down at Fez, many people of both sexes were buried under their ruins, and as to Mequinez there are but few houses left standing, the people killed by the falling of the houses besides the wounded are numberless, and in the part of the town called the Jews' habitation only eight people were saved.

(1) Marrakech.
(2) Le Zalagh.
(3) Habitants des Etats barbaresques.
(4) Les Ouled Bousseba établis à mi-chemin entre Marrakech et Mogador.

Sarjon Hills(5). — One of the said hills was rent in two, one side of which fell upon a large town where there was a famous sanctuary of their Prophet known by name of Mulay Ieris (6), and the other side of the said hill fell down upon another large town, and both towne and the inhabitants were all buried under the said hill.

Fafso (?). — This famous city was wholly swallowed up no remains left.

This last Earthquake was likewise left (*sic* pour felt) at Tetuan and Tangier, buth without any other damage than that the fountains of Tangier were dried up for the space of 24 hours.

These are the truest and freshest advices that have been received to the lst of Jannuary 1756.

(5) Le Zerhoun.

(6) Moulay Idriss.

EL CAUTIVERIO DE CINCO ESPAÑOLES EN ARGEL (1780-1782)

En un artículo publicado en « Archivo Ibero-Americano » (1), titulado « *El P. José Boltas y el rescate de una supuesta princesa española* (s. XVIII) », mi buen amigo Fr. Ramón Lourido Díaz, O.F.M., demuestra el error en que incurren los historiadores marroquíes al tratar del « supuesto e imaginario cautiverio de una princesa española, perteneciente a la familia de Carlos III, en territorio argelino, durante el final cuarto del siglo XVIII » y, aportando abundante documentación procedente del Archivo Histórico Nacional de Madrid, viene a probar la identidad de la « princesa española » cautiva en Argel, que es en realidad doña María Hidalgo, esposa del gobernador de Mazalquivir (al-Marsà al-Kabīr), la cual había sido cautivada y llevada a Argel junto con su hija Vicenta Mayoli, el teniente Juan de Vila, del regimiento de Brabante, y los soldados José García y Joaquín Salda, todos ellos cautivados en la misma ocasión. El P. Lourido estudia las prolijas gestiones realizadas por el sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh hasta lograr la liberación de estos cautivos, subrayando el papel de intermediario que le cupo desempeñar en esta oportunidad, como en tantas otras, al misionero franciscano Fr. José Boltas entre la corte de España y la de Marruecos.

Dice el P. Lourido : « Esta investigación pudo haber sido todavía más exhaustiva, extendiéndola a los legajos numerosos del mismo Archivo [Histórico Nacional] de Madrid en que se almacena documentación sobre la plaza española de Orán, cosa que no hemos realizado por falta material de tiempo » (2).

(1) Núm. 129, Enero-Marzo 1973, pp. 49-59.
(2) Artículo citado, p. 51.

Buscando una carta de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh dirigida a Carlos III, relativa a otro asunto, he estado revisando en el citado Archivo Histórico Nacional los legajos de la sección de Estado relacionados no con Orán, sino con Argel. En ellos me ha salido al paso considerable número de documentos que tratan del cautiverio de esos cinco españoles y vienen a darnos una visión complementaria de la que nos presenta el P. Lourido por lo que me ha parecido oportuna su publicación.

El primero de estos documentos es una carta del negociante portugués Gerardo José de Souza Bitancourt (3), establecido en Argel, en la cual comunica al conde de Floridablanca, ministro de Estado español, entre otras cosas, que el día 29 de diciembre de 1779 habían llegado a la ciudad de Argel la mujer y la hija del gobernador de Mazalquivir, un oficial, un sargento y un granadero, que habían sido cautivados el día 3 del mismo mes de diciembre, cuando habían salido a pasear. El Dei mandó llamar a Souza y le dijo que se hiciera cargo de la madre, la hija y el oficial. Souza comunica que tiene a estas tres personas en su casa, junto a su familia ; que los cinco cautivos están heridos en mayor o menor grado ; que son personas de gran mérito y él hace todo lo que puede para aliviar su desgracia ; y que el oficial se llama Juan Lavile (4).

Por su parte, Fr. José Conde, administrador del Hospital de Argel, confirma las noticias comunicadas por Souza, añadiendo algunos detalles interesantes. Así, por ejemplo, puntualiza el nombre de los cautivos ; nos dice que el oficial, al que llama Juan la Vila, era teniente del regimiento de Brabante y que el sargento y el soldado eran granaderos del regimiento fijo [de Orán]. La forma en que fueron cautivados la relata el P. Conde

(3) En un certificado expedido en Argel el 1 de julio de 1777 por Fr. José Conde se dice que Souza es natural de la ciudad de Angra, en la isla Tercera, y que era « Escribano Grande De los Cautibos de esta regencia ». El certificado se conserva en A.H.N. [Archivo Histórico Nacional, Madrid], sección de Estado, legajo 3593.

(4) La carta está fechada el 4 de enero de 1780 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593. El texto original portugués relativo a estos cinco cautivos dice así :

« O dia 29 do mes pasado chegaraô a esta Mulher e filha do Governador del Marza quebir ; hum oficial hum sargento e hum Granadeiro que foraô prezos a 3 do dito mes sahindo a paceyo Logo que chegaraô o Dei me mandou chamar e me dice tomace aquellas tres Pesoas Mai e filha e oficial os tenho em minha Caza juntos com a minha famiglia todas estas cinco Pesoas estam feridas quem Mais / [pág. 2] quem Menos, poso asigurar a V Xª, que saô Pesoas de grande Merito, eu faço quanto poso para aliviar as suas Mizerias, este tal oficial chamace Joaô lavile ».

de este modo : « el día 3. del mismo [diciembre], haviendo [h]echo una salida con otras 20 personas de armas, y algunos sin ellas, hasta cerca de 30 personas, el Sargento y el Soldado haviendo vajado a descubrir un barranco, que es un poco mas abajo del Arruinado fuerte de San Miguel (5), les salieron 12 moros de guerra, los hirieron gravemente y los cautivaron. Custodiándolos cinco moros, los siete restantes subieron por la montaña, a cuio movimiento sobrecogidos los soldados y fusileros huieron precipitadamente, y los tres mencionados fueron apresados y conducidos a esta ». Importa mucho también la gestión que el P. Conde realiza cerca del ministro de la Guerra, conde de Ricla, dándole cuenta del cautiverio de los cinco españoles y rogándole que solicite de Carlos III algún socorro para ellos (6).

Estas cartas debieron llegar a manos del conde de Floridablanca a finales de enero. El 2 de febrero decía el ministro de Estado al embajador marroquí Muḥammad b. ʿUṯmān : « El Rey mi amo anhela que salga[n] del cautiverio que padecen en Argel la muger del Gobernador de Mazarquivir que es una pobre anciana, y una hija suya, como tambien algunos Cristianos soldados : Y espera S. M. que por recomendación del Rey de Marruecos logren todos el rescate que solicitan. Digo esto a V. E. para que se sirva insinuarlo así a S. M. Marroquí » (7).

(5) En la « *Histoire d'Oran avant, pendant et après la domination espagnole* » de Henri-Léon Fey, Oran, 1858, figura al final un plano titulado « Reconocimiento del territorio de Orán ». En este plano están indicados al oeste de la plaza de Mazalquivir, y a poco distancia de la misma, con el núm. 5, los restos del fuerte de San Miguel.

En un « *Plano de la Plaza y / Puerto de / Mazarquivir* », s.f., que se conserva en el Museo Naval de Madrid (signatura CI-6), se señala el fuerte de San Miguel, situado en el mismo lugar, al oeste de la plaza.

En un « *Plano de la Plaza de Orán y sus Castillos con la de Mazalquivir* », s.f., que se conserva en la Biblioteca Nacional de Madrid, se señala en el mismo emplazamiento, con el núm. 85, el « Fuerte arruinado de San Salvador ». Supongo que se trata de una confusión, pues no creo que el fuerte arruinado hubiera cambiado de nombre.

(6) He incluido en el apéndice documental al final del presente estudio, como documento núm. 1, esta carta de Fr. José Conde al conde de Floridablanca, fechada el 5 de enero de 1780.

(7) El párrafo transcrito figura al final de la pág. [2] y comienzo de la [3] de una carta del conde de Floridablanca a Muḥammad b. ʿUṯmān fechada en El Pardo el 2 de febrero de 1780, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310. El extracto de esta carta da la fecha equivocada de 1º de febrero.

El embajador marroquí contesta al día siguiente, diciendo al conde de Floridablanca : « Por lo que corresponde al anhelo de su M. C. a que salgan del Cautiberio, q*ue* padecen en Arxel la Muger del Gov*ernad*or de Mazarquibir por ser una pobre anciana, como su hija, y algunos christianos soldados ; En este Dia paso Carta a mi Amo de las muchas [h]onrras q*ue* he merecido de este Soberano y de V. E. [...] ; y a un mismo Tiempo le hago presente los deseos de su M. C. p*ar*a q*ue* por medio de la recomendación de d*i*cho mi Amo logren los Esclabos christianos q*ue* se [h]allan en Argel el rescate q*ue* se solicita, cuyo asunto estoi mui cierto tomará con todo empeño a su cargo y no lo dejará hasta q*ue* en un todo quede cervido (*sic*) » (8).

La carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh fue cursada el 4 de febrero por el conde de Floridablanca, el cual la envió al gobernador de Ceuta para que la hiciera llegar a su destino (9).

Muḥammad b. ᶜUṯmān confirmaba al dia siguiente al ministro de Estado : « En la carta que anteriormente escriuí a V. E. (10) le Incluiya otra para mi Amo de quien estoi seguro tomará a su cargo el Rescate de christianos que están Cautibos en Arxel y en particular las Mujeres y sold*ad*os ; Yo tendré en ello muchísimo Gusto y más si logro darsele a su Mag*est*ad Católica » (11).

(8) Estos párrafos figuran en las págs. [2] a [4] de la carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 3 de febrero y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4310.

(9) En dicha fecha decía el ministro de Estado al embajador marroquí :

« Cuidaré de dirigir por el correo de esta noche la carta para S.M. Marroqui en la que le recomienda V. E. (según me expresa en su papel de ayer con que me la remite) la libertad de la viuda (*sic*) e hija del Gobernador de Mazarquivir y de alg*un*os Cristianos Soldados que el Rey desea ver efectuada por interposición de aquel Principe ».

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y en la [2] de la minuta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

Al margen lateral izquierdo de la pág. [2] de la minuta hay la siguiente « Nota. — Se embió esta carta al Gob*ernad*or de Ceuta ».

(10) Es la del 3 de febrero, a que nos hemos referido en la nota 8.

(11) Este párrafo figura en la pág. [2] y comienzo de la [3] de una carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 5 de febrero de 1780, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

Obsérvese que el embajador marroquí se muestra seguro de que el sultán Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh tomará a su cargo el rescate de los cristianos cautivos en Argel de una manera general y hace mención particular de « las Mujeres y soldados ».

En esta misma carta pedía el embajador marroquí que se concediera la libertad a veintitrés cautivos que había en Ceuta, siete de los cuales eran turcos y once argelinos (12). El conde de Floridablanca presenta a Carlos III la carta de Ibn ᶜUṯmān. El monarca español concede la libertad a los marroquíes « aunque han sido cogidos en buena guerra : pero en quanto a los demás [es decir, a los siete turcos y once argelinos] desea ver el Rey el modo como se proporcionan los Argelinos a los rescates que recomendó V. E. » (13).

El embajador marroquí se apresura a dar las gracias por la libertad concedida a éstos y a otros súbditos marroquíes « por cuyo fauor quedará mi Amo mui agradecido, Y espero en Dios que los dos Soberanos sucistirán (14) en adelante en una Constante Amistad. Y *para* [ar]raigarla mas, y mas, boi ha escribir a mi Soberano *para* Noticiarle los repetidos fabores q*ue* cada Dia estoi recibiendo de V. E. y no he escrito [h]oy por no hauer tenido Noticia del N*úmero* de los soldados que se [h]allan esclavos en Argel y saber por donde fueron apresados *para* que sirba de Gobierno a mi Amo, sin embargo de que en la Carta antetior (15) le tengo escrito sobre este particular » (16).

Unos días más tarde escribe de nuevo el embajador marroquí al ministro de Estado, diciéndole : « Me [h]ara V. E. el [h]onor de remitir la inclusa al Gobernador de Ceuta en primera ocación que se le presente *para* que la encamine al de Tetuán, a quien encargo que sin demora la haga pasar a mi Amo el Rey de Marruecos.

(12) Muḥammad b. ᶜUṯmān formula esta petición al final de la pág. [3], en la [4] y al comienzo de la [5] de la carta citada en la nota anterior.

(13) Así lo dice el conde de Floridablanca a Muḥammad b. ᶜUṯmān en carta del 7 de febrero, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310. El texto reproducido figura al final de la pág. [2] y comienzo de la [3] de la minuta.

(14) Así en el original, por « subsistirán ».

(15) Así en el original, por « anterior ».

(16) El párrafo transcrito figura al final de la pág. [2], en la [3] y al comienzo de la [4] de una carta de Muḥammad b. ᶜUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 8 de febrero, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

[...]

Yo aguardadaba (*sic*) la razón del N*úmer*o de los esclauos soldados q*ue* hay en Alger, por cuya razón he tenido detenida la d*i*cha Carta y como V. E. no me la ha remitido, he determinado remitirla, y siempre q*ue* benga d*i*cha relación bolberé a escribir a mi Amo » (17).

El conde de Floridablanca responde el día 14 de febrero al embajador Ibn ʿUṯmān en la forma siguiente : « La adjunta papeleta expresa los nombres de la muger e hija del Gob*ernad*or de Mazalquivir, de un Teniente y dos Soldados Españoles cautivos en Argel que recomendé a V. E. y para cuya libertad espera V. E. interponga Su mediación el Rey Su amo. Doy a V. E. gracias por los buenos oficios que hace por ellos (en la carta para S. M. Marroquí que me ha embiado V. E. /[pág. 2] y cuidaré de dirigir mañana) (18) y los que me ofrece hacer q*uand*o buelva a escribir a aquel Soberano ».

La papeleta adjunta a la carta, mencionada por el conde de Floridablanca, da los nombres de los cautivos en esta forma :

« D*o*n Juan de Vila, Teniente del Regimiento de Bravante.

D*oña* María Hidalgo, muger del Gobernador de Mazalquivir, y su Hija d*oña* Vicenta Mayoli.

Los Soldados Joseph García y Joaquín Salda (del Fixo de Orán) Todas estas Personas fueron cautivadas el día 3. de Diciembre y conducidas a Argel por los Moros de Mascara.

El Teniente y las dos Señoras estaban depositadas en Casa del Portugués D*o*n Gerardo Joseph de Souza » (19).

(17) Los dos párrafos transcritos figuran en la pág. [1] y al final de la [2] y comienzo de la [3] respectivamente de una carta de Muḥammad b. ʿUṯmān al conde de Floridablanca fechada en Madrid el 12 de febrero de 1780, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4310.

(18) Se trata de la carta que Ibn ʿUṯmān había enviado al conde de Floridablanca con la suya del día 12, citada en la nota anterior, para que fuera enviada a Marruecos.

(19) La carta, fechada en El Pardo el 14 de febrero, y la papeleta adjunta se conservan en A.H.N., Estado, leg. 4310. Ambas habían sido utilizadas por el P. Lourido en su citado estudio « *El P. José Boltas y el rescate...* », p. 51.

Al mismo tiempo que se realizaban estas gestiones para que el Sultán de Marruecos tratara de conseguir la libertad de estos españoles, el conde de Floridablanca se interesaba con el Rey a fin de que los citados cautivos contaran con los auxilios económicos necesarios para atender a su subsistencia en Argel. Como consecuencia de ello, el mismo día 14 de febrero comunicaba al ministro de la Guerra, conde de Ricla : « Noticioso el Rei de que los Moros de Máscara cautivaron en el Campo de Orán a Don Juan de Vila, teniente del Regim*ien*to de Bravante, a D*oña* Maria Hidalgo, y a D*oña* Vicenta Mayoly, muger e hija del Governador de Mazalquivir, y asimismo al Sargento Joseph Garcia, y al Soldado Joaquin Salda ; Ambos Granaderos del Fixo, ha resuelto que V. E. disponga se asista /[pág. 2] al Teniente y a las dos Señoras con lo necesario para su subsistencia mientras permanezcan en Cautiverio, y a los Soldados con sus prest.

Participolo a V. E. de orden del Rei » (20).

Un mes más tarde, el 17 de marzo, contestaba el conde de Floridablanca a Gerardo de Souza y a Fr. José Conde. Al comerciante portugués le decía : « Doi a Vm. muchas gracias por la caritativa y afectuosa acogida q*ue* le han debido el Oficial y dos Señoras Españolas cautivadas por los Moros de Máscara ; y para que no sean gravosos a Vm. les ha senalado S. M. lo necesario para su propia subsistencia mientras permanezcan en Cautiverio » (21). Y en una postdata a la misma carta añadía el ministro de Estado : « Encargo a Vm. apunte los gastos que supliere con motivo de las dos Se*ñ*oras y del Oficial q*ue* tiene en su compañía, y ellos no puedan pagar por no alcanzarles su consignación, pues no es justo haga Vm. este dispendio ; y me envie la cuenta p*a*ra su abono » (22).

La carta del conde de Floridablanca a Fr. José Conde dice así : « En una de las Cartas de 5. de Enero participa V R haber cautivado los Moros de Mascara y conducido a Argel al Teniente del Regim*ien*to de Bravante Don Juan de Vila, a la Muger del Gob*ernad*or de Mazalquivir, y a su hija,

(20) La carta está fechada en El Pardo el 14 de febrero y de ella se conserva una minuta en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(21) La carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593. El párrafo transcrito figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2]. En el mismo legajo hay también una minuta de la carta.

(22) La postdata figura en la pág. [3] de la carta, citada en la nota anterior.

y a dos Soldados, y que el Dei habia entregado el Teniente y las dos Señoras a Don Gerardo Joseph de Souza que los tenia en su casa, dándoles su mesa y tratandolos muy cortes y caritativamente.

Es muy estimable este proceder de Souza, y convendrá le dé V R. las gracias por ello, y para que no le sea gravosa la manutencion de aquellas tres personas ha mandado S. M. se las señale la competente asistencia para su manutencion mientras permanecieren en cautiverio » (23).

A continuación de este texto hay una postdata, escrita de otra mano, que puntualiza : « Al oficial se le asigna su sueldo y a la[s] Señoras zinco reales de vellón diarios a cada una : pero a mayor abundamiento escribo a Don Gerardo Joseph Souza lleve cuenta de los gastos que supla en caso de no alcanzar dicha consignacion y sueldo. A los Soldados se les considerará su Sueldo » (24).

En el mes de junio siguiente, el teniente Juan Antonio de Laville escribe al conde de Ricla, ministro de la Guerra, confirmando una carta anterior, a la que no ha tenido respuesta (25) y exponiendo varias quejas por el comportamiento que Gerardo José de Souza ha tenido con él (26).

A primeros de julio contesta Souza a la carta en que el conde de Floridablanca le daba las gracias por la acogida que había dispensado en su casa al teniente Laville y a la esposa e hija del gobernador de Mazalquivir. Souza afirma que no ha hecho sino lo que debía y añade que el teniente Laville ha recibido varias recomendaciones de franceses de Cádiz y se ha trasladado a la casa de un negociante francés en Argel. Ello hace suponer a Souza que el citado Laville es hijo de francés. En cuanto a las dos señoras, esposa e hija del gobernador de Mazalquivir, Souza dice que siguen en su casa, como antes, con toda la decencia posible.

(23) La minuta de esta carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(24) La postdata figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la minuta citada en la nota anterior.

(25) No he encontrado la carta anterior a que se refiere La Ville, aunque es de suponer que su contenido sería similar al de las que escriben Gerardo Souza y Fr. José Conde al conde de Floridablanca los días 4 y 5 de enero de 1780 dando cuenta de la llegada de los cautivos a Argel, que antes hemos mencionado (notas 4 y 6).

(26) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 2, esta carta de Juan Antonio La Ville al conde de Ricla.

En lo que respecta a llevar nota de los gastos que hicieren Laville y las dos señoras, dice Souza que no había pensado nunca en hacer tal cuenta y, aunque es pobre, lo deja todo a la bondad del ministro español (27).

El P. Lourido nos relata las gestiones realizadas por el sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh para lograr la liberación de los cinco españoles cautivos en Argel, basándose fundamentalmente en la correspondencia de Fr. José Boltas, que actuaba como intermediario entre el sultán marroquí y la corte española (28).

Ahora bien, paralelamente a estas gestiones se realizan otras de carácter privado, con el propósito de rescatar a los cautivos. Así tenemos noticia de que el propio gobernador de Mazalquivir, Mateo Mayoli, pide permiso a Carlos III para rescatar a su esposa y a su hija, « redimiendolas de la Esclavitud en q*ue* se hallan » (29).

La petición, tan humana, de Mateo Mayoli es apoyada por la duquesa viuda de Béjar, la cual la dirige al conde de Floridablanca con un escrito (30) en que le informa de las dificultades con que tropieza la familia de las

(27) La carta de Souza al conde de Floridablanca está fechada en Argel el 7 de julio y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593.

Los dos párrafos que de ella nos interesan dicen así en lengua portuguesa :

« V Xª me honra em rengraciarme da afectuoza acolhida que fis ao fecial e as duas S*enho*ras, eu naô fis cenaô o que devia, e farei quando a ocaziaô ce prezentar o que D*eu*s naô permita, o fecial tem tido varias recomendaçoês da Naçaô franceza de Cadis, o qual agora ce acha em Caza de hum Negociante frances, e cenaô me emgano o dito ofecial he filho de frances, as duas Senhoras estaô em minha Caza como de antes. Com toda a decencia posivel ».

« V Xª me ordena ajunte os gastos que o fecial e as duas Senhoras fizeraô, Exllmo *Senhor* nunca pencei a fazer tal conto. Bem que sô pobre, deixo tudo a bondade de V Xª ».

(28) Cf. R. Lourido, artículo citado, pp. 52 ss.

(29) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 3, la instancia de Mateo Mayoli a Carlos III, firmada en Madrid el 29 de octubre de 1780, en nombre del suplicante, por sus hijos Bernabé y Rafaela.

(30) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 4, este escrito de la duquesa viuda de Béjar al conde de Floridablanca, fechado en Madrid el 31 de octubre de 1780.

La duquesa viuda de Béjar era doña Escolástica de los Ríos y Rohan, hija del príncipe de Rohan. El duque, don Joaquín Alvaro de Zúñiga y Sotomayor, conde de Belalcázar, había fallecido el 10 de octubre de 1777, pasando el título a doña María Josefa Pimentel, decimaquinta condesa de Benavente. Cf. A. de Burgos, « *Blasón de España* », Parte primera, tomo II, Madrid, 1853, p. 68.

dos cautivas para la recaudación de dinero destinado al rescate de las mismas mientras no se cuente con el beneplácito del Rey, por lo que la duquesa pide al ministro de Estado que incline el ánimo de Carlos III a la concesión de dicho beneplácito.

El conde de Floridablanca contesta a Mateo Mayoli diciéndole que ya antes de recibir su memorial había concedido el Rey el permiso solicitado para el rescate de las cautivas y había cursado « varios oficios para conseguir su alivio, y el consuelo que Vm. y su familia desean ». Por ello « permite nuevamente S. M. que se recojan, a este fin, quantas limosnas se pudieren » (31). De ello da cuenta el conde de Floridablanca a la duquesa viuda de Béjar, a la que envía abierta la carta dirigida a Mateo Mayoli (32).

Desde finales de 1780 se conocía en Madrid el fracaso de las primeras gestiones llevadas a cabo por el sultán marroquí para obtener la liberación de los cinco cautivos españoles (33). El propio sultán Sayyidī Muḥammad

(31) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 5, la respuesta del conde de Floridablanca a Mateo Mayoli, fechada el 3 de noviembre.

(32) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 6, la respuesta del conde de Floridablanca a la duquesa viuda de Béjar, fechada igualmente el 3 de noviembre.

(33) El 26 de agosto el embajador marroquí Muḥammad b. ʿUṯmān daba amplia cuenta al conde de Floridablanca de las dificultades que habían surgido en Argel, impidiendo que el sultán de Marruecos lograse el rescate de los cinco cautivos españoles. Cf. R. Lourido, artículo citado, p. 53.

El ministro de Estado español contestó al embajador marroquí en la forma siguiente :

> « Quedo agradecido al aviso que me da V.E. del mal exito que han tenido en Argel los buenos deseos del Rey y oficios de S.M. Marroqui en punto al rescate de la muger e hija del Gobernador de Mazalquibir, y el medio que me indica V. E. para eludir la malicia del Consul de Francia en aconsejar a los Argelinos pidan sumas exhorbitantes como lo han hecho ».

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta, fechada en San Ildefonso el 9 de septiembre, según minuta que de la misma se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315.

b. ᶜAbd Allāh informa de ello en los últimos días de febrero de 1781 (34).

Ahora bien, a pesar de este fracaso, el sultán marroquí prosiguió sus gestiones (35) y en junio de 1782 designó a Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī, argelino

(34) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 7, el capítulo segundo de la carta del sultán de Marruecos, que es el que guarda relación con los cautivos españoles.

El P. Lourido en el artículo citado, p. 54, nota 18, fecha esta carta el 3 de rabīᶜ II de 1195 h. / 29 marzo 1781. En realidad, la carta está fechada el 3 de rabīᶜ « al-nabawī » o « del Profeta », que es rabīᶜ I y se llama así porque en este mes nació el profeta Muḥammad. El 3 de rabīᶜ I de 1195 corresponde al 27 de febrero de 1781.

La negativa de los argelinos a la petición del sultán marroquí indignó a éste hasta tal punto, que transmitió al gobernador de Tánger, Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik, instrucciones en que le ordenaba que « no permitas que los Argelinos se desembarquen en nuestros Dominios ni se probean de comestibles o de otras cosas ; y solamente en caso [de que] necesitasen Agua podrás permitirles la entrada en el Puerto por una Noche sola y que pasada salgan incontinenti del Puerto ». Cf. Carta de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik del 12 de abril de 1781, cuya traducción se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. El párrafo recogido figura en la p. [2].

Al enviar esta traducción al conde de Floridablanca, Juan Manuel González Salmón comunicaba a éste que el gobernador de Tánger, después de haber leido las instrucciones del Sultán, le había dicho « que esta providencia contra los Argelinos [h]a sido dimanada de haverse indignado el Rey por haverle éstos negado el rescate de la Christiana Española que Captivaron en el campo de Orán ». Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 3 de mayo de 1781, en A.H.N., Estado, leg. 4314, citada también por el P. Lourido en su artículo mencionado, p. 54. El párrafo recogido figura al final de la p. [3] y comienzo de la [4].

(35) El P. Lourido recoge estas gestiones del monarca marroquí en su citado articulo, pp. 54-57.

Fr. José Boltas comunicaba el 15 de enero de 1782 al conde de Floridablanca, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 5803, que « S.M. Marruqui procura nuevos arbitrios, para sacar de su Cautiverio a la Señora, y demás Españoles, cuyo rescate se encomendó a Ben-Otman estando en Madrid ».

El sultán marroquí quiso asegurarse, antes de continuar sus gestiones, de que los cinco cautivos españoles seguían en Argel. De una parte consultó al P. Boltas, como indica el P. Lourido en su artículo, p. 56. Pero además encargó al gobernador de Tánger que preguntara sobre ello a las autoridades españolas, lo que se apresura a cumplir el referido gobernador.

En efecto, en una carta del 18 ŷumādà I 1196 / 1 mayo 1782, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314, decía al conde de Floridablanca :

« 19 [...] واعلم ان سيدنا نصره الله بعث /20 الى يسألني على النصرانية الوهرانية التى كانت اسيرة
فى الجزائر هل وقع لها سراح /21 ام لا زالت فى الجزائر فسالنا عنها خديمكم اخوان منويل سلمون
فلم نجدوا عنده /22 خبر فنريدك تعرفنا بخبرها لنعرف سيدنا »

que significa :

« Y sabe que nuestro Señor (Dios le asista) envió a preguntarme acerca de la cristiana oranesa que estaba cautiva en Argel, si acaso había conseguido la liberación o bien si seguía en Argel. Pregunté por ella a vuestro servidor Juan Manuel Salmón, pero no hallamos en él noticia alguna. Así, pues, queremos de ti que nos des noticia de ella a fin de informar a nuestro Señor ».

establecido en Marruecos, para que se trasladase a Argel y se ocupase del rescate de dichos cautivos (36).

Mientras tanto, los parientes de la esposa y la hija del gobernador de Mazalquivir han estado recogiendo donativos para rescatarlas por dinero

La consulta a Salmón la había efectuado Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik unos días antes, pues el 25 de abril comunicaba Salmón al conde de Floridablanca que el citado gobernador había recibido orden del Sultán de preguntarle « si se hallaba en livertad, o no, la Señora Española que captivaron los Moros en el Campo de Orán, por que quería S.M. en esta occasion volver a interceder por ella ; y en efecto se me hizo a noche la pregunta, a que satisfice no tenia mas noticia de este asunto que la que V.E. le da a él mismo en carta 2 de Noviembre de 81 ; y en esta fecha escrivo al Comandante General del Exercito de san Roque, para que si por casualidad sabe algo de él, me informe con la posible brevedad ».

Esta carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. Los párrafos recogidos figuran al final de la pág. [1] y en la [2] de dicha carta.

El ministro de Estado español contestó al gobernador de Tánger el día 14 del mismo mes de mayo, según minuta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316, diciendo respecto a los cinco cautivos que

« La muger e hija del Governador de Marzaquivir se mantiene aun en Argel con los Españoles que las acompañaban quando fueron Cautivadas : y si S.M.M. está en animo de emviar a aquella Regencia algunos Esclauos de los que el Rey mi Amo ha regalado a S.M. seria / [pág. 2] en efecto la mejor ocasion de obtener la Libertad de aquellos pocos Españoles : Espero que V.E. se lo hará presente, puesto que le ha preguntado si aun permanecian en el Cautiverio, y que los desgraciados salgan de él con tan justo motivo tan poderoso intercesor, y tan buenos oficios como son los de V.E. para con esse Principe ».

De esta carta se conserva otra minuta en A.H.N., Estado, leg. 4314.

El gobernador de Tánger respondió el 20 ŷumāda II 1196/2 junio 1782, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314, diciendo :

« /11 [...] وما عرفتني به من امر امراة حاكم المرص /12 الكبير وبنته ومن معهم انهم لا زالوا بالجزائر فعند وصول خبرك الينا عرفت سيدنا ولا يكون /13 في امرهم الا خير ان شاء الله»

que significa :

« Lo que me informas del asunto de la mujer del gobernador de Mazalquivir, de su hija y de los que estaban con ellas, diciéndome que siguen en Argel, al llegar a nosotros tu información di cuenta a nuestro Señor y en su asunto no habrá más que bien, si Dios quiere ».

Las cifras que aparecen en el texto árabe a la izquierda de las barras de separación sirven para indicar la línea de la carta original en que figura el texto correspondiente.

(36) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 8, la parte de la carta del gobernador de Tánger, Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik, al conde de Floridablanca en que le comunica la designación de Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī para ir a Argel a rescatar a los cinco cautivos españoles.

El ministro de Estado contesta el 9 de julio al gobernador de Tánger, diciéndole : « Don Juan Manuel Salmon me ha dirigido puntualmente las dos cartas de V.E. de 1° y 16 de Junio próximo pasado en las que contexta a otras dos mias. He agradecido las noticias que en ambas se sirve de darme V.E. singularmente la de haber destinado S.M.M. a Mostafa Jachinasy para el rescate de la muger del Gobernador de Marzaquivir y los Españoles que fueron cautivados con ella. [...] »

De esta respuesta se conserva una minuta en A.H.N., Estado leg. 4351.

y el 20 de junio de 1782 la suma reunida ascendía a 228.879 reales de vellón y 22 maravedís, a la vez que anuncian la próxima recepción de 300.000 reales de vellón más ([37]).

En una nota interior de la secretaría de Estado se consulta al conde de Floridablanca sobre lo que se ha de hacer en relación con el rescate de las dos mujeres. En la nota se resalta la suma reunida y se dice : « parece que seria de mui mal egemplo y una cosa escandalosa permitir a la Familia que diesen tales dineradas ; sino negociar en Argel con maña aparentando al mismo tiempo que no se quiere permitir aqui semejante rescate ».

El ministro de Estado responde a la consulta consignando al margen : « se encargó el Rey de Marr*ue*cos de este rescate ; preguntese a Anduaga ; y recuerdese a Boltas. Entretanto escrivase al P*adr*e Conde en Argel q*ue* por medio de Gerardo Sousa trate de este mismo rescate y de ver si con la protecc*i*on del Marrueco, y la generosidad del Rey con los 100 esclavos

En una carta de Carlos III al sultán Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh fechada en San Ildefonso el 21 de julio de 1782, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315, figura en la pág. [2] el siguiente párrafo :

« Os las damos tambien [las gracias] por los esfuerzos que haceis con la Regencia de Argel para el rescate de la muger del Gobernador de Marzaquivir y Españoles que la acompañaban ».

Al comienzo del párrafo hay una llamada, señalada con el número 2, que remite al margen lateral izquierdo, donde se dice :

« 2 S.M.M. nos ha hecho decir por Boltas q*ue* está muy ofendido de q*ue* la reg*encia* de Argel no ha querido convenir con su solicitud en este punto ; pero no es decoroso repetirselo al mismo Rey, y si manifestarle que aun esperamos algo de su mediacion ».

A finales del mismo mes de julio insistía Salmón en el firme propósito del Sultán de lograr la liberación de los cinco españoles cautivos en Argel. Así, decía al conde de Floridablanca que el sultán marroquí

« quiere dar a entender a esta Regencia [de Argel] lo que le ha desagradado el haverle negado tan solo vna Christiana Española que les ha pedido ; y los dos expresados Moro [Muḥammad b. ᶜAbd Allāh al-Zuwayn], y Ebreo [Eliaho Levi], me han asegurado, juntamente con el Governador de esta Plaza, que bien por este medio, o por otro, S.M. no dejará de la mano se ponga en livertad dicha Señora con los demás que en su compañia tubieron igual desgracia ».

Esta carta de Salmón está fechada en Tánger el 30 de julio de 1782 ; se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. El párrafo que he recogido de la misma figura al final de la pág. [4] y al comienzo de la [5], pliego 2.

(37) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 9, la relación del dinero recogido, enviada al conde de Floridablanca por Romualdo Mayoli y Juan Loarte anexa a una carta del 20 de junio de 1782, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

argel*i*nos se puede obtener barato. Se trata de la muger, hija y Yerno (*sic*) Ofici*a*l del Gov*ernad*or de la Plaza de Mazarquivir, y no se les puede ni debe abandonar. respond*a*se al Ynteres*a*do q*ue* se toma provid*en*cia » (38).

A la pregunta que se le hace contesta José de Anduaga, oficial de la Secretaría de Estado, lo siguiente : « El Rey de Marruecos ha preguntado ultimam*en*te si aun se hallaban cautivas en Argel estas gentes : se le ha respondido que si, y aun recomendado sus personas por si aq*ue*l Soberano puede hacer un esfuerzo con motivo del regalo que parece quiere hacer a los Argelinos de algunos vasallos de aquella Regencia que acaban de enviarse a Marruecos. S. M.M. mismo nos tiene encargado que no hablemos por ahora de rescatar a estos Españoles para contener la avaricia de los Argelinos, como unico medio de que con el tiempo puedan lograr su libertad por un medio indirecto » (39).

Esta respuesta de Anduaga viene a confundir al oficial de la Secretaría de Estado que estaba encargado de este asunto, pues el 27 de junio vuelve a consultar al conde de Floridablanca en la forma siguiente : « Mi Amo y Señor. Por el papelito del Se*ñ*or Anduaga parece que el Mar[r]ueco debe hacer un regalo de alg*un*os Argelinos y p*o*r la resolucion de V Ex^{a} se entiende que el Rei cede o ha cedido 100. Esclavos. Están confusos estos anteced*en*tes por los q*ue* se espera hacer el rescate a menor costa, y no teniendo noticia cierta he puesto la carta al Pad*r*e Conde en terminos que creo podrán pasar. Si V S la hallase arreglada se servirá avisarmelo

(38) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 10, esta nota de secretaría, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. Anexa a la misma hay una hojita suelta, en la que se lee :

« Evacuese esto del rescate segun previene S.E. pero haciendo entender a unos y a otros q*ue* no debe aparecer orden ni encargo de la Corte sobre ello por los motivos tan justos q*ue* se indican y al contrario mostrar la repugn*anci*a del Rei ; pero q*ue* por bajo mano lo hagan ».

(39) La nota de José de Anduaga se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. No lleva fecha, pero debe ser del 24 ó 25 de junio.

Sobre la consulta del sultán marroquí acerca de si aún seguían en Argel los cinco cautivos, véase la documentación citada en la nota 35.

y haré las minutas según las apuntaciones o el borroncito que tengo para el expediente » (40).

El 30 de septiembre escribe el P. José Conde una carta interesantísima (41) en la que comunica haber sido puestos en libertad el día 25 del mismo mes los cinco cautivos españoles, que son regalados al sultán de Marruecos, siendo conducidos a Tetuán por Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī a bordo de una pequeña embarcación que había comprado Gerardo José de Souza.

Fr. José Conde explica con cierto detalle el comportamiento poco correcto del teniente Juan Laville y termina expresando la esperanza que tienen los de Argel de que Carlos III regalará a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh, a cambio de los cautivos liberados, los cautivos musulmanes que había en el arsenal de Cartagena y los arraeces del Alcázar de Segovia.

El 3 de octubre siguiente Gerardo José de Souza escribe dos cartas al conde de Floridablanca. En una de ellas se duele de que la esposa y la hija del gobernador de Mazalquivir, a las que ha tratado como compañeras de su esposa, en lugar de agradecer este trato, « ham uzado as Mayores dezatençones con nosotros » y les han causado sufrimientos, por lo que Souza ha resuelto no recibir en su casa a ningún cautivo más, salvo orden en contrario del ministro de Estado español (42).

(40) Esta consulta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. He incluido en el apéndice documental, con los núms. 11 y 12, las minutas de las cartas preparadas para Fr. José Conde y para Romualdo Mayoli y Juan Loarte, ambas del 28 de junio. Sin embargo, estas cartas no debieron llegar a cursarse, pues al margen superior de la consulta figura el texto siguiente :

« *1780. 81. y 82.* / En 21 de Noviembre / No llegó el caso de dar curso a los oficios adjuntos por haberse hecho ya el rescate por influjo del Rei de Marruecos ».

(41) Que he incluido en el apéndice documental, con el núm. 13.

Al llegar a Madrid esta carta de Fr. José Conde ya se tenían noticias de la libertad de los cinco cautivos españoles por una carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 18 de septiembre de 1782, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4314. En ella dice lo siguiente :

« El Governador de esta Plaza Sid Mahamet Ben-Abdelmelek me comunicó ayer [h]aver devuelto vn Expreso de Argel que de aqui despachó al Moro Comisionado por S.M.M. en el rescate de la Muger y Familia del Governador de Marzaquivir, con la noticia de estar ya libres, y que solo aguarda Embarcacion que los conduzca a Tetuan, y me ha encargado se lo avise assi a V.E. ».

(42) He incluido esta carta en el apéndice documental con el núm. 14.

En la segunda carta expone la llegada a Argel el 30 de mayo anterior de un determinado número de turcos y argelinos procedentes de España, enviados por el sultán de Marruecos, el cual había pedido a cambio la libertad de los cinco cautivos españoles. Para facilitarla fue necesario ofrecer algunos regalos que el P. Conde no quiso tomar a su cargo. Entonces Souza le pidió 300 cequíes argelinos, que el P. Conde le entregó. Con ellos se hicieron los regalos adecuados y se consiguió la libertad de los cautivos, los cuales se dirigían a Tetuán en un barco adquirido por Souza con el fin de que pudieran salir cuanto antes de Argel, evitando así que surgiera cualquier contraorden por parte de los argelinos ([43]).

Los cinco cautivos liberados, acompañados por el comisionado del sultán marroquí, se embarcan el 5 de octubre rumbo a Tetuán, pero sufren grandes borrascas y van a parar a la isla de Ibiza, donde embarranca la nave. Desde Ibiza se trasladan a Alicante en un buque corsario ibicenco al mando de Rafael Prats, quien estaba convencido de que se le autorizaría para llevar a los cautivos a Tetuán. Pero, habiendo recibido en Alicante orden de ir a Cartagena a desarmar, dejó a los cautivos en Alicante, en espera de las órdenes del ministro de Estado.

De todo ello da cuenta el teniente Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca, confirmando que Gerardo José de Souza había gastado 300 cequíes en regalos para facilitar la liberación de los cinco cautivos y el propio La Ville había invertido por el mismo concepto 700 pesos de la rosa, rogando que el Rey tome a su cargo el pago en Argel de estas dos cantidades ([44]).

El conde de Floridablanca encarga a Fr. José Conde que se informe de lo ocurrido con estas sumas, preguntando al propio Souza, y se lo

(43) He incluido esta carta en el apéndice documental, con el núm. 15.

(44) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 16, esta carta de La Ville.

El « peso de la rosa » es una moneda local de Liorna, de plata, llamada en italiano « pezza della rosa ». Fue acuñada desde 1665. Su nombre es debido a que en el reverso de la moneda figuran dos rosales florecidos, entrecruzados. Cf. *Corpus nummorum italicorum*, vol. XI, Toscana (Zecche minori), Roma, 1929. Las monedas de Livorno [Liorna] se reseñan en las pp. 26 ss. El primer peso de la rosa fechado aparece en la p. 31, núm. 46 y está reproducido en la lám. II, núm. 6.

comunique para hacerlo presente a Carlos III y que el Rey pueda tomar la determinación que considere oportuna (45).

El P. Conde contesta el 12 de mayo especificando que él había prestado a Souza 300 cequíes para lograr la libertad de los cinco cautivos, debiendo Souza reembolsarle dicha cantidad. Además, el propio P. Conde había tomado a su cargo el pago de las deudas que había contraido el teniente La Ville. Por otra parte, La Ville había recibido de los judíos, contra una letra de cambio, 330 cequíes argelinos, equivalentes a 700 pesos de la rosa « tambien con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron », aunque en realidad eran para satisfacer deudas de La Ville, pues sin haberlas liquidado no podría salir de Argel. El P. Conde hubo de intervenir para que los judíos admitiesen la letra, quedando Souza obligado a abonar su importe en el caso de que fuera protestada. Y finalmente el P. Conde había gastado 130 cequíes argelinos en dos regalos que La Ville vio entregar « por atraer el animo de un grande opuesto a esta cesion » (46).

(45) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 18, esta carta del conde de Floridablanca a Fr. José Conde.

En la misma fecha, 4 de marzo de 1783, decía el conde de Floridablanca a Gerardo José de Souza, entre otras cosas :

« A ese Religioso [Fr. José Conde] encargo tambien se informe de Vm. en orden a ciertos debitos que ha dexado ahi Don Juan Laville quien dice haberle Vm facilitado algun dinero el que pide se pague por su Magestad y conviene que yo esté enterado de ello antes de hacer presente a S. M. estos gastos con el de los 300 zequines de que Vm. me da parte en una de d[ic]has cartas ».

(46) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 23, esta carta de Fr. José Conde al conde de Floridablanca.

Respecto de las cantidades gastadas por La Ville, véase la carta de Fr. José Conde del 30 de septiembre de 1782, núm. 13 del apéndice documental.

En A.H.N., Estado, leg. 3586, se conserva un recibo firmado por La Ville por un importe de 700 pesos de la rosa, que dice así :

« Don Juan Antonio de la Ville Theniente del Regimiento de Ynfanteria Walona de Brabante ——— ———

He receuido de los Hebreos José Mejayo, y José Coimbacri, la Cantidad de setecientos pesos de la rosa, por termino de Seis meses, quedando responsable al pago, el Comerciante Don Gerardo José de Souza, y para que conste lo firmamos, en Argel a dos de Setiembre, de 1782

Juan Antonio de la Ville.

Son, 700 pesos de la rosa ».

He incluido en el apéndice documental, con el núm. 17, el testimonio del protesto de la letra girada por La Ville contra Antonio Sopranis, de Cádiz, por el importe de los 700 pesos de la rosa.

Mientras tanto, Juan Manuel González Salmón, encargado de los negocios de España en Marruecos, comunicaba en los primeros días de enero de 1783 al conde de Floridablanca haber recibido noticias de Tetuán, según las cuales había llegado a la rada de dicha ciudad la embarcación que, procedente de Argel, llevaba a su bordo a Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī y a los cinco cautivos liberados, ninguno de los cuales venía en la citada embarcación, « por haverse passado a Bordo de un Corsario Español » (47).

En efecto, ya hemos visto por una carta del teniente Juan Antonio de La Ville (48) que la embarcación que los debía llevar a Tetuán había llegado a Ibiza, desde donde los había trasladado a Alicante un buque corsario ibicenco al mando de Rafael Prats. Según una nota que acompaña a la carta de La Ville, los cautivos liberados, junto con Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī, habían salido de Málaga hacia Tánger (49).

Sin embargo, debe haberse producido una confusión, al menos en la última parte de esta nota, porque lo cierto es que no fueron a Tánger, sino a Cádiz, de donde salieron el 20 de febrero con destino a Tetuán. Al día siguiente llegaron a dicha ciudad, donde fueron recibidos por el gobernador, quien despachó en el acto dos expresos al Sultán, dándole cuenta

Gerardo José de Souza decía el 15 de mayo de 1783 al conde de Floridablanca, en carta que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3593 :

« O naô [h]aver dado parte a V Ellª. das dividas do Tenente Don Joaô Laville, foi porche elle me asigurou que Seu Pai, e Cunhado, pagariaô, os 700,, pezos da roza que montava a somma dadivida ; [h]avendo tirado huma letra de Cambio que seu Cunhado Don Antonio Sopranis, naô quis aceitar, e recorreraô a clemencia de S. M. »

Este párrafo figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta citada.

(47) La carta de Salmón está fechada en Tánger el 3 de enero de 1783 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317. En realidad, Salmón no menciona a los cinco cautivos españoles, sino sólo a la esposa del gobernador de Mazalquivir.

El texto que nos interesa de dicha carta es el siguiente :

« Acavo de recivir Carta del confidente de Tetuan con fecha de 1°. del Corriente, en que me dice haver llegado a [a]quella Rada, la Embarcación procedente de Argel, que conducia a su Bordo al Moro Mostafá Ben-Elxahnachi, y la Muger del Governador de Mazarquivir, pero que tanto el Moro como la Señora no venian en ella, por haver se passado a Bordo de vn Corsario Español ».

(48) Que se recoge en el apéndice documental con el núm. 15.

(49) La nota aparece en una hojita suelta anexa a la carta de La Ville del 14 de diciembre de 1782, núm. 15 del apéndice documental. He recogido el texto de esta nota en el apéndice documental, a continuación del de la mencionada carta de La Ville.

de la llegada de los cautivos liberados, los cuales quedaron en Tetuán esperando las instrucciones de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh ([50]).

Estas instrucciones no debieron tardar mucho en llegar. El Sultán dispuso que los cinco españoles se reunieran en Tánger con un embajador de Suecia y que todos juntos se dirigieran a Mequinez, escoltados por un alcaide, a presentarse a Sayyidī Muḥammad ([51]).

El viaje de los cinco españoles a Mequinez no debió retrasarse demasiado. El 27 de marzo, « después de muchos trabajos », llegaron a Mequinez, siendo presentados el mismo día en público al sultán Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh. Este hizo llamar al P. Boltas y se los entregó para que los presentara a Carlos III.

El 23 de abril entregó el P. Boltas al teniente Juan Antonio de La Ville una carta dirigida al gobernador de Cádiz, conde de O'Reilly, en la que le pedía atendiera al alojamiento y sustento de los cinco cautivos, que el sultán de Marruecos presentaba a Carlos III por mediación del propio P. Boltas, hasta tanto que el conde de Floridablanca resolviera lo que debía hacerse con ellos ([52]).

El 13 de mayo estaban los cinco cautivos en Tánger, de donde debían salir al día siguiente para Cádiz ([53]). El mismo día entrega Muḥammad

(50) De todo ello informa La Ville el 2 de marzo al gobernador de Málaga, conde de Xerena, el cual lo comunica al ministro de Estado el 7, en carta que he incluido en el apéndice documental con el núm. 19.

(51) El embajador de Suecia salió de Tánger el 25 de marzo y quedó acampado a una legua de distancia, esperando a los cautivos españoles, los cuales « no han llegado ya, por que el Alcayde que los Escolta deve conducir a Mequinez, Veinte mil Duros, y el Administrador que se los ha de entregar se halla en Larache, encargandose de Ciento veinte mil ». Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del 26 de marzo de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(52) La fecha de llegada a Mequinez y presentación al Sultán figuran en carta de Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca fechada en Cádiz el 20 de mayo, que he recogido en el apéndice documental con el núm. 25.

He incluido en el apéndice documental, con el núm. 22, la carta del P. Boltas, citada por el P. Lourido en su mencionado artículo, p. 59, nota 34.

(53) Juan Manuel González Salmón comunicaba al conde de Floridablanca en esa fecha : « En el día de mañana saldrán en derechura para Cadiz, en vn Falucho Español, los Cinco consavidos Cautivos de Argel, [...], escribiendo al Señor Conde de O-Reilly, los mantenga hasta que V.E. disponga de ellos lo que mejor combenga ». La carta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

al-Zuwayn (54) a Vicenta Mayoli, en presencia de Juan Manuel González Salmón, una cajita cerrada que debía poner en manos del Rey. Al-Zuwayn advierte a Salmón que debe escribir al conde de Floridablanca diciéndole que la cajita « contiene vn papel, con los Nombres de Tres Harraeses, que se hallan en España, que pide S. M. Marroquí, se le embien ; y que dicho papel va firmado de puño del mismo Soberano ». Así lo hace Salmón el mismo día 13 de mayo, añadiendo : « Con esta fecha escribo al Señor Conde de O-Reilly, que si tal vez no huviere orden para que las Señoras passen a Essa Corte, recoja la expresada Caxita, y la remita a V. E. » (55).

Efectivamente, Juan Manuel González Salmón comunica al conde de O'Reilly que Muḥammad b. ᶜAbd Allāh al-Zuwayn había entregado en su presencia « a Doña Vicenta Mayoli una Cajita que contiene Cartas para Nuestro Soberano, con orden de que la misma Señora la ha de llevar ; y en su virtud la recivio, y va [h]echa Cargo de ella ; pero en caso de que haya orden para que no pase a la Corte entregara a V. E. d[ic]ha Cajita para que disponga se le dé la Correspondiente direccion » (56).

El día 16 se embarcan los cinco españoles en el falucho « San Josef », de la matrícula de Cádiz, a cuyo patrón, Juan Domínguez, ha de entregar Salmón veinte pesos « por que dexase alguna parte de su Barco desocupada para la comodidad de las Señoras, pues no ha havido Buque del Rey en que pudieran hacer el Viage » (57).

Tan pronto como llegan a Cádiz, el gobernador, conde de O'Reilly, encarga a Vicenta Mayoli que entregue al administrador del Correo la

(54) Hijo de ᶜAbd Allāh al-Raḥamānī y cuñado del Sultán. A él hago referencia en mi tesis doctoral « *Cartas árabes de Marruecos en tiempo de Mawlāy al-Yazīd (1790-1792)* », Tetuán, 1961, pp. 23, 30, 54-60, 98-100, 113-115 y 117-118.

(55) Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca fechada en Tánger el 13 de mayo de 1783 y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(56) La carta está fechada el 13 de mayo y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315.

(57) El nombre del falucho y el del patrón constan en una carta de Juan Manuel González Salmón al conde de O'Reilly del 13 de mayo de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315. La fecha de embarque, la cantidad entregada al patrón y la causa de esta entrega figuran en carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del día 17, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317.

carta del Sultán de que es portadora, a lo que ella se niega en redondo, a menos que reciba orden del Rey para hacerlo ([58]).

El gobernador de Cádiz envía el 20 de mayo al conde de Floridablanca la carta del P. Boltas del 23 abril anterior ([59]), la de Juan Manuel González Salmón del 13 de mayo ([60]) y la de Vicenta Mayoli ([61]).

En la misma fecha escribe al ministro de Estado el teniente Juan Antonio de La Ville, confirmando una carta anterior ([62]), participando su llegada a Mequinez, su presentación al Sultán y su entrega al P. Boltas para que los presentara al Rey. El P. Boltas los envió a Tánger, de donde Salmón los remitió al conde de O'Reilly, en Cádiz, y allí quedan esperando las órdenes del ministro, que confían habrán de consistir en pasar a Madrid la esposa y la hija del gobernador de Mazalquivir, así como el propio teniente La Ville ([63]).

La respuesta del conde de Floridablanca no se hace esperar. El 27 del mismo mes de mayo contesta al conde de O'Reilly ordenándole comunique a las dos señoras que eviten el ir a Madrid, « pues de nada las sirve hacer

(58) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 24, la carta en que Vicenta Mayoli expresa su negativa a las recomendaciones del conde de O'Reilly.

(59) Recogida en el apéndice documental con el núm. 22, como antes se indica (nota 52).

(60) A que antes (nota 53) hemos hecho referencia.

(61) Que he incluido en el apéndice documental, con el núm. 24, como antes queda indicado (nota 58).

La carta del conde de O'Reilly al de Floridablanca está fechada en Cádiz el 20 de mayo y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315. Los dos párrafos que de ella nos interesan son los siguientes :

« Por la adjunta carta, que he recivido del P. Boltas, verá V.E. que Don Antonio de la Ville, Teniente del Regimiento de Ynfanteria de Brabante, vn Sargento, y vn Granadero del fixo de Orán, fueron rescatados por la mediacion del Emperador de Marruecos con el Bey de Argel ; estos quedan aqui por si tuviese V. E. algo que prevenirme.

Por la adjunta carta original de Don Juan Manuel Salmon, su fecha 13. del corriente, reconocerá V. E. que *Doña* Vicenta Mayoli es portadora de vnas cartas del Emperador / [pág. 2] de Marruecos para nuestro Soberano ; y la insinue que entregase la Cagita, que trahía, al Administrador de Correos tomando su recivo, pero lo ha resistido dicha Señora, como reconocerá V. E. por su respuesta que acompaño ».

(62) Fechada en Alicante el 14 de diciembre de 1782, núm. 16 del apéndice documental.

(63) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 25, esta carta del teniente Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca.

este rodeo y gasto », que entreguen al propio gobernador de Cádiz la cajita que contiene una carta del sultán de Marruecos, que O'Reilly se encargará de transmitirle, y que da parte al ministro de la Guerra de hallarse en Cádiz el teniente La Ville, el sargento José García y el granadero Joaquín Salda, a fin de que dicho ministro de la Guerra les dé el destino correspondiente (64). Además, el conde de Floridablanca promete enviar en el correo siguiente las disposiciones que haya tomado Carlos III para socorrer a las dos señoras y el teniente La Ville, a la vez que autoriza al gobernador de Cádiz para dar un socorro al sargento y al granadero del regimiento fijo de Orán « y avisarmelo con el gasto que se haya hecho con todos a fin de q*ue* disponga su abono » (65).

Parece ser que las disposiciones tomadas por Carlos III para socorrer a la esposa y a la hija del gobernador de Mazalquivir consisten en concederles treinta mil reales « por via de limosna », mientras que al teniente La Ville se le conceden ocho mil, según se dice en una nota de secretaría para el conde de Floridablanca.

En otro párrafo de la misma nota se trata de que « Si el Rey quiere hacer la gracia a La Ville de pagarle sus gastos de Argel se puede decir a Conde que cargue los 700 pesos en qualquiera de las obras pias de redencion en la forma que se ha executado con los 30 *mil* r*eale*s de las

(64) En efecto, el mismo día 27 de mayo dirige el conde de Floridablanca al ministro de la Guerra, conde de Gausa, el siguiente escrito :

« El Conde de O-Reilly me avisa en carta de [20] de este mes haber llegado a aquella Ciudad desde Tanger D*o*n Juan La Ville Teniente del Regimi*en*to de Bravante un granadero y un Sargento del Fixo de Oran los quales se hallaban cautivos en Argel y han sido puestos en libertad por intercesion del Rey /[pág. 2] de Marruecos a insinuacion del Rey n*uestr*o S*eñ*or junto con la muger e hija del Gobernador de Marzaquivir d*o*n Mateo Mayoli en cuya compañia habian sido cautivados. Y lo participo a V. E. a fin de que pueda disponer de estos tres sujetos en la forma que lo hallase conv*enient*e ».

La minuta de esta carta, fechada en Aranjuez, se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4315.

(65) La carta del conde de Floridablanca al gobernador de Cádiz está fechada en Aranjuez el 27 de mayo de 1783. De ella se conserva una minuta en A.H.N., Estado, leg. 4315.

Mayolis, y los 8 *mil* de La Ville los quales le servirian a este de un socorro como parece ha sido la mente de S.M. » (66).

El 25 de junio es conminado el negociante portugués Gerardo José de Souza por el Dey de Argel para que abandone aquel territorio, con toda su familia, en un plazo de tres días. En cumplimiento de esta orden, Souza marcha de Argel el día 27.

La salida de Souza tiene como consecuencia que Fr. José Conde ha de hacerse cargo de los trescientos cequíes que había prestado a Souza para facilitar la libertad del teniente La Ville, así como de los setecientos pesos de la rosa que La Ville había girado contra su familia en Cádiz, habiendo sido protestada la letra (67).

En consecuencia de todo ello y para no perjudicar los intereses del Hospital de Argel, Fr. José Conde solicita del ministro de Estado que se le abonen las dos partidas, bien sea del fondo de redención de la obra pía de Burgos, bien de donde se tenga por conveniente (68).

Tres meses más tarde seguía sin resolverse la cuestión de estas dos cantidades, por lo que Fr. José Conde insiste de nuevo en que se le abonen

(66) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 26, el texto de esta nota de la Secretaría de Estado, que debe estar redactada en los primeros días de junio de 1783.

En A.H.N., Estado, leg. 3589, se conserva una carta de Miguel Antonio Speron, secretario de la Venerable Orden Tercera de San Francisco, al conde de Floridablanca, relativa al pago de una suma de cinco mil reales a María Hidalgo y Vicenta Mayoli, de una partida de quince mil que la Venerable Orden Tercera les había concedido el 13 de mayo de 1781.

Esta partida de quince mil reales concedida por la Venerable Orden Tercera consta en la relación de dinero recogido para el rescate de las dos cautivas, que figura en el apéndice documental con el núm. 9.

He incluido en el apéndice documental, con el núm. 27, la carta de Miguel Antonio Speron.

(67) El testimonio del protesto figura en el apéndice documental con el núm. 17, como se indica anteriormente (nota 46).

(68) Cf. Carta de Fr. José Conde al conde de Floridablanca fechada en Argel el 14 de julio de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

los trescientos cequíes y se ordene a La Ville que pague los setecientos pesos de la rosa, pues la letra girada ha sido protestada por dos veces (69).

Además, Fr. José Conde pregunta a Gerardo José de Souza, que por entonces está ya en Madrid, si ha hablado con el ministro de Estado acerca de las deudas contraidas por La Ville, pues los judíos que habían admitido la letra reclaman al P. Conde su importe y el de los gastos de dos protestos (70).

Carlos III tarda esta vez en tomar una decisión. Pero finalmente el 17 de febrero del año siguiente, 1784, el conde de Floridablanca puede comunicar a Fr. José Conde que el Rey ha dado su conformidad a que se le abonen, con cargo al fondo de la obra pía de redención de Agustinos de Burgos, las dos partidas : una constituida por « los 330 zequinos que suplió por don Juan La Ville de resultas de haberse protestado la letra que por d[ic]ha cantidad giró este Oficial sobre Cadiz » ; y la otra que forman « los 300 zequinos que tambien desembolso V. Rma para facilitar la libertad del mismo Don Juan Laville ». Y añadía el ministro de Estado : « he comunicado estas resoluciones de S. M. al Padre fray Juan Diego Ortega que es quien parece ha sucedido al Padre fray Antonio Moreno en la administracion General de los Hospitales » (71).

(69) El 20 de octubre decía Fr. José Conde al conde de Floridablanca :

« Tambien suplico a V. E. ordene que se satisfagan los trescientos Zequinos que preste a Don Gerardo Souza para negociar la libertad de Don Juan Laville Teniente de Brabante ; y que este oficial abone la letra que giro contra sus parientes de otros 330 Zequinos argelinos, o 700 pesos de la rosa, de cuia suma sali fiador pues a Don Gerardo no lo querian por fiador y no se podia relevar de otro modo a dicho oficial por los muchos devitos y quentas que tenia, y esto en ocasion que ya estaba franco, y consignado al Embiado de Marruecos adonde fue regalado, con las señoras Mayolis ; y dicha letra fue ya protestada dos veces, y me precisan a pagar no solo el principal sino tambien los daños. me persuado que Don Gerardo habra enterado a V. E. bien de este negocio, que el fue el motor ».

El párrafo figura al final de la pág. [1] y en la [2] de la carta citada, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(70) Cf. Carta de Fr. José Conde a Gerardo José de Souza del 20 de octubre de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 3593.

(71) Cf. Carta del conde de Floridablanca a Fr. José Conde fechada en El Pardo el 17 de febrero de 1784, cuya minuta se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586. El párrafo que guarda relación con el abono de estas dos cantidades figura en la pág. [2]. Fr. José Conde acusa recibo de esta carta el 9 de junio, comunicando al conde de Floridablanca que el propio Fr. Juan Diego Ortega se lo había participado. Esta carta se conserva igualmente en A.H.N., Estado, leg. 3586.

La primera consecuencia de la liberación de los cinco cautivos españoles por el Dey de Argel fue que éste no quería después tratar de rescates de españoles, en espera del resultado que produjera el haber regalado aquellos cinco cautivos al sultán de Marruecos, pues se decía que el Dey había pedido al Sultán que se interesara por lograr la redención total y el canje de cautivos españoles y argelinos (72).

No parece que fuera ésta la petición del Dey. El Sultán había ofrecido al P. Boltas entregarle un pliego relativo al rescate de los cinco cautivos españoles. El religioso español se entera de que en dicho pliego Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh pedía a Carlos III tres arraeces cautivos en el Alcázar de Segovia. Al final, el Sultán suspende la demanda, porque tiene la intención de hacerla « con mayor fineza, ô mas concertada politica, menos indecorosa a su Soberania » (73).

A los pocos días llama el Sultán al P. Boltas para decirle : « Que mañana saldrâ de su Corte para Tanger uno de sus Talbes, que conducirâ en un caxoncito pequeño dos pliegos que embia a N. C. Soberano, por medio de Nuestro Consul en aquel puerto : Que en el uno representa â S. M. C. la libertad concedida â la Muger, ê hija del Governador de Marza Quiver, y su comitiva : Que los Argelinos le piden en compensacion de este Presente tres Arraeces, que se hallan cautivos en España en el Alcazar de Segovia ; â saber : el Reis Hamet Ben Mustafâ, el Reis Otman Ben Hamet, y el Reis Brahim Ben Soliman : Que S. M. desea se le embien estos tres Sugetos : Y que al efecto debo yo escribir â su nombre â V. Exâ, coôpere en quanto pueda al logro de esta gracia » (74).

A primeros de junio escribía el conde de Floridablanca a Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, gobernador de Tánger, diciéndole : « El Rey ha tenido especial complacencia en ver la generosidad con q*ue* S. M. M. ha enviado

(72) Así lo decía Fr. José Conde al conde de Floridablanca en carta fechada en Argel el 10 de febrero de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 3586.

(73) Cf. Carta Nº. 4º. de Fr. José Boltas al conde de Floridablanca, fechada en Mequinez el 23 de abril de 1783 y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4313.

(74) Este párrafo figura en la pág. [1] y comienzo de la [2] de la carta Nº. 8. de Fr. José Boltas al conde de Floridablanca, fechada en Mequinez el 27 de abril de 1783 y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4313.

Ya hemos indicado que el portador del cajoncito con las dos cartas del Sultán fue el cuñado de éste, Muḥammad al-Zuwayn, el cual lo entregó a Vicenta Mayoli en presencia de Juan Manuel González Salmón.

a España los Cinco Cautivos Españoles q*ue* ha sacado de Argel, entre ellos la muger, e hija del Gobernador de Marzaquivir » ; a lo cual añadía : « Su Mag*estad* ha vnido a esta satisfacción la gratitud q*ue* es genial en su noble Corazón ; y ha determinado desde luego que se pongan en libertad los tres Arraezes que S. M. M. desea regalar a los Argelinos en cambio de los mencionados Cautivos Espanoles » (75).

En la misma fecha decía el conde de Floridablanca al P. Boltas que el Rey contestaría a la carta del Sultán de que era portadora Vicenta Mayoli y que Juan Manuel González Salmón le enviaría una copia de la carta que el ministro le adjuntaba para el gobernador de Tánger, a que antes nos hemos referido, para que, una vez enterado de su contenido, pudiera « hablar oportunamente de las especies que comprehende » (76).

A finales de junio comunicaba Salmón al conde de Floridablanca haber hablado « de las especies que comprehende la Carta que V. E. ha escrito a Abdelmeleck, que sin duda dexarán mui satisfecho al Soberano, particularmente el embio de los Tres Arraeses Moros que tanto dessea » (77).

El P. Boltas tardó más en acusar recibo de la copia de la carta que el conde de Floridablanca había dirigido a Muḥammad b. ʿAbd al-Malik. A finales de julio comunicaba al ministro de Estado que Salmón le había enviado dicha copia, en la que se decía que Carlos III enviaría a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh los tres arraeces cautivos en Segovia a título de regalo. El P. Boltas se propone hacer uso de esta noticia « como mejor convenga, ô el ritual, y manejo de esta Corte me lo permitan » (78).

La carta del sultán de Marruecos a Carlos III que estaba contenida en el cajoncito entregado por Muḥammad al-Zuwayn a Vicenta Mayoli está fechada el 20 ŷumādà I 1197 / 23 abril 1783. En ella dice Sayyidī Mu-

(75) De esta carta, fechada en Aranjuez el 6 de junio, se conserva una copia en A.H.N., Estado, leg. 4316. Los dos párrafos que he reproducido de la misma figuran al final de la pág. [1] y en la [2] de la copia citada.

(76) Esta carta del conde de Floridablanca a Fr. José Boltas está fechada también en Aranjuez el 6 de junio de 1783 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4313.

(77) La carta de Salmón al conde de Floridablanca está fechada en Tánger el 27 de junio de 1783 y se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4317. El párrafo reproducido figura al final de la pág. [1] y comienzo de la [2].

(78) Cf. Carta Nº. 28. de Fr. José Boltas al conde de Floridablanca, fechada en Mequinez el 27 de julio y conservada en A.H.N., Estado, leg. 4313.

ḥammad b. ᶜAbd Allāh al monarca español que le envía a « la cristiana que estaba en Argel », así como « a su hija y a tres de los oficiales que estaban con ella », es decir, el teniente Juan Antonio de La Ville, el sargento José García y el soldado Joaquín Salda. Con ellos envía el Sultán a otros tres españoles que había en Marruecos. Añade el soberano marroquí que los argelinos le han escrito pidiéndole tres de los arraeces cautivos en Segovia, cuyos nombres constan en una relaçión adjunta a su carta. Sayyidī Muḥammad solicita, en consecuencia de esta petición, que Carlos III conceda la libertad a los tres arraeces y se los envíe para mandarlos él a su vez a Argel ([79]).

La relación a que alude el sultán de Marruecos en su carta comprende a los tres arraeces llamados Aḥmad b. Muṣṭafà, ᶜUṯmān b. Muḥammad e Ibrāhīm b. Sulaymān ([80]).

Carlos III contestó a la carta de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh el 18 de julio. En su respuesta, el monarca español daba las gracias al sultán marroquí por haber logrado liberar de su cautiverio a nuestros cinco españoles y accediendo por su parte a enviarle libres los tres arraeces argelinos que el Sultán quería regalar al Dey de Argel. Estos arraeces « son los mismos cuyos nombres me habéis remitido, y ellos os llevarán esta Carta » ([81]).

De acuerdo con lo resuelto por Carlos III, el conde de Floridablanca comunica al teniente de alcaide del Alcázar de Segovia, Francisco Torija, que el Rey ha concedido la libertad a los tres arraeces mencionados ; que iría a Segovia un oficial con un coche y se encargaría de llevar a dichos arraeces a Madrid, donde se reunirían con un cadete y dos soldados del regimiento fijo de Ceuta y con « un Sujeto destinado a ir en su compañía ». Todos ellos debían dirigirse a Cartagena, desde donde serían enviados los

(79) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 20, esta carta del sultán de Marruecos a Carlos III.

(80) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 21, esta lista de tres arraeces argelinos.

(81) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 28, la parte de la carta de Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh que se refiere a los cinco cautivos españoles y a los tres arraeces argelinos, según la copia que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 4316. De la carta hay también una minuta en A.H.N., Estado, leg. 5836.

arraeces a Tánger para que de allí fueran llevados a donde estuviera el Sultán.

El conde de Floridablanca encarga a Francisco Torija que tenga a los tres arraeces preparados para ponerse en camino tan pronto como se le presente el oficial encargado de conducirlos a Madrid ([82]).

El oficial elegido por el conde de Floridablanca para desempeñar la misión de recoger en Segovia a los tres arraeces y llevarlos a Madrid es el subteniente José Dávila, del regimiento de infantería de Lisboa, a quien el ministro de Estado entrega una carta de presentación dirigida a Francisco Torija ([83]).

Provisto de esta carta, José Dávila se presenta al teniente de alcaide del Alcázar de Segovia el 22 de julio por la tarde, haciéndose cargo de los tres arraeces argelinos ([84]).

La persona elegida por el conde de Floridablanca para acompañar en su viaje a los tres arraeces es el propio subteniente José Dávila, que se había hecho cargo de ellos en Segovia. Así, el día 1 de agosto le ordena que los acompañe, junto con el cadete Tomás Durán y dos soldados del regimiento fijo de Ceuta, hasta Tánger. Allí debe presentarlos al encargado de los negocios de España, Juan Manuel González Salmón, el cual se encargará de ellos.

El ministro envía a José Dávila, junto con esta orden, la carta de Carlos III a Sayyidī Muḥammad a que antes hemos hecho referencia. Dávila debe entregar esta carta a los arraeces para que éstos la pongan en manos del Sultán ([85]).

(82) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 29, esta carta del conde de Floridablanca al teniente de alcaide del Alcázar de Segovia.

(83) La carta de presentación está fechada en Madrid el 20 de julio de 1783. De ella se conserva en A.H.N., Estado, leg. 5836, una minuta que dice así :

« El dador de esta es Don José Davila Sub-Teniente del Regimiento de Infanteria de Lisboa que pasa a encargarse de la condu[c]cion de los tres arraezes detenidos en ese Alcazar a los que el Rey ha concedido su libertad en la forma que expresé a V.S. en mi carta de ayer por el correo ordinario. Si V. S. hallare que falta algo para la pronta salida de esas gentes, podrá disponerlo, y lo avisará para mi gobierno ».

(84) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 30, la carta en que Francisco Torija de cuenta de ello al conde de Floridablanca.

(85) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 32, la carta en que el conde de Floridablanca transmite estas órdenes a José Dávila.

Como hemos visto, el viaje debe efectuarse por Cartagena, y de allí a Tánger. El conde de Floridablanca informa de ello al ministro de Marina, Antonio Valdés, y le encarga que pase instrucciones a Cartagena para el embarque de los tres arraeces y el personal que los acompaña ([86]).

Antonio Valdés cursa las órdenes correspondientes al comandante general de Marina en Cartagena para que al llegar allí los tres arraeces y sus acompañantes se embarquen para Tánger en el primer buque de guerra que se proporcione ([87]).

Por otra parte, el 1 de agosto informaba el conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón de que ya habían salido de Segovia hacia Cartagena los tres arraeces. De allí debían pasar a Tánger, conducidos por el subteniente José Dávila. A su llegada, Dávila entregaría los tres arraeces a Salmón para que éste los pusiera en poder del gobernador de la ciudad, « diciéndole llevan una carta del Rey para ponerla en manos de S.M.M. en respuesta a la que traxeron las mencionadas cautivas, y que disponga como guste de ellos ». Y para que Salmón pudiera tener debidamente enterados al citado gobernador y al P. Boltas, le enviaba una copia de la carta que el Rey dirigía con este motivo al Sultán ([88]).

Precisamente por aquellos días, antes de que hubiera podido recibir Salmón la carta del conde de Floridablanca que acabamos de mencionar, habían llegado a Tánger unos musulmanes procedentes del arsenal de Cartagena. En tal oportunidad, el gobernador, Muḥammad b. ʿAbd al-Malik, preguntó a Salmón por los tres arraeces que el Rey había mandado poner en libertad, a lo que Salmón le respondió que « como no se hallan en

(86) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 31, esta carta del conde de Floridablanca al ministro de Marina.

(87) De ello da cuenta al conde de Floridablanca en escrito fechado en San Ildefonso el 28 de julio de 1783, que se conserva en A.H.N., Estado, leg. 5836, y dice :

« Con esta fecha doy la orden correspondiente al Comandante General de Marina de Cartagena para que quando lleguen â aquella Plaza los tres Arraeces, y demas Yndividuos que expresa el oficio de V. E. de ayer, disponga su embarco para Tanger en el primer Buque de Guerra que se proporcione ».

(88) Esta carta es la citada en la nota 81. He incluido en el apéndice documental, con el núm. 33, la parte de la carta del conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón relacionada con este asunto. De ella se conserva también una minuta en A.H.N., Estado, leg. 5836.

aquel Arsenal no han podido benir en esta occasión, pero que podía estar seguro no se demorará su remesa » (89).

El 13 de agosto recibe Salmón la carta del conde de Floridablanca del día 1 a que antes hemos aludido (90) y en el acto informa de cuanto en ella se le dice al gobernador de Tánger, enviando también copia al P. Boltas.

Los tres arraeces llegan a Tánger el 17 de agosto por la mañana, al cuidado del subteniente José Dávila, el cual los presentó a Salmón y éste se los llevó al gobernador de la ciudad (91).

El 13 de noviembre da cuenta el P. Boltas a Salmón de haber regresado el día 9 a Marrākuš el Sultán, después de haber hecho un viaje a Tāfīlālt. Y el 26 del mismo mes de noviembre recibe orden el gobernador de Tánger de dirigirse a Marrākuš acompañando a dos cónsules extranjeros y llevando consigo a los tres arraeces argelinos, otros cautivos liberados y diversos regalos. Decía Salmón que el gobernador estaba « dando sus disposiciones para aprontarse, y poder empreender el Viage quando el tiempo serene vn poco, pues han sido y son mui continuas, y copiosas las lluvias » (92).

El 20 de febrero del año siguiente ordena el Sultán al P. Boltas que dé las gracias en su nombre a Carlos III por el regalo que le ha hecho de los tres arraeces argelinos (93). El mismo Sultán escribe dos días más tarde a Carlos III en el mismo sentido (94).

(89) Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del 5 de agosto de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(90) Recogida en parte en el apéndice documental, con el núm. 33, como se indica en la nota 88.

(91) He recogido en el apéndice documental, con el núm. 34, la parte de una carta de Salmón al conde de Floridablanca del 20 de agosto y, con el núm. 35, otra del subteniente José Dávila de la misma fecha, en las cuales se da cuenta de la llegada a Tánger de los tres arraeces argelinos y de su entrega al gobernador Muḥammad b. ᶜAbd al-Malik.

(92) Cf. Carta de Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca del 27 de noviembre de 1783, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

(93) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 36, la carta en que el P. Boltas da cumplimiento a la orden del Sultán.

(94) He incluido en el apéndice documental, con el núm. 37, esta carta de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III.

Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh envió los tres arraeces al Dey de Argel, con una carta « en que le exponia las ventajas que le produciria la amistad con España, y las continuas hostilidades a que de lo contrario se exponia ». El Dey le contestó : « Hemos estimado, como es justo los tres Arraeces, que nos has embiado Tenemos fundamento para no esperar jamas las utilidades, que nos prometes en la amistad con los Españoles. No tememos sus armas ; y nuestro interes espiritual, y temporal, consiste en hacerles la guerra : pues porque haremos la paz con España ? ».

Al P. Boltas le aseguran « que luego que S.M. oyó leer esta Carta llenó de Maldiciones a los Argelinos » (95).

Esto es todo lo que he podido encontrar en relación con el cautiverio en Argel de los cinco españoles apresados en las proximidades de Mazalquivir, su liberación posterior a instancias del sultán marroquí Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh, su regreso a Marruecos y luego a España y la liberación de los tres arraeces argelinos pedidos a cambio por el sultán de Marruecos.

(95) Cf. Carta de Fr. José Boltas al conde de Floridablanca del 27 de mayo de 1784, Nº. 76, en A.H.N., Estado, leg. 4317.

APENDICE DOCUMENTAL

Núm. 1

Fr. José Conde al conde de Floridablanca

Argel, 5 enero 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[EXTRACTO :]

Argel Enero 5 de 1780

El Padre Fray Joseph Conde

Que los Moros de Máscara habian conducido allí al Teniente del Regimiento de Bravante Don Juan de Vila a la muger del Gobernador de Mazalquivir y a su hija, y a dos Soldados. Que el Dei habia entregado el Teniente y las dos Señoras a Don Gerardo Joseph de Souza con quien comian.

[TEXTO :]

Exmo. Señor.

Mui Senor mio : participo a V.E. como el 29 de diciembre proximo pasado, condujeron a esta los Moros de Mascara A Don Juan la Vila Theniente del Regimiento de Brabante, a Doña Maria hidalgo Muger del Governad[or] de Mazalquivir, a su hija Doña Vicenta Mayoly, y a los soldados Josef Garcia sargento, y Joaquin Salda ambos granaderos del Fijo, que en el dia 3. del mismo haviendo [h]echo una salida con otras 20. personas de armas, y algunos sin ellas hasta cerca de 30 personas. el Sargento y el Soldado haviendo vajado a descubrir un barranco, que es un poco mas abajo del Arruinado fuerte de San Miguel les salieron 12 moros de guerra, los hirieron gravemente y los cautivaron. Custodiandolos cinco moros los siete restantes subieron por la montaña, a cuio movimiento Sobrecogidos los Soldados y fusileros /[pág. 2] huieron precipitadamente, y los tres mencionados fueron apresados, y conducidos a esta.

En el mismo dia de su arrivo el Dey llamo a Don Gerardo Souza, y le consigno al theniente y las dos señoras, en cuia compania disfrutan el

tratamiento de comensales, y que se merecen por su caracter, con las demostraciones mas caritativas.

Es quanto puedo exponer a V.E. haviendo dado parte al Exmo. Señor Conde de Ricla, para que alcanze de S.M. algun socorro a estos desgraciados.

Dios nuestro Señor gu[ard]e la importante vida de V.E. muchos anos.

Argel y enero 5. de 1780.

Exmo Senor.
B.L.M. de V.E. Su mas atento Serv*id*or
F*ray* Joseph Conde [Rubricado]

Exmo. Señor Conde de Florida-Blanca

Núm. 2

Juan Antonio de Laville al conde de Ricla

Argel, 9 junio 1780

A.H.N., Estado, leg. 3589

Exmo. S*eñ*or

Muy Señor mio : a mi llegada a Esta, tome la Livertad de participarla a V. S. ; y aunque no [h]e tenido el [H]Onor de la respuesta, repito haora (*sic*) para noticiarle lo siguiente.

Nos pusieron, (como dije a V.E. en mi antecedente,) en Casa de Don Gerardo Sousa, Este empeso a hacernos vestir con grande fausto, sin [h]aver Nunca permitido que me pusiese, el vestido de Esclavo que todos llevamos, y el Padre Administrador me havia hecho.

En esta dispocision segui, [h]asta que teniendo mas trato, con el Bicario Apostolico, y S*eñor*es Consules ; me avisaron estos lo dañoso que era para el Rescate, el que yo fuese con ese trage. Ynformandome algunos al mismo tiempo, del Ynteres particular que dicho Sousa llevava en eso, como en todo lo demas que estava [h]asiendo. pues aunque a la apariencia, parese que no busca, sino el bien de N*ues*tra Nacion, todo es con su segunda intencion : como se experimento en el [e]sorvitante precio, del rescate de Don Joaquin de Casaviella ; pues

[h]aviendo enviado despues el Consul de Francia, un recado por su Ynterprete al Dey, mostrandose sentido de [h]aver conde[s]cendido a dicho rescate, por medio de Don Gerardo Sousa, y no por el ; [h]aviendole [h]ablado antes : le respon (96) /[pág. 2] dio el Dey riendose : = dile al Consul que no se enfade por eso, y preguntale si el ni ningun otro huviera pagado lo que [h]a dado el que lo [h]a rescatado ».

Ynformado yo de lo referido, empese a no querer ir puesto como antes, manifestando el motivo a dicho Sousa. Este quiso persuadirme, que eso solo heran henrredos, y que lo mismo [h]avia de costar de un modo, como de otro ; pero conociendo por mis respuestas, el que ya estava instruido del fin con que lo [h]asia, y saviendo que el Consul de Francia, y otros tenian cartas en que me recomendavan : Enpesaron a disgustarse de mi, el, y su Muger, y por consiguiente a despreciarme continuamente [h]asta que un dia sovre una friolera, se levanto ella de la Messa, y me trato de sugeto indigno de comer en ella, diciendome de hirme luego de su Casa ; con otras mil ignominias.

Exmo. Señor a todo callé acordandome de mi triste Estado, y solo le dije que tenía muy mala Lengua : me fuy a mi cuarto, y aunque el Consul de Francia, y el Negociante Don Juan Gourdan (en cuya Casa estoy) me la tenian ofrecida. no podia salir de la que estava [h]asta que el dueño [h]ablase al Dey, que alli me [h]avia colocado : sinco dias despues me envio un recado Don Gerardo Sousa, para repetirme lo que su Muger me havia dicho. Yo fuy a havlarle, y desirle [h]avia recivido su recado, pero que respecto a que el Dey me tenia entregado a El, que el devia hir a (97) /[pág. 3] havlarle : enpeso este hombre a disculparse diciendome : que hiciera lo que quisiera, pero que si el desia eso, era porque savia que ya tenia donde hir ; que El me queria como hermano, y que su Muger sentia lo que havia hecho, con estas falzas Expreciones, me quede quieto. y de alli a dos dias, llaman a la punta del dia, a la Puerta de mi Cuarto, y me [h]allo con un Guardian, y otro, que de Orden del Wikalache, me llevan a la Marina al Trabajo de las Velas, y luego al Baño donde estan los demas. por lo que puede V.E. jusgar, la injusta quexa que [h]avia dado, el que me [h]avia demostrado tanta Amistad.

(96) Hay un reclamo que dice « dio » y remite a la página siguiente.
(97) Hay un reclamo que dice « ha » y remite a la página siguiente.

En vista de lo sucedido, [h]ablo a dicho Sousa el Padre Administrador ; y pensando que este, y los de la Nascion francesa, no dejarian de buscar medio, para sacarme de tan miserable situacion ; quiso entonces [h]aser ver que el sentía lo que [h]avia pasado. y fue a havlar para mi Livertad. la que en efecto logro. [h]asiendo ver por este medio, el poder que tiene en esta Regencia. aunque ninguno lo duda, pero es porque ademas de [h]averse criado aqui, y saver la Lengua turca, dizen se entiende con ellos.

Me [h]a parecido regular, el no omitir dar parte a V.E. del contenido de esta ; y para entererarse (*sic*) de todo lo dicho, como tambien de la General fama, que por sus acciones tiene adquirida, dicha casa de Sousa, en particular despues de la Redemcion /[pág. 4] de Portugal, que le fue confiada. Estimare que V.E. procure instruirse por sus Emvaxadores de los Consules de Francia, y Venecia, que aquí se [h]allan : los que no dudo Certificaran lo referido.

Doy a V.E. rendidas gracias, por la de la Paga en este destino, que por su intercecion, S.M. me ha concedido ; y Suplico a V.E. continue en favorecerme, y no me Olvide en mi desgraciada suerte.

Nuestro Señor guarde a V.E. muchos años. Argel. y Junio 9. de 1780 :

Exmo. Señor

B.L.M. de V.E.
su apacionado Subdito
Juan Antonio de Laville [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Ricla.

Núm. 3

Mateo Mayoli a Carlos III

Madrid, 29 octubre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

Señor

Don Mateo Mayoli Governador de la Plaza de Mazarquivir puesto a L.R.P. de V.M. con su maior veneracion Expone = Que despues de

haver tenido la honrra de servir a V.M. por mas de cinquenta, y siete años en la carrera Militar, hasta el Grado de Teniente Coronel, ultimamente en el año pasado de 1779. se dignó V M. confiarle el Govierno de dicha Plaza de Mazarquivir ; y sin envargo de haver procurado desde su ingreso desempeñar esta confianza con el celo que es notorio, en las continuas Ocasiones que ofrece la situacion de aquel pais contra los Enemigos de la Corona, no pudo evitar el funesto accidente ocurrido en el dia tres de Diziembre del año pasado de 1779. en cuya tarde hallandose su Muger Doña Maria Hidalgo, en compania de su Hixa Doña Vicenta Mayoli en el paseo regular, y contiguo a la Plaza, fueron ambas apresadas por los Enemigos Argelinos, y conducidas inmediatamente a la Ciudad de Argel, donde se hallan cautivas desde aquel dia : cuio inopinado suseso dexó al exponente en la situacion mas dolorosa viendose con seis Hijos, y a los setenta, y siete años de edad separado de una Muger e Hixa a quienes tiernamente amaba, considerandolas al mismo tiempo en el estado lastimoso de su Esclavitud, no menos sensible por la diversidad de Religion que abraza aquel pais quanto por la natural delicadesa de su [pág. 2] sexo, no obstante su firme, y solida virtud que han acreditado una, y otra en todos tiempos con los testimonios de maior satisfaccion, cuyas consideraciones aumentan en el Exponente la indispensable obligacion de procurar su livertad, y rescate para consuelo de su afligida familia : pero no deviendo proceder a ello sin la correspondiente condescendencia de V M. y su Real permiso : en esta atencion.

Supplica rendidamente a V.M. que en consideracion al constante celo con que el suplicante ha procurado desempeñar el Real servicio de V M. en los dilatados años de su carrera, y demas expuesto en esta humilde representacion se digne por un efecto de su soverana clemencia concederle su Real permiso, y licencia para proceder al rescatte de las expresadas Doña Maria Hidalgo, y Doña Vicenta Mayoli su Muger e hija redimiendolas de la Esclavitud en que se hallan : con cuia gracia aumentará V.R.M vna nueva obligacion a las muchas que el suplicante tiene, de sacrificar su Persona, y vida en servicio de V M. como lo desea.

Madrid 29 de Octubre de 1780

Señor

A.L.R.P. de V M.
en virtud de or*de*n de D*o*n Mateo Mayoli.
Sus Hijos.

Bernavé Mayoli [Rubricado]
Rafaela Mayoli [Rubricado]

Núm. 4

La duquesa viuda de Béjar al conde de Floridablanca

Madrid, 31 octubre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[Extracto :]

Madrid 31. de Oct*ubr*e de 1780

La Duq*ue*sa viuda de Bejar.

[Texto :] Exmo. S*eñ*or

Mui S*eñ*or mio. Me tiene mui compadecida la desgracia que sabe V.E. sucedio a la Muger e hixa de d*o*n Matheo Mayoli, Governador de la Plaza de Mazarquivir, de Oran ; y aunque para facilitar su rescate han podido juntar algunas Cantidades de dinero, los mas se niegan a aplicar otras a este fin, mientras no se les pre-/[pág. 2] sente la licencia de S.M. para hacer la redempcion : En este concepto, no puedo dexar de interesarme con V.E. por lo q*ue* deseo el consuelo de estas pobres gentes, y pedirle, con todas veras, se sirba inclinar el Real animo de S.M. a que conceda su beneplacito para ello, a fin de que en estos terminos puedan adquirir sus Parientes, las demas porciones de dinero que sin esta /[pág. 3] circunstancia rehusan entregarles, y las pobres Cautivas su deseada livertad.

Disimule V.E. mi confianza y molestia, por el piadoso motibo que la produce, y mandeme V.E. seguro de mi reconocim*ien*to quanto sea de su satisf*acci*ón.

Nuestro Señor guarde a V.E. muchos años. Madrid 31. de Octubre de 1780.

Exmo. Señor
B L M de V E. su
mas atenta servidora
La Duquesa Viuda de Bejar

Al margen lateral izquierdo : Espero contribuya V.E. en quanto pueda al Consuelo de estas infelizes gentes que se hallan con la afliccion que corresponde a su desgracia.

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida blanca.

Al margen lateral izquierdo de la pág. [1] *de puño del conde de Floridablanca* : Que esta no solo concedida esta licencia sino pasados varios oficios para conseguir el rescate ; a cuyo fin permite S.M. que se recojan quantas limosnas se pudieren.

Pongase una carta apertoria a Mayoli en que se le diga lo antecedente y se le puede incluir a la de Bejar por el parte de esta noche.

A continuación, de otra mano : fecho en 3 de Noviembre.

Núm. 5

El conde de Floridablanca a Mateo Mayoli

San Lorenzo, 3 noviembre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

San Lorenzo el Real 3. de *Noviembre* de 1780

A Don Mateo Mayoli

Antes de recibir el Memorial que por mi medio han dirigido al Rey a nombre de Vm. sus hijos Don Bernavé y Doña Rafaela Mayoli solicitando su Real beneplacito para proceder al rescate de Doña María Hidalgo y Doña Vizenta Mayoli muger e hija de Vm. que se hallan esclavas en Argel, habia venido S.M. no solo en conceder lo que se pretende, sino tambien

en hacer pasar varios oficios para conseguir su alivio, y el consuelo que Vm. y su familia desean. Con ánimo de que tan beneficas intenciones surtan el efecto que Vm. apetece, permite nuevamente S.M. que se recojan, a este fin, quantas limosnas se pudieren. Lo participo a Vm. para su noticia y gobierno, y &

Núm. 6

El conde de Floridablanca a la duquesa viuda de Béjar

San Lorenzo, 3 noviembre 1780

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

San Lorenzo 3. de *Noviembre* de 1780

A la Duquesa viuda de Bejar

Exª. Señora

Mui Señora mia. Por la carta adjunta abertoria que escribo a Don Mateo Mayoli en respuesta al Memorial que en su nombre me ha remitido y recomendado V.E. verá que el Rey tenia concedido benignamente lo que se pide, y ademas hecho pasar varios oficios en alivio de Doña María Hidalgo y Doña Vizenta Mayoli muger e hija de dicho Don Mateo esclavas en Argel. A fin de que todo se logre como V.E. apetece, permite de nuevo S.M. el que se recojan quantas limosnas se pudieren.

Agradezco a V.E. las expresiones que la merezco, con este motivo y deseo me mande quanto fuere de su agrado. Dios

Núm. 7

Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

3 rabīᶜ I 1195 / 27 febrero 1781

A.H.N., Estado, leg. 4315

[...] /5 الفصل الثانى النصرانية الاسيرة /6 بالجزاير مع النصارى الذين معها التى تكلم معنا عليها كاتبنا السيد /7 محمد بن عثمان وتكلمنا مع اهل الجزاير في فديتها وقد نويت ان بعثوها الينا /8 نبعث لهم في فدائها خمسين الف دينار ثم إنهم لم يبعثوها

الينـا ظنـا منهم اننـا لا نبعث لهم /9 المـال في فديتهـا ونبعثها لصبانية ولو بعثوهـا الينا لبعثت لهم المـال المذكور أو مـائة /10 ألف دينـار ان طلبوها والان فنوكـد عليك أن لا تتكلـم فى فدايها أبدا وتكتب /11 للفرايلية الذين بالجزاير بانهم لا يتكلمـون فى فدائهـا ابدا حيث لم يفدونهـا على /12 أيدينا فان فعلتم ذلك فانهـم يوجهونهـا الينـا وتصلكم فى قريب ان شاء الله

Traducción

Capítulo segundo : La cristiana cautiva en Argel junto con los cristianos que están con ella, acerca de la cual habló con Nos nuestro secretario el sayyid Muḥammad b. ʿUṯmān, hemos tratado con la gente de Argel acerca de su rescate y propuse, si ellos nos la enviaban, enviarles por su rescate cincuenta mil dinares. Pero luego no nos la enviaron, bajo la suposición por parte de ellos de que no les enviaríamos el dinero por su rescate y a ella la enviaríamos a España. Pero, si nos la hubieran enviado, en verdad les hubiese mandado el dinero citado o cien mil dinares, si los hubieran pedido. Por lo tanto, ahora te insisto en que no trates de su rescate nunca y escribas a los frailes que están en Argel diciéndoles que no traten de su rescate nunca, ya que no la han rescatado por mediación nuestra. Si hacéis eso, en verdad ellos nos la enviarán y os llegará en breve plazo, si Dios quiere.

Núm. 8

Muḥammad b. ʿAbd al-Malik al conde de Floridablanca

3 raŷab 1196 / 14 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 4314

[...] /4 اما بعد فالذى اعرفك به انى تحققت من جنـاب سيدى انه عندما وصله من عندنـا كما خبرتنـا انت /5 ان زوجة حـاكم المرسى الكبـير ومن معهـا لا زالـوا بالجزاير ففى تلك الساعة بعث رجل جزيرى /6 كـان بحضرته يقـال لـه مصطفى ابن الخزناجى وكتب لهم على شانها ونطلب الله يكون خروجهـا /7 فى مدة قريبـة

Traducción

Y después : Lo que he de hacerte saber es que yo me he certificado respecto de Su Majestad mi Señor que éste, tan pronto como le llegó aquél que le enviamos de nuestra parte informándole como tú nos habías comunicado que la esposa del gobernador de Mazalquivir y los que estaban con

ella seguían en Argel, en aquel momento envió a un hombre argelino que estaba con él, llamado Muṣṭafà b. al-Jaznāŷī, y les escribió [a los argelinos] acerca del asunto de ella. Y pedimos a Dios que su salida [de Argel] se produzca en breve plazo.

Núm. 9

Relación del dinero recogido para rescatar a María Hidalgo y Vicenta Mayoli, cautivas en Argel

Madrid, 20 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

Noticia que Don Juan Loarte, y Don Romualdo Mayoli, dan al Exmo. Señor Conde de Floridablanca de lo recojido para el Rescate de su Madre, y hermana, segun consta por los Libramientos existentes, con especificacion de en donde se concedió cada uno de ellos.

	Reales de Vellón mrs
Vn libramiento dado por la Exma. Señora Marquesa de Villena. de	30000
Otro dado por los Señores del Consejo de Ordenes. de	25000
Otro dado en Sevilla, por el oydor de aquella Audiencia Don Juan Luis de Novela. de	20000
Otros concedidos por el Cavildo Eclesiástico de Toledo : de	30000
de una memoria de que es Patrono el Abad de San Martín de esta Corte ; de	12000
Otro por esta Venerable Orden Tercera de	15000
Otro de el Cavildo de la Santa Catedral de Cadiz. de	16000
dos de la Casa Hospital de Misericordia, de la Ciudad de Sevilla. de	20000
diferentes Libramientos en Sevilla por Don Ysidoro Villapor, casa grande de San Francisco	12000

Otro dado por los señores de la Audiencia de Sevilla. de .....8780....18

En otros dados por el Cavildo de la Santa Catedral de Cordova. de .....22294....04

Otros dos dados por los Canonigos de la Colegiata de San Salvador de Sevilla. de .....4400.....

Otro dado por la Congregacion de Nuestra Señora de la Piedad, Natural del Señorio de Vizcaya. de .....4400.....

Otro dado por los hermanos de la Cofradia de la Caridad, Combento de San Francisco en Cordoba. de ....2200.....

Otro dado por el Cavildo Eclesiástico de Sevilla. de .....1245.....

Otros dados en Sevilla por el Cura de San Miguel. de ....1100.....

Otro dado por el Administrador del Hospital de Amor de Dios de Sevilla. de .....1000.....

Otros dados en Cadiz por el Prior de San Agustin, y el Doctor don Domingo de Villanueva. de .....2860.....

Otro dado por el Prior de San Geronimo, extramuros de Sevilla. de .....600.....

Total ..... 228879....22..

Nota

Que en todo el Mes presente (segun avisan los Administradores de Burgos) remitiran una Letra de Trescientos Mill rreales vellón y esperan quanto antes que V E. pida lo necesario, para el Rescate.

Núm. 10

Nota interior de la Secretaría de Estado para el conde de Floridablanca

San Ildefonso, 21 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

Sirvase V.E. decir que se ha de hacer en punto al rescate de estas dos Señoras.

El Rei declaró y hizo intimar años ha a la Regencia de Argel que nunca se haria rescate ; a fin de que faltando el aliciente cesase o se disminuyese el Corso como en realidad se ha verificado.

Se ha tolerado sin embargo una o otra vez el rescate de alguna Persona por medio de sujetos estraños como Consules estranjeros o otros semejantes.

Segun aqui veo tienen prontos al pie de /[pág. 2] doscientos treinta mil Reales en especie y otros trescientos mil Reales en Letras ; pero parece que seria de mui mal egemplo y una cosa escandalosa permitir a la Familia que diesen tales dineradas ; sino negociar en Argel con maña aparentando al mismo tiempo que no se quiere permitir aqui semejante rescate.

Junio 21

Al margen lateral izquierdo, de puño del conde de Floridablanca : [pág. 1] se encargó el Rey de Marruecos de este rescate ; preguntese a Anduaga ; y recuerdese a Boltas. Entretanto escrivase al Padre Conde en Argel que por medio de Gerardo Sousa trate de este mismo rescate y de ver, si con la proteccion del Marrueco, y la generosidad del Rey con los 100 esclavos argelinos se puede obtener barato. Se trata de la muger, hija y Yerno Oficial del Governador de la Plaza de Mazarquivir, y no se les puede ni debe abandonar. respondase al Ynteresado que se toma providencia.

Núm. 11

El conde de Floridablanca a Fr. José Conde

San Ildefonso, 28 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

San Ildefonso 28. de Junio de 1782.

A Fr. José Conde

sobre

Rescate de la Muger, hija y Yerno del Governador de la Plaza de Mazarquivir.

[TEXTO :] Reverendo Padre

En consecuencia del apresamiento que hicieron los Argelinos de la mujer, hija y Yerno del Governador de la Plaza de Mazarquivir dirijieron sus Parientes y amigos repetidas instancias al Rei sobre que se dignase de permitir que procediesen a su rescate. S.M. se apiadó y aunque no dio su beneplacito, tampoco se opuso a que se dedicasen a recojer algunos caudales. Juntaron cierta porcion de dinero y han renovado sus solicitudes para que se diesen las ordenes conducentes a la verificacion del mismo Rescate. Por decontado me ha mandado responderles que se toma providencia y que se procuraria negociar el asunto ahi con maña. Teniendo presente la intimacion hecha a esa Regencia de que nunca se haria rescate por los recomendables fines que V Rª. no ignora, es la voluntad del Rei, que entiendan todos esos Individuos no se interesa en ello de modo alguno y que mui a lo contrario lo repugna y prohibe. Por otro lado el Rei de Ma[r]ruecos está noticioso de que se desea sacar aq*uellas* Personas del Cautiverio /[pág. 2] y se le insinuó que contribuyese al mejor exito mediante la intencion que llevaba de hacer a aquel Dei un regalo de alg*unos* Vasallos suyos. Considera pues S.M. que respecto al generoso don de cien esclavos Argelinos y la proteccion del mismo Rei Marrueco podrá proporcionarse el Rescate a menos coste, y en este supuesto me manda prevenir a V Rª. trate de ello con Don Gerardo Souza, persuadiendose a que este sujeto sabrá evacuar el asunto con destreza, usando en atencion a lo arriba expresado de la mayor cautela y disimulo. De quanto dispusieren en el particular me dará V Rª. aviso para mi gov*ierno* y ruego a Dios gu*arde* su vida m*uchos* a*ños*. San Ildefonso 28. de Junio de 1782.

Al pie : Reve*rend*o P*adre* Fr*ay* José Conde

Núm. 12

El conde de Floridablanca a Romualdo Mayoli y Juan Loarte

San Ildefonso, 28 junio 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

He recibido el papel de Vms. de 20. del corr*ien*te en que incluyen una relacion de los caudales que habian reunido con el objeto de rescatar a la

mujer, hija y Yerno del Governador de la Plaza de Mazarquivir. Lo he puesto en noticia del Rei y es su voluntad que consiguientemente a la intimacion hecha de su Real orden a aquel Dei de que nunca /[pág. 2] se haria rescate por las mui poderosas razones que tenia para ello, no se dé alli con el motivo referido paso alguno mostrando la condescendencia de S M ; sino que se efectue por algun medio neutral como ha sucedido con otros Sujetos rescatados, acreditando una constante repugnancia del Rei. Se ha dignado finalmente inclinarse a que se negocie el asunto con reserva y mañas /[pág. 3] y asi doi la providencia que corresponde, no quedando a Vms. por ahora diligencia ulterior que practicar. Es quanto ocurre advertir rogando a Dios guarde a Vms. muchos años. San Ildefonso 28. de Junio de 1782.

Al pie : Señores Don Romualdo Mayoli y Don Juan Loarte.

Núm. 13

Fr. José Conde al conde de Floridablanca

Argel, 30 septiembre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3586

[EXTRACTO :]

Argel 30 de Septiembre 1783

Fr. Jose Conde

Que aquella Regencia ha puesto en libertad y envia regalados al Rey de Marruecos, que la ha solicitado, la muger e hija del Gobernador de Marzaquivir Don Mateo Mayoli, Don Juan La Ville Teniente del Regimiento de Brabante, y al sargento y Granadero del Regimiento fixo de Oran que fueron cautivados en las inmediaciones de esta plaza el 3. de Diziembre de 79.

Refiere algunos disgustos que ha causado Don Juan Laville con su conducta.

Que los de la Regencia esperan que el Rey en cambio de estos esclavos regalará al de Marruecos los moros de Cartagena, y los Arraezes de Segovia.

[Al margen lateral izquierdo, parte superior, de puño del conde de Floridablanca :] enterado.

[A continuación del extracto y de otra mano :] fecho en 4. de Marzo.

[Texto :] Exmo. Señor.

Mui Señor mio : en el dia 25. del Corriente puso esta Regencia en libertad a Doña Maria, y Doña Vicenta Mayoli, muger e hija del Governador que ha sido de Mazalquivir Don Matheo Mayoli ; a Don Juan La ville Theniente de Infanteria de Brabante, y al sargento y granadero del regimiento Fijo de oran, que todos Juntos fueron apresados a las i[n]mediaciones de aquella plaza el dia 3. de Diciembre de 1779. y los manda regalados al Emperedor de Marruecos, Conducidos desde aqui a Tetuan por un moro Argelino que esta establecido en Marruecos y hace de procurador, o Agente de Argel alli ; a cuio fin fleto un pequeño bastimento que Don Gerardo Souza compro en esta, para mandarlo a Lisboa.

No nos han faltado disgustos con estos señores ; y en especial el Oficial Don Juan Laville, que establecido en casa de Don Gerardo salio de allí /[pág. 2] con poca satisfa[c]cion, y fue llevado a la Marina : Despues se establecio en casa de un negociante Frances, a quien estaba recomendado ; pero faltando este en septiembre del año pasado, ni el Consul de Francia ni otro negociante, que tenian recomendacion para hospedarlo en sus Casas no lo quisieron admitir.

En medio que estuvo siempre en casa en donde no tenia que gastar cosa alguna, ni en comer ni la demas asistencia, y teniendo su sueldo de 305. reales y 5 maravedís por mes estaba tan carg[a]do de debitos que pasaban de 4300 reales vellón lo que debia a varias personas. Viendole en tanta affli[c]cion, y que si iba al Baño con los demas esclavos, los acreedores interceptarian su paga ; se vería afrentado ; no podria comparecer, ni mantenerse con el honor que compete a un oficial ; lo he traido al Hospital, y tome a mi cargo satisfacer sus debitos, de los que no pudo salir enteramente.

Pero a[h]ora con pretesto de hacer algunos regalos a los que cooperaron para facilitar su libertad, se compuso, o convino con Don Gerardo Souza /[pág. 3] Este me pidio prestados trescientos Zequinos argelinos

que le di por su recivo : y creo los habran distribuido a su modo. Ad[e]-mas de estos tomo el mismo Don Juan Laville, por cambeal que dio a los Judios trescientos treinta Zequinos argelinos, tambien con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron.

Yo no he querido intervenir en estos asuntos ni fui savedor de lo que han tratado, ni si hicieron ofertas en otras materias. Los de la regencia esperan que S.M. por ellos dara al Emperador, los moros del Arsenal, y los Arraeces de Segovia.

Es quanto puedo decir a V.E. y ruego a Dios guarde la importante vida de V.E. m*ucho*s a*ño*s como deseo

Argel y Septiembre 30. de 1782.

Exmo. Señor.

B.L.M. de V.E. su mas atento
servidor, y Capellan
F*ray* Joseph Conde [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca

Núm. 14

Gerardo José de Souza al conde de Floridablanca

Argel, 3 octubre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3593

[Extracto :]

Argel 3. de Octubre de 1782

Don Gerardo José de Souza

Que la muger, e hija de Don Mateo Mayoli a quienes ha tenido en su casa desde que llegaron alli viviendo como unas compañeras de su muger, han correspondido con desatenciones a este buen trato ; y que escarmentado de ello ha resuelto no volver a recibir cautivo alguno en su casa a menos que V.E. se lo mande.

[De mano del conde de Floridablanca :] No se resp*on*da.

[Texto :] Illmo. Exllmo. Senhor

Munto Senhor meu : me pareise comveniente o participar a V. Exlla. que Dona Maria hidalgo e Dona Vicenta Mayoli, Mulher e filha de Don Matheo ; desde o dia que chegaram a esta as recolhi em minha Caza aonde ham permanecido athe o da sua Liberdade : em este tempo as tive com a venerasam que mereciam as suas circunstancias, as tratei como companheiras da minha Mulher ; e sem emtherece algum ham disfrutado do mesmo que ella.

porem estas Senhoras muito ao contrario de agredecer todas as nosas expreçones, ham uzado as Mayores dezatençones con nosotros, /[pág. 2] athe o ultimo instante nos ham feito padeser o que naô he creyble em pesoas do seu carater ; por cujo motivo escarmentado do seu modo de proseder hei determinado naô receber em minha caza captivo algum em o susesivo a menos que V. Exllª. mo mande pois he couza dura o pasar tres annos de martirio por procurar a fazer bem.

Deus Guarde a V. Ellª. muitos annos. Argel 3 outobro 1782

De V. Ellª.

O Mais humilde Criado

Illmo. Exllmo. Senhor

Conde de Florida Branca

Gerardo Jozé de Souza

Núm. 15

Gerardo José de Souza al conde de Floridablanca

Argel, 3 octubre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3593

[Extracto :]

Argel, 30 de Octubre de 1782.

Don Gerardo José de Souza

Que el 30 de Mayo llegaron a aquella Ciudad diferentes moros y Turcos de los que el Rey habia regalado al de Marruecos, quien en cambio pedia

la libertad de la muger e hija de Mayoli el Gob*ernad*or de Marzaquivir, de un oficial, un sargento y un granadero. Que el moro comisionado para esto por S.M.M. como natural del mismo Argel insinuó al P*adr*e Conde era preciso hacer algunos regalos en el Divan para facilitar q*ue* los deseos de S.M.M. se verificasen ; pero no hallando el P*adr*e Conde por conveniente executarlo por si, le ha dado el dinero que le ha pedido que son 300 zequines argelinos, y con ellos ha hecho Souza todos los regalos por cuyo medio ha obtenido la libertad de aquellos sujetos que ha dirigido a Tetuan con el mismo comisionado Marroqui en un bastimento que tambien ha comprado con el fin de que saliesen q*uan*to antes de alli, y no dar lugar a q*ue* los moros se arrepintiesen de lo hecho.

[De mano del conde de Floridablanca :] Enter*a*do y vease ya pag*an*do lo que dice la Ville.

fecho al P*adr*e Conde en 4 de Marzo segun la minuta que está aqui.

[Texto :]

Illmo. Exllmo. Sen*hor*

Munto meu Sen*hor*. o dia 30 de Mayo chegaram a esta hum N°. de Turcos, e Mouros, dos que se achavam em Espanha, que o Imperador de Marrocos ha mandado a esta Regencia Solicitando em agradicemento da sua Expreçam, a Liberdade de Don Joaô Antonio de Laville thenente do Regim*en*to de Brabante, e das duas S*enho*ras Mayolis, e a do Sarg*en*to e Granadeiro do Regim*en*to ficho de Ôram

O Mouro emcargado da comiçam que he nativo daqui, e por conseguinte instruido dos costumes do Pais, fes falar ao P*adr*e Ademenistrador Fr. Jozé Conde, fazendolhe prezente que saria neceçario prometer algums regalos aos membros do Divan, pois sem esto naô via modo de poder /[pág. 2] de poder lograr a sua pretemçam ; e que elle naô tinha meyos nem faculdades do Imperador para gastar.

O Dito Adem*enistrad*or naô Julgou Conveniente condesender a pretemçam do Mouro, por cujo motivo naô dovidando Don Joaô de Laville, que se hia a perder huma negociaçam de donde pendia nada menos que a liberdade de sinco desgraciados, veyo a buscarme immediatem*en*te fazendome relaçam do Expreçado, e rogandome o ajudace.

Vendo eu o estado das couzas, e conhecendo que hera m*uit*o deficil o logro desta empreza, senaô hia o asumpto bem deregido, determinei pasar com o dito D*o*n Joaô de Laville a ver o P*adr*e Adem*enistrad*or quem depois de aver escutado as deferentes refleçoens que lhe faziamos ; Respondeu : que naô podia nem entrometerce em asumptos de Soberanos, nem gastar em regalos, sem ordem para hiso. porem que thomase eu da minha conta que elle me emtregaria o denheiro que necisitace :

/[pág. 3] Considerando eu que vale mais gastar quatro agora que cento se ce houvecem de resgatar, e persuadido que S.M.C. como tam piadozo se dignara pagar os gastos que se ham feito para a liberdade dos seus vasallos. prencipiei desde logo a trabalhar com ancia procurando grangear a vontade dos Grandes a fim de que persuadicem ao Dei. e por fim depois de tantas deficuldades ajudado do Exllmo. Sid Asam Vicalarge de esta Marinha, hei tido a satisfaçam de sahir com o honor que dezejava avendo logrado a Liberdade dos sinco ja nomiados.

em o que me ha sido precizo regalar e gastado sam tres centos sequinos Argelinos, que o P*adr*e Adm*enistrad*or me ha entregado como emprestados, e espero que emtheirado S.M. por V. Exlla. das circunstancias do cazo, os mandara satisfazer.

Vendo que o tempo se hía pasando sem proporcionarce ocaziaô, e temendo que algum acidente fizece mudar o Dei de ydea ficando o meu trabalho sem lograr o dezejado fruto, /[pág. 4] hei thomado a determenaçam de comprar hum Bastimento que mandado pello patram Sebastiaô Andrade vai a tetuam, donde deichara aos ditos Senhores, athe que o Imperador determeni a continuaçam da sua Marcha.

em todo o referido pode V. Ell^{a}. sensiorarce do meu particular afecto e dezejo de servir a Naçam Espanhola.

D*eu*s Gu*ard*e a V. Exll^{a}. m*uit*os an*n*os. Argel 3 outobro 1782

De V. Exll^{a}.

O Mais humilde Criado

Illmo. Exllmo. S*enhor*

Conde de Florida Branca

Gerardo José de Souza

Núm. 16

Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca

Alicante, 14 diciembre 1782

A.H.N., Estado, leg. 3593

[EXTRACTO :]

Alicante 14. de Diciembre de 1782

Don Juan Laville

Que ha entrado en aquel puerto con la muger e hija de Don Mateo Mayoli despues de haberlos echado un temporal a Iviza. Que debiendo pasar a Tetuan con el encargado de Marruecos que ha solicitado su rescate, y no pudiendo conducirlos el buque que los ha llevado desde Iviza esperan las ordenes de V.E.

Que a este Encargado (que dize no tiene ordenes de su amo para gastar) ha dado algun dinero.

Que Don Gerardo Souza ha gastado 300 zequinos en regalos que ha hecho para facilitar la libertad de las dos damas, del mismo Laville, y el sargento y Granadero que fueron cautivados en su compañía.

Que por consejo de Souza ha gastado el mismo Laville al propio efecto 700 pesos de la Rosa y se los prestó tambien Souza, a quien ruega a V.E. disponga se satisfagan.

[Al margen superior derecho, entre las líneas 1ª y 3ª del extracto, de puño del conde de Floridablanca :] este la Ville es sospechoso de ligereza : todo resultara de la quenta del Padre Conde y de lo que represente Rosa.

[TEXTO :] Exmo. Señor

Muy Señor mio : remito a V.E. la Adjunta carta que me entrego Don Gerardo Jose de Souza ; con algunos encargos de palabra que tendre el [H]Onor de desir a V.E. quando se me proporsione la satisfaccion de hir ha verle, y darle Gracias por lo mucho que ha contribuido a mi Livertad.

Ya Vera V.E. por la adjunta los travajos que ha costado el lograrla ; pero con la ayuda de don Gerardo la optuvimos el dia .24. de Septiembre

las dos Señoras Mayolis, Yo, y el Sargento y Granadero que con nosotros fueron apresados. nos emvarcamos en un Pinco Portugues El .5. de Octubre ; con el emviado del emperador de Marruecos ; y las grandes Borrascas que padesimos nos echaron a la Ysla de Yviza ; que por fortuna cojimos, y despues de fondeados emvarranco el Bastimento ; cuya desgrasia sovrevenida por la falta de Marineros, obligo al Señor Governador, y demas de la /[pág. 2] Ysla ha haser presente a dicho emviado lo expuestos que Yvamos si con estos tiempos seguiamos el biage sin otros Marineros, y conociendo el la razon se determino de dejar el Pinco, y de emvarcarse con nosotros en el corsario evisenco al mando de Rafael Prats que venia a esta consentido que se podria componer el que nos llevase hasta Tetuan ; pero [h]aviendo [h]allado aqui dicho comandante, la Orden para hir ha desarmar a Cartagena, nos hallamos sin saver que partido tomar hasta que V.E. disponga lo que se deve executar ; pues el Moro aunque un hombre muy Racional no tiene Orden de su emperador para gastar, yo hasta haora le [he] dado lo que ha nesesitado, y espero que V.E. me de sus Ordenes para la continuacion de nuestra marcha. Don Gerardo Jose de Souza ha gastado tres cientos sequinos en los regalos que ha jusgado Yndispensables, y Yo por consejo suyo, (pues de ningun modo querian dejarme livre) gaste setecientos pesos de la Rosa, que el mismo me hizo prestar quedando Responsable al pago ; por lo que suplico a V.E. interponga /[pág. 3] su poderoso Influxo a serca de S.M. para que se digne [h]aser satisfaser en Argel dichas dos cantidades.

Nuestro Señor guarde a V.E. muchos años. Alicante y diziembre .14. de 1782.

Exmo. Señor

B.L.M. de V.E.
su apasionado Servidor
Juan Antonio de La Ville [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida Blanca.

[En una hojita suelta, anexa a esta carta :] Se sabe ya que estas gentes pasaron de Alicante en una embarcacion Sueca a Malaga de donde salieron para Tanjer el 2. del presente Febrero.

Núm. 17

Protesto de una letra de cambio librada por Juan Antonio de La Ville a cargo de Antonio Sopranis

Cádiz, 14 febrero 1783

A.H.N., Estado, leg. 3586

[El testimonio de protesto está expedido en papel sellado con el sello de Carlos III y el siguiente texto impreso : « + / Sesenta y ocho maravedis. / SELLO TERCERO, SESENTA Y / OCHO MARAVEDIS, AÑO DE / MIL SETECIENTOS OCHENTA Y TRES »]

[TEXTO :]

En la Ciudad de Cadiz a catorze dias del mes de Febrero de mil setecientos ochenta y tres años : Ante mi el Ess*cribano* publico y de Guerra en ella, y testigos Ynfrascriptos, pareció Don Antonio Guillet vecino y del Comercio de esta dicha Ciudad a quien doy feé conozco, y por si y su Cassa de Negocios titulada en la misma Sahuc, Guillet, y C^{a}. me exhivió p*ara* efecto de Protexto vna Letra primera de Cambio cuio thenor es el siguiente Primera Letra de Cambio = Se pagará por esta a la orden de Salomon Coimbacri de Liorna, por mano de Don Antonio Sopranis Sargento mayor de las Milicias Vrbanas de Cadiz la Cantidad de Setecientos p*esos* de la rosa que tengo yo recibidos de Joseph Mejayo, y Joseph coimbacri hermanos. Argel tres de Octubre de mil setezientos ochenta y dos = Juan Antonio de La Ville ———————————————

Y assi copiada la referida Letra, el dicho Don Antonio Guillet por la enunciada su Compañia, me pidió la presente original a Don Antonio Sopranis, y Laredo, Sargento mayor de las Milicias vrbanas de esta Plaza a quien viene domiciliada, y le requiera la acepte, y pague luego al punto, y en su defecto se la protexte, con sus costos y gastos, Cambios, y recamb[i]os e Yntereses para su repeticion de quien combenga, en cuia virtud, Yo el Ess*cribano* passé a la Cassa morada del enunciado Don Antonio Sopranis, y estando este presente, haviendo precedido el Competente Oficio politico, le presente la dicha Letra Original en su persona, y por el mismo vista, oido, y entendido del efecto de este Protexto, dixo, q*ue* no la acepta, ni paga por no tener fondos del Librador, pero está entendido q*ue* este luego

que se presente a los Reales pies de Su Magestad el Rey nuestro Señor (que Dios guarde) como ha ido a practicarlo le suplicará que Su Real benignidad se digne ordenar se pague la Cantidad, importe de la explicada Letra bien sea de las Arcas de redempcion de Captivos Christianos, o de donde tenga Su Magestad por mas combeniente /[pág. 2] sin que para ello dexe de practicar las diligenzias oportunas esto dio por su respuesta y sin embargo de lo qual, le dexé hechas las Protextas que quedan mencionadas, en las que ratificandose dicho Don Antonio Guillet por su Compañía me pidió se lo diesse por testimonio como assi lo executo por el presente en la mejor forma que puedo y por derecho me es permitido y lo firmó en mi rexistro siendo testigos Don Josef Antonio Cazorla Don Josef Ferrero, y Don Melchor Truxillo vezinos de Cadiz = Sahuc, Guillet y C^{a}. = Ante mi Joseph Cazorla ———————————

Concuerda con su original en mi rexistro a que me remito. Y de pedimento del dicho Don Antonio Guillet doy la presente en Cadiz dia de su fecha =

Joseph Cazorla [Signado y rubricado]

Los Ynfrascriptos Esscribanos damos fée que Don Josef Cazorla de quien pareze Authorizado este Ynstrumento lo es de S.M. publico del Numero y mayor de Guerra de esta Ciudad fiel y Legal y a sus Despachos y Diligencias siempre se les ha dado y da fée y Credito en Juicio y fuera de el. Y para que conste firmamos la presente en Cadiz f[ec]ho vt supra =

Josef Gomez De Thornos [Rubricado]	Juan Antonio Salgado [Rubricado]	Joseph Pisson [Rubricado]

Los Hombres de Negocios del Comercio de esta Ciudad que abajo firmamos certificamos que Don Josef Cazorla y los que le comprueban son tales Esscribanos como se titulan fieles y Legales y a sus respectivos Ynstrumentos siempre se les ha dado y da feé y Credito en todos Juicios fecho vt Supra =

= Prudencio Delaville [Rubricado]	Juan Polier [Rubricado]	Domingo Behie [Rubricado]

Núm. 18

El conde de Floridablanca a Fr. José Conde

El Pardo, 4 marzo 1783

A.H.N., Estado, leg. 3586

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

El Pardo a 4 de Marzo de 1783.

Al P*adr*e Conde

Contextando a una de sus cartas de 30 de Septiembre en que habla de la libertad de la muger e hija del Gobern*ad*or de Marzaquivir de Don Juan La Ville, ten*ien*te del Regim*ien*to de Bravante y de un Sarg*en*to y un granadero del Regim*ien*to fixo de oran

Se le pide informe s*obr*e ciertos gastos de La Ville, y si estan pagados como otros hechos por Don Gerardo Souza.

[TEXTO :]

Don Gerardo Souza me ha escrito con f[ec]ha de 30 de Octubre haber gastado 300 zequinos argelinos en regalos para facilitar la libertad de la muger e hija de Don Mateo Mayoli, como de Don Juan Laville, y el sargento y Granadero en cuya compañia fueron aquellas cautivadas. V.R. me dice tambien en una de las suyas de 30 de Sept*iembr*e haber prestado al Don Gerardo d[ic]hos 300 zequines. Don Juan La ville me ha escrito lo mismo, y ademas dice que « por consejo de Souza, pues (añade) de ningun modo le querian dexar libre, gasto (La ville) 700 pesos de la Rosa que el mismo Souza le hizo prestar quedando responsable al pago, por lo que pide se digne el Rey mandar satisfacer en Argel estas dos cantidades. » Veo que V.R. en d[ic]ha carta de 30 de Sept*iembr*e expresa que Don Juan Laville tomó por cambial que dió a los Judios 330 zequinos argelinos tambien /[pág. 2] con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron, sin contar V.R. en esto los debitos que habia contrahido La ville y cuya satisfaccion tomo V.R. a su cargo. Nada me han escrito ni Souza ni Laville de estos debitos, ni el primero hace mencion de los 700 pesos de la Rosa, o 330 zequ*ino*s argelinos que facilitó a La ville y que este pretende se pa-

guen en Argel de *quen*ta del Rey sin decir a quien. En este supuesto encargo a V.R. que informandose de todo lo ocurrido en este particular del mismo Souza (a quien digo q*ue* V.R. le preguntara s*obr*e ello), me lo comunique para que yo pueda hacerlo presente al Rey, y saber, en caso que S.M. resuelve q*ue* se paguen d[ic]has partidas en que terminos debera executarse con especificacion de cada una.

Núm. 19

El conde de Xerena al conde de Floridablanca

Málaga, 7 marzo 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

Exmo. S*eñ*or

Mui S*eñ*or mio : Por el Patron de vn falucho Portugués, que llegó ayer â este Puerto, procedente de Tetuan, de donde salio el dia antes con carga de Naranjas he recivido vna carta de f[ec]ha de 2. de este mes del Ten*ien*te del Regimiento de Bravante D*o*n Juan Antonio de La Ville en que me noticia, que haviendo salido de Cadiz el dia 20. del pasado con D^{a}. Maria Hidalgo, su Hija, y demas Yndividuos procedentes de Argel, llegaron â d*ic*ho Puerto de Tetuan al subsequente 21., donde salio â recibirlos su Governador, y comitiva, acompañandoles hasta la Casa, que les tenian preparada ; Que luego que arribaron, despachó el enunciado Governador dos Expresos â Mequines noticiando â su Rey este incidente, cuyas resultas quedaban aguardando, sin saber si se transferirian â aquella Corte, ô regresarian â Cadiz : De todo lo qual me ha /[pág. 2] parecido correspon*dien*te instruir â V.E. para que haga de estas noticias el vso que estimare conveniente.

Dios gu*arde* â V.E. m*uchos* a*ños*. Malaga 7. de Marzo de 1783.

Exmo Señor /

BlM de V E^{a} su Mayor Y Mas
Atento Servidor /
El Conde de Xerena [Rubricado]

Al pie : Exmo. S*eñ*or Conde de Floridablanca.

Núm. 20

Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

20 ŷumādà I 1197 / 23 abril 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[EXTRACTO :]

10 de Abril de 1783

El Rey de Marruecos al Rey n*uestr*o S*eñ*or

Enviando a S.M. la Muger e hija del Goberna*dor* de Mazarquivir con otros Esp*añole*s cautivos en Argel, y pidiendo 3. arraezes argelinos detenidos en Segovia.

[TEXTO :]

بسم الله الرحمان الرحيم ولا حول ولا قوة الا بالله العلى العظيم /2 من عبد الله محمد بن عبد الله كان الله له ءامين

[Sello del sultán Sayyidī
Muḥammad b. ᶜAbd Allāh]

/3 الى عظيم اصبانيه وسيدها كارلوص طرصير دى لاص اصبانيص ذى لاص ضوص /4 سسليساس ادى لاص انديساس السلام على من اتبع الهدى اما بعد /5 فها النصرانية التى كانت بالجزاير واردة عليكم وقد وجهناها /6 لكم هى وبنتها وثلاثة من الفسيانس الذين كانوا معها /7 وثلاثة من النصارى ءاخرين كانوا عندنا هنا فالكل ها هو يصلكم /8 وقد كتبوا لنا أهل الجزاير وطلبوا منا ثلاثة من اخوانهم رؤساء /9 ماسورين عندكم في اشغوبيه فها زمامهم واسماؤهم يصلك /10 في كاغيد داخل كتابنا هذا وما كتبوا لنا عليهم اهل الجزآير الا /11 لعلمهم ان كلمتنا عندك نافدة وكل ما كتبنا لك عليه /12 يقضى وكذالك نحن كل ما كتبت لنا عليه يقضى لك ان شاء الله /13 والان ها نحن كتبنا لك عليهم فسرحهم ووجههم الينا لنوجهوهم لهم /14 والنصرانية المذكورة ها هى واردة عليكم هى ومن كان معها من النصارى /15 وقد وجهنا لك كتابين قبل هذا في صندوق فطالعهم وكذلك المالطيه /16 فان هم رجعوا عن بيعهم حقيقة ابو المال تحت يدك واكتب لنا واعلمنا /17 وان هم لم يرجعوا عن بيعهم اكتب لنا واعلمنا والسلام صدر الامر بهذا /18 في العشرين من جمادى الاولى عام سبعة وتسعين ومماية والف (1197)

Traducción

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico.

Del siervo de Dios Muḥammad b. ʿAbd Allāh, séale Dios propicio ; amén.

[Sello del sultán
Sayyidī Muḥammad
b. ʿAbd Allāh]

Al Soberano de España y señor de ella, Carlos Tercero de las Españas, de las Dos Sicilias y de las Indias : La paz sea con quien sigue el camino recto.

Y después : He aquí que la cristiana que estaba en Argel os llegará. Os la enviamos a ella, a su hija y a tres de los oficiales que estaban con ella y otros tres de los cristianos que estaban con nosotros aquí. Ahora bien, la totalidad es lo que os llegará.

La gente de Argel nos han escrito y nos piden tres de nuestros hermanos, arraeces cautivos en vuestro poder, en Segovia. Pues bien, la relación de los mismos y sus nombres te llegará en un papel dentro de este nuestro escrito.

La gente de Argel no nos han escrito acerca de ellos sino porque saben que nuestra palabra es eficaz contigo y todo aquello de que te escribimos se cumple e igualmente nosotros todo aquello de que nos escribes se te cumple, si Dios quiere.

Ahora, pues, nosotros te escribimos acerca de ellos. Ponlos en libertad y envíanoslos para que se los enviemos a ellos [a los de Argel].

En cuanto a la cristiana referida, os llegará ella y los cristianos que estaban con ella.

Te hemos enviado dos cartas antes de ésta, en una caja. Léelas. E igualmente los malteses. Y si ellos se han vuelto atrás de su venta, está bien ; haz volver el dinero a tu poder, escríbenos e infórmanos ; pero si ellos no se hubieren vuelto atrás de su venta, escríbenos e infórmanos.

Y la paz.

Se dio la orden de [expedir] ésta a veinte de ŷumādà primera del año mil ciento noventa y siete.

Núm. 21

Lista de tres arraeces argelinos pedidos por Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh a Carlos III

20 ǧumādà I 1197 / 23 abril 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

الحمد لله

[De puño de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh :] 1197 ·:· 20 2 /

3/ الرايس احمد بن مصطفى من دار الاقشايريه بباب عزون

4/ الرايس عثمان بن محمد من قارة باغلى من بيت خير الدين

5/ الرايس ابراهيم بن سليمن من دار الاقشايريه بباب عزون من بيت شعبان غرناوط

[Otra lista igual en el mismo legajo]

Traducción

Loor a Dios.

[De puño de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh :] 20 ·:· 1197 El arraez Aḥmad b. Muṣṭafà de la casa de al-Agšāyriya, en la puerta de ᶜAzzūn.

El arraez ᶜUṯmān b. Muḥammad, de Qāra Bāglī, de la mansión de Jayr al-Dīn.

El arraez Ibrāhīm b. Sulaymān de la casa de al-Agšāyriya, en la puerta de ᶜAzzūn, de la mansión de Šaᶜbān Garnāwaṭ.

Núm. 22

Fr. José Boltas al conde de O'Reilly

Mequinez, 23 abril 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

Exmo. Señor Governador de Cadiz Conde de O-Reilly :

Con esta se presentarâ â V. Exâ Don Antonio de la Ville, Teniente del Regimiento de Brabante, con la Muger, ê hija del Governador de Marza

Quiver, un Sargento, y un Granadero de la Guarnicion de Oran, que â instancia de nuestra Corte hâ rescatado S.M. Marruqui del poder de los Argelinos, y â ora presenta por mi conducto â Nuestro Catholico Soberano. Hê escrito al Exmo. Señor Primer Ministro de Estado los embio â Cadiz, hasta recivir sus ordenes sobre el destino, que hâ de darseles ; en cuya virtud, tengo el honor de suplicar â V. Exâ : Que mientras dicho Señor Exmo. no se lo previene, los provea de alojamiento, y sustento /[pág. 2] diario ; pues no hallo otro medio mas conforme, y menos costoso al Real Servicio.

Dios guarde la importante vida de V. Exâ, y felicite â su deseo todas sus cosas. Mequinez, y Abril 23. de 1783.

Exmo. Señor
B.L.M. â V. Exâ

su mas atento servidor
Fr. Joseph Boltas [Rubricado]

Núm. 23

Fr. José Conde al conde de Floridablanca

Argel, 12 mayo 1783

A.H.N., Estado, leg. 3586

[EXTRACTO :]

Argel 12. de Mayo de 1783.

El P*adr*e Conde

Informa acerca de los gastos y deudas de don Juan La Ville en aquella Ciudad.

[TEXTO :] Exmo. Señor

Mui Señor mio : en Carta de 4. de marzo me participa V.E. que Don Gerardo Souza en Carta de 30. de octubre da parte a V.E. de haver gastado trescientos Zequinos Argelinos en regalos, para facilitar la libertad de la Meger (*sic*), e hija de Don Matheo Mayoli ; de Don Juan Laville, y el Sargento y granadero ; sobre cuio asunto escriví a V.E. que yo preste a Souza dichos 300. Zequinos.

« Don Juan Laville expone a V.E. lo mismo, y ad[e]mas dice que por consejo de Souza, pues de ningun modo le querían dar libertad gasto el mismo Laville setecientos pesos de la rosa, que Souza le hizo prestar, quedando responsable al pago, por lo que pide se digne el Rey mandar satisfacer en Argel estas dos Cantidades ».

Yo en Carta de 30. de septiembre decia a V.E. que Don Juan Laville tomo por Cambeal que dio a los Judios trescientos treinta Zequinos argelinos tambien con el motivo de hacer regalos a los que le favorecieron : sin contar en estos los devitos que havia contrahido Laville, y cuia satisfa[c]cion tome yo a mi cargo : sin que de esto [h]ayan [h]echo mencion a V.E. ni Laville ni Souza ; /[pág. 2] ni este de los 700. pesos de la rosa, o 330. Zequinos que facilito a Laville, y que este pretende se paguen en Argel de quenta del Rey sin decir a quien. Me encarga V.E. que me informe de todo lo ocurrido del mismo Souza, para hacerlo V.E. presente al Rey, y saber, en caso que S.M. resuelva que se paguen dichas cantidades en que terminos debera ejecutarse con expecificacion de cada una.

Este asunto es un poco embarazoso, por que el Señor Souza y Laville no hablaron con claridad Suponiendome, que los 330. Zequinos eran para hacer regalos, siendo como dice a[h]ora Souza para pagar los debitos de Laviville (*sic*), quien suponia que los pagaria su cuñado en Cadiz, por el valor de los 700 pesos de la rosa, cuio negocio fue de esta manera.

Con motivo que un moro Argelino residente en Marruecos en mayo del año pasado, hizo segunda vez instancias a este Dey para que diese libres al Emperador de Marruecos los cinco indibiduos, que ya havia pedido otras veces, por dos embiados : El Dey dio esperanzas que daria a las dos Señoras pero ponia dificultades para ceder a los hombres. Don Juan Laville acompañado de Don Gerardo Souza recurrieron a mi, para que prometiese regalos a los grandes para este logro. El moro Agente me pedia otros 400. u 500. Zequinos para promover /[pág. 3] la misma pretension. Yo desde luego les dije que esta era empresa del Emperador, que a mi no me correspondia meterme en este negocio. Don Gerardo me pidio que yo le facilitase hasta trescientos Zequinos argelinos para esta empresa.

Yo que savia los debitos que tenia en esta Don Juan Laville ; que el dar el dinero al moro era arriesgado ; el prometer yo a los Grandes podria

suscitar alguna sospecha de negociacion, o que creiense (*sic*) tenia yo algun orden especial, para tranquilizar el sentimiento en que veia a Don Juan Lavilla ofreci a Don Gerardo Souza que le prestaria 300. Zequinos si se lograba la libertad de dicho Don Juan ; pero que seria de su quenta el reembolsarmelos, cuio proyecto se efectuo.

Separadamente, y a instancias del mismo Don Juan Laville gaste ciento treinta Zequinos Argelinos en dos regalos, que el mismo vio entregar, aunque no hace mencion de ellos, ni dio satisfa[c]cion ; esto fue por atraer el animo de un grande opuesto a esta cesion, como V.E. puede informarse del mismo Laville.

En seguida de todo esto se obtuvo del Dey la libertad de todos cinco, y en estas circu[n]stancias entregue a Souza los trescientos Zequinos argelinos que son los que se mencionan, y espera que S.M. los mande pagar.

/[pág. 4] Puesto Don Juan en Libertad, resulto, que tenia debitos fuertes sobre varios particulares : era imposible el poder irse de aqui si no pagaba primero ; busco por si, acompañado de Don Gerardo Souza los trescientos treinta Zequinos para girar letra de su valor en 700. pesos de la rosa contra su casa : pero ni el uno ni el otro hallaron quien reciviese la letra (que suponian para gratificar a los que havian mediado para su libertad) en este estado a los que recurrian a mi a presentarme debitos, les ofreci que si acaso el no pagaba buscaria medio de satisfacer : Viendo los dos que no halla[ba]n el dinero, que algunos acreedores pedian con instancias, y que protestaban no se embarcaria sino pagaba : al fin vinieron a suplicarme, que yo abonase la letra de los 700. pesos de la rosa que son los 330 Zequinos mancionados ; viendo yo que este era un nuevo empeño, y que Don Gerardo Souza era el motor, y medianero de esto le dije que yo haria que los Judios reciviesen la letra, pero que la obligacion quedaba sobre el en caso, que no se aceptase, como en efecto ha sucedido que Don Antonio Soprani y Laredo sargento mayor de las milicias urbanas de Cadiz contra qui[e]n se giro la letra la protesto como consta de la adjunta copia ; y recivo de abono.

/[pág. 5] De modo que los 300. Zequinos son los que gasto Don Gerardo Souza y se deben abonar al Hospital por la via, o modo que V.E. disponga. Los 330 Zequinos por letra de 700. pesos de la rosa los recivio

Don Juan Laville para pagar sus devitos, como a[h]ora me dice Don Gerardo Souza ; que son los que ellos suponian gastados en regalos como a[h]ora me espresa el mismo Don Gerardo, quien dice no hizo mencion de ellos a V.E. por que suponia que la letra seria pagada sin dilacion. Con estas dos partidas esttan salvos todos los gastos, y debitos de Don Juan Laville. Seria bueno que este oficial reflesionase en que gasto no solos los 700 pesos que ascenderan a 15 *mil reales* sino tambien mas de otros 9 *mil reales* que percivio de sus sueldos en el tiempo que estuvo esclavo, estando siempre mantenido y surtido de lo necesario en casa y aun en parte del Vestido. es quanto debo participar a V E. en seguida de quanto me ha ordenado

Dios nuestro Senor guarde la importante vida de V.E. muchos años como deseo. /[pág. 6] Argel 12. de Mayo de 1783.

Exmo. Señor.

B.L.M. de V.E. su mas
atento servidor y Capellan
Fray Joseph Conde [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Floridablanca.

Al margen lateral izquierdo de la pág. [5] : *Nota*
[H]ay tambien 130. Zequinos que yo gaste en regalos como sabe Don Juan Laville ————————

Núm. 24

Vicenta Claudia Mayoli al conde de O'Reilly

Cádiz, 17 mayo 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

Exmo. Señor

Mui Señor mio : al segundo recado que hé rezivido de V.E. en que me dize, que la Carta que el Emperador de Marruecos, me dirigió, para que forzosamente la pusiese en Manos del Rey Nuestro Señor se la entregase á el Administrador del Correo, recogiendo el Competente resguardo, Con el fin de que por este medio llegase Con mas prontitud ; devo exponer á V.E. que Solo de mi se hizo esta Confianza, y á menos que no obtenga Real Orden, por ningun acontezimiento asentiré á ello.

N*ues*tro Señor Gu*arde* /[pág. 2] a V.E. m*uchos* *años*. Cadiz 17,, de Mayo de 1783 ./.

B l M De V.E. su m*ás* at*en*ta serv*id*ora

Vicenta Claudia Ma

yoli [Rubricado]

Al pie : Exmo. S*eñ*or Conde de O-Reylli ./.

Núm. 25

Juan Antonio de La Ville al conde de Floridablanca

Cádiz, 20 mayo 1783

A.H.N., Estado, leg. 4315

[Extracto :]

Cadiz 20 de Mayo de 1783.

Don Juan La Ville

Su llegada a Cadiz refiriendo el viage a Mequinez y vuelta a Tanger en comp*añía* de las Mayolis : y que aguardan las or*dene*s de V.E. esperando sean las de que pasen a Madrid, y él en su comp*añía*.

[Texto :]

Exmo. S*eñ*or

Muy Señor mio : Sin emvargo que V.E. no me honrro con su respuesta ; â las que le escriví desde Alicante, noticiandole nuestra salida del Captiverio, y principio del prolongado Biage que [h]emos [h]echo. Tomo la Livertad de participarle, como despues de Muchos Travajos, llegamos â Mequinez el dia Veinte y siete de Marzo, y en el mismo dia fuimos presentados en Publico, â S.M.M. el que Y[n]mediatamente hizo compareser al .M.R.P.F. Josef Boltas, y le dijo : *aquí tienes las Personas que .S.M.C. me ha pedido : procura presentarselos.*

Para este fin nos remitio dicho Padre, â Don Juan Manuel Salmon en Tanger ; y este Consul, al Exmo. S*eñ*or Conde de O-Reylli en esta ; donde esperamos las apreciables Ordenes de V.E., que comfiamos seran para pasar â esa Corte las S*eñor*as Mayolis, y Yo ; quedando Senciorados, q*ue* Protejidos /[pág. 2] del Poderoso Ynfluxo De V.E. ; no dejara .S.M., De apiadarse, de nuestra desgraciada suerte.

Nuestro Señor guarde â V.E. muchos años. Cadiz y Mayo .20. De 1783.

Exmo. Señor

B.L.M. De V.E.
su mas affecto Servidor
Juan Antonio De La Ville [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida Blanca

Núm. 26

Nota de la secretaría de Estado para el conde de Floridablanca

Sin fecha [aprox. junio 1783]

A.H.N., Estado, leg. 3593

Exmo. Señor

Señor

Don Juan La Ville Teniente del Regimiento de Bravante que ha sido rescatado con la muger e hija del Gobernador de Mazarquivir ha solicitado que el Rey se dignase de mandar satisfacer al Padre Conde la cantidad de 700 pesos de la Rosa que le facilitó para pagar las deudas que habia contrahido durante su cautiverio en Argel por no poder de otro modo verificarse su salida de aquel pais. El Padre Conde a quien se ha pedido informe sobre el particular dice ser esto cierto como tambien que antes habia pagado por su parte el mismo Conde algunas deudas de La Ville : añadiendo que el haber prestado a este los 700 pesos fué /[pág. 2] porque aunque La Ville habia girado a Cadiz una letra del mismo valor contra un cuñado suyo, habia sido protestada, y no habia en Argel quien le diese un quarto. El Padre Conde no habla bien de La Ville en quanto a sus gastos pues se admira de como haya podido consumir estos 700 pesos que seran unos 15 *mil reales* y ademas otros 9 *mil* que percibió de sus sueldos en el tiempo que estubo esclavo hallandose siempre mantenido y surtido de lo necesario en su casa.

Habiendo llegado Don Juan La Ville a Cadiz con las Mayolis se ha concedido a estas por via de limosna 30 *mil reales* y 8 *mil* a La Ville. Estos

8 *mil* de La Ville se habian de cobrar en virtud de un libramiento de 16 *mil reales* dado a favor de /[pág. 3] las dos Mayolis 8 *mil* para cada una contra una obra pia de redencion en el mismo Cadiz.

Si el Rey quiere hacer la gracia a La Ville de pagarle sus gastos de Argel se puede decir a Conde que cargue los 700 pesos en qualquiera de las obras pias de redencion en la forma que se ha executado con los 30 *mil reales* de las Mayolis, y los 8 *mil* de La Ville los quales le servirian a este de un socorro como parece ha sido la mente de S.M. De lo contrario será menester decir a La Ville que debe reembolsar a Conde de aquella suma.

Núm. 27

Miguel Antonio Sperón al conde de Floridablanca

Madrid, 14 junio 1783

A.H.N., Estado, leg. 3589

[EXTRACTO :]

Madrid 14 de Junio de 1783.

Don Mig*uel* Ant*onio* Speron.

Argel.

[TEXTO :] Exmo. Señor

Señor : Como actual Secretario q*ue* soy de la V*enerable* Or*den* Terz*era* de N*uestro* P*adre* S*an* Francisco, por fallecim*ien*to de mi antecesor Don Franc*isco* de Salcedo, he rezivido, y la he hecho pres*en*te la or*den* de S.M. de fecha de 11. del corr*ien*te q*ue* V. Ex^a^. se /[pág. 2] sirve comunicarla, por la q*ue* se manda, q*ue* para parte de los gastos causados con el rescate q*ue* por cuenta de S.M. y mediaz*ión* del Rey de Marruecos, han obtenido D*oña* Maria Hidalgo, y D*oña* Vizenta Mayoli, q*ue* estaban cautibas en Argel, se las entreguen, cinco mil r*eale*s v*ellón* de los quinze mil, que /[pág. 3] la V*enerable Orden Tercera* las concedio en 13 de Mayo de 1781. Y [h] aviendose entregado desde luego, por esta, los cinco mil r*eale*s v*ellón* a las dos interesadas, y recojido su rezivo, cumpliendo con la real resoluzion ; espera la V*enerable Orden Tercera* se sirva V.E. prevenirme,

que destino, se ha de dar a los diez mil reales que restan /[pág. 4] hasta el total de los quinze mil, que señaló a estas dos Personas, del Caudal destinado para rescates, para poder, o, no, cancelar la Certificazión libramiento de esta Suma, que V. Exª. incluyó en la zitada orden de 11, y queda en mi poder por a[h]ora, y hasta entender lo que V. E. se sirva prevenir.

/[pág. 5] Con este motibo ofrezco a V. Exª. mi antiguo y afectuoso respeto, y ruego a Dios guarde su vida muchos años. Madrid 14. de Junio de 1783.

Exmo Señor

Blm. de V.E. su
mas rendido servidor
Miguel Antonio Sperón [Rubricado]

Exmo. Señor Conde de Floridablanca.

Núm. 28

Carlos III a Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh

Madrid, 18 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 4316

[Copia]

Don Carlos por la gracia de Dios Rey de las Españas, de las Dos Sicilias, y de las Indias, Archiduque de Austria ; Duque de Borgoña, de Brabante, y de Milan ; Conde de Abspurg, de Flandes, y el Tyrol &. A Vos el honrado y alabado entre los moros Mohamet Rey de Marruecos, de Fez, y de Suz, a quien todo bien y honra deseamos, Salud y acrecentamiento de buenos deseos. La muger e hija del Gobernador de Marzaquivir que por vuestra mediacion e influxo han logrado salir del cautiverio de Argel, con un Oficial, un Sarjento, y un Soldado han puesto en mis manos la carta con que Vos despues de haber colmado a todos de honras y favores los habeis dirigido a España. Por ella veo confirmadas la generosidad y eficacia con que habeis cumplido los deseos que Yo tenia de conseguir la libertad de estos mis Vasallos ; y aunque desde el momento que llegó a mi noticia encargué os manifestasen el placer que en ello tube y mi gra-

titud, lo repito ahora dandoos /[pág. 2] por todo las gracias mas sinceras y expresivas. Correspondiendo a este acto de vuestra grandeza resolví tambien inmediatamente enviaros libres (sin embargo de ser tan perjudiciales a mis subditos) tres arraezes Argelinos que supe tendríais gusto en regalar a aquella Regencia en cambio de los Españoles rescatados. Son los mismos cuyos nombres me habeis remitido, y ellos os llevarán Esta Carta. [...]

Núm. 29

El conde de Floridablanca a Francisco Torija

Madrid, 19 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

Madrid 19. de Julio de 1783

A Don Francisco Torija

[TEXTO :]

Correspondiendo el Rey a la generosidad y eficacia con que el Rey le Marruecos ha obtenido de la Regencia de Argel la libertad de la muger e hija del Gobernador de Mazarquivir, de un oficial, un sargento y un soldado que fueron cautivados en la inmediacion de Oran ; ha condescendido en enviar a S.M.M. a los tres Arraezes detenidos en ese Real Alcazar Amet Ben Mustafa de la familia Hacsairia, Osman Ben Mohamat de la familia de Gacreldin, y Abrahin Ben Salaiman de la familia de Jabahan Garnaut, a los quales concede el Rey su libertad. En consecuencia de esto pasará un oficial dentro de pocos dias a Segovia con un coche, y conducirá en él a Madrid a esos tres arraezes. En esta Corte se juntaran /[pág. 2] con un Cadete y dos soldados del Regimiento fixo de Ceuta, y un sujeto destinado a ir en su compañia, y todos passarán inmediatamente a Cartagena desde donde se conducirá a los Arraezes a Tanjer a fin de que desde alli sean encaminados al parage en donde a la sazon se encuentre S.M.M. Lo participo todo a V.S. de orden del Rey para su inteligencia, y para que disponga que esten prontos a partir los tres arraezes asi que llegue

a esa el Oficial que ha de ir a buscarlos. Dios guarde a V.S. muchos años. Madrid a 19. de Julio de 1783.

Al pie : Señor Don Francisco Torija.

Núm. 30

Francisco Torija al conde de Floridablanca

Alcázar de Segovia, 25 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[EXTRACTO :]

Alcazar de Segovia 25. de Julio 1783

El Teniente de Alcayde

[TEXTO :] Exmo. Señor.

Muy Señor mio : En complimiento de la Real Orden de S.M. que V.E. fue servido comunicarme su fecha en Madrid â 19 del que sigue, relativa a la livertad que S.M. havia concedido a los tres Moros Arraezes detenidos en este Real Alcazar Amet Ben Mostafà, de la familia Acsaria, Osman Ben Mohamat, de la familia de Gaereldin, y Abrahin Ben Salaiman, de la familia de Jaboan Garnaut ; fueron estos tres entregados por mi a Don Josef Davila, Subteniente de el regimiento de Infanteria de Lisboa, quien con otra orden de V.E. fecha en Madrid, a 20 del citado mes. se me presentó para su recibo segun V.E. me prevenia en su primera ; el que me dejó el correspondiente resguardo expresando haverse entregado de dichos tres Moros a su entera satisfa[c]cion, la tarde del 22 del corriente ; y ban pagados de sus diarias asignaciones de quatro Reales cada uno, por todo el dia 31 del mismo inclusive ; no haviendo ocurrido cosa alguna que pudiese /[pág. 2] detener la pronta execucion de la Real Orden.

Dios guarde la Vida de V.E. los muchos años que deceo. Real Alcazar de Segovia 25 de Julio de 1783.

Exmo. Señor

B L M de V E

Su mas afecto Servidor

Francisco Torija [Rubricado]

Al pie : Exmo. Señor Conde de Florida-Blanca.

Núm. 31

El conde de Floridablanca a Antonio Valdés

Madrid, 27 julio 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[MINUTA]

Al Señor Don Antonio Valdés

Palacio a 27. de Julio 1783

Exmo. Señor

Correspondiendo el Rey a la generosidad y eficacia con que el Rey de Marruecos ha obtenido de la Regencia de Argel la libertad de la muger e hija del Gobernador de Mazarquivir, de un oficial, un sargento, y un soldado que fueron cautivados en la inmediacion de Oran ; ha condescendido en enviar a S.M.M. a los tres arraezes detenidos en el Real Alcazar de Segovia Amet Ben Mustafa de la /[pág. 2] familia Hacsairia, Osman Ben Mohamat de la familia de Gacreldin, y Brahin Ben Salaiman de la familia de Jabahan Garnaut a los quales concede el Rey su libertad. En su consecuencia ha dispuesto S.M. se conduzca a estos arraezes a Cartagena para que desde alli se pasen a Tanjer desde donde se encaminarán a la Corte de S.M. Marroqui. /[pág. 3] Van con ellos el subteniente del Regimiento de Lisboa Don José Davila, el Cadete del fixo de Oran Don Tomas Duran con dos soldados del mismo cuerpo y los acompañarán hasta Tanjer, Todo lo qual participo a V.E. de orden del Rey para su noticia, y para que pueda disponer el embarco de todas estas personas en Cartagena quando lleguen a aquella Ciudad.

Núm. 32

El conde de Floridablanca a José Dávila

San Ildefonso, 1 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 5836

[MINUTA]

[EXTRACTO :]

San Ildefonso a 1°. de Agosto de 1783.

A Don José Davila

[Texto :]

Remito a Vm la carta que el Rey escribe al de Marruecos enviandole los tres arraezes argelinos que ha pedido. Los mismos arraezes a quienes debe Vm entregarla, la han de poner en manos de aquel Soberano. Vm. los acompañará, como tambien el Cadete Don Tomas Duran y los dos soldados de su cuerpo, hasta Tanjer, desde donde cuydará ya de ellos Don Juan Manuel Salmon, a quien Vm los presentará. Vm se mantendrá en el mismo Tanjer hasta nueva orden, y Salmon dispondrá de que Duran y los dos Soldados sean transferidos a su destino de Ceuta.

Dios *guarde* &c.

Núm. 33

El conde de Floridablanca a Juan Manuel González Salmón

San Ildefonso, 1 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 4316

Han salido de Segovia para Cartagena los tres Arraezes Argelinos que el Rey envia a ese Soberano, para que pueda dirigirlos, como desea, a Argel en cambio de las cautivas Españolas que ultimamente han obtenido su libertad por medio de S.M.M. Desde Cartagena serán transferidos a Tanjer en compañia del Subteniente del Regimiento de Lisboa Don José Davila, del Cadete del fixo de Ceuta Don Tomas Duran, y de dos soldados de este cuerpo. Asi que lleguen presentará a Vm Davila los Arraezes, y Vm los presentará a ese Gobernador, diciendole llevan una carta del Rey para ponerla en manos de S.M.M. en respuesta a la que traxeron las mencionadas cautivas, y que disponga como guste de ellos. Para que desde luego pueda Vm instruir al Gobernador, y principalmente al P*adre* Boltas de los terminos en que el /[pág. 2] Rey se explica con ese Soberano, incluyo a Vm copia de d[ic]ha carta.

[...]

Núm. 34

Juan Manuel González Salmón al conde de Floridablanca

Tánger, 20 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 4317

[EXTRACTO :]

Tanjer 20 de Agosto de 1783

Don Juan Manuel Salmon

Que han llegado los tres arraezes de Segovia los que ha presentado a aquel Gobernador entregandoles Davila la carta *que* han de poner en manos de S.M.M. a q*uien* los dirigirá el mismo Gobernador : y de todo ha instruido al P*adr*e Boltas.

[...]

[TEXTO :] Exmo. S*eñ*or

Mui Señor mio : Los Tres Arraezes de quienes me habla V.E. en vno de sus oficios de 1°. del corriente llegaron a Esta Plaza la mañana del 17,, en vn Javeque Yvisenco Armado por cuenta de la Real Hacienda, y al mando del Alferez de Fragata Don Bartolomé Cabanillas, en compañia del Subteniente del Regimiento de Lisboa Don Jose Davila, del Cadete del Fixo de Ceuta Don Tomás Durán, y de dos Soldados de este Cuerpo, y haviendome presentado Davila, a dichos Tres Arraezes, los llevé, y entregué i[n]mediatamente /[pág. 2] a Este Governador para que disponga de ellos como guste segun V.E. me previene, y el 13. que fue quando me llegó el citado Pliego de V.E. le di esta noticia, como assimismo de la Carta que trahen del Rey Nuestro Señor, dichos Tres Moros, para entregar a S.M.M. y le instrui de su contenido como lo he hecho al P*adr*e Boltas, dirigiendole copia de todo.

[...]

Núm. 35

José Dávila al conde de Floridablanca

Tánger, 20 agosto 1783

A.H.N., Estado, leg. 4317

[EXTRACTO :]

Tanjer 20 de Agosto de 1783.

Don José Davila

Da cuenta de su llegada a aquel puerto y de haber evacuado la comision de entregar a Salmon los Arraezes de Segovia.

[Texto :] Exmo. Señor.

Señor

Participo a V.E. Nuestro arribo a esta Plaza donde pase inmediatamente a presentarme al Consul don Juan Manuel Salmon y entregarle los tres Arraeses Como V.E. me tenia mandado por su orden de Vno del corriente el que paso en nuestra compañia a presentarnos al Gobernador y entregarle los dichos Arraeses el que se hizo cargo de ellos y en su presensia les entregue la Carta que el Rey de España escribe al de Marruecos la misma que V.E. me remitio. yo igualmente que el Cadete don Thomas Duran y los dos soldados permanesemos en Casa de dicho don Juan Manuel Salmon donde espero las ordenes de V.E. Dios guarde la importante Vida de V.E. Dilatados años /[pág. 2] Tanjer y Agosto veinte de 1783 =

Exmo. Señor

B l M. de V.E. su mas aten
to subdito y servidor
Josef Davila [Rubricado]

Al pie : Exmo. señor Conde de Florida Blanca.

Núm. 36

Fr. José Boltas al conde de Floridablanca

Mequinez, 20 febrero 1784 - Nº 53

A.H.N., Estado, leg. 4313

[Extracto :]

Mequinez, 20 de febrero 1784

El Padre Boltas

Gratitud del Rey de Marruecos por el envio de los tres Arraezes de Segovia, y expresiones con que demuestra lo que abomina las piraterias de los Argelinos.

[Texto :]

Exmo. Señor Conde de Florida Blanca

S. M. Marruqui me ordena haga presente al Rey N. S. : Le hâ sido de la mayor satisfa[c]cion, y aprecio, el Presente, que S. M. se ha dignado hacerle, de los tres Arraeces Mahometanos, recien llegados de Segovia a Marruecos ; pues aûn [que] su exercicio los haga indignos de esta gracia, se complace mucho en verlos libres de la desesperacion, â que los podia inducir el abandono de su Regencia, acostumbrada solo â la pirateria, ingratitud, y toda suerte de impiedad abominable en los ojos de Dios. Assi se explica dicho Soberano siempre que habla de los Argelinos.

Dios guarde la importante vida de V. Exâ â su deseo. Mequinez, y Febrero 20. de 1784.

Exmo. Señor
B.L.M. â V. Exâ
su mas rendido servidor, y Capellan
Fr. Joseph Boltas [Rubricado]

Núm. 37

Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh a Carlos III

30 rabīʿ I 1198 / 22 febrero 1784

A.H.N., Estado, leg. 4317

بسم الله الرحمن الرحيم ولا حول ولا قوة الا بالله العلى العظيم

/2 من عبد الله تعلى محمد بن عبد الله كان الله له آمين

[Sello de Sayyidī Muḥammad b. ʿAbd Allāh]

/3 الى عظيم اصبانية وغيرها الراى كارلوس سلام على من اتبع الهدى اما بعد فقد /4 وصلنى الرؤساء الثلاثة وهم احمد بن مصطفى وعثمان بن محمد وابراهيم بن سليمان /5 الذين كانوا عند اسارى بشغوبية وسرحتهم لما كتبنا لك على شانهم فقد /6 أدخلت علينا بذالك سرورا كثيرا وذلك هو ظننا فيك بل نعلم اننا لو /7 كتبنا لك على ما هو اكثر من ذلك لقضيته لنا وانت فرح بذلك لان محبتك /8 فينا مشهورة يعلمها كل احد ومن اجل ذلك انت مستوجب عندنا من الحقوق /9 والتمييز ما لا يستحقه غيرك من عظماء الروم وكل ما تريد من الاغراض فى /10 بلادنا يقضى لك كما تحب ان شاء الله والسلام فى متم ربيع الاول من سنة ثمانية /11 وتسعين ومايـة والف

Traducción

En el nombre de Dios, clemente, misericordioso.

Y no hay fuerza ni poder sino en Dios, excelso, magnífico

Del siervo de Dios (ensalzado sea) Muḥammad b. ᶜAbd Allāh, séale Dios propicio, amén.

[Sello de Sayyidī Muḥammad b. ᶜAbd Allāh]

Al soberano de España, etc., el rey Carlos :

Paz a quien sigue el camino recto.

Y después :

Nos han llegado los tres arraeces, que son : Aḥmad b. Muṣṭafà, ᶜUṯmān b. Muḥammad e Ibrāhīm b. Sulaymān, los cuales estaban entre los cautivos que hay en Segovia, a los que liberaste cuando te escribimos acerca de su asunto.

En verdad que hemos experimentado con esto mucha alegría y éste es nuestro pensamiento acerca de ti, aunque sabemos que, si te hubiéramos escrito sobre lo que fuera mayor que esto, en verdad nos lo hubieras concedido y tú estarías contento de ello, porque tu amistad por nosotros es renombrada y todos la conocen.

Y por causa de esto tú eres digno ante nosotros de las prerrogativas y la distinción que no merecerá ningún otro soberano cristiano ; y todas las cosas que desees en nuestro país te serán concedidas como quieras, si Dios quiere.

A fin de rabīᶜ primero del año mil ciento noventa y ocho.

LES VISEES SAHARIENNES DE L'ESPAGNE EN 1900

LA QUESTION DE LA SAQUIA EL HAMRA

Le Sahara Occidental que les cartes ont nommé jusqu'ici « Sahara Espagnol », est fait de deux régions de caractère géographique distinct, encore qu'elles soient d'un seul tenant. Du nord au sud, on a d'abord la Saquia el Ḥamra dans le prolongement direct de la province sud marocaine de Tarfaya, et qui s'étend le long de l'Océan, jusqu'à un cap nommé Bou Jdour, ou Bojador si l'on prononce à l'espagnole. Puis vient Oued ed Dahab dont le nom ne figure sur les cartes qu'en sa traduction espagnole de Rio de Oro, et qui s'étend jusqu'au Cap Blanc, limite de l'actuelle Mauritanie, lors de la fondation de cet Etat. C'est une région bien plus aride et moins pourvue à tous égards.

Contrairement à la situation de Melilla et de Ceuta, les Espagnols n'étaient installés là que depuis peu de temps. Ce n'est qu'en 1900, 1904, enfin 1912, qu'ils obtinrent de la France son accord pour le faire. Quant à l'occupation réelle, bien qu'amorcée antérieurement en quelques points, elle ne fut effective et totale qu'après les années 30.

Quand le Maroc, voilà vingt ans, fut de nouveau indépendant, l'Espagne évacua les territoires qu'elle occupait dans le nord du pays — à l'exception de Melilla et de Ceuta — mais elle garda les territoires qu'elle occupait au Sahara, y compris Tarfaya et, un peu plus au nord, Ifni et son enclave côtière. Rappelant cependant que ces terres avaient été conquises à leurs dépens, les Marocains reprirent d'abord Ifni, puis ils récupérèrent, beaucoup plus tard, au prix de concessions, le territoire de Tarfaya. La partie espagnole fut par contre intraitable tant pour Oued

ed Dahab que pour la Saquia el Ḥamra. Ces régions désertiques se révélant déjà très riches par leur sous-sol, et recélant sans doute beaucoup d'autres richesses encore à découvrir, elle s'accrocha à elles. Or, pour le faire, elle ne pouvait évidemment arguer, à notre époque, du droit de l'occupant ni des accords passés entre la France et elle au début de ce siècle. Aujourd'hui les notions ont changé et le droit de conquête est répudié presqu'unanimement. Aussi, en renversant les termes de la question, la partie espagnole prétendit qu'en ce cas, il n'y avait pas eu conquête. Avant qu'elle n'y prît pied, les territoires en cause étaient abandonnés. Ils n'étaient à personne, autrement dit « terra nullius » dans la langue des juristes. Or, occuper une terre à l'abandon et la faire fructifier, ce n'est léser personne. Même le droit musulman admet que c'est en fait le fondement de la première propriété. Si bien qu'à présenter ainsi les choses, c'est le Maroc qui désormais, en convoitant ces terres, avait des appétits qui ne sont plus de mise. Et contre lui, l'Espagne qui, par ailleurs se disait prête à décoloniser — on peut s'en étonner si sa thèse était juste — en appelait à l'opinion mondiale.

Elle soulevait ainsi un problème historique qui peut paraître étrange. Le Sahara Occidental était-il marocain avant 1912 comme Rabat le soutient, ou bien, comme Madrid l'affirmait, n'était-il à personne ? Comment peut-il se faire que, s'agissant d'une époque si récente, et d'un point aussi gros, soient soutenues deux positions à ce point exclusives l'une de l'autre ? Strasbourg, Dantzig, Trieste ont par exemple été l'objet de litiges analogues sans pour autant que les parties adverses aient fourni de l'histoire même ancienne de ces villes des versions opposées. Mais l'histoire de l'Europe est une histoire écrite, et le monde entier la connaît. Tandis que le Maroc de cette époque pré-coloniale n'a qu'une histoire orale que l'univers ignore et à laquelle il n'a d'ailleurs jamais pris intérêt. Pour être exact, les éléments écrits de cette histoire existent bien dans les archives des conquérants français et espagnols. Mais on conçoit le peu d'empressement des détenteurs soit à les exploiter, soit à les publier. Ces éléments se trouveraient aussi et surtout à Rabat, mais le Maroc, et on le conçoit moins, a négligé depuis l'indépendance, d'avoir des archivistes et de former ses historiens. Faute d'avoir, depuis vingt ans déjà, prouvé publiquement l'appartenance à son domaine des provinces sahariennes, il donna

à l'Espagne latitude de la nier tout simplement, semant au moins le doute et emportant assez souvent la conviction. Le résultat s'en fit sentir dans l'arrêt de la Cour de Justice de La Haye curieusement chargée de démêler ce point d'histoire. Un arrêt nègre-blanc, car tout en admettant que les tribus du Sahara faisaient bien allégeance au Sultan, il ne voit pas où est la souveraineté du même Sultan sur le territoire de ses gens.

Les Marocains ont bousculé ces « distinguos » subtils. Trois cent cinquante milliers d'entre eux en qui se ranimait la mémoire collective de leur peuple, s'ébranlèrent vers le sud et, pénétrant sans armes sur la terre saharienne, ils dirent « qu'ils revenaient chez eux ». En face de cette marée humaine, les Espagnols cédèrent et le 14 novembre 1975, ils renonçaient au Sahara au profit du Maroc et de la République Mauritanienne. Mais quand l'Espagne, se déjugeant ouvertement, eut ainsi quitté la partie, c'est l'Algérie, un autre Etat de la région, qui reprit à son compte l'idée abandonnée de l'autonomie saharienne, comme il reprit le plan, lui aussi délaissé par Madrid, de fabriquer au Sahara un simulacre d'Etat indépendant. Par conséquent, malgré le changement dans l'origine de la contestation, pour l'opinion mondiale, le même problème demeure toujours posé. Est-ce que le Sahara Occidental était, avant 1912, un territoire sans maître ou était-il soumis à l'autorité des Sultans ?

Il n'y a pas d'autre moyen, pour vider la question, que de considérer les documents et témoignages datant d'avant 1912. Nous ne prétendons pas dans cette brève étude, effectuer cet examen. Mais nous nous bornerons à révéler le contenu de négociations intervenues entre l'Espagne et le Maroc en 1900, à une époque par conséquent, où l'actuel débat ne pouvait pas être prévu. Bien que portant à l'origine sur l'annexion d'Ifni, ces négociations fournissent comme on verra, un témoignage selon lequel la Saquia el Ḥamra au moins, était terre marocaine. Témoignage important tout autant qu'imprévu puisqu'il émane des Espagnols eux-mêmes.

***

Quarante années plus tôt, en 1860, au terme d'une guerre de conquête entreprise par l'Espagne dans le nord du Maroc, le Sultan avait dû, entre autres conditions, s'engager à céder au vainqueur une enclave près d'Ifni, sur la côte atlantique, en face des Iles Canaries. Le prétexte à cela était

qu'au XV[e] siècle, les Espagnols y avaient eu une pêcherie. Longtemps pourtant, cette clause du traité resta inappliquée car, d'une part le Sultan, et cela se comprend, n'y mettait guère d'empressement, et les Espagnols d'autre part, au bout de quatre siècles, ne savaient plus où retrouver l'endroit. A diverses reprises, et notamment en 1878, des négociations avaient eu lieu sur ce sujet, des commissions avaient cherché sur le terrain, des accords de principe avaient été conclus. Mais l'affaire n'avait pas abouti et, quarante ans après, elle demeurait toujours pendante.

A ce moment, avec Cuba et les îles Philippines, l'Espagne venait de perdre les derniers restes de son glorieux Empire. Elle cherchait des compensations en Afrique, quitte à se contenter des restes des Français. C'est ainsi qu'en juillet 1900, la France s'adjugeant toute l'actuelle Mauritanie, laissa aux Espagnols les rivages désolés de Guerguer et Tiris dont est constitué Oued ed Dahab jusqu'à proximité au nord, du Cap Bou Jdour. Les observateurs remarquèrent à l'époque, que l'Espagne aurait voulu se voir attribuer aussi, au nord du Cap Bou Jdour, la Saquia el Ḥamra. Mais la partie française se serait dérobée « sans doute, à cause du voisinage du Maroc » (1). Ce qui était une façon de reconnaître que le Sultan y avait droit de regard.

C'était d'ailleurs l'avis des Espagnols puisqu'au moment précis où ils traitaient de ce problème, ils essayaient de le soumettre, nous allons voir comment, aux Marocains. L'heure était favorable. Le vizir Ben Moussa, le fameux « Ba Ahmed », venait juste de mourir. Avec le jeune Sultan, Moulay Abdelaziz, inexpérimenté et privé de conseil, il serait plus facile de jouer.

La mission en revint au ministre d'Espagne à Tanger, Ojeda. Celui-ci prit bien soin de ne laisser rien voir de ses réels desseins. Il les noya parmi d'autres affaires au règlement desquelles il se montra étonnamment accommodant. Voilà qu'ensuite, il ressortit le problème en suspens depuis quarante années de la cession d'Ifni. Et là, il se montra plus ferme : outre les termes du traité, l'Espagne se prévalait de la promesse renouvelée de Moulay al Hassan dont faisait foi une lettre de son ministre Bargach, et que Bricha, en mission à Madrid, avait une fois de plus réitérée. Elle avait

(1) Bulletin du Comité de l'Afrique Française, août 1900, p. 280.

fait preuve de patience mais demandait une bonne fois, que le Maroc honore sa signature, ou bien on en viendrait à exiger des compensations financières.

Le Maroc, à l'époque, se débattait déjà dans des besoins d'argent qui le mettraient bientôt à la merci des créanciers européens. La seule idée d'une indemnité à verser fit fléchir le Sultan. D'accord, on cèderait aux Espagnols un territoire aux environs d'Ifni, suivant des formes et des modalités que l'on mit au point aussitôt (2).

En témoignage de vive reconnaissance, le ministre Ojeda eut le geste de pardonner à ceux des Marocains que son Gouvernement tenait pour responsables des incidents de 1893, auprès de Melilla, et dont il réclamait, jusqu'à ce jour, le châtiment. Bien plus, puisqu'on était redevenu amis il se permettait un conseil. Se penchant à l'oreille du Sultan, il tint au préalable, à l'aviser sous le sceau du secret, que certains — il ne disait pas qui — convoitaient ses rivages sahariens. Or, le procès-verbal des entretiens qui s'achevaient, était une occasion et un moyen de mise en garde contre de telles convoitises. On pourrait par exemple, avant de le signer, y intégrer un élément d'où il résulterait à l'évidence, que les rivages du Sahara sont marocains. Ainsi, la phrase où il est dit, dans le procès-verbal : « La commission d'experts désignera, pour l'édification d'une pêcherie, un territoire aux environs d'Ifni », serait à compléter de la façon suivante : « ... aux environs d'Ifni, ou en un autre point situé entre Ifni et le Cap de Bou Jdour, si les deux parties en conviennent ». Cela rappellerait à point que le Sultan est maître du rivage jusqu'aux limites extrêmes, et nul ne pourrait donc se prévaloir de l'opinion que ce pays n'est à personne pour tenter de s'y installer. Comme l'addition, à première vue, était avantageuse sans comporter d'engagement, le Sultan l'accepta.

Pourtant, lorsqu'à Tanger, où il était rentré, le ministre espagnol fut mis en possession, par Torrès, délégué du Sultan, du document à fin de signature, il s'aperçut que la formule avait changé. Au lieu d'y retrouver : « ... aux environs d'Ifni, ou en un autre point situé entre Ifni et le Cap

(2) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, son délégué auprès des Puissances étrangères, à Tanger, en date du 4 rabia-I 1318, correspondant au 2 juillet 1900, Tétouan, XVIII-45. Ce document et les suivants, sont conservés aux Archives de la Niaba de Tanger, à Tétouan.

de Bou Jdour », il lisait maintenant : « ... aux environs d'Ifni, en direction du Cap Bou Jdour ». Par le canal de son adjoint demeuré à la Cour après lui, il se hâta de réclamer la rectification. Moulay Abdelaziz s'exécuta, un peu comme pris en faute. Le 7 juillet, écrivant à Torrès, il exposait l'affaire de point en point, et terminait en demandant de satisfaire à la réclamation de l'Espagnol : « Après tout, disait-il, les deux formules sont identiques ou presque, outre que la première a l'avantage de réserver implicitement nos droits » (3). Explication embarrassée et par laquelle le Souverain essaie sans doute, sans trop y parvenir, de se convaincre lui-même. Car il est clair que le passage d'un texte à l'autre ne s'était pas produit par simple inadvertance. Les rédacteurs, dans les Services du Makhzen, connaissaient bien le sens des mots. On sent qu'après avoir souscrit à la formule des Espagnols, la partie marocaine avait flairé un piège et essayé, bien gauchement, de se reprendre. Mais en vain. Car c'était bien un piège. La possibilité de choix entre deux territoires où situer l'enclave, pourrait, si l'on savait y faire, se transformer en droit. Et le droit de choisir dissimulait lui-même des desseins plus lointains qui n'allaient pas d'ailleurs, tarder à se faire jour.

Quand on lui eut remis le texte revu et corrigé comme il le souhaitait, le ministre espagnol voulut, avant de le signer, un autre délai de réflexion. Une quinzaine plus tard, se rencontrant avec Torrès sur ce problème, il observa qu'à son avis, le document manquait encore de précision. Il parlait bien d'un choix entre Ifni même et un autre territoire, en direction du Cap Bou Jdour, mais il ne disait pas où devrait commencer cet autre territoire, en laissant Ifni derrière soi. Torrès ne comprit rien à cette observation qui, effectivement, et réduite à elle-même, était incohérente. Ou bien, il espéra ne pas comprendre ce que cachait encore une telle incohérence. L'enclave dont la cession était prévue aux environs d'Ifni n'excédait pas 70 km². Si d'aventure, on en venait à l'autre solution, il ne pourrait s'agir que d'une enclave équivalente, en un point à déterminer entre Ifni et Bou Jdour séparés l'un de l'autre par cinq cents kilomètres. Ce point n'étant même pas choisi, comment en fixer d'avance les limites ? Etait-ce à dire que, dans l'esprit des Espagnols, l'autre limite, vers le Cap de Bou Jdour,

(3) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, en date du 9 rabia-II, 1318/7 juillet 1900, Tétouan, XVIII-69.

était déjà fixée ? Torrès pria son interlocuteur de se montrer un peu plus clair. Et les choses en effet, s'éclairèrent. On pourrait, expliqua l'Espagnol, préciser que l'autre territoire commencerait à l'Oued Draâ, un peu au sud d'Ifni. — Pour finir où ? — Au Cap Bou Jdour, naturellement. Voilà donc où l'Espagne voulait en arriver. Elle désirait qu'on lui donnât le choix entre une enclave de quelques kilomètres et un pays entier réunissant à la province de Tarfaya, la Saquia el Ḥamṛa dans sa totalité, soit, au bas mot, deux mille fois plus.

On conçoit l'épouvante de Torrès qui se garda, bien sûr, de signer en ce sens. Il restait d'ailleurs au dessous de la vérité lorsque, rendant compte au Sultan, il lui disait qu'à son avis, les Espagnols essayaient par degrés, de s'emparer de presque tous les territoires en cause. C'est le tout qu'ils voulaient, en brûlant les étapes. Tel fut le sentiment que l'on eut semble-t-il, au Makhzen, à en juger par la réponse que, le 24 septembre, le Sultan adressa à Torrès. L'Espagne, disait-il en substance, allait vite en besogne. Elle choisissait déjà, et seule, la seconde solution, alors qu'on ne l'avait envisagée que comme une hypothèse un peu en l'air et soumise, en tous cas, à la décision marocaine. Défense par conséquent de rien signer du tout en attendant d'autres explications des Espagnols (4).

Il n'y eut point besoin de les attendre. La réponse du Sultan n'était pas encore là que Torrès recevait d'Ojeda une lettre qui mettait tout au point. Le ministre y disait que son Gouvernement, conformément aux termes du précédent accord, avait choisi de renoncer au territoire voisin d'Ifni, pour demander aux Marocains de lui substituer tout le rivage allant de l'embouchure de l'Oued Draâ jusqu'au Cap de Bou Jdour. Ainsi, ce qu'Ojeda, sur les instances de Torrès, s'était borné à prononcer du bout des lèvres, était réitéré, deux ou trois jours plus tard, mais alors, couché noir sur blanc (5).

(4) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, en date du 29 joumada-I, 1318/24 septembre 1900. Nous n'avons eu à notre disposition que les lettres du Sultan à son délégué Torrès, sans la correspondance adressée dans l'autre sans par Torrès au Sultan. Mais il était de règle, dans l'usage administratif marocain, d'analyser par le menu la lettre à laquelle on faisait réponse. De sorte qu'avec les seules lettres du Sultan, nous savons aussi ce que Torrès lui écrivait. C'est ainsi que la lettre à laquelle nous nous référons ici est aussi celle qui nous renseigne sur les entretiens au cours desquels Ojeda avait soumis à Torrès les nouvelles demandes de précisions espagnoles.

(5) Lettre de Moulay Abdelaziz à Mohammed Torrès, le 3 joumada-II 1318/28 septembre 1900.

Le 28 septembre, le Sultan répondait à nouveau à Torrès. Il exprimait sa préoccupation face à de telles demandes. Mais elles étaient trop graves pour ne pas exiger, avant toute réponse, un examen approfondi, une mûre réflexion et la consultation de tiers. C'était une façon de la renvoyer aux calendes (6).

Les documents en notre possession ne nous font pas savoir si, par la suite, les Espagnols revinrent à la charge, avant 1904. A cette date, ils n'auront plus besoin de s'adresser aux Marocains. C'est de la France alors que, selon le langage de l'époque, ils obtiendront le « droit » de s'emparer de tous ces territoires, avec en sus, celui d'Ifni.

***

Il est d'usage, pour ne pas dire de règle, quand on évoque les relations d'antan entre le Maroc et l'Europe, de dauber sur les « atermoiements », la « rouerie », la « duplicité » du Makhzen. Les négociations que nous venons de suivre sont de nature, on l'admettra, à ébranler ce lieu commun, autorisant plutôt, à diriger ailleurs l'accusation. Mais on pourrait citer tant d'autres cas où, tour à tour, les représentants des Puissances se sont évertués au nom de leurs Gouvernements, comme ici Ojeda, à gruger le Sultan, sous le couvert d'une feinte sollicitude, que là n'est pas sans doute, l'intérêt essentiel de la relation qui précède.

Par contre, il est piquant d'y découvrir comment l'Espagne pressait alors les Marocains de faire valoir, en l'affirmant, une situation dont elle s'est, par la suite, employée à démontrer qu'elle n'exista jamais. Et à l'en croire, elle ne les y poussait qu'en vue de prévenir une occupation étrangère. Rappelez, conseillait Ojeda au Sultan, que tout le territoire, d'Ifni au Cap Bou Jdour, fait partie du Royaume. Nul ne se prévaudra ainsi de l'opinion que ce pays n'est à personne, en vue d'y prendre pied. Or, c'est l'Espagne qui s'est depuis trouvée installée là. Le jour où le Maroc lui demanda des comptes, elle le pria de se mêler de ses affaires car le pays dont il s'agit étant à l'abandon, n'était bien de personne.

On peut se demander pourquoi, dès 1900, l'Espagne n'affichait pas déjà la même façon de voir, puisqu'elle convoitait le pays concerné. Ce

(6) *Ibid.*

n'était pas chez elle inconséquence si l'on s'avise qu'alors, Madrid était en concurrence avec la France. Depuis le Sénégal et le Soudan, cette dernière progressait déjà vers le nord. Elle venait bien de concéder aux Espagnols tout le rivage au sud du Cap Bou Jdour, autrement dit, Oued ed Dahab, mais non pas la Saquia el Ḥamra qui le prolonge au nord. Quel que fût le prétexte invoqué, la vraie raison était sans doute qu'elle la voulait pour elle. L'Espagne savait qu'elle n'était pas de taille à contrecarrer seule les intentions françaises. D'où sa tactique en deux moments consistant tout d'abord, à pousser le Sultan à disputer son bien contre la France, quitte à lui demander ensuite d'en faire gracieusement cession aux Espagnols, sous le prétexte d'un troc avec l'enclave d'Ifni. Lorsqu'au contraire, quatre ans plus tard, la France pressée par l'Angleterre, concéda la Saquia el Ḥamra à l'Espagne, celle-ci s'empressa d'oublier tous les droits du Sultan puisque la France et l'Angleterre lui permettaient d'en faire litière. Plus de troc désormais. Elle garderait Ifni. Quant à la Saquia el Ḥamra, elle en faisait sa propre affaire. Avis donc au Sultan de ne plus s'en mêler.

Mais alors, dira-t-on, quelle valeur accorder à un tel témoignage si l'Espagne à l'époque, ne le portait que dans un but intéressé, et si elle l'a de plus, par la suite récusé ? Objection pertinente si la rétractation n'était elle-même intervenue pour le service des mêmes intérêts. Puisqu'au contraire, c'est justement le cas, il peut en résulter que le témoin soit seul disqualifié sans que le témoignage initialement porté soit lui-même infirmé. Notons d'ailleurs qu'en 1900, l'Espagne ne s'était pas bornée à proférer sans plus, son témoignage. Elle avait fait la preuve qu'elle y croyait puisque effectivement, c'est au Sultan qu'elle demandait de lui céder les territoires en cause.

C'est là d'ailleurs, à quoi se borne pour l'historien, la signification des pourparlers dont nous avons restitué le cours. Ce qui ne veut pas dire qu'elle en soit pour autant négligeable. Si les documents employés ne peuvent établir à eux seuls, et de façon directe, que les territoires en litige relevaient du Sultan, ils prouvent du moins, les trois choses que voici : d'abord, l'Espagne disait alors qu'ils relevaient de lui, ensuite, elle le croyait, enfin, de son côté, le Maroc lui aussi, le croyait. Sinon, pourquoi, sollicité, le Sultan n'aurait-il répondu que cette affaire ne le concernait

pas ? Et tout cela ne peut manquer de situer tout le débat dans une lumière particulière. Car le Maroc croyait alors ce qu'il dit aujourd'hui, mais l'Espagne n'a plus dit par la suite, ce qu'alors elle croyait et disait. La volte-face de l'une des deux parties est susceptible de retrancher à sa parole tout le crédit qu'ajoute à la parole de l'autre une position constante.

Que d'autres aient pris dans ce litige, la relève de l'Espagne ne peut en rien changer cet éclairage.

Germain AYACHE

ARTS ET COUTUMES DES MAURES

(*Suite*)

CHAPITRE IV

LA VIE CULTURELLE

1. L'ENSEIGNEMENT

Pour le Saharien, « faire l'aumône, enseigner et apprendre sont les plus courts chemins vers Dieu ». Si l'enseignement vit principalement d'aumônes, il est en lui-même l'aumône du savant à l'ignorant. L'instruction est une obligation religieuse. C'est pourquoi le grand écrivain écossais R.B. Cunningham Grahame, parcourant le Sud marocain du Sous au Tafilelt, en 1897, put écrire, avec étonnement : « Pas un douar de six tentes, perdu dans quelque lointaine oasis saharienne, qui n'ait son maître d'école. » (259)

Nous-mêmes, bien des fois, traversant les pâturages d'une tribu religieuse, nous avons rencontré quelque vieux pasteur instruisant des enfants tout en gardant ses chameaux (ph. 98). Dans la plupart des campements où nous avons fait halte, une tente-école, la « tente de science », en laine plus claire que les autres, beige ou même blanche, était dressée, un peu à l'écart.

En 1951, à Coppolani, de son vrai nom Marsa-Jreïda, sur la côte, à 12 km de Nouakchot, qui n'existait pas encore, j'ai vu l'exemple le plus émouvant du zèle des Beïḍān à instruire leurs enfants. Quelques familles de manœuvres et de mécaniciens africains vivaient là, près de la Chefferie et des ateliers de la piste Maroc-Sénégal. Deux vieilles femmes des Ba-

(259) R.B. CUNNINGHAME GRAHAM, *Moghreb-el-Aksa*. Londres, Heinman, éd., 1898, p. 136.

rekallah, quittant leur tribu, vinrent, un beau matin, dresser une tente misérable ; elles venaient instruire trois gosses de 5 à 7 ans, deux Maures et un Noir, dans ce lieu perdu sur une côte désertique, à peu près dépourvue d'eau douce, de pâturage et de troupeaux, où il n'y avait pas de village, ni de campement, ni de passages caravaniers, ni, par conséquent, la moindre chance de recruter d'autres élèves.

Parmi les gens simples qui nous accompagnaient, goumiers, serviteurs et bergers, rares étaient ceux qui n'étaient pas capables, au moins, d'écrire leur nom suivi d'un bout de généalogie, et de déchiffrer quelque bref ordre de service.

Maḥaḍra, محضرة, est le terme ordinaire pour désigner l'école nomade en général, quel que soit son degré : petite école coranique ou collège de l'enseignement secondaire. Le même mot désigne les élèves : celui qui « assiste » et ceux qui sont assistés !

Dans les *qṣūr* (Chengīṭī, Walāta, etc.) et dans les établissements isolés des *Zawāya* (comme la Smara de Mā-el-ᶜAïnīn, ou l'ermitage de Cheikh Moḥammed-Fāḍel-ū.-ᶜAbeïd, ou tout au Nord, la Tamgrūt de la Naseriya), l'école est une *Medersa,* ou, s'il existe une mosquée, un *msīd,* parce que les classes se font dans la cour de cette mosquée ou *msīd.*

Et, pour finir, on emploie plus volontiers le terme général de *Bled L'-qrāya,* بلد القراية : « le lieu où on lit » qui désigne indifféremment l'école, la tribu enseignante et le pays !

Quant à l'élève, petit écolier ou étudiant, c'est un *maḥadri.* On lui donne aussi le titre plus flatteur de *telmīḏ,* تلميذ, bien que les *talāmīḏ* soient plus exactement des « disciples » attachés à un savant ou à une confrérie... Ce nom de *talāmīḏ* englobe des étudiants vrais et une foule de réfugiés et de tributaires venus s'abriter sous la protection d'un saint personnage, respecté même par les tribus pillardes. Entre Tindouf et Chengīṭī, le plus humble berger, le caravanier le plus ignorant vous répondront, la main sur le cœur : « Moi, *telmīḏ Cheikh Moḥammed-Fāḍel ū. ᶜAbeïd* ».

Les professeurs sont des *Mudarrès,* même s'ils n'exercent pas dans une *Medersa* ; mais les enfants les appellent familièrement *El-Mrabet,* le ma-

rabout. Les grands lettrés, maîtres des centres de haute culture islamique ainsi que les savants étrangers venus travailler auprès d'eux sont appelés *Cheikh*, pl. *'Achiākh* ; ils sont des *Ṭōlba* dans le Nord et l'Est, des *Zāwa* dans la *Ġebla* du Sud-Ouest.

Evidemment, ces similitudes et ces imprécisions de termes peuvent créer une certaine confusion chez l'étranger non initié ! En revanche il s'en dégage l'impression que l'étude, ainsi que tout ce qui la concerne, n'est pas cernée par une terminologie rigide et peut s'infiltrer librement dans la vie saharienne.

Au sommet de la pyramide estudiantine, les *Achiākh* des tribus les plus spécialement vouées à la recherche, à l'étude et à l'enseignement forment une Académie héritière de l'Assemblée de Savants, *Mejliss-Al-°Ilm*, مجلس العلم, fondée au IX^e^ siècle par l'Almoravide Abū-Bekr ben-Amar. Les Ahel Moḥammed-Salem d'Akjūjt, les Idajūāllah, Idū Amar, Ahel Aḥmed-Moḥand de Nouakchot, les Awlad Deïman du Trārza comptent parmi ces *Mejliss-Al-°Ilm* d'où sont sortis des théologiens, philosophes, mathématiciens et poètes dont s'enorgueillit la culture maure (260).

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Trois cents écoles enfantines étaient recensées en Mauritanie vers 1950. En réalité, il en existait bien davantage ; à leur nombre variable, il fallait ajouter toutes celles qui fonctionnaient dans ce qu'on appelait alors les Confins, dans les régions de l'Ouest encore sous contrôle espagnol, (en particulier chez les R'Gaïbat) dans les groupes beïḍān implantés au Sénégal, au Soudan (Mali), et au Niger par les Kunta de Tombouctou, de Bourem, de Gao et du Hoggar.

La mortelle sécheresse de ces dernières années, avec la disette de vivres et d'eau qui s'en est suivie, ont considérablement diminué le nombre de ces écoles. Il était impossible de rassembler des *mḥāḍra* dans des campements qui avaient perdu 95 % de leur cheptel et dont les cultures n'étaient plus que champs de paille sèche autour de puits taris. D'ailleurs, les en-

(260) Rens. oraux de l'interprète En-Nāji ; campt de Nouakchot, 1951.

fants eux-mêmes étaient partis, soit que les parents, poussés par la misère croissante, aient été obligés de se faire ouvriers dans les mines et les chantiers de construction, ou qu'ils se soient réfugiés, en quête de travail, dans les villes de la périphérie, moins éprouvées. Sous l'effet de cette paupérisation, la population de Nouakchot est passée, en deux ans, de 5 000 à 70 000 habitants. Un grand bouleversement matériel et moral est fatalement résulté de cette destruction de l'armature tribale, créant d'insolubles problèmes sociaux, sans que personne y ait gagné plus de paix, de bonheur et de fierté.

Les enfants ont certainement trouvé dans ces grandes villes une instruction plus moderne, plus étendue, mais non l'esprit de leurs anciennes écoles. Beaucoup d'observateurs voient des facteurs de progrès dans ces transformations. Elles sont hors de notre sujet, et nous nous tiendrons ici aux formes caractéristiques de la civilisation saharienne.

A tous les degrés, l'enseignement est l'apanage des Zawāya ou Ṭōlba. C'est également cette caste religieuse et intellectuelle qui fournit la majorité des élèves, et les plus zélés, les ʿArbi ou les Ḥasan ne faisant instruire leurs enfants que par convenance et vanité : les plus courtes *Surat*, quelques notions d'écriture et de calcul leur suffisent. Il y a, bien entendu, des exceptions, et de fort brillantes.

Les premières leçons se prennent sur les genoux des grands-mères et des mères : prières et litanies enfantines, quelques lettres, une dizaine de chiffres comptés sur les doigts, la naïve sagesse des proverbes rimés. Des récits poétiques introduisent peu à peu l'enfant dans la familiarité du Prophète. La place de nos contes de fées est tenue par les aventures miraculeuses de ses ancêtres, premier pas dans la science des généalogies, si nécessaire chez les nomades dont la mémoire tient lieu de registre d'état civil.

Les enfants commencent à fréquenter l'école à 5 ou 6 ans, selon le développement de leur intelligence que l'on apprécie par des tests faciles. Les enfants des maîtres et ceux des serviteurs, des seigneurs et des artisans, des poètes, des bergers, des ḥarātīn, filles et garçons, tous sont instruits ensemble jusqu'à environ 10 ans.

Les maîtres des écoles enfantines, ou coraniques sont en général des marabouts de rang modeste qui, en dehors du Qoran, ne savent pas grand'chose. Tantôt ils professent dans leur propre clan ; tantôt ils sont détachés dans les campements d'autres marabouts, de Ḥasan ou de vassaux Zénaga. Parfois, ils créent une école indépendante, comme celle de Jūeria-mint-Bah, une vieille femme des Smācid, que j'ai connue à Aṭār où elle dirigeait depuis de longues années une classe d'une trentaine d'élèves.

Comme la plupart des coutumes de l'éducation maure, familiales ou scolaires, et même celles qui peuvent paraître dénuées de sens à l'observateur étranger, l'école tend à éduquer les enfants autant qu'à les instruire et à développer chez eux l'habitude de la patience, du respect, de la maîtrise de soi-même. La classe commence vers 4 ou 5 heures du matin et se termine vers 7 h du soir, avec des arrêts pour les prières et 3 heures de repos au milieu du jour. Le congé hebdomadaire comprend le mercredi matin, la journée du jeudi et la matinée du vendredi jusqu'à la prière de Ḍohr, sauf dans les écoles des Ahel Cheikh Sidiya du Trārza où ce congé est réduit aux matinées du jeudi et du vendredi.

Ces premières années scolaires sont essentiellement consacrées à l'étude du Qoran. L'enfant a donc pour abécédaire et pour manuel de lecture et d'écriture un gros livre sacré qu'il doit apprendre par cœur sans en comprendre le sens ni la langue ancienne, l'arabe classique le plus pur, comme le petit chrétien apprend ses prières en latin.

Une mince planchette en bois dur d'*Aġilal*, le *lūḥ*, étroite, arrondie au sommet, de dimensions variables, tient lieu d'ardoise et de cahiers. Les élèves fabriquent eux-mêmes leur encre avec du charbon de bois et de la gomme pulvérisés, délayés dans de l'eau préalablement noircie par la macération de débris de fer. Pour obtenir de l'encre rouge, on remplace le charbon par de la poudre d'ocre. Ces encres ne tachent pas le bois et se lavent aisément. Les sédentaires du Nord enduisent la planchette de plâtre ou de craie pour rendre ce lavage plus facile. La plume, *qalam*, est faite d'un éclis de roseau ou de palme taillé en bec, ou d'une tige creuse et dure de la graminée *morkba* (*Panicum turgidum*).

On ne met pas un Qoran entre les mains de jeunes enfants. Tant qu'ils ne savent pas écrire, le maître trace lui-même sur chaque *lūḥ* la leçon

quotidienne que l'enfant épèle, recopie, apprend, jusqu'au jour où il est capable d'écrire lui-même, sous la dictée, les versets qu'il devra réciter le lendemain. Le maître a une si parfaite connaissance du Qoran qu'il peut mener de front les dictées de versets différents à plusieurs élèves réunis, selon le degré d'avancement de chacun de ses élèves.

Un livre de classe considéré comme révélation divine confère naturellement aux études un caractère religieux. Côte à côte, les enfants se tiennent agenouillés sur une natte, les fesses aux talons, le *lūḥ* dans leurs mains ou fiché dans le sable devant eux, et ils balancent régulièrement leurs bustes d'avant en arrière à la cadence de leur récitation chantée en cette sorte de psalmodie à laquelle ont recours tous les écoliers du monde qui ont à se mettre dans la tête, mot à mot, un texte long et incompréhensible (ph. 99).

Dans l'usage scolaire, le Livre est partagé en 60 chapitres, *ḥezeb*, chacun est subdivisé en 8 sections, *ṯemen*. Seuls, des élèves très bien doués parviennent à apprendre un *ṯemen* par jour.

En outre, le marabout enseigne aussi aux enfants les généalogies, l'histoire, plus ou moins parée de légendes, de leurs tribus, un peu de calcul et de grammaire, selon son propre degré d'instruction...

Les punitions infligées sont d'usage universel : gifles, fessées, oreilles pincées ou tirées, coups de baguette, retenues. L'enfant reste chez le maître jusqu'à ce qu'il lui récite correctement sa leçon. Un châtiment plus spécialement saharien consiste à suspendre un enfilage de crottes de chameau au cou de l'enfant puni et de le faire promener avec cet ornement par ses camarades à travers le *qṣar* ou le campement. Le maître connaît toutes les ressources de la honte et de l'émulation. Mais le recours à la délation d'un élève par un autre et les châtiments collectifs frappant toute une classe pour la faute d'un seul sont absolument inconnus ; leur caractère d'injustice répugnerait aux Maures.

Le maître d'école n'est pas rétribué de la façon dont nous l'entendons. Chaque famille l'indemnise selon ses moyens, à mesure des progrès de l'enfant. Les parents riches donnent au *ṭāleb* un salaire annuel, régulier, qui peut atteindre jusqu'à une jeune brebis pleine (Tagant, Adrār, Assaba), ou un chameau *baïr* de 5 ans (Trārza), par enfant. En outre, une

redevance est due chaque mercredi : viande, grain, thé vert, sucre, tabac, métrage de cotonnade. Chaque fois que leur enfant sait une nouvelle sourate, il est d'usage de faire un cadeau à son professeur. Ce cadeau est naturellement beaucoup plus important le jour du grand examen final après lequel un jury de deux ou trois *ṭōlba* déclare que l'élève entendu est capable de réciter, de lire et de copier correctement le Qoran tout entier.

Ses camarades félicitent alors bruyamment le lauréat. Puis, l'aîné en tête, avec un grand *lūḥ* portant son nom et des paroles pieuses, ils s'en vont tous en procession, réclamant à chaque tente ou à chaque maison, le cadeau de *khatma*. Le produit de cette quête est remis au marabout.

Habituellement, si le chef de campement a lui-même des enfants en âge de fréquenter l'école, c'est lui qui prend à sa charge l'entretien de l'instituteur et qui lui fournit une monture pendant ses voyages. Cela n'empêche pas les parents des autres élèves de faire les cadeaux habituels. De toutes façons, le marabout ne manque jamais de rien !

Enseigner étant une œuvre pie, il va sans dire que les enfants pauvres reçoivent la même instruction que ceux dont les parents ont les moyens d'être généreux.

L'élève doit respecter son maître, lui obéir et lui rendre de menus services : commissions, corvées d'eau, préparation du thé ; il l'aide à garder son troupeau tout en apprenant sa leçon ; il va ramasser du bois mort pour la flambée qui éclairera l'étude du soir. Le rang social de l'écolier, si élevé soit-il, ne lui épargne pas ces travaux.

On raconte que le célèbre poète des Ahel Barikāllah, Cheïkh Moḥamd-el-Māmy, qui naquit vers la fin du XVIII[e] siècle et dont la biographie est devenue un chapelet de légendes et de miracles, participait à la corvée de bois comme ses plus humbles petits camarades. Mais il lui suffisait de lier les branchages, d'y étendre une peau de mouton et de l'enfourcher pour que le fagot, devenant monture, le ramenât au trot jusqu'à la tente-école.

Une autre légende nous montre qu'il servait aussi de berger à son professeur. Un jour, ce maître l'envoie à la recherche de chameaux égarés. Le petit Moḥamd-el-Māmy, qui a 12 ans, marche toute une journée sans

apercevoir les traces. Le lendemain, pendant qu'il fait la prière de midi, sa monture s'enfuit et disparaît, le laissant tout seul dans un désert aride, inconnu et inhabité. La décision de l'enfant est vite prise : « O Dieu, par Ton nom sacré, je ne bougerai pas d'ici ! Tu as voulu que je perde ma monture après tous les autres chameaux de mon maître et Tu m'as abandonné seul, sans eau et sans nourriture. Si Ta volonté est maintenant de me faire mourir, je mourrai tranquillement mais, puisque Tu m'as conduit jusqu'ici, j'y resterai ! » Et il s'endort. Pendant son sommeil, les 313 combattants de la bataille de Badr se réunissent autour de lui. Les quatre khalifes orthodoxes lui expliquent les quatre grands rites sunnites tour à tour, chacun des autres combattants lui donne un enseignement. Le trois-cent-treizième lui ramène ses chameaux. Quand il se réveille, les visiteurs ont disparu, mais Moḥamd-el-Māmy est un saint, un savant, et tous ses chameaux paissent près de lui dans un pâturage verdoyant (261).

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE — *Medārrès* et *Maḥāḍra*

Si le miracle embellit fréquemment les histoires maures, il intervient aussi rarement qu'ailleurs dans la réalité. Les jeunes gens qui veulent poursuivre leurs études après l'école coranique, n'ont à compter que sur un travail assidu dans des centres scolaires sédentaires ou nomades. C'est au cours de ces études secondaires que l'enseignement maure prend son originalité spécifiquement saharienne.

Depuis des siècles, certaines grandes tribus *ṭolba* ou *zawāiy*a se sont acquis une brillante réputation dans cet enseignement : 'Awlād 'Abieri, Tagūnānt et 'Ida-bel-Ḥacen du Trārza, Subak et Tagat du Brakna, 'Ida-ū-ᶜAlī de Chengīṭī et de Tijikja; l'Aġlāl de Chengīṭī et de Walāta, Chorfa de l'Adrār et de Tichīṭ, Ahel Mā-el-ᶜAïnīn de la Saqiāt-El-Ḥamra, Tajakānt de Tindouf, Tachomcha de l'Ouest, Kunta de l'Est, pour ne citer que les plus importantes. Les unes exercent leur profession dans des villages ou dans des campements à peu près fixes ; d'autres, demeurées nomades, ont formé des *maḥāḍra,* sorte de collèges errants.

(261) Rens. oraux de l'interprète principal Bazeid, des Ideïkūb, à Aṭār, 1934, 1937 et 1950.

Parmi ces dernières, je prendrai comme exemple les tribus du groupe Tachomcha, remarquables à la fois par leur vocation pédagogique, le nombre et la réputation de leurs *Mudarrès*, ou professeurs, l'étendue de leurs aires de nomadisation et leurs activités pastorales.

Le groupe des Tachomcha (du berbère *Choumouch*, cinq) est la réunion de cinq tribus qui émigrèrent du Sous au Tiriş, pendant le XIV^e^ siècle. La plupart des tribus maures se sont forgé — souvent à partir d'un incident réel — une légende mettant en relief leur origine, l'orientation de leur histoire ou quelque trait de caractère flatteur. Voici comment en 1936 un des descendants des Tachomcha, interprète à Chengīṭī, Aḥmed-ould-Miské, des Ahel Barikāllah, me raconta leur émigration.

Une grande sécheresse sévissant à Taroudant, dans le Sous, un saint local révéla au gouverneur de cette ville que c'était le châtiment d'une injustice commise à l'égard d'honnêtes Musulmans.

— Comment reconnaîtrai-je ces bons Musulmans lésés ? demanda le gouverneur.

— Etends sur le sol un tapis et que chaque habitant y dépose une datte ; ensuite que chacun reprenne sa datte.

L'expérience faite, il resta 5 hommes accroupis devant 5 dattes.

— Pourquoi ne reprenez-vous pas vos dattes ? questionna le gouverneur, surpris.

— Nous n'avons pu reconnaître les nôtres et nous ne voulons pas risquer de prendre ce qui ne nous appartient pas.

Ces hommes étaient « les Musulmans lésés par leurs concitoyens ». Le gouverneur les félicita et les combla de cadeaux mais, cependant, il les pria de quitter la ville, « alléguant qu'il lui serait bien difficile d'être toujours en règle avec des gens aussi scrupuleux ».

Peut-être fuirent-ils tout simplement devant l'invasion des Arabes Maâq'il comme beaucoup d'autres tribus du Nord. Mais au lieu d'aller à Aboër, (l'ancienne Chengīṭī), but de tous ces *ṭōlba*, ils descendirent droit vers le Sud, au Tiris, où ils s'allièrent avec d'autres *ṭōlba* détachés de différentes tribus de « l'Assemblée des Savants », continuateurs du *Mejlis* almoravide.

Les cinq chefs des Tachomcha étaient, eux aussi, d'origines diverses. Moḥand-Ansar le Qoreïchite, ancêtre des 'Awlad-Deïmān, descendait du premier Khalife, 'Iddaj-Agda était Ḥimyarite ou Qoreïchite ; on ignore l'ascendance paternelle de son frère utérin 'Id-Mūssa qui fonda les 'Īdag-bū-Hennīn. Les 'Id-Abial-Yukūb furent les ancêtres des 'Idag-Chagha qui se prétendent Chorfa ᶜAlides. Et le cinquième, Abendham, se disait Cherif Zenabiyn, c'est-à-dire descendant de Zeïnabo, fille d'ᶜAli et petite-fille du Prophète ; on le surnomme habituellement El-Jmaᶜa parce qu'il est l'ancêtre des tribus 'Ideïkūb et Barikāllah réunies sous le nom de la Yakūba.

Un saint médinois, Sidi Aḥmed Dmeïssi, révéla à un pèlerin Barikāllah que le pays assigné à sa famille et à ses alliés s'étendait « entre les deux palmiers », c'est-à-dire entre les dattiers de la Seqiāt El Ḥamra et les rôniers du Sénégal. Les Tachomcha s'éparpillèrent donc et sont maintenant recensés à Port-Etienne, Akjoujt, Mederdra et, pour une petite fraction des 'Ideïkūb, à Idjil. Leurs terrains de parcours, de pâturage et de cultures couvrent le Tiris, l'Adrār Suttuf, le Tasiast, l'Azeffal, le Tijirit, l'Akchar, l'Agneïtir, l'Inchiri, l'Amlil et l'Aouker du Trārza. Les plus avancés dans le Sud sont les 'Awlād-Deïmān qui vivent au Trārza. A eux seuls, les Barikāllah possèdent plus de 50 puits qu'ils ont forés, des puits dont certains atteignent jusqu'à 80 m de profondeur, où ils abreuvaient, il y a quelques années, des troupeaux prospères, environ 3 000 chameaux, 25 000 moutons et chèvres, 1 500 ânes et, dans le Sahel, plusieurs centaines de zébus.

Les premiers émigrés Tachomcha ont essaimé en un grand nombre de tribus et fractions riches et actives qui doivent surtout leur prestige à leur renom de science et de piété. Aux époques d'anarchie, ce prestige soutenu par une politique habile et des alliances *debiḥa* (262) loyalement conclues avec des tribus guerrières ('Awlād-Lab, 'Awlād-ᶜAmmonī) et des marabouts combattants (R'gaïbat Souaîd et Ahel Bellao) leur permirent généralement de tenir les pillards en respect. De nombreux vassaux Ze-

(262) Assurance mutuelle conclue entre une tribu guerrière et des tributaires, pasteurs et cultivateurs dépourvus d'armes, incapables de se défendre eux-mêmes. Les guerriers les protégeront contre les pillards ; en échange les tributaires fourniront animaux, lait, dattes, céréales et divers autres services que nous étudierons au chapitre « Justice ».

naga étaient attirés par ce prestige et par des avantages matériels appréciables ; ils se sentaient fortement protégés ; leurs enfants étaient instruits ; les Tachomcha, fils des « bons Musulmans » de Tarudānt, se montraient généreux ; ils prêtaient facilement aux Zenaga pauvres des troupeaux en biens *arrig*, c'est-à-dire que les bénéficiaires pouvaient en disposer à leur guise et même les léguer à leurs héritiers. C'étaient aussi les Tachomcha qui payaient aux guerriers les impôts *Moudara* et *Tamajart* des tributaires, les frais de *sorba* ou délégation pour obtenir la restitution de l'*Alaï* (les biens volés), et même l'impôt spécial dû par les maᶜallemīn à la tribu ḥasaniya alliée. Ainsi se créa autour des Tachomcha un équilibre d'aisance, de dignité et de sécurité indispensable au bon fonctionnement des *Maḥaḍra*.

Les tribus et fractions enseignantes les plus renommées sont les Ahel Moḥammed-Salem, les 'A.-Deïmān, les 'A.-Mūbarek, les Barikāllah, et enfin les 'Ideïkūb dont on vante la modestie autant que l'érudition. Les femmes de ces tribus sont assez instruites pour être capables de seconder les professeurs et même de les remplacer lorsqu'ils sont absents.

Certains de ces *Mūdarrès* possèdent huit ou dix charges de chameaux, de livres scolaires, soit 1 200 à 1 500 kilos. Chaque livre est enfermé dans un étui de peau souple, le *tilwichet* (pl. LII, LIII, LIV) orné de découpes finement dessinées et coloriées, doublé de fourrure d'agneau noir, afin que les reliures ne soient point élimées par le sable. Pendant les longs transports sur les animaux de bât, les livres sont rangés dans des coffres de fer ou de bois renforcés par des traverses, des appliques et des clous de fer et de cuivre ciselés. On emploie aussi de grands sacs-bibliothèques en cuir, richement décorés, garnis intérieurement de fourrure noire ; le dos du sac se prolonge en large rabat tenu fermé par un cadenas.

Les élèves — *tlāmīḍ*, disciples, *telmīḍ* — sont des membres de la tribu ou des pensionnaires étrangers venus pour la plupart de régions lointaines. Beaucoup de familles maures préfèrent le régime du pensionnat, l'élève travaillant de façon plus régulière lorsqu'il n'est pas distrait par la vie familiale et par la perturbation qu'apportent dans le campement les réceptions fréquentes et inévitables d'hôtes de passage. Il en va autrement lorsqu'il s'agit d'envoyer l'enfant dans une école étrangère,

certains parents, et surtout les mères, répugnant, par un sentiment bien naturel, à confier leurs fils à des éducateurs de religion, de langue et de mœurs étrangères.

En principe et à tous les degrés, l'instruction et l'entretien de l'élève sont gratuits, mais ses parents tiennent à honneur de l'envoyer en pension avec des présents qui varient de l'outre de dattes ou de grain jusqu'à la chamelle laitière. Les tribus enseignantes vivent de ces cadeaux, des aumônes pieuses, des redevances des tributaires, du rapport des troupeaux, des caravanes et de la culture des céréales et des dattiers.

Les collèges nomades sont soumis au rythme ordinaire de la vie pastorale, de la recherche de l'eau et des pâturages, selon les saisons. Lorsque la tribu est campée, les études ont lieu sous les « tentes de science ». Pendant les transhumances, les *tlāmīḍ* écoutent leurs professeurs tout en cheminant au milieu des troupeaux. Les campements et caravanes rencontrés profitent au passage de cet enseignement.

En période de sécheresse, vers juin-juillet, quand les bêtes sont amaigries et que le lait diminue, les pensionnaires sont renvoyés dans leurs familles jusqu'à ce que les pluies aient fait reverdir les pâturages.

C'est un collège des 'Awlad-Filālī, une fraction des Barikāllah, que le jeune explorateur Camille Douls rencontra au cours d'un voyage au Tiris avec une famille d'Awlad-Delīm dont il partagea l'existence pendant 5 mois, en 1887 : « Chez les Maures nomades, l'instruction et l'intelligence atteignent un développement qui forme un contraste frappant avec le caractère des Musulmans sédentaires de l'Afrique septentrionale. Cette intelligence, continuellement tenue en éveil par leur vie d'aventure, se développe rapidement et l'on est tout étonné de voir les enfants prendre part sous la tente aux discussions les plus graves. [...] Certaines fractions de tribus se vouent à l'éducation des enfants ; les Filālī, par exemple, émigrés autrefois du Tafilelt et qui résident ordinairement dans la région du Cap Bojador, ont pour principale occupation de réunir autour d'eux des élèves, et ils font de leurs tentes de véritables Académies. Quand un de ces Ṭolba se trouve dans un campement, le soir, aussitôt les tentes dressées, les enfants des deux sexes, maîtres et esclaves, se réunissent autour de l'instituteur nomade et apprennent les caractères arabes et les

versets du Qoran... Il se passe parfois plusieurs mois avant la rencontre du Ṭāleb ; l'éducation se poursuit tout de même ; les aînés instruisent les plus jeunes. Du reste l'école est une distraction pour les enfants maures, et c'est de leur plein gré qu'ils suivent les cours des lettrés nomades. » (263)

Ces études du 2e degré durent en principe huit ans.

Les quatre premières années sont consacrées à la religion. Elles commencent par le grand *Tawḥīd* (264), somme des preuves de l'existence de Dieu unique, et elles se poursuivent par les « modes de lecture » (*Tājuīd*), le *Tefsīr* (265), commentaires du Qoran, les Maximes et la *Rissalat* d'Ibn Abi Zeid ; la grammaire étudiée dans le traité d'Ibn Malek appelé *Alfiya* (266), le « Millier », parce que l'auteur y a énoncé toutes les règles grammaticales dans un poème de mille vers. Pendant la quatrième année, l'élève se perfectionne en arabe classique, et en règles de versification.

Quatre années de sciences succèdent aux études littéraires : mathématiques, algèbre, géographie. L'histoire est quelque peu négligée, les légendes miraculeuses se mêlant volontiers aux réalités.

Les diverses matières ne sont pas enseignées simultanément, mais successivement, année par année, de telle sorte que l'élève est libre de choisir exclusivement celles qui lui plaisent et d'interrompre ses études à la fin de chaque année scolaire. Avant son départ, il peut passer un examen et obtenir un diplôme partiel. Les meilleurs parmi les élèves qui ont fait des études complètes sont autorisés à soutenir une thèse devant un jury de professeurs. Ensuite, le lauréat peut encore approfondir les questions qui l'intéressent particulièrement dans des centres culturels de niveau plus élevé. Ou bien il entre tout de suite dans une fonction en rapport avec

(263) Camille Douls, *Cinq mois chez les nomades du Sahara occidental.* « Le Tour du Monde », T. I, 1888, pp. 177-224.

Marion Senones, *Camille Douls ou l'appel de Tombouctou.* Rodez, Revue du Rouergue, 1972, nos 102, 103, 104.

(264) *Risālat et-Tawḥīd* d'Ibn-Abi-Zeïd al-Qairawānī. Le Monothéisme — Exposé de la Religion musulmane. Trad. B. Michel et ᶜAbd-Er-Razik, 1925.

(265) Abou Jaᶜfar Moḥammed ben Jarīr et-Tabarī (839-923 J.-C.), auteur du grand *Tefsīr* ou Commentaire du Qoran.

(266) Ibn Malik, *Alfiya,* vaste traité de grammaire d'un millier de vers dont l'étude et les commentaires pouvaient occuper de 2 à 5 ans de travail assidu.

son grade : précepteur privé dans une famille, professeur de Medersa ou de Maḥāḍra, qādi, imām, etc.

Dans tout l'Ouest, on rencontre des Moudarrès Tachomcha ou leurs élèves. Les R'Gueïbat de la Seqiat et de l'Oued Draâ prennent souvent leurs juges chez les 'Ahel ᶜAbdāllahi (Barikāllah) et leur précepteurs chez les 'Idaw-ᶜAli et les Tajākānt. Les guerriers 'A.-Jaffriya et 'A.-Hāmmoni de l'Aḍrār ont des aumôniers, imām et instituteurs 'Ahel Ḥājj. Des 'A.-Moḥammed-Salem professent dans beaucoup de Medersa et de confréries. Des savants 'A.-Mūbarek enseignent à Boutilimit à la grande Zawiya de la confrérie Qadiriya.

Au début du siècle dernier, la Zāwiya de Cheikh Mā-el-ᶜAïnīn, le célèbre Chérif de la Seqiat-el-Ḥamra, était le lieu de réunion de ṭōlba et de tlāmīḏ intellectuels et manuels. Mā-el-ᶜAïnīn était lui-même un savant. Après sa mort, à Tiznit, en 1910, après l'échec de la Guerre Sainte, les revers de ses fils, l'abandon de la Zāwiya de Smara en 1934 et la construction d'un poste militaire espagnol, les tlāmīḏ se dispersèrent. Les livres les plus précieux du Cheikh sont maintenant à la Bibliothèque générale de Rabat ; on a pu voir lors de l'Exposition du Sahara, au Musée de l'Homme de Paris, les sacoches de cuir ouvragé qui servaient à leur transport. Selon l'expression maure, les 'Ahel Cheikh Mā-el-ᶜAïnīn se sont « assombris ».

Le grand avantage de cette forme d'enseignement intimement liée à la transhumance pastorale, c'est de cultiver à la fois l'âme, l'esprit et le corps du jeune nomade, sans le retrancher de son existence normale, de le laisser au contact de la nature, dans la grave poésie du désert où il recueille, en même temps que les paroles des savants, les leçons de liberté, de solidarité, de patience et de courage que la vie nomade, chaque jour, lui impose en silence.

Enseignement supérieur — Les Villes universitaires

Nous avons déjà vu (II, 2) comment les *qṣūr* maures, du fait de leur appartenance à de grandes tribus maraboutiques et de leur situation sur des routes caravanières, sont devenus des centres intellectuels qui, par

rapport aux écoles et collèges nomades, font figure d'universités sahariennes. Ils doivent ce caractère et leur éclat de phares de l'esprit dressés de loin en loin sur l'océan des sables à des cercles d'étude de diverses disciplines qui tiennent de la conférence, de la prédication, de l'académie, du salon littéraire.

Les professeurs sont des notables de tribus religieuses et de confréries, des *imām,* des juristes, des mathématiciens, philosophes, écrivains, poètes, qui poursuivent leurs propres recherches tout en guidant celles de leurs *tlāmīḏ*. Ce titre de « disciple », sans doute excessif ailleurs, convient mieux ici à des auditeurs qui sont eux-mêmes des lauréats d'autres écoles, souvent des hommes d'âge, d'autres savants, des *'Achiākh,* venus s'entretenir avec un érudit célèbre, ou avec l'héritier spirituel de quelque saint, et consulter les livres de leurs bibliothèques.

Un Maure peut voyager des semaines vers un livre rare ou un savant réputé. Venu pour quelques jours, il peut lui arriver de rester toute sa vie au lieu d'élection de ses travaux. On rencontre beaucoup d'étrangers dans les villes universitaires. Ils sont logés dans les mosquées, dans des maisons du village ou chez les professeurs, parfois sous leurs propres tentes. Ils vivent selon les coutumes habituelles de générosité et de gratuité qui équilibrent courtoisement l'hospitalité, les aumônes et les cadeaux, tout en ménageant la fierté des tlāmīḏ pauvres.

Chaque vendredi, après la prière solennelle, le *muezzin* annonce le nombre d'étudiants étrangers dont la présence honore le qṣar et que les habitants auront à nourrir et habiller.

Les Chroniques (*Tarikh*) de Walāta nous renseignent sur le rayonnement de ces vieilles universités perdues dans les solitudes du désert et lentement ruinées par quelque cause naturelle (ensablement, dessèchement), par le déplacement des routes caravanières, ou la concurrence inexorable d'une voisine plus jeune, mieux située ou mieux favorisée par l'Administration. Ces Chroniques nous apprennent que les fils du Caïd marocain Allal-ar-Rāmi arrivèrent à Walāta en 1720 pour y faire leurs études ; qu'en 1735, mourut le professeur Abou-l-Abbas du Touāt ; en 1758, le savant Ṭalebna-ben-Igād, d'Arawān et, en 1908, un Cherif originaire de Baghdad.

***

De même que j'ai choisi les Tachomcha pour exemple des tribus enseignantes nomades, je prendrai Chengīṭī comme type de ville universitaire.

Elle n'est plus aujourd'hui la Ville Sainte des Maures, le lieu de réunion des caravanes en partance pour la Mecque. Mais lorsque je l'ai visitée en 1934 et 1937, elle était toujours leur capitale intellectuelle ; même en 1951, j'y ai retrouvé, vieillis et mélancoliques, plusieurs des savants et des tlāmīd qui m'y avaient accueillie autrefois.

D'ailleurs, la Walāta des Chorfa et des L-Aġlāl si brillante jusqu'au XVIII[e] siècle, la Tichīt des Chorfa et des Masna, Wadān, Rachid et Qasr-el-Barka où les Kunta ont leurs mosquées, leurs écoles et leurs palmeraies, toutes ces villes anciennes, à l'écart des nouveaux courants de la vie, sont tombées en décadence autant que Chengīṭī.

Son prestige fut si grand du XVII[e] aux premières années du XX[e] siècle, que beaucoup de ses savants, voyageant au Maghreb et en Orient, prirent le nom d'Ech-Chengīṭī. Quelques-uns y étaient véritablement nés. La plupart y étaient venus faire leurs études. Les uns y restaient, comme Cheikh Moḥammed-Fāḍel-ū-ʿAbeïd ; les autres s'en allaient à travers le monde. Ce fut le cas du célèbre Aḥmed-ū.-L'Amin-ech-Chengīṭī, né au Trārza, qui, après ses premières études, alla se fixer en Egypte où il devint *qadi* malékite, et professeur à l'Université Al Azhar ; c'est alors qu'à la demande de ses collègues, il composa le *Wasīṭ*, imprimé au Caire en 1911, ouvrage important sur le pays, l'histoire, la langue, la littérature et les coutumes des Maures (267). D'autres étaient originaires de diverses régions du Sahara occidental ; c'était suffisant pour justifier ce surnom puisque le Trab-el-Beïḍān entier s'appelle dans tout l'Islam le Pays-de-Chengīṭī. Un certain Moḥammed-ech-Chengīṭī, après avoir occupé plusieurs postes

(267) *El Wasīṭ*, par Sidaḥmed ū. Alamīn, né vers 1863 près de Mederdrā (Trārza), mort en 1914 au Caire où il était Qadi malékite et professeur à El Azhar. Son ouvrage *El Wasīṭ* est une description de Trab-el-Beïdān et un vaste tableau de la société, des mœurs, de toutes les activités culturelles de ce pays dans la première moitié du XIX[e] siècle. Imprimé au Caire en 1911. Gouverneur J. Beyries, trad. des *Proverbes du Wasīṭ*. (Rev. des Etudes I.S.L., Cahier I, 1930.) El Teffahi, professeur en Mauritanie, trad. partielle. (Et. mauritaniennes, n° 5, Centrifan, Saint-Louis, 1953.) — Aḥmed-Bāba Miske, *Commentaires du Wasīṭ*. Mémoire de D.E.S., soutenu à la Fac. des Lettres de l'Université de Dakar, en juin 1967. Publié dans le Bull. I.F.A.N., T. XXX, sér. B., n° 1, 1968, pp. 117-164.

importants, devint Pacha de Taroudānt où il mourut en 1948 ; on le confond parfois avec l'auteur du *Wasīṭ* ; mais il était, lui, Jakani de Kiffa. J'ai connu à Agerd du Tamanart, dans le Bāni, en 1950, un jeune instituteur qu'on appelait Dī-ech-Chengīṭī, bien qu'il fut né au Tagānt et cousin de l'Emir ʿAbd-er-Raḥmān.

Enfin, des savants étrangers, après avoir fait leurs études à Chengīṭī, portent parfois le même surnom comme une référence flatteuse, de la même façon que des érudits européens se flattent d'être sortis d'Oxford ou de la Sorbonne.

Chengīṭī appartient aux 'Idaw ʿAlī, ses fondateurs, une des tribus alliées aux Tachomcha. Ils donnèrent à leur ville de nombreux professeurs, des juristes dont le qādi Moḥammed-Maḥmud-ū.ʿAbd-el-Ḥamid et le théologien tijāni Aḥmed-ū.Khalifat qui exerça une grande influence politique ; tous deux moururent entre 1880 et 1890. Les 'Idaw ʿAlī, absorbés par leur vocation commerciale, laissèrent peu à peu la prédominance intellectuelle. Parmi ces L-Aġlal brillèrent tout particulièrement Sidi-Moḥammed-uld-Ḥabot et Aḥmed-ū.Béchir, pères d'une dynastie de juges, et dont le principal titre de gloire est d'avoir été les professeurs du grand saint thaumaturge, patron de l'Adrār et directeur de la Fadeliya du Nord, Cheikh Moḥammed-Fāḍel-ū.-ʿAbeïd qui vint du Ḥōḍh vers 1830, âgé d'une dizaine d'années, pour faire ses études à Chengīṭī.

Un peu plus jeune que ces trois savants, Cheikh ū.-Ḥāmmoni, mort vers 1900, fut vénéré dans tout l'Ouest saharien comme un saint homme et un maître de grande culture générale qui enseignait la théologie, l'exégèse, l'arabe, le droit, l'histoire et la rhétorique.

En 1937, les personnalités les plus éminentes étaient encore des L'Aġlal : Moḥammed-'Aḥmed-ū.-'Aḥmed-Maḥmoud, professeur de mathématiques et d'astronomie, disparu à présent ; le qādī Menna-ū.-Ḥāmmoni (le fils du Cheikh) et son adjoint Moḥammed-ū.-Béchir, et deux chefs de fraction L'Aġlal, Moḥammeddou-ū.-Moḥammed-Maḥmūd et Moḥammed-L-'Amīn-ū.-Ġūlām ; ces quatre vieillards vivaient encore en 1950.

Pour me faire honneur pendant mon séjour de 1937, ils avaient sorti de leurs coffres leurs livres les plus précieux (ph. 100). Autant que le

savoir de leurs propriétaires, les bibliothèques de Chengīṭī attiraient les tlāmiḏ. La plus importante, celle de la famille Ḥabot, des L'-Aġlal, compte 1 300 livres, manuscrits originaux, copies et imprimés, quelques-uns enluminés. Les plus anciens datent du III^e^ au VIII^e^ siècle de l'hégire. Comme toutes les bibliothèques maures, celle-ci contient une forte majorité d'ouvrages de droit, de théologie et de grammaire. L'ancêtre Sidi-Moḥammed-ū.-Ḥabot les rapporta lui-même de ses voyages au Maghreb, en Egypte, en Arabie et en Syrie, ou se les procura par des pèlerins et par ses tlāmiḏ. A sa mort, il légua sa bibliothèque à la communauté, en bien *habous* c'est-à-dire inaliénable. Des scribes étaient continuellement occupés à en faire des copies que les Ṭolba donnaient à leurs élèves. C'est là une forme d'aumône particulièrement méritoire. On ne saurait, sans honte, refuser un livre à celui qui en a besoin pour s'instruire. On cite un savant des Ouled-Daoud de Walāta qui fit distribuer quatre fois les copies de toute sa bibliothèque.

Les programmes des études sont variables. D'après l'auteur du *Wasīt*, en Adrār et au Tagānt, on enseigne successivement le droit et le dogme dans El Akhdarī, Ibnou-Achir, la Rissalāt et les textes de Sidi Khalil, tandis que certaines tribus du Trārza commencent par les poètes arabes et poursuivent leurs études avec le Livre des Croyances d'El Ach^c^arī ([268]), les traités de Senoussī, puis les terminent par la grammaire et le droit. A ces matières essentielles pour les Maures il faut ajouter les mathématiques, la géographie, l'astronomie, etc.

Quelle que soit la voie adoptée, la culture intellectuelle est fondée sur le goût de la liberté, des accommodements sans rigueur et des échanges courtois qui sont à la base de toutes les activités de la vie maure. Il n'y a point de *médersa* proprement dite à Chengīṭī, non plus que dans les autres villes, ni de classes à heures fixes. Les cours ont lieu à la mosquée ou chez les professeurs, sur les terrasses, dans les chambres hautes ou les cours intérieures, selon les saisons, en causeries studieuses autour du plateau à thé ; ou bien en pèlerinant à travers la brousse, le chameau du ṭāleb et ceux des tlāmiḏ pressés flanc contre flanc. Aux heures fraîches,

(268) EL-ACHĀRI, Aboud-Ḥasān-Alī, né à Bassora vers 873 J.-C., mort à Baghdad en 941. Introduisit l'argumentation logique dans la défense de l'orthodoxie.

on peut voir sous les colonnades des dattiers, des groupes de disciples attentifs entourant leurs maîtres, et ces hommes graves, en longues tuniques blanches et bleues, évoquent un collège de la Grèce antique.

Les enfants interrompent leurs jeux, un paysan noir, debout au bord du puits, arrête le balancement régulier du chadouf pour écouter un instant ce discours qu'ils ne comprennent pas mais dont ils sentent obscurément la sagesse et la poésie cachée. Discours de morale, de philosophie ou de sciences traditionnelles et précises ; souvent aussi, dissertations méticuleuses sur quelque infime point de grammaire ou d'exégèse, ressassé de génération en génération, sur la prononciation d'une lettre, une inflexion de voix, sur mille arguties byzantines desquelles peuvent dépendre l'efficacité d'une prière ou la légalité d'une récitation du Qoran. Car les sciences des Ṭōlba ont arrêté leur marche il y a très longtemps et, gardiennes vigilantes de l'héritage de Baghdad, de Damas, du Caire, de Fès, ou de Cordoue, elles se tiennent aussi immobiles que l'horizon vaste et nu des sables qui enserrent Chengīṭī et l'étouffent, l'horizon le plus pur, le mieux fait qui soit pour la méditation et les constructions métaphysiques de l'esprit.

⁂

Mais la vie ne s'arrête pas et abandonne ce qui ne marche pas avec elle.

En 1937, un Gouverneur de la Mauritanie, voulant favoriser le développement d'Aṭār, ville d'avenir économique, bien située sur la route commerciale Maroc-Sénégal, décida d'y transporter la bibliothèque Ḥabot afin d'attirer les tribus intellectuelles qui se trouvent être également les tribus riches et commerçantes de l'Adrār.

On offrit aux L-'Aġlal 20 000 frs, puis 15 000, puis 6 000. Surpris par ces enchères à rebours et craignant qu'elles ne se réduisent à une simple réquisition, les Ṭōlba se résignaient à céder ; mais le capitaine chef de subdivision, dévoué à ses administrés, s'y opposa, arguant du caractère *habous*, incessible, de cette bibliothèque dont le départ porterait un coup mortel à la vieille université musulmane. Il ajoutait que « Chingueti, isolée en haut du plateau, jouissait de la paix et du recueillement nécessaires à l'étude tandis qu'Aṭār, artificielle et cosmopolite, ville de garnison, de plaisir et de trafic, avait d'autres buts et d'autres ressources ».

Cette opposition ne prolongea que de quelques années la vie de Chengīṭī. Finalement, toutes les bibliothèques importantes, y compris celle des Ḥabot, sont maintenant à Aṭār et, comme on pouvait le prévoir, la plupart des savants et des tlāmīḏ ont émigré avec elles. Le bibliothécaire est un membre de la famille Ḥabot, Moḥammed-ᶜAbdāllah-ould-Ghūlam.

Aṭār possède une Medersa Beïdaniyat, dirigée aussi par un transfuge de Chengīṭī, Moḥammed-L-'Amīn-ū.-'Aḥmed-Béchir ; ancien élève des Mūderrès Moḥammed-Salem et des Tagounānt du Trārza, il fait tous les cours lui-même : théologie, lettres, histoire, droit et géographie à une trentaine de tlāmīḏ destinés aux fonctions de qādī et d'imām (ph. 101).

Considérant qu'Aṭār est un lieu de passage peuplé d'éléments d'origines très diverses, l'école française avait choisi ses professeurs d'arabe dans plusieurs tribus : un Ḥabot de Chengīṭī, un R'Gaïbat du Nord et un Gūnanī du Trārza.

A une centaine de kilomètres au nord d'Aṭār et de Chengīṭī, entre la falaise de l''Adrār et les premières dunes de l'Erg Makteïr, la palmeraie de Jraïf est le siège de la Zāwiya Fāḍeliya de l'Adrār, fondée par le grand Cheikh Moḥammed-Fāḍel-uld-ᶜAbeïd. Actuellement, son fils Cheikh Saâd-Bou, héritier de la *baraka* paternelle, exerce son influence politique et religieuse jusqu'au Sahara atlantique et la Saquia al-Ḥamra, chez les tribus de la confédération des R'Gaïbat. Des enfants sont instruits à la Zāwiya. Au niveau supérieur, c'est le Cheikh et ses fils qui dispensent l'enseignement traditionnel à quelques élèves et aux tlāmīḏ venus en pèlerinage au tombeau du vieux Cheikh. C'est là une forme de *médersa*, sédentaire mais fonctionnant pourtant sous les tentes d'un grand campement de savants-pasteurs, une école d'un caractère particulier que nous allons examiner à présent.

Campements universitaires

Il est bien évident qu'à certains égards, une relative stabilité convient mieux aux études supérieures que le grand nomadisme. Elle favorise la constitution de bibliothèques lourdes à transporter, le recrutement de

pensionnaires étrangers accoutumés à la vie sédentaire et la régularité d'un travail qui ne risque pas d'être périodiquement troublé par les transhumances.

Il n'existe pas de qṣar dans les bas pays du Sud. Mais, à proximité de points d'eau abondants, de pâturages variés convenant aux divers animaux domestiques, et de terrains propices à l'agriculture, de vastes campements, véritables villages de tentes, de paillotes et de cases de torchis, se sont immobilisés. Ainsi, par exemple, la Zāwiya de la Ghūdfiya qui réunit des centaines de tlāmīḍ intellectuels et manuels à Aguerche Gassama, au pied de la falaise méridionale du Tagānt ; le campement du qādī des 'Awled-Daïmān, près de Méderdra, qui est une pépinière de juges et de jurisconsultes ; et la Zāwiya de la Qadiriya Bekkāiya, à Boutilimit, à laquelle il faut bien toujours revenir, que l'on ait à décrire des activités religieuses, politiques ou pédagogiques.

Pour de nombreuses raisons, on peut la considérer comme l'exemple le plus complet de cette catégorie de foyers culturels. La confrérie Qadiriya, une des plus importantes de l'Islam, est prépondérante en pays maure sous sa forme Bekkāiya, et les chefs qui la dirigeant depuis 150 ans, les 'Ahel Cheikh Sidiya, de la fraction N'Tachaït des 'Awled-ᶜAbierī, l'emportent en réputation et en influence sur les autres Ṭōlba du Sud-Ouest. De plus, cette famille a toujours rempli un rôle d'arbitre dans les litiges entre les tribus et elle compte parmi ses membres des savants de toutes disciplines : théologiens, juristes, grammairiens, historiens, poètes, etc., auxquels sont venus se joindre des professeurs Tachomcha, Tagounānt et 'Awled-Daïmān. Un des maîtres actuels de la Médersa Bekkāiya est Moḥammed-ᶜAli-ū.-Addoud, des 'Ahel Mūbarek.

L'enseignement est donné à tous les degrés : écoles coraniques de petits enfants, collèges secondaires, *meḥaḍra* dans la brousse, chez des parents du Cheikh, études supérieures dont le caractère est celui des recherches d'un Institut ou d'une Académie. Les étudiants, érudits et chercheurs qui fréquentent cet Institut ne sont pas tous des Maures ; beaucoup sont des Noirs du Sénégal, de Casamance, des Guinées, de Gambie, de Gold Coast et de Nigéria, pays que visitent chaque hiver les *Ziāra* ou tournées de prédication des 'Achiākh de la Qadiriya Bekkāiya. Cette confrérie est ainsi, depuis très longtemps l'introductrice de l'Islam dans

les pays noirs du Sud-Ouest africain, par son esprit de tolérance imprégné de soufisme, par l'orthodoxie de son enseignement, le prestige de chefs considérés comme des saints, et jusque par la situation géographique de Boutilimit aux confins du Sahara et du Sénégal.

Boutilimit, chef-lieu du Trārza, se compose de deux hautes dunes roses, massives, allongées parallèlement N.E.-S.O. et séparées par une vallée d'argile grise où se trouvent un petit village de paillotes, de cases et de tentes, la maison où le professeur d'arabe Haroun-ū.-Cheikh-Sidiya me donna l'hospitalité en 1951 et en 1960, les écoles marocanisées et les puits. La dune de l'Ouest porte le vieux fort, tous les bâtiments administratifs et la grande tente de réception des 'Ahel Cheikh Sidiya. Seule, la dune de l'Est, réservée à la *Médersa,* nous intéresse ici.

Elle s'appelle ᶜAouach et on l'a surnommée la « Dune sacrée ». Le sable y est plus pur, les arbustes et les graminées y sont plus verts et plus touffus que sur la dune de l'Ouest parce que les gens y montent avec respect, dans l'état d'esprit de pèlerins ; ils n'oseraient pas y couper le bois de leurs feux, y laisser paître leurs animaux, ni même s'y promener sans raison. Le silence enveloppe cette dune, un silence que rendent plus sensible, sans parvenir à le rompre, les rumeurs des récitations et des prières. A l'ombre de chaque mimosée, une petite tente d'étudiant. Les cours ont lieu dans quelques grandes *tikaten,* des huttes rondes en branchages entrelacés et recouverts de paille, en forme de ruches.

Le directeur religieux de cette Médersa est toujours Cheikh ᶜAbdāllah-ūld-Cheikh Sidiya, mais comme ses devoirs de chef de confrérie, ses longues tournées de prédication, ses rapports avec l'Administration et ses charges politiques le retiennent souvent au loin, les études quotidiennes sont dirigées par son neveu Moḥammed-ū.-Bou-Mediāna, un des poètes modernes les plus estimés des érudits maures, en même temps qu'un savant aux connaissances étendues en tous les domaines : exégèse, grammaire, littérature, droit, histoire et mathématiques. Il est par surcroît le plus habile calligraphe de tout l'Ouest, ce qui peut nous paraître négligeable mais qui a une valeur certaine dans la culture islamique puisqu'on ne saurait apporter trop de soins à la copie de textes sacrés.

Moḥammed-ū.-Bou-Mediāna habite une vaste *tikit* posée sur une aire de terrain durci au milieu du campement, tout en haut de la dune d'Awach. Le vent l'a entourée d'un haut croissant de sable rose. L'arbre décapité, ébranché, axe vertical vivant de la *tikit,* pointe au centre du toit conique et l'ombrage d'un dôme de feuillage léger comme si la piété et la poésie qu'il abrite l'avaient fait revivre.

C'est dans cette *tikit* que j'ai découvert l'atmosphère de sérénité, de liberté, de souple discipline basée sur le respect d'autrui et des œuvres de science, qui règne dans une grande école saharienne. Des coffres pleins de livres étaient rangés en cercle. Une dizaine de jeunes gens, Maures et Noirs, en longues toges blanches ou bleues, assis à l'orientale sur des nattes (ph. 102), étaient occupés à lire ou écrire sur leurs *ālouaḥ* des commentaires de L-Amiyāt-L-'Afāl, traité rimé d'analyse grammaticale. Lorsque nous entrâmes, ils s'interrompirent pour nous saluer. Un feu brûlait au seuil de la porte. Un des garçons se leva, remplit de braises un réchaud qu'il apporta avec la bouilloire et disposa devant Bou-Mediāna le plateau de cuivre, portant la théière, les verres, la boîte de thé, le pain de sucre. Il fit tout cela avec grâce et précision, avec empressement : servir un savant qui vous instruit est un honneur. « Considère comme ton maître et seigneur celui qui t'a enseigné ne fût-ce qu'un seul mot ! » Mais le *Ḥadīt* qui recommande le respect de l'élève n'a pas interdit la bonté fraternelle du maître ! Pendant notre entretien, un autre étudiant vint demander une explication ; il l'écouta les yeux baissés, assis un peu en retrait auprès de Bou-Mediāna qui, tout en lui parlant à mi-voix, lui tendit un verre de thé « au nom de Dieu ».

A la Zāwiya comme partout ailleurs, la durée des études supérieures et leur programme sont essentiellement variables, selon les facultés des élèves, le temps dont ils disposent et la spécialisation qu'ils ont choisie. Les étudiants de niveau différent travaillent tous ensemble ; ainsi les moins avancés se trouvent entraînés par les autres.

Il existe beaucoup d'autres écoles d'obédience Qadiriya. Les étudiants préfèrent la Zāwiya-mère non seulement à cause de la supériorité de ses directeurs et professeurs mais aussi parce qu'ils s'y sentent dans le rayonnement d'une puissante *baraka* dont ils espèrent bénéficier. Transmis par

les grands mystiques Kunta Cheikh Sid-El-Mokhtar et son fils Cheikh Sidi-Moḥammed, et par Cheikh Sidiya El Kebir initié par eux et demeuré leur disciple pendant 15 ans, de 1810 à 1826, la Voie Qadiriya et son enseignement leur parviennent en ligne directe par une *salsalat* ou chaîne spirituelle ininterrompue, de père en fils, de Cheikh en Telmīḏ. Les Maures attachent une grande valeur à ces filiations puisque la *baraka,* l'étincelle divine du « fondateur », est héréditaire et transmissible aux disciples.

La bibliothèque des 'Ahel Cheikh Sidiya est un autre pôle d'attraction (ph. 103). A tort ou à raison, les Maures la considèrent comme la plus importante du Sahara occidental ; peut-être à cause des 24 ouvrages de Cheikh Sid-El-Mokhtar et de Cheikh Sidi-Moḥammed qu'elle contient.

C'est Cheikh Sidiya El Kebir lui-même, fondateur de la dynastie et de la Zāwiya, qui réunit le noyau initial de cette bibliothèque avec des livres rapportés par lui et par ses tlāmīḏ d'Afrique du Nord, d'Egypte, de Damas, de Baghdad, à l'occasion du pèlerinage. Un dahir du sultan Moulay ᶜAbd-Er-Raḥmān l'autorisa à en acheter 300 à Fès, à Tétouan et à Tanger. Après lui, ses héritiers, Cheikh Sidi-Moḥammed, Cheikh Sidiya-Bāba et Cheikh ᶜAbdāllah continuèrent à accroître cette bibliothèque.

Autrefois, elle voyageait dans des coffres de fer et de bois recouverts de cuir, amarrés aux flancs des chameaux de bât. Même pendant les guerres, elle n'avait rien à craindre des pillards et sa présence ajoutait au caractère sacré des caravanes des 'Ahel Cheikh Sidiya. A présent, tous ces coffres à livres sont rangés dans les trois pièces d'une petite case que l'Administration fit construire sur la dune d'Awach pour les abriter, il y a une trentaine d'années, lorsque la Zāwiya se fixa définitivement à Boutilimit.

J'y étais entrée en 1934 ; rien n'y avait changé quand j'y revins en 1951. Des tlāmīḏ ouvrirent des coffres ; Moḥammed-ū.-Bou-Mediāna (ph. 104) en tira lui-même, dévotement, la pièce la plus précieuse, un magnifique Qoran égyptien daté de l'an 679 de l'hégire, l'ouvrit, nous en fit admirer les enluminures et, l'ayant refermé, l'appuya contre sa poitrine, puis sur son front, avant de le replacer dans son étui de peau enrichi d'appliques ouvragées.

En 1909, le professeur Louis Massignon fit l'analyse de cette bibliothèque ([269]) d'après un catalogue que le Commandant Gaden avait obtenu de Cheikh Sidiya-Bāba. A cette époque, elle comptait déjà 512 manuscrits et 683 ouvrages imprimés. Ayant constaté que 862 numéros sur 1 195 sont des livres de théologie orthodoxe, de droit et de grammaire, L. Massignon en conclut que c'est là « une bibliothèque essentiellement maghrébine », révélant chez ses propriétaires « un tempérament de légistes malékites et d'administrateurs rigides ». De plus, il fait remarquer avec quelle rapidité la révolution commencée à la fin du XVIII[e] siècle par les imprimeurs de Stamboul a porté ses fruits jusqu'au fond du Sahara dans la bibliothèque d'un Cheikh traditionnaliste.

Cette bibliothèque contient en outre 54 livres d'histoire, 30 récits de voyage, des traités de médecine, de mathématiques et d'astrologie, 27 recueils de recettes magiques et 6 manuels de courtoisie.

En 1953, le Cheikh ʿAbdāllahi-ould-Cheikh-Sidiya et le gouverneur de la Mauritanie transformèrent la Médersa Bekkaiya en Centre d'Etudes islamiques, dit « Institut musulman de Boutilimit ». Les buts de cette mesure étaient la modernisation de la culture traditionnelle maure et la réaction contre l'attirance qu'exercent les célèbres universités du Maghreb, du Caire et de Damas sur les Sahariens et les Noirs d'Afrique occidentale.

Le nouvel Institut est doté des bâtiments spacieux de l'ancien Cours Normal français, d'une organisation administrative et d'un budget subventionné. Un enseignement exclusivement arabe, orthodoxe mais modernisé par des méthodes pédagogiques nouvelles, est dispensé à 150 étudiants par 6 professeurs maures. Le programme comprend un premier cycle de 5 années consacrées à la culture générale, terminé par un examen et suivi d'un second cycle de 3 années de spécialisation : théologie, droit, professorat. Des aperçus d'histoire, de géographie et de sciences modernes sont ajoutés aux disciplines traditionnelles.

(269) Louis MASSIGNON, *Une bibliothèque saharienne*. (Rev. du Monde musulman, 1909, VIII, p. 408.)

L'orientation générale restant dirigée par Moḥammed-°Ali-ū.-Addoud et ūld-Bū-Mediāna, le poète Moḥammed ū.-Yaddali et leurs collègues, on peut espérer que la vieille *Médersa,* en quittant ses tentes de la haute dune d'Awach pour descendre dans les bâtiments de la vallée, conservera l'atmosphère habituelle des écoles sahariennes : recueillement de l'âme et dignité extérieure, sentiment inné de respect en même temps que de liberté, et la gratuité morale d'un travail considéré comme une grâce, d'un effort accompli pour le plaisir de connaître, pour l'enrichissement de l'intelligence, sans calcul de profit matériel. Ce sont là des mobiles surannés.

Mais le climat créé par cette culture spécifiquement saharienne, ce respect séculaire pour les savants, les livres, l'étude, ont grandement facilité l'introduction de l'enseignement moderne et son rapide développement. Les nouveaux enseignants trouvèrent des élèves, garçons et filles, à l'esprit vif et curieux, à l'intelligence assouplie, habitués à l'effort et à la discipline scolaires. Ce sont des Sūfī, des Qādiria. Imprégnés de la philosophie pacifique et tolérante d'°Abd-el-Qāder ej-Jilāni, ils ont échappé à une xénophobie appauvrissante. Nomades, ils sont toujours prêts à découvrir, à apprendre ce qu'apporte l'inconnu, sans rien perdre de leurs biens propres. Leurs coutumes, sont si solides, leur foi religieuse si profondément enracinée, qu'ils ne risquent rien !

Il y a 25 ans, à Aïn-Salama, au campement familial du Cheikh, j'ai vu une des premières écoles primaires « de brousse », pourvue d'un matériel classique et de meubles pliants où le maître beïḍān appliquait les méthodes pédagogiques modernes.

Des écoles fixes s'ouvraient dans les principaux *qṣūr*. Le Lycée Faidherbe de Saint-Louis-du-Sénégal (ph. 105), le Lycée Van Vollenhoven et l'Ecole normale William Ponty de Dakar préparaient les futurs moniteurs, instituteurs, professeurs, directeurs de Groupes Scolaires dont leur pays avait grand besoin — en attendant d'y recruter ses ministres ! Dès 1950, les deux premiers étudiants maures étaient à Paris, dont l'un allait devenir célèbre : le président Mokhtar ū.-Daddah, bientôt rejoint par sa future équipe à la Cité Universitaire.

A Boutilimit, la première Ecole de Filles comptait déjà 40 élèves. En 1950, le Centre-IFAN de Saint-Louis avait une remarquable secrétaire de

Direction, jeune fille du Trārza d'autant plus charmante qu'elle n'avait pas abandonné ses voiles bleu-nuit et son diadème de tresses. Plusieurs femmes étaient professeurs aux écoles modernes de Boutilimit et c'est la Directrice de l'Ecole de Filles qui, au volant d'une camionnette, me ramena au Gîte-d'Etape.

Les nomades ont une étonnante faculté d'adaptation !

La vieille culture traditionnelle vit toujours néanmoins ; elle a toujours ses Zawāya, ses ṭōlba, ses érudits, ses poètes... Il est émouvant d'observer la lutte sans espoir de cette culture spiritualiste, toute imprégnée, de religion et de poésie, contre la civilisation du minerai et du pétrole qui la cerne de plus en plus près.

On peut bien dédaigner ces formes d'enseignement archaïques ; il faut pourtant admettre qu'elles ont réussi, après plus de mille ans, à tenir les Maures, ces bergers nomades, dans la lumière et la chaleur de lointains foyers islamiques et que, grâce à elles, les grands classiques de la pensée musulmane, méditerranéenne et orientale ont pénétré jusqu'au fond du désert pour aider ces nomades à être meilleurs, plus sages et plus heureux.

Odette DU PUIGAUDEAU

285. Sacoche à livre : *tilwichet*, berb., fém.

Boutilimit, Trarza.

Artisane, *maᶜallemat*, des Awlad Abierī. 1951.

En peau d'agneau très souple et veloutée comme du daim, de teinte beige naturelle qui met en valeur les motifs en peau très mince brillante. Ces motifs sont collés puis cousus par de très fines lanières blanches. La grande applique rectangulaire est coloriée en rouge, vert, jaune, selon la technique dite *rafī*. Les appliques triangulaires sous le rabat et sous la boucle de fermeture sont traitées en *ankīch* : stries de lignes noires et d'incisions blanches faites à la pointe du couteau.

L'envers de la sacoche est orné de quatre ronds *ankīch* et d'un losange central colorié en *rafī*.

Dim. : 34×27 cm.

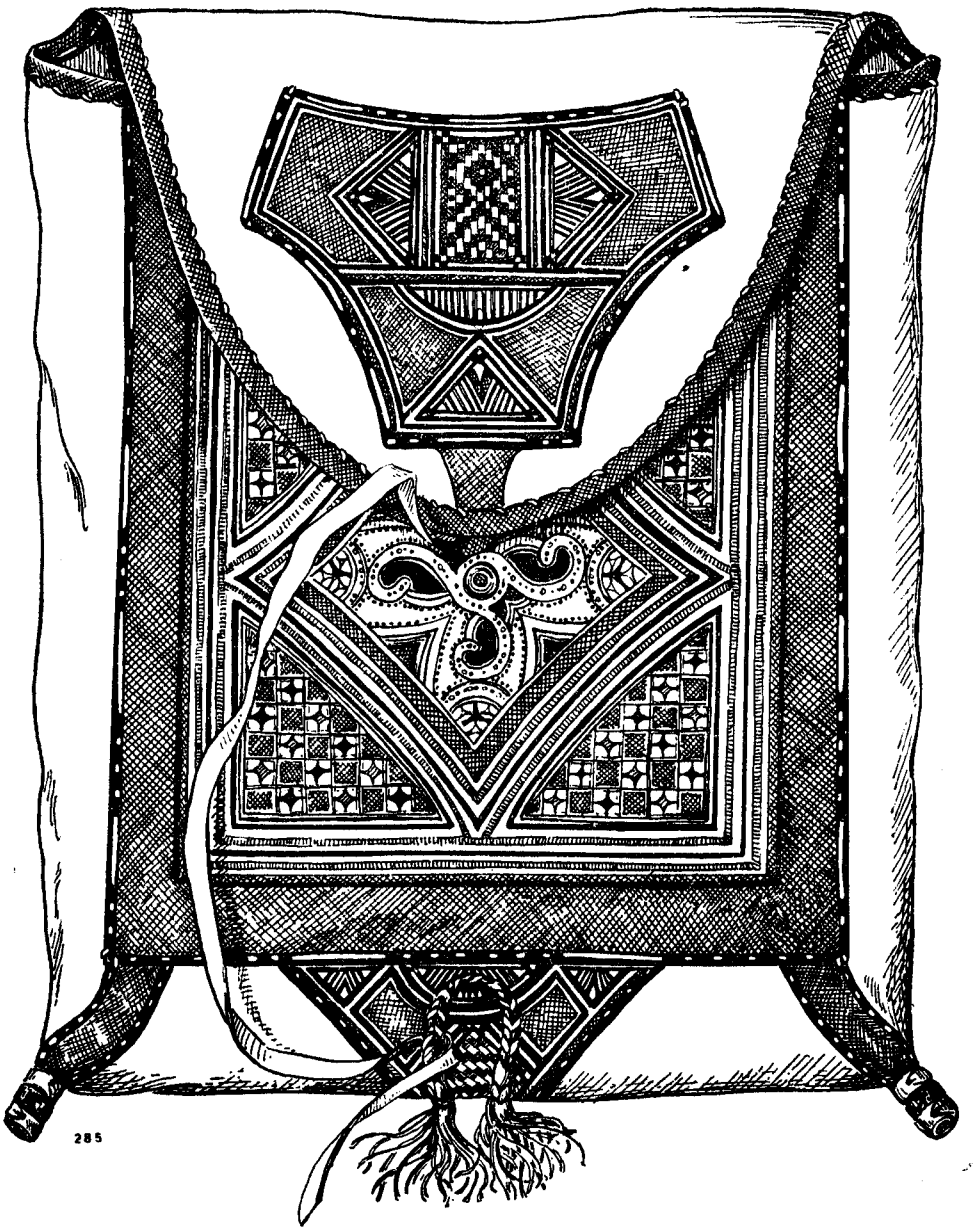

285

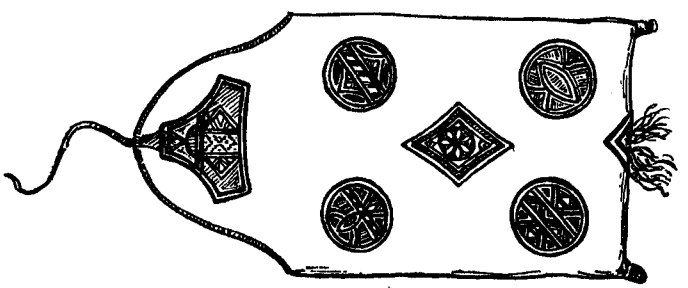

286. Sacoche à livre : *tilwichet*.

Maᶜallemat de l'atelier du Maᶜallem Aḥmed ūld-Mūalid.

Boutilimit, Trārza.

Peau d'agneau travaillée sur l'endroit et teinte en jaune vif. Les appliques sont décorées très finement, en technique *rafī*, de lignes rouges et vertes, de quelques motifs noirs et de dessins à la plume.

L'ouverture est bordée d'un feston de lanières naturelles.

Toutes les sacoches à livre sont doublées de fourrure d'agneau noir pour protéger la reliure contre le frottement du sable.

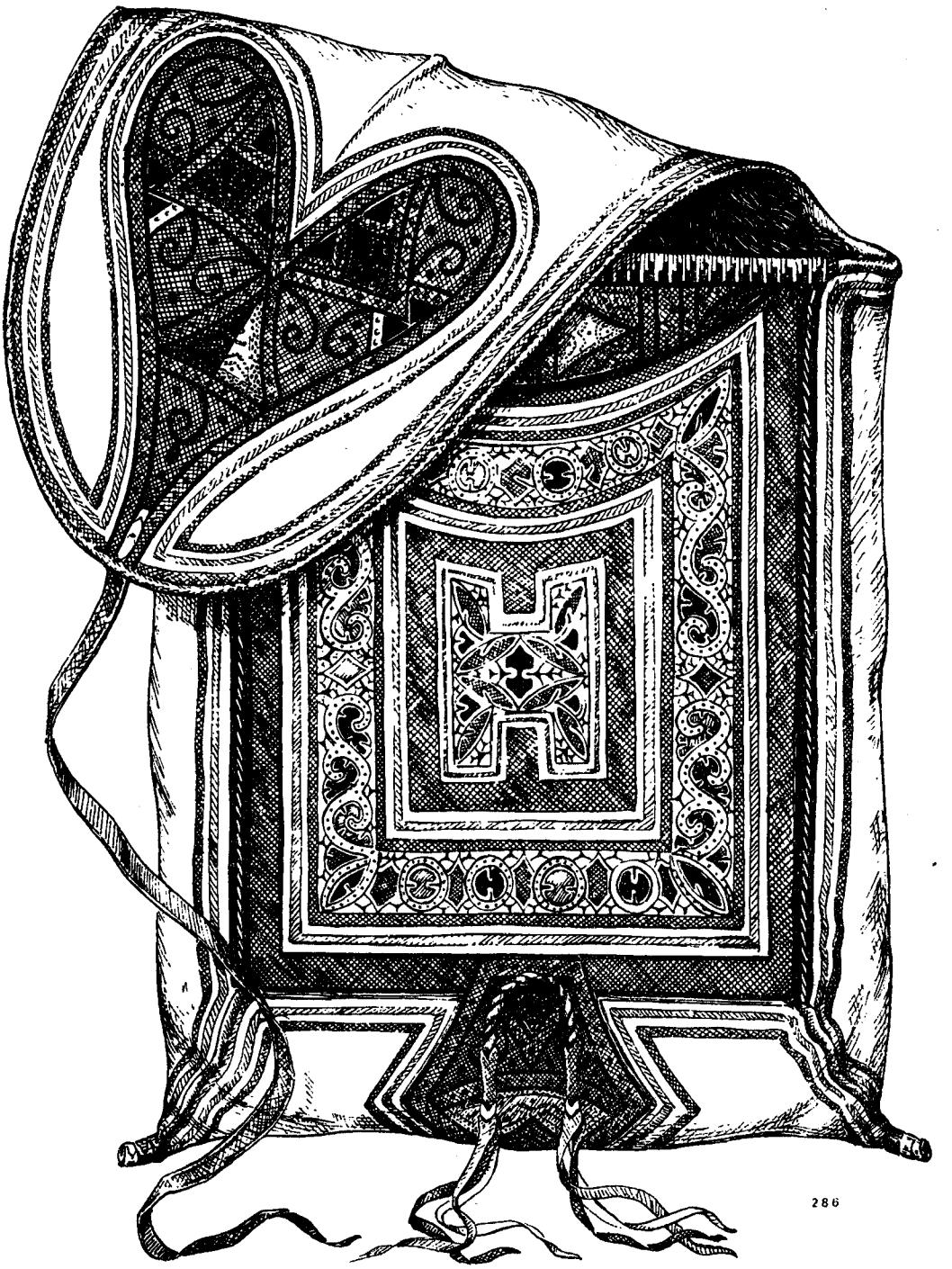

286

287. Dos de la *tilwichet* n° 286.

Le décor est directement peint en *rafī* sur le fond jaune. Il est d'abord tracé par estampage, *rachem*, par dessus lequel sont passés les colorants rouges et verts rehaussés de quelques détails noirs.

Dim. : 30×35 cm.

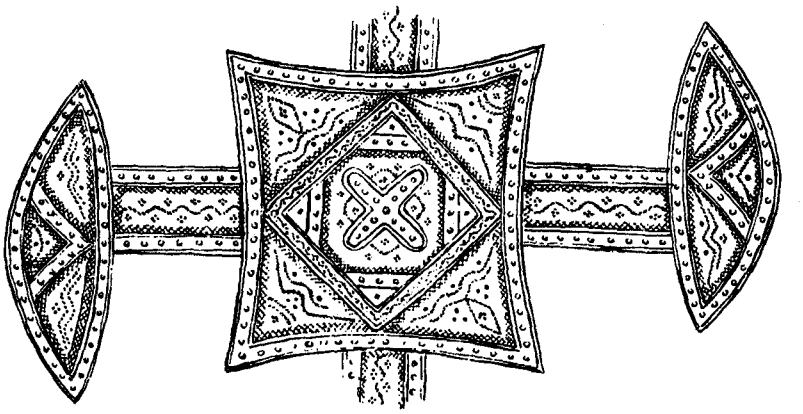

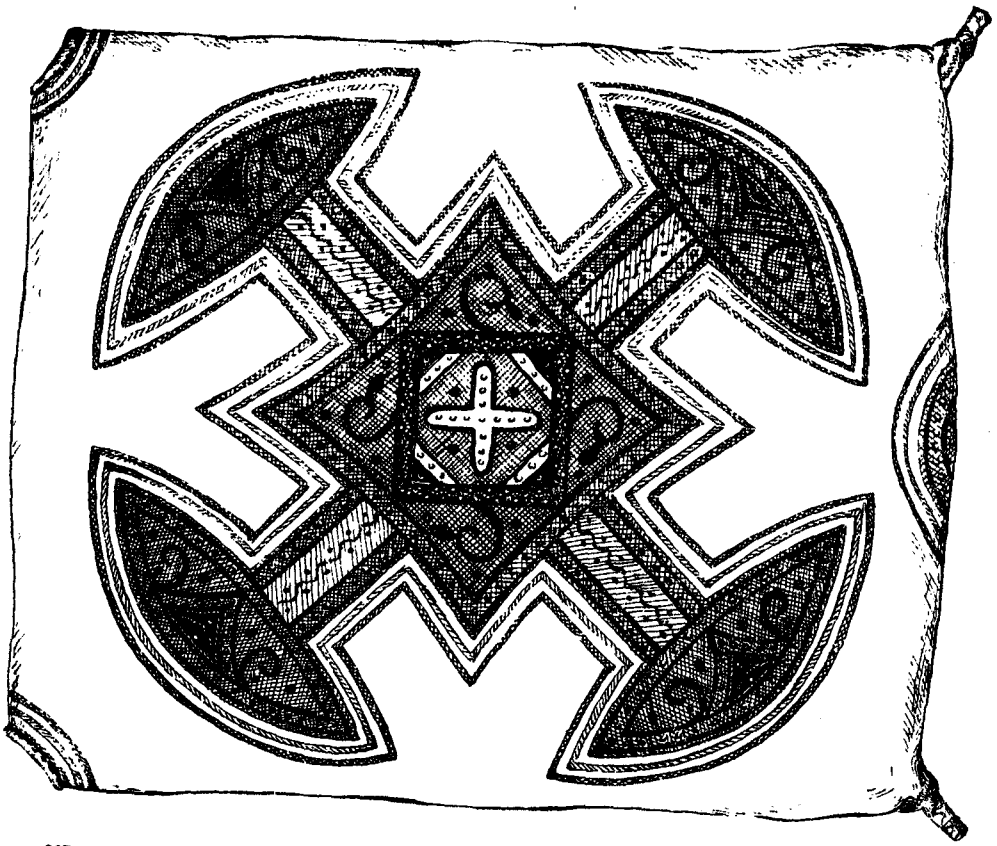

287

288. Plats de reliure ou de portefeuille : berb. *'ajāfīr*.

Femme du Maᶜallem Mūalid.

Boutilimit, 1934.

Ce travail, particulièrement soigné, a employé les trois procédés de décor : sur peau d'agneau naturelle très mince :

1° *Rachm*, dessins pointillés et semis de petits ronds martelés en creux.

2° *Rafī*, coloriage rouge, vert et noir, rehaussé d'un peu de jaune. Au centre du motif ovale, un « svastika » aux branches coudées puis tournées vers la gauche. Dans le motif carré, les branches du « svastika » tournent nettement vers la droite.

3° *Rdam*. Un fil de peau blanche souligne à points de piqûre très serrée le contour des « svastikas » et des crosses.

Dim. : 18,5×13,5 cm.

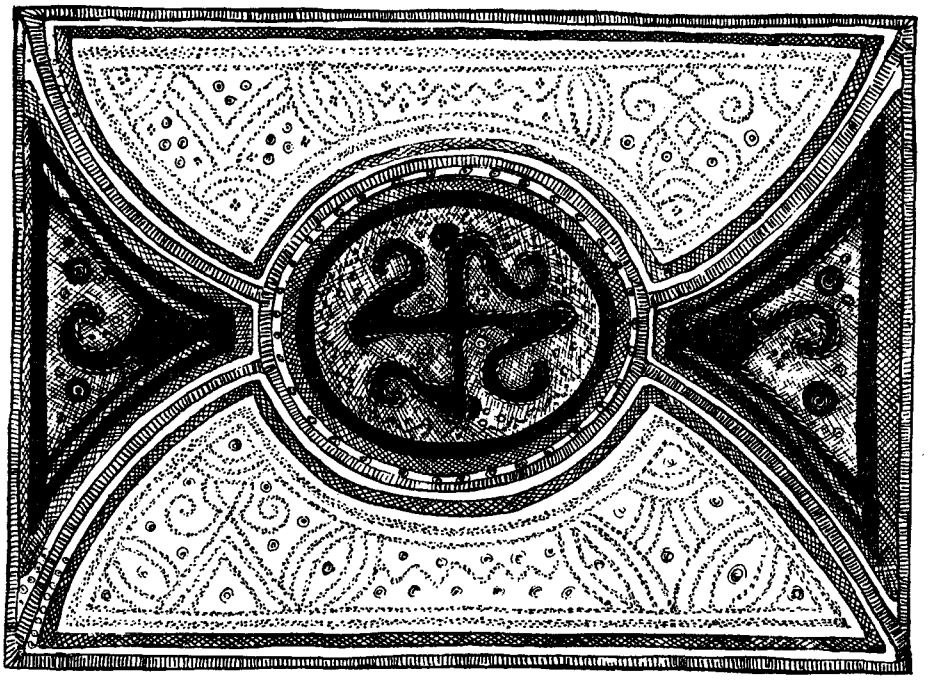

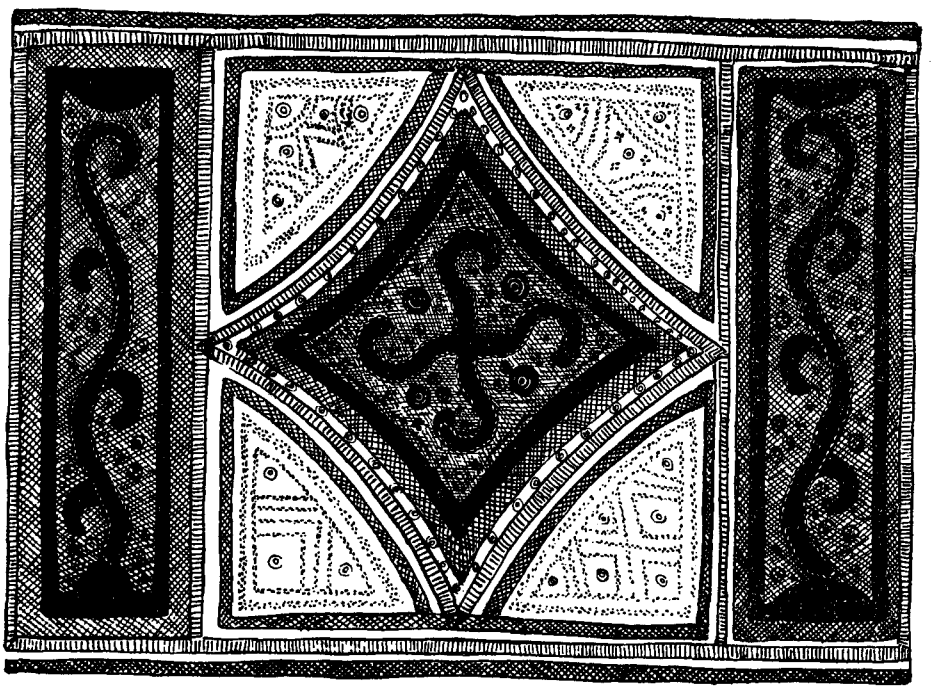

288

289 à 291. Détails de portefeuilles de mêmes styles, de mêmes techniques et employant les mêmes matériaux que le modèle n° 288.

Ils furent exécutés par la même artisane à Boutilimit en 1934.

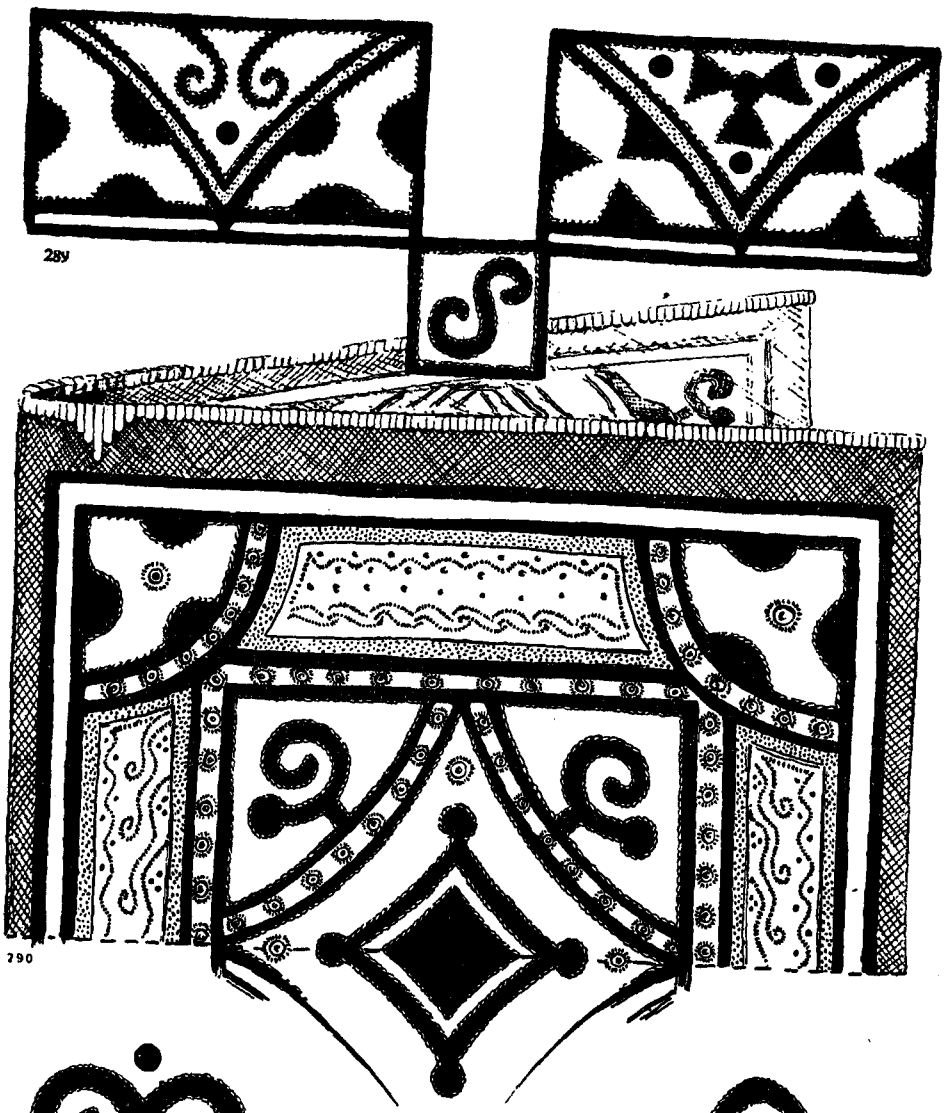

289

290

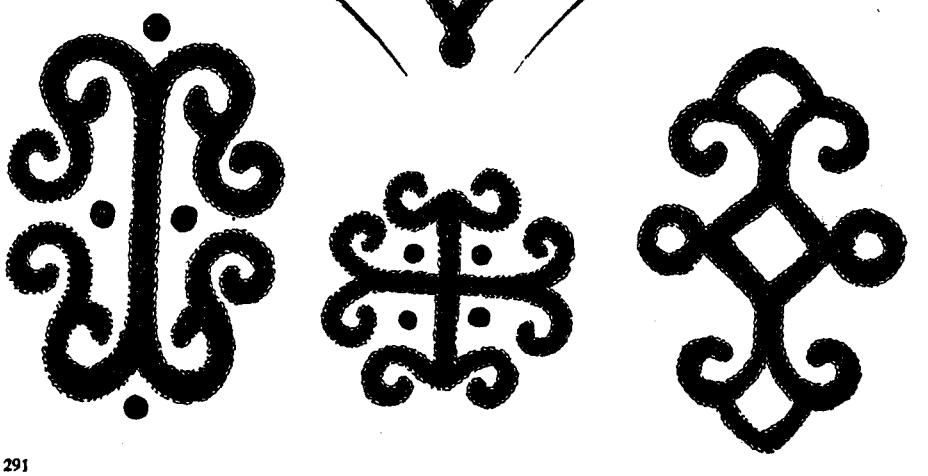

291

292. Couvre-livre ou portefeuille : *ajāfīr*.

Maᶜallemat des Awlād Abieri - Boutilimit (Trārza), 1951.

La peau d'agneau, naturelle, mouillée, est tendue sur une feuille de carton épais, également mouillée et enduite de colle. Le décor est profondément estampé dans la peau et le carton ramolli par l'eau. En séchant l'ensemble prend la dureté du bois sculpté.

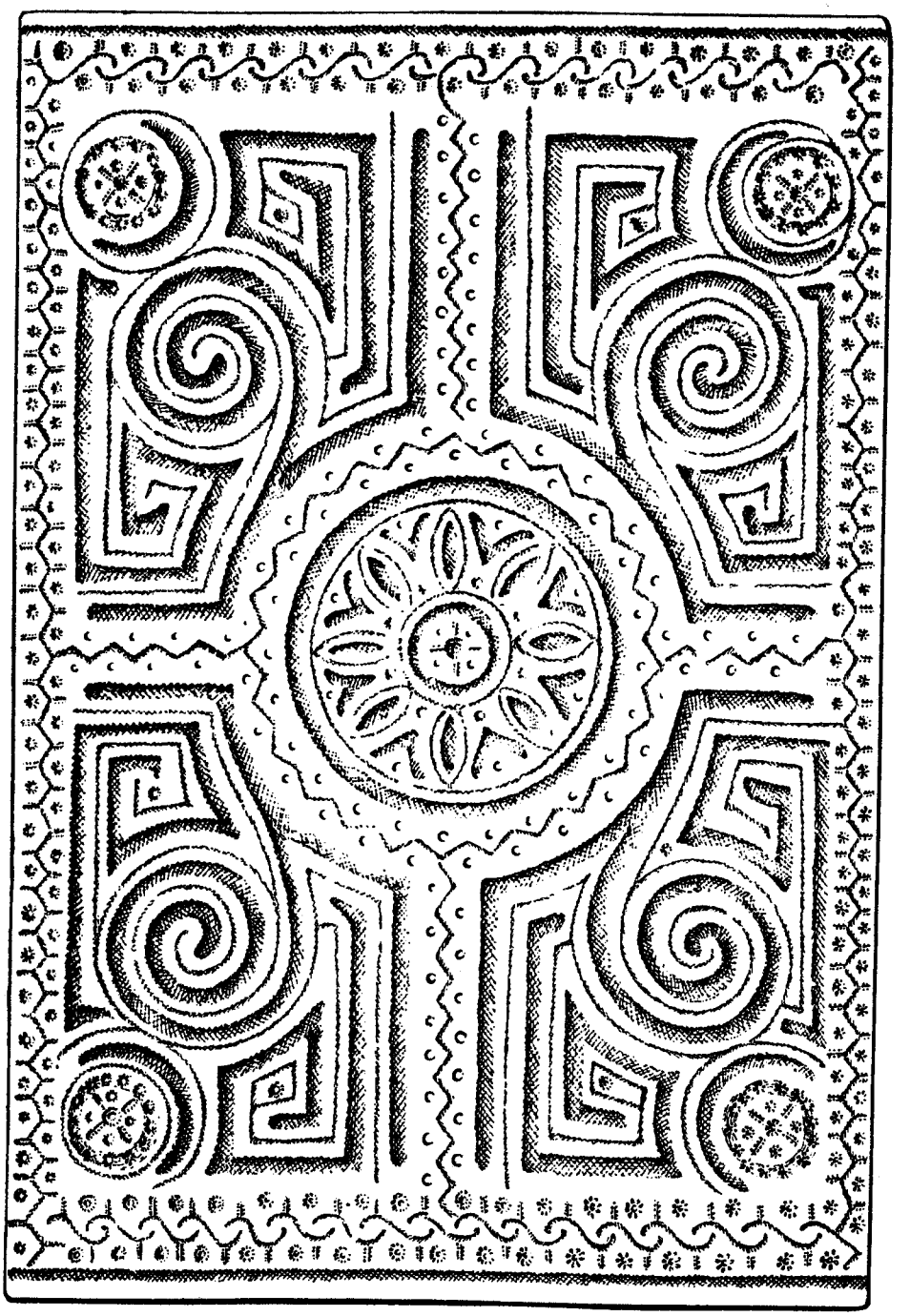

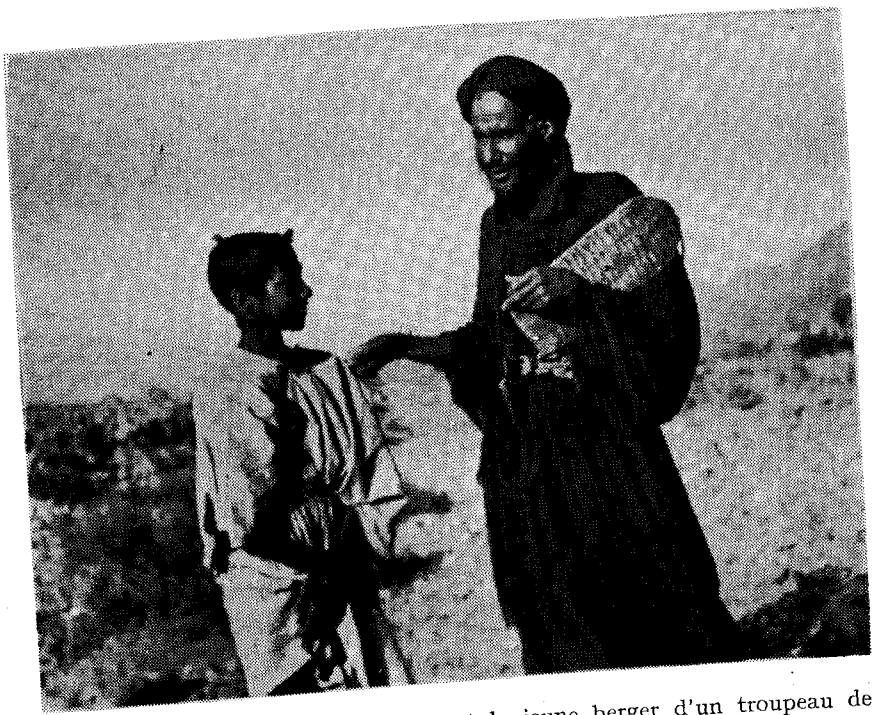

98. Un vieux *tāleb* r'gaïbi instruisant le jeune berger d'un troupeau de chameaux. Wad Dra'a, au sud d'Assa. 1951.

99. Sous la tente-école, signalée par une bande blanche. Trarza, 1934.

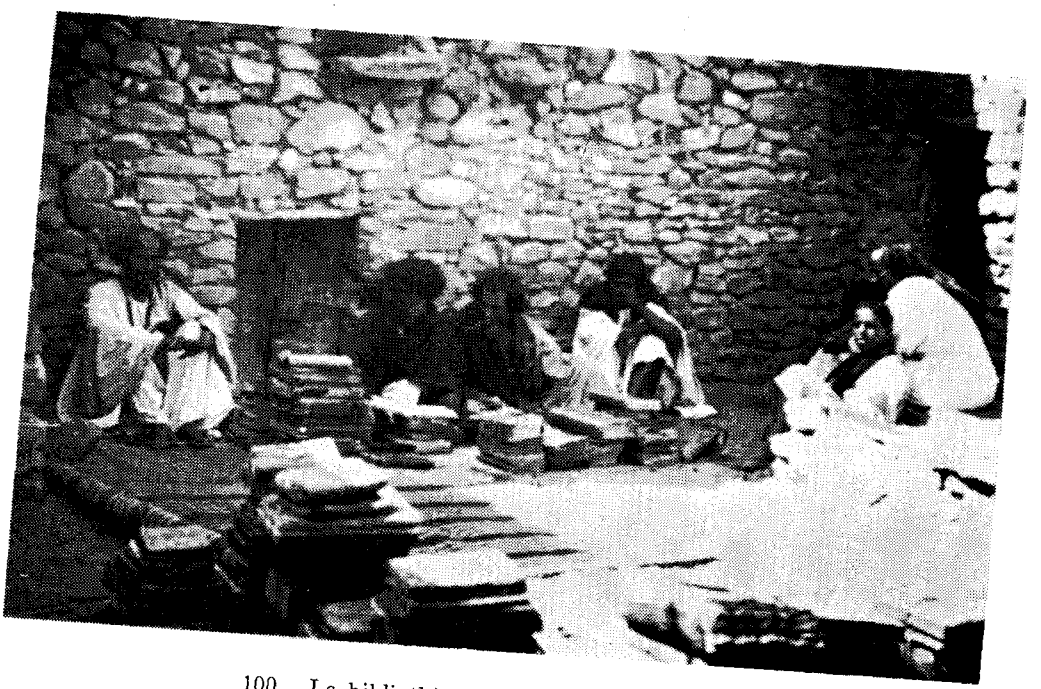

100. La bibliothèque des Abboṭ à Chengīṭī. 1937.

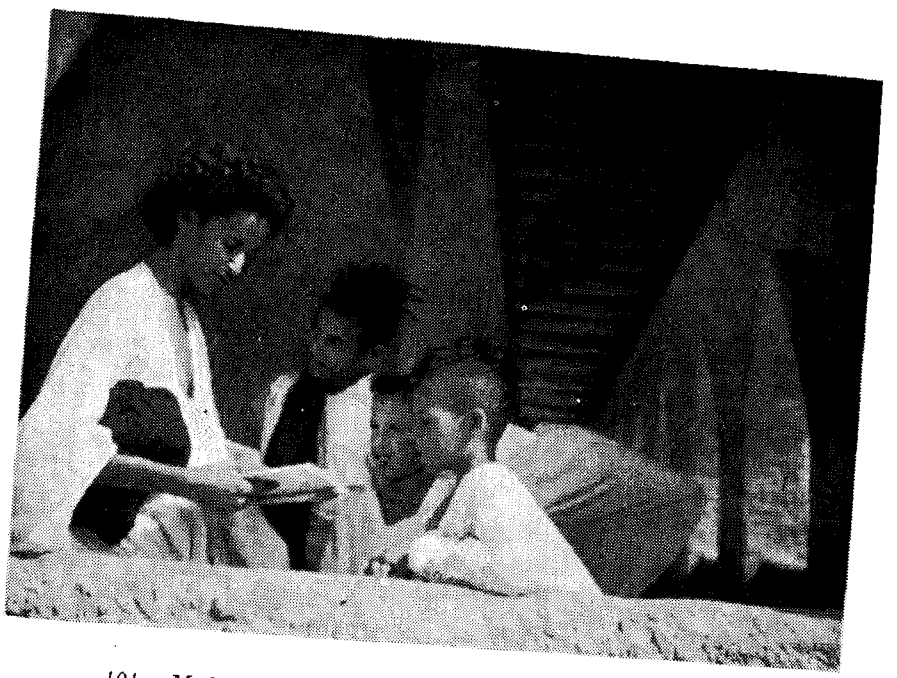

101. Medersa d'Aṭār. Un moniteur et ses jeunes élèves. 1950.

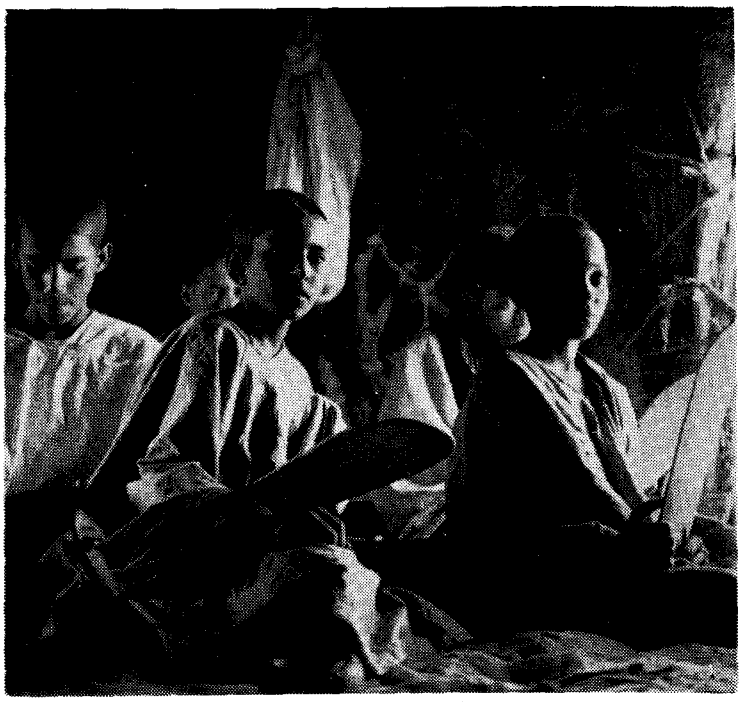

102. La classe de littérature dans la tikit de Mohammed ū.-Bou-Mediāna. Boutilimit, 1951.

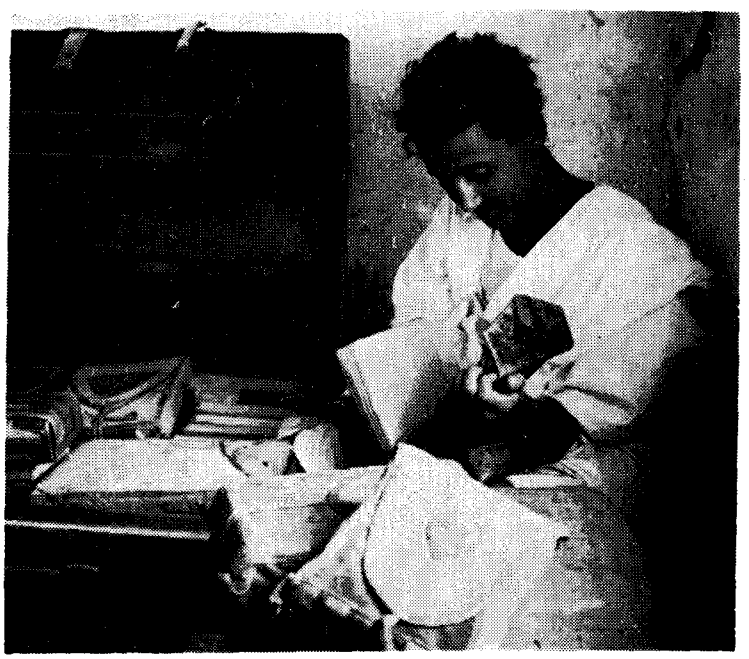

103. Un étudiant dans la bibliothèque des 'Ahel Cheikh Sidiya. Boutilimit, 1951.

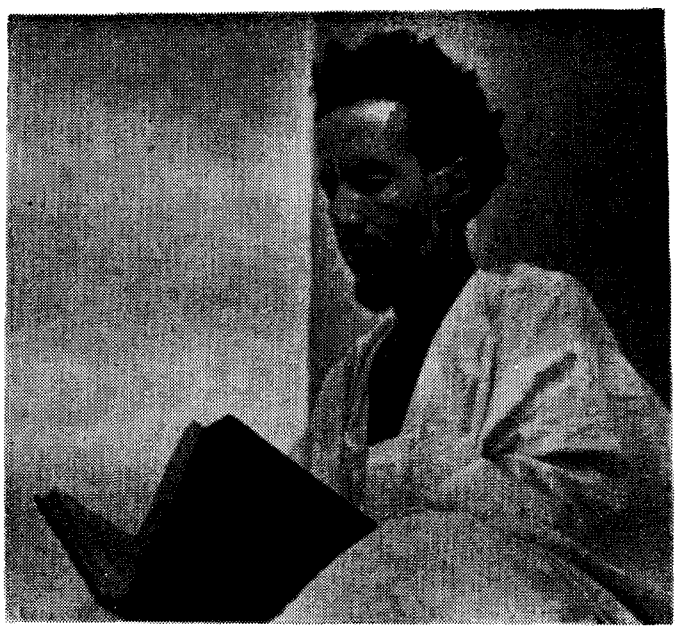

104. Moḥammed ū.-Bou-Mediāna, théologien et poète, professeur à l'Institut islamique des Ahel Cheikh Sidiya. Boutilimit, 1951.

105. Au lycée Faidherbe de Saint-Louis du Sénégal, Si Mokhtar ū.-Hamidoun, archiviste au Centrifan-Mauritanie, avec trois jeunes lycéens dont deux, Bazeïd ū.-Miské (à gauche) et Hamdi ū.-Mouknas (à droite) deviendront ministres de la R.I.M.

Cl. Missions Puigaudeau-Sénones
Reproduction interdite

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

RESEÑAS BIBLIOGRAFICAS

Instituto Hispano-Arabe de Cultura. — *Actas del II Coloquio Hispano-Tunecino de Estudios Históricos (Madrid-Barcelona, mayo de 1972).* — Madrid, 1973. —, 308 págs. con 3 grabs. + 1 hoja. — 235 mm.

El Instituto Hispano-Arabe de Cultura publica ahora las Actas del II Coloquio Hispano-Tunecino de Estudios Históricos, celebrado en Madrid y Barcelona en mayo del año pasado.

La obra se inicia recogiendo unas palabras del entonces Ministro español de Asuntos Exteriores, Don Gregorio López Bravo, en las que subraya la importancia de la labor de investigación realizada y la conveniencia de situarla en el marco de una organización internacional.

Los trabajos publicados corresponden casi en su totalidad a la época medieval. Los temas tratados van desde la Geografía a las Matemáticas, pasando por la Historia, la Filosofía, la Lexicografía, la Literatura y la Astronomía.

La mayor parte de las comunicaciones están presentadas en lengua francesa ; dos están redactadas en castellano y otras dos en árabe.

JOAQUÍN VALLVÉ BERMEJO se ocupa de *Carthage et Carthagène au* VIII[e] *siècle,* señalando las frecuentes confusiones que se han producido en los geógrafos árabes al describir estas dos ciudades, a causa sin duda de la similitud de sus nombres.

M. YALAOUI estudia *Les relations entre Fāṭimides d'Ifrīqiya et Ommeyades d'Espagne à travers le dīwān d'Ibn Hānī,* poeta nacido en España a mediados del siglo X, y que a los 27 años había pasado al servicio del califa fāṭimí al-Muᶜizz, el cual lo considera el más grande poeta šiᶜí de Occidente, en cuyo dīwān se manifiesta claramente su aversión a los omeyas.

SLIMANE-MOSTAFA ZBISS nos ofrece unas *Considérations sur la tentative de restauration du pouvoir almoravide en Maghreb central et oriental* por

parte de los Banū-Gāniya de Mallorca, basadas en los trabajos aparecidos después de que Alfred Bel publicara en 1903 su estudio sobre « les Banou-Ghânia ».

M. AL-HABIB HILA da cuenta de haber hallado *Quelques lettres de la chancellerie de Ceuta au temps des ʿAzafides* escritas por Jalaf b. ʿAbd al-ʿAzīz al-Gāfiqī al-Qabtawrī entre 1250 y 1284, que corresponden a la época en que Ceuta estaba sometida a los almohades, a una corta época de independencia y a los años en que estuvo bajo el poder de los benimerines.

La comunicación de F. UDINA MARTORELL versa *Sur les rapports entre la Tunisie et l'Aragon entre 1360-1379*, tomando como punto de partida el tratado de 1360 y estudiando las consecuencias del mismo en la política de Aragón, a base de la documentación conservada en el volumen 1389 del registro de cancillería del Archivo de la Corona de Aragón.

MOHAMED TALBI examina *Les contacts culturels entre l'Ifrīqiya ḥafṣide (1230-1569) et le sultanat naṣṛide d'Espagne (1232-1492)*, especialmente de tipo literario y profano, estudiando la profunda huella que dejaron en Ifrīqiya los emigrantes o viajeros granadinos y señalando que estos granadinos se beneficiaron a su vez de las enseñanzas de los maestros tunecinos.

PEDRO CHALMETA se plantea *Le problème de la féodalité hors de l'Europe chrétienne : le cas de l'Espagne musulmane*, para tratar de averiguar si se puede hablar de estructuras feudales, y hasta qué punto, en la España musulmana. Su estudio se propone más bien señalar los diversos aspectos de la cuestión que tratar de resolverla, siquiera provisionalmente, pero en líneas generales parece imponerse la conclusión de que en la España musulmana no ha habido feudalismo.

MARÍA JESÚS RUBIERA trata *Sur un possible auteur de la chronique intitulée* « al-Ḥulal al-mawšiyya fī ḏikr al-ajbār al-marrākušiyya » que cree poder atribuir a Muḥammad b. Abī-l-ʿUlà b. Simmāk.

Entre estos estudios podemos incluir también el de M. DE EPALZA, quien se plantea el problema de *L'histoire d'Al-Andalus dans les livres de textes de l'enseignement secondaire*. Para ello ofrece un resumen de la historia de España en los manuales árabes, en los cuales se destaca la época musulmana. Examina luego lo que representa a nivel antropológico esta visión de la historia de España y finalmente sugiere varias normas para la reforma de los textos españoles de Bachillerato al tratar de la historia de la España musulmana.

ABDELMAJID EL-GHANNOUCHI estudia *Les dimensions de notre liberté chez Ibn Rušd et ses prédécesseurs*. Los teólogos y filósofos del Islam, al tratar de la voluntad humana adoptan una de dos posiciones extremas : voluntarismo exclusivo o fatalismo quietista. Ibn Rušd sitúa entre estas dos posiciones nuestra libertad esencial.

A. BOUHDIDA se interesa por la *Place et fonction de l'imaginaire dans la civilisation musulmane d'Occident*, señalando la importancia de lo imaginario como revelación interna de los componentes esenciales de lo social, en la medida en que es onirismo dinámico y colectivo, aparte las dimensiones inconscientes o semi-inconscientes que puede revestir. Se puede elaborar un vasto proyecto analítico de lo imaginario en la poesía, en el arte, en la religión, en los comportamientos cotidianos, en la vida económica. En su simbolismo se aprecian tres funciones, que el autor califica de lúdica, expresiva y terapéutica.

R. HAMZAOUI nos expone la *Importance du* Muḫaṣṣaṣ *d'Ibn Sīda dans la lexicographie arabe moderne*. Se trata de plantear el problema del valor de la contribución de la lexicografía árabe clásica en el renacimiento de la *ʿArabiyya*, especialmente en los campos técnicos y científicos, y de juzgar la importancia del procedimiento lingüístico llamado « *Istinbāṭ* » (actualización), que consiste en exhumar términos antiguos para expresar nociones modernas. El interés del problema se hace patente en la controversia que opone a los partidarios y a los detractores del procedimiento, aunque hay también una fórmula intermedia más de acuerdo con la realidad. El autor analiza los términos del *Mujaṣṣaṣ* de Ibn Sīda que han sido utilizados en tres diccionarios modernos especializados : el « *Muʿ ̂jam asmāʾ al-nabāt* » de Aḥmad ʿĪsà, el « *Muʿ ̂jam al-ḥayawān* » de Amīn al-Maʿlūf y el « *Muʿ ̂jam al-alfāẓ al-zirāʿiyya* » de Muṣṭafà al-Šihābī, incluyendo al final de su comunicación los correspondientes cuadros.

Pedro MARTÍNEZ MONTÁVEZ llama la atención sobre *Un poeta* morisco *contemporáneo : ʿAbd al-Razzāq Karabāka (1901-1945)*, del cual nos da una amplia biografía, seguida de lo que el autor denomina « primer intento de caracterización de una obra », que, en su opinión, es, ante todo, la de un poeta lírico.

Ŷaʿfar Māŷid se ocupa de *Abū-l-Baqāʾ al-Rundī (601-684/1204-1285)*, dividiendo su estudio en cuatro partes, que tratan respectivamente de la biografía de Abū-l-Baqāʾ, en la que nos da las fechas de su nacimiento en muḥarram del año 601 / agosto-septiembre de 1204 y de su muerte en 684 / 1285 ; la qaṣīda elegíaca en « nūn » ; su obra « *al-Wāfī fī naẓm*

al-qawāfī », de la que menciona las partes en que está dividida y la fecha de su composición (671 / julio 1272 - julio 1273) ; para terminar con la valoración de al-Rundī como crítico y como poeta.

Aḥmad Bākīr nos ofrece una bio-bibliografía de « *al-qāḍī ʿIyāḍ* » de Ceuta, deteniéndose en el examen de su obra « al-Madārik », de la que afirma que no sólo considera a un grupo de seguidores de Mālik, sino que es uno de los libros más importantes de la civilización islámica.

Julio Samsó titula su comunicación *À propos de quelques manuscrits astronomiques des Bibliothèques de Tunis : Contribution à une étude de l'astrolabe dans l'Espagne musulmane*. En ella señala la importancia que tienen para el estudio de la astronomía árabe varios manuscritos de las bibliotecas tunecinas Ṣādiqiyya y Aḥmadiyya. En efecto, estos manuscritos contienen traducciones de obras griegas de astronomía, tratados sobre los primeros astrolabios, sobre el astrolabio universal de Ibn Bās al-Islāmī, sobre la « azafea » de Azarquiel y sobre el cuadrante *šakkāzī*. El profesor Samsó termina su estudio señalando que la « azafea » y el cuadrante *šakkāzī* fueron conocidos y empleados en el Oriente islámico, lo que constituye una aportación al movimiento de las ideas cientificas durante la Edad Media en sentido Oeste-Este.

J. Vernet se ocupa de *Copérnico y los árabes,* dándonos las distintas opiniones de los pensadores árabes (Rāzī, al-Birūnī, Avicena, etc.) acerca del sistema del Universo. En general los astrónomes árabes no aceptaron el sistema heliocéntrico. Pero « a partir del siglo XII, la revisión del [sistema] geocéntrico tolemaico les llevó a idear una serie de modelos cinemáticos para el movimiento de los planetas, que presentan sorprendentes analogías con los desarrollados por Copérnico en su *De revolutionibus,* hasta el punto de hacer pensar que éste tuvo conocimiento — excepto para la genial intuición de instalar el Sol en el centro del Universo — de los trabajos de aquéllos », entre los cuales hay que citar a Nāṣir al-Dīn Ṭūsī, Quṭb al-Dīn Širāzī, y sobre todo a Ibn al-Šatīr.

Y finalmente M. Souïssi destaca la importancia de *Un mathématicien tuniso-andalou : al-Qalaṣādī,* nacido en Baza a comienzos del siglo IX/XV, del cual nos da unas notas biográficas y nos menciona su producción, en la que destacan las obras de aritmética y de álgebra y las de partición de herencias. El autor analiza el contenido del « *Kašf al-astār ʿan ʿilm ḫurūf al-ŷubār* » y el comentario de « *Ḏawat al-asmā'* », exponiendo los métodos de al-Qalaṣādī traducidos a la notación moderna, pero conser-

vando sus propios ejemplos numéricos, de acuerdo con los seis modelos en que los clasifica al-Qalaṣādī, para terminar señalando la aportación personal de este autor en el campo de las matemáticas.

Esta larga relación nos permite apreciar el valor de la obra que reseñamos. Es una verdadera lástima que la edición quede afeada por haberse deslizado en ella un número excesivo de erratas.

Mariano ARRIBAS PALAU

AḤMAD AL-QAŠTĀLĪ. — *Milagros de Abū Marwān al-Yuḥānisī* (Tuḥfat al-mugtarib bi-bilād al-Magrib fī karāmāt al-šayj Abī Marwān). Editados, con prólogo, notas e índices, por FERNANDO DE LA GRANJA. — Madrid, 1974. — 2 hojas + 8 + 203 págs. — 244 mm.

El Prof. Fernando de la Granja, Catedrático de la Universidad Complutense, ha tomado a su cargo la edición del texto árabe de la obra *Tuḥfat al-mugtarib bi-bilād al-Magrib fī karāmāt al-šayj Abī Marwān* de Aḥmad b. Ibrāhīm b. Yaḥyà l-Azdī al-Qaštālī, que se conserva en un manuscrito único, incluido en el códice núm. 3486 de la Biblioteca Nacional de París.

La obra, cuya importancia había pasado inadvertida hasta ahora, recoge los prodigios realizados por el šayj Abū Marwān ʿAbd al-Malik b. Ibrāhīm b. Bišr al-Qaysī al-Yuḥānisī (de Yuḥānis, actual Ohanes, en Almería).

En la edición, el Prof. Fernando de la Granja incluye la parte realmente interesante de la obra, comenzando con un largo capítulo que el autor dedica a las confidencias de su maestro el šayj Abū Marwān relativas a su arrepentimiento y vuelta a Dios en edad temprana, así como a su iniciación en la vía piadosa, y siguiendo con la relación de una serie de hechos, de algunos de los cuales había sido al-Qaštālī testigo presencial, mientras que otros le habían sido relatados por el propio Abú Marwān o por discípulos y amigos suyos. En estos hechos se plasma de una parte su vida espiritual y de otra su actitud bélica frente a los enemigos del Islam en la frontera de Granada. El total de capítulos es de III.

Como puede apreciarse, la obra está dedicada a un solo personaje, lo cual la distingue de otras obras similares que se ocupan de vidas de santos, siempre con carácter colectivo, como, por ejemplo, la titulada *al-Maqṣad*,

de ʿAbd al-Ḥaqq al-Bādisī, traducida por Georges S. Colin con el subtítulo de « Vies des saints du Rîf », en la que se da una amplia noticia biográfica de Abū Marwān.

Sin embargo, el objeto perseguido al escribir esta obra era similar al que se proponía el autor de *al-Maqṣad* y los de otras semejantes, pues tendía, como ellas, a exaltar el misticismo, el ideal religioso, con el consiguiente desprecio por la vida del mundo.

Si tenemos en cuenta que esta obra se nos presenta como el único ejemplar de este tipo en al-Andalus, se comprenderá la extraordinaria importancia que posee para poder estudiar el movimiento religioso en el Occidente musulmán a mediados del siglo XIII.

La edición va provista de los correspondientes índices onomástico, toponímico y general, imprescindibles para su fácil manejo. Ha sido realizada con su habitual pulcritud por el Instituto Egipcio de Estudios Islámicos, de Madrid. A dicho Instituto y al Prof. Fernando de la Granja debemos agradecerles que hayan puesto a disposición de los estudiosos esta obra tan interesante, mientras esperamos la publicación de su traducción castellana, que el Prof. Fernando de la Granja nos advierte tener ya preparada para su aparición inmediata.

Mariano ARRIBAS PALAU

IMPRIMERIE AGDAL-MAGHREB - RABAT